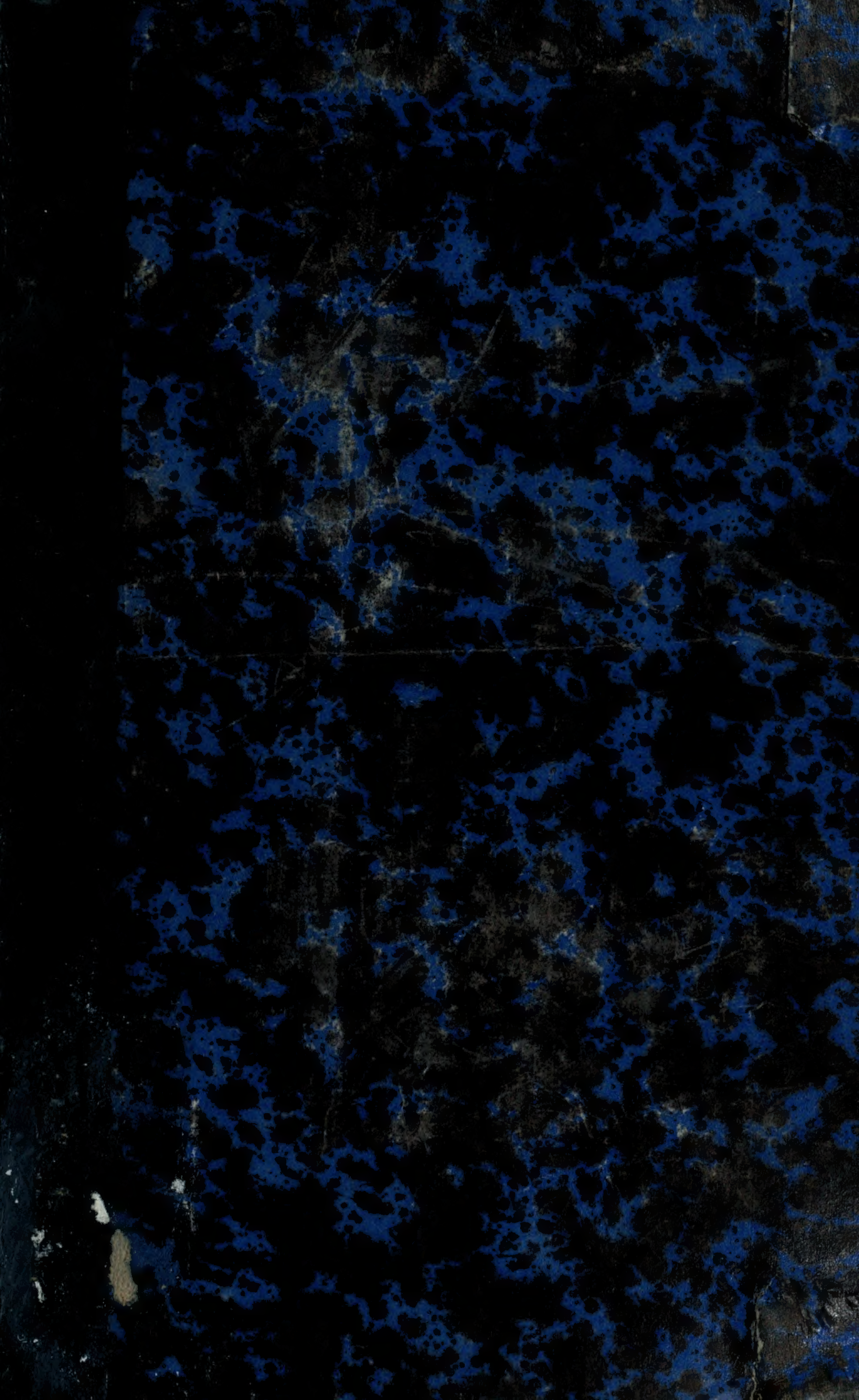
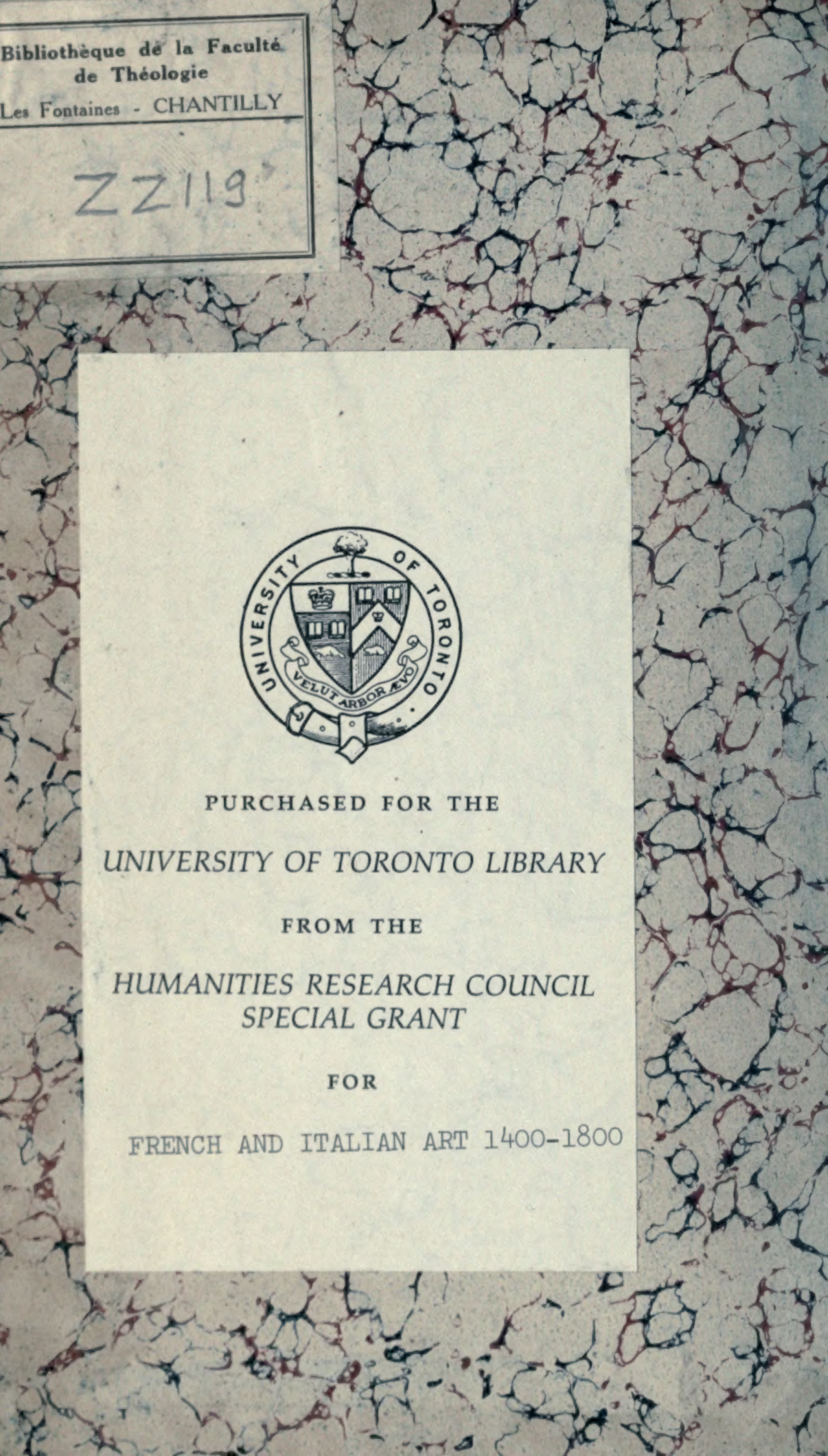
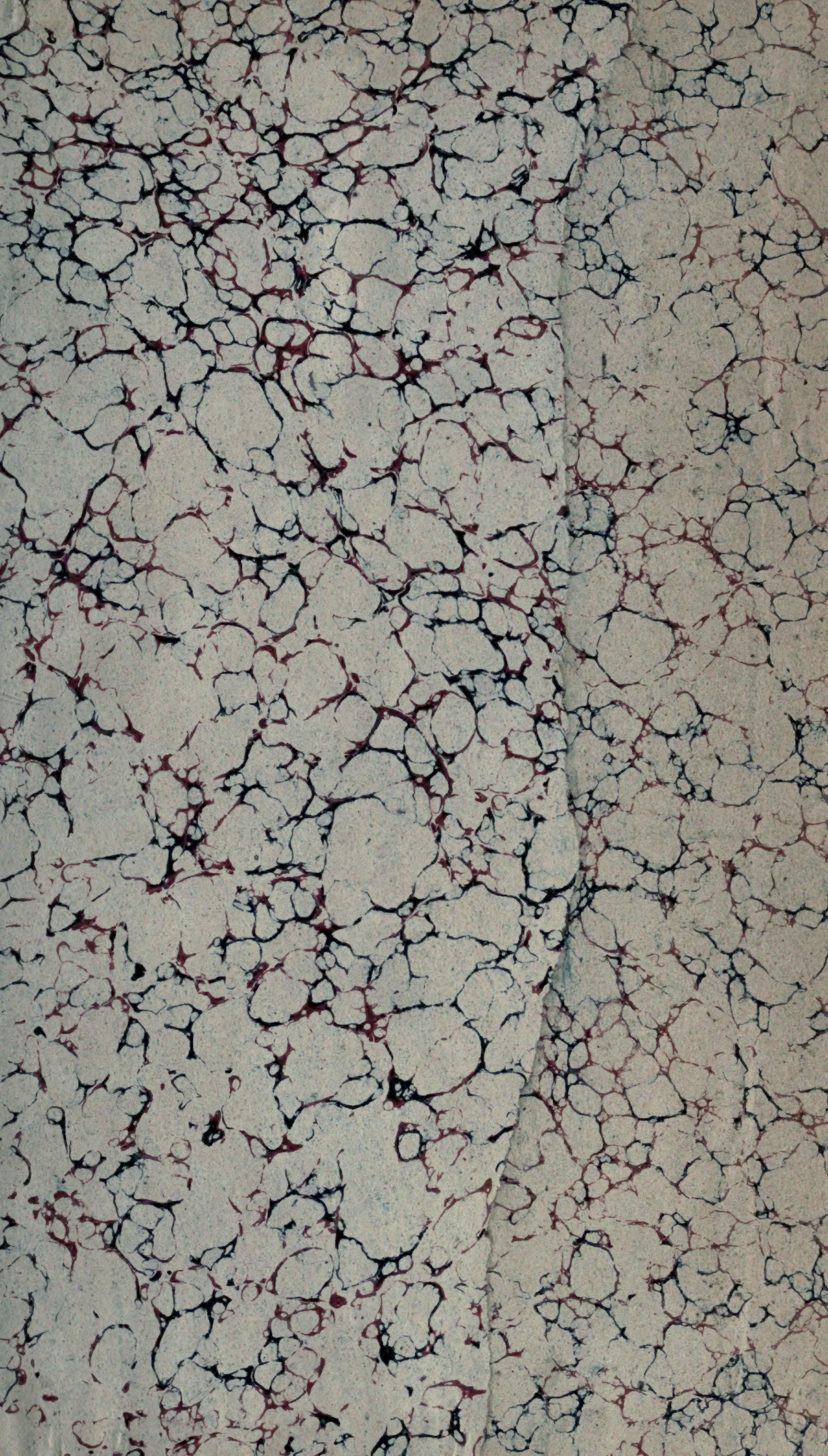
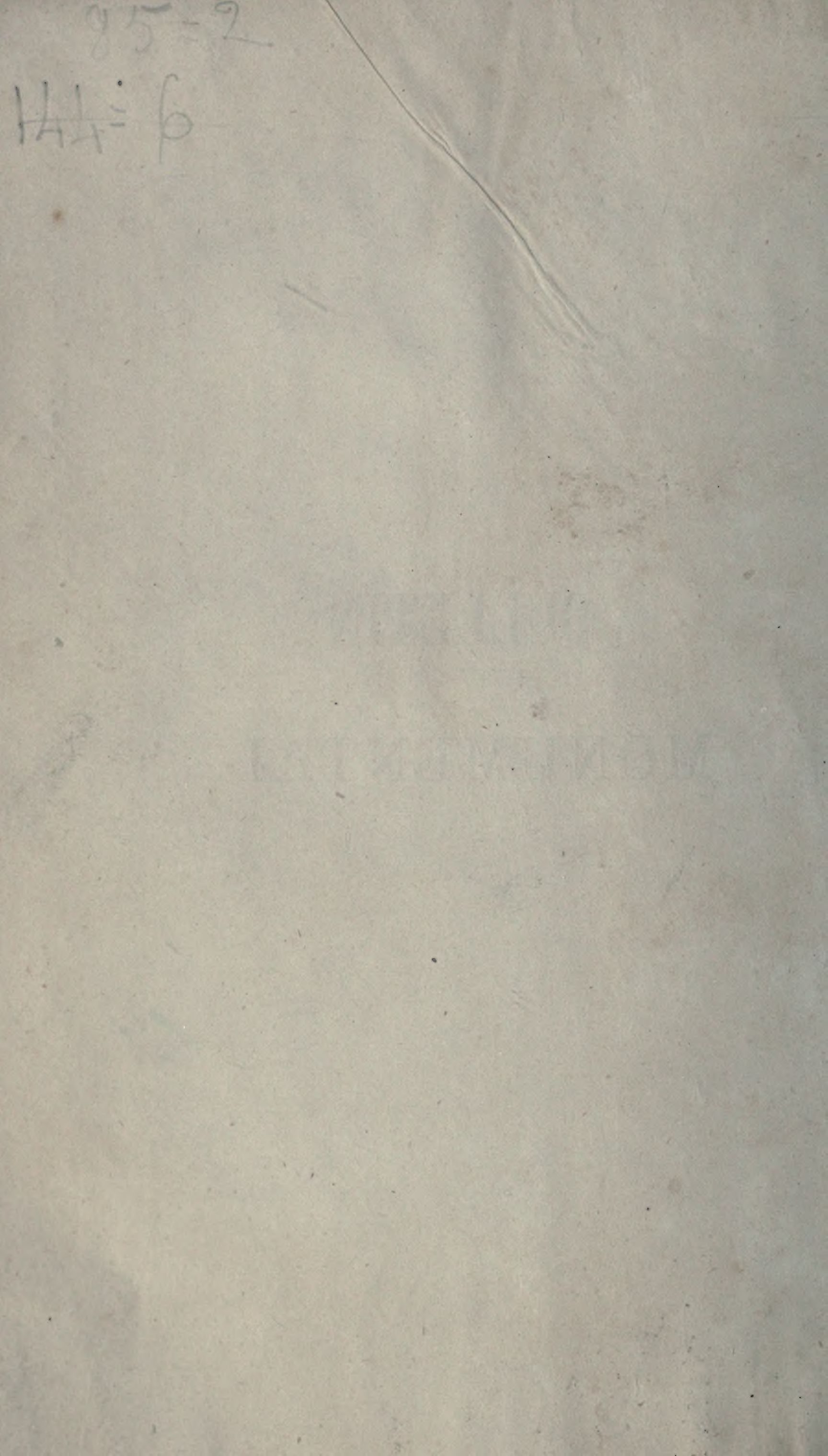



Bibliothèque de la Faculté
de Théologie
Les Fontaines - CHANTILLY
ZZ119
UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO
PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
FROM THE
HUMANITIES RESEARCH COUNCIL
SPECIAL GRANT
FOR
FRENCH AND ITALIAN ART 1400-1800




95=2
144=6

BULLETIN

MONUMENTAL.



BULLETIN
MONUMENTAL

OU

COLLECTION DE MÉMOIRES

ET DE RENSEIGNEMENTS

SUR LA STATISTIQUE MONUMENTALE DE LA FRANCE ;

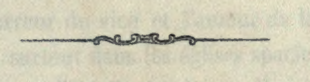
4e Série, Tome 6e, 36e Vol. de la Collection,

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS,

publié

PAR M. DE CAUMONT.





PARIS,
DERACHE, RUE MONTMARTRE, 48 ; DUMOULIN, DENTU.
CAEN, F. LE BLANC-HARDEL.
ROUEN, LE BRUMENT.

1870.

NOTICE

SUR

LES CHAIRES A PRÊCHER,

Par M. l'abbé BARRAUD,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

Une des plus importantes fonctions du prêtre, après la célébration du saint sacrifice de la messe et l'administration du sacrement de pénitence, c'est la prédication de la parole sainte. En l'annonçant le prêtre tient encore la place de Jésus-Christ, *tanquam Deo exhortante per nos ;* il donne aux fidèles une nourriture spirituelle et toute divine, il leur expose les vérités qu'il importe le plus à l'homme de connaître, il leur inspire l'horreur du vice et l'amour de la vertu. Pour se faire entendre, surtout dans les églises spacieuses, il fallait qu'il fût placé sur un lieu élevé, de manière à dominer ses auditeurs. C'est là le motif qui a fait construire les chaires, monuments importants dans nos temples, et que l'on a souvent enrichis d'une brillante décoration ; mais les chaires n'ont pas toujours été ce qu'elles sont aujourd'hui. Avant l'usage des chaires proprement dites on a fait les prédications sur d'autres tribunes. Quelquefois même, dans les églises de peu d'étendue, on n'avait pas, pour parler aux fidèles, de

constructions à part, on se contentait de se placer dans une partie de l'église plus élevée que celle où ils se trouvaient; et, après même l'introduction des chaires, on a encore, dans certaines circonstances, prêché dans des endroits différents. Nous diviserons, en conséquence, notre notice en deux chapitres. Le premier s'appliquera aux endroits d'où l'on prêchait, dans les églises, avant l'introduction des chaires, et à ceux où se faisaient encore, quelquefois, les prédications après cette époque ; le second sera spécialement consacré aux chaires proprement dites.

CHAPITRE I[er].

ENDROITS D'OU SE FAISAIENT LES PRÉDICATIONS AVANT L'USAGE DES CHAIRES ET D'OU ON LES FIT ENCORE QUELQUEFOIS APRÈS.

1° *L'autel.* — Les prêtres, anciennement, prêchaient assez souvent des marches de l'autel, ainsi que cela se pratique encore quelquefois aujourd'hui. C'est ce que nous apprend une ordonnance portée par Childebert, roi de France, dans le but d'abolir les restes de l'idolâtrie et de faire observer religieusement les fêtes de l'Église et les dimanches. Le prince y déclare que les plaintes faites par les prêtres, *de l'autel où ils ont coutume d'expliquer l'Évangile, les prophéties et les épîtres de l'apôtre,* sont parvenues jusqu'à lui, qu'il a été informé, ainsi, que de grands scandales avaient lieu les dimanches et même les jours des plus grandes fêtes. Il les proscrit et prononce des peines sévères contre celui qui commettrait, par la suite, de semblables crimes. S'il était de condition servile, il devait recevoir cent coups de fouet; l'homme libre était condamné à une rigoureuse réclusion (1).

(1) Qualiter in sacrilegiis Dei injuria vindicetur nostrum est pertrac-

2° *Trône épiscopal.*—Certains évêques parlaient au peuple du haut de leur trône épiscopal. Saint Augustin, dans le VIII[e] chapitre du XXII[e] livre de la *Cité de Dieu*, raconte un miracle qui s'était opéré, dans son église, tandis qu'il y était lui-même : « Dix individus de Césarée en Cappadoce, rapporte-t-il, avaient insulté leur mère, et pour cela Dieu les avait punis d'une manière rigoureuse. Depuis ce moment, ils avaient été saisis d'horribles convulsions, les agitant sans cesse, même pendant la nuit. Ils faisaient pitié à tout le monde. Ne pouvant supporter de rester dans ce malheureux état, au milieu de leurs concitoyens, ils se mirent à parcourir plusieurs parties de l'empire romain. Deux d'entre eux, Paul et Palladie, vinrent à Hippone, quelques jours avant les fêtes de Pâques. Le jour même de la solennité, Paul priait dans l'église avec ferveur ; tout à coup il s'étend par terre comme pour dormir, et ses tremblements cessent en même temps. Un grand nombre de fidèles assemblés dans l'église sont témoins du miracle et s'empressent de venir en instruire

tandum : quia fides nostra, ut verbum de altario a sacerdote faciente, quodcumque de evangelio, prophetis vel apostolo fuerit adnuntiatum, in quantum Deus dat intellectum. Ad nos quærimonia processit, multa sacrilegia in populo fieri, unde Deus lædatur et populus per peccatum declinet ad mortem ; noctes pervigiles, cum ebrietate, scurilitate, vel canticis, etiam in sacris diebus, pascha, natale Domini et reliquis festivitatibus, vel adveniente die Dominico, densatrices per villas ambulare. Hæc omnia, unde Deus agnoscitur lædi, nullatenus fieri permittimus. Quicumque, post commonitionem sacerdotum vel nostrum præceptum, sacrilegia ista perpetrare præsumpserit, si servilis persona est, centum ictus flagellorum ut suscipiat jubemus, si vero ingenuus aut honoratior fortasse personna est, districta inclusione digna, etc. *Constitutio Childerici Francorum regis, ab abolendis reliquiis idololatriæ et sacrorum dierum festivitatibus caste celebrandis.* (Apud Migne, *Cursus Patrologiæ completus*, t. LXXII, col. 1121 et 1122 ; et apud Labbe, *Sacrosancta Concilia*, app., t. V, col. 1851.)

l'évêque. » — « Après avoir quitté l'église, ajoute saint Augustin, je fis venir, chez moi, celui en faveur duquel Dieu avait exercé sa miséricorde, pour prendre auprès de lui des renseignements précis ; et le troisième jour après Pâques, le peuple étant rassemblé dans l'église, je fis asseoir le frère et la sœur sur les degrés du siége épiscopal d'où je parlais, et pendant qu'on lisait l'histoire de cette malheureuse famille, le peuple pouvait voir le frère debout, n'éprouvant aucune convulsion et la sœur tremblant de tous ses membres (1). »

3° *Ambon.* — Dans les premiers siècles du Christianisme et pendant une grande partie du moyen-âge c'était du haut de *l'ambon*, tribune plus grande que nos chaires actuelles, et qui servait aussi à plusieurs autres usages, que les évêques et les prêtres faisaient le plus souvent leurs instructions.

Le poète Prudence, né à Sarragosse, en 348, décrivant, dans une de ses hymmes, l'église du martyr saint Hippolyte, parle en ces termes de l'ambon qui y avait été placé et auquel il donne le nom de tribune ou tribunal.

Fronte sub adversa, gradibus sublime tribunal
Tollitur, antistes prædicat inde præsul.

« Vis à vis se trouve une tribune élevée à laquelle on parvient par plusieurs degrés ; c'est de là que l'évêque annonce au peuple la parole sainte (2). »

(1) Quod, cum ex Dominico Paschæ die tertio fieret, in gradibus exedræ, in qua de superiori loquebar loco, feci stare ambos fratres. Cum eorum legeretur libellus, intuebatur populus universus, sexus utriusque, unum stantem sine deformi motu, alteram membris omnibus contremententem. (Migne, *Patrologie latine*, t. XLI, le septième de l'auteur, col. 770 ; et édition des Bénédictins, t. VII, col. 672.)

(2) *Aurelii Prudentii Peristephanum*, hymn. XI, vers. 215, dans la *Patrologie* de M. Migne, t. LX, le deuxième de l'auteur, col. 554.

Il est rapporté, dans la vie de saint Ambroise par le prêtre Paulin, que le saint archevêque de Milan monta dans l'ambon pour traiter la question de l'Incarnation, ainsi qu'il s'y était engagé envers les Ariens (1).

Nous lisons dans l'historien Socrate que le consul Eutrope avait fait publier, vers l'an 399, au nom de l'empereur Arcade, une loi contre les asiles des églises, parce qu'il avait là des ennemis dont il voulait se venger. Ayant encouru la disgrâce du prince, il ne vit rien de mieux à faire que de se refugier lui-même dans l'église archiépiscopale de Constantinople. Il était couché au pied de l'autel, rempli de frayeur; saint Chrysostôme assis dans l'ambon, où, comme le remarque l'auteur, il avait coutume de faire ses instructions pour être mieux entendu, l'aperçut et lui adressa de là de sanglants reproches (2).

L'*Histoïre Tripartite* que les uns attribuent à Cassiodore né en 468, mais, qui suivant d'autres aurait été écrite, à la demande de Cassiodore, par Epiphane le Scholastique, parle, à peu près dans les mêmes termes, de la disgrâce d'Eutrope et des paroles de saint Jean Chrysostôme (3).

(1) Ascendens pro tribunali, de quæstione proposita sermonem adorsus est. (*Vita sancti Ambrosii a Paulino*, n. 18. Apud Migne, *Cursus Patrologiæ*, t. XIV, le premier des *OEuvres de S. Ambroise*, col. 33.)

(2) Episcopus igitur, cum Eutropius ante altare jaceret, ac timore perculsus esset, in ambone sedens, unde et antea, ut clarius audiretur, prædicare solitus fuerat, increpando, contra eum invectus est. (Lib. VI, cap. v, dans la collection ayant pour titre : *Ecclesiæ historiæ auctores*, 1 vol. in-f°. Bâle, 1549, p. 382.)

(3) Episcopus vero, Eutropio, sub altare jacente nimioque percusso timore, residens super ambonem, ubi solebat prius consuete facere sermonem, homeliam increpatoriam fecit adversus eum. (Cassiodore, *Historia tripartita*, lib. X, cap. IV; dans la *Patrologie latine* de M. Migne, t. LXIX, col. 1167.)

Nicéphore Calliste, auteur du XIV[e] siècle, rapporte le fait avec beaucoup de détails. Il nous apprend que c'était surtout contre Pentadie, femme du général Timasius, qu'Eutrope avait fait porter la loi contre les asiles, et que ce qui l'avait rendu odieux à l'empereur, c'est qu'il avait outragé l'impératrice. Ainsi que les deux auteurs précédents, il nous indique *l'ambon* comme le lieu d'où saint Chrysostôme lui adressa de vives remontrances et il nous dit aussi que c'était de là qu'il avait coutume d'adresser la parole aux fidèles (1).

Dans la vie de saint Paulin, évêque de Nole, Uranius rapporte que ce saint évêque apparut à Jean, évêque de Naples, pour le prévenir de sa mort prochaine et l'appeler, au nom de Jésus-Christ, à venir entrer en possession de la gloire éternelle. Le décès de Jean, d'après le biographe, eut lieu en effet trois jours après, en 440, lorsque ce prélat était dans *l'ambon* de l'église. Le jour même de l'apparition, c'est-à-dire le jeudi saint, étant plein de santé, il avait fait des distributions aux pauvres et au clergé, selon sa coutume, et célébré les saints mystères ; il passa le vendredi en prière ; le samedi, à la seconde heure, il alla avec joie à l'église et monta à *l'ambon* ou tribunal. Après avoir salué le peuple et en avoir été salué, il lui adressa de là un discours et récita plusieurs prières après quoi il rendit son âme à Dieu (2).

(1) Tum Joannes absurdum Eutropii conatum arguens, luculentam habuit orationem in *ambone* seu suggestu, qui mos ejus erat quum populum doceret, ut omnes ejus vocem exciperent. *Nicephori Callixti Xantopuli Historiæ ecclesiasticæ*. (Paris, 1566, t. II, livre XIII, chap. IV, p. 7.)

(2) « Et tamen non diu dissimulavit : nam excitatus a somno, eadem die, id est quinta feria, juxta consuetudinem suam, remunerans omnes clericos atque pauperes, sanus dominicam Cænam celebravit, sexta vero feria, orationi vacavit ; sabbato autem, secunda hora diei, ad ecclesiam lætus processit, et, ascenso tribunali, ex more, populum

Isidore de Séville (VII[e] siècle) définit ainsi l'ambon qu'il appelle tribunal et *analogium :* « Le tribunal est ainsi désigné parce que le prêtre distribue de là les règles pour bien vivre ; c'est un lieu élevé d'où tout le monde peut entendre. Le nom de tribunal qu'on lui donne peut aussi venir de tribu, les tribus étant appelées à se réunir auprès de ce lieu. On le nomme encore *analogium* parce que c'est de là que l'on prêche ; *analogium* vient du mot grec λογός qui veut dire parole (1). »

Le moine Ison, qui vivait au IX[e] siècle, dans son livre des *Miracles de saint Othmar*, raconte ainsi une particularité qui eut lieu au monastère de St-Gall, lors de la translation des reliques du saint abbé : « Le peuple était venu en foule. Salomon, évêque de Constance en Suisse, présidait à la cérémonie. Il eût voulu lui-même adresser un discours aux pieux fidèles, dans cette circonstance solennelle ; mais une extinction de voix l'en empêchait. Il charge donc un de ses archiprêtres de monter à *l'ambon*, à sa place, et se tenant lui-même assez près de là, il lui indique et lui souffle en quelque sorte tout ce qu'il devait dire (2). »

salutavit, resalutatusque a populo orationem dedit, et collectæ oratione spiritum exhalavit. » (*Bollandistes*, t. XXV, le 22 du mois de juin, p. 172 de la nouvelle édition de Carnandet. Paris, Palmé 1867.)

(1) « Tribunal eo quod inde a sacerdote tribuantur præcepta vivendi, est enim locus in sublimi constitutus, unde universi exaudire possunt. Alias tribunal a tribubus denominatum quod ad illum tribus convocentur. — Analogium dictum quod sermo inde prædicetur, nam λόγος græce sermo dicitur. » (Isidore de Séville, livre XV des *Étymologies* ou *Origines*, chap. IV, n[os] 16 et 17 ; dans le *Cours de Patrologie* de M. Migne, t. LXXXII, le troisième et quatrième de l'auteur, col. 545.)

(2) « Quemdam archipresbyterum *ambonem* conscendere, ac, vice sui, sermonem ad populum facere jussit, ita, videlicet, ut presbyter ipse altiori paululum loco consistens ea tantum proferret quæ sibi episcopus in vicino positus dicenda insinuaret. » (*Cours de Patrologie* de M. Migne, t. CXXI, l'unique de l'auteur, col. 784.)

Un peu après le commencement du X[e] siècle, Odilon, moine de St-Médard de Soissons, rapporte dans son livre sur la translation des reliques de saint Sébastien martyr et de saint Grégoire pape (chap. XXVII), qu'une femme aveugle recouvra la vue pendant que l'évêque de Soissons prêchait dans *l'ambon* de l'église de St-Médard, le jour de la translation des précieux restes (1).

Le cardinal Rasponi dit qu'autrefois, au milieu de la nef de St-Jean-de-Latran, dans l'endroit où est maintenant le tombeau du pape Martin V, il y avait deux pupitres en marbre appelés *ambons* « pulpita marmorea quæ ambones vocant », et que de l'un d'eux, un cardinal, soit prêtre, soit évêque, avait coutume de prêcher devant le pape, lorsque le pape ne voulait pas prêcher lui-même. « Quod, si pontifex ipse noluisset, inde ad populum dicere solebat coram eodem pontifice aliquis ex numero episcoporum aut presbyterorum cardinalium (2). »

Les statuts de l'église de Sens, rédigés en 1267, et qui se trouvaient dans un manuscrit appelé « Livre du préchantre » parce qu'il était enchaîné devant le siége de ce dignitaire, disent en termes exprès, que l'archevêque doit faire un sermon dans le pupitre, c'est-à-dire dans l'ambon: le premier dimanche de l'Avent après la procession, aux fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, le mercredi des Cendres, le quatrième dimanche de Carême, le Jeudi-Saint et quelques autres jours (3);

(1) « Dum inter sacra officia ambonem Domnus episcopus conscendens, divini verbi prædicamenta in populos qui convenerant funderet, ecce mulier quæ... clementia martyris lumen perditum statim promeruerit corporis. » (*Patrologie latine* de M. Migne, t. CXXXII. col. 601.)

(2) Rasponi, *In Basilic. et Patriarch. Lateran.* lib. I., cap. VII.

(3) « Dominica prima adventus, post tertiam, facta processione, debet facere *in pulpito* sermonem ad populum... sciendum est quod in Die

Le P. Goar donne, dans son *Euchologium græcum*, une formule de catéchisme que le patriarche et les évêques de l'Église grecque faisaient autrefois aux catéchumènes, le Vendredi-Saint, avant de leur conférer le baptême. Ce catéchisme se faisait dans *l'ambon*. Cela est dit formellement dès le commencement de la formule. Le patriarche, y lit-on, arrivé à l'église, vers l'heure de sexte, monte à *l'ambon*. L'archidiacre dit : « soyez attentifs, que la paix soit à tous »; le patriarche recommande aux catéchumènes de demeurer dans la crainte de Dieu et de faire le signe de la croix. Il leur fait ensuite le catéchisme dans la forme indiquée (1).

On lit dans le *Traité du temple* par Siméon, archevêque de Thessalonique (XV[e] siècle), traité cité par le P. Goar, que les ambons sont élevés au-dessus du sol à cause de la sublimité de la prédication (2).

A la fin du XVI[e] siècle, c'était encore dans l'ambon que l'on prêchait, à Milan, dans les églises de quelque importance; car saint Charles, prescrivant l'usage des chaires en bois, pour les églises moins riches, s'exprime ainsi : « Dans chaque église paroissiale, *où il ne sera pas possible de construire un*

nativitatis Domini, Paschæ, Pentecostes... ante evangelium debet ipse prælatus sermonem ad populum *in pulpito*... feria quinta in capite jejunii... ascendat *in pulpitum* et faciat sermonem ad populum. » (*Statuta ecclesiæ Senonensis ;* cap. I: *De Senonensi archiepiscopo*, art. 5, 7, 9, 10, 13.)

(1) « Advenit patriarcha circa sextam horam, et *ambonem* ascendit, et, dicto ab archidiacono : attendamus, dicit ipsis : Pax omnibus, Patriarcha vero dicit catechumenis: state in Dei timore et signemini. Hoc ita peracto, incipit, etc. » (Goar, *Euchologium græcum*, in-f°. Paris, 1647, p. 340. Tit., *Catechismus prout antiquo more ad baptizandos, feria sexta in parasceve, habebatur.*)

(2) Ambo in altum erigitur propter prædicationis sublimitatem. Goar, *Euchol. græcum*, p. 19.

ambon d'où l'on puisse lire l'évangile et adresser des sermons au peuple, on placera du même côté de l'Évangile, une chaire en planches d'une forme et d'un travail convenables, où se fera la lecture de l'évangile et l'instruction. On aura soin que les ambons et les chaires soient au milieu de l'église, dans un lieu apparent, d'où le lecteur et le prédicateur puissent être facilement vus et entendus. Autant que possible, ils ne seront pas trop éloignés de l'autel, afin que le prêtre, célébrant la sainte messe, puisse y monter commodément (1). »

L'ambon ne servait pas seulement pour les prédications et pour les instructions, il était aussi destiné à plusieurs autres usages, ainsi que nous l'avons dit précédemment. On y montait en particulier, au moins les jours de fêtes, pour le chant du graduel et de l'*Alleluia*, ainsi que pour la lecture ou le chant de l'épître et de l'évangile. On peut encore le prouver par une multitude de témoignages tirés des livres liturgiques et des auteurs ecclésiastiques. Nous en citerons quelques-uns.

Saint Cyprien écrivait vers le milieu du IIIe siècle. Dans sa trente-troisième épître relative à l'ordination du confesseur

(1) « In unaquaque ecclesia parochiali, suggestus, decenter, ad instructionum præscriptum, extruatur, unde parochus aliique concionatores sacram concionem vel lectionem populo frequenti habere possint.

« In unaquaque autem ecclesia parochiali ubi *ambo* constitui non possit, suggestus omnino ex tabulis sectilibus iisque firmioribus, decenti opere et forma, ab eodem Evangelii latere extruatur, unde et Evangelii lectio et concio sacra haberi queat.

« Illud denique caveatur, ut cum ambones tum suggestus in gremio ecclesiæ, loco conspicuo, unde vel concionator vel lector ab omnibus et conspici et audiri possit, apte collocati, ab altari majori, ut, pro ecclesiæ ratione, fieri decore potest, non longe admodum sint, quo sacerdoti, ut decretum est, intra missarum solemnia concionanti, commodiori usui esse queant. » (*Acta ecclesiæ mediolanensis sive S. Caroli Borromæi constitutiones ac decreta*, lib. IV. Paris, 1645, p. 212.)

Aurèle, il s'exprime ainsi : « Il méritait bien ce généreux confesseur de la foi d'être élevé aux plus hauts degrés de la cléricature, non à cause de ses années, mais à cause de ses mérites. Nous avons cru devoir lui conférer d'abord la dignité de lecteur. Rien ne convient mieux à une voix qui a confessé héroïquement le Seigneur que de se faire entendre pour publier les divines leçons ou lire l'évangile de Jésus-Christ qui fait les martyrs ; rien de plus convenable que de passer de l'échafaud à la tribune de l'Église ; que d'être vu et entendu ici, avec joie, par tous ses frères, après avoir paru là devant la multitude des Gentils (1). »

Dans l'épître suivante, après avoir raconté les épreuves et la gloire de Célerin, le saint docteur demande encore s'il n'était pas juste de faire monter sur le pupitre, c'est-à-dire sur la tribune de l'église (ou l'ambon), un homme si illustre par sa foi et son courage, échappé par un miracle à la mort, afin que, de ce lieu élevé, il pût être vu de tout le peuple fidèle et lire les commandements et l'évangile du Seigneur auxquels il sait si généreusement et si fidèlement se conformer (2). Il résulte des paroles de saint Cyprien, nous

(1) « Merebatur talis clericæ ordinationis altiores gradus et incrementa majora, non de annis suis, sed de meritis æstimandus ; sed interim placuit ut ab officio lectionis incipiat. Quia et nihil magis congruit voci quæ Dominum gloriosa prædicatione confessa est quam celebrandis divinis lectionibus personare ; post verba sublimia quæ Christi martyrium prolocuta sunt, evangelium Christi legere unde martyres fiunt ; ad pulpitum post catastam venire ; illic fuisse conspicuum gentilium multitudini, hic a fratribus conspici. » (*Cypriani opera*, édition de N. Rigault. Paris, 1648, p. 51.)

(2) « Hinc ad nos, fratres dilectissimi, cum tanta Domini dignatione venientem, testimonio et miraculo ejus ipsius, qui se persecutus fuerat, illustrem, quid aliud quam super pulpitum, id est super tribunal ecclesiæ oportebat imponi, ut loci altioris celsitate subnixus et plebi

devons le faire remarquer en passant, qu'à l'époque où écrivait le saint docteur, c'étaient les lecteurs, et non les diacres, qui lisaient l'évangile pendant la célébration du saint office, du moins dans certaines contrées.

Voici en quels termes est conçu le XV[e] canon du concile de Laodicée, tenu vers 371 : « Il n'est permis de chanter les psaumes dans l'église qu'aux chanoines musiciens, c'est-à-dire à ceux qui sont chargés régulièrement de chanter, qui montent à l'ambon et qui lisent sur le livre (1). »

Les Constitutions apostoliques forment un recueil qui, de l'avis de tous les savants, n'est pas postérieur au V[e] siècle, mais il contient, incontestablement, des règlements et des dispositions d'une époque plus ancienne. Le lecteur, y est-il dit, debout dans un lieu élevé, entre le clergé et le peuple, lit les livres de Moïse, de Jésus fils de Navé, des juges, puis nos actes et les épîtres de saint Paul, notre coadjuteur. Le diacre ou le prêtre récite ensuite les évangiles que moi, Mathieu et Jean, vous avons donnés (2). »

La liturgie de Constantinople, connue sous le nom de liturgie de saint Jean Chrysostôme, fait encore mention de

universæ pro honoris sui claritate conspicuus legat præcepta et evangelium Domini quæ fortiter ac fideliter sequitur. » (*Epistola ad clerum et plebem de Celerino lectore ordinato*, épitre 34[e], p. 52 des *Œuvres complètes*, édition de Rigault.)

(1) « Non licere, præter canonicos psaltes, id est, qui regulariter cantores existunt, quique pulpitum ascendunt et de codice legunt, alium quempiam in ecclesia psallere. » (*Concil. Laod.*, can. XV. *Collection d'Hardouin*, t. I, col. 785.)

(2) « Medius autem lector, in quodam loco excelso stans, legat libros Moysis et Jesu filii nave, Judicum...; Deinde acta nostra recitentur, et epistolæ Pauli adjutoris nostri. Postea diaconus vel presbyter legat evangelia quæ ego Matthæus et Joannes vobis tradidimus. » (*Constitutions apostoliques*, livre II, chap. LVII ; col. 727 du t. I[er] de la *Patrologie grecque* de M. Migne.)

l'ambon, et l'indique comme le lieu où se lisait l'évangile : « Après l'*Alleluia*, le diacre présente l'encensoir au prêtre, qui le bénit. Le diacre encense l'autel tout autour, ainsi que le sanctuaire, et, quittant l'encensoir, il vient au prêtre, incline profondément la tête devant lui, et, tenant l'étole et l'évangile de l'extrémité des doigts, il lui demande sa bénédiction, en lui adressant ces paroles : « Bénissez celui qui va lire l'évangile du saint apôtre et évangéliste N. » Le prêtre fait sur lui le signe de la croix et le bénit en disant : « Que Dieu, par l'intercession du glorieux saint apôtre et évangéliste N., vous donne la parole pour annoncer l'évangile avec une grande puissance. » Le diacre adore le saint évangile ; il sort par les portes saintes et, précédé des cierges et des encensoirs, *il monte à l'ambon* où il lit le texte sacré (1).

D'après Platine, historien du XVe siècle, le pape Sixte III élevé sur la chaire de saint Pierre en 432, fit enrichir de tables de porphyre *l'ambon* de Sainte-Marie-Majeure destiné à la lecture de l'évangile (2).

Saint Grégoire de Tours (VIe siècle), dans ses *Vies des martyrs*, livre VIII, chap. IV, parle ainsi de saint Cyprien

(1) « Et postea, deposito thuribulo, venit ad sacerdotem et, inclinato capite, tenens stolam cum sancto evangelio, extremis digitis, videlicet, in illo loco sanctæ missæ dicit : Benedic, Domine, evangelistam sancti apostoli et evangelistæ N. ; Sacerdos autem signans illum dicit : Deus, per intercessionem sancti gloriosi apostoli et evangelistæ N., det tibi verbum ad evangelisandum multa virtute, et diaconus dicit « amen » et, adorato cum pietate sancto evangelio, egressus per sanctas portas, præcedentibus lampadibus et suffimentis, venit et stat superne in *ambone* aut in constituto loco. » (Migne, *Patrologie grecque*, t. LXIII, col. 910, et Lebrun, *Explication de la messe*, t. II, p. 399, édition de 1726.)

(2) « Ornavit et ambonem ecclesiæ porphyreticis laminis quem nos suggestum appellamus, ubi evangelium et epistola cantantur. » (Platina, *De vitis pontificum romanorum* in Sixto III, édition de Louvain, 1571, p. 49.)

de Carthage : « Le bienheureux Cyprien de Carthage, évêque et martyr, rend souvent la santé aux infirmes qui la lui demandent. On rapporte que, dans l'église qui fut élevée en son honneur, *l'analogius*, sur lequel on met le livre pour lire et pour chanter, est admirable ; on l'a fait, assure-t-on, d'un seul bloc de marbre ; il se compose d'une table ou palier auquel on monte par quatre degrés, d'une balustrade qui l'entoure et de quatre colonnes placées en dessous, parce qu'il y a un pupitre sous lequel (ou derrière lequel) huit personnes peuvent se tenir. On n'eût pu le faire de la sorte, quelque industrie qu'on y eût mise, si la vertu puissante du martyr n'y eût pourvu (1). »

Anastase le Bibliothécaire cite un ambon construit, dans l'église St-Côme et St-Damien, par Sergius, élu pape en 687 (2). L'auteur ne dit pas que ce fut pour y chanter l'épître et l'évangile que Sergius le fit élever, mais cela est très-probable.

Si le livre des offices divins attribué à Alcuin est réellement de lui, ou extrait de ses ouvrages, le témoignage de cet auteur peut être invoqué pour le VIII[e] siècle. « L'évangile, y

(1) « Cyprianus beatissimus Cartaginiensis antistes et martyr, (ann. 258, 13 sept.) salutem sæpius infirmis supplicantibus præstat ; in cujus basilica *analogius*, in quo, libro supra posito, cantatur aut legitur, mirabiliter compositus esse refertur. Nam ex uno lapide marmoris totus sculptus asseritur, id est mensa desuper ad quam per quatuor gradus ascenditur, cancelli in circuitu, subter columnæ, quia et pulpitum habet sub quo octo personæ recipi possunt. Qui nunquam ibi ullo ingenio potuisset exhiberi, nisi virtus martyris præstitisset. » (*Cours de Patrologie latine* de M. Migne, t. LXXI, l'unique de l'auteur, col. 787.)

(2) « Fecit *ambonem* et cyburium in basilica sanctorum Cosmæ et Damiani ubi et multa dona obtulit. » (Anastase le Bibliothécaire ; à l'article du pape Sergius, *Cours de Patrologie latine* de M. Migne, t. CXXVIII, le deuxième des Œuvres d'Anastase, col. 896.)

est-il dit, est précédé de deux cierges lorsqu'il est porté à *l'analogius*, pour faire voir qu'il a éclairé tout le monde (1).

Le sacramentaire de Ratolde, abbé de Corbie, qui mourut en 986, contient l'indication suivante : « Le diacre prenant le livre des évangiles, le baise et baise aussi l'autel, et il monte à *l'ambon* pour annoncer les paroles de la félicité éternelle (2). »

Vers le milieu du XIe siècle, Victor III fit construire, dans l'église du Mont-Cassin, dont il était alors abbé, un *ambon* de bois et le fit orner de sculptures et de dorures. Léon, cardinal évêque d'Ostie, dit formellement dans sa Chronique de cette célèbre abbaye, qu'on y chantait les leçons ainsi que l'épître et l'évangile aux messes des principales fêtes (3).

Sur la fin du même siècle, Jean, évêque d'Avranches puis archevêque de Rouen, déclare que l'épître, le graduel et l'évangile doivent être *chantés à l'ambon,* les jours de fêtes. « Aux jours de fêtes, écrit-il, dans son livre des offices ecclésiastiques, il faut que ceux qui doivent lire l'épître et l'évangile, comme ceux qui ont à chanter le graduel et l'*alleluia*, montent au pupitre ; car selon l'expression du prophète, les

(1) « Defertur evangelium ad *analogium*, præcedentibus cereis, ut ostendatur gratia illius mundum illuminatum. » (Alcuinus, *De divinis officiis*, pars IX, cap. XL ; dans le *Cours complet de Patrologie latine* de M. Migne, t. CI, col. 1250.)

(2) « Accipiens ipse diaconus evangelium, deosculetur eum et altare, et ascendat in *ambonem*, ad nuntiandum verba æternæ felicitatis. » (Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, cap. IV, art. 12, ord. IX, édition de Rouen, 1700, t. Ier, p. 544.)

(3) « Sed et gradum nihilominus ligneum ejusdem operis, extra chorum, in ammonis (ambonis) modum, satis pulchrum constituit Desiderius, in quo, videlicet, tam lectiones in nocte quam etiam epistolæ et evangelia ad missas præcipuarum festivitatum legerentur. » (*Chronica sacri monasterii Casinensis, auctore Leone cardinali episcopo Ostiensi*, lib. III, c. 20. Paris, 1668, p. 338.)

pasteurs et les docteurs doivent élever leurs voix et leurs actions pour instruire le peuple de Dieu. Le diacre, lorsqu'il monte au pupitre, doit être placé plus haut que les céroféraires (1). »

D'après Rupert, abbé de Tuits près de Cologne, mort en 1135, le lieu où l'on doit lire l'évangile, les jours de fêtes, alors que les fidèles se rendent en grand nombre à l'église, doit être plus élevé. Par cette élévation, le diacre est averti que celui qui, d'en haut, invite le peuple tiède à s'élever vers Dieu, doit se maintenir au sommet des vertus (2).

Le diacre, dit Hugues de Saint-Victor, dans son *Traité des divins offices*, monte à *l'ambon* pour montrer l'élévation de la doctrine de l'évangile (3).

On lit, dans le *Miroir de l'Église* par le même auteur : « On monte pour l'évangile à un degré plus haut que pour

(1) « Lectores epistolæ et evangelii, et cantores gradualis et alleluia, in festivis diebus, in pulpitum ascendant ; debent enim pastores et doctores prædicationem suam juxta prophetam exaltare... Diaconus, cum pulpitum ascendit, celsius ascendat ceroferariis. Evangelium enim Christi legem et prophetas præcellit. » (*Joannes, Abrincensis primum episcopi, postmodum Rotomagensis archiepiscopi ;* lib. *De officiis ecclesiasticis.* Dans le *Cours de Patrologie latine* de M. Migne, t. CXLVII, col. 34.)

(2) « Accipit diaconus textum sancti evangelii, quod bajulans ad lectrinum, efficitur pes Christi... ; qui locus, si sit dies festus, quando solet convenire populus, eminentior est, ut, ex ipso statu commoneatur diaconus quod is, qui sursum ad Dominum desidem invitat populum, stare debeat in monte virtutum. » (Rupert, *De divinis officiis*, lib. I, cap. XXXVI, col. 31 du t. CLXX de la *Patrologie latine* de M. Migne, le quatrième de l'auteur.)

(3) « Ascendit diaconus lectricium, ut sublimitatem doctrinæ evangelicæ significet, secundum illud Isaiæ : super montem excelsum ascende tu qui evangelisas Sion. » (Hugo a sancto Victore, *De officiis ecclesiasticis*, lib. II, c. 20. Dans la *Patrologie latine* de M. Migne, t. CLXXVII, le troisième de l'auteur, col. 423.)

l'épître, parce que la doctrine de Jésus-Christ l'emporte sur celle des apôtres (1). » Hugues de Saint-Victor mourut en 1142.

Suger, élu abbé de St-Denis en France, en 1152, parle, dans le livre concernant les choses qu'il fit faire depuis qu'il administrait l'abbaye, du rétablissement d'un *ambon* pour lire l'évangile. Cet ambon était très-ancien et d'un travail admirable. Des tablettes d'ivoire, délicatement sculptées et représentant d'anciennes histoires, en faisaient le principal ornement (2).

Innocent III, élu pape en 1198, mort en 1216, s'exprime ainsi, dans son *Traité des saints mystères de la messe :* « Le diacre marche en silence au pupitre, sans porter autre chose que le livre des évangiles, parce que Notre-Seigneur a ordonné à ses disciples de ne saluer personne et de ne rien porter en chemin. Le sous-diacre monte au pupitre par un escalier et le diacre par un autre ; mais ils reviennent tous deux par le même chemin (3). Le diacre, dit-il encore, monte au pupitre

(1) « In altiori gradu legitur evangelium quam epistola, quia doctrina Christi longe excellit doctrinam apostolorum. » (Hugo a S. Victore, *Speculum ecclesiæ*. Migne, même volume, col. 361.)

(2) « Pulpitum etiam antiquum, quod admirabile tabularum eburnearum subtilissima nostrisque temporibus irreparabili sculptura et antiquarum historiarum descriptione humanam æstimationem excedebat; recollectis tabulis, quæ in arcarum et subarcarum repositione diutius fœdabantur, refici, dextraque parte restitutis animalibus cupreis, ne tanta tamque mirabilis deperiret materia, ad proferendum superius sancti evangelii lectionem erigi fecimus. » (Suger, *De rebus in administratione cœnobii sancti Dyonisii a se gestis*, cap. XXXII. Dans la *Patrologie latine* de M. Migne, t. CLXXXVI, l'unique de l'auteur, col. 1236.)

(3) « Procedit ergo diaconus cum silentio, nihil ferens præter codicem evangelii, propter illud quod Dominus præcepit : neminem salutaveritis et nihil tuleritis in via (Matth. X); subdiaconus autem per unam viam

pour annoncer l'évangile, parce que Notre-Seigneur est monté lui-même sur la montagne pour l'y prêcher... Il tourne le visage du côté de l'aquilon, afin d'éloigner le démon et d'appeler l'Esprit-Saint (1). »

Jean, évêque de Citri, qui vivait à la fin du XII[e] siècle et au commencement du XIII[e], consulté par Constantin Cabasilas, archevêque de Durazzo, en Macédoine, sur plusieurs questions liturgiques, lui répond positivement que l'évangile se chantait à l'ambon. « Les députés (c'est-à-dire les acolytes) couverts de mandilles ou petites chapes marchent, des flambeaux à la main, devant le saint évangile, *lorsqu'on le porte à l'ambon* pour y être lu (2). »

Guillaume Durand (XIII[e] siècle) parle, comme Innocent III, des deux voies par lesquelles le diacre et le sous-diacre montent. « Dans l'église romaine, comme dans plusieurs autres, le sous-diacre monte à l'ambon par une voie et le diacre par une autre, parce que l'un arrive à l'accroissement de la science en enseignant, et l'autre en apprenant... et parce que le ministre parvient à l'augmentation de la justice par le

et diaconus per aliam ascendit in pulpitum, quoniam ille docendo, iste discendo procedit in augmentum scientiæ, vel quia ministrator per meritum operis et prædicator per meritum oris progreditur per augmentum justitiæ, sed per eamdem viam revertuntur. » (Innocent III, *De sacro altaris mysterio*, lib. II, cap. XLII. Col. 823 du t. CCXVII de la *Patrologie latine* de M. Migne.)

(1) « Diaconus ergo in ambonem ascendit, ut annuntiet evangelium... nam et ipse Dominus ascendit in montem ut evangelium prædicaret... adversus ergo aquilonem legitur evangelium ut aquilo surgat et auster veniat (Cant. IV), id est ut diabolus fugiat et spiritus sanctus accedat. » (Innocent III, *Ibid.*, cap. XLIII, col. 824.)

(2) « Deputati pallia ferentes cum lampadibus præeunt sanctum evangelium, quando in ambonem, lectionis causa, affertur. » (Lib. III, *Juris orientalis, inter responsa patriarcharum*, p. 237.)

mérite de l'œuvre, et le prédicateur par le mérite de la parole (1). »

L'auteur de la *Liturgie des Ordinations* publiée par Habert, dans le *Pontifical de l'église grecque*, liturgie qui paraît avoir été écrite dans le XIV[e] siècle, rapporte que de son temps l'évangile se lisait dans l'ambon (2).

Nicolas de Ploüe, chapelain de l'église de Posen en Pologne, qui vivait en 1434, nous apprend que, dans le pays qu'il habitait, l'évangile se lisait dans un lieu élevé, c'est-à-dire à l'ambon, mais non l'épître, parce que le ciel qui est un lieu élevé se donne à ceux qui gardent l'évangile, et que c'est pour cela que l'évangile se termine par un ton de voix plus élevé (3).

Voici ce qu'on lit au sujet de l'ambon dans le livre du président Duranti qui a pour titre *De ritibus ecclesiæ catholicæ:* « Lorsque le diacre va à l'ambon, il est précédé de deux acolytes couverts de mandilles ou petites chapes, comme on lit dans l'ordre romain sur le sacrifice de la messe. Jean, évêque de Citri, livre III du *Droit oriental*, les appelle députés (4). » Le président Duranti mourut en 1589.

(1) Guill. Durand, *Rationale divinorum officiorum*, lib. IV, ch. XXIV, n° 10, p. 127 du 1[er] volume, édition de Doard. Lyon, 1574.

(2) *Liber pontificalis ecclesiæ græcæ, meditatione et opere Isaaci Haberti.—Liturgiæ ordinum.* Pars VII, *Consecratio episcopi.* Paris, 1643, p. 71.

(3) Nicolas de Ploüe, *Tractatus sacerdotalis de expositione missæ.—De secunda parte missæ.*

(4) « Accessuro ad ambonem diacono, procedunt ante duo acolyti cum duobus cereostatis, ut legitur in ordine romano, *De officio missæ.* Hos Joannes episcopus Citri, lib. III, *Juris orientalis* deputatos appellat, his verbis : Deputati autem, pallia ferentes, cum lampadibus præeunt sanctum evangelium, quando in ambonem, lectionis causa, affertur. » (Duranti, *De ritibus ecclesiæ catholicæ*, lib. II, cap. XXIII, p. 410 de l'édition de 1592.)

Les prescriptions de saint Charles Borromée sur les *ambons* qui devaient être construits dans la province de Milan sont on ne peut plus précises et tout-à-fait remarquables. Nous croyons devoir reproduire en entier le chapitre qui les contient :

« Il doit y avoir dans les principales églises, et surtout dans les cathédrales, des ambons tels qu'il en a existé et qu'il en existe encore à Rome. Là ils sont couverts de tables de marbre et richement décorés. Ailleurs ce sont des plaques de bronze, offrant en relief des images sacrées, qui en font l'ornement.

« On peut, si l'église est grande, en construire deux. Dans l'un des deux, qui sera plus haut que l'autre, on lira l'évangile, dans les grandes solennités. L'autre, qui servira pour l'épître et les leçons de la Sainte-Écriture, sera moins élevé.

« Il est permis de se borner à un seul ambon, ainsi que cela s'observe dans beaucoup d'églises. Il servira tout à la fois pour l'évangile et pour l'épître ; mais, dans ce cas, l'endroit où se fera la lecture de l'évangile devra être plus élevé et celui où se lira l'épître un peu plus bas.

« La partie basse sous l'ambon, ou un autre lieu moins élevé que l'ambon, sera réservée aux chantres et aux clercs, afin que, selon l'ancienne coutume, ils y chantent, aux solennités et à certains autres jours, des cantiques déterminés, surtout entre l'épître et l'évangile.

« Quand cela sera praticable, on établira à l'ambon deux escaliers : l'un, vers l'orient, pour monter ; l'autre, à l'occident, pour descendre.

« Si l'on ne doit construire qu'un ambon dans l'église, on le placera du côté de l'évangile. Si l'on en élève deux, l'un, devant servir pour l'épître, sera placé du côté de l'épître, l'autre, qui est celui de l'évangile, sera mis du côté de l'évangile, et le diacre, en y lisant l'évangile, se tournera du côté du midi où les hommes sont placés.

« On devra faire les ambons en marbre ou en pierre et les orner de quelques pieux bas-reliefs. On pourra aussi les construire en briques, mais il faudra alors les recouvrir avec des lames, soit de marbre, soit de pierre élégamment sculptées ou avec des plaques de bronze doré, comme on en voit maintenant dans plusieurs églises (1). »

(1) « Habenda est quoque in ecclesiis insignioribus ac præsertim in basilicis cathedralibus ratio ambonum, quos et magnos et ornate confectos, et tabulis marmoreis ornatos extitisse in basilicis Romanis perspici licet, et alibi etiam æneis, cælato sacrarum imaginum opere expressis.

« Item duo pro ecclesiarum magnitudine constitui possunt, unus altius extructus, de quo evangelium, alter, de quo epistola lectiove sacræ scripturæ, in majoribus solemnitatibus, prononcietur. Hicque paulo depressior sit quam ille, unde evangelium legitur.

« Unus etiam tantum ambo, ut in multis ecclesiis cernitur, esse potest, qui et evangelii et epistolæ simul lectioni usui sit, ita tamen ut in eo locus, unde evangelium recitatur, aliquanto eminentior sit, pars vero unde epistola aliquo gradu inferior sit.

« Infima item pars sub ambone vel alius locus inferior detur, ubi cantoribus clerisve spatium sit, ubi, in solemnibus certisque diebus, de antiquo ecclesiæ more, stata cantica, præsertim inter epistolam et evangelium, canant.

« In ambone, ubi potest, constituantur duo graduum ordines, unus quo sit ascensus, ad orientem versus, alter occidentem spectans, quo fiat descensus.

« Si unus tantum ambo in ecclesia constituendus sit, is a latere evangelii statuatur; si duo, unus unde scilicet epistola legitur, a latere epistolæ, alter vero qui est evangelii, ab evangelii latere constituatur, ita ut diaconus inde evangelium legens ad meridionalem ecclesiæ partem vertatur, ad quam viri conveniant.

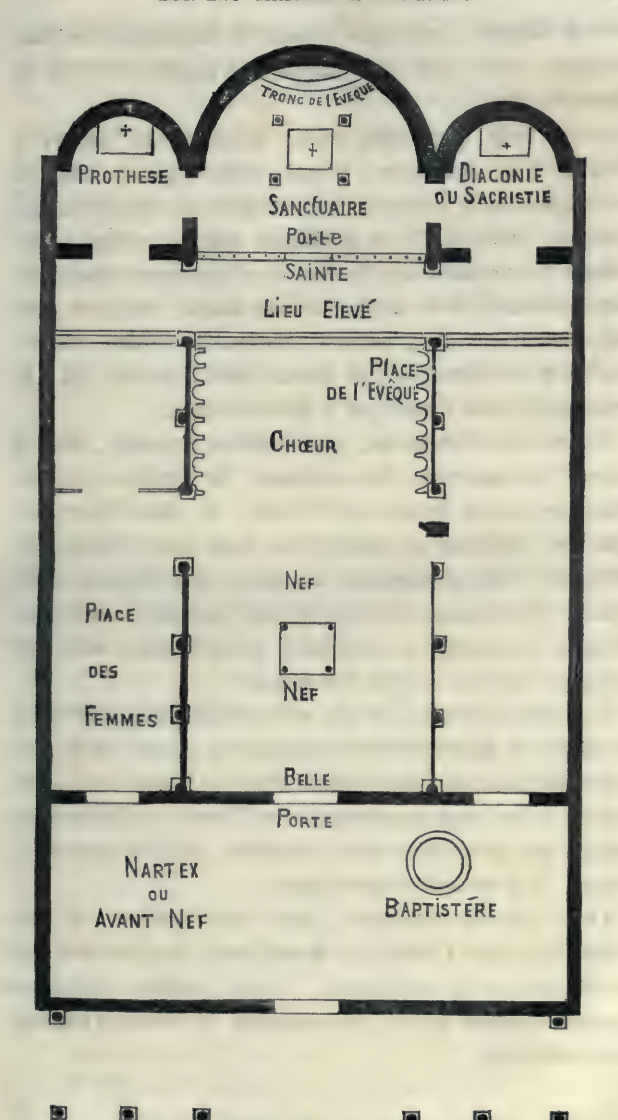
« Atque ii quidem e mamore lapideve alio confici debebunt, et ornari præterea aliquo piæ sculpturæ opere. Aut a lateritio lapide exedificari possunt, exornari tamen eos decet laminis mamoreis, lapideisve ornate elaboratis, aut æneis iisque inauratis, quales hodie etiam visuntur. » (*Acta ecclesiæ Mediolanensis*, *sive sancti Caroli Borromæi constitutiones et decreta*, lib. IV, p. 211.)

M. Smith parlant, dans une lettre écrite au XVII[e] siècle, des lecteurs de l'église grecque d'aujourd'hui, dit qu'ils lisent au peuple les évangiles et les autres livres sacrés, bien que quelquefois les diacres fassent cette fonction dans l'ambon (1).

Il résulte des passages que nous venons de citer qu'il n'y avait qu'un seul ambon dans plusieurs églises et que d'autres en possédaient deux. Saint Cyprien ne parle que d'un seul ambon qu'il appelle pupitre et tribunal de l'église. Il n'est question dans le concile de Laodicée que d'une tribune nommée ambon dans le texte grec et pupitre dans les versions de Denys le Petit et d'Isidore Mercator; saint Grégoire de Tours ne met qu'une seule tribune dans l'église de St-Cyprien et il la désigne sous le nom d'*analogius*. La plupart des autres auteurs ne mentionnent également qu'un seul ambon. D'un autre côté saint Charles déclare que lorsque l'église est assez grande, on pourra en construire deux; que, dans l'un deux, on lira l'évangile, tandis que l'autre servira pour l'épître et les leçons de la Sainte-Écriture. Et, en effet, dans plusieurs églises de Rome et de quelques autres villes d'Italie, on remarque deux ambons. Dans les églises d'Orient, il n'y a ordinairement qu'un ambon proprement dit.

Quand il n'y avait qu'un ambon, on le plaçait, d'après saint Charles, du côté de l'évangile. Si on en élevait deux, celui qui devait servir pour la lecture de l'évangile devait être établi du côté de l'évangile, et celui de l'épître, du côté de l'épître. Goar nous apprend que dans les églises grecques c'était au milieu même du temple que l'on plaçait ordinai-

(1) « Lector qui evangeliorum aliorumque sacrorum librorum periochas populo legit, licet hoc, quidquid est officii, interdum ex ambone peragat diaconus. » (Smith., *Epistola de græcæ ecclesiæ hodierno statu*, p. 145.)


TRONC DE L'EVEQUE
PROTHESE
SANCTUAIRE
DIACONIE
OU SACRISTIE
PORTE
SAINTE
LIEU ELEVÉ
PLACE
DE L'EVÊQUE
CHŒUR
NEF
PLACE
DES
FEMMES
NEF
BELLE
PORTE
NARTEX
OU
AVANT NEF
BAPTISTÉRE

rement l'ambon, mais que lorsque la disposition des lieux l'exigeait, on le reportait à droite ou à gauche (1) (Voir la figure précédente).

Il n'y avait quelquefois qu'un escalier pour monter à l'ambon et en descendre ; le saint archevêque de Milan se borne à dire qu'il y en aura deux, lorsque cela sera praticable. Toutefois Innocent III et Guillaume Durand parlent positivement et sans distinction de deux escaliers comme étant d'un usage général de leur temps. Le sous-diacre, ainsi que nous l'apprennent ces deux auteurs, montait à l'ambon par un escalier et le diacre par un autre. Selon Innocent III, ils revenaient l'un et l'autre par le même chemin.

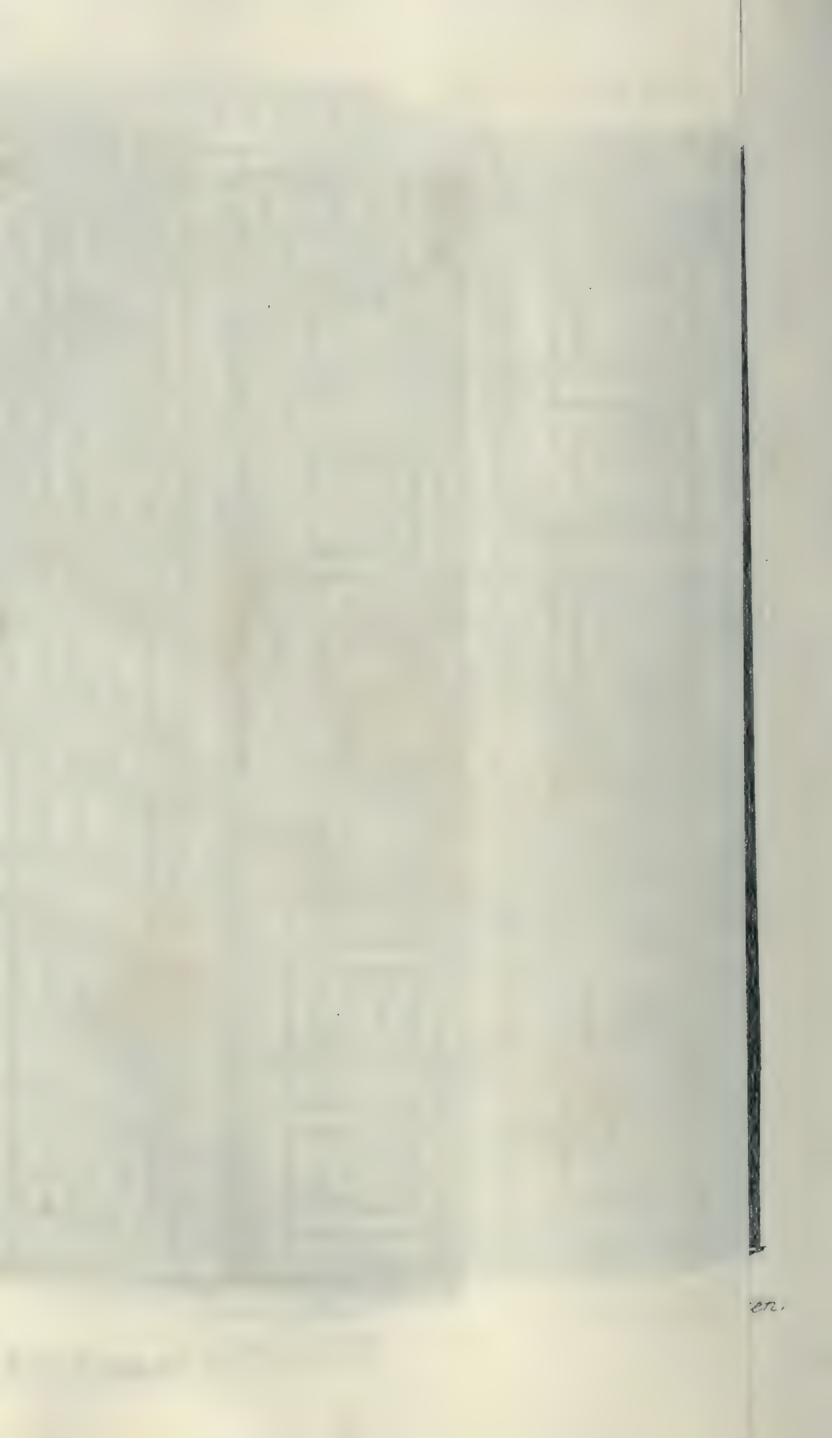
Comme nous l'avons vu, saint Charles demande, dans le cas où l'on construirait deux ambons, de donner à celui de l'évangile plus de hauteur qu'à l'autre, et, dans l'hypothèse contraire, d'établir un gradin plus élevé pour la lecture de l'évangile. Cette prescription se trouve dans l'ancien ordre romain : *Subdiaconus qui lecturus est, ascendit in ambonem, ut legat, non tamen in superiorem gradum quem solus solet ascendere qui evangelium lecturus est.*

Les ambons étaient, le plus ordinairement, en marbre ou du moins en pierre revêtue de plaques de marbre et de porphyre, de tablettes d'ivoire ou de lames de bronze doré ; c'est encore ce que nous apprennent saint Charles et plusieurs des auteurs que nous avons cités. Toutefois, quoique plus rarement, il y en avait aussi en bois.

Celui que fit construire, avant son élection, le pape Victor III, pour l'abbaye du Mont-Cassin, était en bois orné de dorures et de sculptures, « fecit gradum nihilominus ligneum ejusdem operis, extra chorum, in ammonis modum, satis pulchrum. »

(1) Goar., *Euchology. græc.*, n. 1308. Paris, 1647. p. 19.





Quant à la forme, ils affectaient celle d'une caisse ou d'une cuve ronde, carrée ou polygonale portée par un soubassement assez haut et accompagnée d'un ou de deux escaliers comme nous venons de le dire. Ces escaliers étaient cachés le plus souvent par des espèces de rampes ou parapets, non à jour, s'élevant carrément ou diagonalement, jusqu'à la partie supérieure de la caisse.

Les ornements ont varié beaucoup, selon le temps et les lieux dans lesquels les ambons ont été construits, selon les idées symboliques reçues alors, ou selon le goût et la fantaisie des artistes.

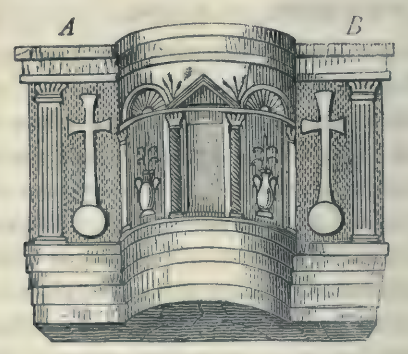
Pour donner une idée plus complète de la forme et de la décoration des ambons, nous ferons connaître quelques-uns de ceux qui existent encore maintenant, ou dont on a conservé soit la description, soit le dessin.

1° *Ambon de l'église métropolitaine de Ravenne*.—Il existe dans l'église métropolitaine de Ravenne un ambon en marbre dont la date est certaine. Il fut fait au VI[e] siècle, par l'évêque *Agnellus*, ainsi que l'indique une inscription gravée à la partie supérieure, et ainsi conçue : SERVVS XPI AGNELLVS EPISC HVNC PYRGVM FECIT. Trente-six cadres ou panneaux quadrangulaires disposés sur six lignes horizontales et parallèles en font l'ornement. Dans chacun des cadres on a représenté un animal symbolique. Le même animal se trouve répété dans les six cadres disposés sur la même ligne. Dans le rang supérieur sont six agneaux, au second rang six paons, au troisième six daims, au quatrième six colombes, au cinquième six oiseaux ressemblant à des canards, et au sixième six poissons (1).

2° *Ambon de l'église du St-Esprit à Ravenne.* — Dans

(1) M. de Caumont, *Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge.* Caen 1841, p. 21 et atlas, pl. I bis.

une autre église de Ravenne, celle du St-Esprit, on voit un ambon qui paraît de la même date que le précédent (VI[e] siècle). Sa caisse est cylindrique. Deux grands panneaux ou parapets carrés cachent des vides où se trouvaient autrefois les escaliers. Ces escaliers ont été détruits ainsi que le soubassement principal. Sur la caisse se dessinent trois compartiments séparés par des colonnes. Celui du milieu est surmonté d'un fronton triangulaire, il ne contient aucun ornement; ceux des côtés renferment un vase avec des fleurs. Une arcade semi-circulaire dont le tympan est rempli de rayons partant d'un centre, les couronne; sur chacun des parapets est sculptée une croix portée par un globe. A chaque extrémité s'élève un pilastre supportant l'entablement fort simple de l'ambon (1).



3° *Ambon de l'église St-Jean et St-Paul* (même ville).— Dans l'église de St-Jean et St-Paul, il existe un autre ambon qui fut fait à la fin du VI[e] siècle par un certain Adeodatus, premier écuyer de l'exarque. Il est décoré absolument de la même manière que celui de l'église métropolitaine, excepté

(1) M. de Caumont, *Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge*, p. 20.

que St-Jean et St-Paul ont été figurés dans des cadres qui commencent et finissent la première ligne (1).

4° *Ambon à Ancône.* — M. de Caumont a observé dans une des églises d'Ancône un ambon qui a la même forme que celui du St-Esprit à Ravenne (2).

Quatre anciennes églises de Rome ont conservé leurs ambons: ce sont celles de St-Laurent *in campo verano* Hors-des-Murs de St-Clément, de Ste-Marie *in cosmedin,* et de St-Pancrace.

5° *Ambon de St-Laurent-Hors-des-Murs.* — L'église de St-Laurent-Hors-des-Murs, a été construite primitivement par Constantin; elle a été refaite, en 578, par le pape Pélage II. Honorius III, au XIII[e] siècle, en changea l'orientation et fit faire la nef actuelle, et alors l'ancienne nef devint le chœur.

Dans un ouvrage qui a pour titre *Monuments anciens et modernes,* M. Gailhabaud a donné deux planches qui contiennent des vues générales et des détails des ambons de St-Laurent-Hors-des-Murs. Il y a joint une description circonstanciée de ces monuments. Nous pensons ne pouvoir rien faire de mieux que de la reproduire ici, du moins en partie.

« L'un des ambons, dépourvu de mosaïques, a au sommet un pupitre en marbre. Pour y parvenir, il faut monter un escalier qui se compose de quatre marches placées dans le soubassement et de sept autres comprises entre les parois du meuble. Le soubassement est formé d'un seul bloc de marbre richement veiné, et orné de quelques moulures portant des tablettes en brèche violette, reliées entre elles et soutenues par des pilastres en même matière. Une base con-

(1) M. de Caumont, *Histoire de l'architecture religieuse au moyen-âge*, p. 21.

(2) Id. *Ibid.*, p. 21.

tinue et une corniche limitent les pilastres en bas et en haut. Ces tablettes comprennent un espace rectangulaire. La partie culminante du meuble, celle qui renferme le pupitre forme encore un rectangle ; elle s'élève sur la partie antérieure de la première enceinte et est construite, comme le reste, avec des tablettes de marbre encadrées par une corniche et des pilastres. Des boules de marbre sont placées sur les moulures dans l'axe des pilastres où des constructions supérieures ne se sont pas opposées à ce couronnement.

« Le second ambon était destiné aux prédications religieuses et sert encore à cet usage. Il est situé vis-à-vis le précédent et au midi ; son plan, très-régulier dans l'origine, ne l'est plus aujourd'hui ; une mutilation a fait disparaître un des escaliers qui servaient à y monter ainsi que toute la partie du soubassement et des appuis situés du même côté.

« Tout mutilé qu'il est, cet ambon est encore un des plus beaux qui se voient en Italie, tant par la richesse des marbres précieux et des mosaïques dont il est décoré que par ses nobles proportions. La façade se compose d'un premier soubassement contenant deux rangs de gradins pour asseoir les clercs, d'un escalier situé à l'orient et conduisant par cinq marches à un premier palier, c'est la partie parallèle et en tout semblable à celle qui a été détruite à l'occident. Au-delà de l'escalier, encore en place, s'élève sur un piédestal une riche colonne torse, ornée dans ses cannelures de brillantes mosaïques en émail. La base, de forme attique, est brillamment exécutée ; le chapiteau, dans le style corinthien, ne manque pas d'élégance ; une pointe de fer le surmonte, elle est destinée à recevoir le cierge pascal.

« La seconde partie de la façade consiste en un second soubassement quadrangulaire ; c'est une zone encadrée de moulures et contenant deux grands panneaux en porphyre, puis un cercle en même matière placé au milieu. Les enca-

drements de ces panneaux et les quatre tringles qui accompagnent le cercle sont décorées de mosaïques en émail qui produisent l'effet le plus brillant, auprès de ces matières dont la couleur grave fait une opposition heureuse.

« Enfin, la partie supérieure de l'ambon contient, au centre, une caisse destinée à placer l'orateur. Cette caisse disposée en encorbellement est au niveau d'un palier supérieur et a une forme polygonale. Chacun des angles du polygone est décoré d'un pilastre en marbre avec base et chapiteaux. Les panneaux encadrés par les pilastres sont aussi en marbre précieux. Une corniche surmonte le tout et s'incline des deux côtés, de manière à indiquer sur la façade la pente que suivent les marches à l'intérieur. Cette inclinaison a été pratiquée dans le but de laisser voir l'orateur ou le diacre dans sa marche ascendante jusqu'au sommet de l'ambon. La corniche ainsi disposée descend jusqu'aux pilastres qui occupent les angles du soubassement supérieur ou la zone quadrangulaire; elle reprend sa direction sur ces pilastres et porte de grosses boules en marbre précieux (1). »

M. Martigny, dans son *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, au mot *ambon*, a donné aussi le dessin et la description du principal ambon de St-Laurent-Hors-des-Murs; mais, quoique généralement d'accord avec M. Gailhabaud, il en diffère en plusieurs points. Il place, entre autres choses, à la base de ce monument, des bas-reliefs relatifs au culte payen dont il n'est pas question dans la précédente description. La présence de ces bas-reliefs est pour lui une preuve de la haute antiquité de l'ambon; car, dit-il, l'usage d'employer pour la décoration des basiliques chrétiennes, des marbres tirés des édifices profanes est une pratique toute

(1) *Monuments anciens et modernes*, par M. Jules Gailhabaud. Paris, Firmin Didot, 1850, t. II (pas de pagination).

primitive (1) ; cependant M. de Caumont refuse d'admettre cette haute antiquité, aussi bien pour l'ambon de St-Laurent que pour ceux de St-Clément, de Ste-Marie-in-Cosmedin, et affirme formellement qu'ils ne sont ni les uns ni les autres antérieurs au IXe siècle.

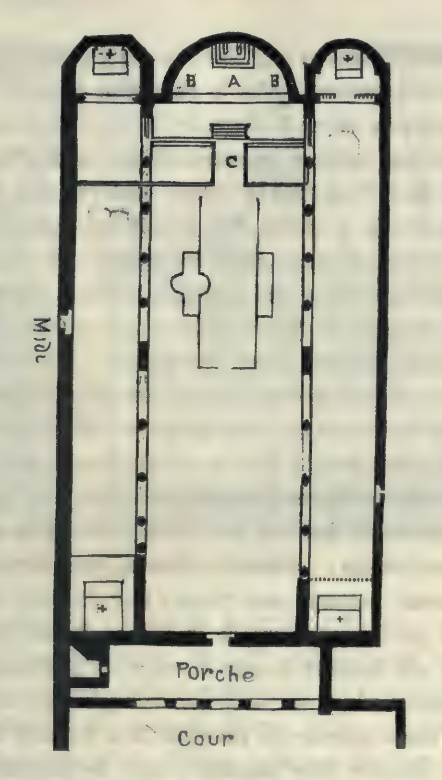
6° *Ambon de St-Clément.*—L'église de St-Clément existait dès le Ve siècle, mais elle fut réparée par le pape Adrien Ier, au VIIIe siècle, par le pape Nicolas Ier, au IXe. Le pape Jean VIII refit le chœur au IXe siècle ; on y voit plusieurs fois son monogramme.

Le chœur de St-Clément consiste en une enceinte formée, dans la partie de la nef la plus rapprochée du sanctuaire, par un petit mur en marbre, à hauteur d'appui. Cette enceinte n'occupe pas toute la largeur de la nef principale ; il y a un espace libre entre elle et les collatéraux, ainsi que l'indique le plan dessiné sur la planche suivante.

De chaque côté de l'enceinte, vers le milieu, est placé dans le mur d'appui un ambon qui le surmonte. A droite est celui des leçons et de l'épître, à gauche celui de l'évangile et des prédications. Ces ambons ont les plus grands rapports, du moins quant à la disposition générale, avec ceux de St-Laurent-Hors-des-Murs. L'ambon de droite est rectangulaire ; le soubassement est orné de panneaux carrés, dans lesquels sont inscrits des cercles renfermant une croix. L'ambon de gauche offre, dans son soubassement, deux panneaux à angles droits plus hauts que larges, et, dans l'espace compris entre les deux, un ovale dont le grand diamètre est horizontal. La caisse ou tribune est octogone et ornée de colonnes sur les angles ; deux panneaux triangulaires cachant les escaliers l'accompagnent. Près de l'escalier

(1) Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, p. 27.

de gauche est placée une colonne torse destinée, comme à



PLAN DE L'ÉGLISE DE SAINT-CLÉMENT DE ROME.

St-Laurent, à supporter le cierge pascal; on l'y met encore aujourd'hui (1).

Les ambons de Ste-Marie-in-Cosmedin et de St-Pancrace

(1) Voir Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, t. IV, planches de l'architecture et de la sculpture, pl. XVI.

diffèrent encore très-peu de ceux de St-Laurent-Hors-des-Murs.

7° *Ambon peint dans un Exultet manuscrit du XIIe siècle.* — Seroux d'Agincourt, dans le cinquième volume de l'ouvrage qui a pour titre, *Histoire de l'art par les monuments*, a reproduit une curieuse miniature faisant partie d'un *exultet* manuscrit du XIe ou du XIIe siècle, conservé dans la bibliothèque Barberini à Rome. On y voit un diacre dans un ambon. Il déroule d'une main le rouleau de l'*Exultet* et indique de l'autre main aux assistants ce verset qui y est écrit en toutes lettres : *In hujus igitur noctis gratia, suscipe, sancte pater, incensi hujus sacrificium vespertinum* ; un autre clerc debout devant l'ambon présente l'encensoir. La caisse dans laquelle se trouve le diacre est cylindrique ; quatre panneaux placés deux à deux sur deux rangs y sont figurés, des guirlandes en forment l'encadrement, le milieu est occupé par des espèces de fleurons. Les parapets des deux escaliers, entièrement plains, s'élèvent d'abord verticalement pour suivre ensuite, comme une rampe, une direction oblique, jusqu'à la partie supérieure de la caisse ; ils ont pour tout ornement une bordure formée d'oves et de feuillages. Au bas du monument règne un soubassement général, sur lequel repose la caisse comme les parapets. Il a la forme d'un rectangle et présente deux panneaux avec des divisions en losanges que remplissent des fleurons. A la partie inférieure du soubassement règne une frette rectangulaire. A droite de l'ambon on voit un chandelier très-élevé garni de feuilles à la base ; au milieu et à la partie supérieure, il supporte un cierge allumé. Le diacre est revêtu de la dalmatique ; au-dessus de sa tête on lit le mot *Levita ;* le mot *cereus* est écrit au-dessus du cierge. Le fond de l'ambon, dans la miniature même, est verdâtre avec les ornements blancs et rouges. Le cierge est

teinté de rouge, les feuillages dont il est enrichi sont bleus, verts et jaunes (1).

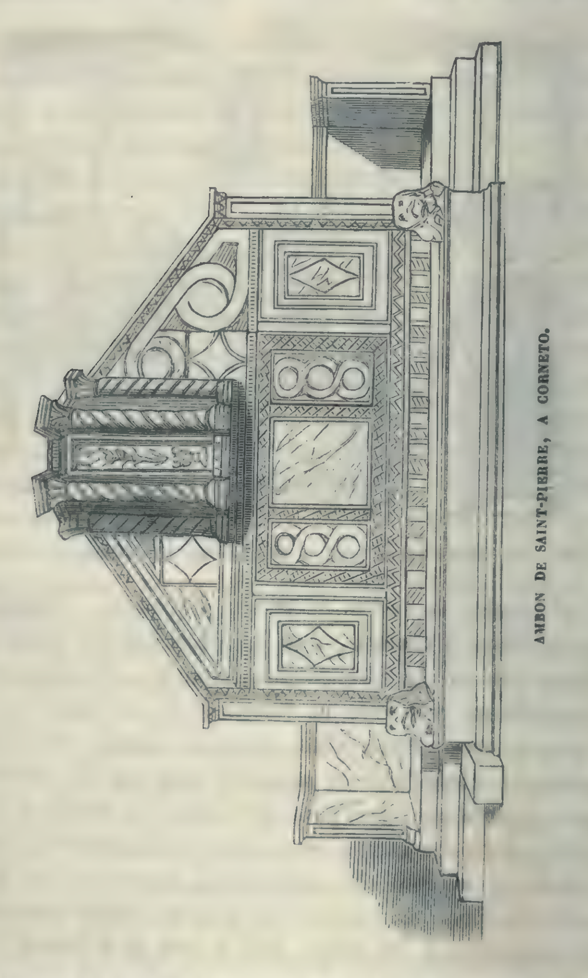


AMBON PEINT DANS UN EXULTET DU XIIe SIÈCLE.

8° *Ambon de l'église St-Pierre à Corneto.* — L'ambon de St-Pierre à Corneto, dont M. Albert Lenoir a donné un dessin dans son *Architecture monastique* (1), a la plus grande ressemblance avec ceux de Rome. Il est en marbre et se compose encore d'une tribune octogone comprise entre deux panneaux triangulaires et supportée ainsi que les panneaux par un soubassement en forme de lambris. Le meuble se termine à droite et à gauche par un pilastre que supporte un lion couché sur le ventre. Le soubassement repose sur une base composée d'une plate-bande et de plusieurs petites moulures. Ce soubassement est divisé, dans le sens de la largeur, en

(1) Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, t. V, planches de peintures, 1re partie, pl. 55, et pour le texte, t. III, p. 60.

trois compartiments ; sur ceux des extrémités se dessine un encadrement rectangulaire, plus haut que large, renfermant



AMBON DE SAINT-PIERRE, A CORNETO.

un losange à côtés légèrement arqués. Le compartiment du milieu, plus large que les autres, est subdivisé en trois parties,

par un cadre richement orné. La partie du milieu est unie; dans les deux autres s'élève un entrelac posé en pal. Au haut du soubassement règne une petite bande qui porte une inscription du XIII[e] siècle, indiquant que, l'an de Notre-Seigneur MCCVIII, sous le règne du pape Innocent III, *Angelo*, prieur, donna cet ambon à l'église. Des colonnes torses séparent les trois panneaux antérieurs de la caisse qui s'avance en encorbellement, au-dessus de la partie inférieure de l'ambon. Un vase, contenant une fleur à longue tige, orne chacun des panneaux. Les parties triangulaires qui accostent la caisse ont pour ornements deux cercles et deux losanges encadrés chacun dans un rectangle. Les escaliers se trouvent derrière le soubassement et les deux panneaux triangulaires.

9° *Ambon de Pistoja.* — Quoique Pistoja ne compte que 13,000 habitants, les églises y abondent, comme dans toutes les villes de l'Italie; on en compte trente-cinq tant paroissiales que conventuelles. Ce qui la distingue peut-être de toutes les cités de la même contrée, c'est le nombre des ambons anciens des XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles qui y existent encore. On en compte cinq, tous en marbre blanc, plus ou moins richement sculptés. Le plus remarquable est celui de *san Giovani forcitiva* qui paraît dater du XIII[e] siècle.

Cet ambon a été retiré de sa place primitive et est appuyé maintenant contre l'un des murs de la nef. Très-différent des précédents, ils consiste en une tribune rectangulaire, reposant en arrière sur deux consoles et en avant sur deux colonnes isolées. Les colonnes sont en marbre rouge, les parois de la caisse en marbre blanc très-fin, tout le reste en marbre blanc ordinaire. Deux lions, comme cela se voit si communément en Italie, supportent les colonnes. Entre les pattes de l'un

(1) M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 191.

d'eux est couchée une gazelle, l'autre a sous lui un bouvillon à cornes naissantes. M. Didron a cru voir, dans ces représentations, une allusion à ces paroles de l'Écriture : *Sicut leo rugiens circuit quærens quem devoret.* Mais les lions n'ont pas l'air furieux ; ils sont calmes et ne se tournent pas du côté des animaux timides ; ils paraissent bien plutôt les défendre. Aussi serions-nous plus porté à admettre qu'on a voulu représenter ici le fort protégeant le faible, l'Église soutenant ses enfants contre leurs ennemis, ou Jésus, le lion de la tribu de Juda, nous mettant à l'abri de tout danger et soutenant son église. Les chapiteaux des colonnes sont ornés de feuilles d'acanthe et rappellent à peu près l'ordre corinthien.

Aux parois de la caisse on peut distinguer dix sujets différents ; sur la face latérale gauche : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité ; sur la face antérieure : le lavement des pieds, le crucifiement, l'ensevelissement du Christ, la descente aux enfers ; sur la face latérale de droite : l'Ascension, la descente du Saint-Esprit sur les apôtres, la mort de la Sainte-Vierge. Aux angles de la paroi antérieure se dressent six figures d'hommes. Ce sont vraisemblablement celles des apôtres que l'on a rangées par groupes de trois pour leur faire supporter les *lectoria* de l'épître et des leçons. Au milieu se trouve le *lectorium* sur lequel se lisait l'évangile. C'est de cette dernière place que se faisaient aussi, sans doute, les prédications. Ce lectorium est porté en avant par le *tétramorphe*, c'est-à-dire par la réunion des emblêmes figurant les quatre évangélistes : l'aigle, l'homme, le lion et le bœuf. Sur quelques moulures de cet ambon on voyait autrefois des incrustations en mosaïque de verre ou des émaux dont il reste quelques traces. Les bas-reliefs se détachaient sur un fond coloré, et peut-être ont-ils été peints eux-mêmes. On remarque encore les armes de la ville sur la moulure émaillée qui supporte le groupe des animaux symboliques ; et une personne, digne de

foi, a assuré qu'il y avait aussi quelques lettres et des chiffres composant le nom de Guillaume et l'année 1270 (1).

10° *Ambon du baptistère de la cathédrale de Pise.* — L'ambon du baptistère de la cathédrale de Pise, également du XIII[e] siècle, est cependant antérieur de quelques années à celui de Pistoja. Il a avec lui, sous certains rapports, une grande analogie. La tribune au lieu d'être carrée, affecte une forme hexagone; elle repose sur des arcades cintrées, trilobées à l'intérieur, et soutenues elles-mêmes par des colonnes de granit oriental ou de marbre précieux. Les figures des évangélistes et de plusieurs saints occupent le dessus des chapiteaux et les encoignures des arcades. Des six faces de la tribune l'une est ouverte et répond à l'escalier par lequel on y monte. Des bas-reliefs enrichissent les cinq autres. Les sujets en ont été empruntés au Nouveau-Testament; ce sont : la Nativité de Jésus-Christ, l'Adoration des Mages, la Présentation au temple, le Crucifiement et le Jugement universel. Ce dernier sujet et celui de l'Adoration des Mages ont été traités d'une manière supérieure. Trois des colonnes reposent sur des lions debout. Sur l'un des angles de la tribune se présente un aigle supportant le lutrin, et au-dessous, du côté où est représenté le Jugement dernier, on lit ces vers qui nous font connaître et la date de l'ouvrage et le nom du sculpteur *Nicolas de Pise :*

Anno milleno bis centum bisque triceno
Hoc opus insigne sculpsit Nicolas Pisanus
Laudetur digne tam bene docta manus (2).

(1) Didron, *Annales archéologiques*, t. XVII, p. 314, et Gailhabaud, *L'architecture du V[e] au XVIII[e] siècle et les arts qui en dépendent.* Paris, Gide, 1856, t. IV (pas de pagination).

(2) Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, t. I, *Sculpture*, pl. XXXII et t. III, *explication des planches ; Sculpture*, p. 29.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot *ambon.* Quelques auteurs le font venir du latin *ambo* « deux » parce que, disent-ils, il y avait ordinairement deux tribunes dans l'église ; mais, comme nous l'avons fait observer, cela ne s'applique qu'à certaines localités ; la plupart des écrivains ecclésiastiques ne parlent que d'un seul ambon. — Schrévelius veut que les ambons aient été ainsi nommés, parce qu'ils sont proéminents et ont une forme arrondie ; ἄμϐων *quidquid in plano eminet et protuberat, rotundam habens figuram.* Cette opinion est celle de Saumaise et elle a été suivie par M. Albert Lenoir. Saumaise rappelle que les Grecs désignent sous le nom d'ἄμϐωνα le ventre d'une bouteille, parce qu'il est rond, et qu'ils disent ἄμϐιξ pour une marmite. Walafrid Strabon fait venir ambon d'*ambio* « entourer, ceindre ». Ambo, dit Walafrid Strabon, *ab ambiendo quia intrantem ambit et cingit* (1). Guillaume Durand assigne la même origine au mot ambon, mais il donne une autre raison. On l'aurait employé, suivant lui, parce que l'ambon est environné de marches. *Dicitur ambo pulpitum ubi legitur evangelium, ab ambio, quia locus ille gradibus ambitur* (1). Le sentiment le plus reçu est qu'ambon est dérivé d'ἀναϐαίνω ou ἀμϐαίνω qui signifie *je monte.* On monte, en effet, pour arriver à la partie supérieure de l'ambon. Ce sentiment est celui de Panvinius, de Vossius, de Casaubon, de Martinius, de Du Cange, de Thiers et des auteurs du Dictionnaire de Trévoux. Voici ce qu'on lit dans le Dictionnaire de Trévoux : « Le mot ambon vient d'ἀναϐαίνω, *ascendo,* « je monte » ; d'où, en retranchant un α, on a fait ἀνϐαίνω, et parce que ν, qui est une lettre palatale, ne peut soutenir une lettre labiale telle que ϐ, selon les judicieuses remarques de M. l'abbé Danjeau,

(1) Walafrid Strabon, *De rebus ecclesiasticis*, chap. VI, col. 926 du t. CXIV de la *Patrologie* de M. Migne, le deuxième de l'auteur.

qui se vérifient dans toutes les langues, ce ν s'est changé en μ et l'on a dit : ἀμβαίνω, « je monte », d'où s'est formé *ambo* « ambon ».

L'ambon était encore désigné sous plusieurs autres noms. On l'appelait *analogius*, *pulpitum*, *tribunal*, *suggestus*, *gradus*, *auditorium*, *ostensorium*, *lectrinum*, *lectricium*, *pogium*, *doxale* et *purgum*, en grec πυργος. Ce dernier mot, que nous avons trouvé sur l'ambon de l'église métropolitaine de Ravennes, signifie *tour*. L'ambon s'élève comme une tour au-dessus des parties voisines ; à Ravenne, il en a presque la forme.

(La suite au prochain numéro.)

(1) G. Durand, *Rationale divinorum officiorum*, c. 24, n° 19, p. 128 du t. Ier de l'édition de Nicolas Doard, Lyon, 1573.

QUELQUES-UNS

DES

MEILLEURS MÉMOIRES D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉS RÉCEMMENT EN FRANCE,

PAR M. DE CAUMONT.

1er ARTICLE.

Si le *Bulletin monumental* était plus étendu, nous offririons chaque année, aux lecteurs de ce recueil, un aperçu des meilleurs mémoires d'archéologie publiés en France ; mais quoique nous ayons augmenté nos volumes de quelques feuilles, nous n'avons encore qu'un espace limité à consacrer à ces espèces de comptes rendus, et il nous faut signaler seulement un très-petit nombre de mémoires d'une importance exceptionnelle au point de vue archéologique. Parmi ces derniers sont deux mémoires publiés par la *Société Archéologique de l'Orléanais :* l'un de M. Mantellier sur les découvertes faites en 1861 à Neuvy-en-Sulias, rive gauche de la Loire, non loin de Germigny et de l'abbaye de St-Benoît ; l'autre de M. Boucher de Molandon sur l'inscription trouvée à Mesves en 1864, et qui fournit une démonstration géométrique de la position de *Genabum* à Orléans et non à Gien, comme quelques-uns l'ont prétendu.

MÉMOIRE DE M. MANTELLIER.

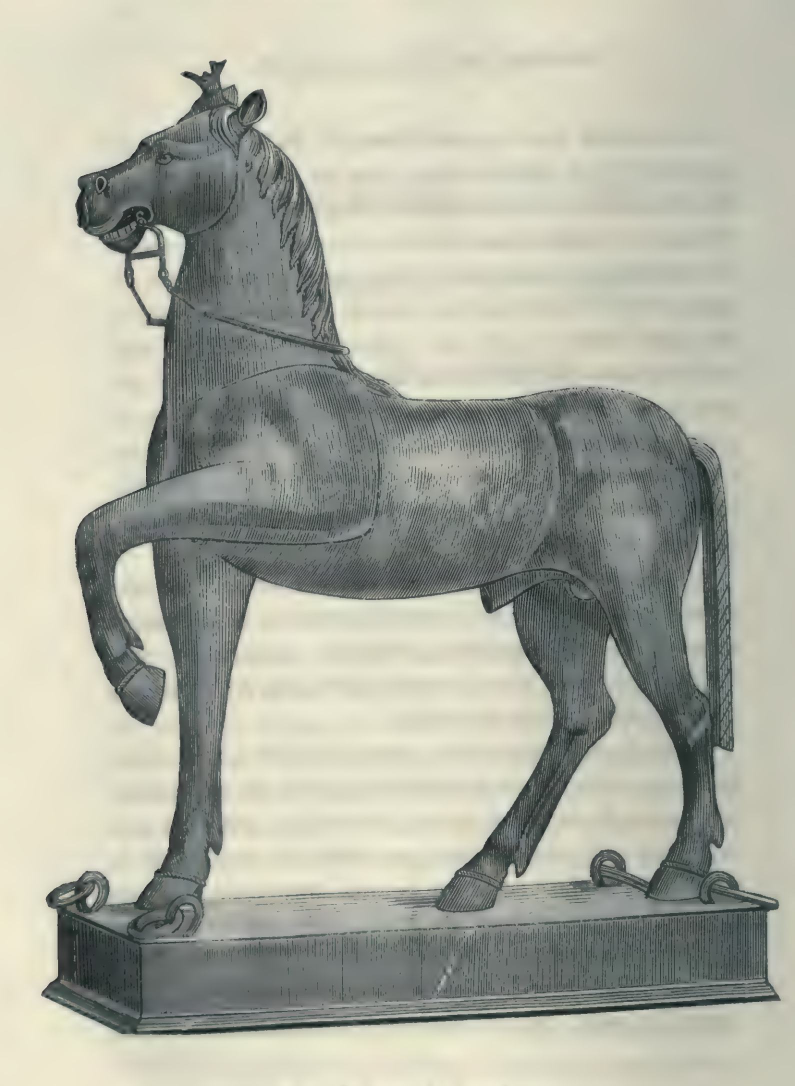
Des ouvriers étant occupés à extraire du sable, pour le propriétaire d'un château voisin, dans un terrain inculte où cette extraction se faisait depuis longtemps, continuaient d'attaquer la petite falaise sableuse en exploitation (1), quand un éboulement fit apparaître à leurs yeux une cavité dont les parois étaient formés par des murs en briques superposées à plat sans ciment. Le toit qui, selon toute apparence, avait été formé avec des planches ou des madriers, avait fini par pourrir et disparaître, et le sable avait pénétré dans ce petit caveau sans pourtant le remplir complètement. On voyait au milieu de la cavité des objets en bronze qui, extraits avec soin de leur cachette, montrèrent un cheval, des figurines et d'autres objets dont nous allons parler.

M. Mantellier s'empressa d'aller sur les lieux pour en faire le récolement, et après des difficultés qui furent heureusement aplanies, ce trésor artistique fut acquis, un an après, pour 7,500 fr. et déposé dans le musée d'antiquités d'Orléans, où je l'ai vu avec un bien vif intérêt.

L'objet le plus important de cette découverte est un cheval en bronze coulé, ayant de hauteur au garrot 65 centimètres, et du poids de 54 kilogrammes; il n'est pas ferré; le pied de devant, du côté montoir, est relevé : au moment de la découverte, l'animal posait par les trois autres pieds, sur une plaque de bronze rectangulaire de 83 centimètres de longueur sur 36 de largeur.

Cette plaque avait certainement formé le revêtement supérieur d'un socle, dont la masse en bois avait été détruite par

(1) Cette falaise avait à peu près 20 pieds de hauteur.



CHEVAL DE BRONZE TROUVÉ A NEUVY-EN-SULIAS.

temps et l'humidité ; elle est percée de trois ouvertures correspondant aux trois pieds du cheval, ouvertures ménagées pour l'introduction de broches en fer qui, partant de chacun des trois pieds, pénétraient dans la masse du socle. Ces trois broches, solidement scellées en plomb dans le pas de chaque sabot, subsistaient en partie au moment de la découverte et tenaient encore à la plaque de bronze en la traversant par trois ouvertures.

Les plaques qui garnissaient verticalement le madrier furent aussi retrouvées ; elles avaient été fixées avec des clous. La plaque qui recouvrait la face antérieure du socle porte l'inscription suivante :

AUG · RVDIOBO · SACRVM
CVRCASSICIATE · D S P O
SER · ESVMAGIVS · SACROVIB · SERIOMAGLIVS · SEVERVS
F C

Ainsi voilà un nouveau dieu topique, *Rudiobus*, qui nous est révélé par cette inscription gravée sur bronze.

Quatre anneaux, dont un était encore attenant à la plaque sur laquelle reposait le cheval, et les trois autres détachés mais parfaitement semblables au précédent, montraient que ces anneaux avaient servi à suspendre le cheval au moyen de quatre chaînes attachées aux angles, comme le plateau d'une balance.

M. Mantellier a fait rétablir le socle en bois, les plaques de bronze ont été appliquées dessus, les anneaux fixés comme ils l'avaient été dans l'origine. Il faut lire son mémoire pour comprendre avec quel soin et quelle exactitude cette restauration a été faite, elle qui devra être imitée toutes les fois qu'il s'agira d'opérations aussi délicates et aussi importantes au point de vue archéologique.

M. Mantellier, discutant pièces en main quelle fut la destination du cheval de bronze, résume son opinion de la manière suivante :

1° Ou le cheval de Neuvy n'était pas monté, et dans ce cas il n'avait d'autre caractère que celui d'une offrande au dieu *Rudiobus,* désigné dans l'inscription du socle ; ou bien il était monté, et alors le cavalier pouvait être le dieu lui-même.

2° Ce monument, composé soit d'un cheval libre, soit d'une statue équestre et du socle qui la supporte, provient d'un *sacellum*, à la voûte duquel il était suspendu.

3° A certains jours le monument était descendu, posé sur un brancard et promené avec pompe. Les auteurs anciens nous ont laissé de nombreux récits de ces pompes, de ces processions ou cortéges religieux, dont faisaient partie les prêtres, les magistrats, les hommes, les femmes, les jeunes gens vêtus de blanc et couronnés de fleurs. Dans la pompe triomphale de l'arc de Titus, le dieu Jourdain est porté ainsi par des prêtres sur une civière (1).

4° Le cheval de Neuvy dénote, dans l'ensemble de l'œuvre, le respect et une certaine observation des lois de la nature ; mais dans les détails l'artiste s'en est écarté.

Sur divers points de la surface du corps ou des membres, on remarque de petites pièces rectangulaires encastrées avec habileté pour boucher ou masquer des trous et des soufflures qui s'étaient produits au moment de la fonte (2).

(1) Cette conclusion est motivée par la présence de quatre anneaux plus grands que ceux qui avaient des chaînes, et dans lesquels on pouvait introduire les bâtons d'un brancard.

(2) On se rappelle que de semblables pièces se voient dans la statue en bronze doré trouvée à Lillebonne. Feu M. Rever, de l'Académie des Inscriptions (Institut), a il y a longtemps insisté sur ces faits, que ne paraît pas connaître M. Mantellier. La statue en bronze doré de Lillebonne est aujourd'hui au musée de Rouen.

Le développement exagéré de l'encolure, la rigidité des flancs, la raideur des jambes, un air de prétention lourde dans l'ensemble et dans les détails, sont des indices que l'œuvre appartient à la Gaule romaine plutôt qu'à l'Italie.

Les rapports que présentent ce cheval avec la jument que monte la déesse Epona, du cabinet des Antiques, sont frappants. C'est la même pose, pied du montoir relevé (1), les trois autres portant sur le sol, la même houpe au sommet de la tête, la même forme dans les pièces placées *après coup pour boucher les trous ou fissures qui s'étaient manifestées pendant l'opération de la fonte.*

(1) Dans plusieurs bas-reliefs gallo-romains dont je possède des



dessins, c'est toujours le pied montoir du devant qui est levé comme dans le bas-relief ci-joint.

M. Mantellier pense qu'on doit attribuer le cheval de Neuvy-en-Sulias à la deuxième moitié du IIe siècle de l'ère chrétienne; c'est du reste, dit-il , la date qu'indique aussi la forme des lettres de l'inscription.

Avec le cheval, on a trouvé plusieurs statuettes ou figures en bronze, dont il faut lire la description dans le mémoire de M. Mantellier, et quelques figures d'animaux, les unes en bronze coulé, les autres en bronze martelé ou repoussé.

Nous nous arrêterons un instant sur ce dernier procédé : ici encore nous aurons à féliciter M. Mantellier de la sagacité avec laquelle il a pu réunir les différents débris des feuilles de bronze et en reconstituer l'image qu'elles avaient primitivement formée.

Il s'agit de l'image d'un sanglier, le *sus gallicum*, tel qu'on le voit sur les médailles gauloises et avec les formes que M. de La Saussaye, M. Lambert et M. Hucher avaient à bon droit signalées.

Voici comment on procédait : dans une feuille de métal on découpait deux silhouettes de l'animal ; ces deux silhouettes étaient ensuite battues au marteau, de manière à faire sortir en saillie les formes de la tête, du corps, des jambes, etc. L'une de ces feuilles représentait le côté droit, l'autre le côté gauche ; elles étaient rapprochées et réunies par une soudure pour constituer l'animal. On ajoutait et l'on soudait ensuite à chaque jambe de derrière une petite plaque qui en garnissait le côté intérieur; les jambes de devant, faites de deux feuilles soudées en forme de tube, étaient emboitées dans le poitrail; deux trous indiquaient les yeux, deux autres les oreilles.

Deux sangliers avaient été formés de la sorte. L'un de ces sangliers a 270 millimètres de hauteur, l'autre 250 millim. Ils paraissent à M. Mantellier avoir été des enseignes militaires; la légèreté du métal permettait effectivement de les

porter au sommet d'une hampe, comme on en voit dans les trophées de l'arc-de-triomphe d'Orange. Mais ce qui mérite d'être remarqué, c'est que ces sangliers offrent une similitude frappante avec ceux reproduits sur de nombreuses monnaies gauloises; les poils hérissés du cou ressemblent, par leur raideur et leur saillie, aux nageoires dorsales de certains poissons; leurs têtes effilées leur donnent une physionomie particulière.

Un autre sanglier de grandeur naturelle avait été formé de plusieurs feuilles de bronze, unies les unes aux autres par des soudures, et les traits avaient été produits au repoussé avec une perfection qui donne à cet objet le caractère d'une œuvre d'art. Les oreilles, qui manquent, étaient appliquées au moyen d'une soudure dont on voit la place, et le globe de l'œil, qui manque aussi, était probablement rapporté et en verre de couleur. Cette image ne pouvait d'ailleurs comme les autres, vu ses dimensions, être portée à l'extrémité d'une hampe.

L'image d'un bœuf avait été formée comme celle des premiers sangliers et paraît, à M. Mantellier, avoir encore servi d'enseigne. Il rappelle que le bœuf était aussi l'un des types monétaires de la Gaule.

Parmi quelques autres objets, M. Mantellier mentionne une trompette en bronze de 1^m, 440 de longueur, formée de plusieurs sections en bronze battu, s'emboitant les unes dans les autres au moyen de fourreaux en bronze fondu.

La première section en bronze fondu, artistiquement burinée, montrait une embouchure en bronze, tournée, mobile : diamètre du tube sous l'embouchure, 10 millimètres; au milieu, 18 millim. ; à la naissance du pavillon, 58 millim.

Cet instrument me paraît ressembler beaucoup à la trompette trouvée il y a longtemps près de Saumur, et qu'on voit aujourd'hui au musée de cette ville : je l'ai dessinée en 1830.

Elle a été dessinée depuis par M. Bouet et figurée dans le *Bulletin monumental.* M. Mantellier ne la cite pas, ce qui prouve qu'il n'a pas visité le musée de Saumur; mais on la trouve dans le *Bulletin monumental* et dans le *Compte-rendu* du Congrès tenu à Saumur par la Société française d'Archéologie (1). Je la reproduis page 53.

Quant à l'époque de l'enfouissement des objets exhumés à Neuvy, M. Mantellier pense qu'elle eut lieu au IVe siècle ou au commencement du Ve. Alors l'Évangile répandait partout son influence dans les Gaules; les églises de Limoges, de Tours, de Bourges étaient fondées; saint Euverte s'asseyait sur le siége épiscopal d'Orléans; le christianisme enserrait et déjà s'appropriait le territoire des Carnutes. Les résistances opiniâtres, désespérées des partisans des anciens cultes, excitaient l'ardeur des néophites chrétiens, armaient leurs bras et amenaient l'anéantissement, par le fer et le feu, des temples et des idoles.

C'est dans le même temps à peu près (406) que les premières hordes barbares, les Vandales, les Suèves, les Alains, apparurent et se frayèrent un passage au travers de la Gaule, *du Rhin aux Pyrénées.* A l'une de ces dates, à l'une de ces causes on doit attribuer, dit M. Mantellier, l'enfouissement de Neuvy-en-Sulias.

MÉMOIRE DE M. DE MOLANDON.

M. Boucher de Molandon a publié de son côté, dans le même recueil, une remarquable notice sur la découverte de l'inscription de *Mesve*, découverte qui a été citée dans le *Bulletin monumental.*

(1) Un vol. in-8°. 1862.



TROMPETTE ROMAINE AU MUSÉE DE SAUMUR.

DÉTAILS DE LA TROMPETTE DE SAUMUR (EMBOUCHURE ET PARTIE ANTÉRIEURE).

M. Boucher de Molandon excelle dans l'exposé du sujet et dans le développement des considérations et des conséquences qui en découlent ; la précision de ses conclusions est telle que nous ne comprenons pas qu'on puisse, je ne dirai pas les contester, mais même les discuter. Nous allons reproduire textuellement quelques passages de cette remarquable dissertation.

« La route moderne, dit M. de Molandon, qui de Nevers conduit à Orléans et à Tours, en cotoyant la rive droite du fleuve, est, sans nul doute, l'une de ces anciennes voies celtiques, perfectionnées par la civilisation romaine, pour faire communiquer entre elles les villes florissantes de *Decetia*, *Nevirnum*, *Genabum*, *Cæsarodunum*, et les puissantes tribus des Éduens, des Sénonais, des Carnutes, etc.

« Cette voie fréquentée alors, comme elle l'est encore de notre temps, traverse, à 34 kilomètres à l'occident de Nevers, le village de Mesve (département de la Nièvre).

« Aujourd'hui simple commune rurale de 950 habitants, Mesve, autrefois *Masava*, remonte, par ses souvenirs, au temps de l'occupation romaine.

« Son nom, légèrement altéré, se retrouve dans les documents du moyen-âge. Mesve est nommé, au VIe siècle, dans les *réglements* de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, *Masva cum suis*, et, au VIIe, dans ceux de saint Tétrice, son successeur. Au VIIIe siècle (en 760), Pepin s'y arrête et y passe la Loire : *Pippinus rex*, dit le continuateur de Frédégaire, *per pagum Trecassinum usque Autisioderum urbem accessit, inde ad Ligerem fluvium cum omni exercitu Francorum, ad* Masvam vicum, *in pago Autisioderensi*, *Ligerem fluvium transmeavit.*

« La concordance étymologique du nom de *Massava* ou *Masava* avec celui de Mesve, et de sa petite rivière du *Masau*

ou du *Masou*, déjà signalée par d'Anville ; les débris antiques qui se rencontrent sur son sol ; la conformité, nonobstant un léger écart, des 34 kilomètres qui le séparent réellement de Nevers, et des 16 lieues gauloises (35 kilom. 1/2) indiquées dans les anciens itinéraires, l'ont fait regarder, par les plus savants géographes, comme la localité nommée *Massava* dans la Table de Peutinger. Mais, bien que cette identification, généralement acceptée, n'ait soulevé aucune objection, ce n'était jusqu'ici qu'une haute probabilité appuyée sur des analogies concordantes. L'inscription récemment découverte est venue lui donner le caractère de la certitude historique.

« On déblayait, en 1864, les fondations du mur méridional de l'église que l'on allait reconstruire ; de nombreux fragments d'auges sépulcrales, employés comme simples moellons, se rencontraient dans la vieille maçonnerie et devenaient, pour le curé, M. l'abbé Boëre, de nouveaux témoignages de l'antiquité de sa paroisse, lorsque, à 2 mètres de profondeur et comme sous le dernier libage, une tombe apparut, dont la forme et la position singulières appelèrent l'attention.

« Quatre longues dalles la composaient : l'une, posée à plat et brisée sur place, formait le fond ; deux autres, placées de champ, constituaient les parois latérales ; une quatrième, bombée à la partie supérieure, tenait lieu de couvercle.

« Cette tombe ne renfermait que quelques ossements à demi consumés.

« M. l'abbé Boëre pressentait une intéressante découverte : il fit enlever et remonter soigneusement, en sa présence, les diverses parties de ce monument funéraire, et éprouva une véritable joie, lorsque, retournant l'un des morceaux de la dalle du fond, il lut sur la face inférieure qui posait sur le sol, en magnifiques caractères de l'époque romaine, le mot *Masavensibu*[*s*], le nom, l'antique nom des habitants de Mesve.

« C'était tout une révélation. Les fragments épars sont aussitôt retournés, rapprochés les uns des autres, et la dalle ainsi reconstituée, mais un peu altérée à l'extrémité droite, permet à M. le curé de lire en entier une inscription latine.

« La dalle est en pierre calcaire du pays ; elle est brisée ; mais les cassures sont si nettes, que les fragments, rapprochés les uns des autres, ne laissent entre eux que de minces fissures.

« Un listel de 8 centimètres de large en haut et en bas, de 20 centimètres du côté gauche, et de 5 centimètres de saillie, adouci en gorge à l'intérieur, l'encadre des trois côtés intacts.

« Restituant ce que la cassure et l'exfoliation ont enlevé à l'extrémité droite, on a pour dimensions de la pierre 1^{m} 90 à 2 mètres environ de longueur primitive, sur 75 centimètres de hauteur et 15 centimètres d'épaisseur.

« L'inscription proprement dite, en y comprenant les lettres restituées à la fin de chaque ligne, occupe, dans l'intérieur du cadre, un espace de 1^{m} 50 de long sur 55 centimètres de haut.

« Les lettres ont 12 centimètres de hauteur à la première ligne, 10 centimètres à la deuxième, 9 centimètres à la troisième, 8 centimètres à la quatrième, 7 centimètres à la cinquième.

« Cette inscription, dit M. Renier, est gravée en magni-
« fiques caractères du second siècle de notre ère... Elle est
« brisée du côté droit.

« La deuxième ligne, à laquelle il ne manque que l'S final
« du mot MASAVENSIBUS, prouve que la cassure n'a pas
« enlevé plus d'une lettre à la fin de chacune des autres
« lignes. Les lettres manquantes sont : F, abréviation du
« mot FILIVS, à la fin de la troisième ligne; VM, qui
« pourraient former un monogramme, à la fin de la qua-

« trième, et enfin D à la fin de la dernière ; la lettre enlevée « par la cassure à la fin de la première ligne est plus difficile « à restituer : je pense cependant que c'est un N.

« Les T sont tous plus hauts que les autres lettres, ce qui « se rencontre fréquemment dans les inscriptions de l'époque « à laquelle j'ai assigné ce document, qui doit se lire ainsi :

« *Augusto sacrum, deae Clutondae et vicanis Masaven-« sibus Medius Acer, Medii Anni filius, murum inter arcus « duos, cum suis ornamentis, de suo dono dedit.*

« On voit que la localité antique dont le village de Mesve « occupe l'emplacement s'appelait bien *Masava,* et non « pas *Massava* par deux S, comme ce nom est écrit sur la « carte de Peutinger, puisque ses habitants s'appelaient « *Masavenses.* On voit, en outre, que cette localité n'était « pas une simple station, mais un *vicus* dépendant sans « doute du municipe d'*Autessiodurum;* car c'est elle évi-« demment qu'il faut reconnaître dans le *Masva vicus in* « *pago Autisioderensi* du continuateur de Frédégaire, cité « par d'Anville.

« La déesse *Clutonda* était probablement quelqu'une de « ces divinités topiques, comme on en trouve un si grand « nombre dans la Gaule ; c'est la première fois que son nom « se rencontre.

« Quant aux deux arcs et au mur donnés à cette déesse « et aux habitants de *Masava* par *Medius Acer*, il est assez « difficile de dire ce qu'ils étaient, à moins cependant qu'ils « ne fissent partie de la décoration d'une fontaine, dont *Clu-« tonda* aurait été la nymphe, comme *Acionna* à Orléans. »

« La fontaine dont *Clutonda* aurait été la divinité protectrice, la savante pénétration de M. Renier, cette fois encore, ne lui a pas fait défaut. Mesve, en effet, dans les prés arrosés par sa rivière du Masau, possède, à 500 mètres

de l'église, une source antique, douée de temps immémorial, par la foi populaire, de merveilleuses vertus curatives. Cette source est, comme l'église elle-même, dédiée à saint Julien (de Brioude), et les traditions qui se sont perpétuées à son sujet peuvent éclairer de quelque lumière l'origine, le sens et la ruine de l'inscription.

« On s'explique ainsi facilement que le monument érigé, aux jours du paganisme, par un Gaulois à demi Romain, MEDIVS ACER, MEDII ANNI FILIVS, à la déesse *Clutonda* et aux croyances des habitants de *Masava*, VICANIS MASAVENSIBVS, ait été renversé plus tard, et l'inscription dédicatoire jetée dédaigneusement au fond d'un cercueil, sous les fondations de la chapelle construite en l'honneur du martyr chrétien, dont le nom et les religieux souvenirs s'appropriaient si naturellement à Mesve et à son antique fontaine (1).

« En précisant, d'une manière désormais incontestable, la position de l'antique station de *Masava*, continue M. de Molandon, l'inscription de Mesve apporte un précieux élément à la solution d'un autre problème longtemps controversé : la détermination du célèbre *Emporium* carnute, du *Genabum* de César.

« Bien des preuves déjà pouvaient être invoquées pour placer *Genabum* à Orléans, savoir :

« Sa situation géographique, au point où la Loire, s'infléchissant vers le nord-ouest, se rapproche du centre du pays carnute et d'*Autricum*, sa capitale ; l'appropriation naturelle de la pente adoucie de son coteau à l'exportation, par la grande artère commerciale des Gaules, des blés, des fourrages, des bois de construction de cette puissante tribu.

(1) Une autre inscription lapidaire en l'honneur de *la Mère des dieux*, intéressante aussi, mais malheureusement mutilée, a été trouvée dans la démolition des murs de la vieille église.

« Le réseau de routes antiques qui, convergeant vers son port et son pont sur le fleuve, les relient maintenant, comme alors, aux grandes villes environnantes : *Autricum*, *Cæsaredunum*, *Nevirnum*, *Agedincum*, *Avaricum*, *Lutetia*, aujourd'hui Chartres, Tours, Nevers, etc.

« Ses constantes habitudes de négoce, sa prépondérance commerciale dans le bassin de la Loire, créées, dès ces temps lointains, par les mêmes causes qui les ont maintenues jusqu'à nous.

« La concordance de ses éléments astronomiques avec ceux qui sont donnés, pour *Genabum*, par Ptolémée.

« Son évêché, dont la fondation remonte à l'origine du christianisme dans les Gaules.

« Ses ruines antiques, ses arènes, les débris de temples et de palais, les médailles de la République, de César, des premiers empereurs, qui se rencontrent, en si grand nombre sur son sol.

« Les monuments épigraphiques des deux premiers siècles de l'ère chrétienne récemment découverts dans ses faubourgs, et particulièrement, en 1823, l'inscription de la nymphe *Acionna*, divinité protectrice de la source sacrée qui versait ses eaux à *Genabum* par un aqueduc souterrain dont les restes subsistent encore aujourd'hui ; enfin en 1865, à quelques pas de son enceinte, la pierre tumulaire du *curator* de *Cenabum*, dont le savant mémoire de M. L. Renier a fait ressortir la décisive influence pour la détermination géographique de l'*emporium* carnute.

« Lors même que, contrairement à toute vraisemblance, on voudrait rattacher au pays carnute ce territoire de Gien si éloigné d'*Autricum*, toujours resterait-il à expliquer comment les habitants de cette tribu auraient eu la bizarre pensée d'aller choisir, au bord de la Loire, un *emporium* si lointain, pour y traîner par des chemins pénibles les objets peu transporta-

bles de leur commerce primitif, tandis qu'à 60 kilomètres plus près de leur ville centrale, il avaient, pour ainsi dire sous la main, au point où est aujourd'hui Orléans, un lieu d'embarquement si commode.

« La position de *Masava*, nettement fixée aujourd'hui par son monument épigraphique, vient ajouter aux savantes et lumineuses déductions de d'Anville un nouvel élément de précision, pour déterminer géométriquement la situation géographique du célèbre *emporium* carnute.

« Nous possédons les données essentielles à la solution du problème : un point de repère incontestable et des distances connues à appliquer.

« J'ouvre, en effet, la Table de Peutinger, et j'y lis :

« De *Masava* à *Brivodurum* (Briare), XVI ;

« De *Brivodurum* à *Belca*, XV ;

« De *Belca* à *Cenabum*, XXII ;

ou, pour plus de simplicité, négligeant les intermédiaires :

« De *Masava* à *Cenabum*, XVI + XV + XXII, soit, au total, LIII.

« Il est acquis aujourd'hui que les chiffres inscrits dans cette partie de la Table de Peutinger indiquent, non des milles romains, mais des lieues gauloises, de 2222^{m}615.

« Les 53 lieues gauloises entre *Masava* et *Genabum* équivalent donc, en mesures françaises, à 117,799 mètres, ou 117 kilomètres 799 mètres.

« Or la distance réelle entre Mesve et Orléans est, très-approximativement, de 127 kilomètres, la même que celle ci-dessus indiquée par la Table de Peutinger, sauf un écart d'un peu plus de 9 kilomètres en sus.

« Cette légère différence peut facilement s'expliquer. On sait que les distances sont toujours inscrites, aux anciens itinéraires, en nombres ronds, sans fractions. Ces omissions, plusieurs fois répétées, peuvent, en s'accumulant, constituer

quelquefois des erreurs assez considérables ; il faut d'ailleurs ne pas perdre de vue que les mesurages des anciens étaient loin d'avoir la précision des nôtres.

« On est donc fondé à dire que la distance marquée par la Table de Peutinger entre *Masava* et *Genabum*, et celle qui est constatée sur la même voie, par les mesurages modernes, entre Mesve et Orléans, sont réellement concordantes; d'où la conséquence rigoureuse que le *Genabum* carnute était assis au point géographique où est aujourd'hui Orléans.

« Si l'on applique le même calcul à l'hypothèse contraire, celle de *Genabum* à Gien, on obtient un résultat évidemment négatif.

« De *Masava* à *Genabum*, en effet, suivant la Table de Peutinger, la distance est de 53 lieues gauloises ou, en mesures modernes, de 117 kilomètres 799 mètres.

« Or, de Mesves à Gien la distance réelle, au lieu de 117 kilomètres 799 mètres, est seulement de 65 kilomètres, soit 52 kilomètres de moins.

« Une telle différence n'est plus une légère erreur : c'est la négation de l'hypothèse.

« Le problème ainsi géométriquement résolu à l'aide de deux points seulement, *Masava* et *Genabum*, peut être étudié sous une autre forme et avec une égale précision, en prenant, sur la même voie latérale à la Loire, trois points géographiques au lieu de deux, savoir : deux points extrêmes, *Masava* à l'orient, *Cæsarodunum* (Tours) à l'occident, et un point intermédiaire, *Genabum ;* puis en comparant successivement la distance de ces points extrêmes à *Genabum*, d'après les anciens itinéraires, puis à Orléans, selon les mesurages modernes.

« Or je lis dans la Table de Peutinger :

« De *Masava* (Mesve) à *Cenabum*, LIII ;

« De *Cæsarodunum* (Tours) à *Cenabum*, LI.

« *Genabum*, d'après la Table de Peutinger, était donc à peu près à égale distance de *Masava* et de *Cæsarodunum*, un peu plus rapproché pourtant de *Cæsarodunum* que de *Masava*.

« Orléans est précisément aussi à moitié chemin de Mesve à Tours, un peu plus près de Tours que de Mesve.

« De Mesve à Orléans, en effet, on compte, en mesures modernes, 127 kilomètres.

« De Tours à Orléans, 119 kilomètres.

« Ici encore, identification complète de *Genabum* et d'Orléans.

« Appliquant à l'hypothèse de Gien le même calcul, on trouve en mesures modernes :

« De Mesve (point extrême) à Gien, 64 kilomètres ;

« De Tours (autre point extrême) à Gien, 177 kilomètres.

« Ces chiffres parlent seuls.

« La détermination géographique de *Genabum* se trouve donc ramenée à ce dilemme : Mesve étant incontestablement aujourd'hui l'identique de *Masava*, et la coexistence de deux *Genabum* étant inconciliable avec les textes et les faits historiques, ou bien il faut rejeter les anciens itinéraires, comme des documents sans valeur, ou bien il faut admettre qu'au point précis où est maintenant Orléans, était autrefois assis le *Genabum* de César, de Strabon, de Ptolémée et des itinéraires.

Tel est le raisonnement de M. de Molandon.

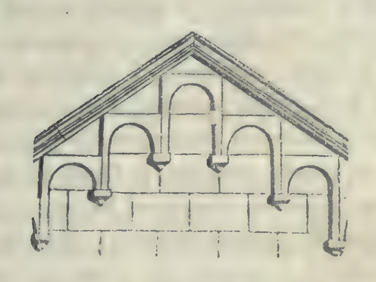
Nous sommes et nous avons toujours été de cette opinion ; jamais nous n'avons compris la persistance qu'ont mise certains archéologues à vouloir transformer Gien en *Genabum*. La dissertation dont nous venons de citer textuellement quelques passages nous paraît un dernier et invariable argument. Vouloir placer *Genabum* à Gien après de si bons et si

incontestables motifs en faveur d'Orléans, serait faire preuve d'un entêtement byzarre et impardonnable.

« M. de Molandon fait remarquer, dans le savant mémoire que nous venons de reproduire, que dans les inscriptions religieuses et votives, le sigle AVG (*Augusto* ou *Augustæ*) suit le nom propre du dieu ; très-rarement il le précède.

« Au contraire, dans les monuments qui ont été rencontrés dans le pays des Carnutes ou dans le voisinage, le sigle AVG précède constamment le nom du dieu et le mot SACRVM, inscrit intégralement ou en abrégé.

« Cette particularité a été signalée à l'égard de quelques-uns de ces textes, isolément étudiés, au moment de leur découverte. Les nouveaux exemples que M. de Molandon a réunis à ceux qui étaient déjà connus, et la constante reproduction de cette formule sembleraient généraliser, comme une habitude d'ordre local, ce qui n'avait été remarqué d'abord que comme une exception insolite. »



RESTAURATION

DU

RÉTABLE DE L'HOPITAL DE BEAUNE;

PAR M. ALFRED DE SURIGNY,

Membre de la Société française d'Archéologie.



Tout homme de goût qui a traversé la ville de Beaune, ne l'a pas fait sans visiter le charmant hôpital, fondé par le chancelier Rolin, et le beau tableau-rétable qui en fait un des principaux ornements. Ce polyptique dont la disposition offre beaucoup d'analogie avec le fameux triomphe de l'Agneau, à Gand, représente le Jugement dernier et se compose de deux grands panneaux, l'un au-dessus de l'autre, sur lesquels se referment plusieurs volets plus petits. Dans le plus élevé des grands panneaux, le Christ est assis sur l'arc-en-ciel pour juger les vivants et les morts. Aux pieds du Christ et dans le panneau inférieur, saint Michel pèse les âmes. A droite et à gauche du Christ, la Vierge et saint Jean-Baptiste intercèdent pour les hommes. Ils sont suivis des douze Apôtres, juges des nations. Dans le bas, à une plus petite échelle, la foule ressuscite: les uns pour la vie, les autres pour la damnation.

Ce qui, pour nous Bourguignons, donne un intérêt majeur

à cette peinture, ce sont les portraits authentiques de Philippe le Bon et de la Duchesse, sa femme, placés à la suite des Apôtres et, tout naturellement, au premier rang des bienheureux.

Pendant quelque temps, ce tableau a passé pour être de Jean Van Eyck; mais aujourd'hui cette opinion est à peu près abandonnée, par cette raison, jugée concluante : que Jean de Bruges était mort en 1443, époque à laquelle fut fondé l'hôpital de Beaune. Cet argument est loin d'être irréprochable, car rien ne prouve que le rétable ait été fait pour l'hôpital. Au contraire, il n'y a sa place marquée nulle part. Selon toute probabilité, il faisait partie de la chapelle particulière de Rollin, qui l'aura laissé, à sa mort, à son établissement de prédilection.

Contre l'attribution faite à Jean Van Eyck, la meilleure raison à faire valoir est dans la nature de l'œuvre elle-même. Les tableaux vraiment authentiques de Van Eyck, en passant sous silence leurs autres qualités, se distinguent par un aspect qui ne peut se comparer à nul autre. Les empâtements y ont acquis un éclat transparent tout particulier; ils sont ce qu'on appelle agathisés, et cela tient surtout à la technique de ce grand peintre : le vernis copal entrait à plus haute dose encore que l'huile, dans la préparation de ses couleurs.

Tel n'est pas l'aspect du rétable de Beaune : il n'a pas l'aspect agathisé. Dieu me garde, au surplus, de diminuer sa valeur : il est lumineux, modelé et dessiné à ravir. Il est magistralement peint. Il a toutes les meilleures qualités des excellents élèves du maître, mais il n'a pas la qualité inimitable dont j'ai parlé.

On a parlé de Roger Van der Weyden, comme auteur du rétable de Beaune. Je m'associe volontiers à cette attribution. Roger est le meilleur élève de Van Eyck, et c'est de lui

que feu M. Didron disait : Van Eyck, Van der Weyden et Hemling, sont la glorieuse trinité des peintres du Nord antérieurs à Rubens : appréciation parfaitement juste.

Tout n'est pas, cependant, à la même hauteur dans le polyptique de Beaune. Chose singulière ! c'est la figure principale, celle du Christ, qui est peut-être, comme dessin et expression, une des plus faibles. L'archange saint Michel, fort beau de mouvement, laisse aussi à désirer sous le rapport de la tête, qui est trop féminine ; mais, ce qu'on ne saurait trop admirer, c'est la Vierge implorant son Fils pour les humains : beauté de mouvement, expression du visage et exécution matérielle irréprochable, rien n'y manque.

A l'occasion du Congrès viticole de Beaune, j'ai revu pour la vingtième fois ce beau tableau. Malheureusement il a bien souffert. Si, en ce moment, il est entouré de soins pieux et à l'abri de tout accident, pendant bien des années d'oubli il a subi de graves avaries. La couche de blanc à la colle sur laquelle il est peint, selon l'usage flamand, s'est altérée. Cette méthode, excellente lorsque le tableau est en lieu sec, est fâcheuse lorsqu'il est exposé à l'humidité, parce qu'alors le blanc se ramollit, son adhérence au bois diminue et la peinture se soulève en écaille. C'est ce qui est arrivé au rétable de Beaune. Là ne se sont pas bornées ses infortunes : au commencement de ce siècle, pour obéir à un scrupule mal entendu, les damnés et les élus même, fort peu vêtus comme gens qui ressuscitent, furent habillés de chemises brunes par un pauvre peintre sortant de maladie, qui, nouvel Hemling, paya ainsi les bons soins dont il avait été l'objet.

Les administrateurs de l'hôpital, dont la sollicitude ne fait doute pour personne et à laquelle nous rendons pleine justice, se sont préoccupés de cet état. Au commencement de 1869, ils ont pris une délibération portant qu'il est urgent d'arrêter

les détériorations que subit de plus en plus le tableau, et d'assurer par là la conservation de ce chef-d'œuvre. Ils ont décidé à la majorité que le mastiquage des parties mises à nu sera fait par un peintre de la localité, sauf à s'entendre avec lui sur les moyens d'exécution. Cette restauration est considérée comme un essai, et provisoire.

Nous demandons à l'administration de l'hôpital la permission de lui faire entendre quelques observations.

En l'an VI de la République française, et par suite des traités de Tolentino et de Campo-Formio, plusieurs tableaux précieux furent envoyés d'Italie en France. Parmi ceux qui étaient dans le plus fâcheux état, se trouvait la Madone de Foligno, par Raphaël, dont la dégradation était telle, que les commissaires pour les arts, en Italie, hésitèrent s'ils devaient l'envoyer à Paris. On ne s'y décida qu'après avoir fixé en plusieurs endroits la peinture, qui quittait le fond, par le moyen de gazes collées sur la surface. De plus, le panneau sur lequel était peint le tableau, était presque entièrement vermoulu. Il était instant de sauver ce chef-d'œuvre de la ruine. L'administration des musées se résolut à l'enlevage et à reporter la peinture sur un autre fond : opération facile et bien connue, mais que les administrateurs, pénétrés de leur responsabilité et d'un respect religieux pour le tableau de Raphaël, ne voulurent faire, qu'après avoir demandé au Ministre et à l'Institut national de nommer une Commission pour suivre la restauration projetée, la contrôler, et rendre publiques les opérations les plus simples, afin de tranquilliser les personnes timorées.

Cette Commission fut composée des citoyens Guiton et Berthollet, chimistes, et des citoyens Vincent et Taunay, peintres. Ils reconnurent, ainsi que l'administration, l'urgente nécessité de l'enlevage de la peinture, ce qui fut fait, aussi bien que sa restauration, avec un plein succès. Nous

avons revu cette toile au Vatican ; après plus de soixante ans, il est impossible d'apercevoir aucune trace du travail de l'an VI.

Mais l'administration des musées ne s'en tint pas là. Dans le livret des tableaux exposés à partir du 18 ventôse an X, elle fit imprimer, à l'article de la Madone de Foligno, une relation minutieuse de toutes les opérations des restaurateurs. C'est dans ce livret que nous avons puisé les renseignements ci-dessus, et nous n'avons pu nous empêcher d'y admirer le profond respect de l'administration des musées français pour l'opinion publique, aussi bien que sa sollicitude intelligente pour les chefs-d'œuvre dont elle était la gardienne.

Oserai-je présenter à l'administration de l'hôpital de Beaune, ce précédent comme un exemple à suivre ? Quelque éclairés que soient ses membres, ils sont pénétrés de leur responsabilité, et en voyant ce qu'ont cru devoir faire les directeurs du musée, en l'an VI, ils ne seront point offensés de la comparaison.

Heureusement, le tableau de Vander Weyden n'est pas en aussi mauvais état que celui de Raphaël. Ses panneaux d'excellent chêne ne sont point vermoulus, et la majeure partie de la peinture est en bon état : néanmoins il est malade, incontestablement malade, et je demanderais pour lui une consultation de médecins, c'est-à-dire de peintres, auxquels on adjoindrait des restaurateurs, hommes du métier, qui fussent très-compétents et qui eussent fait leurs preuves. Cette enquête n'est pas une question de goût, c'est une question d'examen matériel et motivé, qui ne peut être jugée que par des gens experts.

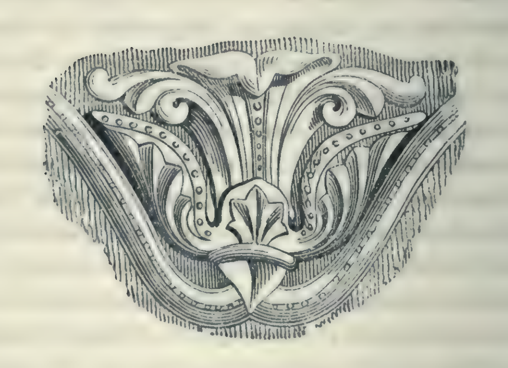
Faudra-t-il restaurer ? Je n'en sais rien. Dieu nous garde des opinions extrêmes. Il y a de fort honnêtes gens, qui, par haine des restaurations mal faites, laisseraient périr un tableau plutôt que d'y toucher ; comme aussi certains ama-

teurs ne sauraient admettre dans leurs galeries que des toiles brillantes et remises à neuf. Évitons ces deux excès ; ne faisons que ce qui est nécessaire, mais ne laissons pas périr ce qui est en danger de mort. Le tableau de Beaune est-il en danger de mort prochaine ou éloignée ? tout est là. C'est ce qu'une Commission aurait à examiner soigneusement, car, si la maladie est telle qu'elle donne des inquiétudes graves, il faut, je le crois, une restauration complète, fût-elle chère, laquelle entre les mains de maîtres habiles est d'une réussite certaine.

Une restauration provisoire, une demi-restauration, comme celle que l'on a votée dernièrement, aurait des effets désastreux, en ce qu'elle fatiguerait la peinture sans remédier à rien. Ce serait de la quinine donnée pendant l'accès de fièvre.

Je demande la permission de dire quelques mots sur la dernière visite que j'ai faite au beau rétable du chancelier Rollin. Il m'a semblé que les accidents graves se bornaient à la partie inférieure du tableau. L'humidité qui montait sans doute du sol, là où il était placé, a décomposé le blanc d'impression des panneaux. De nombreuses écaillures se sont produites et ont quitté le fond, à diverses époques, ce que manifeste la différence des blancs mis à nu. D'autres écailles tiennent encore au fond, mais sont fort ébranlées, et un mastiquage provisoire ne ferait qu'en déterminer la chute. Les administrateurs et les Dames de l'hôpital pourraient dire, si, depuis que le tableau est en lieu sec, la chute des écailles continue, ce qui serait très-inquiétant. Les robes brunes dont les ressuscités ont été habillés, sont sans doute horribles, mais comme elles sont modernes, elles ne doivent pas faire corps avec l'ancienne peinture de Van der Weyden et s'enlèveront sans trop de difficulté. Elles auront arrêté quelque temps la chute des écailles en cet endroit ; *Felix culpa.* Quelques jointures des panneaux ont reçu du mastic à vitre ;

il tombe de lui même, et c'est peu de chose. Mais dans un court examen, je ne prétends pas avoir tout vu ; la Commission en verra sans doute bien davantage. J'ai voulu seulement indiquer qu'un mal peu apparent, pouvait néanmoins être profond et nécessiter de grands remèdes ; et j'ai voulu appeler, je ne m'en cache pas, l'attention sérieuse des administrateurs de l'hôpital, sur l'œuvre qu'ils aiment et dont ils sont fiers d'être les gardiens ; comme aussi leur signaler le danger de se mettre entre les mains d'un restaurateur de hasard.



LE JUBÉ

DU CARDINAL DE LUXEMBOURG

A LA CATHÉDRALE DU MANS.



M. Hucher a fait dans une séance de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, au mois d'août dernier, une analyse succincte de son travail graphique et archéologique sur le jubé du cardinal de Luxembourg, à la cathédrale du Mans.

M. Hucher avait exposé dans la salle le développement, en quatre planches, du calque qu'il avait fait d'un dessin à la plume, dû à un architecte du temps, de ce magnifique monument.

Le dessin original, possédé longtemps par M. d'Espaulart, qui l'avait acquis des héritiers de M. Lassus, ancien architecte diocésain, vient d'être acheté par le musée archéologique du Mans ; il a 2 mètres de longueur sur 1 mètre de hauteur ; il est tracé sur parchemin, avec une encre à base d'oxyde de fer ; malheureusement cette encre a beaucoup pâli dans plusieurs endroits, et notre collègue a dû se livrer à un véritable travail de traduction graphique et d'élucidation à l'aide duquel on saisit maintenant, sans difficultés, toute l'économie de cette immense composition.

Ce jubé qui rappelle celui de Brou, à peu près du même temps, est comme lui, un vaste monument commémoratif, élevé à la mémoire du cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, et à celle de son père, Thibault de Luxembourg, son prédécesseur au siége du Mans. Il a été construit à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, dans la donnée gothique et avec ce luxe de décoration propre à l'époque, aux frais du cardinal Philippe qui en parle plusieurs fois dans ses dernières volontés.

Ce monument tout en pierre, y compris la statuaire qui était en tuffeau de Saumur, se développait en avant du chœur, la façade du côté de la nef; il enveloppait les maîtres piliers du chœur, les contournait, et une partie de l'ornementation, comprenant l'édicule où était renfermée la relique du pied de saint Philippe, donnée au cardinal par le pape Alexandre VI, Borgia, était appliquée, en retour, dans le bas-côté du chœur, du côté de la chapelle des fonts baptismaux. On voit encore les vestiges très-apparents de l'ornementation peinte qui décorait la partie supérieure de cet édicule.

La partie centrale du jubé, qui fermait par conséquent le chœur, offrait une surface hérissée de clochetons, d'édicules, de pinacles, abritant et renfermant tout un peuple de statues : d'abord, au-dessus de la porte de *cuivre* qui donnait accès au chœur, on voit les armes du roi soutenues par deux anges; puis à gauche, du côté de l'évangile, celles du cardinal Philippe, très-reconnaissables au chapeau de cardinal qui les abrite; à droite, celles de l'évêque Thibault, son père. On remarque déjà ici un dualisme, une double intention qui s'accentuera dans tout le reste de ce monument, c'est-à-dire que la partie gauche est comme constellée du blason du cardinal Philippe, neuf fois répété, tandis qu'à droite, on ne voit, dans les mêmes conditions, que le blason

de l'évêque Thibault très-nettement caractérisé par la simple crosse d'évêque surmontant le blason du prélat qui offre, comme celui de Philippe, le lion primitif des armes du Luxembourg écartelé de l'étoile à seize raies de la famille de Baux, alliée à la précédente.

Cette intention si formelle de consacrer la partie droite du monument à la mémoire de Thibault n'avait jamais été saisie ; M. Hucher le fait remarquer en établissant que dans les *plaintes et doléances du chapitre après les ravages des Huguenots*, il n'est question partout que des armes du cardinal Philippe, même du côté droit du monument.

Les armes des deux Luxembourg sont soutenues, comme celles du roi, par deux anges.

Au-dessus, et comme dominant tout le poème de pierre, on voit la Résurrection de Notre-Seigneur.—Cette scène est placée au milieu de la série des statues des douze apôtres représentés portant chacun sur un phylactère un verset du *Credo.* Au-dessous est la série des prophètes en même nombre, ils portent aussi chacun un verset tiré de leurs livres ; dans les entre-colonnettes on trouve une suite de vingt-quatre édicules de petite dimension abritant autant de saints personnages, parmi lesquels on trouve saint Henri, saint Louis, saint Maurice, saint Georges, saint François, saint Pierre de Luxembourg, etc., etc., puis les petits prophètes Habacuc, Joel, Jonas, etc.

Les statues des apôtres et des prophètes avaient les deux tiers de la grandeur humaine, celles des petits personnages 30 ou 40 centimètres.

Toutes ces statues sont abritées sous des pinacles et dans des niches d'une ornementation excessivement touffue, véritable dentelle de pierre, de l'effet le plus merveilleux ; des formes nouvelles se produisent dans cette ornementation : on y voit notamment une sorte d'amortissement domique ou bulbeux qui ne se rencontre guère ailleurs.

A droite de cette partie centrale se voyait l'autel des miracles de saint Julien : et , en effet , le tombeau de cet autel renferme des scènes empruntées à la légende de l'apôtre du Maine et du patron de la cathédrale ; au-dessus se voit un rétable à huit compartiments; cinq pour la partie antérieure et trois pour les côtés.

Si les sujets du tombeau rappellent la vie de saint Julien , ceux du rétable représentent des sujets se rattachant à l'action posthume du saint , depuis sa mort à St-Marceau , jusqu'à une scène actuelle , offrant le cardinal Philippe et son père aux pieds de l'autel de saint Julien, où se trouvent représentés son corps sorti du tombeau et une châsse contenant ses reliques.

Au-dessus de ce rétable règne un chanfrein sur lequel on voit répétée plusieurs fois la devise MEMENTO accompagnée de la lettre majuscule T, alternant avec des ossements croisés et des têtes de mort. C'est une devise de famille que nous voyons répétée dans l'autel de gauche, avec cette variante que la lettre P y remplace la lettre T qu'on voit ici.

Cette circonstance est une nouvelle preuve de l'application spéciale à Thibault de toute la partie droite du jubé.

Au-dessus de ce premier rétable s'élève, dans les proportions de la nature humaine , une série de trois grandes statues : au milieu , saint Julien sur un fond fleurdelysé ; à droite , saint Augustin ; à gauche , saint Ambroise , deux des quatre grands docteurs de l'église latine. Nous retrouverons les deux autres, saint Grégoire et saint Geroux à l'autel de Notre-Dame-de-Pitié et à la même hauteur.

Enfin, au-dessus encore, s'étage dans les mêmes proportions la Sainte-Trinité , accostée de deux anges encensant. Cette scène est abritée sous un pavillon à toit conique , au sommet duquel on voit les armes de Thibault soutenues par deux anges. Un ange, volant la tête en bas, *feint*, comme

dit le procès-verbal *des plaintes et doléances du chapitre*, de soutenir, à l'aide d'un lien passé dans une grosse pommette, tout l'échafaudage du pavillon ; mode ornemental qu'on rencontre souvent à cette époque et notamment dans le grand sceau du cardinal, dont un dessin est mis par M. Hucher sous les yeux de la Compagnie.

A droite de l'autel des Miracles que nous venons de décrire, on voit une série d'édicules renfermant des scènes variées qui paraissent se rapporter à saint Julien, dans l'exercice de ses fonctions épiscopales. Ainsi, il prêche, il visite les malades, donne le saint viatique, confirme, etc.

De l'autre côté du jubé, à gauche, se déploie, avec la même ordonnance, l'autel dit Notre-Dame-de-Pitié.

Le tombeau de l'autel renferme au milieu l'Annonciation, à droite, sainte Madeleine, sainte Agathe, saint Laurent, saint Étienne et saint Christophe ; à gauche, sainte Catherine, sainte Barbe, saint Aldric? saint Martin, saint Sébastien, saint Bernardin de Sienne? saint Antoine de Padoue? saint Antoine solitaire.

Le rétable offre au milieu la naissance de Notre-Seigneur ; — à gauche, saint Pierre ; plus loin, le cardinal Philippe de Luxembourg, présenté à l'Enfant Jésus par son patron nominal, saint Philippe, escorté du patron de la cathédrale du Mans, saint Julien ; plus loin encore, saint Hubert, patron de la forêt des Ardennes, proche Luxembourg ; enfin, saint Jacques ; — à droite, saint Paul, puis saint Pierre de Luxembourg, jeune cardinal, mort à 18 ans en odeur de sainteté, à Avignon, en 1337, avec sa caractéristique : un crucifix dans des nuages, — au-dessus et pour mieux indiquer le personnage, un petit blason offrant les armes anciennes de Luxembourg, sans l'écart de Baux; dans la même case est saint Nicolas de Bari, patron du Luxembourg. La dernière niche est occupée par saint Protais et saint Gervais.

Au-dessus est la scène de Notre-Dame-de-Pitié, dans de grandes proportions, qui donne son nom à l'autel; à ses côtés, deux saints, saint Grégoire et saint Jérôme, dont nous avons déjà parlé.

Au-dessus encore, Jésus montrant ses plaies, les pieds placés sur le globe du monde; de chaque côté, un ange portant les instruments de la Passion, le tout abrité par le pavillon déjà décrit.

Toute cette décoration sculptée en pierre et en ronde bosse se détachait sur les piliers du chœur, peints eux-mêmes en bleu et tout constellés de fleurs de lys d'or de grande dimension.

Au bas du jubé se voient les monuments qui avaient motivé son érection; c'étaient les tombeaux richement décorés, en marbre ou en albâtre, de Philippe de Luxembourg à gauche, et de Thibault à droite. Les jours de cérémonie on déployait, au-dessus de ces tombeaux et à l'aide d'une armature de cuivre, *en berceau*, de riches draperies aux armes du défunt, avec grand luxe de luminaire.

A gauche du rétable de l'autel de Notre-Dame-de-Pitié et en parallèle avec la série de petits édicules déjà cités, on voit aussi plusieurs petits *tabernacles* renfermant saint Jean-Baptiste, saint Jean l'Évangéliste, sainte Marguerite, saint Gilles, sainte Christine ou sainte Julite? sainte Hélène, saint Blaise, saint Cosme et saint Damien et plusieurs autres saints moins faciles à déterminer.

Notre dessin ne reproduit pas le couronnement du jubé, que nous savons être un grand crucifix planté sur une montagne, avec une tête de mort et des ossements au pied. (*Plaintes et doléances du chapitre.*)

Comme annexe à cet immense monument, dont les plus hautes décorations s'élevaient jusqu'à 15 mètres, on voyait dans le bas côté du chœur appliqué contre le pilier qui pré-

sente une surface plane dans cette partie, le reliquaire du pied de saint Philippe, renfermé dans un charmant édicule à jour, reposant sur deux lions et surmonté de la statue de saint Philippe. C'était une espèce de lanterne hexagonale coupée par la moitié, ouverte par conséquent de trois côtés et laissant voir un pied de vermeil soutenu par deux anges de même métal ; seulement, dans la pratique ordinaire, le reliquaire était peint sur le fond de la niche, et le trésor renfermait le bijou de vermeil. Au-dessus, se voient les armes du pape, Alexandre VI Borgia, le même qui éleva Philippe, alors simple évêque du Mans, à la dignité de cardinal ; cette promotion fut alors un événement très-mémorable. Rome venait d'être prise par le roi Charles VIII, et l'élévation de Philippe fut comme le gage de la réconciliation du Saint-Père avec le roi de France (1497).

Il n'est pas douteux que la présence des armes d'Alexandre VI au-dessus de ce reliquaire n'ait pour but d'indiquer que la relique de saint Philippe était un don du Saint-Père.

La niche, en anse de panier, qui abrite la relique où sa représentation peinte, est sertie d'une frise où se trouve répétée la devise de famille, déjà signalée, offrant le mot MEMENTO, escorté de symboles funèbres, et alternant avec la lettre P, initiale du nom de Philippe.

Le travail de la maçonnerie qui comprenait la sculpture ornementale est seul dans *les plaintes et doléances* estimé vingt mille livres tournois, ce qui équivaut à 180,000 ou 200,000 fr. de notre monnaie, d'après les tables monétaires et les données que fournissent le prix des denrées communes.

La statuaire proprement dite n'est évaluée qu'à 700 liv. environ, mais il est évident que cette estimation très-atténuée ne représente nullement la valeur de l'œuvre ; peut-être n'a-t-on estimé que la partie brisée.

Le seul reliquaire du pied de saint Philippe, disparu

dans la tourmente de 1562, est estimé à 500 livres tournois.

Terminons en disant qu'il y a toute certitude que cet immense travail a décoré pendant deux tiers de siècle l'entrée du chœur de la cathédrale du Mans. Le cardinal Philippe, qui est mort en 1519, en parle souvent dans ses dernières volontés comme d'un travail en cours d'exécution, si non même terminé.

Dans l'année néfaste pour l'art (1562), les Huguenots, conduits par des manceaux dont nous tairons les noms, firent irruption le 3 avril dans la cathédrale, brisèrent et pillèrent les nombreux objets d'art et de culte qui faisaient de cette église, comme un vaste musée chrétien, dépositaire des innombrables monuments de tous genres que la série des siècles si religieux du moyen-âge y avait accumulés. Le jubé fut impitoyablement brisé et les statues avec leurs riches pinacles réduites en miettes.

Le chapitre fit dresser en juillet suivant, sous le titre *Plaintes et doléances mises par les doyens*, *chanoines et chapitre*, *par devers les commissaires royaux délégués*, un inventaire des ravages commis par les Huguenots. Ce document conservé aux archives du chapitre, décrit le jubé tel que notre dessin le réprésente et tel conséquemment qu'il existait en 1562.

Enfin, en examinant attentivement le haut des piliers du chœur, on voit encore des vestiges très-effacés, il est vrai, de l'ornementation peinte, figurée dans notre dessin, c'est-à-dire, les anges porteurs des blasons et le fond fleurdelysé.

De plus, un grand nombre des trous laissés dans les piliers par les goujons et les ferrements qui retenaient l'ornementation appliquée contre la muraille, sont encore aujourd'hui visibles et témoignent surabondamment de l'existence de ce magnifique monument.

Charles de Beaumanoir, évêque du Mans (1601-1637), se

donna l'honorable mission de remettre en honneur les diverses fondations de Philippe de Luxembourg, et ce fut lui qui réédifia le jubé tel qu'il existait au XVII[e] siècle; il fit dresser sous la voûte de ce jubé, qui conduisait de la nef au chœur, deux monuments commémoratifs de style grec, mitigé par l'emploi des formes conventionnelles qu'on affectionnait sous Louis XIII; l'un était consacré à Philippe, l'autre à Thibault. Gaignères nous a conservé la figure de ces monuments encore assez imposants et renfermant dans leur partie centrale une vaste inscription funéraire.

Lorsque ce second jubé fut détruit, en 1769, par Mgr de Grimaldi, on fit servir les débris de ce monument à élever la porte actuelle de la sacristie et deux autels appuyés contre les piliers du chœur, à la place même des anciens autels des Miracles de saint Julien et de Notre-Dame-de-Pitié.

Deux simples stèles appliquées aux deux piliers reproduisant les inscriptions du monument plus digne de Charles de Beaumanoir, sont aujourd'hui les seuls indices du passage à la cathédrale du Mans, des magnifiques et généreux prélats qui illustrèrent, parmi nous, le grand nom de Luxembourg, mêlé si souvent du reste à notre histoire nationale.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. J. LEBLANC, *de Vienne*, CHARLES VASSEUR
et PANNIER, *de Lisieux*.

DÉCOUVERTES FAITES SUR LE TERRITOIRE DE STE-COLOMBE-LES-VIENNE (ISÈRE).

Ainsi que l'ont déjà dit plusieurs savants, chaque pas que l'on fait dans la *Vienna Pulchra*, *Vienne la Belle* (Sainte-Colombe), réserve à l'observateur attentif de nouvelles surprises. Ici, ce sont des fûts de colonnes brisées, des fragments de statues mutilées et de bas-reliefs, des antéfixes, des carreaux où se lit le nom bien connu du potier GLARIANVS, des amphores, des lampes, des lacrymatoires, brisés ; là, des débris de poterie aux figures grotesques, des marbres de différentes couleurs, des porphyres verts et rouges, des cubes de mosaïques, etc.

Partout la vigne croît sur un local où jadis des bâtiments somptueux existaient, et l'agriculteur ne saurait fouiller sans rencontrer à chaque pas des marques de la magnificence des anciens habitants de cette contrée.

De toutes ces richesses il ne reste d'autres souvenirs que des ruines, et dans quelques siècles la trace en sera entièrement effacée.

Tout récemment, dans les travaux que M. le maire de Ste-Colombe fait exécuter sur le chemin vicinal dit de la

Jacquetière, au territoire des Missionnaires, les ouvriers mineurs recueillirent cent treize pièces de monnaie en argent de différents modules, parmi lesquelles se trouvent des Gordien III le Pieux, — Philippe l'Arabe, — Dèce, — Émilien, — Valérien, — Gallien, etc.

Tous ces empereurs vivaient de l'an 208 à l'an 260 après Jésus-Christ.

Ces monnaies, quoique un peu oxydées, sont dans un assez bon état de conservation. — Généralement leur forme est ronde ; il s'en trouve cependant quelques-unes d'oblongues.

Dans le même lieu, on a mis à découvert un pavé en mosaïque ; le seul côté qu'on peut apercevoir est d'une couleur blanche, et les cubes en sont assez grossiers. La gelée n'a pas permis d'en découvrir davantage jusqu'à ce jour, et les ouvriers n'attendent que le dégel pour continuer leurs travaux.

Les murs qui entourent la salle renfermant cette mosaïque sont assez épais et garnis, à l'intérieur, d'une couche de ciment rouge mélangé de sable.

Dans l'épaisseur du mur (côté sud de la mosaïque), et un peu en dessus, se trouve une ouverture que l'on pourrait prendre pour une conduite d'eau, et ce qui le fait supposer c'est que, dans l'intérieur, il s'y est trouvé des briques carrées et creuses.

De l'autre côté, et un peu en dessous de cette première ouverture, en dehors des murs, on aperçoit l'entrée d'une espèce de cave. La cessation des travaux n'ayant pas permis de compléter la découverte, nous ignorons encore ce que cette partie recèle, et quelles sont ses dimensions.

En enlevant la pierre qui se trouvait sur la mosaïque, quatre squelettes ont été mis à nu : trois semblent être ceux de personnes âgées, et le quatrième celui d'un enfant. Dans

la portion de la mâchoire que nous avons vue, les dents sont intactes, et leur émail a conservé la blancheur de l'ivoire, tandis que les dents trouvées près du petit squelette paraissent tenir à peine.

Près de là s'est trouvée la base d'une colonne cannelée, en pierre grisâtre.

Parmi les objets découverts, autres que ceux que nous venons de décrire, on voit quelques débris de poterie rouge, unie, et du verre sur lequel s'aperçoit un enduit verdâtre ou grisâtre. Tous ces objets, gisant çà et là sur le terrain, auront bientôt disparu, brisés sous les roues des voitures et sous les pieds des passants.

Au fur et à mesure des découvertes, nous en rendrons compte, puis nous produirons, pour l'intelligence du texte, le plan de cette partie de la commune, avec l'indication des fouilles.

Il serait à désirer que M. le maire de Ste-Colombe donnât des ordres pour que ces objets soient recueillis et transportés en lieu sûr, afin que les connaisseurs puissent les voir et apprécier leur valeur.

Nous ne quitterons pas ce territoire sans rappeler qu'au mois de mai 1856, les eaux tombées en grande quantité ayant fait crouler un mur de soutènement dans le clos de M. Moussier (Florentin), propriétaire, mirent à découvert un dallage en marbre blanc d'une longueur d'environ 45 mètres et d'une étendue encore inconnue en profondeur. Les dalles sont tellement usées qu'il est presque impossible d'en extraire une entière.

Nous mentionnerons aussi la découverte d'une portion de mosaïque faite, il y a quelques mois, par M. Remillier, dans la propriété qu'il possède sur la route de Givors, à quelques pas de Ste-Colombe.

Ce que nous avons vu de ce riche pavé est très-bien

conservé : les cubes ont à peine un demi centimètre de côté. Sa finesse et son ordonnance dénotent l'habileté de l'ouvrier.

Le noir y domine ; quelques rosaces sont bordées de rouge. Chaque caisson est entouré par un double rang de losanges, et la bordure de la mosaïque est formée par deux lignes d'entre-lacs noirs. L'ensemble des caissons est formé : les uns de rosaces, les autres de carrés, et d'autres d'hexagones.

Si l'on peut en juger par ce qui est découvert, l'appartement était très-grand.

Nous remercions M. le maire de Stè-Colombe de la bienveillance avec laquelle il nous a communiqué les pièces de monnaie qui se trouvent chez lui, et nous lui rappellerons la promesse qu'il nous a faite de continuer les fouilles aussitôt que le temps sera propice.

J. LEBLANC,

Inspecteur des monuments historiques de l'Isère, pour la Société française d'archéologie.

LES PERRINS DE VERNEUIL.

Quand la Société française d'archéologie visita la ville de Verneuil en 1854, on attira son attention sur des édifices anciens, particuliers à cette ville.

« Ce sont, dit le compte-rendu rédigé par M. Raymond Bordeaux (1), de grandes constructions à pignon aigu, bâties en grison comme les églises, avec des contreforts plats, dans le style du XIIe ou du XIIIe siècle, et toutes orientées du nord au midi.

(1) Verneuil, le Neubourg, Pont-de-l'Arche, procès-verbaux archéologiques par M. R. Bordeaux, p. 8 et 9.

Ces édifices sont connus à Verneuil sous le nom de *Perrins* ou *Perains*. Ils passent pour avoir été primitivement des magasins militaires..... » L'intérêt archéologique de ces constructions est incontestable; leur antiquité mériterait le respect et devrait les préserver de mutilations. Je souhaite que les habitants de Verneuil ne l'oublient pas. On doit les faire dater de la fondation de la ville, œuvre d'Henri Ier d'Angleterre. Mais c'est à leur nom que je veux m'attacher aujourd'hui.

D'où vient cette dénomination de *Perrins*, persistante dans la tradition? Jusqu'à quel siècle peut-on la faire remonter? Il y a là pour un membre de l'Académie des Inscriptions le sujet d'une belle dissertation; mais je ne suis pas académicien et il est fort probable que je ne le serai jamais; je dirai donc tout simplement que les *Perrins* de Verneuil sont ainsi nommés parce qu'ils sont construits en *pierre*. Dans un pays dépourvu de matériaux résistants, en élevant sa ville de toute pièce, le duc de Normandie, je veux dire le roi d'Angleterre, ne dut guère permettre aux habitants de bâtir autrement qu'en bois; les forêts du Perche ne sont pas loin. Il se réserva, pour les travaux de défense, toutes les pierres que put lui procurer le pays, et c'étaient des silex, avec quelques blocs erratiques, agrégats siliceux connus sous le nom de poudingues ou grisons. Les *Perrins* du souverain se distinguèrent naturellement au milieu des humbles demeures des simples manants et obtinrent dès lors une qualification spéciale. Je vais corroborer mon étymologie par quelques textes recueillis çà et là dans mes lectures et qui pourront mettre sur la voie les chercheurs patients. C'est aux Romans de Chevalerie que je fais principalement mes emprunts.

Voici d'abord deux vers de Doon de Maïence, chanson de geste du XIIIe siècle, publiée en 1859 par M. A. Pey :

Si serés traîné dessus chel pui perrin;
Là vous pendra mon cors a I fust de sapin (1).

Dans Guy de Bourgogne, nous voyons aussi :

Les riches tors de marbre et les sales perines.....
Mainte meson perrine et maint riche solier (2).

Dans Guy de Nanteuil figure la *Grant salle perrine* de Charlemagne (3).

Au XIV[e] siècle encore, le même adjectif reste en usage; il est peut-être plus fréquent, les poètes devenant plus prolixes dans leurs descriptions.

A donc me fit jeter en sa chartre perrine (4)

dit Richer à l'amiral Galien, dans Floovant ; et l'amiral lui répond :

J'en ai un en prison en ma chartre parine (5) ;

et ce prisonnier est précisément le héros du roman. Du reste, son sort n'était pas trop affreux, bien qu'il s'agisse d'oubliettes :

François sont bien servi en la chartre perine
Et quant ils ont mangié, si gabent et si rient (6).

Ailleurs encore, nous trouvons :

Il troncons en ai fait en la saule perine (7).

Dans Hugues Capet, la reine avait fait fermer les portes

(1) Vers 9659-9660.
(2) Vers 1755 et 3716.
(3) Vers 1443.
(4) Vers 1245.
(5) Vers 1261.
(6) Vers 1609-1610.
(7) Vers 1672.

de la cité pour empêcher le héros d'accomplir l'exploit téméraire qu'il avait voué sur le paon, d'aller seul jusqu'à la tente de Fedris. Vaine précaution ! La reine donc, à son retour

A Hue demanda doucement sans hayne
Coment estoit issus de la porte perrine (1) ?

Mes lecteurs seront peut-être bien aises de savoir qu'il avait escaladé les murs.

Marbrin s'employa comme *perrin*.

Du haut pallais marbrin est avallez Drogons (2).

Les chroniqueurs n'ont pas fait usage de ce mot aussi fréquemment que les trouvères. Je veux pourtant citer, en finissant, deux vers de Benoît de Sainte-More, contemporain des constructions de Verneuil ; ils se rapportent au château d'Évreux, que Odon, évêque de Bayeux, révolté contre le duc Robert, voulait convenablement munir :

Ne sai cum li vint en porpens
Quen la tot del chastel perrin
Fist assez metre pain o vin,
Armes, garnison e defense (3).

Ces quelques textes suffisent, je crois, pour ôter tout doute sur la signification du nom conservé par la tradition aux magasins militaires de Verneuil. J'ai souvent peur des étymologies, et je ne pourrais trouver mauvais qu'on critique la mienne ; j'espère pourtant qu'elle trouvera grâce.

Charles VASSEUR.

(1) Vers 1739-1740.
(2) Vers 2771 du même poème.
(3) Vers 30535-38.

ÉGLISE SAINT-JACQUES DE LISIEUX.

PEINTURE SUR VERRE : VITRAUX DE LA RENAISSANCE. — PEINTURES DÉCORATIVES DE LA VOUTE ET DES COLONNES. — INSCRIPTIONS OBITUAIRES. — NOUVEAU PAVAGE.

L'église St-Jacques présentait, au XVI[e] siècle, une décoration riche et harmonieuse qui donnait aux fidèles un avant-goût des splendeurs de la Jérusalem céleste dont les murs sont formés de pierres précieuses et les tours bâties de perles (*lapides pretiosi omnes muri tui, et turres Jerusalem gemmis ædificabuntur*). Tous les arts avaient concouru à l'envi pour orner et embellir ce bel édifice dont l'architecture élégante et sévère est dépourvue à l'extérieur de ce luxe maniéré et de cette profusion de sculptures que l'on remarque dans les églises élevées vers la même époque. Toute la richesse avait été réservée pour l'intérieur qui présente une belle élévation sous clef de voûte et une gracieuse perspective. De splendides verrières de la Renaissance, dont il reste encore de précieux spécimens, garnissaient les nombreuses et larges fenêtres flamboyantes qui éclairent le vaisseau. Les six fenêtres du chevet, composé de deux étages, représentaient les principales scènes de la Passion. D'autres scènes tirées du Nouveau Testament, telles que l'*Ascension*, la *Pentecôte*, que l'on distingue encore parfaitement et dont il existe des fragments importants, ornaient les fenêtres du chœur, divisées en plusieurs baies par des meneaux prismatiques. Au bas de ces tableaux transparents est peint le portrait en pied des donateurs, ainsi que leur écusson.

De magnifiques vitraux à personnages, alternant avec des verrières offrant une riche et gracieuse bordure dans le style

de la Renaissance, laissaient pénétrer dans la nef un demi-jour favorable à la méditation et à la prière. La verrière qui représente l'une des scènes de l'Apocalypse, *la grande prostituée de Babylone*, est une des pages les plus brillantes que nous ait léguées la Renaissance. Il faut voir ce tableau de près ou de la galerie opposée pour se faire une idée exacte de la beauté du dessin, de la richesse du coloris et de la magnificence des costumes.

Enfin, des scènes légendaires, empruntées pour la plupart à *la Légende dorée*, occupaient les fenêtres des collatéraux et complétaient ce magnifique et harmonieux ensemble. Le vitrail de la chapelle St-Ursin (bas-côté méridional de la nef) attire les regards par la pureté du dessin et ses teintes douces et harmonieuses. Le tympan de plusieurs fenêtres est parfaitement conservé et mérite d'être étudié par les artistes qui se livrent à ce genre de peinture, si bien approprié à nos édifices religieux.

Une restauration intelligente, qui révèle chez le peintre verrier, M. Duhamel-Marette d'Évreux, une entente parfaite de la peinture sur verre, au XVI[e] siècle, a restitué à quelques-unes de ces verrières leur ancien éclat. Nous signalerons surtout la fenêtre principale qui occupe l'étage supérieur de l'abside et represente le *Crucifiement*. Ce vitrail se recommande par la vigueur du coloris et l'expression des figures. Nous citerons encore la riche verrière qui éclaire la dernière chapelle du collatéral nord. Les trois compartiments ou panneaux qui composent ce vitrail représentent *Notre-Seigneur, saint Pierre* et *saint Paul,* revêtus de magnifiques costumes damassés. Des dais gothiques, d'une élégante structure, surmontent les personnages.

La peinture sur verre a brillé, au XVI[e] siècle, d'un éclat particulier. Si les vitraux de cette époque ne peuvent être comparés à ces riches mosaïques du XIII[e] siècle qui étin-

cellent de mille feux, et semblent composés de pierres les plus fines et les plus transparentes, ils l'emportent sur ceux-ci par la pureté et la correction du dessin, l'heureuse expression des figures, la magnificence des costumes, l'agencement des groupes et la science de la perspective. Les couleurs sont douces et harmonieuses et les contours bien dessinés.

La peinture décorative avait également une véritable importance et s'harmonisait parfaitement avec les verrières. Les peintures polychrômes qui décorent la voûte du chœur et celle de la nef sont d'une époque postérieure aux vitraux. Elles ont été exécutées en 1552, ainsi que l'attestent les chiffres placés au-dessus de l'une des clefs de voûte de la nef, afin de donner plus de richesse au vaisseau. C'est une composition originale et d'un grand effet, d'autant plus intéressante qu'elle est probablement unique dans son genre. Quoique d'une époque avancée, ces peintures, largement traitées, nous paraissent remarquables et méritent une description. Elles forment autour de chaque clef de voûte, ornée d'un écusson, une brillante couronne composée de feuillages et de fleurs de fantaisie. Les rinceaux formés par ces feuillages et ces fleurs décrivent de capricieux et légers enroulements de l'effet le plus gracieux et le plus inattendu. Ceux qui décorent la quatrième travée de la nef imitent, à s'y méprendre, ces beaux cachemires des Indes d'un dessin original et d'un grand effet. Les couleurs dominantes sont le vert foncé et le rouge vif; quelques-unes des peintures qui décorent la voûte de la nef offrent des nuances variées et des tons harmonieux.

La clef de voûte de la travée qui précède le sanctuaire, la plus ornée de celles du chœur, est entourée de larges et vigoureux rinceaux parmi lesquels se détache la tête imposante du Christ qui semble sortir du calice d'une fleur. Le nimbe, qui encadre la tête du Sauveur du monde, est semé de fleurs de lys d'une forme allongée. De chaque côté s'épa-

nouissent deux larges fleurs qui servent de supports à deux anges tenant dans leurs mains des instruments de musique. La chevelure épaisse et blonde de ces anges, disposée en rouleau, leurs draperies flottantes ainsi que leur pose, rappellent le *faire* des peintres-verriers de la belle époque de la Renaissance.

Les peintures en décor de la voûte de la nef, que l'on achève de restaurer, occupent une plus grande surface que celles du chœur et embrassent une grande partie de chaque travée; elles sont aussi plus importantes et d'une exécution plus soignée, en un mot, *plus artistiques.* Celles de la première travée surtout sont très-remarquables et d'un grand effet. Au-dessus de l'une des clefs de voûte, au milieu d'un cartouche, on lit la date 1552.

Ces peintures se composent, comme celles du chœur, de vigoureux rinceaux formés de feuillages et de fleurs.

La clef de voûte offre l'écusson de la famille Levallois.

Parmi les autres écussons qui décorent les clefs de voûtes de la nef, nous citerons celui de la famille de La Reüe, qui possédait une maison ou manoir rue Haute-Boucherie portant aujourd'hui les nos 53 et 55. Sur l'une des clefs l'artiste a reproduit les initiales D. L. T. du vénérable curé auquel on doit cette belle et importante restauration.

Les trois écussons, qui décorent la clef de voûte du sanctuaire, ont été peints dernièrement par l'artiste chargé de compléter les peintures de cette partie de l'édifice. Il n'y avait primitivement que deux écussons, placés sur les côtés. Ils étaient entièrement effacés et ont été remplacés par le blason du cardinal Jean Le Veneur, évêque et comte de Lisieux, sous lequel l'église St-Jacques a été construite et par l'écusson de Blosset de Carrouges qui était alors curé de cette paroisse. Les armoiries de Pie IX ont été représentées sous la clef de voûte. Les deux écussons effacés devaient être, d'après

M. Charles Vasseur dont nous partageons l'opinion, ceux de Louis XII et d'Anne de Bretagne, sa femme (l'écu de France et de Bretagne).

L'écusson qui orne actuellement la clef de voûte de la première travée du chœur est celui du pape Paul III (Alexandre Farnèse), sous lequel a été élevé cet édifice.

La restauration de ces curieuses peintures, qui exigeait un pinceau habile et délicat, a été confiée à M. Piquenard, de Bernay, peintre-décorateur. Cet artiste à redonné de la vigueur et du ton à ces peintures, altérées par le temps, et complété celles qui étaient effacées. Il a de plus été chargé de peindre et dorer les arceaux de la voûte et a complété les écussons dont quelques-uns étaient entièrement effacés. Il s'est consciencieusement acquitté de ce travail et mérite de sincères éloges.

Les peintures à fresque des colonnes qui séparent la nef principale des collatéraux consistent en tableaux d'assez grande dimension et de forme carrée, représentant les saints patrons des bienfaiteurs de l'église qui se recommandent aux prières des fidèles. Au bas se trouve l'inscription obituaire qui fait connaître le nom et les qualités du défunt, ainsi que son effigie, et dont la vie était en quelque sorte proposée comme modèle. Parmi les peintures qui ont été découvertes sous le badigeon, à diverses époques, nous signalerons le tableau bien conservé qui fait face à la chaire. Ce tableau représente la sainte Trinité. Au bas est le portrait en pied du donateur et de sa famille. Un autre tableau, récemment découvert, mais dont les couleurs sont très-altérées, décore la partie du premier pilier du chœur qui regarde le nord. On aperçoit distinctement, lorsque le jour est favorable, deux personnages : l'un est un donateur ou bienfaiteur de cette paroisse, il tient un philactère, avec une légende gothique que nous n'avons pu déchiffrer; l'autre est un évêque, probablement le patron

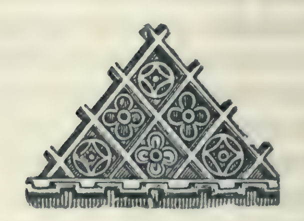
du personnage qui implore son intercession. Une riche bordure, ornée d'arabesques, dans le style de la Renaissance, encadre ce tableau, au bas duquel se trouve une longue inscription en caractères gothiques, difficile à lire.

Toutes les colonnes de la nef offrent probablement des tableaux du même genre qui rappelaient aux générations qui se succèdent les noms des anciens donateurs ou bienfaiteurs de la paroisse.

Enfin les murs des chapelles étaient peints à fresque et ornés de sujets variés ayant trait à la vie des saints sous le vocable desquels elles étaient placées. Sur le mur occidental de l'une de ces chapelles (bas-côté méridional) est représenté, je crois, un saint Nicolas.

Toutes ces peintures décoratives composaient, nous le répétons, un riche et harmonieux ensemble, véritable *musée religieux*.

A. PANNIER.



CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France, XXXVIIe session. — On sait que la XXXVIIe session du Congrès scientifique de France s'ouvrira, à Moulins, le 1er août 1870.

Aux étrangers que nous serons heureux de recevoir, disent MM. les secrétaires généraux dans leur circulaire de convocation, nous aurons à montrer, dans quelques excursions faciles à faire, les monuments de Souvigny, de Saint-Menoux et de Bourbon. A Moulins même, notre collégiale du XVe siècle, le magnifique tombeau du duc de Montmorency érigé dans la chapelle du lycée, un certain nombre d'anciennes maisons et la vieille tour des ducs de Bourbon méritent de fixer l'attention.

Les bibliophiles et les curieux étudieront et admireront la belle bible de Souvigny et les précieux spécimens bibliographiques que possède la bibliothèque publique de la ville; tandis que les antiquaires et les archéologues visiteront le Musée d'antiquités et les collections particulières qui renferment notre unique et intéressante série de statuettes de l'époque gallo-romaine. Les personnes qui s'occupent d'études relatives aux temps préhistoriques pourront facilement se rendre à la grotte dite *des fées du Chatelperron* et aux ateliers de silex taillés de Saligny.

Aux agriculteurs appelés à constater les notables progrès réalisés, au milieu de nous, par l'emploi des meilleures méthodes et des instruments perfectionnés, nous offrirons des expériences de labourage à vapeur, à l'aide d'une machine importée d'Angleterre.

Depuis un certain nombre d'années, l'industrie horticole a pris, dans l'Allier, un très-grand essor; parmi les établissements de ce genre, nous citerons celui de M. Marie,

aux serres garnies de plantes rares et précieuses. Nous n'oublierons pas, dans cette courte énumération, de rappeler et le nom de Mme Aglaë Adanson et son parc de Baleine situé à quelques kilomètres du chef-lieu.

Dans l'arrondissement de Montluçon se trouvent les importants établissements métallurgiques de Commentry et de Montluçon qu'une journée peut suffire à visiter, grâce au chemin de fer qui relie ces deux villes à celle de Moulins.

Sûrs de l'adhésion d'un certain nombre de savants français et étrangers, ainsi que du concours sympathique des différentes Sociétés savantes, tout nous fait espérer que cette xxxviie session du Congrès scientifique de France sera féconde en heureux résultats.

Nous allons reproduire quelques-unes des questions archéologiques du programme :

1. Aperçu historique sur les constructions des édifices publics du Xe au XVIIe siècle?

2. Faire connaître les découvertes d'antiquités faites depuis quelques années dans la région: sculpture, architecture, céramique, numismatique.

3. Présenter une carte des voies romaines du Bourbonnais.

4. Décrire ce qu'étaient les stations thermales de la contrée, à l'époque gallo-romaine, par quelles phases elles ont passé avant d'arriver à leur situation actuelle?

5. Le territoire formant aujourd'hui le département de l'Allier ayant été démembré des trois anciennes provinces du Berry, d'Autunois et d'Auvergne, déterminer l'influence de chacun de ces trois grands centres de population sur l'agriculture, l'industrie, les arts, le langage, les mœurs, les costumes, la législation, les institutions et les cérémonies religieuses, et le développement de l'instruction proprement dite.

6. Histoire de l'agriculture et des classes agricoles dans le département de l'Allier?

7. Indiquer les moyens d'empêcher les actes de vandalisme qui se commettent trop souvent dans la restauration des monuments anciens et surtout des églises?

8. Le mouvement archéologique s'est-il ralenti en Bourbonnais depuis vingt années comme dans d'autres régions.

ESMONNOT,
Un des secrétaires généraux de la XXXVII[e] session.

Nouvelles découvertes à Narbonne. — Voici la copie de six nouvelles inscriptions funèbres inédites, découvertes en démolissant les remparts de Narbonne (bastion Montmorency). Ces inscriptions avaient été employées comme matériaux de construction dans l'intérieur des murailles.

Celle qui porte le n° 1 mentionne, pour la première fois, une des sources qui alimentaient la ville (l'eau *Julia paterna*). Malheureusement la partie supérieure manque ; elle ne porte pas le nom de l'édile, qui était à la fois préfet des ouvriers et chargé des fontaines publiques.

L'inscription n° 2 nous donne le nom d'un fabricant d'ampoules, et constate qu'il existait à cette époque des fabriques de verre dans notre ville.

Les travaux exécutés jusqu'à ce jour n'ont pas encore révélé la présence des murailles romaines primitives.

Inscriptions inédites découvertes à Narbonne pendant le mois de février 1870.

N° 1.

GALLO · AED · F · O
ARIS · PRAEF · FABRVM
AED · AQVIS · IVLIS · PATRI
RATRI · MESSIAE · M · F · QVARTAE
LT · SENICIONI · AED · F · C · FRATRI

1^{m}, 23 sur 0^{m}, 58.

N° 2.

C · L · PHILONVSIVS
AMPVLLARIVS
FRVGI · HIC · EST
SEPVLTVS

N° 3.

IVLIVS · LICINI · L

INACHVS · SIBI · ET

SVIENAE · VDENTONIS · L

VARTAE · CONIVG

1^{m}, 30 sur 0^{m}, 60.

N° 4.

BETVTIAE

SECVNDAE

ET · LAMPONI

ET · PRIMIGENI

KABILIESI

N° 5.

V

C · VETTIVS

FAVSTVS

Θ · VALERIA · C · L

SATVRNIA

V · C · VETTIVS

SATVRNI

V · VETTIA · C · F · FAVS

V VETTIVS · DECEN

Cette inscription recouvre en ce moment un passage incliné, très-obscur, qui conduit à une casemate. On ne peut la lire qu'avec beaucoup de difficulté.

N° 6.

LA · C · F · TV

OECIRIO · N

ƆGATA · S

TOURNAL,

Membre de l'Institut des provinces, à Narbonne.

Vandalisme des architectes à Rome. — A mon retour de Rome, après six mois d'absence, je trouve comme d'ordinaire quelques pages de l'histoire de la ville éternelle effacées par l'ignorance des architectes employés par la municipalité.

C'est un grand malheur pour les archéologues que ces messieurs ignorent les principes de l'archéologie, c'est-à-dire la conservation des monuments, et la comparaison de ceux qui sont moins parfaits dans une ville avec ceux qui sont mieux conservés ailleurs. Ils n'ont jamais voyagé et leurs idées sur ce point sont les idées de Napoléon I[er] stéréotypées. Le bon système archéologique introduit en Angleterre par la première édition de Rickman et perfectionné ensuite par Willis, et votre système introduit en France, en 1830, sont inconnus à Rome.

Il est bien dommage que le Pape, qui aime beaucoup les antiquités, et le cardinal Antonelli, très-bon archéologue en son genre, soient trompés par les architectes qui, dans leur ignorance, se trompent eux-mêmes, et sous le prétexte de restauration détruisent chaque année quelque monument intéressant par son antiquité. Ils ont fait disparaître cette année une porte d'Honorius A. D. 400, à la Porta San Lorenzo. Cette porte San Lorenzo était composée de trois arcades; celle du centre, du temps d'Auguste, contient les conduits de l'Aqua Marcia, Tepula et Julia, et offre une inscription rappelant la restauration de ces aqueducs par cet empereur. De chaque côté de l'arcade originale, une arcade du temps d'Honorius servait de barbacane à cette porte avec une porte extérieure et une intérieure. C'est cette dernière porte qu'ils ont détruite pour mettre en vue le *specus* de l'Aqua Marcia, qui était conservé dans l'intérieur du mur de la ville, mais qui n'était caché que par un mur du moyen-âge sans importance et qu'on pouvait détruire, au contraire, avec avantage comme on l'a fait d'ailleurs. Mais la porte d'Honorius ne cachait point l'aqueduc.

Ils ont aussi restauré (comme ils disent) les murs de Rome, et les beaux murs d'Aurélien ont été colorés d'une teinte rose

sans le moindre respect pour les choses anciennes. Toutes ces réparations sont faites dans le mauvais goût d'il y a cinquante ans, aussi laides que possible. La nouvelle Porta Pia est d'un goût détestable. On a détruit et caché plusieurs restes des aqueducs et châteaux d'eau de l'extérieur du mur d'Aurélien, et le *specus* de l'Anio Vetus qu'on pouvait voir l'an dernier, moitié sous terre, au-dessous de la Marcia, a été caché par une restauration moderne, ainsi que celui du même aqueduc, qui était au-dessous du mur de Tibère, sur le côté nord du camp Prétorien, où il y avait même une entrée dans le *specus*. Les pierres de tuf du temps des rois qui avaient été placées par Bélisaire au pied d'une des tours d'Aurélien ont été jetées de côté, sans aucune raison, près du Latran. Le magnifique palais de Sylla, bâti quelques années avant l'ère chrétienne, à côté du célèbre Muro Torto qui en faisait partie, a été aussi couvert et caché par un énorme et hideux mur moderne. Quoiqu'au VIe siècle les Romains eussent convaincu Bélisaire de la solidité de ce mur, on le regarde comme dangereux maintenant, après qu'il est resté debout depuis plus de douze cents ans.

Les architectes se proposent de détruire, pour élargir la gare du chemin de fer, une autre portion du mur de Servius Tullius, vers l'endroit où quelques princes romains ont fait des fouilles au printemps dernier, et où ils ont trouvé des restes de maisons et d'une rue du Ier siècle. Il y avait encore au printemps dernier deux cippes avec inscriptions du temps d'Auguste, disant que les trois aqueducs avaient passé là, et on voyait encore le *specus* du plus élevé de ces aqueducs; les deux autres étaient sous terre. Tout cela a été détruit par l'ignorance moderne, tandis qu'on pouvait le conserver.

Il y a deux ans, on a fait sauter un des anciens ponts de l'empire, le pont Palario, pour empêcher le passage des Garibaldiens. Cette panique garibaldienne a fait beaucoup de mal aux antiquités. La belle et curieuse église Ste-Sabine-sur-l'Aventin, avec son monastère, est maintenant enfermée dans une forteresse construite l'an dernier, sous la direction des ingenieurs français, pour commander la population de Rome.

La moitié du monastère, ainsi que plusieurs autres, sert de caserne, et quand les soldats sont maîtres quelque part il est difficile aux archéologues d'y entrer.

Je suis fâché de faire des plaintes contre le gouvernement qui m'aide si bien dans mes recherches ; ces actes déplorables ne sont pas la faute de ceux qui gouvernent, mais le résultat d'un mauvais système.

PARKER, *d'Oxford.*

(Extrait d'une lettre adressée de Rome à M. de Caumont.)

MOUVEMENT ARCHÉOLOGIQUE EN PROVINCE.

Le groupe du dragon et du vase de lis à Angers; la tapisserie de St-Pierre de Saumur ; le musée lapidaire de Nîmes ; enceintes celtiques de Nages et de Murviel; découvertes épigraphiques de M. Germer-Durand ; les déesses-mères; le Saint-Suaire de Cadouin ; un curieux passage de Nicolas Oresme.

Les dernières livraisons des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers* (t. XI, fascicules 2, 3 et 4 ; t. XII, fascicules 1 et 2) renferment différents travaux relatifs à une curieuse peinture murale de l'Aumônerie St-Jean. La controverse qui s'est engagée à ce sujet présente un véritable intérêt et ne semble pas encore épuisée.

Quelle est la date des enduits coloriés récemment découverts et surtout quelle est la signification du mystérieux symbole qui en occupe le centre ? A cet égard, les discussions sont ardentes et les divergences les plus considérables se sont manifestées. Tandis que M. Joly-Leterme, architecte diocésain, y reconnaît le faire du XVe siècle, M. l'abbé Choyer reporte le travail au règne de Henri II d'Angleterre, c'est-à-dire à la seconde moitié du XIIe siècle. Quant aux interprétations qui ont été successi-

vement proposées, elles sont si nombreuses que nous ne pouvons songer à les exposer d'une manière complète. Nous nous bornerons à faire connaître le dernier état de la question.

A côté de l'Aumônerie St-Jean se trouve un corps de logis particulier dont les constructions, dans leur ensemble, semblent appartenir à la fin du XIIe siècle. Au premier étage existe une vaste salle voûtée en berceau et ne mesurant pas moins de 19 mètres de longueur sur 7 de largeur.

A une époque difficile à déterminer, tous les murs avaient été décorés d'une peinture à la détrempe représentant des assises de pierres rectangulaires, avec une rosette au centre de chacune d'elles. Ainsi qu'on peut encore le constater, les lignes avaient été filées en rouge brun sur fond blanc, et l'ornement central répété sur tous les rectangles avait été teinté en vert. Le groupe dont l'explication exerce, depuis plusieurs années déjà, la sagacité des archéologues angevins a été superposé à ce premier enduit dit *en appareil* à une date bien évidemment postérieure.

« Il se compose, dit M. l'abbé Choyer, d'un vase de 40 à « 50 centimètres de hauteur, au-dessus duquel s'épanouissent « des fleurs en si grand nombre qu'il faut s'imposer une sorte « de travail pour les compter. L'aspect de ces fleurs rappelle « les formes et la simplicité du lis sauvage, bien que leurs « tiges soient aussi allongées que celles du lis de nos jar- « dins.

« A côté du vase, un oiseau de grande taille se dresse de- « bout sur ses deux pieds, et de sa gueule entr'ouverte il « lance des flammes contre les lis. Ce fait important et très- « significatif n'avait point encore été observé. La tête du « monstre, ainsi que sa queue composée d'enroulements feuil- « lagés, le range parmi les êtres d'une faune imaginaire.

« Pour lui, comme pour les vases et les fleurs, deux couleurs « seulement, le jaune et le rouge, ont été mises à contribution.

« Remarquons enfin, avec M. le commandant Prévost, que « le groupe du dragon ailé et du vase ne paraît pas être une « peinture de pure fantaisie telle qu'on eût pu la faire dans

« un encadrement, dans une ornementation accessoire. Ici « par la place d'honneur que ce groupe occupe, par l'échelle « à laquelle il a été dessiné, c'est un sujet principal, la re- « présentation d'une idée déterminée. »

Le problème a été l'objet de longues méditations de la part de M. l'abbé Choyer, et, par suite de diverses inductions historiques, il a été amené à conclure que cette représentation paraissait se rattacher à l'ordre de chevalerie dit *du Vase de Lys*, fondé dans la première moitié du XIe siècle par Garcias VI, roi de Navarre. Il est assez difficile, à distance et avec des éléments aussi restreints d'appréciation que ceux qui sont à notre disposition, de se former une opinion bien précise sur la question; cependant nous avouerons que nous éprouvons quelque difficulté à admettre la solution qui nous est proposée. Pour qu'elle fût légitime il faudrait établir, d'une part, soit par des textes, soit par d'autres monuments figurés, que les chevaliers du Vase de lis avaient pris pour emblème *un vase de lis et un griffon jetant des flammes*, et en second lieu qu'un des possesseurs du logis accolé à l'Aumonerie St-Jean avait été affilié à cette association qui semble, il faut en convenir, bien étrangère à l'Anjou. Sur ces deux points essentiels, M. l'abbé Choyer ne présente que des rapprochements ingénieux qui ne sont pas sans doute entièrement dépourvus de signification, mais qui n'ont rien de décisif.

Malgré la forme du vase et l'aspect du dragon, nous ne voudrions pas non plus affirmer que le groupe ait été exécuté au XIIe siècle. Le fait de la superposition de cette peinture à une décoration d'*appareil du XIIe siècle* est à lui seul de nature à indiquer comme probable une date de confection beaucoup moins éloignée. Quoi qu'il en soit, il est un point sur lequel nous nous rapprocherions complètement de M. l'abbé Choyer : comme à lui, le dragon cherchant de son souffle impuissant à ternir l'éclat des lis nous paraît un emblème religieux. Le monogramme du Christ placé sur les parois du vase favorise cette manière de voir. Quant au lis, et en entrant dans cet ordre d'idées, il ne figurerait pas pour nous l'*innocence des*

chrétiens enfants de Marie, mais bien la Vierge Marie elle-même que les souillures du péché n'atteignirent jamais. C'est en ce sens que nous voyons sans cesse employer ce gracieux emblème, non-seulement dans les vitraux anciens, mais encore dans les poésies si nombreuses composées en l'honneur de l'Immaculée-Conception de la Très-Sainte-Vierge. Tous les iconographes classent les lis au nombre des emblèmes de Marie, — et les poètes, en s'emparant de cette comparaison, ne firent que marcher dans une voie depuis longtemps ouverte. Voici comment de Lestre commence un de ses chants royaux :

La fleur de lys gracieux et plaisant
Au cueur donnant toute refection
C'est Marie.

Tasserie n'a pas un langage différent :

Le grant peché tres pervers et inique
Faict et villain tout plein d'enormité
Commis d'Adam par œuvre satanique
Du faulx Sathan remply d'iniquité :
Car quant il veit qu'il fut desherité
Des lieux celestes par son peché infame
Tantot pecher fist Adam et sa fame
Nommée Eve qui nous meist en ruyne ;
Mais Marie en fust reparatoire
Car de ce temps fust esleue la racine
Liz virginal de Dieu reclinatoire.

Le lis — accompagné du dragon — ne présente, compris en ce sens, rien de plus extraordinaire que la *Franche olive*, que la *Teurtre échappant au chasseur*, que la *Couche royale gardée par une armée*, que la *jeune fille contre laquelle des hallebardiers dirigent en vain leurs piques*, et que tant d'autres imaginations par lesquelles les poètes et les enlumineurs s'efforcèrent de rendre sensible la pureté immaculée

de la Mère de Dieu. Nous devons toutefois reconnaître que cette supposition, si plausible qu'elle nous paraisse, conserve à nos yeux un caractère hypothétique, et que d'autres indications seraient nécessaires pour la transformer en certitude C'est à une interprétation analogue que M. Joly-Leterme est aussi arrivé, puisque en fin de compte il reconnaît dans le groupe l'*image allégorique de la Sainte-Vierge*, *Mère de Dieu et victorieuse du démon.* Nous ne saurions toutefois admettre l'explication qu'il a donnée à ce sujet d'une tapisserie de l'église St-Pierre de Saumur. Dans le panneau dessiné par M. Joly-Leterme, la Vierge est représentée les mains croisées sur la poitrine, dans l'attitude de la prière et de l'extase; au-dessus de sa tête plane le Saint-Esprit et devant elle se tient l'ange Gabriel, une branche de lis à la main. Un vase rempli de lis se trouve également dans l'appartement. Pour éviter toute incertitude, l'artiste a tracé au bas de la scène les deux lignes suivantes:

Quand le divin amour aura soufflé sur toy du ciel
Tu recevras ô Vierge le fils en ton chaste giron.

Il n'y a pas ici de doute possible, et M. l'abbé Choyer l'a démontré avec une logique victorieuse. Nous avons là sous les yeux une Annonciation avec ses détails ordinaires. La branche de lis que tient l'ange Gabriel, et le vase de lis placé dans l'appartement à défaut d'inscription suffiraient à le révéler.

« Lorsque l'ange Gabriel, dit M. l'abbé Crosnier, dans son « *Iconographie chrétienne*, annonce à Marie le mystère qui « doit s'opérer en elle, il porte ordinairement une tige de « lis. Souvent aussi dans cette circonstance on voit auprès « de la Vierge un vase au milieu duquel s'élève un lis. »

Par une singulière méprise, M. Joly-Leterme a fait de la Vierge, sainte Anne, et il a vu dans le vase de lis, qui n'a ici que la valeur d'un attribut, la personnification de la Vierge

elle-même. Voici, au surplus, en quels termes il a présenté l'explication de la scène tout entière :

« Au-dessus du vase, l'entourant et l'adorant du regard, « une foule de chérubins voltigeant dans le nuage qui sup- « porte l'*archange*. Celui-ci, les bras levés, tient de la main « gauche, séparé de la figure de sainte Anne par le bras « droit, la tige de lis qui va vivifier ou plutôt déifier le bou- « quet s'épanouissant des sept fleurs, nombre sacré qui résume « l'univers, Dieu et le monde.

« Entre sainte Anne et l'archange se dessine, au milieu d'une « auréole éclatante aux rayons éblouissants d'or et de feu, la « divine colombe, figure du Saint-Esprit, qui se dirige aussi « vers le vase de lis symbole de pureté.

« *Grâce à cette image symbolique la mère peut assister « à la conception de sa fille*, et aucun sentiment, si pur « qu'il soit, n'en peut être blessé, tant est grande la déli- « catesse et la chasteté dans l'idée de cette composition. »

Il nous est absolument impossible de partager l'admiration de M. Joly-Leterme pour un symbolisme qui, ayant à représenter l'opération divine du Saint-Esprit, n'aurait rien vu de mieux que d'aller emprunter ses images aux procédés de la fécondation végétale. Mais à quoi bon relever cette particularité. L'erreur de M. Joly-Leterme a été ici complète, et il a été évidemment égaré par la physionomie un peu trop âgée que l'artiste a donnée à la Vierge, et par une formule de salutation qui ne rappelle pas, avec une exactitude rigoureuse, les paroles du texte évangélique.

— Dans une des dernières livraisons du *Bulletin*, M. de Caumont, avec l'autorité qui lui appartient, signalait l'état d'abandon dans lequel certaines villes laissent les débris de sculpture et les monuments épigraphiques. A cet égard, Nîmes donne un louable exemple de conservation intelligente, et, pour l'honneur de notre pays, nous le voudrions voir plus généralement suivi. Non-seulement, en effet, l'Académie nîmoise, secondée par l'administration, recueille avec un soin scrupuleux tous

les fragments antiques, mais encore pour grossir le fonds précieux qu'elle possède elle fait sans cesse appel à la générosité des particuliers chez lesquels des découvertes ont lieu.

« Nous recueillons fidèlement, écrit M. l'abbé Azaïs dans « son compte-rendu pour l'année 1868-1869, les inscriptions « et les monuments sur lesquels l'antiquité a laissé son em- « preinte. Ici ce sont des cippes funéraires, des autels votifs, « des fragments de sculpture de la domination romaine ; là « des médailles de bronze et d'argent, des inscriptions inédites « la plupart en langue latine, quelques-unes en grec. Tous ces « débris précieux, rassemblés avec soin par l'Académie, for- « ment un vrai musée épigraphique qui déploie ses richesses « autour du soubassement de la colonnade de la Maison-Carrée. « Pour ajouter à ce trésor lapidaire, nous nous empressons de « nous rendre partout où une fouille heureuse a mis au jour « un monument, une pierre antique, une inscription ; nous « faisons appel à la générosité des possesseurs de ces objets, « et en échange du don qu'ils font à la ville nous leur « offrons un jeton d'argent qui doit être remis en séance pu- « blique. »

Le fait archéologique le plus important que le volume des Mémoires de l'Académie de Nîmes, pour l'année 1868, nous permette de signaler, est incontestablement la découverte de la vaste enceinte de l'*oppidum* celtique qui couronne la colline de Nages :

« Qu'on se représente, dit M. Azaïs, un vaste plateau élevé, « à pentes raides, dominant la plaine et entouré d'une haute « ceinture de hautes et épaisses murailles. L'appareil se com- « pose d'assises horizontales de pierres sèches fournies par les « collines rocheuses du voisinage.

« Les fouilles ont mis à nu ces étranges murailles de cal- « caire lias, sans ciment et d'une épaisseur prodigieuse. Elles « ont permis de constater la forme singulière des entrées et « les dispositions intérieures de l'*oppidum*. »

Un *oppidum* du même genre, qui a été l'objet d'explorations aujourd'hui plus avancées, se voit encore non loin de Mont-

pellier à Murviel. Sa vaste enceinte est aussi construite en assises irrégulières de pierres brutes et sans ciment.

Parmi les nombreux mémoires publiés dans le courant de cette année par l'Académie du Gard, nous ne pouvons que mentionner *Racine et sa famille maternelle à St-Maximin*, par M. Gratien Charvet ; — *Les origines de la fête de Noel*, par M. Ariste Vignier, question reprise à un autre point de vue, par M. l'abbé Azaïs ; — *Une étude sur Jean Goujon*, par M. Albert Meynier ; — *Ingres*, par M. Im. Thurin ; — enfin tout un traité juridique et philosophique sur les gains de survie entre époux, par M. Fernand Verdier. Ces travaux ne rentrent pas dans la spécialité du Bulletin ; il en est autrement des études de métrologie ancienne, de M. Aurès, et surtout des Recherches épigraphiques plus abordables, de M. Germer-Durand.

Le savant bibliothécaire de Marseille a décrit notamment, avec l'exactitude consciencieuse qui lui est habituelle, trois inscriptions découvertes aux environs de Nîmes, par M. le pasteur Gaston Ducros ; une inscription gravée sur une tablette de marbre qui se trouve conservée au château de M. de Pistoris, à La Roque ; une inscription signalée depuis longtemps à Aramon, trois inscriptions recueillies dans le Vaunage. Toutes ont appartenu à des monuments funéraires.

La plus curieuse est la suivante, inexactement rapportée dans la *Topographie de Nîmes*, et qui est ainsi restituée :

D. M.
M . QUIETI SE
VERINI . MERI
A . SECUNDINA .
MATER . DE . FUN
ERATICIO . FACE
UNDUM . CURAVIT.

Aux Dieux mânes de Marcus Quietus Severinus, sa mère Meria Secundina a fait les frais de ses funérailles.

L'adjectif *funeraticius* qui se trouve trois fois dans Orelli, n'avait pas été jusqu'ici rencontré dans des textes lapidaires de provenance gauloise.

M. Germer-Durand, dans un autre travail, s'est efforcé de compléter une inscription carlovingienne du IXe siècle. Il résulte des recherches auxquelles il s'est livré qu'elle a dû appartenir à la sépulture d'*Eliphas*, évêque d'Uzès, en 841. M. Germer-Durand en a rapproché deux autres épitaphes en lettres onciales qui paraissent de la même époque. Comme elles sont fort courtes, nous les reproduisons intégralement.

† V : KL : MADI : OBIIT : BERTIL
LE : BONAE : MEMORIAE : IN : DIVO.

Quinto Kalendas Madii obiit Bertille bonæ memoriæ in domino.

Le 5 des Calendes de mai est morte dans le Seigneur Bertille de bonne mémoire.

† IIII : KL : FEBR : OBIIT :
HERMENFREDUS :
PEREGRINUS :
IN : DOMINO :

Quarto kalendas februarii obiit Hermenfredus Peregrinus in domino.

Le 4 des calendes de février est mort dans le Seigneur Hermenfroi Peregrin.

— C'est aussi par les travaux archéologiques que se recommandent les *Annales* de la Société littéraire, scientifique et artistique de Vaucluse. Nous citerons en particulier le mémoire de M. Garcin sur la longue inscription de Pépin d'Aigues, et la note sur une inscription votive aux déesses-mères, par M. Henri Chrestien :

MATRIBUS
ELITNIS
CAPELLATESSI.
V. S. L. M.

Ce petit monument est une nouvelle preuve du caractère populaire du culte rendu par les Gaulois à ces divinités. On retrouve à chaque instant près de l'emplacement des bourgs ou au milieu des ruines de simples villas les statues des déesses-mères ou des fragments d'inscription annonçant l'existence d'autels érigés en leur honneur.

— Le *Saint-Suaire*, par M. le vicomte de Gourgues, constitue une monographie complète, écrite avec méthode et d'après les procédés d'une critique saine et judicieuse. L'histoire de la précieuse relique honorée à Cadouin soulève une infinité de questions délicates que le savant correspondant du ministère de l'instruction publique était mieux placé qu'un autre pour traiter et résoudre. Les pérégrinations diverses du Saint-Suaire en Orient et en Occident, les opinions diverses émises à ce sujet, les difficultés que fait naître le silence et l'obscurité de certains textes et qu'il est impossible de lever entièrement, l'histoire de l'abbaye de Cadouin où la relique avait été déposée, les alternatives de splendeur et d'abandon du culte envers le Saint-Suaire forment la matière d'autant de chapitres intéressants tout à la fois par la forme du récit et l'abondance des renseignements. Le volume de M. le vicomte de Gourgues, accompagné de nombreuses pièces justificatives, appelle un complément, l'essai de M. Martial Delpit sur les pèlerinages à Jérusalem avant les Croisades, que nous voyons annoncé et qui ne tardera pas à paraître.

— Nous avons entendu souvent émettre l'opinion que les cathédrales étaient à l'origine destinées à être entourées d'habitations particulières, d'où la conséquence que les travaux entrepris presque partout pour dégager ces édifices allaient directement contre le sentiment des architectes qui les avaient construits. Il y a certains bâtiments, dépendances naturelles ou obligées de l'église, qui sont malheureusement trop souvent sacrifiés à de prétendues nécessités d'alignement et qui devraient toujours, au contraire, être soigneusement conservés. Mais ces réserves faites, l'opinion que nous avons énoncée est empreinte d'une véritable exagération. Dans tous les cas, il

nous a paru piquant de faire connaître ce que pensait sur cette question de l'*isolement des cathédrales* un des hommes les plus célèbres du XIV[e] siècle, Nicolas Oresme. Dans un passage fort curieux de son Commentaire d'Aristote (1), dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Léopold Delisle, le philosophe normand, en énumérant les conditions de perfection qu'à son point de vue l'église cathédrale doit réunir, s'exprimait en ces termes :

« Premierement que la mere eglise et principale de la cité soit « tres bele et tellement faicte quele attrahaie les cuers des res« gardans a vertu et a devotion : item quele soit haute et ap« parente par sus les autres édifices ; *item que environ soit une « bele place afin que l'eglise ait et bon aer et lumiere et quele « ne soit pas trop pres des autres maisons.* »

Nous ne voulons rien ajouter ; l'opinion de Nicolas Oresme est nette et catégorique, et elle doit faire ranger son auteur parmi les partisans de l'isolement absolu des édifices religieux.

E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE,
De l'Institut des provinces.

La colonne Trajane interprétée par W. Frohner (2). — Les progrès toujours croissants de l'archéologie, et l'ardeur avec laquelle on se préoccupe aujourd'hui de toutes les questions relatives à l'histoire de l'antiquité, rendent plus nécessaire que jamais une publication définitive de la colonne Trajane.

On sait, en effet, que cette magnifique série de sculptures est à elle seule un manuel complet des institutions militaires de Rome ; elle a en outre une valeur artistique d'autant plus importante, que les sculpteurs se sont évidemment inspirés de modèles grecs. L'ouvrage que nous annonçons est donc également indispensable aux artistes et aux antiquaires.

Ceux qui ont l'occasion de consulter les éditions précédentes n'ignorent pas combien elles sont défectueuses sous tous les rapports.

(1) Bibliothèque d'Avranches, ms. n° 223, fol. 276 v°.

(2) Reproduction en gravure phototypique, par Gustave Arosa.

La plus répandue, celle de Bartholi, est remplie d'inexactitudes et même d'erreurs graves, parce que les parties frustes y sont rétablies arbitrairement, et que le mouvement de la spirale n'a pas été rendu. On peut dire, sans aller trop loin, que la colonne Trajane, le monument le plus grandiose que l'antiquité nous ait légué, est encore ignorée ; c'est comme si les marbres découverts à Rome ne nous étaient connus que par les mauvaises gravures de *Thomassin* ou des *Admiranda*. Il y a là une lacune à remplir, et c'est ce qu'on s'est proposé de faire.

L'imperfection de ces éditions anciennes s'explique du reste. Jusqu'à présent les graveurs étaient obligés de dessiner sur place, tantôt dans des corbeilles mobiles suspendues le long de la colonne, tantôt en se servant des échafaudages construits par les mouleurs. Heureusement les surmoulés exécutés à Rome en 1861 et 1862, par ordre de S. M. l'Empereur des Français, facilitent beaucoup la reproduction.

Les nouvelles planches représentent les figures réduites à un cinquième de l'original, c'est-à-dire dans des proportions qui permettent d'en saisir les moindres détails ; souvent, lorsqu'on a rencontré, soit une scène remarquable sous le rapport de l'art, soit un point archéologique important, les proportions des figures ont été augmentées, et la seule collection de ces planches supplémentaires forme un album des plus précieux. Aucune œuvre de l'art antique n'aura jamais été publiée d'une façon aussi méthodique, ni avec un sentiment aussi complet des exigences de la science moderne.

L'ouvrage se publie en 54 livraisons mensuelles, au prix de 10 francs chacune. L. M.

NÉCROLOGIE.— *Mort de M. Cardin, membre de l'Institut des provinces, à Poitiers.*— La Société française d'Archéologie perd dans M. Cardin un de ses plus anciens et de ses plus savants membres. Procureur du roi avant 1830, M. Cardin est rentré, alors, dans la vie privée ; il a assisté à divers congrès où ses connaissances philologiques fort étendues avaient toujours été remarquées. Depuis 1834, où il siégeait à Poitiers à la 2e session du Congrès, jus-

qu'à l'année 1864, nous avons eu le plaisir de l'entendre dans diverses réunions. Homme de bien, charitable et jouissant d'une belle fortune dont il faisait le meilleur usage, M. Cardin, célibataire, vivait avec ses livres, toujours prêt à aider de ses conseils ceux qui voulaient faire des recherches. Sa mémoire se conservera longtemps à Poitiers et il n'y sera pas remplacé.

Mort de Mgr Muller, évêque de Munster, membre étranger de l'Institut des provinces et de la Société française d'Archéologie. — Quand la Société française d'Archéologie tint une partie de sa session à Trèves, en 1846, ville si remarquable à tous égards et où elle reçut l'accueil le plus cordial et le plus empressé, Mgr Muller, évêque *in partibus*, allait bientôt être appelé à l'évêché de Munster. Il montra avec la plus grande obligeance au Congrès tout ce que le trésor de la cathédrale de Trèves renferme d'intéressant, et on put juger de l'étendue de ses connaissances archéologiques. Quelques années après sa prise de possession de l'évêché de Munster, il envoya à M. de Caumont, pour le *Bulletin monumental*, une notice sur l'autel de Ste-Valpurgis, qui a été imprimée dans le *Bulletin monumental.*

Mgr Muller a publié beaucoup de savantes dissertations en allemand et c'était un des hommes les plus distingués de l'épiscopat.

Mort de M. Le Peltier-Sautelet, de l'Institut des provinces, à Orléans.—Un savant médecin, botaniste distingué, qui depuis longues années remplissait les fonctions de secrétaire de la société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans, vient de mourir dans cette ville, à l'âge de 77 ans. Tous ceux qui assistaient en 1846 aux mémorables assises scientifiques, tenues à Orléans pendant plusieurs jours et où les savants, MM. Des Moulins, de Bordeaux, Girardin, de Rouen, l'abbé Auber, de Poitiers, étaient venus avec nous donner la main aux savants du centre de la France, savent la part considérable que prit aux discussions M. Le Peltier : ce fut alors qu'il fut nommé membre titulaire de l'Institut des provinces.

Les travaux de M. Le Peltier sont trop nombreux pour que nous puissions les mentionner dans cette courte note : on en trouvera l'indication complète dans la biographie qui sera publiée à Orléans. M. Le Peltier-Sautelet était chevalier de la Légion-d'Honneur.

DE CAUMONT.

Mort du frère Ogérien, membre de l'Institut des provinces.— Tout le monde connaît les publications du frère Ogérien sur l'histoire naturelle du Jura; tout le monde a vu à l'Exposition les deux belles cartes agronomiques qu'il avait dressées et qui lui ont mérité une médaille d'or en 1860. Le frère Ogérien avait assisté plusieurs années au Congrès des Sociétés savantes dirigé par l'Institut des provinces dont il était membre; il y avait pris la parole et fait des communications importantes sur la météorologie et la géologie. Le frère Ogérien était jeune encore, et sa mort est annoncée par tous les journaux avec l'expression des regrets que cette perte inattendue a généralement inspirés.

L. M. S.

Mort de M. Sylvain Dumon. — M. Dumon, ancien ministre des travaux publics, membre de l'Institut des provinces et de l'Académie des sciences morales et politiques, vient de mourir à Paris. M. Dumon avait assisté à plusieurs séances du Congrès des délégués des Sociétés savantes, dirigé par l'Institut des provinces; il était commandeur de la Légion-d'Honneur et originaire d'Agen (Lot-et-Garonne).

Mort de M. Le Court, de Pont-l'Évêque. — La Société française d'Archéologie vient de perdre M. Le Court, ancien avoué à Pont-l'Évêque, littérateur et archéologue distingué. M. Le Court avait publié de bonnes recherches sur plusieurs localités de son arrondissement et quelques poésies. Il était entouré de l'estime publique et dévoué aux intérêts moraux et matériels de son pays.

D. C.

NOTICE

SUR

LES CHAIRES A PRÊCHER,

PAR M. L'ABBÉ BARRAUD,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

(Suite et fin.)

Jubés. — En France, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et dans plusieurs autres États, on a substitué aux ambons une haute galerie établie à l'entrée du chœur, en occupant toute la largeur et servant aussi de clôture. On lui a conservé le nom d'ambon dans les livres liturgiques latins, mais, vulgairement, on l'appelait et on l'appelle encore *jubé*. C'est le premier mot de la formule que le lecteur, avant de commencer les leçons, prononce pour demander la bénédiction à l'évêque ou au prêtre : *Jube Domine benedicere.*

Il paraît certain que ces hauts jubés ne remontent pas au-delà du XIVe siècle. Aucun de ceux qui existent n'offre, du moins, les caractères d'une architecture plus ancienne.

M. Albert Lenoir trouve l'origine du jubé dans la *trabes* ou poutre placée, à une certaine hauteur, à l'entrée du chœur. Cette poutre, qui existe encore dans plusieurs églises de campagne et qui supporte ordinairement le crucifix, indique la

8

séparation du ciel d'avec la terre. Lorsque les basiliques s'élargirent au point qu'une seule poutre ne put les traverser sans point d'appui, on plaça des colonnes au-dessous, et cette décoration conserva le même nom. L'église de *Torcello* présente encore aujourd'hui une colonnade qui traverse l'église et supporte une clôture richement ornée de sculptures. C'est un exemple de la *trabes* perfectionnée. De là au jubé, le passage était facile (1).

Quoi qu'il en soit, les jubés ont servi aux mêmes usages que les anciens ambons. On y chantait l'épître, le graduel, l'évangile et les leçons, et l'on y prêchait aussi, au moins dans certaines circonstances.

Il existait à la cathédrale de Beauvais, avant la Révolution de 93, un jubé en style moderne. Il avait été élevé sous l'épiscopat de Nicolas Choart de Buzenval, qui occupa le siége de Beauvais de 1651 à 1679 ; mais il en remplaçait un autre construit en bois dans le style du moyen-âge. Dans le premier comme dans le second, on a chanté l'épître, le graduel, l'évangile et les leçons. Voici ce que contient en substance le missel d'Augustin Potier, prédécesseur de Choart de Buzenval, missel imprimé en 1625 :

« Dans la messe solennelle, le sous-diacre, à la fin de l'hymne *Gloria in excelsis*, ou de la dernière oraison, prend, des deux mains, le livre des épîtres, et, ayant fait une genuflexion, il va près de l'autel au côté droit ou au lieu préparé à l'ambon, et, tourné vers l'autel, il chante l'épître...» Quelques lignes plus loin, il est parlé en ces termes du chant de l'évangile : « Le diacre, précédé du thuriféraire, de deux acolytes tenant en main des cierges allumés, du crucigère placé entre ces deux acolytes et du sous-diacre, va au lieu préparé à l'ambon, ou près de l'autel vers le nord, et là il

(1) M. Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 184.

chante : *Dominus vobiscum*, puis il encense le livre et commence l'évangile qu'il continue jusqu'à la fin (1). »

Ces rubriques regardaient toutes les églises du diocèse, et c'est pour cela que l'usage du jubé n'y est pas absolument prescrit et qu'il n'y est pas non plus question du graduel. Mais, dans un cérémonial spécial de la cathédrale, cérémonial qui date de 1721, le choix n'est pas facultatif; on y dit d'une manière bien claire que le graduel devait également se chanter au jubé. On indique même quelles étaient les personnes qui avaient cette fonction à remplir. Nous citerons à peu près intégralement ce qu'il contient à l'article *de la messe épiscopale aux fêtes annuelles*, relativement à l'épître, l'évangile et le graduel :

« Vers le milieu du *Gloria in excelsis*, l'archidiacre du Beauvaisis se lève et va faire une genuflexion sur les degrés de l'autel. Là il reçoit le livre des épîtres des mains du vicaire sous-diacre ; alors, ayant fait une nouvelle genuflexion, il part, salue l'évêque, et se dirige vers l'ambon par le côté droit du chœur ; le bedeau vient à sa rencontre aux degrés du sanctuaire et le conduit à ce même ambon.....

« Pendant que l'épître se chante, trois petits vicaires se rendent au vestiaire où ils se revêtent tous les trois d'une chape ; ils se dirigent de là au jubé pour le graduel. Après eux, quatre chanoines des plus anciens, invités par les choristes et revêtus de la chape, vont aussi à l'ambon pour l'*Alleluia*.....

« Ensuite, l'archidiacre de Beauvais s'approche de l'évêque avec le grand enfant de chœur, qui a en main l'encensoir et la navette; il prend la navette et offre l'encens à bénir à

(1) *Missale Bellovacense reverendissimi in Christo Patris Augustini Potier, episcopi et comitis Bellovacensis auctoritate editum. Ritus servandus in celebratione missæ.* Art. 6, p. 14.

l'évêque ; l'encens bénit, il va au pied de l'autel et dit là le *Munda cor meum*, puis il reçoit le livre de l'évangile d'un vicaire indut, et va demander la bénédiction au prélat. On se rend alors à l'ambon dans l'ordre suivant : d'abord marchent un céroféraire revêtu d'une tunique, un porte-croix en chape, un céroféraire en tunique, l'enfant portant la seconde croix en chape, un céroféraire en tunique ; le thuriféraire en tunique, un céroféraire en tunique ; puis viennent l'archidiacre du Beauvaisis portant un coussin, et le grand-archidiacre tenant le livre des évangiles élevé ; on suit le côté droit du chœur. Lorsque les enfants de chœur montent les escaliers de l'ambon, avec les croix et les chandeliers, les deux archidiacres, tournés du côté du chœur, saluent l'autel. Le grand-archidiacre, pour monter plus facilement, pose le livre de l'évangile sur le coussin de l'archidiacre du Beauvaisis, et s'avance le dernier jusqu'au gradin du pupitre placé au milieu de l'ambon, du côté du levant ; les enfants de chœur se rangent derrière le pupitre, et le second archidiacre se tient hors du gradin derrière l'archidiacre de Beauvais ; alors celui-ci commence l'évangile (1). »

Dans l'article relatif aux *Nocturnes des fêtes annuelles*, le même cérémonial parle ainsi du chant des leçons : « Le lecteur de la première leçon chante, dans l'ambon, *Jube Domine benedicere ;* l'évêque donne la bénédiction voulue, et le lecteur lit la leçon. Pendant que se chante cette première leçon, le chanoine qui doit lire la seconde va au vestiaire, se revêt d'une chape et monte à l'ambon par l'escalier de gauche ; le premier descend par l'escalier de droite, etc... Les mêmes cérémonies ont lieu pour les autres leçons (2). »

(1) *Ceremoniale insignis ecclesiæ Belvacensis*, ms., anni 1721, p. 61, mihi.

(2) Le même *Cérémonial*, p. 35.

Aux fêtes *solennelles* d'un degré moins élevé que les fêtes annuelles, c'était encore à l'ambon, d'après le même cérémonial, que se chantaient les leçons des nocturnes, l'épître, le graduel, l'*alleluia* et l'évangile (1).

Le missel de Beauvais, imprimé en 1756, par les ordres du cardinal de Gèvres, reproduit textuellement les rubriques du missel d'Augustin Potier, relatives à l'épître et à l'évangile (2).

« Le jubé de St-Jean de Lyon, dit de Moléon (Lebrun-Desmarettes), est de marbre et assez beau. On y chante les leçons des matines, excepté aux féries, et l'évangile de la messe seulement les dimanches, les fêtes doubles, les vigiles, les Quatre-Temps, et pendant l'Avent et le Carême (3). »

On doit chanter l'épître, est-il dit dans le missel de Rouen de 1690, au milieu du pupitre (c'est-à-dire au milieu du jubé), dans les fêtes triples, dans les doubles, les semi-doubles, les dimanches, le Jeudi-Saint, le Samedi-Saint et le Samedi de la Pentecôte. Les autres jours on la chantera au milieu du chœur. Le même missel enjoint aussi de monter au pupitre pour chanter l'évangile les jours où l'on y aura chanté l'épître (4).

Quant aux prédications, elles ne se sont plus faites ordinairement au jubé, parce qu'à l'époque de leur introduction, on éleva des chaires dans les églises, si on ne l'avait pas fait

(1) *Ceremoniale insignis ecclesiæ Belvacensis*, ms., anni 1721, p. 97 et 102.

(2) *Missale Bellovacense, D. D. Stephani Potier de Gesvres episcopi et comitis Bellovacensis auctoritate editum. — Ritus in celebratione missæ servandus*, cap. VI, p. 11.

(3) De Moléon, *Voyages liturgiques*. Paris, 1718, p. 43.

(4) *Missale ecclesiæ Rhotomagensis, religiosissimi archipræsulis Francisci Rouxel de Medavi archiepiscopi Rhotomagensis jussu recognitum*. Rhotomagi, 1690, p. 14.

déjà auparavant. Cependant cela s'est encore pratiqué, du moins dans certaines circonstances particulières. On y prêchait, dans l'église métropolitaine de Rouen, à la fête de saint Sever, évêque d'Avranches, qui tombe le 1er février. Le P. dom Pommeraye, moine bénédictin de la congrégation de St-Maur, a décrit en ces termes toute la cérémonie de cette prédication dans son *Histoire de la cathédrale de Rouen.* « Le jour de la fête de saint Sever, on sonne le sermon à huit heures du matin, en l'église cathédrale, pour les paroissiens de St-Sever qui y viennent en procession, lequel sermon est seul sonné pendant l'année avec ceux des deux synodes, qui sont sonnés de la cloche *Rigault*, celui-ci de *Romain.* Cette prédication se fait d'une manière assez extraordinaire, car le prédicateur monte au jubé, se place sous l'arcade du crucifix, est revêtu d'aube, d'étole, d'une chape, et a le bonnet carré en tête, soit régulier, soit séculier. Il a à côté les reliques du saint, accompagnées de torches et de luminaires. On les rapporte après la prédication pour être honorées du concours du peuple qui se trouve à cette cérémonie (1). »

Quelquefois la galerie ou tribune du jubé reposait, comme à St-Étienne-du-Mont, sur une seule grande arcade; d'autres fois plusieurs arcades lui servent de support. Mais assez souvent la devanture, à l'exception du milieu occupé par la grille ou la porte d'entrée du chœur, était massive et dérobait en grande partie le chœur aux regards des assistants. Elle était richement ornée; des autels s'y élevaient sur les côtés, qui dans certaines églises donnaient même entrée à des chapelles; une riche balustrade s'étendait le long de la plate-forme et ajoutait à la décoration du monument.

Les jubés étaient ordinairement construits en marbre ou

(1) Voir Thiers, *Traité sur les jubés*, p. 39.

en pierre dure ; cependant il y en avait en bois. Nous avons vu qu'à Beauvais, avant celui qui fut construit sous l'épiscopat de Choart de Buzenval, il y en avait un autre en bois. Celui de l'église des Jacobins, à Troyes, était fait en charpente ; de riches sculptures en faisaient l'ornement ; sa façade était couverte de plusieurs bas-reliefs et autres ornements de fort bon goût. On en voyait un semblable avec des ornements peints et dorés à l'église abbatiale de St-Martin-ès-Aires de la même ville.

Dans les siècles derniers, on a condamné ces magnifiques constructions, parce qu'elles obstruaient le chœur et qu'elles empêchaient de suivre les diverses parties du service divin ; aussi le clergé français, avant 93, fit-il crouler un grand nombre de jubés, remarquables par leur architecture, malgré les énergiques protestations de beaucoup d'archéologues et de liturgistes, parmi lesquels nous devons surtout citer Thiers. La Révolution, avec une autre pensée, continua l'œuvre de destruction.

L'Angleterre, tout hérétique qu'elle est devenue, a montré un esprit plus conservateur. Là, presque tous les anciens jubés sont encore debout ; dans beaucoup d'églises on s'en est servi pour placer l'orgue. Il en est de même dans quelques églises d'Allemagne et de Belgique. Ce n'est pas là une heureuse idée, nous devons le reconnaître, mais nous applaudissons vivement à la conservation de ces curieuses tribunes. Elles rompent, il est vrai, les principales lignes de l'église, nuisent à l'effet général de son architecture ; mais ce sont des richesses artistiques qu'à notre avis on eût dû respecter partout.

Les jubés les plus célèbres qui existent encore en France, sont ceux de la cathédrale d'Albi, de l'église Ste-Madeleine à Troyes, de la cathédrale de Rodez, de la cathédrale de

Limoges, de l'église de Brou, de St-Étienne-du-Mont, à Paris, de la cathédrale de Rouen ; ce dernier est plus moderne que les autres.

Jubé de Ste-Cécile, cathédrale d'Albi. — Le jubé et le chœur de la cathédrale d'Albi furent construits sous Louis d'Amboise, au XV[e] siècle. Le jubé est en pierre. Sa largeur, sans y comprendre la partie où se trouve le double escalier par lequel on parvient à la plate-forme, est de 4 mètres 23 centimètres ; elle est, en comprenant cet espace, de 7 mètres 15 centimètres. Un riche péristyle précède la porte qui donne entrée dans le chœur (1). Il y a dans la décoration de ce monument de véritables merveilles. Rien n'est gracieux comme les pendentifs, les culs-de-lampe suspendus aux voûtes, comme les clochetons qui surmontent les piliers, comme ces ornements du travail le plus soigné et le plus délicat qui couvrent toutes les autres parties.

C'est ainsi que Romagnesi parle du jubé de la cathédrale d'Albi dans un rapport adressé en février 1842 au ministre des cultes :

« Tout ce que l'imagination peut se figurer de richesses n'approche pas de la vérité. J'ai vu tout ce qui existe en ce genre, tant en France qu'en Belgique et en Hollande, je n'ai rien vu d'aussi riche et d'un travail plus délicat. C'est le derdernier gothique dans toute sa richesse.

« Au milieu du chœur, dit M. Mérimée, un jubé magnifique reproduit les formes gracieuses de la plate-forme ; la sculpture du XV[e] siècle y a épuisé tous ses délicieux caprices, toute sa patience, toute sa variété. On passerait des heures entières à considérer ces détails gracieux et toujours

(1) Voir au tome IV[e] de l'*Histoire du Languedoc*, par un bénédictin, le plan de l'église, pl. I[re] et III[e], p. 39 et 40.

nouveaux, à se demander, avec un étonnement sans cesse renaissant, comment on a pu trouver des formes élégantes sans les répéter, comment on a pu faire avec une pierre dure et cassante ce que de nos jours on oserait à peine tenter avec du fer et du bronze. — Je n'aime pas les jubés, dit le même auteur, ils rappetissent les églises, et me font l'effet d'un grand meuble dans une petite chambre ; cependant, celui de Ste-Cécile est si élégant, si parfait de travail que, tout entier à l'admiration, on repousse la critique (1). »

Jubé de St-Fiacre, dans le Morbihan.—M. Houel a donné, dans le tome XIII[e] du *Bulletin monumental*, une description détaillée du jubé de St-Fiacre dans le Morbihan (1440). « On cite peu de jubés en bois dans la Bretagne, dit M. Houel. Les plus remarquables sont : dans le Finistère, ceux de l'Ambader, de St-Herbat et de La Roche-Maurice ; dans le Morbihan, ceux de St-Avoye, de St-Nicolas et de St-Fiacre, mais ce dernier surpasse tous les autres.

« Comme ensemble, rien n'est plus majestueux et plus sévère que ce magnifique travail ; comme détail, il rassemble tout ce que l'art le plus avancé, le ciseau le plus délicat et le plus savant créèrent de plus gracieux. C'est un caprice de dessin, une fougue d'imagination, une délicatesse d'exécution qui semblent s'allier difficilement avec la naïveté proverbiale des imagiers du moyen-âge.

« Le jubé est porté sur un grillage en bois, ouvert par trois portes dont une grande au milieu et deux plus petites. Les piliers de la porte principale sont ornés de statuettes représentant diverses particularités de la vie de saint Fiacre. D'un côté, monte une gracieuse branche de vigne, et de l'autre une

(1) *Notes d'un voyage dans le midi de la France.* Paris, Fournier, 1835. — *Albi*, p. 169.

branche de chêne, qui vont aboutir, au sommet, à la gueule d'un masque de dragon. Du reste, cette porte ainsi que le soubassement sont une restauration évidente et porte le cachet de la Renaissance; cette partie n'a jamais été peinte.

« Le jubé proprement dit commence à la frise qui surmonte les portes. Cette frise est sculptée dans toute sa longueur et présente des sujets fort curieux. Le centre est occupé par l'effigie du Christ au tombeau ; d'un côté un prêtre dit la messe, et de l'autre un moine est en prière. Le côté gauche représente diverses scènes de tentation ; le côté droit, la fameuse légende du renard qui prêche les poules.....

« Au-dessus de la frise s'élève le corps du jubé ; c'est là que l'artiste a épuisé tous les secrets de son art : il est formé par cinq têtes d'ogives gracieusement coupées ; les pendentifs sont ornés de fonds de lampes d'où s'envolent de petits anges aux poses séraphiques, aux longues robes et aux ailes blanches.

« Le jubé est dominé par un calvaire d'une belle et grande composition. Le Christ expire sur la croix, ayant à droite et à gauche le bon et le mauvais larron.

« La face du jubé qui regarde le chœur est d'un travail aussi achevé que le reste ; elle est formée de dix cadres remplis par une dentelle de boiserie, offrant chacun un dessin différent. C'est tout ce que l'art gothique a jamais produit de plus parfait. Les pendentifs pareils à ceux du côté de la nef sont terminés par des figures de dragons et de monstres.

« Sur les deux pendentifs du centre, on voit des anges portant un écusson sur leur poitrine. Les quatre autres nous ont paru présenter des sujets symboliques.

« Le premier vers la gauche offre un bel arbre chargé de fruits ; un homme y monte et cueille des fruits ; il regarde de côté pour voir si personne ne l'aperçoit : c'est le vol.

« Le second tableau est aussi curieux. Voyez cet homme à large face et à large abdomen ; un baril à ses côtés et

d'autres symboles non moins positifs en font l'emblême de l'ivresse.

« Le troisième tableau représente un jeune homme et une jeune femme, revêtus d'habits somptueux, se promenant ensemble dans un bosquet. Sous ces traits efféminés et langoureux, c'est la luxure qui se promène.

« Dans le quatrième tableau, on voit le fameux sonneur armé de la cornemuse: voilà le symbole de la danse.

« Le jubé est peint de couleurs assez fortes, mais d'un bon goût et convenablement assorties. Le soubassement, comme nous l'avons dit, n'a jamais été peint.

« Ce chef-d'œuvre a été exécuté en 1440, et l'artiste auquel on en est redevable s'appelait Lougan, ainsi que nous l'apprend cette inscription contenue dans un écusson à gauche, du côté de la nef :

« *L'an* 1440 *fut faite cette œuvre par Lougan, ouvrier.* »

Jubé de la cathédrale de Rodez.—Ce jubé fut construit sous l'épiscopat de Bertrand de Chalançon, à la fin du XV[e] siècle.

Il présente dans sa largeur trois compartiments à chacun desquels correspond une porte du côté de la nef. Chaque ouverture est flanquée de deux petits contreforts en forme de pyramide, et ornée d'une guirlande de feuillage. De la voussure de la porte se dégage un fronton coupé par une élégante corniche. Au-dessus règne un rang de dix petites arcades, qui paraissent avoir été destinées à autant de statues, si l'on en juge par le dais et la console qu'elles renferment; mais, d'un autre côté, la guirlande qui se détache du fronton vient se terminer en forme de croix devant quelques-unes de ces arcades et en ferme par conséquent l'entrée.

Une corniche de feuilles entablées, s'étendant sur toute la surface du jubé, la termine.

Les pyramidions qui s'élèvent de chaque côté des trois ouvertures sont remarquables par leur élégance et la richesse de leurs sculptures ; ils se terminent en clochetons où l'on trouve tous les ornements accoutumés de l'époque, tels que dais, frontons, arcs, etc. ; le tout comme en miniature.

Les deux compartiments latéraux étaient autrefois des chapelles ; les autels s'y voient encore aujourd'hui, mais ils sont devenus inutiles. Au centre s'ouvrait la porte qui établissait communication entre la nef et le chœur.

Les voûtes du jubé sont les seules de la cathédrale qui puissent nous donner une idée de la complication habituelle à cette partie des édifices religieux au XVIe siècle. Les arcs qui les supportent sont tellement multipliés, tellement combinés entre eux, qu'on remarque quatre ou cinq points d'intersection avec autant de clefs de voûte différentes, sans jamais apercevoir aucune trace de pendentif (1).

Jubé de l'église paroissiale de Ste-Madeleine, à Troyes. — La plupart des églises de Troyes possédaient autrefois des jubés construits à différentes époques. Le plus ancien était celui de la cathédrale, commencé en 1385 par l'évêque Pierre d'Arcyes. Il fut détruit en 1793. La plupart des autres furent renversés à la même époque ; plusieurs l'avaient été auparavant. Il ne reste plus maintenant que celui de l'église paroissiale de la Madeleine. Nous empruntons à M. Arnaud la description de ce monument remarquable.

« Ce jubé est absolument plat et terminé en sous-œuvre par trois culs-de-lampe à jour et sans aucune apparence de voûte ; chacune des deux faces se compose de trois arcs ou archivoltes ornées de moulures et de festons à jour, dont les

(1) Voir M. Magne, *Notice sur l'église cathédrale de Rodez*. Rodez, 1842, in-18, p. 64.

courbes sont réunies par des pommes de pin. La retombée des arcs, au milieu, reste suspendue en l'air et se termine par de doubles culs-de-lampe dont les plus saillants portaient jadis des statues, parmi lesquelles on voyait saint Longin tenant la lance et des anges tenant les autres instruments de la Passion. Les clochetons ornés de fleurons et découpés à jour, que l'on voit dans l'intervalle des archivoltes, abritaient ces statues.

« Entre les clochetons, sur chaque arc, est posé un cadre à plusieurs pans rempli de petites figures de saints en bas-relief ; autour des cadres, le champ est occupé par diverses fleurs et feuilles d'ornement.

« Au-dessus règne la rampe de la galerie, qui est entièrement découpée à jour. La forme élégante des fleurs de lis couronnées qu'on y remarque suffirait pour faire connaître l'âge du monument, si nous ne savions d'ailleurs qu'il fut construit en 1506.

« Sur la rampe on voyait autrefois quatre statues qui accompagnaient le Christ ; il n'en reste plus que deux, celle de la Vierge et de saint Jean ; aux angles, il y avait des vases à parfum munis d'un couvercle.

« A chaque extrémité, le jubé est terminé par une construction, en forme de chapelle, appuyée au gros pilier du chœur. Ces chapelles sont décorées, de chaque côté, par un pilastre chargé d'arabesques. Au milieu, il existe un enfoncement considérable de forme carrée, avec des angles rentrants dans la partie supérieure. Cet enfoncement était autrefois rempli par un bas-relief qui a été arraché et détruit.

« Au-dessus, on voit trois niches sans statues, dont le haut est terminé par de petits dômes et des pyramides évidées à jour avec beaucoup de délicatesse.

« L'escalier est habilement disposé à droite sous la première arcade du chœur, de manière à ne pas être aperçu de la nef. Il s'élève sur une base octogone engagée dans le gros

pilier et autour de laquelle la rampe, formée de petites arcades en ogive, se contourne en formant un encorbellement. Le dessous de cette saillie est orné de moulures et de gorges profondes remplies de fouilles, d'ornements et de figures d'animaux fantastiques.

« Sous ce jubé a été enterré Jean Gualde ou Guylde, son auteur ; on y voyait autrefois son épitaphe gravée sur un carreau de marbre. Il s'y désignait lui-même par la qualité de maître-maçon, et semblait nous donner une garantie de la solidité de son ouvrage, en ajoutant qu'il attendait dessous la résurrection sans crainte d'être écrasé (1). »

Jubé de la cathédrale de Limoges.—Ce jubé fut élevé en 1533 aux frais de l'évêque Jean de Lengeac ; il ne le cède en rien à celui de Ste-Madeleine de Troyes ; c'est la même délicatesse, le même fini, la même variété dans les sculptures ; c'est la même grâce, la même poésie dans la disposition des ornements. On est saisi d'admiration à la vue de cette pierre transformée en dentelles, chargée de la plus riche végétation. La tribune, s'avançant sur le reste, en encorbellement, est soutenue par quatre colonnes d'un travail très-remarquable. Les intervalles qui les séparent sont occupés par des niches, mais les statues qu'elles contenaient ont disparu. On voyait là aussi les armes des Lengeac effacées par le vandalisme révolutionnaire. Six culs-de-lampe portant des statues et surmontés de colonnettes ornent le devant de la tribune. Les mots *marcessit in otio virtus*, formant la devise de l'évêque de Lengeac, sont gravés sur une banderole portée par deux grandes colonnes.

(1) A.-F. Arnaud, peintre, *Voyage archéologique et pittoresque dans le département de l'Aube et dans l'ancien diocèse de Troyes*, p. 197. Troyes, L.-C. Cardon, 1837. — Le texte est accompagné de deux planches dessinées par Ch. Fichot.

Le jubé de Limoges, construit d'abord, comme cela se pratiquait ordinairement, à l'entrée du chœur, fut transporté en 1789, par M. d'Argentré, à l'entrée de la porte principale. Les statues, représentant les Vertus théologales et cardinales, ont été déplorablement mutilées dans cette translation.

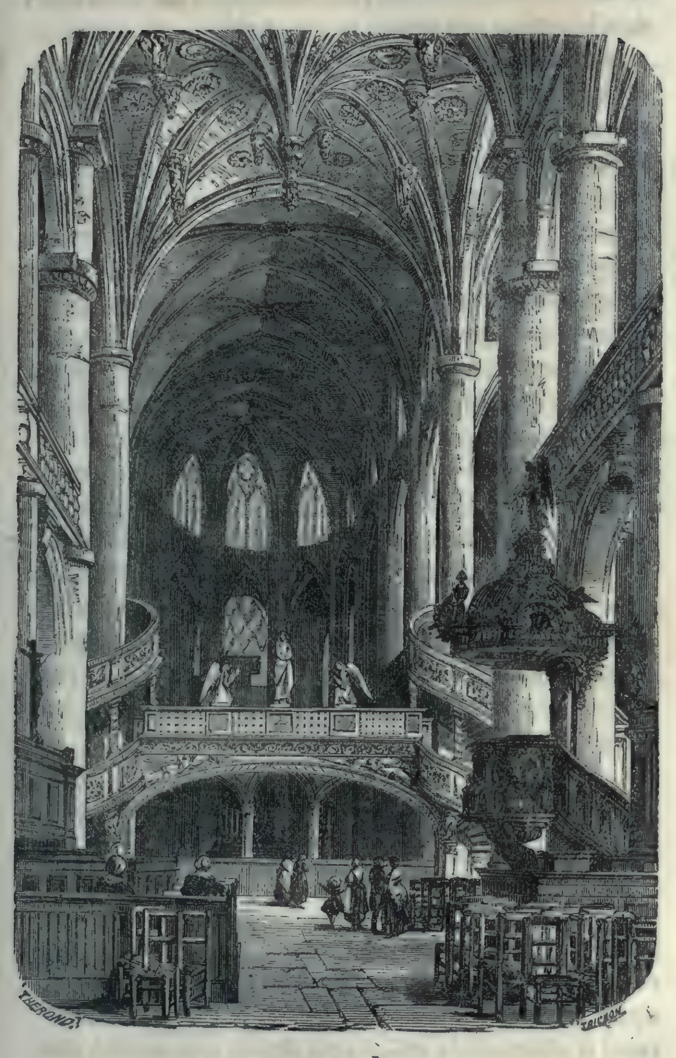
Jubé de l'église de Brou (Ain).—Le jubé de Brou présente en avant trois arcades en plein-cintre surbaissé. Leur extrados est couvert d'une autre arcade à festons renversés, dont les points de rencontre portent des bouquets de fleurs; une dentelle formée de compartiments flamboyants en décore l'intrados. A chaque extrémité du jubé, ainsi qu'entre les arcades, est appliqué un contrefort; il s'élève jusqu'au haut du monument et se couvre, dans ses parties supérieures, de statues de saints. Les enfoncements auxquels donnent entrée deux des arcades, celles des côtés, sont fermés au fond et contiennent chacun un autel. Sous celui du milieu s'ouvre la porte du chœur dont le tympan est rempli pâr des divisions à jour dans le style de l'époque. Des meneaux en bois assez rapprochés forment toute l'ornementation des vantaux. La balustrade de la tribune se compose de six panneaux percés chacun de six ou sept ouvertures trilobées. Ils sont séparés les uns des autres par les sommets des contreforts principaux et par d'autres pilastres intermédiaires, correspondant au milieu des grandes arcades (1).

Jubé de St-Étienne-du-Mont, à Paris.—Le jubé de St-Étienne-du-Mont n'a été achevé qu'en 1600; c'est un chef-d'œuvre de hardiesse et d'élégance dû à l'habile ciseau de Biart. On est frappé à la vue de ces deux escaliers qui, s'ap-

(1) Voir la figure de ce jubé dans l'ouvrage de M. Batissier, qui a pour titre : *Histoire de l'art monumental*. Paris, Furne, 1845, p. 595.

puyant à peine d'un côté sur une frêle colonne d'un demi-pied de diamètre, jettent en spirale leurs rampes découpées en dentelle autour des deux premiers piliers du chœur jusqu'à la plate-forme, et continuent ensuite leur marche sinueuse vers des galeries disposées à une plus grande hauteur, et faisant le tour de l'abside. Du côté de la nef, comme nous l'avons dit précédemment, la tribune repose sur une seule grande arcade. Au-dessus règne un entablement orné de rinceaux, portant la balustrade principale. Dans les angles compris entre l'archivolte de l'arcade et la corniche, s'étendent deux anges aux ailes déployées, tenant chacun une palme et une couronne. La balustrade, découpée à jour, comme la rampe des escaliers, présente cependant des parties pleines qui servaient il y a peu de temps encore de piédestaux à des anges adorateurs, et au milieu on voyait un *Ecce homo* debout ayant la poitrine découverte. Ces figures sont maintenant remplacées par un grand Christ en bois. Du côté du chœur, deux légères colonnes placées à peu de distance l'une de l'autre, vers le milieu, supportent trois arcades qui soutiennent la tribune. La voûte est ornée de culs-de-lampe. Le jubé de St-Étienne-du-Mont a été restauré, de 1862 à 1864, par M. Baltard, et c'est probablement à cette époque que s'est opéré au-dessus de la tribune le changement que nous venons de signaler (Voir la page suivante).

Jubé de la cathédrale de Rouen.—L'entrée du chœur à la cathédrale de Rouen est occupé par un jubé en marbre blanc, d'une architecture toute moderne. Il a été exécuté de 1775 à 1777, d'après les dessins et sous la conduite de Couture, par Leprince, marbrier de Paris. Six colonnes d'ordre ionique soutiennent un entablement qui règne sur les deux faces. Au centre de la tribune, bordée d'une balustrade, s'élève un grand Christ en plomb, accompagné des statues de la Vierge



JUBÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

et de saint Jean, ayant huit pieds de hauteur ; sur les acrotères de la balustrade sont placées six cassolettes.

Dans les entre-colonnements du jubé, on a établi deux chapelles en marbre, ornées de bas-reliefs et de consoles soutenant des tables de marbre. Celle de droite, dédiée à la Sainte-Vierge, est connue sous le nom de la chapelle des vœux, parce que c'est au vœu fait en 1637 par la ville de Rouen, affligée de la peste, qu'elle doit son origine. L'autel est décoré d'une très-belle sculpture représentant Jésus-Christ mis au tombeau et environné des saintes femmes. Sur le gradin se dresse une statue en marbre de la Vierge, ayant six pieds de hauteur ; elle a été exécutée par Lecointe, et est due aux libéralités du cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen.

L'autre chapelle, dédiée à sainte Cécile, a été faite pour la confrérie du Puy, ayant la sainte martyre pour patronne. Le coffre de l'autel est en marbre ; le bas-relief qui le décore représente sainte Cécile au moment où elle vient d'expirer ; autour d'elle se trouvent ses compagnes désolées de sa mort. Sa statue en marbre, due encore aux libéralités du cardinal de La Rochefoucauld, est placée sur le gradin. Elle a six pieds de hauteur et a été exécutée par Clodion ainsi que le bas-relief.

Jubé de St-Pierre-d'Aire-sur-la-Lys.—Aujourd'hui qu'on fuit ce demi-jour qui, dans les anciennes églises, portait à un si profond recueillement, à de si pieuses méditations ; aujourd'hui que l'on aime à contempler les mystères qui s'accomplissent à l'autel et à suivre toutes les cérémonies du culte catholique , on ne repousse pas moins que dans les derniers siècles les clôtures du chœur, les constructions qui pourraient le séparer de la nef, et nous devons nous estimer heureux de ne pas voir achever la démolition de nos jubés,

chefs-d'œuvre de patience, de goût et de délicatesse. Un architecte, M. Boileau, a cependant osé, en 1842, en construire un en bois pour la jolie église de St-Pierre-d'Aire-sur-la-Lys, au diocèse d'Arras. Nous ne pouvons nous dispenser, en terminant ce chapitre, de dire un mot de cet élégant jubé. Il a beaucoup de rapport avec celui de l'église de Brou. L'architecte a suivi, pour sa construction, le style du XV[e] siècle. La tribune repose sur trois voûtes soutenues par des arcades entièrement ouvertes, et par lesquelles l'œil peut facilement pénétrer jusqu'au sanctuaire. Des croisées d'ogives divisent les voûtes, et les arcades sont supportées par des piliers prismatiques; des festons en ornent l'intrados, du côté du chœur. Une balustrade règne le long de la tribune; elle est formée de compartiments flamboyants à jour. Toute la partie médiane de la plate-forme est couronnée par un magnifique dais également dans le style du XV[e] siècle, et au sommet apparaît le Christ en croix, accompagné de la Vierge et de saint Jean. Conformément aux anciens usages, on chante l'épître et l'évangile au jubé de St-Pierre-d'Aire-sur-la-Lys (1).

CHAPITRE II.

DES CHAIRES PROPREMENT DITES.

Les chaires sont-elles antérieures ou postérieures aux jubés? C'est là encore une question controversée. M. Bourassé est porté à croire que l'usage n'en a été introduit qu'après l'établissement des jubés. « Lorsque le jubé, dit-il,

(1) Voir l'*Esquisse scénographique et historique de l'église de St-Pierre-d'Aire-sur-la-Lys*, publiée par Mgr Scott. Paris, 1844. Il y a dans cet ouvrage trois planches qui représentent le jubé.

fut substitué à l'ambon dans nos églises, il est probable que ce changement amena l'établissement des chaires telles qu'elles existent aujourd'hui, à cause de la difficulté pour l'orateur de parler du haut du jubé (1). » M. Pierret est d'un avis contraire ; il fait remonter les chaires proprement dites au XIII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque de l'apparition des franciscains et des dominicains, qui étaient de grands prédicateurs, et il ajoute : « Plus tard, vers le XIV[e] siècle, furent élevés les jubés, ces chaires si remarquables que possédaient presque toutes les grandes églises du moyen-âge (2). » Sans assigner une origine plus ou moins ancienne à l'une de ces deux tribunes, Thiers pense que les chaires remontent au XIII[e] siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'en connaît pas d'antérieures à cette époque.

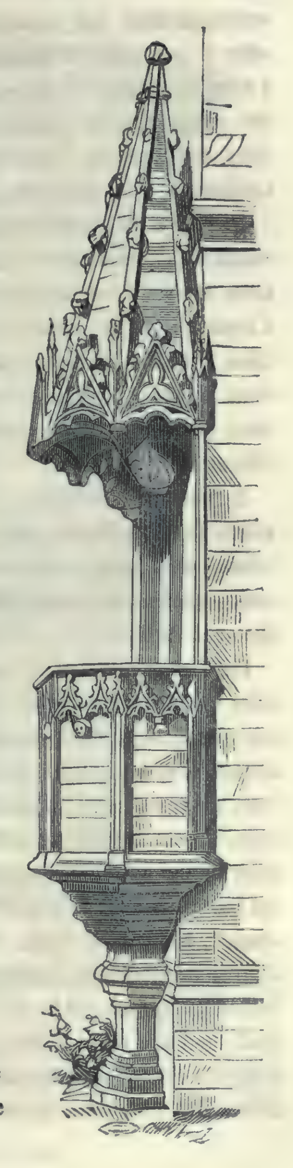
C'est vers le milieu de la nef, contre le mur, ou, s'il y a des bas-côtés dans l'église, contre un des piliers, tantôt à droite, tantôt à gauche, que s'élève la chaire. A St-Étienne-du-Mont, à St-Sulpice et dans plusieurs autres églises de Paris on l'a placée à droite; elle est à gauche à la cathédrale d'Amiens, dans celle de Beauvais, dans l'église St-Étienne de la même ville. Plusieurs savants pensent que cette dernière place doit être adoptée de préférence, parce que c'est le côté de l'évangile. Cependant, comme le prédicateur se tourne vers le côté opposé à la chaire, il vaut mieux qu'elle soit au midi ; il aura alors devant lui l'*aquilon*, image des mauvaises passions, des tempêtes de l'âme et des suggestions du démon, contre lesquelles le prêtre doit prémunir les fidèles : *Ab aquilone*, a dit Jérémie, *pendetur omne malum super habi-*

(1) M. Bourassé, *Dictionnaire d'archéologie sacrée*, tome I[er], le XI[e] de la nouvelle encyclopédie de M. Migne, col. 907.

(2) M. Pierret, *Manuel d'archéologie pratique*, page 154, n° 272.

tatores terræ. Le diacre, en lisant l'évangile, a aussi le visage tourné vers le nord.

Il existe quelques chaires à prêcher en pierre dure et en marbre; mais elles sont peu nombreuses. La plupart, et nous pouvons dire presque toutes, sont maintenant en bois.



Cinq parties principales les composent ordinairement : le support, l'escalier, la caisse ou tribune que l'on désigne encore quelquefois sous le nom de cuve à cause de sa forme, le dossier et l'abat-voix.

Le support, pour les chaires les plus modestes, consiste en un cul-de-lampe disposé en encorbellement et comprenant plusieurs moulures, en une colonne ou en un pilastre plus ou moins orné; c'est ce qui a lieu dans la plupart des églises de campagne.

A Vitré, le support de la chaire placée à l'extérieur de l'église est un pédicule peu élevé, assez semblable à celui de plusieurs fonts baptismaux.

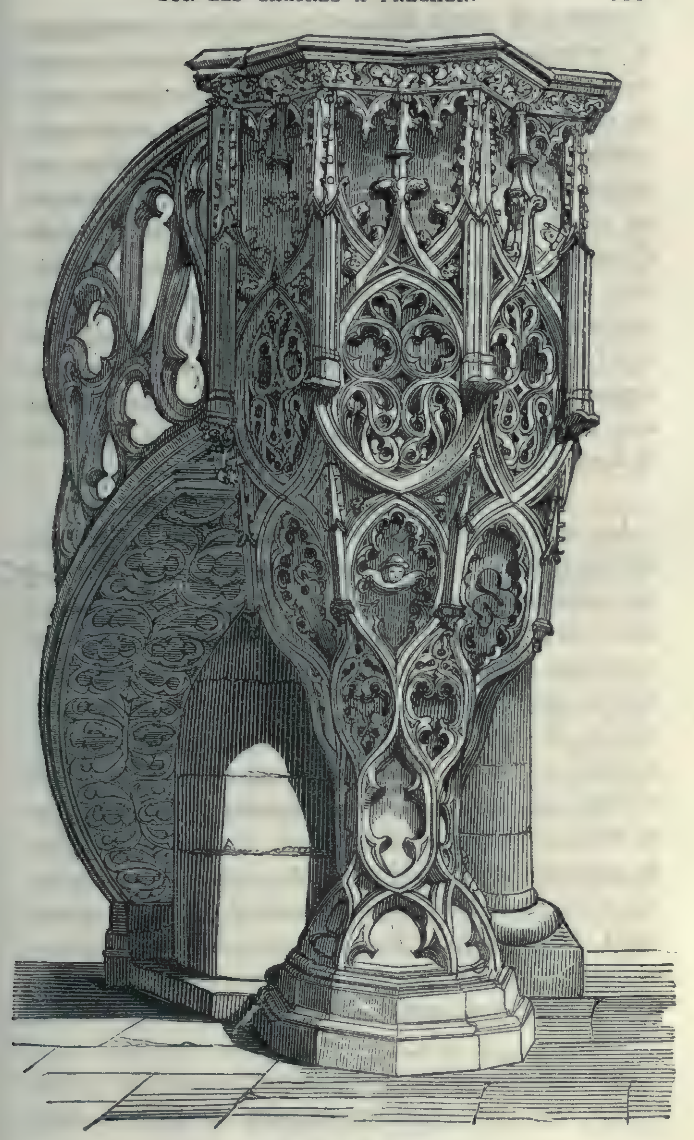
La chaire de Bâle, en Suisse, faite en grès vosgien, ne date que de 1586; elle a cependant une

ornementation qui caractérise le XVe siècle. Son support offre à peu près la forme d'un calice ou d'un verre à pied, à coupe arrondie. Il est couvert depuis le bas jusqu'au haut de compartiments simulés, dans le style flamboyant. Des têtes d'anges ailés remplissent plusieurs des encadrements supérieurs. (Voir le dessin à la page suivante.)

La chaire de la cathédrale de Strasbourg est portée par une construction composée d'autant d'arcades que la caisse présente elle-même de divisions principales. Des pilastres ornés d'arcatures et de statues de saints soutiennent les arcades. Elles se terminent en accolades et se subdivisent chacune en deux arcades secondaires de forme ogivale. Elles sont couronnées de dessins flamboyants d'un travail on ne peut plus délicat.

A Nieuport (Belgique), le pied de la chaire est plein et affecte la même forme que la cuve ; il est, comme elle, à pans brisés, sans autre ornement que des moulures dans le bas, mais enrichi à sa partie supérieure de statues renfermées dans des *arcs Tudor*.

Dans certaines chaires, le support est formé par des caryatides ou des groupes de statues entières ayant quelquefois une signification symbolique. Deux personnages, presque entièrement nus, soutiennent la chaire de la cathédrale de Beauvais, provenant de l'abbaye de St-Lucien, voisine de la même ville. Ils ont les bras entrelacés et paraissent faire des efforts pour ne pas succomber sous le poids qu'ils ont à porter. L'un est barbu et cependant d'un âge peu avancé, l'autre, plus jeune encore, n'a pas de barbe. On prétend, à Beauvais, que ces figures représentent Luther et Calvin écrasés par la vérité catholique qui se publie du haut de la chaire, ou par l'Église dont la chaire est la figure. Nous croyons plus volontiers que c'est une simple ornementation en rapport avec le poids de la tribune et d'un effet plus grandiose qu'une colonne isolée.



CHAIRE DE BALE EN SUISSE,

L'artiste a fait preuve d'un certain talent dans la composition et l'arrangement du groupe. La pose des personnages est assez naturelle ; il n'y a aucune contraction dans leurs traits ; les efforts qu'ils ont à faire sont néanmoins parfaitement rendus. C'est après tout de l'art moderne ; les principales parties de la chaire ne datent pas d'une époque antérieure au règne de Louis XIV. — La chaire de la cathédrale d'Amiens, exécutée d'après les dessins de Christophe, architecte, par J.-B. Michel Dupuis, est supportée par trois figures représentant les trois Vertus théologales, la Foi, l'Espérance et la Charité. Quoique d'une exécution soignée, elles se ressentent cependant de la décadence qui régnait alors dans les arts. Les quatre Vertus cardinales soutiennent la chaire de St-Roch, à Paris.

Les escaliers des chaires appuyées contre le mur ne peuvent suivre qu'une ligne droite inclinée ; mais, pour celles qui s'adossent à un pilier, l'escalier s'enroule gracieusement autour du pilier même, tantôt en spirale, tantôt en se brisant et formant plusieurs angles et plusieurs étages. Le dessous, dans les plus riches chaires, est plafonné et couvert de caissons ou de dessins variés. Une rampe partant du bas s'élève jusqu'à la tribune en suivant les contours de l'escalier. Quand la chaire est en pierre, la rampe l'est aussi ; elle est en fer ou en bois dans les chaires faites en bois. Elle se compose tantôt de panneaux pleins, ornés parfois de sculptures représentant des scènes de la Bible ou des épisodes de la vie des saints ; tantôt elle se découpe à jour, en trèfles, en quatre-feuilles, en losanges et en mille autres ouvertures en rapport avec le style d'architecture adopté à l'époque où la chaire a été construite.

Dans certaines églises on a pratiqué l'escalier dans la muraille et même dans l'épaisseur du pilier. Le défaut de place

et aussi la pensée qu'il serait mieux d'isoler la chaire ont fait adopter ce système. *Benedetto de Mayano* l'a suivi pour l'église de Ste-Croix, à Florence. L'artiste voulait appuyer la chaire contre un pilier, et il conçut l'idée de percer le pilier pour y faire passer l'escalier. Les architectes s'opposaient à la réalisation du projet : l'opération, disaient-ils, devait préjudicier à la construction ; car il fallait, d'une part, charger le pilier du poids de la chaire, et, d'une autre, en affaiblir la masse. Mais, d'après Vasari, Benedetto de Mayano leva toutes les difficultés au grand étonnement de tout le monde : il arma le pilier de liens de bronze, et il le renforça extérieurement d'autant de matière qu'il en avait enlevé à l'intérieur pour former le vide où se trouve l'escalier. Que la solidité de l'édifice n'ait pas été compromise, cela est possible ; mais il n'en est pas moins absurde d'avoir suspendu en l'air une chaire en marbre qui ne repose sur rien et à laquelle on monte d'une manière invisible. Il nous est permis d'ailleurs de douter du bon effet produit par cette quantité de matière ajoutée à l'extérieur du pilier.

A St-Sulpice de Paris, on a placé la chaire non contre un pilier, mais dans un entre-colonnement ; et, pour imiter sans doute les anciens ambons, on l'a flanquée de deux escaliers par lesquels on parvient à la tribune. Cette disposition n'est pas non plus très-conforme aux véritables règles de l'art.

La caisse ou tribune est ronde, carrée ou polygone ; c'est la partie principale de la chaire. Le lambris qui l'entoure s'élève à une hauteur telle que le prédicateur puisse être vu, s'appuyer facilement et n'être pas exposé à tomber. Les panneaux qui la composent, séparés quelquefois par des colonnes ou des pilastres, se couvrent d'arabesques, de guirlandes, d'armoiries. On y voit aussi assez fréquemment des statues contenues ou non dans des niches : ce sont tantôt les quatre

évangélistes, les quatre grands docteurs de l'Église latine, des prophètes; des patrons de l'église, des scènes tirées de l'ancien ou du nouveau Testament y sont également représentés. Des saints ornent de la sorte la caisse de la splendide chaire de Strasbourg ; on en voyait sur celle de la chaire qui avait été élevée sous les cloîtres des Grands-Carmes, à Paris. A la chaire de la cathédrale de Beauvais, faite, nous le rappelons, pour l'abbaye de St-Lucien, les trois principaux panneaux sont occupés par les figures en relief de saint Lucien et de ses deux compagnons martyrs, patrons de l'abbaye et du diocèse; dans les autres, il n'y a que des branches d'arbres entrelacées. Les saints sont debout, couverts des vêtements qui conviennent à leur ordre; ils tiennent leur tête dans les mains. — L'ancienne chaire de la cathédrale de Reims fut conservée jusqu'à 1793 ; on ne l'avait pas changée jusqu'alors, quoique fort simple, parce qu'on était persuadé que saint Bernard y avait prêché. Depuis le rétablissement du culte en France, on lui en a substitué une autre plus élégante qui avait appartenu à l'église paroissiale de St-Pierre de Reims, démolie en 1796. La caisse représente la guérison des boiteux opérée par saint Pierre à la porte du temple de Jérusalem. Cette chaire est d'une époque très-moderne : elle fut faite à la fin du dernier siècle, par Blondel, très-habile menuisier, qui mourut en 1812 seulement. — A l'église de St-Étienne de Beauvais, les panneaux sont séparés par des pilastres ayant des têtes d'anges pour chapiteaux. Sur quatre panneaux sont représentés en assez haut relief, sous des arcades à plein-cintre, les quatre évangélistes assis, accompagnés de leurs emblêmes. Dans un cinquième panneau se voit le martyre de saint Étienne, patron de l'église. Quoique offrant, dans la plupart de ses parties, les caractères de la Renaissance, la chaire de St-Étienne paraît toutefois n'avoir été faite qu'assez récemment et de pièces rapportées. — A St-Roch de Paris, ce

sont les trois Vertus théologales qui se présentent sur les panneaux de la tribune. — Toutes les faces, à Vitré, sont seulement décorées de deux arcatures trilobées, à frontons supportés par un encorbellement à leur point de réunion. — A Bâle, en Suisse, des pinacles couvrent les arêtes de la caisse, et les espaces compris entre eux sont ornés d'une brillante broderie dans le genre flamboyant, qui se relie à celle du pied de la chaire.

Le dossier de certaines chaires, datant du XVI[e] siècle, est fort simple. Il ne se compose, comme celui de plusieurs stalles de la même époque, que de panneaux sculptés en serviettes; mais les belles chaires en ont de brillamment ornés. Ce sont tantôt des arcatures ogivales, tantôt des moulures contournées de mille manières. On y a placé aussi des statuettes, des sujets variés, ou on les a disposés en draperies. A Nieuport, le dossier se compose d'une arcature ogivale surmontée d'un fronton triangulaire et flanquée de deux colonnes torses portant des pinacles. Sur le fond de l'arcature s'élève une croix dans les branches de laquelle est enlacée la sainte couronne. Un ange, de chaque côté de la croix, adore à genoux l'instrument de notre rédemption. A St-Étienne de Beauvais, un saint Sébastien est représenté sur le dossier de la chaire. — Plusieurs chaires, et en particulier celle de Strasbourg, n'ont pas de dossier, et le pilier contre lequel elles sont adossées paraît à nu. Dans les grandes solennités, on orne probablement de draperies la place qu'il devait occuper.

Les chaires les plus anciennes ne paraissent pas avoir été couvertes; mais on a trouvé bientôt qu'il était avantageux et même nécessaire d'empêcher la voix de se perdre inutilement dans les espaces supérieurs de l'église, et on les a surmontées pour cela d'un baldaquin plat et plus souvent couronné d'un

haut pinacle, d'une couronne à plusieurs étages, d'une imitation de draperie, d'un dôme, et on lui a donné le nom d'*abat-voix*.

Le couronnement de la chaire extérieure de Vitré consiste en une pyramide élancée, octogone comme la tribune qu'elle surmonte. Les pans qui la composent sont séparés les uns des autres par des nervures garnies de crochets. Chacun d'eux présente à sa base un fronton triangulaire festonné, dont le centre est percé d'un trèfle.

La chaire des cloîtres des Grands-Carmes, à Paris, avait un couronnement plus simple. Sa forme est aussi pyramidale, mais les pans qui le composaient, au lieu d'être droits, se cambraient légèrement. Il n'avait d'autre ornement qu'un feston formant couronne et placé aux deux tiers de la hauteur. Au sommet s'élevait un écusson aux armes de France. C'était bien plutôt un toit qu'un véritable abat-voix.

A Ulm, la pyramide qui domine l'abat-voix de la chaire, construite à la même époque que les précédentes, s'élève à une grande hauteur. Le principal motif de décoration de ce magnifique dais est un escalier qui s'enroule au milieu de trèfles et de feuillages et dont les marches se rétrécissent à mesure qu'il s'élève. Il faut voir là incontestablement une pensée symbolique, une pieuse allégorie. Cet escalier aux marches étroites, n'est-ce pas l'emblême de la voie qui conduit au ciel, et que le prédicateur, dans ses discours, déclare qu'il faut suivre toujours ? Ne peut-on pas y voir aussi le chemin par lequel descendent les anges pour animer le prêtre et lui faire connaître les volontés du ciel, afin de porter les fidèles à se rendre dociles à ses leçons.

A St-Roch de Paris, au-dessus de la chaire, s'étend un rideau représentant le voile de l'erreur, qu'un génie céleste s'efforce d'arracher.

Dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette, deux séraphins

supportent l'abat-voix; ils ont été exécutés en bois par Elshoëch.

A Strasbourg, l'abat-voix de la chaire est plus moderne que la tribune; il offre cependant à peu près la même disposition. Son couronnement est divisé en deux étages. Des arcades ogivales, dont quelques-unes contiennent des statues de saints, constituent l'étage inférieur; l'étage supérieur consiste en un riche diadême où se développent les plus élégants festons.

Dans les derniers siècles, on a placé et on place maintenant encore sous le plafond des *abat-voix,* une colombe, image du Saint-Esprit. On veut indiquer par là que le prédicateur ne parle pas de lui-même, qu'il est l'organe de l'Esprit-Saint dont il développe les divins enseignements. Au sommet de beaucoup de chaires l'on voit un ange tenant une trompette. C'est encore un emblême de la parole divine qui se fait entendre avec force du haut de la tribune sacrée. Il rappelle également le jugement dernier auquel les anges appelleront les hommes des quatre coins du monde. — Dans l'église de St-Georges, à Schlestadt, c'est le Christ debout qui couronne le pyramidion du dais.

Indépendamment des chaires placées à l'intérieur, quelques églises en ont d'extérieures. Celle de Vitré, dont nous avons plusieurs fois parlé, est en dehors de l'église; il existe aussi des chaires extérieures à St-Lo et à Tours. On en avait élevé dans les cloîtres de plusieurs abbayes. Comme les cimetières environnaient autrefois les églises et que l'on enterrait les religieux dans les cloîtres ou les préaux, autour desquels ils étaient construits, ces chaires devaient servir le jour de la Commémoration des Morts et dans les cérémonies funèbres. Peut-être aussi, quand elles donnaient sur de grandes places, adressait-on de là la parole au peuple dans des circonstances solennelles où il était trop nombreux pour être réuni dans l'église.

Pour compléter notre travail, nous ferons ici ce que nous avons fait pour les ambons et pour les jubés ; nous donnerons la description de quelques chaires remarquables, en suivant l'ordre des temps où elles ont été construites.

Chaire de Beaulieu en Angleterre.—Il existe à Beaulieu, dans le Hampshire, une chaire en pierre qui date ou de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe. Elle a une forme hexagone. Les pans qui la composent sont séparés les uns des autres par un contrefort. Sur chacun d'eux se dessine une arcade trilobée soutenue par des colonnettes. Une série de quatre-feuilles forme une espèce de guirlande au-dessous des arcades. La chaire, appuyée contre la muraille, n'a d'autre support qu'un encorbellement de feuillage. C'est par un passage creusé dans le mur qu'on parvient à cette chaire. Elle n'a pas d'abat-voix ; mais une voûte à *croisée d'ogives*, pratiquée également dans l'épaisseur de la muraille, en tient lieu. Toute simple qu'elle est, la chaire de Beaulieu attire l'attention des archéologues ; on n'en connaît guère de plus ancienne.

Chaires d'Ulm et de Strasbourg. —Nous avons fait connaître les différentes parties des chaires d'Ulm et de Strasbourg. Elles datent l'une et l'autre du XVe siècle. Ce qui a été dit nous paraît suffisant. Ce serait s'exposer à tomber dans des redites que de vouloir en donner de nouvelles descriptions. La chaire de Strasbourg a été lithographiée dans le *Moyen-âge pittoresque* de Veith et Hauser, n° 28.

Chaire de Vienne, en Autriche.—On trouvera des détails intéressants sur la remarquable chaire de Vienne, dans le *Dictionnaire d'archéologie sacrée* de M. l'abbé Bourassé, au mot *abat-voix*, colonne 23 du premier volume. Elle est du

même siècle que les précédentes ou du commencement du XVI[e] siècle.

Chaire de l'église conventuelle de St-François, à Assise. Considérée sous le rapport de la forme, cette chaire consiste dans une caisse polygone, soutenue par un fût de colonne auquel elle se relie, à l'aide d'une construction intermédiaire formée de moulures en encorbellement. Sur la caisse s'élèvent des niches renfermant des statues de saints et séparées les unes des autres par des colonnes torses. Les statues sont celle de saint François, fondateur des Frères mineurs, et celles de quelques-uns de ses principaux disciples. On parvient à la tribune par un escalier disposé dans l'intérieur du pilier par un évidement opéré dans la masse ; il n'y a point au-dessus d'abat-voix. C'est dans l'église supérieure, à l'angle nord-ouest de la croisée du transept, que la chaire est placée. Elle est couverte d'une peinture polychrome. On a voulu ainsi en harmoniser la décoration avec celle de l'église couverte elle-même de peintures murales.

Il est incontestable que ce monument n'est pas antérieur au commencement du XV[e] siècle ; mais il a été enclavé dans une partie de l'édifice beaucoup plus ancienne. Le support, par ses empattements aux angles de la base et par son analogie avec les autres colonnes de l'église, accuse positivement l'art du XIII[e] siècle, et il en est de même de la portion de fût qui surmonte la chaire. Ainsi, la colonne a été détruite pour faire place à la chaire, et on en a laissé subsister des tronçons pour lui servir d'appui et en quelque sorte de couronnement. Cela explique comment certains archéologues n'ont pas fait difficulté d'attribuer la chaire entière au XIII[e] siècle (1).

(1) Voir le dessin de cette chaire dans l'*Architecture et les arts qui en dépendent,* par Jules Gailhabaud, tome IV[e].

Chaire peinte dans l'église de St-François, à Bologne. Dans l'ouvrage intitulé : *Histoire de l'art par les monuments*, Seroux d'Agincourt a reproduit une fresque qui décorait, à Bologne, une des chapelles de l'église de St-François. Sous le prétexte de moderniser la chapelle, on a couvert, vers la fin du dernier siècle, la fresque d'une couche de blanc, et il n'en reste maintenant aucune trace, ce qui rend plus précieux le dessin de d'Agincourt. Au fond du tableau s'élève une chaire d'où saint Bernardin de Sienne se fait entendre à de nombreux fidèles. Le saint a en main une auréole à rayons sinueux, représentant le saint Nom de Jésus. La forme de la chaire est celle qu'affectent encore certaines chaires de collége. Elle n'a ni support particulier, ni dossier, ni abat-voix ; elle est polygone et se compose de deux rangées de panneaux dont la dernière descend jusqu'au sol. Tous les panneaux sont encadrés dans des châssis à bandes plates et sans moulures ; ils n'ont eux-mêmes d'autre ornement que des ondulations qui sembleraient indiquer que la chaire qu'on a voulu copier était en marbre ; cependant des clous nombreux apparaissent sur les barres des encadrements, ce qui ne peut guère convenir qu'à un assemblage en bois. Au bas du dessin se trouve la date à laquelle fut terminée la peinture, 20 avril 1456 ; et, sur un des encadrements de la chaire, on lit le nom du peintre qui paraît être Christophe Ortali, XP ORTALUS PINSIT (1).

Chaire dans le village de St-André, au diocèse de Troyes. —La chaire de St-André (XVI[e] siècle) est à huit pans et munie à chacun des angles d'une colonne tantôt cannelée, tantôt couverte d'écailles, de zigzags et de guillochis. Elle comprend

(1) Seroux d'Agincourt, *Histoire de l'art par les monuments*, tome III, p. 140, et tome VI, pl. 136.

dans sa hauteur deux rangs de panneaux, dans lesquels on distingue des médaillons, des monogrammes, des armoiries peintes et dorées. Un cul-de-lampe à nervures, d'où pend une pomme de pin, la termine par le bas. Deux panneaux à serviettes encadrés entre trois montants unis et des bandes transversales de la même largeur forment, derrière la chaire, un dossier peu élevé. Les montants dépassent le dessus des panneaux et offrent à leur extrémité des pommes élégamment découpées. Entre les prolongements règne une crête à jour composée d'arcs en accolades et de petits trèfles. Ce dossier est appuyé contre un pilier cylindrique auquel il s'adapte parfaitement (1).

Chaire de Notre-Dame d'Alençon. La chaire de Notre-Dame d'Alençon (Orne) est toute en pierre et date de 1536. Si l'on en croit une tradition touchante, elle fut l'œuvre d'un condamné qui obtint la vie pour prix de son travail. Des masques et des guirlandes, de petits pilastres dans le goût de la Renaissance, les figures en relief des quatre évangélistes, entourées de sentences sacrées, en décorent les différentes faces. Toutes les figures ont été peintes et dorées dans ces derniers temps avec plus de richesse que de goût. On monte à cette chaire par un escalier pratiqué dans l'épaisseur du pilier contre lequel elle est adossée (2).

Chaire de Ste-Gudule, à Bruxelles (XVIIe siècle). Quoique beaucoup vantée, cette chaire est loin de nous plaire; l'artiste y a épuisé toutes les ressources d'une ima-

(1) Voir le *Voyage archéologique et pittoresque dans l'Aube*, par M. Arnaud, Troyes, 1837; on trouvera à la page 18 de cet ouvrage un fort beau dessin de cette chaire.

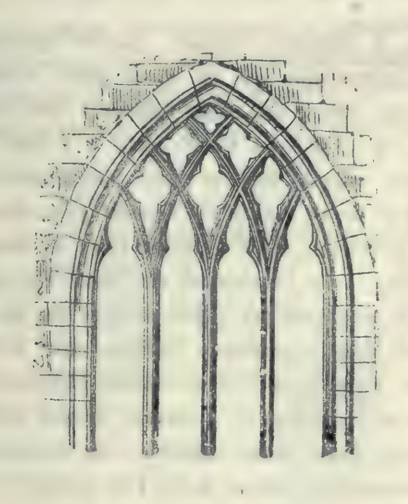
(2) *Bulletin monumental*, tome VI, page 460. — *Rapport sur les monuments du département de l'Orne*, par M. Léon de la Sicotière.

gination féconde, mais il n'y a fait guère preuve de bon goût. S'éloignant des véritables règles de l'art, il a adopté des combinaisons mauvaises et prétentieuses ; il a réuni là les choses les plus disparates et les plus incohérentes. Ce qu'il a voulu surtout représenter, c'est l'arbre de la science dont nos premiers parents ont goûté le fruit, malgré la défense de Dieu. Adam et Ève, qui forment le support de la chaire, sont courbés sous le poids de la malédiction céleste. L'ange, armé d'une épée flamboyante, vient les chasser du paradis terrestre ; de l'autre côté, la mort qu'ils ont attirée sur eux et sur leur postérité, par leur désobéissance, se présente à leurs regards sous la forme d'un squelette. Près d'eux s'élève l'arbre fatal dont les rameaux atteignent et dépassent même le haut de l'abat-voix. Décorée d'une draperie qui porte sur un écusson le monogramme de Marie, et au-dessus le mot AVE, la caisse a une forme arrondie et cambrée. Deux escaliers servant à y monter sont formés de troncs et de branches d'arbre, sur lesquels reposent divers animaux de la création. L'abat-voix représente une draperie ; deux anges la soutiennent d'une main et montrent de l'autre le Saint-Esprit qui plane au milieu sous la forme d'une colombe. Deux rideaux en descendent et forment en quelque sorte le dossier de la chaire. Après avoir vu dans le bas la chute de l'homme, nous trouvons au sommet du monument sa réhabilitation ; au-dessus de l'abat-voix apparaît la divine Vierge, accompagnée de son Fils et écrasant avec une croix la tête du serpent infernal ; elle est placée sur un croissant ; une couronne d'étoiles environne sa tête. Cette chaire, tout en bois, a été faite par Verbruggen en 1699.

Chaire d'Amiens. La chaire de la cathédrale d'Amiens (XVIII[e] siècle) jouit d'une grande réputation ; mais cette réputation est certainement exagérée.

Cette chaire est placée près du chœur, à l'avant-dernier pilier de la nef, à gauche. Les trois Vertus théologales, la Foi, l'Espérance, la Charité, en caryatides, supportent la tribune. Quoique d'une exécution soignée, ces statues comme nous l'avons déjà dit, se ressentent néanmoins de la décadence qui régnait alors dans les arts du dessin. Leur forme, un peu matérielle, s'éloigne trop du beau idéal ; elles manquent généralement de correction. L'abat-voix est surmonté d'un ange de près de huit pieds de haut. Il montre de la main droite le ciel, et de la gauche tient le livre des évangiles ouvert. On y lit ces paroles écrites en lettres d'or : HOC FAC ET VIVES, « Faites ceci et vous vivrez. »

La chaire d'Amiens fut exécutée en 1772.



NOTE

SUR

QUELQUES TOMBEAUX

DE L'ÉPOQUE

MÉROVINGIENNE ET CARLOVINGIENNE,

Par M. DE CAUMONT.



J'ai dit, à plusieurs reprises, que les sarcophages en marbre à personnages qui se voient dans le midi de la France et qui offrent des scènes bibliques, sont analogues à ceux que l'on trouve en Italie; qu'il y a lieu de penser qu'ils étaient sculptés dans ce pays, puis apportés par mer dans le midi de la France et déposés peut-être, comme objets de commerce, dans certaines villes du littoral, telles que Marseille, Arles, Narbonne, etc., etc. Cette conjecture, basée sur la similitude des sujets sculptés sur les tombeaux dont je parle dans la péninsule italique, dans le midi de la France, en Espagne où l'on en connaît plusieurs, et même en Afrique où M. Rostan en a signalé, montre effectivement que, produits d'une même industrie, ces monuments funéraires se répandaient surtout là où l'on pouvait les expédier sur des navires.

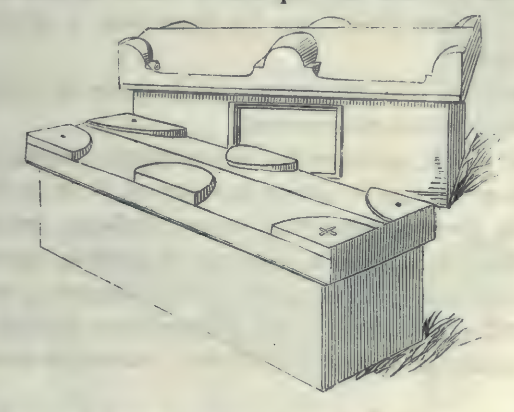
Ce fait, à peu près incontestable, explique pourquoi les sarcophages dont je parle étaient nombreux dans les villes

qui avoisinent la Méditerranée, ou se trouvent sur des voies fluviales qui en facilitaient le transport, et pourquoi ils sont rares dans le Nord. Il faut d'ailleurs admettre que ces sarcophages chrétiens en marbre ont été des objets de luxe, dont les personnes marquantes ont seules été pourvues.

Ainsi, dans les contrées où il était difficile de les transporter sans en augmenter le prix, on n'en trouve pas ou presque pas, et même dans les régions du littoral méditerranéen beaucoup de sarcophages étaient en pierre ordinaire, ornés seulement de quelques moulures avec un couvercle tantôt prismatique, tantôt arrondi, quelquefois avec des acrotères aux angles.

C'est ce genre de sarcophages dont on trouvait une si grande quantité aux Aliscamps d'Arles et dont les païens du IVe siècle, comme les premiers chrétiens, ont fait usage. On peut voir, en effet, que ceux qui ont été trouvés aux Aliscamps et rangés sur les bords de la promenade allant à l'église St-Honorat sont presque tous des tombeaux offrant l'*ascia*, le niveau et d'autres signes païens.

Ce sont les mêmes formes que l'on trouve à St-Gilles,



soit pour les cercueils chrétiens, soit pour les sarcophages

païens, et j'ai constaté les mêmes faits dans d'autres contrées du Midi.

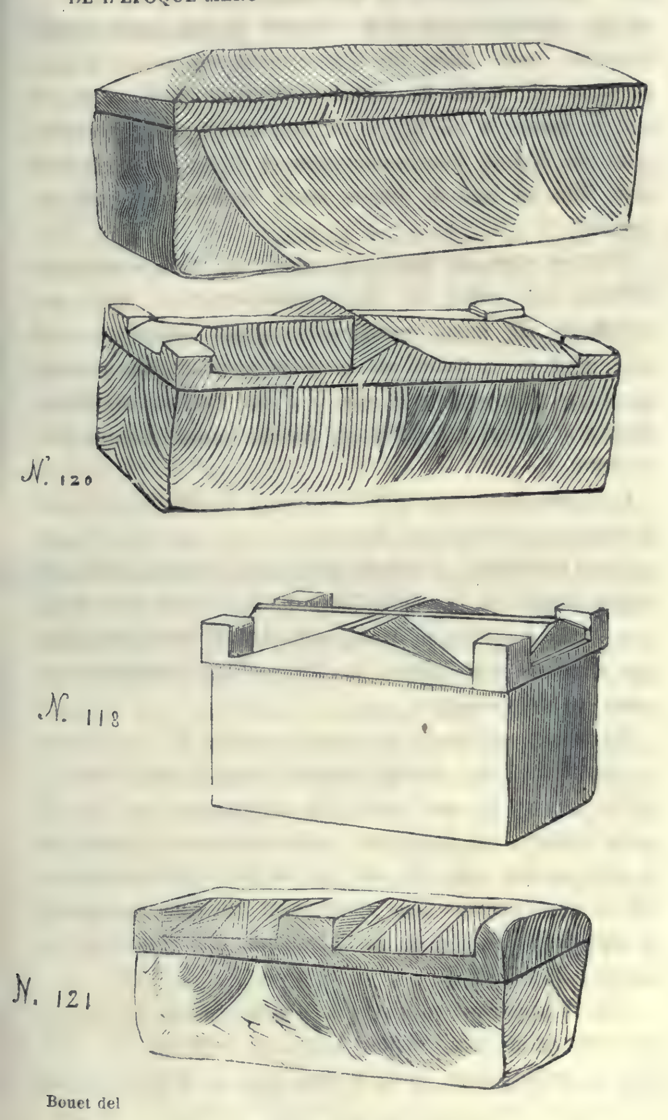
Nous retrouvons de nombreux sarcophages chrétiens de même forme dans les églises de Cologne où ils ont été religieusement conservés, et j'en félicite les habitants de cette ville importante et curieuse à bien des titres. Chez nous probablement, MM. les Curés auraient trouvé que ces vénérables cercueils tiennent trop de place, qu'ils ne sont pas assez ornés, et ils n'auraient pas manqué de les mettre à la porte, quel que fût le respect que le public y attachât. Ce ne sont pas des objets vénérés et vraiment anciens qu'on aime, ce sont les vitraux peints, les colifichets, les peintures de tout genre, les *autels soi-disant gothiques* et les fonts baptismaux en forme de cuvette; tout ce qui est ancien, respectable et grave de forme, est mis *impitoyablement au rebut.*

Les sarcophages chrétiens que j'ai vus dans les églises de Cologne, notamment à Ste-Ursule où j'en ai compté quinze ou seize, sont la plupart ornés de layures conduites en demi-cercle, comme celles que l'on voit sur le sarcophage mérovingien de saint Omer, que j'ai figuré dans le *Bulletin monumental.*

Plusieurs de ceux que l'on voit dans le musée de Cologne offrent ce caractère très-prononcé.

Voici, p. 151, quelques-uns des sarcophages chrétiens de Cologne que je regarde comme remontant au VIe ou au VIIe siècle de l'ère chrétienne. Nous savons, d'ailleurs, que les layures se trouvent sur des sarcophages de toutes les contrées appartenant à l'ère mérovingienne et carlovingienne; j'en ai cité à Poitiers, à Cahors et dans plusieurs autres localités du Midi, comme on en trouve à St-Omer, à Bayeux et dans le Nord.

Ces sarcophages, d'ailleurs, étaient destinés à des per-



SARCOPHAGES DE COLOGNE.

sonnes distinguées par leur richesse ou par leurs vertus. Quoique moins chers que les cercueils en marbre à personnages du Midi, ils coûtaient pourtant assez pour que tout le monde n'en eût pas de semblables ; car je parle de ceux qui étaient d'une seule pièce et d'un volume tel qu'il avait fallu un bloc de pierre assez considérable pour les creuser.

D'autres cercueils beaucoup moins remarquables et qui ne devaient pas rester en vue comme ceux-ci, mais être recouverts de terre, coûtaient beaucoup moins : ce sont ceux dont on a trouvé un si grand nombre dans certains cimetières mérovingiens et que M. l'abbé Cochet a si souvent décrits en faisant connaître ses fouilles nombreuses et intéressantes.

Les sarcophages que je cite à Cologne et ailleurs pouvaient se trouver primitivement dans des cryptes, mais ils n'étaient pas tous recouverts ; c'étaient des monuments dont plusieurs étaient l'objet de la vénération publique et que l'on devait voir, près desquels on venait prier. Nous savons d'ailleurs que plusieurs sont encore, par la tradition, attribués à des saints ou à des évêques.

On trouve en France un certain nombre de sarcophages chrétiens que je regarde comme étant à peu près du même temps. Ce sont aussi des sarcophages qui ont dû rester visibles, car ils portent extérieurement des moulures et souvent des croix du côté de la tête. Ces sarcophages offrent généralement une diminution du côté des pieds, et quelquefois ils ont moins d'ampleur que ceux dont je parlais tout à l'heure.

J'en ai remarqué plusieurs à Bourges parmi les pierres sculptées qu'on laisse depuis longtemps exposées à la pluie dans le jardin public. Je les ai cités dans un de mes derniers

Rapports inséré dans le tome XXXV du *Bulletin monumental.*

Le musée lapidaire de Nevers, dans la tour de la Porte-du-Crou, en renferme plusieurs; ils portent des layures sur les côtés et plusieurs croix sur le bout correspondent à la tête.

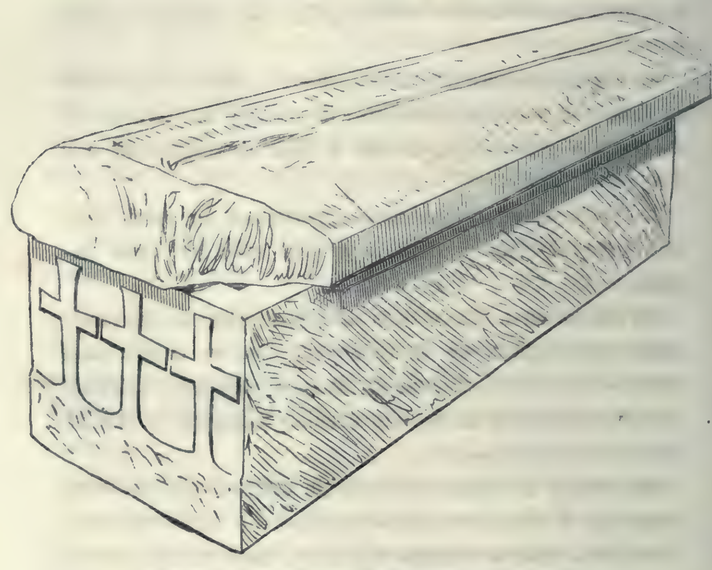
Je peux en citer également appartenant au même type au musée de Cluny, dans la grande salle des bains romains.

M. Baudot en a figuré dans son bel ouvrage sur les cimetières mérovingiens de la Côte-d'Or. On en trouve dans diverses collections, notamment dans la collection d'Orléans dont je parlais dans un de mes derniers Rapports (t. XXXV du *Bulletin monumental*).

Les abords de l'église St-Brice de Chartres ont renfermé beaucoup de sépultures mérovingiennes ou carlovingiennes. Une d'elles, celle de l'évêque Chaltrick, mort en 573, est précieuse pour la chronologie des cercueils de ce genre; ce sarcophage, aujourd'hui placé dans les cryptes de la cathédrale de Chartres, est connu depuis plus d'un siècle, puisqu'il fut découvert en 1703 sous le principal autel de l'église St-Brice. Il est d'autant plus intéressant pour nous guider dans la classification chronologique des cercueils de même espèce, que les Bollandistes fixent la mort de cet évêque en 573. Nous avons donc dans ce monument un type de la deuxième moitié du VIe siècle. Examinons sa forme et son ornementation.

Voici le sarcophage tel qu'on le voit aujourd'hui (V. la page suivante): le couvercle, en cintre très-surbaissé, porte au sommet l'inscription suivante :

HIC REQVIISCIT CHALETRICVS EPS CVIVS DVLCIS MEMORIA
NONAS OCTOBRIS VITAM TRANSPORTAVIT IN CAELIS.



SARCOPHAGE DE L'ÉVÊQUE CHALTRICK, A CHARTRES.

✝HICREQVISCITCHALETRIC

[illegible] NONASOCTOBRI

SEPSCVIVSDVLCISMEMORIA

VITAMTRANSPORTAVITINC

FAC-SIMILE DE L'INSCRIPTION DU SARCOPHAGE.

A la tête du sarcophage sont trois croix pattées d'égale hauteur et largeur (1). Le côté des pieds est sensiblement plus étroit que celui de la tête, comme le montre le dessin de M. Bouet, et la bande sur laquelle se développe l'inscription, sur le milieu du couvercle, est empattée du côté de la tête, et la forme de croix se dessine par un léger renflement sur cette espèce de tronc.

Il paraît que, à côté de ce sarcophage, on en avait découvert deux autres contenant, l'un, des ossements d'enfants, le second, les restes d'un homme et d'une femme. Les trois tombeaux avaient la tête sous l'autel et le pied tourné vers l'abside (2).

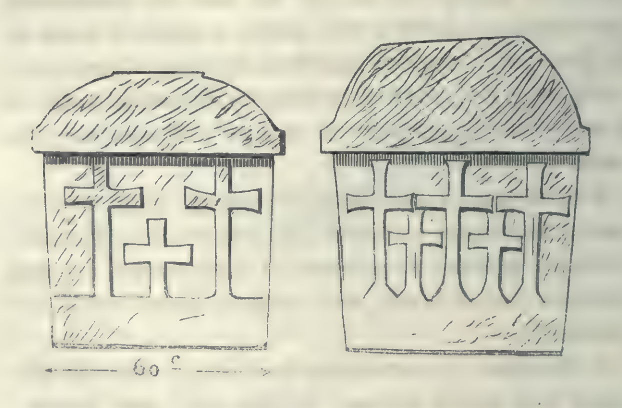
A l'intérieur, le sarcophage de l'évêque Chaltrick présentait deux grands carreaux de terre cuite posés debout, formant ainsi un angle au haut du tombeau pour maintenir la tête.

Je présente la représentation des deux autres cercueils prise du côté de la tête : l'un est orné de trois croix pattées dans l'intervalle desquelles deux croix pattées plus petites se développent ; l'autre ne montre à sa tête que trois croix, deux grandes et une plus petite au milieu (V. la p. suiv.). J'ai trouvé la même combinaison sur d'autres sarcophages qui, pour moi, sont aussi du VIe siècle : entre autres, sur un des sarcophages qui existent au musée lapidaire de Nevers.

(1) D'après une lettre adressée à Mabillon à l'époque de la découverte, le dessus de ces croix était orné de *plaques d'ivoire ou d'or gravées en creux, faites au compas, accompagnées de petites bandes de pareilles matières gravées diversement, le tout appliqué sur une couche de mortier fin.* On ne voit plus aucune trace de ces incrustations.

(2) V. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule,* par M. Le Blant, de l'Institut, t. Ier.

M. Paul Durand, qui a soigneusement étudié les dépen-



SARCOPHAGES DE SAINT-BRICE.

dances de l'église St-Brice, m'a dit qu'une quarantaine de sarcophages au moins, ressemblant aux précédents, avaient été exhumés aux abords de l'église.

Ainsi nous avons, au VI[e] siècle, les cercueils de pierre avec layures sur les parois et des croix sculptées du côté de la tête, et ce type n'a pas été signalé avec des dates aussi certaines que celles que j'ai pu recueillir depuis quelques années. Ces croix ont quelquefois été remplacées par le monogramme du Christ (Bourges).

Pendant cette période des premiers sarcophages chrétiens, l'épigraphie tumulaire peut donner lieu à une étude intéressante. Le sujet a été traité à fond par M. Le Blant, membre de l'Institut. Nous renvoyons à son bel ouvrage en deux volumes in-4°, intitulé : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII[e] siècle.* M. Le Blant a comparé ses études à celles de M. le commandeur de Rossi, il

résulte des faits constatés par ces deux érudits que, dans les Gaules, les inscriptions chrétiennes à date certaine n'apparaissent que longtemps après s'être montrées à Rome. Les premiers monuments d'épigraphie chrétienne reconnus à Rome par M. de Rossi remontent aux années 71-107. Ils deviennent nombreux vers la fin du IIIe siècle. En Gaule, le plus ancien de nos marbres chrétiens datés appartient, d'après M. Le Blant, à l'an 334. Quatre d'entre eux sont de 347-377-405 et 409; mais il faut descendre ensuite à la seconde moitié du Ve siècle pour en rencontrer un certain nombre.

Les formules où figure le mot *requiiscit* ne se rencontrent pas à Rome avant la fin du IVe siècle, en Gaule avant 422.

La brièveté est un signe d'origine ancienne; quelques rares inscriptions de Vienne et de Vaison ne mentionnent ni l'âge ni le jour de la mort. A Trèves, une seule légende funéraire est datée; elle remonte à l'an 409.

Dans les monuments sans date, on peut se guider sur l'emploi ou l'absence de certains symboles et de certaines formules; le style et l'épigraphie ont effectivement, dit M. Le Blant, varié avec les siècles et permettent d'assigner un rang chronologique aux inscriptions sans date.

Renvoyant à la préface que le savant épigraphiste a placée en tête de son bel ouvrage, nous indiquerons seulement, d'après lui, l'ordre dans lequel apparaissent les signes et symboles sur les inscriptions datées.

Ces indications ont été résumées dans les tableaux suivants, dont il sera facile de saisir et de retenir les dates comparées.

	SIGNES ET SYMBOLES.	ANNÉES.
V siècle –	☧	377, 405, 470, 493.
V. VI –	A ω	377, 405, 493, après 499, 525 ou 540, 547.
V – VI – VII –		378, vers 400, 431, 448, vers 450, 454 ou 525, 473, 488, 493, 510, 518, 526 ou 627, avant 528, 559, 563, 612.
VI –	⳨	Vers 400, 431, vers 450, 474, 525 ou 540.
– VI –	✝	445, 456, 676?
– VI – VII –	✝	448, 488, 496, après 499, 527, après 585.
– VI –		Vers 450, 454 ou 525, 488, 493, 510, 559, 563.
IX –	✝	Après 499, 503, 515 ou 437? 522, 527, 537, 547, pas avant 550, 553, vers 560, 563, vers 573, 579, après 855, 600, 601, 612, avant 632, vers 632, 643 ou 690, 646? vers 680.
	☧ A ω	
	☧	

SIGNES ET SYMBOLES.	ROME.	GAULE.
	Symboles les plus anciens.	
	De 268 à 500, 524?	De 378 à 612.
	De 298? 323 à 451 ou 474.	De 377 à 493.
A ω	De 355? 360 à 509.	De 377 à 547.
	De 355 à une date qui se classe entre 542 et 565.	De 400 environ à 525 ou 540.
	»	De 445 à 676.
	De 375? 407 à 527.	De 448 à une date postérieure à 585.
	De 391 à 472 ou 439.	De 450 environ à 563.
	De 450 à 589.	De 503 à 680 environ.

Il faudra très-probablement apporter des modifications à ces dates. On ne saurait trop déplorer la perte des nombreuses inscriptions qui auraient pu donner des renseignements plus précis ; malheureusement, l'indifférence continue, et M. Le Blant signale grand nombre de pertes bien regrettables.

« Qu'a-t-on fait des épitaphes chrétiennes du faubourg St-« Victor, dit M. Le Blant, de celles d'Alichamps dont on ne pos-« sède pas même des copies ; des marbres épigraphiques vus à « la Gayole et à Aubagne par Peiresc ; à Briord, par De Vesle ; « à Trèves, par Wiltheim ; à Arles, par Bonnemant, Dumont « et Fabre ; à Bordeaux, par Venuti ; à Lyon, par Spon, « Menestrier, Colonia ; à Vienne, par Duboys et Chorier ? « De longues années se sont écoulées depuis que ces hommes « ne sont plus, je le sais. Mais les inscriptions copiées par « les savants de nos jours, Millin, Artaud, Saint-Vincent, « les a-t-on mieux gardées ? Garde-t-on mieux celles qui « se découvrent à cette heure ! A Toulouse, un gise-« ment d'épitaphes de fidèles vient d'être brutalement dé-« truit par ceux qui l'avaient rencontré. A Vienne, j'ai « regret de le dire, quand les fouilles du chemin de fer ont « exhumé toute une nécropole chrétienne, des inscriptions « ont été brisées, rejetées dans le terrassement. Deux hommes « dévoués à la science, MM. Allmer et Girard, ont à « grand'peine sauvé quelques débris de toutes ces richesses. « On était là, du reste, il faut le dire, en pays de mauvaise « tradition.

« En 1731, à St-Irénée de Lyon, des ouvriers, pratiquant « une tranchée pour poser des conduits, découvrirent un « cimetière qui fournit à la fois des marbres funéraires « païens et chrétiens.

« On aperçoit, dit un témoin de la fouille, plusieurs « autres tombeaux engagez à droite et à gauche du canal,

« mais on ne les suivait pas pour ne pas faire de trop grands « écarts ; on se contentait de tirer ce qui se trouvait dans le « chemin tracé pour la conduite des eaux. Tout fut donc « volontairement abandonné ; et pourtant la plus grande « partie des marbres découverts par hasard, dans cette « fouille si féconde, portaient des mentions chronologiques, « et parmi eux se trouvait la première de nos inscriptions « datées.

« Ainsi, les anciens spoliateurs, les hérétiques, les bar- « bares, les musulmans, n'ont pas seuls renversé les tom- « beaux, dévasté les sanctuaires. Aux temps modernes, de « nos jours même, l'incurie, l'ignorance, poursuivent l'œuvre « de la destruction. Des entrepreneurs souvent autorisés « ont exploité des cimetières antiques.

« De vieux monuments de la foi ont été délaissés ou voués « à de vils usages. Des épitaphes, dont l'une couvrait la « tombe d'un évêque, ont été mutilées, puis employées à « broyer des couleurs. Un marbre daté, qui atteste l'ancien- « neté du culte de sainte Agnès, en Gaule, a servi de table « aux ouvriers d'une ferme ; on y retrouve à peine quelques « mots. »

Nous sommes animés des mêmes sentiments que M. Le Blant ; nous déplorons la destruction des anciens sarcophages, la perte des inscriptions et nous adjurons tous les membres de la Société française d'Archéologie d'user de leur influence pour obtenir la conservation de ces monuments des premiers siècles de l'ère chrétienne.

HALLES

DE

LA FERTÉ-BERNARD

(SARTHE),

PAR M. L. CHARLES,

De la Société française d'Archéologie.

Ces halles ont été construites en 1535, pour leur destination présente, aux frais de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon, les auteurs de ces Guise qui ont joué un si grand rôle au XVIe siècle et qui étaient seigneurs de la Ferté-Bernard.

Au premier étage, vers le sud-est, se trouvait l'*auditoire* où se rendait la justice seigneuriale, et du côté opposé, une salle, dite du *conseil*, où l'on voit encore une belle cheminée de style Renaissance. La façade principale ou du sud-est, s'élève sur la place de la Lice, presque à côté de l'ancien château, aujourd'hui détruit. C'est un solide pignon de 20 mètres de hauteur et d'aspect monumental, percé au rez-de-chaussée de trois portes à plein-cintre, une grande au milieu de deux petites ; au premier étage, de trois fenêtres rectangulaires aussi d'inégales dimensions ; et orné au-dessus de la grande baie centrale d'une niche Renaissance, abritant

la statue de saint Louis, patron des marchands. Un groupe



VUE DES HALLES DE LA FERTÉ-BERNARD.

fort mutilé et difficile à caractériser aujourd'hui surmonte la pointe du pignon.

Les angles de l'édifice sont renforcés par des contre-forts au-dessus desquels on a placé, comme motif décoratif, à la naissance des rampants du toit, des lions supportant des écussons autrefois armoriés.

Le pignon nord-ouest, celui qui porte la cheminée de la chambre du Conseil, n'est pas apparent, parce qu'il est adossé

à un groupe de maisons du XV[e] siècle se prolongeant jusqu'à la place de l'église. La plus voisine des halles et la plus intéressante de ce groupe est une maison en bois, à ressauts et à grotesques, que nous avons dessinée et reproduite dans (1) un article du *Bulletin monumental* de l'année 1864, intitulé : *Les vieilles maisons de la Ferté-Bernard.*

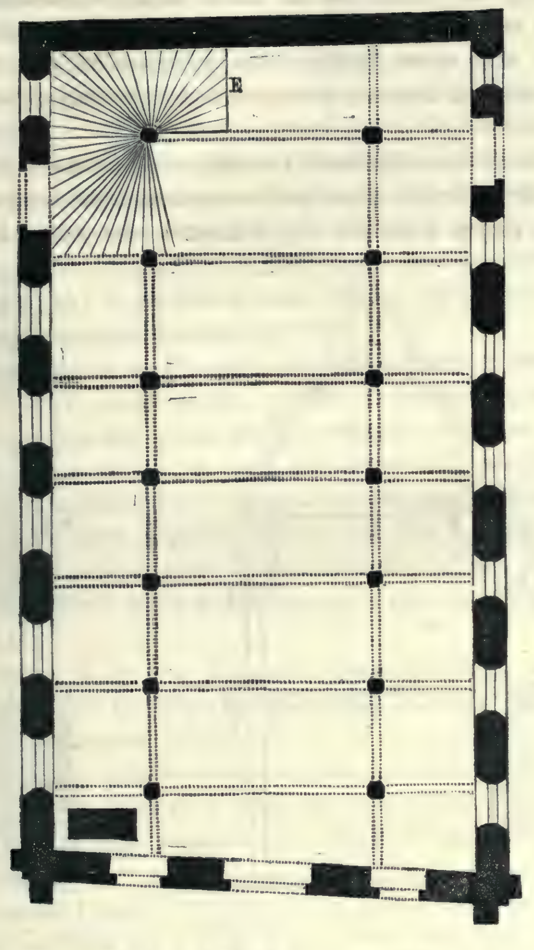
Quant aux faces latérales, elles sont percées au rez-de-chaussée chacune de plusieurs larges baies à plein-cintre, très-évasées, dépourvues d'ornements, et d'une porte également à plein-cintre. Dans le toit, de grandes lucarnes en bois, à couverture surplombante, éclairent les bas-côtés du premier étage ; leurs flancs perpendiculaires sont garnis encore des bardeaux triangulaires qu'on y a placés à l'origine.

L'intérieur des halles est divisé longitudinalement en trois nefs par deux rangs de poteaux-piliers, sept de chaque côté, qui font l'office de ces murs à arcades s'ouvrant sur les collatéraux dans les cathédrales. Ces piliers soutiennent la charpente et montent jusqu'au toit qui est unique, et se profile jusque sur les sablières des murs latéraux. Ceux-ci sont fort bas, de sorte que l'équilibre de tout cet immense comble ne repose que sur le quillage portant de fond, c'est-à-dire sur les quatorze poteaux.

L'ensemble de l'édifice n'a point subi de modifications sérieuses, et il est tel qu'il a été élevé au XVI[e] siècle ; l'étude n'en peut présenter que plus d'intérêt. D'un autre côté, les constructions civiles anciennes deviennent de plus en plus rares, elles tendent à disparaître, et il est bon, avant qu'elles soient mutilées ou détruites, de les relever exactement au moyen de dessins et de plans. Ces considérations nous ont engagé à étudier les différentes parties des halles de la

(1) Elle figure aussi dans l'*Abécédaire d'archéologie* (architecture civile et militaire) de M. de Caumont, p. 300.

Ferté, principalement la belle charpente. Elle a eu le

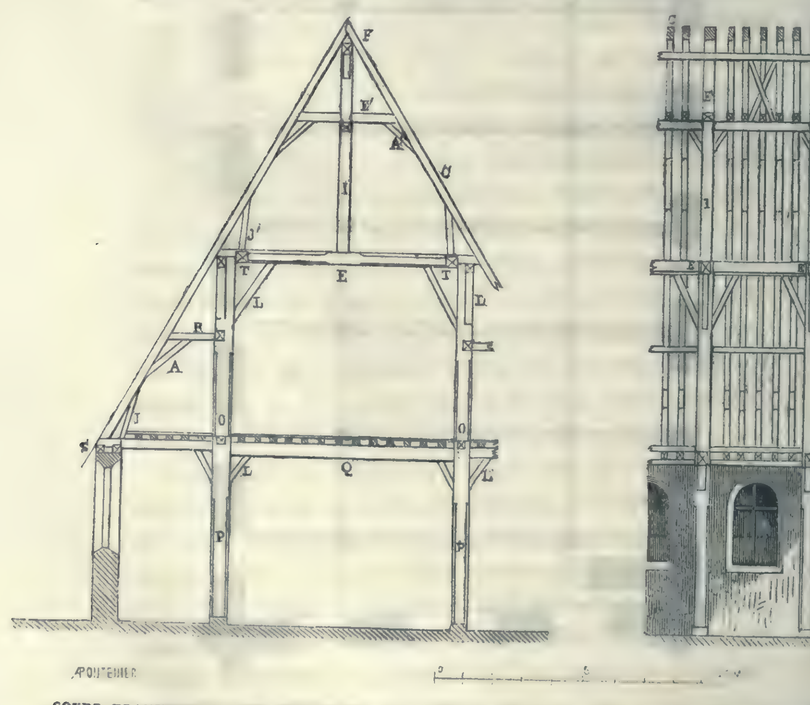


PLAN DES HALLES DE LA FERTÉ-BERNARD.

privilége d'exciter, il y a une quinzaine d'années, l'intérêt

d'un éminent architecte, précis dans ses observations et curieux des détails, feu M. Lassus. Nous l'accompagnions dans sa visite, qui fut longue ; malheureusement la matière nous était moins familière alors qu'aujourd'hui, et nous n'avons su ni conserver le souvenir de ses observations, ni en profiter.

Afin de mieux faire saisir l'ensemble du système et la fonction des différentes pièces qui le composent, nous donnons ici deux coupes, à peu près à 4 millimètres pour mètre, l'une



COUPE TRANSVERSALE DES HALLES DE LA FERTÉ-BERNARD. COUPE LONGITUDINA

transversale, l'autre longitudinale, suivies d'une légende explicative.

Des poteaux PP de 12 mètres de hauteur sur 1 mètre 63 de circonférence, équarris à franc-bois en octogone, supportent la charpente et le plancher du premier étage. Ils reposent au rez-de-chaussée sur des dés en pierre.

QQ'Q', poutres assemblées à tenons dans les poteaux, et supportant le solivage OO du premier étage ; elles font partie de la maîtresse ferme et tiennent lieu d'entrait, à cette hauteur, en maintenant l'écartement dans le sens transversal. Les poutres des bas-côtés Q'Q' (1) retiennent en effet les sablières SS au moyen d'encochements et le pied du chevron de ferme qui y est assemblé à tenon, fonction qui est remplie par le blochet pour les autres chevrons.

CC, chevrons de 15 mètres de long, portant 18 centimètres sur 16 d'équarrissage, et posés sur leur fort. Ils sont soutenus dans leur portée par les jambettes J et J', par les aisseliers A et A'; par les petits demi-entraits RR, par l'entrait E et le faux entrait E', chaque chevron porte ferme et a les mêmes points d'appui, si ce n'est qu'au lieu de l'entrait, on trouve à sa place, entre les maîtresses fermes, une série de petites pièces, sortes de blochets dont il sera question plus loin.

L'entrait E, de forte dimension, emmanché dans le haut des poteaux PP et soulagé par les liens LL, maintient solidement à leur sommet l'écartement de ces poteaux-piliers qui remplacent les murs des hautes nefs dans les églises à collatéraux ; car les halles de la Ferté sont en réalité un édifice à trois nefs et à étage supérieur, bien que le toit se profile sur une seule ligne.

L'aiguille I porte le sous-faîte F et le second sous-faîte F', rendus solidaires par des croix de St-André (coupe longitudi-

(1) Ces lettres et plusieurs autres ont été omises par le graveur. Nous espérons que l'intelligence du lecteur y suppléera.

nale) ; de plus le faux entrait E' F' est un second sous-faîte sur lequel passent les faux entraits E', qui maintiennent chaque chevron entre les fermes maîtresses (V. coupe longitudinale).

T T' T'' sont des entretoises. La première, T, assemblée dans l'entrait (V. coupe transversale), porte entre les maîtresses fermes une série de petites pièces soutenues elles-mêmes par l'entretoise T' (1), qui est encochée, et destinée à soulager les chevrons entre les demi-entraits R et les jambettes J'. Les petites pièces dont il vient d'être question font en réalité l'office de blochets (2).

Une charpente aussi élevée et aussi lourde, présentant à sa base une ouverture d'au moins 15 mètres, devait fortement pousser au vide. Aussi le constructeur paraît s'être surtout préoccupé de combattre l'écartement et de maintenir l'aplomb

(1) Cette lettre a été encore supprimée par le graveur.

(2) Voici les dimensions exactes des principales pièces de la charpente des halles, dont les plans et coupes ont été relevés avec soin et habileté par M. R. Voisin, maître charpentier à la Ferté, au 50e et au 100e :

Les piliers PP, de 12 mètres de longueur, ont 0m 54 d'équarrissage en bas et 0m 48 à leur pointe.

Les grandes poutres Q du plancher ont 0m 36 sur 0m 42, et les petites des bas-côtés, 25 sur 29 ; les solives, 18 sur 16.

Les deux sablières S portent 20 sur 20 et 17 sur 20 ; celle-ci est la sablière extérieure.

Les chevrons CC ont 15 mètres de longueur, et 18 sur 16 centimètres d'équarrissage ; les blochets, 17 sur 20.

Le grand entrait E *a*, au milieu, 35 centimètres carrés, et 7m 82 de longueur.

L'aiguille I porte 26 sur 26, avec des renforts de 30 sur 30 ; elle a 12m 30 de long.

Les entretoises TT' ont 22 sur 22, 21 et 20.

Enfin, les grands liens L portent 27 sur 27 centimètres d'équarrissage.

des murs latéraux, et il y a réussi. Malheureusement un danger moins apparent n'a été ni prévu ni évité; nous voulons parler du roulement dans le sens de la longueur. Soit ignorance du péril, soit désir de donner à l'intérieur du vaisseau tout le dégagement possible, les grands poteaux ont été laissés libres sur une hauteur de 10 mètres, et n'ont été rendus solidaires qu'à leur extrémité supérieure par des entretoises. Aussi se sont-ils tous inclinés vers le pignon du sud-est, et la charpente tout entière a suivi leur mouvement. Le pignon lui-même, malgré son épaisseur d'un mètre, a perdu son aplomb sous l'effort du comble, mais moins que les piliers et la charpente; ce qui donne à croire que les pièces de bois qui portent dans ce pignon n'avaient pas été calées dans leur trou, et qu'elles y ont glissé de tout l'espace laissé libre.

On croit que le déversement est ancien, et qu'il résulte du tassement et du jeu des assemblages à l'origine. Néanmoins, un hors d'aplomb aussi visible est chose grave et pourrait devenir une cause de ruine. Nous pensons qu'on l'aurait évité en rendant solidaires les sept piliers de chaque rang longitudinal, au moyen de croix de saint André; de cette façon on aurait obtenu un quillage d'un équilibre stable. Peut-être que des écharpes croisées assemblées sur le chevronnage, suivant sa pente, eussent rendu le même service. La charpente (1) de la grande salle du château de Sully-sur-Loire, qui date de la fin du XIV[e] siècle, fournit un exemple de cette disposition destinée à maintenir les chevrons dans leur plan vertical.

Il est encore une autre précaution qu'on n'eût certes pas négligée au XIII[e] siècle. Alors on ne se fût pas contenté des petits contre-forts angulaires dont la résistance est insignifiante, et l'on eût renforcé la façade du sud-est de solides

(1) V. *Dictionnaire raisonné d'architecture française du XI[e] siècle au XVI[e] siècle*, par M. Viollet-le-Duc, tome III[e], p. 33.

contre-forts à retraites, montant jusqu'au rampant du pignon, entre la porte centrale et les deux petites. Avec leur appui, le pignon aurait résisté à la poussée de la charpente, et peut-être qu'en ce moment il n'y aurait pas de moyen plus simple et plus sûr d'arrêter le mouvement d'inclinaison qu'une adjonction de cette nature. L'édifice présenterait alors, sur la place de la Lice, à peu près l'aspect de cette belle façade des halles du XIII[e] siècle que l'on voit encore à St-Pierre-sur-Dives (Normandie), et qui figure dans l'*Abécédaire d'archéologie* (architecture civile et militaire) de M. de Caumont, page 170 (1).

(1) M. de Caumont a déjà fait des recommandations pressantes pour la conservation des halles ; il regarde celles de la Ferté-Bernard comme très-intéressantes et comme méritant l'attention de tous les archéologues.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. Vincent DURAND, l'abbé F. VOISIN, Jules OLLIER DE MARICHARD, MARTIN D'AUSSIGNY et A. DE ROUMEJOUX.



L'ÉGLISE DE SAINTE-MARIE D'AGONGES (ALLIER).

Le village d'Agonges est situé dans le canton de Souvigny, à 2 kilomètres au nord de St-Menoux. Son église, que nous allons décrire, présente tous les caractères du roman de transition, et l'on peut fixer la date de sa construction à la fin du XIIe siècle. Elle se compose d'une seule nef, terminée par une abside semi-circulaire, et d'un transept sur lequel s'ouvrent au levant deux absidioles. La nef se divise en quatre travées, voûtées d'arête en coupole ogivale, avec nervures méplates et très-larges. Ces voûtes retombent sur d'élégants pilastres formés d'un corps carré orné sur ses trois faces de colonnes engagées. La décoration des chapiteaux participe au style mixte de l'édifice : les uns sont garnis de feuillages, les autres présentent des têtes grimaçantes et divers sujets symboliques, parmi lesquels un groupe formé de deux personnages, la main prise dans la gueule d'un lion, a été plusieurs fois répété.

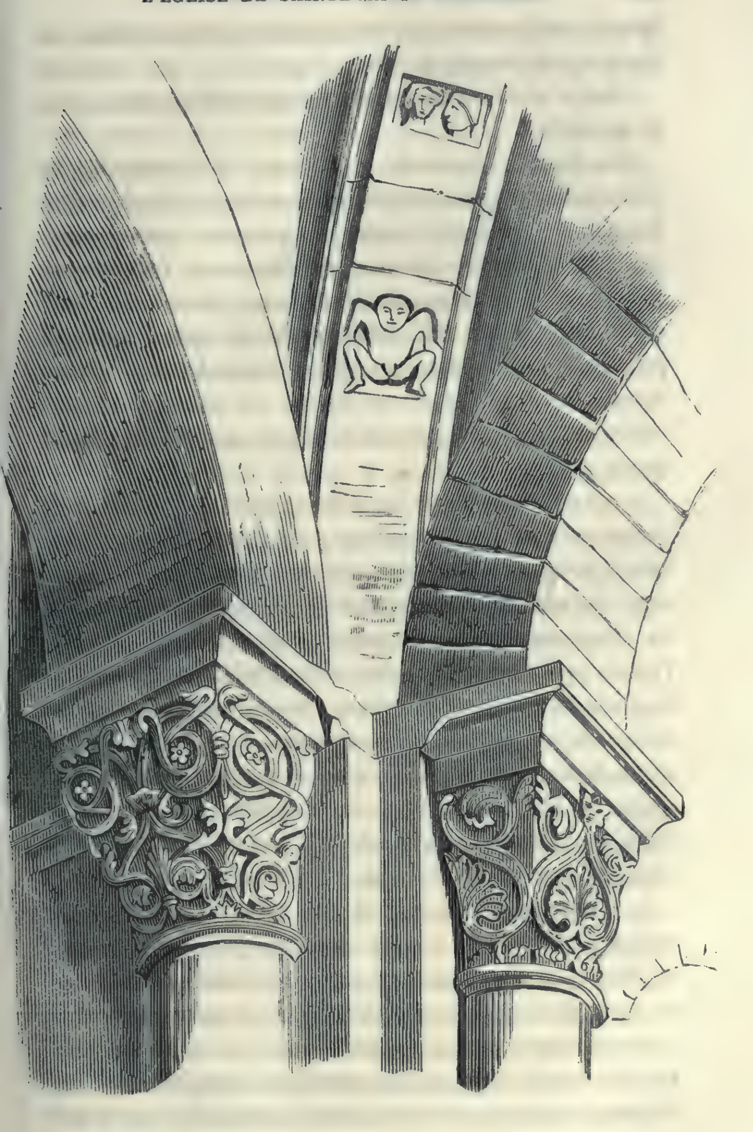
Les bras d'un transept sont recouverts d'une voûte en berceau, dont la naissance était marquée par une corniche, maladroitement supprimée du côté de l'est à une époque récente.

Les traces de cette corniche sont encore très-visibles : elle s'infléchissait en arc au-dessus de l'ouverture des absidioles qui pénètre légèrement dans la voûte du transept.

Une particularité remarquable, et qui semble avoir été voulue par l'architecte, consiste en ce que les deux bras du transept, au lieu d'être perpendiculaires à la nef, s'inclinent symétriquement sur cette dernière, de manière à former un angle très-obtus dont l'ouverture regarde l'occident. En autres termes, l'axe du transept est une portion de polygone régulier qui a son centre à une assez grande distance sur l'axe de la nef.

L'intersection du transept et de la nef est surmontée comme cette dernière d'une voûte domicale reposant sur des nervures méplates. Ces nervures sont ornées de singuliers bas-reliefs, creusés en épargne dans les voussoirs. Ils sont au nombre de seize. — *Première nervure :* 1° homme complètement nu, vu de face, accroupi, les mains appuyées sur les genoux ; 2° deux têtes (voir le dessin page suivante) ; 3° autre groupe de deux têtes ; 4° personnage nu, couché, s'appuyant sur le coude droit et levant en l'air le bras et la jambe gauches. — *Deuxième nervure :* 5° groupe de deux têtes ; 6° une tête seule ; 7° autre groupe de deux têtes ; 8° grande tête plate ; 9° groupe de deux têtes. — *Troisième nervure :* 10e homme renversé sur le dos, les bras et les jambes en l'air ; 11° tête plate ; 12° renard ou loup passant ; 13° loup fouillant la terre du museau. — *Quatrième nervure :* 14° homme accroupi, reproduction du n° 1 ; 15° figure mal déterminée ; 16° buste d'homme levant les deux mains en l'air.

L'abside, voûtée en cul de four, est percée de trois fenêtres à plein-cintre. Chacune d'elles est séparée de sa voisine par deux arcs appliqués en mitre que supportent trois colonnettes. Ces colonnettes reposent elles-mêmes sur une corniche



formant soubassement, et une corniche moins saillante indique la naissance de la voûte.

Chaque absidiole est éclairée par une petite fenêtre percée en son milieu.

Une chapelle, construite au XVe ou XVIe siècle dans le prolongement du bras méridional du transept, et aujourd'hui transformée en sacristie, offre des peintures murales assez curieuses et malheureusement fort détériorées. Celles de ces peintures qui ne sont point cachées par des boiseries modernes représentent Notre-Seigneur et ses apôtres. Chaque personnage est accompagné d'un cartouche portant une légende. Il serait urgent de relever ces inscriptions, difficiles à lire à distance. J'ai pu m'assurer que plusieurs, sinon toutes, sont en français.

L'extérieur de l'édifice est d'une sobriété de bon goût. Des contre-forts carrés et peu saillants correspondent aux arcs doubleaux de la nef. Un contre-fort énorme, appliqué du côté du nord, fait seul exception, mais il a été construit après coup. La façade occidentale est percée d'une porte très-simple; l'entrée principale est au midi : elle est ogivale et se compose de plusieurs voussures en retraite les unes sur les autres, qui retombent sur huit colonnettes engagées. Les ventaux sont garnis de ferrures apparentes d'un bon effet. Une corniche garnie de billettes court autour de l'abside à la hauteur de l'imposte des fenêtres, auxquelles elle sert d'archivolte, disposition fréquente à cette époque.

Le toit primitif a disparu. Il était probablement en tuiles creuses et peu incliné, comme on peut en juger par les traces de l'ancien gable très-apparentes aux extrémités de la nef et du transept. Les murs ont été exhaussés à une époque relativement récente, et aujourd'hui l'édifice est surmonté d'un toit aigu dont la masse informe produit un déplorable effet, et déshonore particulièrement le chevet de l'église. Il est à dé-

sirer qu'on puisse rendre un jour à celle-ci une toiture plus en harmonie avec son architecture primitive, tout en aérant convenablement les nouvelles charpentes.

Le clocher, d'un dessin ferme et élégant, s'élève sur le flanc méridional de l'église. Son ordonnance comporte trois étages supérieurs. Le plus bas est décoré d'arcades appliquées; il est surmonté d'un étage de fenêtres très-simples, deux sur chaque face. Un dernier étage de seize fenêtres géminées avec colonnettes, couronne très-heureusement cette jolie tour. Elle devait porter une flèche, ainsi que le prouvent quatre trompes établies dans les angles au niveau de l'arasement des murs.

Sur la face méridionale du clocher, au-dessous d'une corniche à modillons qui marque le commencement du premier étage, une suite de bas-reliefs représente une chasse. Chaque figure est scupltée sur une pierre séparée, dont les bords ont été réservés de manière à former un encadrement. On distingue un chasseur qui sonne de la trompe, et différents animaux parmi lesquels des chiens, une biche et un sanglier, la gueule ouverte, qui semble se préparer à faire tête aux chiens. D'autres pierres employées en divers endroits dans la maçonnerie du clocher présentent des bas-reliefs analogues. C'est d'abord un loup flairant à terre ou se livrant à une occupation dont il vaut mieux ne point trop approfondir la nature, sujet déjà signalé dans les nervures de la croisée. Ailleurs on voit un animal, assez difficile à reconnaître, qui, sur un corps de porc, semble porter une tête de cheval, et au-dessous, sur une même ligne, un chien ou loup et un sanglier passants. Tous ces animaux sont dirigés à droite. Enfin, sur la face occidentale du clocher, une dernière pierre offre l'image d'un chasseur sonnant de la trompe. Il est singulier que ces cinq figures n'aient point été réunies pour former une scène unique avec la frise précédemment décrite; et s'il ne fallait pas voir

dans la disposition adoptée un simple caprice d'artiste, on pourrait supposer qu'on a sous les yeux des débris de la décoration d'un édifice plus ancien, maladroitement mis en œuvre dans les constructions existantes.

Une seule cloche subsiste de celles qui meublaient autrefois le clocher. Elle est de la fin du XVI[e] siècle, de grandeur médiocre, et présente cette particularité que le moule dans lequel elle á été fondue se composait d'un noyau d'une seule pièce, et de deux coquilles formant chape, dont les joints sont indiqués par une arête de métal.

Sur la place qui précède l'église, on remarque une ancienne cuve baptismale décorée aux angles de colonnettes engagées. Il est à désirer que des mesures soient prises pour en assurer la conservation.

Vincent DURAND,

De la Société française d'Archéologie.

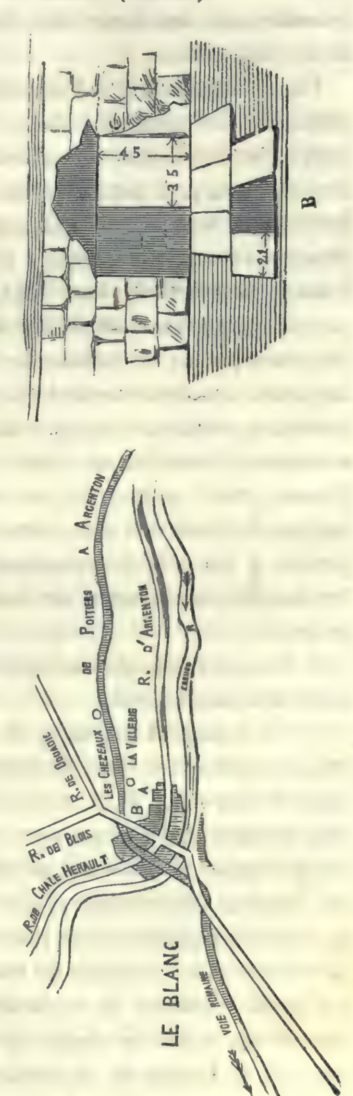
DÉCOUVERTE AU BLANC (INDRE).

(EXTRAIT D'UNE LETTRE ADRESSÉE A M. DE CAUMONT.)

Il y a quelques jours, un jardinier du Blanc, en fouillant son champ, rencontra un mur à un pied de profondeur. Il mit à découvert cette ruine, et bientôt, dans un espace de deux mètres carrés à peine, il trouva trois chapiteaux attenant à une portion de fût, richement ornementés, et quelques autres débris indiquant qu'on se trouvait sur l'emplacement d'une habitation gallo-romaine.

Le site était admirablement choisi pour une belle installation. Les constructions étaient abritées du nord par un coteau élevé, richement ondulé, autrefois couvert de grandes futaies, et au sommet duquel passe la voie romaine d'Argenton à

Poitiers, encore intacte aujourd'hui. En face, sur une largeur d'environ 2 à 300 mètres, s'étend une prairie en pente douce dont les eaux calmes de la Creuse viennent baigner la rive.



La voie romaine, après avoir suivi une ligne régulière de l'est à l'ouest, parallèle à la Creuse, fait tout-à-coup un brusque coude vers le sud, pour traverser la rivière sur un gué pavé, puis remonte légèrement vers l'ouest et se dirige sur Poitiers. C'est dans l'espace allongé formé par la voie et la Creuse que se trouvait l'antique *Oblincum*, dont plus tard, par corruption, on fit Oblanc, Oublanc, Lou-Blanc, et enfin Le Blanc. Le champ dans lequel on vient de trouver des débris (désigné dans mon plan par la lettre A) se trouve au commencement de l'espace que je viens d'indiquer, et

les ruines sont sans doute celles d'une des premières maisons de la vieille cité.

Voici l'indication des fragments mis au jour : 1° trois chapiteaux de colonnes, dont deux offrent les mêmes sculptures, le troisième en diffère par le dessin de la frise. Les chapiteaux, à part quelques profils, sont de la même famille et de la même dimension que celui de Néris, qui est conservé au musée de Moulins. Le *Bulletin monumental* en a donné deux dessins, tome XXI, page 67, et tome XXXV, page 661. La portion du fût qui fait suite aux chapiteaux, et une autre portion de colonne de 50 centimètres environ de longueur, sont couvertes de feuillages imbriqués. Une ornementation pareille se retrouve dans des débris de colonnes trouvées à Champlieu en 1850 (*Congrès archéologique de France*, 1850, page 274), et sur les précieux fragments extraits des fondations de la porte de Lyon à Bourges, qu'on persiste à laisser si honteusement pourrir et se dégrader. Le tour et les nervures des feuillages sont rechampis de rouge vif.

2° Deux corbeaux destinés sans doute à supporter la corniche d'un entablement.

3° De nombreux fragments de briques, tuiles, carreaux, etc. Un parement de mur fut mis à nu sur une hauteur d'environ 1 mètre (fig. B, p. 177). La base était revêtue d'un rang de tuiles, posées de champ et côte à côte, scellées par une couche épaisse de mortier et attachées, pour plus de solidité, par des clous longs et minces ; trois de ces tuiles étaient encore en place. Pour que ce curieux revêtement fût plus uni, on avait enlevé avec soin, au moyen du marteau, les rebords saillants des tuiles. Au-dessus de ce lambris, le mur est enduit de mortier fin, teinté en rouge. Le sol est recouvert par des carreaux de briques de 21 centimètres carrés.

A plusieurs reprises déjà, on avait trouvé au Blanc des

vestiges de l'occupation romaine, notamment des tombeaux en pierre, des vases funéraires, etc., surtout au point marqué B, sur le plan, tout près de la voie romaine.

Le propriétaire n'a pas l'intention de continuer ces fouilles ; ce serait un malheur, car la découverte qui vient d'être faite, en quelques mètres carrés, dans un terrain que la sonde atteste être plein de murailles presque à fleur de terre, promettait peut-être une riche moisson. J'ai pris sur moi d'offrir au jardinier de payer quelques journées d'ouvrier, s'il voulait reprendre les recherches. Nous commencerons dans quelques jours.

Vous avez eu, Monsieur le Directeur, l'obligeance de mettre à ma disposition, au Congrès de Loches, la somme de 50 fr. pour des fouilles de ce genre à Douadic ou ailleurs. J'espère que vous ne me blâmerez pas d'avoir commencé ce travail sans vous consulter ; et si vous vouliez bien me donner, le plus tôt que vous le pourrez, des instructions à ce sujet, je vous en serais bien vivement reconnaissant.

La restauration du lampadaire de St-Genou n'a pu encore aboutir, et les 100 fr. dont vous aviez bien voulu me créditer sont jusqu'à ce jour sans emploi. Je me suis transporté deux fois, aux mois de juin et de juillet, à St-Genou et à Buzançais, à quatorze lieues de chez moi : j'ai fait faire un devis qui se monte à 180 fr. ; et le propriétaire, qui s'était d'abord engagé à supporter la moitié des frais de réparation, à la prière de qui je vous avais adressé ma demande, pensant sans doute qu'il n'aurait qu'une vingtaine de francs à débourser, n'a plus voulu tenir la parole qu'il avait donnée. Enfin, il m'a été impossible jusqu'à ce jour de reprendre cette affaire. Je me propose de vous envoyer des dessins des lampadaires de Cirais et de St-Genou, et une notice sur Le Blanc, avec plans et dessins des objets trouvés dans les fouilles qui vont continuer.

F. VOISIN,

Curé de Douadic, membre de la Société française d'Archéologie.

DÉCOUVERTES DE SÉPULTURES GALLO-ROMAINES A VALLON (DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE).

Les études sur la question de l'ancienneté de l'homme dans le Vivarais, auxquelles je me livre depuis deux ans, sont loin d'être terminées ; cependant les documents recueillis jusqu'à ce jour dans les grottes et monuments mégalithiques des environs de Vallon me font espérer, sinon une réussite parfaite, du moins une solution approximative de cette difficile question.

Deux importantes stations sont en ce moment en exploration ; la principale est celle d'une colonie établie dans une de mes propriétés appelée le Liby, à 4 kilomètres du bourg St-Andéol.

La seconde station date de l'époque gallo-romaine.

Cet emplacement est situé à 1,800 mètres de Vallon, à 150 mètres du gué de Chauvieu, où passait jadis la voie romaine d'*Alba Augusta* à Nîmes. Invité par le propriétaire lui-même à venir visiter les travaux qu'il faisait exécuter dans cette partie de son domaine du Colombier, je m'empressai, connaissant par expérience la cupidité et l'ignorance de nos ouvriers, de me rendre à son aimable invitation, afin de diriger moi-même et de surveiller ces travaux. Les quelques instants que j'ai pu consacrer à cette fouille intéressante m'ont permis de sauver d'une destruction et d'une perte inévitable cinq belles sépultures intactes sur vingt-quatre mises à découvert.

La plupart des sépultures enfouies à 45 centimètres de profondeur dans un puissant dépôt d'alluvions récentes déposées par les crues successives de l'Ardèche, se composent : 1° d'une immense jarre en terre, rouge à l'extérieur et brun foncé à

l'intérieur, de 1 mètre 80 de circonférence et 60 centimètres de hauteur ;

2° D'une belle urne funéraire en verre avec couvercle, remplie d'ossements calcinés, de cendres, de lacrymatoires ;

3° D'un grand flacon en verre blanc, ayant contenu un liquide ;

4° D'un pot en grès blanchâtre ;

5° De quelques objets en bronze ;

6° D'un vase à cannelures profondes, et enfin de monnaies frustes pour la plupart et complètement oxydées.

La grande jarre repose abouchée sur une large brique rouge sans rebord, et calée par deux autres briques à rebord et verticales. La face interne de ces briques est sillonnée de stries horizontales ; la face externe porte sur un des angles une marque circulaire.

Quelques-unes des sépultures ont présenté des caractères différents ; ainsi il s'en est trouvé entourées d'un petit mur en pierres seulement équarries ; d'autres avec une couverture en tuiles juxtaposées. Les urnes funéraires, toutes fermées par une soucoupe, varient de hauteur et de forme, soit que les anses adhèrent au cordon de l'orifice de l'urne, soit qu'elles s'en éloignent plus ou moins. Les objets exhumés sont assez nombreux, si l'on considère l'espace restreint dans lequel ils ont été recueillis et présentent un véritable intérêt.

La première jarre intacte, une fois soigneusement dégagée des briques et du limon qui l'entouraient, fut renversée avec précaution afin de conserver intacts tous les objets contenus dans son enveloppe, ce fut d'abord : 1° une magnifique urne funéraire en verre vert de 25 centimètres de hauteur et 30 centimètres de circonférence, hermétiquement fermée par un couvercle aussi en verre. Cette urne contenait des ossements calcinés et des cendres ; plusieurs petites mo-

laires trouvées dans les cendres indiquent la sépulture d'un jeune enfant.

Une petite lacrymatoire, de 15 centimètres de hauteur, à col renflé et à base arrondie, a été extraite aussi de l'intérieur de cette urne funéraire.

2° Une monnaie fruste sous le pied de l'urne.

3° Un grand flacon en verre blanc, de 25 centimètres de hauteur et 30 de circonférence. Ce flacon devait contenir quelque liquide déposé là comme objet de consécration.

4° Un joli petit vase en grès jaunâtre, de forme gracieuse et à panse arrondie. Dimensions, 15 centimètres de hauteur, circonférence, 40 centimètres.

5° Un verre à boire avec cannelures profondes et feuilletées. Dimensions, 12 centimètres de hauteur et 6 centimètres d'ouverture.

6° Quelques fragments de bronze et des anneaux, dont la disposition indique qu'ils ont été fixés dans quelque coffret en bois, dont on n'a pas trouvé de débris.

La seconde sépulture mise à nu était à 1 mètre 50 centimètres de la précédente ; cette distance était, au dire des ouvriers, toujours conservée entre chaque sépulture. La grande jarre en terre, rouge à l'extérieur, est vernie brun-rouge à l'intérieur ; elle a été malheureusement brisée : sa disposition intérieure était analogue à la précédente.

Nous avons extrait de cette jarre : 1° une belle urne en verre vert, de 30 centimètres de hauteur et 80 de circonférence, remarquable par les anses et la soucoupe arrondie qui la fermait. Cette urne contenait aussi des ossements calcinés d'un jeune enfant.

2° Un vase en verre jaune, de 12 centimètres de hauteur et 33 centimètres de circonférence ; ce petit vase est sillonné de lignes circulaires doubles ou simples.

3° Une bouteille en verre jaune, de 15 centimètres de hau-

teur et de 30 de circonférence ; ces deux derniers objets devaient contenir un liquide.

4° Une belle patère en bronze recouverte d'une patine antique.

5° Deux monnaies romaines de Domitien et de Vespasien en bronze, petit module.

6° Des lacrymatoires, les unes à base carrée, d'autres à base arrondie.

Dans les autres sépultures qui ont été successivement explorées, nous avons recueilli des urnes funéraires et des vases en verre analogues aux précédents ; une seule sépulture nous a fourni une soucoupe d'un travail très-remarquable.

Maintenant, pour assigner une date à ces sépultures, les monnaies romaines de Domitien et de Vespasien qu'elles contenaient, les reportent vers la fin du premier siècle de notre ère ; mais je crois qu'on peut, sans trop s'écarter de la vérité, leur assigner celle du IIe siècle. »

J. OLLIER DE MARICHARD,

Membre de la Société française d'Archéologie.



ASSEMBLÉE DU MOIS D'AOUT, A LUGDUNUM.

Il me semble toujours évident que la découverte de l'amphithéâtre gallo-romain sur le penchant de la colline St-Sébastien à Lyon, amphithéâtre dans lequel étaient marquées les places des députés des soixante nations des Gaules aux fêtes Augustales, a clairement élucidé la question de savoir où se tenaient, à Lyon, les grandes assemblées du mois d'août.

Pourquoi aurait-on tenu ces assemblées sur un autre point de la ville, et surtout dans l'île d'Ainay, à 1,500 mètres au moins de distance ; tandis que c'est dans l'amphithéâtre même

que se donnaient les fêtes et les jeux en l'honneur des Césars. La table de Claude, trouvée brisée dans le voisinage de l'amphithéâtre, nous indique clairement qu'elle ne pouvait être placée que dans l'enceinte du temple d'Auguste, dont nous possédons une partie de la décoration, et surtout le commencement de la célèbre inscription : *ROmæ et Augusto.* J'ai fait plusieurs fois remarquer qu'au-dessus de ces lettres, il y a une moulure indiquant qu'il n'y avait pas de ligne supérieure, et qu'au devant de l'R existait un espace de 80 centimètres démontrant fort clairement que c'était bien le commencement de l'inscription. De plus, les lettres ne sont pas taillées en double biseau comme celles des grandes dédicaces, *Tres provinciæ Galliæ*, mais carrément, pour recevoir des lettres de bronze dont les scellements existent encore. N'oublions pas non plus que les inscriptions disent que l'autel d'Auguste était *ad confluentes Araris et Rhodani,* ce qui prouve qu'à l'époque romaine il y avait plusieurs confluents, c'est-à-dire que les deux fleuves avaient plusieurs points de rencontre. Le temple ou autel devait être naturellement placé sur un terrain à l'abri des inondations si fréquentes, alors que le sol antique était à 3 ou 4 mètres plus bas que celui d'aujourd'hui.

Les fêtes d'août ne pouvaient se donner qu'à l'autel, et l'autel ne pouvait être qu'au confluent ; donc, c'est la place du confluent qui décide tout. L'espace qui s'étend depuis l'amphithéâtre jusqu'aux deux fleuves était bien suffisant pour une affluence comme celle qui avait lieu dans ces solennités.

Ce qui a fait tomber dans l'erreur bien des archéologues, dont quelques-uns persistent encore à voir l'autel d'Auguste à Ainay, c'est le passage de Grégoire de Tours, disant que les martyrs de l'an 177 furent nommés *Athanacenses*, du nom du lieu où ils avaient subi leur supplice.

Mais c'est précisément ce passage qui les condamne. Les martyrs n'ont pas souffert à l'autel des Césars : la lettre

d'Eusèbe ne le dit pas; elle dit seulement *à l'amphithéâtre.* Si c'eût été à l'amphithéâtre de l'autel, la lettre le dirait. Le culte de Rome et d'Auguste ne souffrait point d'effusion de sang; au contraire, c'étaient des jeux et des réjouissances, et c'eût été profaner la majesté des Césars que de rougir de sang humain l'enceinte qui leur était consacrée et d'en faire un lieu de supplice.

Lugdunum ne pouvait-il avoir deux amphithéâtres? Le second ne pouvait-il être de bois, comme il en existait à Rome? Rien n'empêche de le penser, rien ne s'oppose à croire que ce monument temporaire ne fût à Ainay; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existait un cirque dans cette ville, puisque l'inscription de Ligurius nous dit qu'il donna au peuple les jeux du cirque.

MARTIN D'AUSSIGNY,
De la Société française d'Archéologie.

TOMBEAUX DECOUVERTS A CAHORS.

Voici quelques notes sur deux tombeaux que j'ai retrouvés sous les hangars abandonnés de l'ancien palais de justice de Cahors.

Le premier est un tombeau chrétien des premiers siècles (V[e] ou VI[e]), en marbre blanc; il mesure 2 mètres 72 centimètres de longueur, 66 centimètres de largeur et 29 de hauteur. Une des faces latérales porte le chrisme au centre avec l'A et l'ω; des feuillages palmés, largement enroulés avec fleurons, courent sur la plate-bande de cette face bordée à sa partie supérieure d'ornements en forme de rocs d'échiquier, et à l'inférieure, d'enroulements plus petits. Le côté opposé porte le monogramme du Christ; des feuilles de vigne forment l'ornement de la plate-bande.

Le dessous est richement décoré par trois belles rosaces en creux renflées au milieu, séparées par des palmes; le tout,

quoique un peu plat, est largement dessiné. Il me semble évident, d'après la forme de ce marbre, qu'il devait faire partie d'un monument important. Ce n'est pas un couvercle, c'est une pierre plate qui devait être élevée au-dessus du sol, et ce qui l'indique, ce sont les rosaces.

L'autre tombeau, en pierre calcaire, est en forme d'auge ; il est de très-grande dimension : il mesure 2 mètres 10 centimètres de longueur, 68 centimètres de hauteur à la tête, sur 89 de largeur et 63 centimètres sur 50 aux pieds.

A moitié de la hauteur intérieure, on remarque sur les parois latérales des trous qui ont dû servir à établir une division, de telle sorte que la sépulture pouvait être double. L'extérieur est orné de trois bandes striées en feuilles de fougère, ornement que l'on attribue à l'époque mérovingienne, et qui se retrouve, si je ne me trompe, sur les monuments et bijoux authentiques de cette période. Le couvercle manque (1); il est à craindre que dans quelque temps on ne fasse de ces deux tombes des moellons ou des pavés : c'est le sort commun de tout ce qu'on trouve ici. Rien ne peut y réveiller la fibre des souvenirs et moins encore celle de l'art. Personne n'a su me dire d'où provenaient ces tombeaux, ni par les soins de qui ils ont été transportés où ils sont. Je vous les signale afin d'en conserver au moins quelque part une trace et d'augmenter le catalogue des monuments funéraires de ces deux époques reculées de l'histoire de l'art (2).

A. DE ROUMEJOUX.

(Lettre adressée à M. de Caumont.)

(1) Ce dernier tombeau me fut montré en 1841 par M. Boby de La Chapelle, alors préfet du Lot, et qui portait beaucoup d'intérêt aux antiquités. M. de La Chapelle le regardait comme appartenant au VII[e] siècle. *(Note de M. de Caumont.)*

(2) Ce dépôt dont on paraît ignorer l'origine à Cahors, avait été commencé, je crois, par les ordres de M. Boby de La Chapelle. *(Note de M. de Caumont.)*

QUELQUES-UNS

DES

MEILLEURS MÉMOIRES D'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉS RÉCEMMENT EN FRANCE.

2e ARTICLE.

Parmi les mémoires archéologiques les plus intéressants récemment publiés, nous citerons la notice de M. H. Baudot, de Dijon, sur les vases antiques en verre représentant les jeux et les combats du cirque et de l'amphithéâtre. Nous allons en reproduire textuellement quelques passages.

MÉMOIRE DE M. BAUDOT.

Jusqu'à présent, nous ne connaissons que dix vases antiques en verre, coulés et moulés, à personnages, représentant les jeux et les combats du cirque et de l'amphithéâtre ; leur couleur est vert clair ou jaune transparent. Cinq ont été découverts en France, sur les points les plus opposés.

Un premier, à Autun (Saône-et-Loire), de couleur vert clair, représentant des courses de chars ; ce n'est qu'un fragment conservé au musée céramique de la manufacture de Sèvres.

Un second, à Trouville-en-Caux (Seine-Inférieure), même couleur, même sujet, conservé dans la collection de M. Fleury fils, architecte à Rouen.

Un troisième, à Charnay (Saône-et-Loire), même couleur, même sujet, conservé dans la collection de M. Henri Baudot, à Dijon.

Un quatrième, à Chavagne-en-Paillers (Vendée), couleur jaune transparent, représentant des combats de gladiateurs, conservé dans la collection de M. Gouraud, à Chavagne.

Un cinquième, à Lillebonne (Seine-Inférieure); ce sont deux beaux fragments couleur verdâtre, représentant le même sujet que le précédent, conservé au musée de Rouen.

Un sixième, en Savoie, à Montagnole, couleur jaune transparent, représentant le même sujet, conservé dans la collection de M. Charvet, à Paris.

Un septième, en Angleterre, villa de Hartlip, comté de Kent, couleur vert clair, représentant sur la zone principale des courses de chars, et sur la zone inférieure des combats de gladiateurs.

Un huitième, qui n'est qu'un fragment découvert à Londres, couleur vert clair, représentant des courses de chars, conservé au musée de Londres.

Un neuvième, qui n'est aussi qu'un fragment, découvert en Allemagne, même couleur vert clair, représentant des combats de gladiateurs, conservé dans le cabinet des antiques à Vienne.

Enfin un dixième trouvé à Wiesbaden, duché de Nassau, même couleur, même sujet que le précédent, conservé dans le musée de Wiesbaden.

Tous ces vases sont plus ou moins endommagés; quatre, conservés dans les musées de Sèvres, de Rouen, de Londres et de Vienne, ne sont représentés que par des fragments, mais ces fragments sont assez importants pour que l'on puisse

reconnaître sans difficulté le galbe du vase et le sujet qui y est représenté.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que tous ces vases ont une forme à peu près identique, et que les deux sujets reproduits sont exactement les mêmes. La forme est celle d'une coupe de 6 à 8 centimètres de haut ; elle est le plus ordinairement cylindrique, c'est-à-dire à parois latérales droites, elle a 8 à 9 centimètres environ de diamètre ; le bas se rétrécit pour reposer sur un fond plus étroit, d'un diamètre de 4 à 6 centimètres.

Cinq de ces coupes offrent des reliefs représentant des courses de chars et six des combats de gladiateurs : la coupe de Hartlip réunit les deux sujets.

Les légères variantes qui se font remarquer dans l'exécution des sujets démontrent suffisamment que chacun de ces vases est sorti d'un moule différent ; trouvés dans des contrées éloignées les unes des autres, il est évident qu'ils ont dû être fabriqués séparément, d'après un type convenu.

Nous avons la certitude que la plupart de ces coupes ont été trouvées dans des sépultures.

Quelle était l'origine et la destination de ces vases ? Ces questions n'ont pas encore été bien approfondies, parce que l'occasion de les traiter ne s'est pas souvent présentée.

Les monuments antiques ne nous ont pas fourni beaucoup de ces représentations de jeux du cirque et de l'amphithéâtre. Le tombeau de Scaurus, découvert à Pompéï, qui en reproduit de nombreux détails, est un précieux spécimen de ces jeux sanglants ; on y voit des combats de gladiateurs, de même que sur nos vases en verre, et le nom de chaque gladiateur inscrit près de la tête du combattant, avec cette différence que sur le tombeau de Scaurus ce nom est accompagné de chiffres qui, on le croit, indiquent le nombre des victoires remportées par ces athlètes.

Les noms reproduits sur nos vases sont à peu près partout les mêmes : ce sont le plus ordinairement TETRAITES, SPICVLVS, PRVDES, COLVMBVS, GAMVS, CALAMVS, PROCVLVS, MEROPS, HERMES, HOLES. Nous ne nous arrêterons pas sur ces noms, la question a été suffisamment élucidée par M. de La Villegille et M. F. Lenormant.

Il est à remarquer que ces rares représentations des jeux du cirque et des combats de l'amphithéâtre se trouvent presque toujours sur des monuments funéraires et dans des tombeaux.

On sait que l'origine de ces combats vient de l'usage établi dans la haute antiquité d'immoler des esclaves sur la tombe de leur maître et des prisonniers sur celles des guerriers vainqueurs. Cette coutume barbare se modifia avec le temps, on arma ces malheureuses victimes et on les excita à s'entr'égorger. Le peuple romain fut très-avide de ce genre de spectacle.

Dans l'origine, ces combats avaient lieu près du bûcher funéraire ; plus tard, on transporta cette partie de la cérémonie dans des amphithéâtres construits à cet effet ; puis, sous l'empire, on vit des hommes libres adopter la profession de gladiateur. Le nombre en devint considérable à Rome ; de riches et puissants citoyens en entretenaient soit dans leur propre palais, soit chez les *Lanistes*, qui tenaient école publique de gladiateurs.

Ces combats étaient pour les Romains le plus attrayant des spectacles ; on ne pouvait mieux honorer la mémoire des morts et célébrer d'une manière plus solennelle les triomphes et les fêtes que par ces luttes sanglantes, encouragées par les empereurs eux-mêmes. Cependant, on doit dire à sa louange que Marc-Aurèle tenta, sinon de supprimer, tout au moins d'atténuer le dénouement sanglant de ces hideuses boucheries. Il ordonna de faire émousser la pointe et le tranchant des glaives, de manière à rendre le combat moins

meurtrier, mais cet adoucissement ne fut que momentané; sous son fils Commode, la barbarie de ces spectacles reprit avec une nouvelle fureur, et ce ne fut que sous Constantin, devenu chrétien, que cessa cette abominable coutume.

L'engouement des Romains avait été jusqu'à élever des statues à certains héros de ces luttes; leurs noms étaient célèbres dans tout l'empire. Il est à croire que ce sont ces noms-là qui se trouvent inscrits sur les vases découverts à Chavagne, Montagnole, Hartlip, Vienne, Wiesbaden et Lillebonne.

Il est à remarquer que, sur le tombeau de Scaurus et sur une peinture découverte à Pompéi, représentant des gladiateurs avec une légende, ce ne sont plus les mêmes noms que sur nos vases.

Sur le tombeau de Scaurus, les armures sont représentées avec plus de détail que sur les vases, parce que la sculpture se prêtait mieux que le moulage du verre à reproduire ces minutieux détails. Le moulage de nos vases est du reste très-imparfait, les contours des figures sont arrondis et assez vagues, il y a de l'incertitude dans les détails, quoique la plupart des gravures qui les ont reproduits les accusent avec beaucoup de netteté. Cela vient de ce que les dessinateurs les plus habiles, lorsqu'ils ne sont pas archéologues, répugnent généralement à retracer les imperfections du modèle, quoique ces imperfections caractérisent très-souvent l'âge et l'industrie de certaines époques.

Les courses de chars, qui faisaient partie des jeux du cirque, avaient plus d'importance encore que les combats de gladiateurs, qui avaient lieu ordinairement dans les amphithéâtres, et, comme le rapporte Guichard dans son livre *des Funérailles*, « ces jeux étoient fort honorables et de grande dépense. »

Ces fêtes avaient lieu à l'occasion des anniversaires de la

naissance, de l'avènement à l'empire et des funérailles des empereurs. De riches citoyens fondaient aussi des anniversaires. Suétone parle de ces jeux qui se faisaient tous les cinq ans et qui s'appelaient *quinquennales*. On institua un grand nombre de ces anniversaires à la mort des empereurs, de sorte que le peuple romain, accoutumé aux violentes émotions de ces spectacles, ne pouvait plus s'en passer : *Panem et circenses*, voilà ce qu'il fallait au peuple romain pour obtenir de lui l'obéissance et la tranquillité.

On pourrait croire, au premier abord, que les noms inscrits au-dessus de la tête des personnages représentés sur nos vases sont ceux des combattants qui ont réellement figuré à la célébration des funérailles des défunts dont la tombe recèle ces fastueux souvenirs ; mais une étude plus sérieuse porte à croire que ces vases n'étaient pas fabriqués pour chaque cérémonie funèbre, et que le type, une fois adopté, on le reproduisait partout et on y plaçait les noms des gladiateurs et des conducteurs de chars les plus renommés de l'empire. C'était une consécration, pour ainsi dire, un souvenir des jeux funèbres, qui attestait la haute position du défunt et la somptuosité de ses funérailles ; c'était une image, une représentation de ces luttes, mais non les portraits individuels de chaque combattant.

Le tombeau de Scaurus, fait exprès pour renfermer les restes de ce haut personnage, a bien pu représenter les gladiateurs eux-mêmes qui ont figuré aux cérémonies de ses funérailles. Ce monument, il faut en convenir, est d'une importance bien autrement considérable que nos vases, aussi porte-t-il inscrit auprès de chaque nom le nombre des victoires remportées par les combattants, tandis qu'il n'en est pas ainsi sur nos vases, et ces noms de gladiateurs ne sont plus les mêmes que ceux qui se trouvent inscrits sur les vases.

Ces vases offrent, à quelques variantes près, les mêmes noms et se trouvent répandus sur les points les plus éloignés les uns des autres : en Italie, en France, en Savoie, en Angleterre, en Allemagne. Peut-on admettre que les mêmes individus aient parcouru toutes ces contrées pour louer leurs services? Et, d'ailleurs, ces troupes ambulantes de gladiateurs devaient être composées de sujets qui, sans doute, n'étaient pas les plus renommés de l'empire, de même qu'aujourd'hui nos comédiens ambulants ne sont pas les plus fameux dans leur emploi, et vous trouvez toujours les mêmes noms à Chavagne comme à Vienne, à la villa de Hartlip comme à Montagnole, à Lillebonne comme à Wiesbaden.

Il y a plus, si l'on admettait que les mêmes gladiateurs aient pu se transporter et combattre dans tous les lieux où l'on a trouvé les vases qui portent leurs noms, on serait forcé d'admettre que toutes les sépultures qui renferment nos coupes ont eu lieu, toutes sans exception, dans un laps de temps très-restreint, à l'époque où vivaient ces individus; et encore on ne pourrait compter que les seules années où ils étaient dans la force de l'âge et en état de combattre, ce qui est en dehors de toute probabilité. Il faut donc forcément arriver à cette conclusion que nous avons énoncée tout à l'heure, que ces vases étaient l'image, la représentation des jeux funèbres, achetés pour la circonstance, et non les portraits individuels de chaque combattant fabriqués exprès pour chaque cérémonie funèbre.

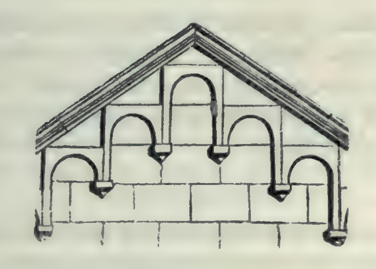
Il devait en être de même pour les conducteurs de chars, dont les noms ne nous apparaissent que sur la coupe découverte dans le comté de Kent, en Angleterre, inscrits sur le bord supérieur du vase; les autres coupes sont brisées dans cette partie, ou, comme sur celle de Trouville-en-Caux, ces noms sont sortis du moule avec si peu de netteté qu'il est impossible d'en déchiffrer une seule lettre.

Il est difficile de déterminer l'époque précise à laquelle a dû commencer l'usage de ces vases ; cependant, il y a lieu de croire que ce fut sous le règne de Néron, car cet empereur, foulant aux pieds les édits d'Auguste, qui défendait aux sénateurs et aux chevaliers de prendre part à ces jeux, comme indignes du rang qu'occupaient ces hauts personnages, les força au contraire à y prendre une part active. Alors l'opinion publique dut se modifier à l'endroit des acteurs de ces jeux. Ce n'était plus seulement de simples histrions, de pauvres mercenaires qui étaient les héros de ces luttes, mais bien les plus grands personnages de l'empire, ce qui nécessairement devait ajouter une haute importance à ces fêtes et leur imprimer un cachet de grandeur inusité, à raison de la position élevée des acteurs qui y prenaient une part active ; aussi, c'est à cette époque seulement que parurent les premières peintures romaines qui représentaient des gladiateurs.

En rapportant ce fait dans son excellente Notice sur un verre à boire antique trouvé dans la Vendée, M. de la Villegille rappelle que « Pline l'ancien s'indigne à ce propos contre ce qu'il appelle *la folie de son temps ;* puis l'auteur de la Notice ajoute : il ne parle, il est vrai, que de représentations peintes ; mais, comme le fait observer M. Chabouillet, il est hors de doute que la plastique se soit empressée de mettre également à profit l'abandon des anciens préjugés moraux et autres qui semblent s'être opposés jusque-là à ce que les artistes prissent des gladiateurs pour motifs de leurs œuvres. » Ce serait donc à l'époque du règne de Néron que l'on devrait faire remonter la première apparition des combats de gladiateurs sur les vases funéraires ; cette apparition, tout au moins, ne peut remonter à un temps antérieur à cette époque.

On peut plus sûrement déterminer l'époque à laquelle a dû cesser l'usage de ces représentations sur les vases funéraires ;

cette époque ne peut être postérieure à celle de l'incinération, qui remonte à la seconde moitié du IIIe siècle, puisque toutes les sépultures renfermant ces coupes, celles au moins qui ont été étudiées avec soin, ont été faites par incinération. L'urne contenant les cendres du défunt a été trouvée près de la coupe indiquant la somptuosité de ses funérailles, rien n'est venu contredire cette observation, et, ce qui nous paraît confirmer encore notre opinion d'une manière plus certaine, c'est que, précisément à cette même époque (seconde moitié du IIIe siècle), nous voyons Constantin abolir les jeux sanglants de l'amphithéâtre, si contraires aux principes de la religion chrétienne qu'il avait adoptée.



CHRONIQUE.

Composition des bureaux du Congrès scientifique de France, session de 1870. — D'après les nouvelles dispositions votées par le Congrès scientifique de France relativement à la nomination des présidents de chaque session, l'Institut des provinces de France a composé ainsi le tableau des présidents et secrétaires de la 37e session, qui s'ouvrira à Moulins le 1er août :

PRÉSIDENT GÉNÉRAL.

M. *Duruy*, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique.

PRÉSIDENTS HONORAIRES.

MM. *De Caumont*, directeur de l'Institut des provinces.
J. *Girardin*, recteur de l'Académie de Clermont.
Mgr *de Dreux-Brézé*, évêque de Moulins.
Le baron *Servatius*, préfet de l'Allier.
Le *Maire* de Moulins.

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX.

MM. *de Larminat*, président de la Soc. d'agr. de l'Allier.
Esmonnot, de l'Institut des provinces, archict. du départ.
Bouchard, membre de l'Institut des provinces.

TRÉSORIER.

M. *Crozier*, notaire.

PRÉSIDENTS DE SECTION.

1re Section. M. *Cotteau*, secrétaire de l'Institut des provinces, à Auxerre.
2e — M. le baron *Thénard*, membre de l'Institut.
3e — M. *Fonssagrive*, de Montpellier.
4e — M. *de Cougny*, de l'Institut des prov., à Chinon.
5e — M. *Raudot*, ancien député, à Avallon.

SECRÉTAIRES DE SECTIONS.

1re Section. MM. Le docteur *Charvot*.
Chemin, ingénieur.
Migout, professeur au lycée.
2e — MM. *De Bonand* et *de Garidel*.
3e — MM. *Bruel* et *Méplain*.
4e — MM. *Auger*, secrétaire de la mairie.
Proudeau, avocat.
5e — MM. *De Bonand*, secrétaire de la Soc. d'Émulat.
Feuillet, avocat.

D'autres secrétaires seront nommés à l'ouverture de la session et pris parmi les étrangers à la ville de Moulins.

Les quatre vice-présidents généraux et les quatre vice-présidents de chaque section seront élus au scrutin.

Mosaïque découverte à Lillebonne. — Une mosaïque a été découverte dans la propriété de M. Pigné, maire de Lillebonne. MM. J. Bailliard et Ch. Roessler se sont rendus sur les lieux pour l'examiner.

En la supposant carrée, cette mosaïque paraît devoir occuper un espace d'au moins 6 mètres de côté. La portion reconnue sur deux côtés contigus laisse voir des scènes de chasse.

On aperçoit sur l'un des compartiments de ce morceau de l'art gallo-romain un cerf maintenu par un serviteur, derrière lequel se trouve un autre personnage portant sur son épaule un instrument qui paraît devoir servir à achever un animal dangeureusement blessé. Derrière encore apparaissent deux chiens, non encore tout-à-fait découverts, mais prêts, à en juger par leur attitude, à lancer la bête.

Sur l'autre compartiment, ou voit l'épisode du cerf poursuivi. Le chasseur bande son arc pour envoyer sa flèche à l'animal lancé. Ce sujet est parfaitement conservé.

Pour donner une idée des dimensions des figures, nous dirons que ce chasseur a environ 80 centimètres de hau-

teur et que le cerf peut avoir, avec ses bois qui sont très-beaux, 90 centimètres.

Le milieu de la pièce n'étant pas dégagé, nous ne pouvons dire ce qu'il renferme. Jusqu'ici on aperçoit bien une section de courbe à l'intérieur de laquelle se lit une inscription très-bien conservée, mais dont les abréviations nous empêchent d'en donner une traduction satisfaisante.

Les fouilles continuent. M. l'abbé Cochet est arrivé de Rouen.

(*Journal du Havre.*)

Restauration de St-Vulfran d'Abbeville. — Le Conseil municipal a voté une somme de 173,000 fr. pour la restauration de cet édifice religieux, l'un des plus vastes et des plus remarquables de la fin du XVe siècle, et dont le portail *est d'une grande valeur comme œuvre d'art du XVIe siècle et le plus bel ornement d'Abbeville.*

St-Vulfran, comme on le sait, a été bâtie sous le règne de Louis XII. La première pierre aurait été posée, suivant le P. Ignace, le 7 juin 1488, par le mayeur Postel, au nom du roi, dont les armes, avec celles de la ville et du cardinal d'Amboise, se trouvent au frontispice du grand portail ; les tours, la nef et les bas-côtés furent terminés en 1539, à l'exception du chœur et du transept qui ne furent achevés, et très-imparfaitement, que dans le courant du XVIIe siècle. (Voy. *St-Vulfran d'Abbeville*, par M. Prarond.)

Les tours, qui se dressent majestueusement à 160 pieds de hauteur, s'aperçoivent sur certains points à une distance de plusieurs lieues, et annoncent de loin l'approche de l'ancienne capitale du Ponthieu ; elles paraissent plus hardies et plus légères que celles de la cathédrale de Paris. Plus loin, sur le côté nord, se profile l'élégante tourelle St-Firmin, si pittoresque, et aux découpures d'un si gracieux effet vers le sommet.

Quand on pénètre dans l'intérieur de l'édifice, on est frappé de l'aspect imposant et des belles proportions de la nef, dont la voûte aérienne et la hardiesse sont l'objet de l'admiration de tous les visiteurs.

Les sommes réunies pour la restauration projetée ne sont pas suffisantes, et l'on ne pourra se mettre à l'œuvre qu'après être parvenu au chiffre fixé par le devis. Une souscription est ouverte pour le compléter. Y.

NÉCROLOGIE. — *Mort de Mgr le cardinal de Bonald.* — Mgr de Bonald, quand il était évêque du Puy il y a bientôt quarante ans, avait secondé de tout son pouvoir les efforts de la Société française d'Archéologie. Il avait alors fait des recommandations à son clergé, et ses excellentes instructions furent imprimées dans le *Bulletin monumental*, tirées à part à grand nombre et répandues par toute la France par les soins de la Société. En 1841, le Congrès scientifique de France tint à Lyon sa IX[e] session, et la Société française d'Archéologie se réunit sous la présidence de Mgr de Bonald, qui était devenu archevêque de cette ville ; il voulut faire à la Compagnie les honneurs de sa cathédrale, et montra pour les savants étrangers qui étaient venus au congrès la plus grande bienveillance. Depuis cette date, c'est-à-dire depuis 30 années, Mgr. de Bonald a toujours encouragé les travaux de la Société et les a suivis avec intérêt. Il vient de mourir dans un âge très-avancé.

DE CAUMONT.

Mort de M. Henri de Riancey. — Presque en même temps la Société française d'Archéologie perdait M. de Riancey, directeur du journal l'*Union*, auteur de plusieurs grands ouvrages historiques, ancien député. Le pays tout entier a rendu hommage à M. de Riancey, à son noble caractère, à son désintéressement. M. de Riancey appartenait à l'Institut des provinces ; il avait pris part dès son origine au Congrès des délégués des Sociétés savantes, et nous avions le plaisir de lui serrer la main chaque année au banquet offert par M. de Caumont aux principaux membres du Congrès. C'est à Rome que M. de Riancey a été frappé d'une paralysie dont la Faculté de Paris n'a pu le guérir. Sa mort laisse un grand vide dans la presse catholique,

les hommes de loyauté, de courage et de talent comme lui ne sont pas remplacés par le temps qui court. L. M. S.

Mort de M. le comte de Montalembert. — Une grande notabilité terminait sa carrière quelques jours après M. de Riancey : l'illustre comte de Montalembert succombait après de longues souffrances qui depuis deux ans inspiraient à ses amis les plus vives inquiétudes. Le comte de Montalembert était un des fondateurs de la Société française d'Archéologie, et ses publications avaient plus fait pour la conservation des monuments nationaux que toutes les mesures administratives, tant sa voix avait d'autorité et de puissance. L'ouvrage intitulé *Vandalisme dans l'art* avait eu un immense retentissement dans le monde, en même temps que les éloquents discours du pair de France, du membre des Comités historiques, et plus tard du député et du membre de l'Académie française étaient accueillis avec enthousiasme par le public éclairé de la France et de l'étranger. Personne n'a oublié le remarquable discours que M. de Montalembert prononça à Troyes au sein du Congrès archéologique de France dont il présida plusieurs séances en 1853 ; on se rappelle aussi les éloquentes et belles paroles qu'il a prononcées à plusieurs reprises au Congrès des Sociétés savantes dirigé par l'Institut des provinces. Les grands ouvrages de M. le comte de Montalembert (*Les moines d'Occident*, *La Vie de sainte Elisabeth de Hongrie*, *La Vie de saint Bernard*) assurent à l'illustre défunt un des premiers rangs dans la brillante pléiade des écrivains français. Quant à nous, qui avions reçu de lui des preuves nombreuses de sympathie, nous n'oublierons jamais le concours franc et dévoué qu'il a toujours prêté aux réunions que nous avons organisées, et nous professerons toujours le plus grand respect pour sa mémoire en même temps que nous regretterons profondément de l'avoir perdu.

De Caumont.

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN,

PAR M. CH. GOMART,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

L'église de St-Quentin doit son origine à la chapelle qui fut bâtie sur le tombeau de saint Quentin, dont le corps avait été enseveli sur la colline par sainte Eusébie : « *Hæc præfata mulier illud ibidem sepelivit, et super sepulchrum ejus cellulam pro beneficio sepulturæ ædificavit* (1). » Des historiens disent que ce fut en 342 , d'autres en 357.

On ne sait rien des premiers accroissements de cette chapelle jusqu'au temps où elle est devenue la mère des églises du Vermandois ; cependant on peut présumer que, du temps du roi Clovis, une église avait remplacé la chapelle bâtie par Eusébie, puisque saint Rémy, évêque de Reims, donna, en 471, par son testament (2), à l'église de St-Quentin, tout ce qu'il avait au village d'Hermonville : « *In villâ Hermundi... ecclesiæ S. Quintini jamdiu delegavi.* »

Le siége de l'évêché de Vermandois ayant été transféré de l'Auguste de Vermandois (St-Quentin) à Noyon, par saint

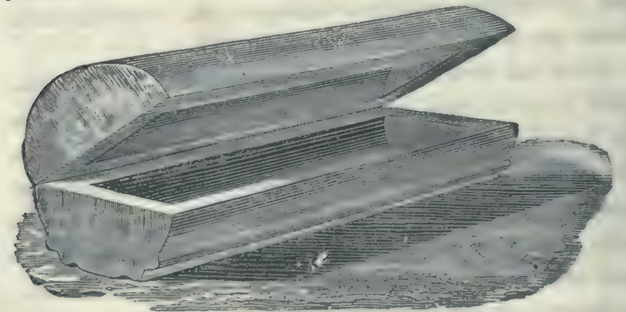
(1) *Codex mss. ecclesiæ Sancti Quintini.*

(2) *Hist. de Reims*, par Flodoard, ch. XVIII, l. I.

14

Médard, en 531, ce prélat laissa une partie de son clergé dans l'église qu'il abandonnait. Après son départ, les clercs et les chanoines, qui étaient restés, continuèrent à vivre en commun, sous leurs abbés, dans un même cloître; telle fut l'origine du monastère de l'église de St-Quentin.

Les ruines, qui avaient accablé l'Auguste de Vermandois, étaient si profondes et les dissensions intestines des conquérants avaient été si fréquentes pendant le VI[e] siècle, que la mémoire des choses était complètement perdue par suite de la mort ou de la captivité des habitants; aussi ne retrouvait-on plus le lieu où le saint martyr avait été inhumé par sainte Eusébie, et il y avait déjà longtemps qu'on le recherchait sans succès, lorsque saint Éloy se rendit à St-Quentin, dans les premières années de son épiscopat; et, après de nombreuses et patientes recherches, il retrouva, dans la partie postérieure de l'église, *in posteriori parte ecclesiæ*, le 3 janvier 641, le cercueil (*cumbum*) taillé dans un fût de colonne en marbre blanc (1) dans lequel se trouvait le corps de saint Quentin.



TOMBEAU DE SAINT QUENTIN EN MARBRE BLANC.

L'église était donc déjà grande, puisqu'on avait tant de

(1) Voir *le tombeau de saint Quentin*, dans le *Bulletin monumental*, tome XXII, 1856, p. 226.

peine à découvrir le lieu où le corps de saint Quentin avait été enterré ; cependant le prélat pensa que cette église, qui portait déjà le titre de métropole (1), avait encore des proportions trop restreintes pour le concours de fidèles qui y affluaient de toutes parts, et il la fit augmenter et décorer : « *Ecclesiam quoque exiguam convenientibus populis videbatur eximio opificio ampliatam decoravit.* » Il est probable aussi que saint Éloy établit auprès de l'église, où se trouvait le tombeau de saint Quentin, une communauté de frères, qui avait la forme d'un véritable monastère. On en trouve la preuve dans une charte d'échange de 660, entre saint Mommolin, abbé de St-Quentin, et saint Bertin (2). Scupilio, qui gouvernait alors l'église comme abbé, est aussi présent, en 678, à une donation que fait le roi Thierry à l'abbaye de St-Vaast (3). C'est sans doute cet abbé qui fit élever, vers 675, dans le cloître de l'église, de magnifiques constructions semblables à un palais : *Quoddam ædificium ædificare conaretur infra claustra monasterii*, *in modum palatii perficeretur* (4).

Est-ce saint Éloy ou Scupilio qui fit faire la mosaïque, découverte en 1866, dans le chœur de l'église de St-Quentin, sous le pupitre des chantres ? Cette mosaïque, placée à 2m 40 de profondeur du dallage actuel, et dans un bon état de conservation, est formée de grands cercles tracés les uns à côté des autres ; celui du milieu représente une étoile à six rayons ; les autres, dont il ne reste qu'une partie, ne peuvent être appréciés.

Le fond du dessin est blanc, et les motifs sont noirs. Le

(1) Ainsi nommée dans la Vie de saint Eloy par saint Ouen, *Vita S. Eligii*, cap. VI, IIe lib. En fouillant le sol de l'église de St-Quentin, on a retrouvé plusieurs fois des anneaux épiscopaux pesant 3 sterlins.

(2) Mabillon, *De re diplomaticâ*, VI, p. 605.

(3) Miræus, en ses *Chartes des Pays-Bas*.

(4) *Liber de miraculis S. Quintini*, cap. X, p. 12.

rouge n'est employé que pour délimiter la bordure des cercles.



MOSAÏQUE CARLOVINGIENNE DE L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN.

Les intervalles entre les cercles sont remplis de losanges blancs et noirs, imitant l'appareil nommé *point de Hongrie.* La bordure est terminée par un double rang de grecque entre les bandes noires.

Ce travail est composé de petits cubes de largeur et d'épais-

seur différentes, qui présentent une surface de 1 à 3 centimètres carrés. Le blanc est en pierre dure de Senlis, le noir en marbre, le rouge en terre cuite.

Cette mosaïque est-elle celle dont saint Éloy orna l'église de St-Quentin au milieu du VII[e] siècle ? On peut présumer qu'elle a plutôt appartenu à l'église de Fulrade et qu'elle date du VIII[e] siècle ; car elle se rapproche par le style des mosaïques qu'on voit encore dans l'église de Cologne (Ste-Marie-du-Capitole) et dans celle d'Aix-la-Chapelle, monuments qui datent du temps de Charlemagne.

A la fin du VIII[e] siècle, Fulrade, petit-fils de Charles-Martel et abbé de St-Quentin, aidé des libéralités de Charlemagne, entreprit de reconstruire *(venerabilis constructor hujus ecclesiæ)* entièrement l'église de St-Quentin. Les travaux furent menés avec activité, et la partie achevée en 816 fut bénie le 2 août par le pape Étienne II, qui était à Reims la même année. Cet édifice fut terminé en 823 ou 824 ; néanmoins la dédicace n'en fut faite qu'en 835, du temps de l'abbé Hugues, par Drogon, évêque de Metz (1), accompagné d'un grand nombre de prélats. Le corps de saint Quentin fut transféré dans la crypte qui lui avait été préparée sous le chœur. Les caveaux de cette crypte existent encore, et j'en ai donné la description dans le tome XXII du *Bulletin monumental* de 1856, p. 226. L'Église, commencée par Fulrade et qui avait été construite d'une manière tout-à-fait royale sur une plus vaste enceinte, *regali plane molitione et ambitu latiori ædificavit* (2), n'exista que cinquante-neuf ans ; elle fut en grande partie détruite en 883 par les Normands, qui l'incendièrent avec le cloître des chanoines : *an.* 883, *Nortmani monasterium et ecclesiam sancti Quintini incen-*

(1) *Augusta Viromanduorum illust.*, par Emmeré, p. 75.

(2) *Ibid.*, p. 72.

dunt (1). Ces barbares, après avoir mis à mort une partie de ceux qui étaient dans le monastère de saint Quentin, emmenèrent les autres en captivité : *plures gladio interfecerunt, multos etiam captivos duxerunt. Sicque est ecclesia B. Martyris crudeliter incensa* (2).

Cinq ans après (888), le comte de Vermandois Hébert, sa femme Hildebrante et l'abbé Thiéry *(Tetricus)* réparèrent en partie les désastres causés par l'invasion des barbares ; les palissades et les murs du monastère furent rétablis ; enfin l'on enferma dans une même enceinte l'ancienne et la nouvelle ville, c'est-à-dire l'*Augusta Veromanduorum*, l'ancienne ville romaine, et le *monasterium sancti Quintini*, la ville chrétienne (3). L'église fut réparée, les parties les plus endommagées de l'édifice réédifiées, et sa crypte put recevoir, en 893, les reliques de saint Victorice, un des compagnons de saint Quentin, dont Otger, évêque d'Amiens, ancien chanoine de l'église, lui fit don et qu'il vint déposer lui-même, à côté du tombeau de saint Quentin.

De l'église de Fulrade reste-t-il encore aujourd'hui quelques parties, et la crypte qui est sous le chœur, et le portail, ou, pour mieux dire, la tour qui surmonte l'entrée de la collégiale actuelle, appartiennent-elles à l'église de Fulrade ?

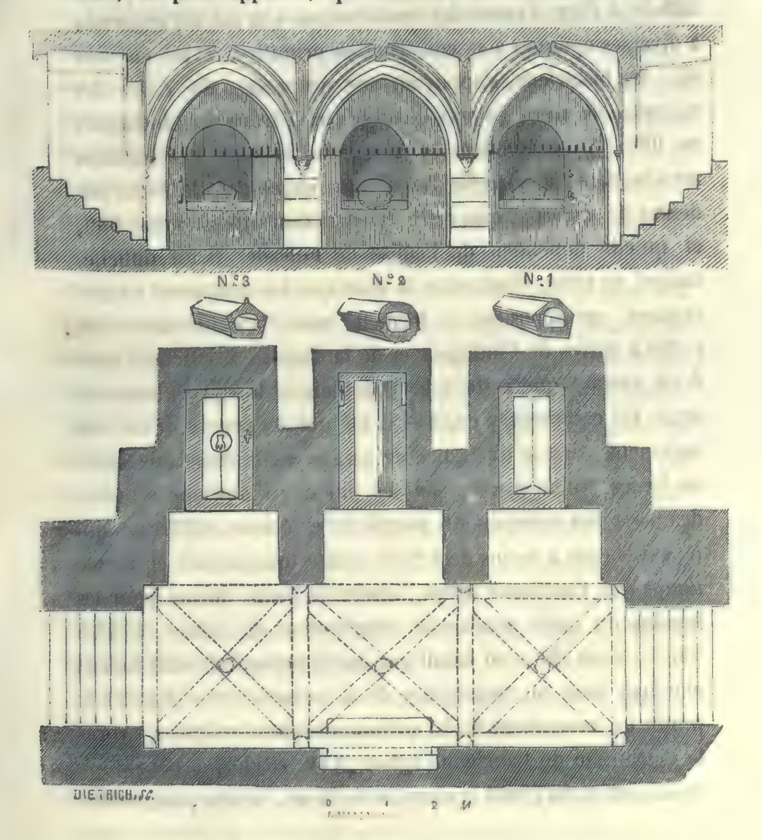
La crypte dans laquelle on descend par deux escaliers de 19 degrés, établis de chaque côté du chœur, entre les troisième et quatrième piliers, est de deux époques : 1° la chapelle est du XIIIe siècle, date qui concorde avec son architecture et les documents écrits. Ces documents mentionnent que les tombeaux de saint Quentin, de saint Victorice et de

(1) *Annales Vedasti*, mss.

(2) *Sermo de tumulatione S. Quintini et Cassiani*, Emmeré, *regestum*, p. 21.

(3) *Ibid.*, p. 21.

saint Cassien furent placés dans cette crypte en 1257, en présence de saint Louis, des princes ses fils et de toute la cour ; 2° les trois chambres sépulcrales ou *arcuata*, dans lesquelles se trouvent encore aujourd'hui les tombeaux, sont évidemment plus anciennes que la chapelle elle-même ; les murs, en petit appareil, qui forment les voûtes du cintre,



PLAN ET COUPE DE LA CRYPTE DE SAINT-QUENTIN.

peuvent faire croire, avec quelque apparence de vérité, que

ce sont les trois caveaux que Hugues, fils de Charlemagne et abbé de l'église de St-Quentin, avait fait établir au IXe siècle (1), et dans laquelle il transporta avec magnificence, le 25 octobre 825, le corps de saint Quentin et de saint Victorice.

L'âge de la tour A, A, qui sert de portail, est beaucoup plus difficile à fixer, à cause des modifications qui ont été apportées à diverses époques à sa construction primitive. C'est en vain que les historiens, s'appuyant sur un passage du *Livre des miracles de saint Quentin*, écrit par l'ordre de Lindulphe, en 980 (2), prétendent prouver, par le récit des miracles arrivés dans la chapelle St-Michel, située dans la tour, au-dessus du passage, que cette construction existait avant 980, et qu'elle dépendait de l'église de Fulrade. Il est difficile, malgré ce texte, d'admettre la date que lui assignerait ce document, en opposition si formelle avec l'architecture de la voûte à ogives de l'intérieur et de la chapelle St-Michel; mais il est certain que cette tour était debout lorsque la nouvelle église fut commencée en 1115. Ce qui le prouve, c'est son isolement, c'est la différence de niveau qu'on remarque entre les lignes architecturales de ses piliers à l'intérieur et celles des bases des colonnes du portail à l'extérieur, différence qui ne s'élève pas à moins de 1^m,66. Cette tour existait en même temps que l'ancienne église, laissée en partie debout pour les besoins du culte pendant la construction du chœur (1115 à 1257); mais elle n'en faisait pas partie puisqu'elle était isolée; elle était alors un témoignage de la puissance du chapitre et plutôt un monument féodal qu'un monument religieux. Après la démolition de l'ancienne église (XIVe siècle), et pendant la construction du grand transept et de la nef, la tour, augmentée

(1) Voir le *Bulletin monumental*, t. XXII, p. 231.

(2) *Regestum* de l'*Augusta Veromanduorum*, cap. XIII et XIV.

d'un étage, a reçu les cloches qu'on y a laissées jusqu'à l'achèvement de la nef. C'est alors que, pour faciliter aux fidèles l'accès de la nouvelle église, on a remblayé de 1^{m},66 l'intérieur de la tour et ajouté l'arceau qui sert de portail provisoire. La différence de niveau entre l'ancien dallage et le nouveau prouve la réalité de ce travail.

Les ouvertures, obstruées aux étages supérieurs dans le mur de l'est, démontrent que la tour était isolée dans l'origine. Le manuscrit du chanoine de Croix raconte qu'elle avait aux angles quatre petites tourelles percées à jour et de la même hauteur que ses pignons. Elles ont été démolies en 1675 (1). Des historiens, entr'autres Rumet, dans son *Histoire de Picardie* (p. 146, v°), nomment ce clocher *la tour de Rictiovare;* d'autres appliquent ce nom à une tour en vieille maçonnerie qui se trouvait dans l'angle formé par le mur du clocher et celui de la nef, du côté du midi, au point A du plan, là où depuis a été bâtie la maîtrise. Cette tour et une autre pareille de l'autre côté du gros clocher servaient d'escalier pour arriver à la chapelle St-Michel, située au-dessus de la voûte sous laquelle on passe pour entrer dans l'église; ces tours, auxquelles on montait de chaque côté par 50 degrés, ont été démolies en 1741. Dans une délibération du chapitre, du 8 avril 1741, la tour du côté du sud est nommée non pas *tour Rictiovare*, mais *tour Blanquet*, du nom d'un Cloqueman qui y demeurait en 1680; sous cette tour on a découvert le vieux four du chapitre.

La construction élevée au-dessus de la chapelle St-Michel, pour servir de gros clocher, porte la date de 1681 ; cette date n'est pas celle de sa construction, mais de sa restauration, qui eut lieu après l'incendie de 1669.

En résumé, la tour qui sert aujourd'hui de portail et de

(1) *Mss. du chanoine de Croix*, p. 709.

clocher à la collégiale de St-Quentin, a été, dans l'origine, un monument tout à la fois féodal et religieux, isolé et indépendant de l'église. On peut attribuer à la chapelle St-Michel, qui occupait le premier étage, la date du XI° siècle ; on y a ajouté, au XIV°, un étage pour y placer les cloches, en attendant la construction des tours, et, à la même époque, on a appliqué sous les arceaux et contre les anciens murs un portail provisoire pour faciliter l'entrée des fidèles dans la nef.

Avec le XII° siècle commence la révolution qui s'est produite dans l'architecture des églises chrétiennes. Les causes qui ont amené cette révolution résultent tant du grand mouvement religieux qui se fit sentir en France, au retour des Croisades, que du mouvement universel des esprits ; lorsque la société se transformait, l'architecture pouvait-elle rester immuable ? Jusqu'alors on n'avait construit aucun édifice religieux sans que l'architecte ne fût moine ou ecclésiastique, et ceux-ci s'efforçaient de maintenir la tradition du plein-cintre ; mais, avec les idées nouvelles, surgirent des hommes nouveaux ; c'était le temps où l'art chrétien voyait se développer toutes les ressources du zèle et du génie. Pendant que les guerriers partent pour la Terre-Sainte, des confréries se forment et dispersent partout leurs sculpteurs, leurs maçons, leurs architectes ; un travail de transformation s'opère dans toute la région du nord : les communes rivalisent de zèle, et, de tous côtés, s'élèvent ces majestueuses églises qui nous étonnent non moins par leur nombre que par leurs gigantesques proportions. De libres constructeurs s'approprient l'ogive, qui se rattache au plein-cintre par de nombreux éléments, mais qui s'en sépare par une originalité visible et saisissante ; partout, presque en même temps, on abandonne le plein-cintre pour l'ogive, et l'architecture nouvelle acquiert la légèreté, l'élégance, les heureuses proportions qui lui donnent une supériorité sur celle de l'ère romane secondaire.

Dans le nouveau style, les lignes parallèles ne sont plus horizontales ; elles se dressent, montent en faisceaux hardis et ne se laissent interrompre par rien, s'élevant aux plus inaccessibles hauteurs et se perdant en entrelacements confus. Tout exprime l'aspiration vers l'infini et l'élan du génie chrétien vers le ciel.

C'est pour ne pas rester au-dessous de Soissons, de Laon, dont les cathédrales étaient commencées, que Mathieu, coutre *(custos)* (1) de l'église de St-Quentin, en 1113, voulut élever un temple nouveau, plus grand et plus digne que l'ancien du culte de Dieu. L'architecte, nommé Jean (2), bourgeois de St-Quentin, présenta un projet vaste, grandiose, et qui répondait parfaitement aux aspirations chrétiennes de Mathieu ; celui-ci ne fut pas effrayé de la dépense, car il fit commencer immédiatement les travaux (1113 à 1119), et posa lui-même la première pierre de l'édifice. *IV octobris obiit Matheus thesaurarius, qui posuit primum lapidem in reparationem ecclesiæ et dedit... etc.* (3). Non-seulement Mathieu donna cent livres parisis et beaucoup d'autres biens, mais encore il obtint du comte Raoul l'abandon d'une somme importante qui lui était due. *Idiis octobris obiit Radulphus comes, qui relaxavit multam pecuniam quam præstiterat ad ecclesiam reedificandam* (4).

La forme adoptée pour la nouvelle église fut celle d'une croix à double traverse ou croix patriarcale (5).

Elle fut orientée vers l'Orient équinoxial. Toutefois, le

(1) Coutre signifie *gardien par office.*

(2) Dom Grenier, Mss., vol. 166, p. 184, — et Emmeré, p. 143.

(3) *Necrologium ecclesiæ S. Quintini.*

(4) *Necrologium ecclesiæ S. Quintini.* Le comte Raoul mourut en 1152.

(5) Le plan de l'église St-Gilles offre aussi une croix à double traverse. Voir le plan de l'église de St-Quentin, p. 215.

grand axe incline vers le nord de quelques degrés. L'inflexion de cet axe qui se manifeste à l'entrée de l'édifice est moins



sensible que dans beaucoup d'autres églises ; elle tient probablement à ce que les constructions successives des trois principales parties de la collégiale ont été mal alignées, et non à un parti pris représentant l'affaissement du Christ mourant, comme on l'a souvent dit. Le nouveau chœur fut en partie assis sur les anciennes fondations de l'église de Fulrade. Cependant on peut estimer qu'il fut allongé de toute la partie qui se trouve au-delà du transept absidal et élargi, au nord, de tout le cimetière de l'église de N.-D. La Bon ; car, en 1248, cette paroisse fut réunie à celle de St-Remy (1). Pendant la construction du chœur, qui dura plus d'un siècle (1115 à 1257), on laissa subsister une partie de l'ancienne église pour l'exercice du culte.

On commença par le mur qui se trouve au nord, entre les deux transepts, du côté de la sacristie actuelle. Les nombreuses figures d'hommes et d'animaux sculptés qui sont

(1) Charte du chapitre de Noyon, 1248. Voir dans Colliette, t. II, p. 687.

comme affaissés sous le poids de la corniche du fenestrage et qui ne se trouvent que dans cette partie de l'édifice, les deux chapiteaux romans enclavés de ce côté dans la muraille, indiquent l'antiquité de cette partie de l'église.

La maçonnerie du chœur de la collégiale de St-Quentin est formée de grandes assises de 40 centimètres environ de hauteur, régulièrement placées et posées sur des couches de ciment d'une grande épaisseur.

Les pierres doivent provenir des carrières de Lesdins, Vend'huile, St-Nicolas-au-Bois et Hauteville; si l'on rencontre parfois la pierre de Salency, c'est dans des réparations récentes.

L'abside et le chœur, élevés au moment où l'art atteignait son apogée de hardiesse, sont un prodige de difficultés vaincues ou tournées; l'architecte semble avoir voulu, dans son œuvre, spiritualiser la pierre en l'évidant jusqu'aux limites qui séparent le réel de l'idéal. Ces piliers si minces, ces meneaux et ces arêtes si frêles, ces arcs-boutants si déliés, tous ces appareils portant des masses de pierre suspendues à 43 mètres de hauteur, seront l'objet d'une éternelle admiration pour le génie du constructeur. Mais si l'inspiration peut concevoir des prodiges, la pierre ne peut cesser d'être matière et ne saurait suivre l'enthousiasme de l'artiste; elle a ses lois fatales dont elle ne peut s'écarter; à peine la voûte du chœur fut-elle livrée à son propre poids que les efforts étant supérieurs aux résistances produisirent l'écartement des murs; ceux-ci, assis sur des colonnes trop faibles (qui paraissent s'être un peu affaissées), surplombant en dehors et n'étant contreboutés extérieurement que par des arcs-boutants et des contreforts insuffisants, ne purent résister à la poussée, et la voûte fut lézardée et ouverte de telle sorte qu'elle menaçait de s'écrouler. Afin d'empêcher la ruine totale de l'édifice, on renforça les contre-

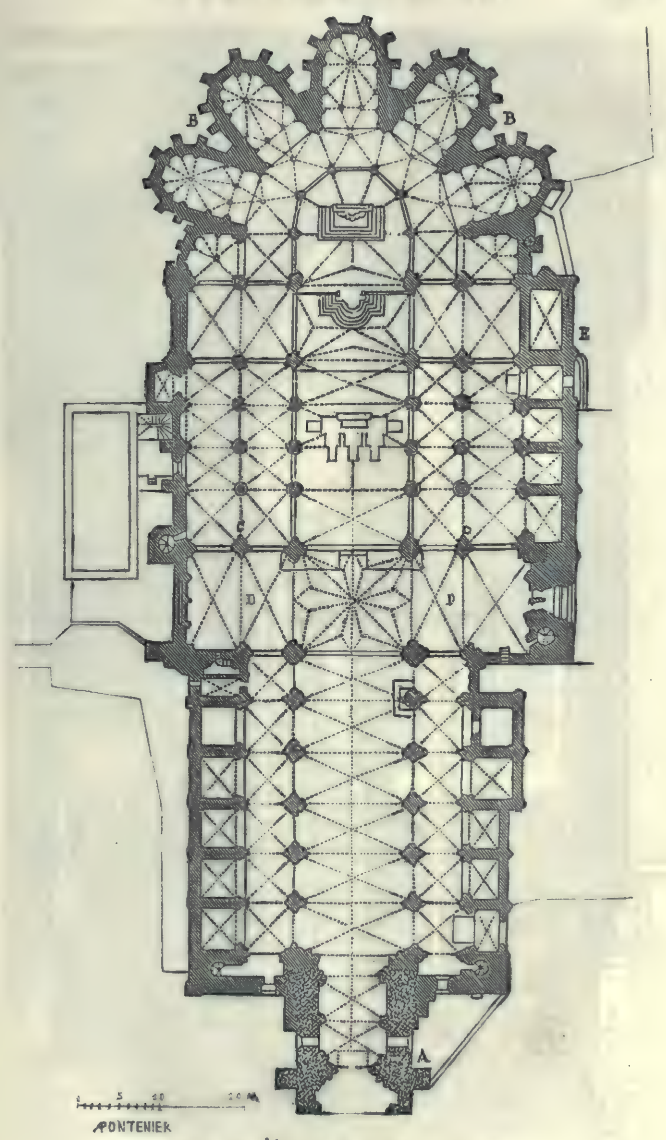
forts et les arcs-boutants entre les deux transepts ; on soutint les murs de l'abside par des chapelles et on ajouta un second rang de contreforts destinés à soutenir et à fortifier les premiers dont l'insuffisance était évidente ; ces contreforts furent en même temps reliés en travers par de nouveaux arcs-boutants. On répara les voûtes du chœur et on les refit jusqu'à la seconde travée. *Sed addita novo operi decussatio est, ad altare majus, et choro circumposita sacella, anterioresque substructæ, quibus sublimis illa moles utroque latere suffulciretur* (1).

C'est à cette époque (1256) que furent construites les cinq chapelles, B, B, qui enveloppent le sanctuaire, en rayonnant vers un centre commun. Ces chapelles, qui ont plus d'ampleur que les autres, portent un caractère d'élégance et de hardiesse qui excite l'admiration des visiteurs. On y remarque surtout les colonnes très-sveltes et monocylindriques, supportant des piliers verticaux qui s'élèvent jusqu'à la naissance des arceaux (2). Cette heureuse disposition est-elle une imitation du style mauresque dont les Croisés auraient rapporté le souvenir à leur retour de la Terre-Sainte, ou le résultat d'un calcul de l'architecte pour obtenir l'ogive à la même hauteur que celle des collatéraux ? Nous avons entendu exprimer ces deux opinions par des hommes de talent, et nous n'osons trancher la question. Cette disposition des chapelles terminales existe en partie dans la cathédrale d'Auxerre, dont nous donnons, p. 216, une vue que nous devons à l'obligeance de M. de Caumont.

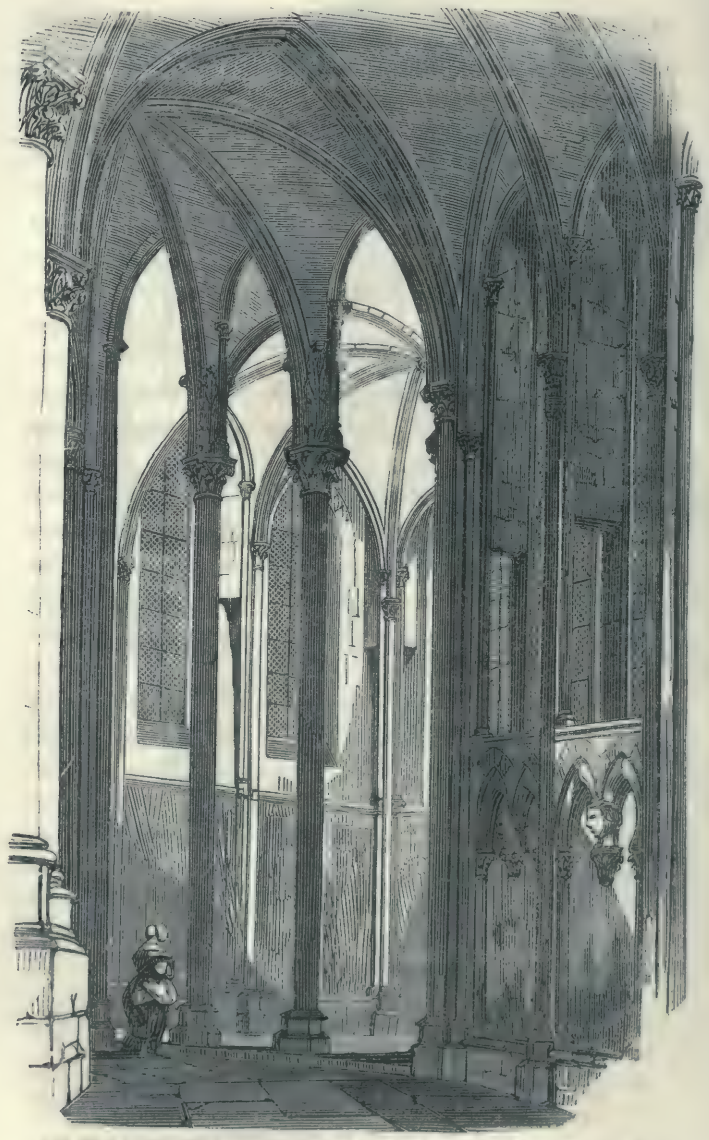
Les chapelles absidales furent construites par le même

(1) *Augusta Viromand. illustrata*, p. 143, par Emmeré.

(2) La vue d'une de ces chapelles a été publiée dans l'ouvrage du baron Taylor, *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France, Picardie*, 2e volume.



PLAN DE L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN.



VUE DE LA CHAPELLE TERMINALE ET DES COLONNES DÉTACHÉES QUI LA PRÉCÈDENT.

architecte et les mêmes ouvriers que le chœur, mais non en même temps ; car, quoique les tailloirs (1) des chapiteaux soient les mêmes que ceux des colonnes du chœur, et que la taille des pierres et la manière de relier les arcs au-dessus des colonnes soient identiques, les assises de maçonnerie des murs des chapelles ne concordent pas avec les assises des colonnes du chœur.

Je n'ai pas l'intention de passer ici en revue la flore murale de l'église de St-Quentin ; mais il est évident que le sculpteur a trouvé d'immenses ressources dans les feuilles de vigne, de chêne, de fraisier, de saule, de lierre, dans les feuilles et les fleurs de nénuphar, qui ornent les chapiteaux de la collégiale.

Les travaux occasionnés par les accidents survenus à la voûte du chœur en avaient retardé l'achèvement, et cette partie du nouvel édifice ne put être inaugurée que le 2 septembre 1257. Le roi saint Louis vint à St-Quentin pour cette cérémonie avec ses deux fils, les principaux seigneurs de sa cour, l'archevêque de Reims, huit prélats de sa suffragance et un grand nombre de personnes illustres (2). On transporta avec pompe, de la vieille église dans la nouvelle, c'est-à-dire sous le chœur de l'église actuelle, les reliques de saint Quentin, saint Victorice et saint Cassien.

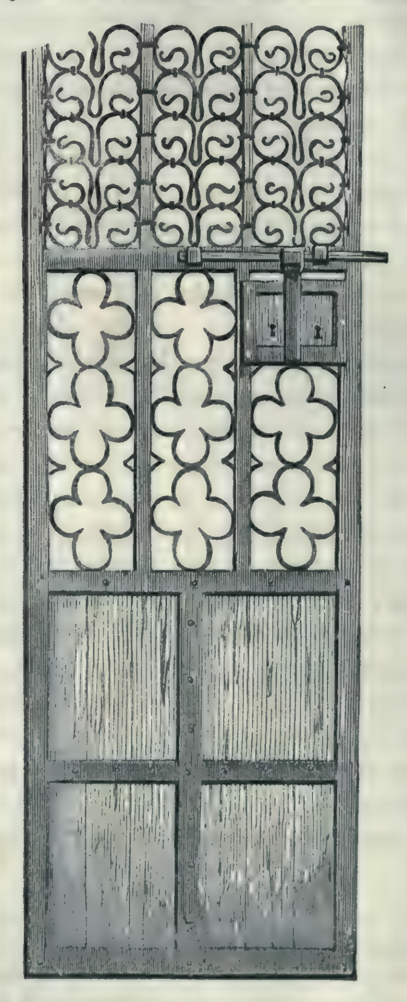
Malgré les précautions prises alors pour assurer la solidité de l'édifice, les voûtes du chœur subirent encore, en 1316, un nouveau mouvement d'écartement. Les travaux de consolidation, entrepris et dirigés par Jean Lebel (3), nécessitèrent la reprise, dans de plus fortes dimensions, des deux premiers

(1) Partie supérieure des chapiteaux des colonnes; espèce de tablette sur laquelle repose l'archivolte.

(2) Voir le procès-verbal dressé en cette circonstance et rapporté dans les *Mémoires du Vermandois*, par Colliette, t. II, p. 694.

(3) *Aug. Viromanduorum illust.*, p. 266.

piliers de chaque côté du chœur; dans les collatéraux, toutes les colonnes du pourtour furent renforcées de chaque côté. Enfin, on ajouta dans l'intervalle de ces colonnes un mur de



FRAGMENT DE LA GRILLE DES PORTES LATÉRALES DU CHŒUR DE L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN.

5 mètres de hauteur (1), fermant tout le pourtour du chœur dans sa partie inférieure, et consolidant à leur base les colonnes trop faibles. C'est de cette époque que datent les portes latérales du chœur, curieux ouvrage de serrurerie, dont les lames en fer forgé, formant panneaux, sont maintenues dans les montants et les traverses par des rivets. Le haut de la porte, composé de panneaux formés de rubans de fer mince, roulés à froid, sont retenus par des attaches de fer. Voir la description détaillée de ces portes dans le tome XXI du *Bulletin monumental*, p. 413.

Pour subvenir aux dépenses occasionnées par ces accidents, le chapitre de St-Quentin eut recours à la munificence royale, et Charles V, « considérant le bel et notable ouvrage que « l'on fait de jour en jour pour notre dite église et pour « l'avancement d'iceluy », donna, en 1373, pour cette réparation les biens de Pierre Chandin, entrepreneur de maçonnerie, confisqués par le domaine royal. Cette confiscation était-elle la suite de la responsabilité de l'entrepreneur des travaux, et cette responsabilité n'aurait-elle pas dû plutôt incomber à l'architecte ? Ce qui est certain, c'est qu'elle fut la cause de la mort de Chandin, qui se pendit (2).

Les réparations, faites en 1316, sont encore très-faciles à retrouver pour l'œil d'un archéologue : on les reconnaît aux colonnettes greffées contre les anciennes colonnes du chœur, à la nature des pierres, au mode d'architecture, enfin à la maçonnerie ajoutée aux ogives latérales des nefs inférieures. Mais ces travaux n'avaient pas suffi pour arrêter le mouvement d'écartement des voûtes, puisque le chapitre fut encore

(1) Ce mur fut orné extérieurement de bas-reliefs représentant les différents épisodes du martyre de saint Quentin, et intérieurement de magnifiques tapisseries.

(2) Voir les *Mém. du Vermandois*, par Colliette, t. II, p. 812.

obligé de faire démolir, en 1394, la voûte du chœur qui menaçait de tomber, et de la reconstruire avec de nouveaux soins. On parvint ainsi à ralentir, mais non à arrêter ce mouvement irrésistible de l'édifice ; il eût fallu pour cela renforcer les contreforts extérieurs et leur donner une résistance supérieure à la poussée de la voûte immense du chœur.

A la suite d'un mouvement d'écartement plus marqué, qui eut lieu en 1468, on consulta l'architecte du connétable Saint-Pol, qui construisait la grosse tour du château de Ham. Sur son avis, on eut recours à un chaînage général des piliers du chœur. Ce chaînage, qui ne fut terminé qu'en 1475, a-t-il arrêté le travail de destruction intérieur et incessant qui poursuit encore aujourd'hui sa marche ? Nous ne le pensons pas ; cependant les travaux effectués ont eu pour effet de ralentir sensiblement ce mouvement.

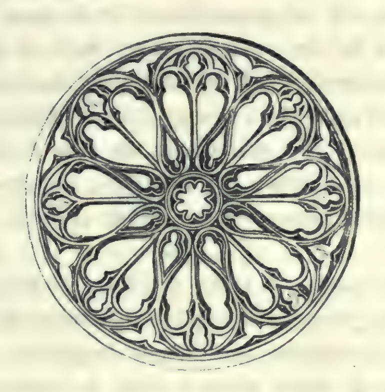
Tous ces accidents ont dérangé pour toujours la symétrie intérieure de l'édifice, et les deux premières colonnes du chœur, après les gros piliers du transept, présentent encore aujourd'hui, dans le haut, un écartement de $0^{m},60$, et, à la hauteur des voûtes des collatéraux, un renflement opposé ; ce qui fait que ces colonnes, après avoir voulu, si je puis m'exprimer ainsi, se rapprocher, tendent à s'écarter, et que le chœur paraît plus large dans le haut que dans le bas.

Le grand transept D, D fut commencé après la visite de saint Louis. Le pignon du nord fut terminé en 1339, celui du midi achevé en 1400. Celui-ci est disposé dans le bas pour communiquer par un portail dans le cloître des chanoines. La porte est divisée en deux baies par le pilier symbolique, sur lequel était placée une statue de Marie, supportée par un socle à corniche en bandeau, posé lui-même sur un piédestal à pans coupés ; de chaque côté de l'entrée et dans l'épaisseur des murs, sont des niches vides qui ont eu autrefois leurs statues. Celle de la Vierge, que l'on voit actuellement dans

une chapelle de l'église, est-elle celle du portail ? Marie, couronnée d'un diadème royal et remarquable par une noble simplicité, porte entre ses bras l'enfant Jésus, vêtu d'une longue robe, tenant dans la main gauche le Saint-Esprit.

Au-dessus de ce portail était la chambre des archives du chapitre, pratiquée dans l'épaisseur de la muraille, qui est énorme, et mise ainsi à l'abri du feu.

La disposition des transepts est admirable ; ils ont été tracés avec une largeur et une entente des grandes réunions publiques, qui ne laisse rien à désirer ; le transept absidal mesure 113 pieds de large et le grand transept 130 pieds. Splendidement éclairés tous deux par des roses qui s'ouvrent dans le haut des pignons, au-dessus des galeries ajourées, ils sont mis en communication avec le chœur et les chapelles absidales par de larges collatéraux.



On remarque dans les piliers du grand transept les mêmes colonnettes à pans coupés que celles qu'on avait ajoutées aux colonnes du chœur, lors du renforcement de 1316. Ce rappel peut faire présumer que le renflement des colonnes du chœur a précédé la construction du grand transept, ou au moins que

ces travaux ont été simultanés. En général, les colonnes minces et allongées forment un des caractères les plus frappants de l'architecture de l'église de St-Quentin. Le plus souvent elles sont disposées par faisceaux et elles tapissent les pilastres ; dans le chœur et la grande nef, elles s'élancent d'un seul jet jusqu'au haut des murs, où elles reçoivent les arceaux des voûtes, soit groupées, soit isolées, presque toutes les colonnes se détachent de manière que les trois quarts des cylindres restent visibles.

Avant de commencer la nef, on porta, en 1385, en divers lieux de la province de Picardie, le chef de saint Cassien, afin d'obtenir des fidèles des aumônes pour l'achèvement de l'édifice (1). La construction de la nef, entreprise en 1400, put à peine, malgré tous ces efforts « et à cause du refroidissement de la charité », être terminée en 1470, ce qui a donné lieu à ce proverbe picard : *Chest comme el moustier de St-Quentin, que n'a ne comenchement ne fin*, pour dire qu'on ne voit pas la fin des ouvrages. Il est facile de s'apercevoir que l'architecture de la nef diffère de celle du chœur, malgré les soins que l'architecte a pris pour marier l'un avec l'autre. On trouve bien, dans chacune de ces trois grandes parties de l'édifice, les mêmes rangs d'arcades, mais ces arcades ne sont pas placées partout dans le même ordre ni à la même hauteur.

Quand on examine les voûtes de l'église de St-Quentin, on est effrayé de l'élévation de l'édifice, car l'ogive ajoute encore à sa hauteur prodigieuse une hauteur imaginaire ; il y a vingt-deux arceaux de hautes voûtes le long de l'église et dans les transepts, et soixante-deux de basses-voûtes, tant dans les nefs inférieures que dans les chapelles. Ces voûtes, d'une hardiesse surprenante, sont d'une légèreté plus grande encore ;

(1) *Augusta Viromanduorum illustrata*, par Emmeré, p. 299.

leur force se compose d'arcs doubleaux et d'arétiers moulurés reposant sur les piliers de chaque travée.

La justesse et l'harmonie des proportions générales du monument à l'intérieur, quoique un peu étroites, la forme élégante des ogives qui entourent le sanctuaire, la hauteur vertigineuse des voûtes, l'heureuse disposition de tout cet ensemble de colonnes, lançant dans les airs leurs rameaux gigantesques, les belles proportions dans la forme des arcades et des fenêtres, la vaste étendue des nefs, de leurs murs aériens, toutes ces merveilles de hardiesse produisent une impression saisissante qui élève l'âme, et l'on comprend que la pensée religieuse peut à son gré s'enflammer et s'exhaler dans cet espace immense et lumineux.

Cette émotion, cette admiration, qui frappe le spectateur à son entrée dans l'église de St-Quentin, a été partagée par le roi Louis XV lors de sa visite en 1744; car, à peine y fut-il entré qu'il s'écria : *Ah! voilà une église bien digne d'être conservée.*

Un mouvement qui se fit en 1452, dans les voûtes du transept absidal du sud (E du plan, portail des Amoureux), menaça tout ce côté de l'édifice d'une ruine complète. La voûte lézardée fut étayée, et l'on s'adressa au roi Louis XI pour en obtenir des secours. Celui-ci envoya son architecte, Colard Noël, pour diriger les réparations, qu'il fit faire généreusement et qu'il paya moyennant la somme de 1100 écus d'or sur sa caisse de Bourgogne. L'architecte, après avoir fait démolir complètement l'ancienne maçonnerie, jeta, en 1477, les solides fondations de la nouvelle construction (E), à laquelle il donna, par de massifs contreforts, la force nécessaire pour résister à la poussée de la voûte du chœur de ce côté; mais, tout en assurant à cette partie de l'édifice une grande solidité, il ne négligea pas d'y apporter l'ornementation luxuriante de l'architecture flamboyante qu'il prodigua tout

à la fois dans la grande fenêtre et dans le portail des Amoureux, dont l'ogive présente dans ses voussures une foule de sujets sculptés qui révèlent la fécondité de l'art chrétien (1).



L'église est éclairée par cent dix croisées de 40 pieds d'élévation ; elle embrasse dans son enceinte un assez grand nombre de chapelles pour donner place aux Saints qui avaient auparavant des églises particulières. Vingt-trois chapelles sont consacrées à la Vierge, saint Quentin, saint Julien le Nautonnier, saint Antoine, saint Achaire, saint Denis, saint Georges, saint Fursy, saint Jean l'Évangéliste, saint Éloy, saint Nicolas, Notre-Dame, saint Louis, saint Jacques, sainte Anne, saint Jean-Baptiste, Saint-Sépulcre, saint Pierre et

(1) Ce transept flamboyant, qui a conservé le nom de *grande fenêtre de Louis XI*, a été publié dans le *Moyen-âge monumental et archéologique*, et dans le *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France*.

saint Paul, saint Michel, saint François, sainte Barbe, et Notre-Dame sous la tour.

Le plus ancien autel, en forme d'évier, existe encore dans la crypte; la table en pierre porte des inscriptions des XIVe et XVe siècles. L'autel des morts, derrière le grand-autel, se distinguait par un bas-relief représentant la résurrection. On y voyait un évêque et une femme ressuscitant ensemble; le sculpteur, voulant faire l'application de ces paroles de l'Écriture : *Erant duo in carne unâ*, n'avait fait qu'une seule cuisse pour les deux personnages.

La chapelle du Saint-Sépulcre (aujourd'hui celle des fonts baptismaux) avait autrefois une représentation de l'ensevelissement du Christ; il ne reste plus que le dais sous lequel se trouvait le calvaire (1); étrange destinée qui fait de l'ombre de la mort ce qu'on peut appeler l'entrée dans la vie chrétienne !

La collégiale de St-Quentin, prise dans son ensemble, est l'une des plus belles églises de la province de Picardie; on voit qu'elle a été construite pour un clergé nombreux, en vue d'une population importante, qui s'y rendait dans les circonstances solennelles. Ses proportions sont grandioses, et sa masse imposante domine de beaucoup tous les monuments d'alentour. Elle est soutenue par soixante-dix-huit piliers de diverses formes et grosseurs; ceux du chœur et de la nef s'élèvent jusqu'au haut de la voûte du grand comble. Les autres soutiennent les voûtes des bas-côtés et des chapelles. Elle a d'élévation, sous voûte, trois hauteurs : 35, 37 et 40 mètres; de longueur 133 mètres (412 pieds); dans sa plus grande largeur, elle a 42 mètres (130 pieds), et dans sa moindre 27 mètres (84 pieds).

(1) Ce dais ou couronnement a été publié dans le *Moyen-âge monumental et archéologique*, et dans le *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France.*



VUE DE L'ÉGLISE DE SAINT-QUENTIN DU CÔTÉ DU MIDI.

Indépendamment des quatre transepts ornés de roses magnifiques, elle est éclairée par cent quarante-cinq croisées, dont les principales ont 13 mètres 994 millimètres de hauteur sur 6 mètres 497 millimètres de largeur (40 pieds sur 20); quatre escaliers pour monter aux combles de l'église sont répartis dans l'édifice, savoir : un dans le transept sud; un dans le collatéral nord du chœur; deux dans les angles de la nef, à droite et à gauche du portail; enfin, un autre petit escalier à tiers étage commence dans le collatéral sud du chœur, pris dans la grande fenêtre de Louis XI.

Si de l'intérieur on passe à l'extérieur, on n'est pas moins charmé des proportions grandioses du vaisseau, de la perfection des rosaces des transepts, de l'effet des arcs boutants et des contreforts pyramidaux qui soutiennent l'édifice.

A gauche de la gravure qui représente la vue de l'église du côté du sud, on voit, à l'occident, le gros clocher qui sert de portail et dont j'ai fait la description, page 208. Les deux transepts se distinguent par leurs roses à fines découpures et leurs larges fenêtres. Dans le bas du plus grand, on retrouve l'ancienne porte du cloître, qui a été murée. Celui plus rapproché de l'abside a été bâti, avec le portail des Amoureux, de 1470 à 1500, par Colard Noël, architecte de Louis XI. On remarque entre les deux transepts les arcs boutants qui s'appuient d'un côté sur les contreforts des collatéraux, et de l'autre soutiennent les murs des voûtes, moyen ingénieux de consolider l'édifice, si on leur eût donné plus de force. On y retrouve aussi les traverses ajoutées entre les contreforts aux arcs boutants, lors de la chute de la voûte du chœur.

Cet édifice, qui, par sa masse et son élévation, domine tous les monuments de la ville, a pris, sous l'influence du temps, principalement du côté du sud, une teinte fine, d'un gris-perle, qui s'éclaire bien sous les rayons lumineux du soleil.

Outre la porte principale ouverte à l'ouest, dans la tour

qui sert de gros clocher et qui avait autrefois un pilier pour diviser l'entrée, l'église a encore cinq autres entrées. Trois du côté du sud et deux du côté du nord.

A la hauteur des grandes fenêtres, sur le larmier qui termine le haut des combles des basses nefs du pourtour de l'abside, on trouve un chemin de ronde, formé d'une galerie sans balustrade, de 1 mètre de large, qui sert d'appui aux fenêtres supérieures en même temps que de couronnement à l'étage du triforium à l'entour du chœur. En dehors, au-dessus de l'entablement que forme cette galerie, on remarque quelques grandes figures d'anges ou d'autres personnages sculptés en pierre. Les transepts ont aussi leurs galeries, mais à une hauteur différente.

Les combles d'une grande élévation donnent de la dignité au monument, et ils favorisent l'écoulement des eaux pluviales ; ils sont en grande partie en bois de châtaignier. Ces corniches ont été modifiées de manière à donner plus d'élargissement aux gouttières, sans doute après l'incendie de 1669, qui détruisit entièrement le sommet des murs.

C'est au milieu du XIV[e] siècle (1340) qu'un campanile fut établi au centre de l'église sur le grand transept; ce clocher, qui avait la forme d'une tiare, fut, le 11 avril 1545, détruit par le feu du ciel. Toute la charpente qui soutenait ce campanile fut incendiée, les cloches fondues et la voûte du transept endommagée. La forme de ce campanile nous a été donnée dans les gravures qui représentent la prise de St-Quentin par les Espagnols en 1557. Grâce à la générosité de Marie de Luxembourg, qui donna vingt arbres à choisir dans ses bois de Bohain, ce clocher fut réparé assez promptement, mais il fut détruit de nouveau lors de l'incendie de 1669. Sa forme a été conservée par le burin de Michel Dorigny dans une gravure qui représente l'église de St-Quentin, et qui se trouve en tête de l'*Augusta Veromanduorum*, par

Claude Emmeré. Reconstruit en 1676, le nouveau campanile reçut la forme svelte et élegante des ouvrages en fer forgé de cette époque; il est représenté dans un dessin de Letellier de 1677. Ce troisième clocher fut démoli en 1725 et refait en 1741 dans le style Louis XV. C'est ce dernier qu'on voit aujourd'hui, mais privé d'une flèche de 16 mètres de hauteur, qui a été enlevée pendant la Révolution. Il est représenté complet dans les gravures de Tavernier sur la ville de St-Quentin (1).

Le plan de l'architecte de l'église et le but des efforts du chapitre étaient de terminer l'édifice par un portail, élevé au couchant sur l'emplacement de la tour; en effet, le chapitre décida, le 16 août 1493, qu'on démolirait le gros clocher; on plaça même, en grande cérémonie, le 30 avril 1509, la première pierre des nouvelles tours dans les espaces libres des deux côtés du portail actuel, mais ces deux tours ne furent jamais élevées hors de terre, et le gros clocher ne fut pas démoli.

Les vitraux de l'église de St-Quentin étaient splendides, et il en reste encore quelques beaux spécimens qui font regretter ceux qui ont été perdus. Les plus anciens et les plus remarquables sont les médaillons qu'on admire dans deux fenêtres de la chapelle absidale de la Vierge (la verrière du fond et des parties dans deux autres fenêtres en éventail sont modernes). Nous avons reconnu dans les sujets les épisodes de la vie de Marie : la Fuite en Égypte; la Présentation au Temple, etc. Ces vitraux sont du XIV[e] siècle, comme ceux des grandes fenêtres du sanctuaire. Ceux-ci représentent, dans sept grandes baies, vingt-huit Saints de grandeur colossale. On peut lire, soit au-dessus, soit au-dessous de quelques-uns de ces personnages, les noms de plusieurs compagnons de

(1) *Voyage pittoresque dans l'ancienne France*, t. XI.

saint Quentin : S. EVGENIVS, S. MARCELL., S. REGVLI (saint Rieul), S. PIATO (saint Piat), etc. Une autre grande verrière, très-remarquable, est la grande fenêtre du transept absidal nord, qui représente dans deux baies : l'une, sainte Catherine avec les divers épisodes de son martyre, donnée par Charles de Bovelle, chanoine de l'église de St-Quentin ; il est représenté à genoux vis-à-vis son prie-dieu, sur lequel ses armes sont figurées : *de gueules, au pal de sinople, à un vol d'or, chargé de trois coquilles d'argent.* On lit au bas :

Carolus alma tuum Catharina Borellus agonem hanc dedit in lucem ; fer, pia martyr, opem. Urbe tuâ genuit nullos, Quentine, reatus Dominus qui celebri miles in ede tuâ est.

L'autre verrière représente sainte Barbe avec les différentes scènes de sa passion ; l'inscription qu'on lit au bas fait connaître les noms des donateurs :

Mess^re^ Jehan de Torsy, ch^er^, seig^r^ dudit lieu ; mess^re^ Anthoine Daussienville, bailly de Sezane ; mess^re^ Noël Thiery, canoine de Céans, a doné ceste verrière, l'an M CXXXI le 1er d'aoust.

Daussienville est représenté à genoux, à côté de sa femme ; son prie-dieu porte ses armoiries : *de gueules à trois marteaux d'or emmanchés d'argent.* Noël Thiéry, chanoine, y est également représenté, en surplis, à genoux auprès d'un prie-dieu, qui porte également ses armes : *d'argent à la croix fleuronnée de gueules.* Ces verrières, qui viennent d'être restaurées, sont l'œuvre de Mathieu Bléville, peintre verrier, originaire de St-Quentin, qui vivait au commencement du XVIe siècle.

On retrouve encore, dans la chapelle absidale de St-Jacques (ancien vocable) deux compartiments dont l'un re-

présente à genoux, avec sa femme près de lui, un des monnoyeurs de l'hôtel des monnaies de St-Quentin, Antoine Leze, à côté d'une sébile pleine de pièces de monnaies d'argent qu'il vient de frapper. On lit au-dessous :

Antoine Leze, monnoieur du Roy, nostre sire, procureur de l'hospital Saint Jacques, et Rose, sa femme, ont faict faire cette verrière l'an MVC.

A côté, et dans un autre compartiment, on voit la patronne des roses tenant sur ses genoux une corbeille de roses ; est-ce une allusion au nom de Rose que portait la femme du monnoyeur Antoine Leze ?

L'église de St-Quentin possédait des orgues avant 1329, elles étaient adossées au pignon du transept sud du sanctuaire, au point E du plan. Un compte nous apprend qu'elles étaient alors en mauvais état et que Beaudouin Corbisson se chargea, en 1329, de les rétablir et de les enfermer dans des courtines. *Anno* 1329 *organa resarciuntur et cortinis obteguntur, Balduino Corbisono operis authore.* Après le mouvement qui eut lieu dans les voûtes de l'église en 1452, elles furent enlevées en 1455, transportées au-dessus du grand portail et adossées à la tour St-Michel, là où elles sont actuellement. L'incendie du clocher de la tour St-Michel, en 1669, les détruisit complètement, et elles furent refaites à neuf et ornées du magnifique buffet en bois sculpté qu'on admire aujourd'hui. On lit dans l'intérieur des armoires : JEAN BENAIN, DESSINATEUR DU ROI ; PIERRE VAINEAU, MENUISIER SCULPTEUR, et CLIQUOT, *facteur d'orgues.* 1703.

Le jubé ou partie antérieure, qui séparait le chœur du transept et qui dérobait en quelque sorte aux yeux des fidèles la majesté des mystères qui s'opèrent sur l'autel, était orné, du côté de la nef de quarante figures sculptées en pierre représentant quatorze épisodes de la Vie, de la Passion et de la Résurrection de Jésus-Christ. Au-dessus, sur une poutre

transversale, se trouvait un grand crucifix avec les figures des douze apôtres à genoux.

Une horloge existait avant 1269, placée contre le gros pilier à gauche de l'entrée du chœur. Elle était ornée de petites statuettes représentant les différents personnages de la passion de saint Quentin qui défilaient lorsque l'heure allait sonner. Suivant un compte de la sénéchaussée de Vermandois, de l'an 1299, l'horloge de l'église de St-Quentin fut réparée; on restaura les peintures et on y ajouta des nouvelles figures. *Horologium ecclesiæ reparatur, picturæ in eodem restituuntur, imaginibusque circumdantur.* On ne possède plus aujourd'hui ni ces figures ni le grand crucifix, détruits par l'incendie de 1669; il n'y a plus dans l'angle sud-ouest de la nef que l'arbre de Jessé, sculpté dans la pierre sur la muraille au-dessous de l'escalier qui conduit aux orgues; cette sculpture peut être attribuée au XVe siècle.

Outre le chartrier ou chambre des archives, dont nous avons parlé, il y avait encore le *sacrarium* ou armoire du trésor, placée dans le sanctuaire à gauche du grand autel. Cette armoire, qui existe encore aujourd'hui, avait été établie en 1408; elle est fermée par deux portes en fer, dont l'une s'abaisse pendant que l'autre s'élève au moyen d'une manivelle et d'un contrepoids. C'est un magnifique spécimen de la mécanique du XIVe siècle. Dans cette armoire on faisait le dépôt des choses saintes, reliques, vases sacrés, ornements, etc.

Le pavé de l'église, fait de carreaux blancs en pierre de Senlis, de marbre noir et de dalles en pierres grises ou bleues, est moderne, excepté le labyrinthe octogonal qu'on remarque à l'entrée de la nef et dont les voies sont tracées par des dalles de marbre noir sur un fond blanc. Ces méandres étaient considérés, au XVe siècle, comme des emblêmes du saint Sépulcre.

On rencontre dans les nefs collatérales et dans les chapelles des dalles tumulaires de toutes dimensions, en grande partie effacées par les pas de vingt générations successives. Plusieurs de ces pierres, en marbre noir, sont d'une grandeur remarquable, puisqu'elles atteignent 4 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur.

Nous ne rapporterons pas ici les noms de tous les personnages enterrés dans l'église, nous n'en citerons que quelques-uns des plus importants. Herbert II, Albert Ier, comtes de Vermandois, Marie de Savoie, sœur de la reine Charlotte, femme de Louis XI, Guy de Roye, archevêque de Reims (1), et plusieurs musiciens célèbres des XVe et XVIe siècles; Louis Compère, dit *Loyset*, Simon Alard, Jean Hollingue, dit *Mouton*, Nicolas Fouquet, de Cousu, etc., ont été enterrés dans l'église de St-Quentin.

La niche que l'on remarque dans la muraille nord entre les deux transepts, à gauche de l'entrée de la sacristie, a dû servir à abriter la représentation d'un personnage enterré non loin de là. L'obituaire de l'église de St-Quentin, qui contient, au 8 septembre, ces mots *Eodem die debent ostiarii parare tumbam Alberti comitis*, nous porte à croire que le comte Albert Ier, un des bienfaiteurs les plus généreux de l'église de St-Quentin, y a été enterré, et nous fait présumer que cette tombe, la plus ancienne du monument, peut être celle de ce seigneur ou d'un membre de sa famille.

Une des sépultures les plus remarquables est celle de Grégoire de Ferrières, qui vivait en 1260. Son tombeau arqué, qui existe encore aujourd'hui, mais vide de la statue du cha-

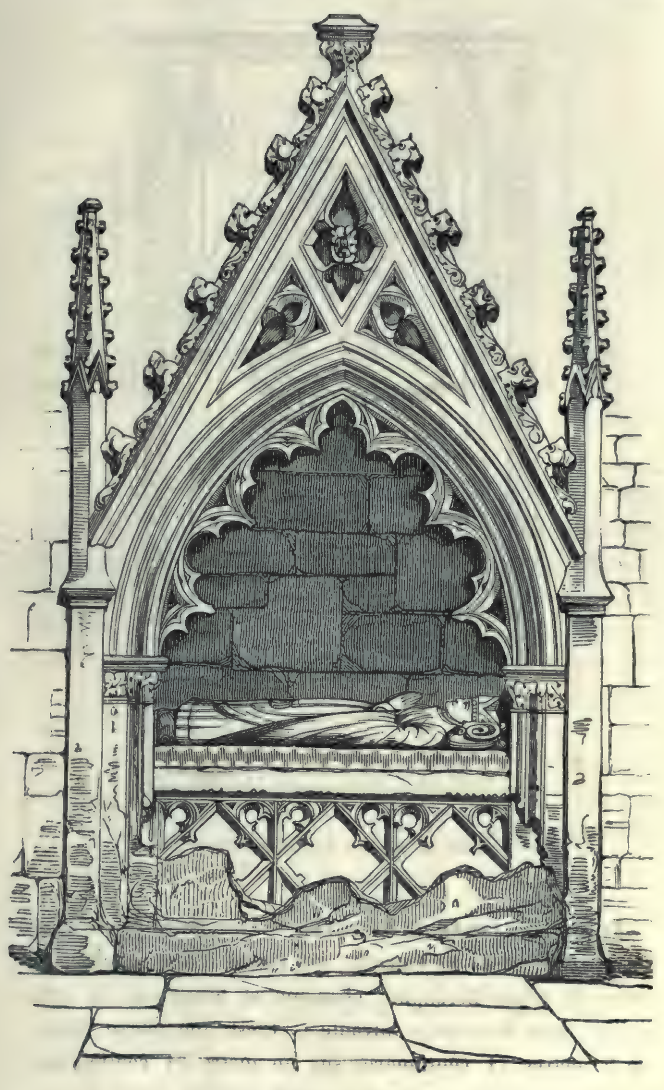
(1) Sa figure était placée à l'entrée de l'église; il était représenté les mains jointes, à genoux, avec la croix, la mitre, etc.

noine, avait été établi extérieurement dans la clôture du chœur du côté du nord ; il se compose d'une arcade surbaissée formant niche au-dessus du tombeau du chanoine. La statue de Grégoire de Ferrières, revêtu de la tunique et du manipule, tenant un livre dans les mains, était couchée, grandeur naturelle, sur une pierre élevée de 1 mètre au-dessus du sol de l'église de St-Quentin. Le tombeau arqué de l'église St-Laurent du Puy peut donner une idée exacte de ce monument (Voir page suivante).

La statue de Grégoire fut brisée pendant la Révolution ; et, dernièrement, on a eu la malheureuse idée de la remplacer par la statue de M. Tavernier, curé de St-Quentin, décédé en 1865.

La pierre tombale la plus ancienne de l'église de St-Quentin, portant une inscription, se trouve dans la chapelle St-Roch (ancienne chapelle St-Éloi). Nulle part on ne trouve un modèle de cette époque mieux conservé, d'un dessin plus riche et plus pur, avec une inscription plus franchement accusée. C'est une très-grande dame, dont l'ample et beau vêtement donne une parfaite idée du costume de l'époque. De sa main droite, elle caresse un collier d'or qui lui retombe sur le haut de la poitrine, et, de l'autre, elle tient un livre d'Heures à fermoir. Elle est couchée sous une façade gothique, encadrée dans une bordure sur laquelle se trouve gravée, en caractères de l'époque, l'inscription suivante :

† CHI : GIST : DAME MEHAVS (Mathilde) :
PATRELOTE : QVI : TRES : PASSA : EN :
L'AN : DE : L'IN : CAR : NA : SION : NOS : TRES : SEGNIEVR
M : CC : LXXII (1272)
AU : MOIS : DE : NO : VEM : BRE ·
PRIES : POUR : S'ĀME ·

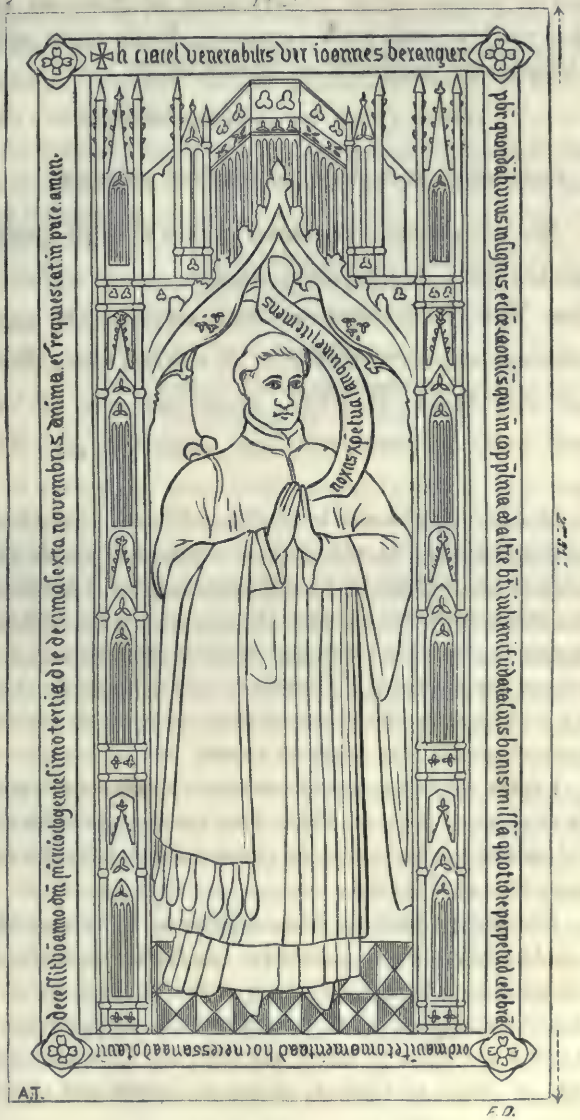


TOMBEAU ARQUÉ.



TOMBE DE MEHAUS PATRELOTE (1272).

Tombe de Jehan Berangier. — Une autre pierre tombale de l'église de St-Quentin, qui mérite d'être signalée, est celle de Jehan Berangier, chanoine et bienfaiteur de cette église (Voir à la page suivante). C'est une pierre bleue, de 2 mètres 31 centimètres sur un mètre 31 centimètres, sur laquelle le pieux chanoine a été gravé au trait, debout,



TOMBE DE JEHAN BERANGIER (1337).

sous un portique ogival. Le personnage est revêtu du surplis; son bras droit porte l'aumusse; de ses mains jointes s'échappe une banderolle sur laquelle on lit :

Noxas, Criste, tuo sanguine dele meas.

On lit autour de la pierre, en caractères gothiques :

Hic jacet venerabilis vir dominus Joannes Berangier, presbiter, quondam hujus insignis ecclesie canonicus, qui in capellaniâ ad altare Beati Juliani fundatâ suis bonis missam quotidiè perpetuo celebrandam ordinavit et ornamenta ad hoc necessaria dotavit. Decessit vero anno Domini M°CCC°, octogentesimo tertio, die decimâ sextâ mensis novembris ; anima ejus requiescat in pace. Amen.

La foudre tomba sur le clocher le 11 avril 1545. Le feu se communiqua à la charpente et consuma en grande partie l'église. Ce malheur fut bientôt réparé, grâce à la libéralité des rois François Ier et Henri II, qui accordèrent 500 livres durant neuf années. C'est pour ce motif que les armes de ces princes furent placées à l'endroit le plus apparent du chœur. La noblesse de la ville et des environs contribua de son côté à cette réparation, qui exigea six années.

L'église fut encore considérablement endommagée pendant le siége de la ville en 1557. Une grande partie des vitres fut brisée. La couverture en plomb servit à faire des balles pour tirer sur l'ennemi.

L'incendie arrivé au même édifice, le 14 octobre 1669, par la négligence des plombiers, eut des conséquences plus désastreuses : les deux clochers et la charpente de la nef furent détruits par le feu ; les plombs de la couverture, les cloches et l'orgue ne furent pas épargnés. Le clocher écrasa par sa chute la voûte de la grande croisée qui sépare le

chœur de la nef; enfin, le dommage fut évalué à 400,000 liv. Le roi Louis XV n'ayant accordé, en 1761, que les fruits des premiers canonicats vacants, pendant dix années, les réparations avancèrent lentement.

En mémoire de ce désastre, une pierre fut encastrée dans un des gros murs de l'hôtel-de-ville de Saint-Quentin, portant l'inscription suivante :

EN LANNÉE 1669,
LE XXIII DOCTOBRE,
LE FEV REDVISIT EN
CENDRE TOVT LE COMBLE
DE LEGLISE DE S^T Q^TIN.

Le sommet des murs souffrit considérablement, et le remplacement d'une grande partie du couronnement devint indispensable. Quant à la tour (gros clocher), elle souffrit encore davantage. Les flammes réduisirent presque à l'état de chaux la majeure partie des pierres et des murailles (du moins celles de nature calcaire). Les assises qui furent conservées sont encore aujourd'hui bien calcinées. Les flammes léchèrent et détruisirent les pieds droits et ébranlèrent les grandes ogives ouvertes sur les trois faces de la tour; c'est alors que les ouvertures furent toutes bouchées par mesure de consolidation, et tout le sommet de la tour reconstruit, malheureusement dans le style du temps, c'est-à-dire avec des pilastres ioniques et corinthiens, corniches, consoles vases et fronton d'amortissement, voire même les lucarnes cintrées, dispositions malheureuses, inspirées par l'influence de la mode, comme par le retour des idées architecturales aux styles grec et romain, si peu faites pour notre climat, et qu'on appliquait quand même à tout.

On a depuis quelques années peint en couleur les murs et

les piliers de plusieurs chapelles de l'église de St-Quentin. Ces peintures ne sont pas heureuses, et elles font perdre à l'architecture du monument son caractère simple et grandiose. Au lieu de l'ensemble harmonieux qui saisissait l'âme et qui faisait qu'on ne pouvait parcourir notre collégiale sans éprouver un profond sentiment religieux, on n'a plus devant les yeux qu'un papillotage de couleurs qui se heurtent. Nous avons entendu notre savant directeur M. de Caumont, lorsqu'il a visité notre collégiale, répondre à la question qu'on lui faisait en lui montrant la première chapelle peinte en 1857 : « Si cela ne devait pas s'étendre au delà de cette chapelle, il n'y aurait pas grand mal. »



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. DE DION, E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, BRUN, TOURNAL, DE CAUMONT, BOUILLET, DOGNÉE, BARON DE GUILHERMY.

SÉANCE TENUE A CHARTRES EN SEPTEMBRE 1869.

PRÉSIDENCE DE M. DE COUGNY, INSPECTEUR DIVISIONNAIRE.

Siégent au bureau : MM. l'abbé *Le Petit*, *de Caumont*, le maire de Chartres, marquis *de Nadaillac*, *Paul Durand* et l'abbé *Auber*.

M. *A. de Dion* remplit les fonctions de secrétaire.

Le séance est ouverte, à huit heures du soir, dans la salle de la cour d'assises.

M. le président rend compte de ses démarches pour la conservation du reste d'un aqueduc gallo-romain, près de Loches ; il l'a acheté 150 fr., dont la Société Archéologique de Touraine a fourni un tiers ; le contrat sera déposé aux archives de la Société française d'Archéologie.

M. le marquis de Nadaillac, après un court éloge de Ronsard, parle de la statue que veut lui élever la Société Archéologique du Vendômois. Cette statue serait exécutée gratuitement par un jeune artiste de Vendôme, qui veut témoigner à sa ville natale sa reconnaissance pour l'éducation

artistique qu'elle lui a fait donner, et prouver en même temps qu'il a su en profiter. Une souscription est ouverte pour couvrir les frais de cette érection, et la société du Vendômois espère que la Société française d'Archéologie voudra bien y contribuer.

Sur la proposition de M. de Caumont, une somme de 100 fr. est votée pour cet objet.

M. de Caumont remercie M. de Cougny des soins qu'il a donnés à l'acquisition de l'aqueduc de Loches et à la conservation des monuments de sa division. Il rend compte d'une lettre de M. de Surigny, qui lui écrit d'Aix-la-Chapelle que le don fait à l'église de cette ville des marbres antiques envoyés par S. S. Pie IX a produit divers projets de décoration pour la basilique de Charlemagne, et que quelques-uns de ces projets ne sont pas de nature à obtenir l'approbation de la Société. M. le comte de Quast saura, du reste, nous l'espérons, protéger un monument d'une si grande importance.

Une commission est nommée pour donner son avis.

L'assemblée est unanime à formuler le vœu que, dans la restauration de l'église d'Aix-la-Chapelle, on conserve à chaque partie du monument son caractère, et surtout que l'on ne fasse pas de moulures gothiques dans celle qui appartient au IXe siècle.

Une lettre de M. Tournal rend compte des soins qu'il prend de faire transporter, dans l'église qui a été accordée à cet effet, les pierres sculptées et les inscriptions romaines que l'on trouve en démolissant les remparts de Narbonne.

M. de Caumont insiste à ce sujet sur la nécessité de mettre les pierres sculptées à l'abri, et rappelle le vœu exprimé par le Congrès archéologique, à Narbonne même, l'année dernière ; il voit avec plaisir que M. Tournal et la commission qui en est chargée s'occupent du sauvetage des débris romains détachés des murs que l'on démolit.

M. Vincent Durand a envoyé des notes et des dessins dont la Société le remercie ; ses observations sont toujours intéressantes.

M. Gomart annonce qu'il a presque terminé son article sur l'église de St-Quentin, et il joint à sa lettre le calque d'un dessin de l'élégante chapelle absidale de cette église.

M. Sifler, de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, envoie la photographie de plusieurs fragments de bas-reliefs romains. L'assemblée le remercie de son intéressante communication.

M. Dureau de La Malle présente M. Astier, de l'Aude, qui est admis au nombre des membres de la Société.

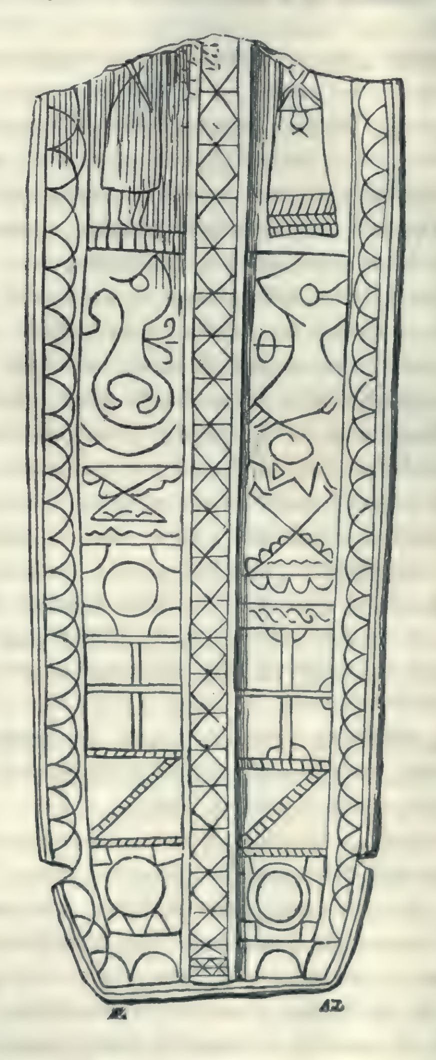
Au Congrès international de Bonn, en 1868, un autre Congrès avait été fixé à Bâle pour cette année, et son ouverture indiquée pour le 21 septembre ; mais M. le conseiller d'État Vischer annonce qu'il a été remis à l'année prochaine.

M. de Caumont ajoute qu'une excellente mesure du Congrès d'Anvers, abandonnée à Bonn, était de demander un rapport archéologique pour chaque pays ou royaume représenté au Congrès international, faisant connaître les travaux faits et les résultats obtenus. De semblables rapports, préparés pour le Congrès de Bâle, offriraient un grand intérêt.

M. Nobilleau envoie les dates précises de la construction des différentes parties de l'église de Marmoutier, au XIII[e] siècle, et le nom des architectes Etienne de Mortagne père et fils, morts en 1243 et 1292.

M. Dumont, de St-Mihiel (Meuse), présente la photographie d'un couvercle de cercueil en pierre fort ancien (V. la page suiv.). Il a été trouvé dans un champ situé sur le territoire de Bannoncourt, près de la route de St-Mihiel à Verdun. Les figures qui recouvrent cette pierre sont gravées au trait ; elle est bombée d'environ 10 centimètres ; le dessous est plat. Ce couvercle est brisé du côté de la tête. Quelques membres pensent qu'il pourrait être mérovingien. M. de

Caumont le croit carlovingien ou des derniers temps de l'ère mérovingienne. Remercîments à M. Dumont.



M. de Caumont dit que la ville de Brionne (Eure) a ra-

cheté son ancien donjon, dont les murs de 3 mètres d'épaisseur en ont plus de 25 de hauteur.

Elle demande l'avis de la Société française d'Archéologie sur les plans proposés pour y établir la mairie.

L'assemblée s'en rapporte à ce sujet à M. R. Bordeaux, inspecteur de l'Eure, et délègue M. Bouet pour assister à la fête donnée par la ville, à l'occasion de la prise de possession de son donjon. M. Bouet pourra également donner son avis sur les plans proposés. Mais l'assemblée déclare qu'elle ne croit pas qu'une restauration puisse être faite sans que la ruine monumentale perde beaucoup de sa valeur.

M. Fauconneau du Fresne décrit, dans une note, le couvent des Cordeliers de Châteauroux.

M. Bruguin-Roine envoie des photographies, des dessins et une description de l'église du Pont-St-Esprit, d'un gothique très-fleuri. Des remercîments lui sont adressés.

M. da Silva, architecte du roi de Portugal, a fait ses efforts pour faire pénétrer l'archéologie en Portugal ; il voudrait traduire en portuguais l'*Archéologie pour les écoles primaires*, de M. de Caumont.

L'assemblée charge M. de Caumont de témoigner à M. da Silva toute sa sympathie pour ses courageux efforts.

M. Paul Durand donne des détails intéressants sur les constructions du pays de Chartres antérieures à l'an 1000. Elles sont rares, à cause des matériaux peu abondants et souvent médiocres. Il n'existe à Chartres aucune inscription des premiers temps du christianisme, sauf celle du sarcophage de l'évêque Chaltrick (V. le fac-simile de cette inscription, p. 154 du présent volume), et la crypte de la cathédrale avec celle de St-Martin-au-Val offrent seules des restes de l'époque mérovingienne.

M. de Caumont parle de l'importance des inscriptions des premiers siècles et du soin que l'on doit avoir de leur conservation.

M. de Cougny remarque que la pierre de ce pays n'est pas favorable au petit appareil régulier, mais que les constructions chartraines, même modernes, ont une apparence de petit appareil, ce qui pourrait tromper un observateur superficiel.

Sur la demande de M. de Caumont, relative à la topographie gallo-romaine de Chartres, que la Société française d'Archéologie avait recommandée, il y a longtemps, à la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, M. le maire de Chartres parle des restes d'un aqueduc gallo-romain, acheté par la Société, et donne rendez-vous aux membres de l'assemblée pour aller le visiter le lendemain.

M. de Caumont parle de la nécessité de répandre des notions archéologiques et historiques parmi les instituteurs pour assurer la conservation des monuments, et des encouragements à donner à ceux qui y prennent goût.

Il recommande les inspections archéologiques. La science faisant des progrès incessants, les anciennes descriptions sont souvent à refaire.

La séance se termine par l'examen des belles et nombreuses gravures du *Monasticum gallicanum*, que va publier M. Peigné-Delacour et qu'il soumet à l'assemblée.

Le Secrétaire,

A. DE DION.

SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

(16 janvier 1870).

Communication de M. de Caumont; — pierre à inscriptions trouvée en Estramadure et signalée par M. da Silva; — conservation du chœur flamboyant de l'ancienne cathédrale de Moulins, réclamée par MM. Bonneton et Lacour; — découverte de patères en argent à Eza; — les cloches à inscriptions en

langue allemande dans le Calvados ; — fouilles de M. Cousin aux environs de Dunkerque ; — découverte, à Avallon ; d'une stèle funéraire et à Alize d'un chaton de bague gravé, — débris sculptés, présentés à la Société historique de l'Alsace par M. le curé Sifler ; — les vitraux de la cathédrale de Bourges, par M. Albert des Méloizes.

Le 16 janvier dernier, la Société française d'Archéologie s'est réunie, à Caen, sous la présidence de M. de Glanville, inspecteur divisionnaire de la Société et directeur de l'Association normande.

Un grand nombre de personnes avaient répondu à la convocation.

MM. de Glanville, de Caumont, Renault, conseiller à la Cour ; de Brécourt, ancien officier de marine ; comte du Manoir de Juaye, Campion, Châtel, archiviste du département ; Bazin, G. Bouet, Gaugain, Le Blanc-Hardel, de Combes, Le Féron de Longcamp avaient pris place au bureau.

M. E. de Robillard de Beaurepaire remplissait les fonctions de secrétaire.

Après une longue discussion relative au château de Chamboy, au donjon de Brionne et à St-Pierre de Touques, M. de Caumont a communiqué à la Société les renseignements qui, depuis la dernière session, lui avaient été adressés de l'étranger et de divers points de la France.

Nous extrayons de cet intéressant rapport les passages suivants :

Dans une lettre datée de Lisbonne, du mois de décembre 1869, M. J. da Silva signale la découverte, dans la province d'Estramadure, d'une pierre présentant une sorte de cavité au centre, et dont la surface a été insculptée, à une date difficile à indiquer, d'inscriptions pieuses et de la représentation grossière de Jésus en croix. Cette pierre bizarre et

d'une forme irrégulière, semble destinée à être tenue à la main. La lecture des légendes dont elle est chargée pourrait peut-être servir à déterminer sa destination.

—En appréciant, dans le *Bulletin,* les travaux récents exécutés à Moulins par M. Viollet-le-Duc, M. de Caumont avait exprimé la crainte de voir demander plus tard la démolition de la partie ancienne de la cathédrale, peu en harmonie, suivant les idées des partisans exagérés de l'unité de style, avec la belle nef XIIIe siècle que l'on vient d'élever à si grands frais. Ces appréhensions n'étaient pas absolument sans fondement. Il nous paraît, toutefois, impossible qu'un pareil acte de vandalisme puisse jamais être réalisé. L'émotion que l'annonce de ce projet, vrai ou faux, a jetée dans le pays, nous est un sûr garant que les habitants de Moulins sauront énergiquement défendre l'œuvre si remarquable de grâce et de hardiesse, élevée par le chanoine Guillaume Toissier. En effet, tandis que, dans un article d'un tour vif et original, inséré dans la *Chronique bourbonnaise*, M. Bonneton faisait appel au zèle et à l'influence de l'honorable directeur de la Société française, pour sauver de la ruine les vieilles murailles de la basilique menacée, elle trouvait un nouvel appui dans un admirateur de la nouvelle construction, M. Lacour.

Nous reproduisons la conclusion de cet écrivain. Elle revendique, dans les meilleurs termes, le droit pour les villes de province d'apprécier comme elles l'entendent leurs propres intérêts, et elle indique, dans le cas actuel, une solution à laquelle nous adhérons d'autant plus volontiers qu'elle nous semble dictée par la logique et le bon sens :

« Aujourd'hui, écrit M. Lacour dans le *Messager-Moniteur* « *de l'Allier*, sachons parler et agir s'il le faut. La vieille « cathédrale est à nous ; elle est une gloire pour le pays, « un souvenir pour notre ville, et *nous voulons la conserver ;* « entre nous et l'autorité, point d'intermédiaires intéressés.

« Vous nous donnez une nouvelle cathédrale, c'est bien ;
« conservez notre ancienne, ce sera encore mieux ; joignez-les
« ensemble par un élégant transept, et tout sera concilié.
« Mais, de grâce, ne criez pas à l'impossible ! A-t-on détruit
« l'antique à Souvigny pour faire tout du même style, et
« aujourd'hui qui s'en plaint ! »

— La découverte faite à Eza (Alpes-Maritimes) de trois splendides patères en argent repoussé, qui sont aujourd'hui la propriété de M. Fighiera, a trouvé dans M. F. Brun, architecte à Nice, un rapporteur aussi exact que judicieux. Nous lui empruntons la description des deux vases qui offrent incontestablement le plus d'intérêt.

« Le vase le mieux conservé a 0m,223 de diamètre ; il est entier, les figures d'hommes et d'animaux sont un peu primitives de dessin, mais l'ensemble est du meilleur effet et l'ornement est irréprochable.

« Le centre est décoré d'un bouton de 0m,035 de diamètre, à la base duquel se trouve un listel occupant, avec les *rais de chœur*, un espace de 0m,015 en largeur ; ensuite se trouve une bande d'élégantes palmettes et de culots, sur 0m,015 de largeur, et un chapelet de 0m,05, le tout séparé par de fins listels.

« Entre le chapelet et une bordure composée d'une guirlande de lierre de 0m,02 de largeur, se trouve une frise ornée de cinq quadriges conduits par des victoires ailées à côté de chacune desquelles est assis un personnage mythologique.

« Dans l'un des chars, on remarque une Minerve ; dans l'autre, un personnage armé d'une massue (Hercule sans doute) ; dans le troisième, un guerrier portant un bouclier ; dans le quatrième, un personnage avec un caducée (probablement Mercure), et dans le cinquième un dieu armé ou d'un thyrse ou d'un sceptre, l'état un peu fruste du métal en

ce point ne permettant pas de distinguer exactement la forme de l'objet.

« Le troisième vase est malheureusement en assez mauvais état ; il en reste cependant plus des deux tiers ; c'est, au point de vue de l'art, le plus intéressant ; les détails sont plus finis et les figures presque irréprochables.

« Le bouton qui décorait le centre du vase a été arraché, il n'en reste que la base ornée d'une ravissante frise composée de palmettes et d'enroulements du travail le plus délicat ; du bas des huit palmettes qui forment le centre du motif s'échappent, pour les unes, des enroulements en volute portant au centre des palmettes plus petites, et, pour les autres, des rinceaux terminés par des campanules du galbe le plus gracieux.

« Au-dessus de cette frise de $0^m,018$ de hauteur, est déposé un rang d'oves de $0^m,004$.

« La bordure de cette patère est formée d'une couronne de feuilles d'olivier partagée en quatre par des abeilles grandeur nature ; entre cette bordure et le rang d'oves se trouvent quatre quadriges montés chacun par une victoire ailée conduisant un personnage allégorique.

« Au milieu des quatre chevaux de chaque attelage, on remarque une figure drapée du meilleur style, qui semble vouloir les maîtriser.

« Ce travail de repoussé est exécuté de main de maître ; les figures sont admirables de mouvement, particulièrement les Victoires ; le dessin des chevaux, quoique très-noble, laisse un peu à désirer ; mais, en somme, c'est un objet artistique des plus précieux.

« Dans le voisinage de ces vases, on a trouvé de nombreux ossements d'animaux, ce qui semblerait indiquer qu'ils étaient destinés aux sacrifices et qu'à l'emplacement même où ils ont été découverts devait s'élever un temple.

« Ces patères étaient probablement disposées le long du mur de la *cella,* et peut-être même suspendues à la muraille au moyen d'un goujon de forme tronc-conique qui s'introduisait dans l'espèce de douille formée par la saillie intérieure du bouton décorant le centre du vase. »

M. Pépin a recueilli de très-précieuses indications sur les cloches à inscriptions en langue étrangère qui se trouvent dans le département du Calvados. Jusqu'ici, d'après M. Pépin, trois seulement ont été signalées. « La première, qui apparte-
« nait à l'abbaye de Ste-Maguerite-de-Vignats, a été trans-
« férée dans le clocher de l'église paroissiale. On rapporte
« qu'elle avait été prise en Allemagne par le parent d'une
« religieuse, et qu'elle avait été donnée par lui à l'abbaye.
« Quoi qu'il en soit de cette origine, la cloche offre de l'in-
« térêt par son ancienneté, sa forme et son ornementation.
« L'inscription principale est sur une seule ligne ; elle est en
« beaux caractères gothiques différant légèrement des lettres
« gothiques françaises ; le texte appartient à une sorte de
« dialecte mixte qui participe de l'allemand et du hollandais.
« D'après M. l'abbé Mumm, il doit être ainsi interprété :

« JE SUIS NOMMÉE NICOLAS, AU DÉSIR DE M. JN. DEN
« HONCK, FONDUE L'AN 1519 DE L'INCARNATION DE JHESUS-
« CHRIST.

« Le commencement de cette légende est indiqué par un
« dragon passant, précédé de quatre fleurs de lis posées en
« croix. Chaque mot est séparé tantôt par une étoile, tantôt
« par une rose, et la ligne elle-même est bordée de deux
« rangs de fleurs de lis. Quatre monogrammes du Christ
« placés à égale distance, un lion dressé tenant un étendard
« sur lequel on lit *Vive le Roy*, un large écusson avec

« supports héraldiques, et en face saint Nicolas, en grand « costume épiscopal, complètent la décoration.

« La deuxième cloche provient de la paroisse d'Urville, et « se trouve aujourd'hui déposée au musée de la Société des « Antiquaires de Normandie. On y lit l'inscription suivante :

« MARIA IS MINE NAME ANNO DNI MDXXXVIII.
« *Marie est mon nom l'an du Seigneur* 1538.

« La troisième a été rencontrée à Bougy par le docteur « Billon ; sa légende est ainsi conçue :

« JAN VAN DEN GHEIN HELFT MEGHEGOTEN INT IAER « MCCCCCLXX. JOANNES IS MINEN NAEME.
« *Jean van den Ghein Helft m'a fondue l'an* 1570. *Jean « est mon nom.* »

Suivant certaines traditions dont M. Pépin a signalé l'existence, notamment à Vignats, ces cloches seraient considérées généralement comme des trophées de guerre rapportés en France à la suite de nos expéditions militaires, et donnés par leurs possesseurs à certaines églises privilégiées. Nous n'ajoutons, pour notre part, qu'une foi médiocre à ces croyances populaires. M. Bouet a remarqué avec beaucoup de raison qu'il est fait souvent mention dans les documents anciens *de marchands de Flandre venant vendre des cloches à la foire de Caen*. Dût notre patriotisme normand en souffrir, nous n'hésitons pas à reconnaître dans ces obscurs marchands les importateurs probables de la plupart des cloches à inscriptions en langue allemande existant dans le Calvados, en supposant que des fondeurs étrangers ne soient pas venus exercer momentanément leur art chez nous.

— M. L. Cousin, inspecteur de la Société à Dunkerque, a réuni dans un consciencieux mémoire une infinité de détails

sur les résultats produits par les fouilles nombreuses exécutées sous sa direction, dans les dernières années. Parmi les endroits qui sembleraient dignes d'être explorés, notre savant confrère a signalé l'emplacement de l'ancienne abbaye de la Capelle, séjour de prédilection d'Ide de Lorraine, épouse d'Eustache, comte de Boulogne, et mère du célèbre Godefroi de Bouillon. Des fouilles entreprises dans la commune de Mark, sur une pâture où se dressent deux mottes formées de débris antiques, permettraient vraisemblablement de fixer l'endroit précis qu'occupait la station romaine indiquée dans ce passage de la notice de l'Empire *equites Dalmatæ*, *Marcis*, *in littore Saxonico.* Mardick avait bénéficié jusqu'ici de cette attribution ; mais, d'après M. Cousin, elle paraîtrait devoir être restituée à Mark. Des explorations souterraines seraient, dans tous les cas, un excellent moyen d'élucider ce problème de géographie historique.

— M. Hélie, d'Avallon, a rendu compte d'une découverte qui vient d'être faite par les soins de la Société Scientifique d'Avallon. En creusant une cave, les ouvriers ont rencontré deux fragments appartenant évidemment à un monument funéraire. L'un nous offre l'effigie du décédé : tête frisée, imberbe et annonçant l'adolescence ; l'autre, qui forme la partie inférieure de la stèle et mesure en hauteur 55 centimètres sur une largeur de 25 centimètres à la base et de 22 au sommet, nous livre son nom :

LATNO
OPTATI
FIL

A Latinus, fils d'Optatus.

M. Hélie a transmis, en outre, quelques détails sur cer-

tains objets exhumés dernièrement aux environs d'Alise. Le plus curieux est un chaton de bague, sur lequel est gravé un guerrier debout et armé.

Les débris de sculpture, présentés au Comité pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace par M. le curé Sifler, sont de nature à éveiller un vif sentiment de curiosité. Ils comprennent deux tronçons de statues de Mercure, deux bas-reliefs votifs brisés, consacrés à la déesse de la Fortune, et trois fragments d'un zodiaque mythologique. Malgré leur état de mutilation, il a été facile d'y reconnaître les signes de la Vierge et du Sagittaire. Toutes ces sculptures précieuses à divers titres se trouvaient dans de vieux murs d'églises, où elles avaient été employées comme de vulgaires moellons.

Avant de se séparer, les membres de la Société ont pu admirer deux magnifiques dessins de M. Albert des Méloizes, remarquables tout à la fois par la finesse du trait et l'exactitude rigoureuse des détails. Ils sont destinés à figurer dans un volume en cours de publication, qui doit faire suite aux vitraux de la cathédrale de Bourges des RR. PP. Martin et Cahier. L'une des verrières reproduites par l'artiste évoque le souvenir du célèbre argentier Jacques Cœur et représente l'Annonciation ; l'autre, donnée par la famille Tullier, nous offre une scène de Présentation. Nous reviendrons plus tard sur l'œuvre longue et difficile que M. des Méloizes poursuit en ce moment avec un zèle et une habileté dignes des plus grands éloges.

E. DE BEAUREPAIRE.

NOUVELLES DÉCOUVERTES A CIMIEZ, PRÈS NICE.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.)

Des paysans, en défonçant à une très-faible profondeur, deux fers de bêche au plus, le sol de la propriété Musso, ont découvert un mur en ligne droite de 0^{m},60 d'épaisseur, formant probablement les fondations d'une façade et auquel treize murs de refend venaient se rattacher d'équerre. Je n'ai pas encore eu le temps de relever la position exacte de ces murs ; mais j'en ai indiqué au crayon la direction approximative sur le petit plan que je vous adresse.

A quelques mètres à l'ouest du grand mur découvert, on a trouvé huit tombeaux, dont quelques-uns accouplés. La construction de ces tombeaux est analogue à celle de ceux dont je vous ai envoyé le croquis, il y a deux ans à pareille époque, et qui ont été trouvés au sud de l'amphithéâtre, dans la propriété Camous, et dont la description figure dans le volume publié par la Société française d'Archéologie.

J'ai trouvé, à Antibes, des tombeaux qui se composaient uniquement de *tegulæ* et d'*imbrices* assemblées sans aucune maçonnerie, les tegulæ étant disposées en coupe, suivant un triangle équilatéral dont le sommet était recouvert d'imbrices, ainsi que les joints des tegulæ, selon la coupe longitudinale.

D'autres tombeaux trouvés dans la contrée, à Carras, se composent uniquement de tegulæ accrochées par leurs bords saillants, qui formaient ainsi recouvrement à la partie supérieure et dont l'écartement était maintenu, par le bas, au moyen des deux rebords d'une autre tuile posée à plat.

Les tombeaux que l'on vient de découvrir à Cimiez contenaient certains objets dont je vous adresse les croquis ; il y

avait, en outre, une petite statuette de Mercure, en bronze, et que le gérant de la propriété a emportée, sans que j'aie pu la voir, ainsi qu'un autre objet d'art; je ferai en sorte de les retrouver.

Outre un grand nombre de clous à tête pyramidale, des débris de poterie, une chaîne en fer, une épingle à cheveux en cuivre, fort ordinaire, quelques lampes funéraires en terre rouge, d'un dessin peu remarquable, on a trouvé des monnaies romaines de différentes époques et les objets dont je vous envoie les dessins, savoir: un vase en bronze, d'une forme assez élégante, et dont l'anse est fort originale (ce vase a 0^m,14 de hauteur sur 0^m,10 de diamètre); un vase en terre blanchâtre, de forme allongée, de 0^m,19 de hauteur sur 0^m,53 de diamètre; un petit vase en bronze, de 0,06 de diamètre sur 0^m,03 de hauteur et 0,003 d'épaisseur; plusieurs vases en poterie commune; deux ciseaux de sculpteurs et un pied de biche; un instrument en bronze, portant à sa partie supérieure une ouverture rectangulaire, comme celle d'un passe-lacet; un fer de javelot, etc.

Il reste à relever, d'une manière régulière, la position des murs trouvés le mois dernier; d'autres traces de constructions m'ont encore été signalées à l'est des précédentes et dans la propriété inférieure; je ferai tous mes efforts pour en retrouver la place exacte et la rapporterai sur mon plan d'ensemble, de manière à pouvoir raccorder plus tard tous ces documents et reconstituer, si cela est possible, le tracé de la cité romaine de Cimiez, selon les instructions que vous nous avez données en 1866.

BRUN,

Architecte, membre de l'Institut des provinces, à Nice.

PIERRES DÉCOUVERTES PAR SUITE DE LA DÉMOLITION DES MURS DE NARBONNE. — VILLA PRÈS DE NARBONNE.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.)

J'ai l'honneur de vous adresser le dessin d'un cippe en pierre calcaire, découvert récemment en opérant la démolition des remparts de Narbonne. Ce monument avait été employé comme pierre de construction dans l'intérieur (V. la page suivante).

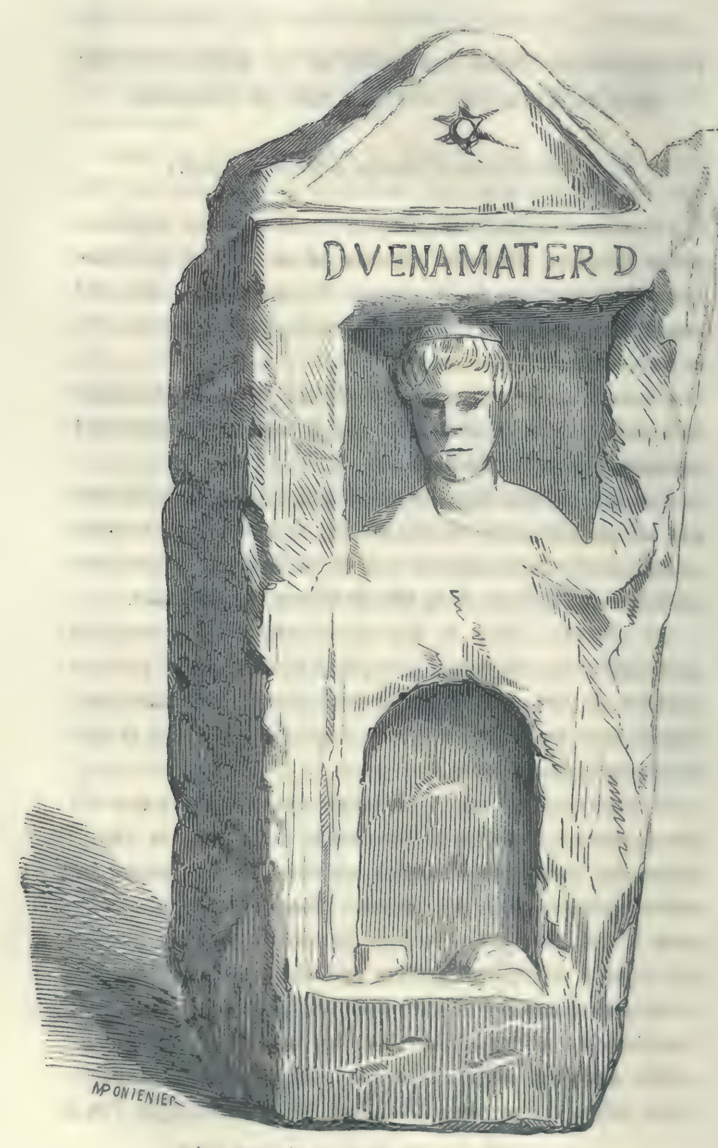
L'inscription DVENA MATER D*edicavit* ne présente aucune difficulté ; j'observe seulement que le nom de Duena était inconnu, je le crois du moins.

Une particularité digne de remarque, c'est qu'on n'observe pas la moindre trace de l'existence d'une autre inscription qui aurait dû mentionner le nom de la défunte. Il est donc probable que le buste de la fille de Duena en tenait lieu.

On observe, dans le bas de la niche qui occupe la partie inférieure du cippe, une petite ouverture qui traverse la pierre de part en part, et qui avait été probablement pratiquée dans le but d'établir une communication avec le vase funèbre placé au-dessous.

C'est par ce trou que l'on devait adresser aux morts des témoignages de regrets et leur offrir du lait et du vin. Il existe des exemples de communications de ce genre qui étaient fermées avec des serrures dont les parents avaient seuls la clef, et nous possédons ici une inscription funèbre sur laquelle se trouvent gravées une serrure et une clef.

Nous continuons à réunir, avec tout le soin possible, dans l'ancienne église des Bénédictins, les inscriptions et les bas-reliefs antiques provenant de la démolition des remparts. Cette collection présente d'autant plus d'intérêt que l'on a



STÈLE TROUVÉE DANS LES MURS DE NARBONNE.

maintenant les monuments sous les yeux, tandis qu'étant placés naguère à une très-grande hauteur, on ne pouvait les étudier qu'avec de grandes difficultés.

Les fouilles des remparts ont constaté l'existence de deux murailles situées à quelques mètres seulement l'une de l'autre. La première, la plus extérieure, construite sous François Ier, à l'époque des guerres contre Charles-Quint, fut plus tard remaniée à diverses époques et jusqu'en 1840. La seconde se compose de courtines et de tours cylindriques en moyen appareil, reposant sur une base polygonale.

En arrière de ces deux lignes de fortifications, nous avons trouvé des restes d'une troisième muraille qui remonte probablement au Ve ou au VIe siècle. J'aurai l'honneur de vous adresser prochainement un plan et des détails plus précis. Nous n'avons rencontré nulle part les traces des anciennes murailles romaines qui servirent cependant de base, selon toute probabilité, à celles du moyen-âge.

VILLA DÉCOUVERTE PRÈS LE BIZANET.

On vient de découvrir, à 500 mètres de la commune de Bizanet, arrondissement de Narbonne (Aude), les restes d'une très-riche villa. Les fouilles ont mis à jour le clos de plusieurs appartements enrichis de mosaïques très-belles et très-variées, mais dépourvues de figures. On lève en ce moment le plan, on calque les mosaïques, et j'espère pouvoir vous adresser prochainement une nouvelle communication à ce sujet.

INSCRIPTION CHRÉTIENNE A VIENNE.

Je joins à cette lettre la copie d'une inscription chrétienne inédite, datée du consulat d'Upilion, et récemment découverte à Vienne (Isère). Elle se trouve en ce moment chez

M. Genin, architecte, place St-Maurice, qui a bien voulu m'en laisser prendre un calque. Le nom de Dalmatius ne figure pas sur les listes publiées par M. Le Blant.

Inscription funèbre de Dalmatius, sous le consulat d'Upilion, découverte en 1869.

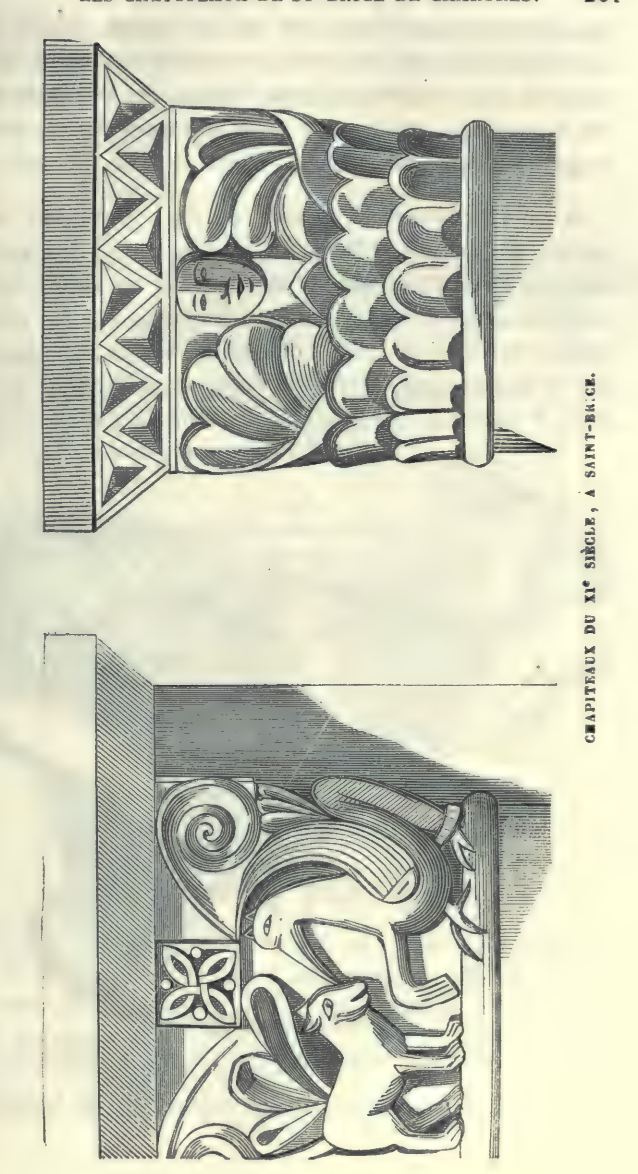
IN HOC TOMOLO REQVIESCIT IN
PACE BONE MEN ORIAE DA L
MATIVS ADOLESCENS QVI VIXI T
IN SECOLO ANNOS QVATTVOR
ET DIES VII OBIITT VIII KALENDAS
DECEMBRIS VPILIONE V C CON
SOLE.

Longueur du marbre, 0^{m}, 54; hauteur, 0^{m}, 25.

TOURNAL,
De l'Institut des provinces.

LES CHAPITEAUX DE SAINT-BRICE DE CHARTRES.

Nous parlions dans le précédent numéro du *Bulletin* des tombeaux mérovingiens de St-Brice de Chartres : pendant la visite que le Congrès a faite à cette église, j'ai prié M. Bouet de dessiner quelques-uns des chapiteaux fort curieux qu'on voit dans l'église reconstruite au XIe siècle, et dont M. l'abbé Auber avait séance tenante indiqué le symbolisme. M. Auber lit couramment et sans hésiter dans le livre du symbolisme, et nous ne pouvons le suivre dans cette rapide traduction, d'autant qu'il faudrait des explications dont le savant chanoine a la clef et dont il a fait au Congrès scientifique le sujet de plusieurs lectures. Je renvoie donc au mémoire qui sera publié dans le volume du Congrès de Chartres ; mais j'offre deux chapiteaux qui ont été l'objet de



CHAPITEAUX DU XIe SIÈCLE, A SAINT-BRICE.

ses savantes interprétations, afin que l'on puisse, quand on aura lu son mémoire, se familiariser avec la méthode qu'il a esquissée. Le symbolisme offrira toujours des difficultés et des incertitudes, car le même sujet peut assez souvent s'interpréter de deux manières.

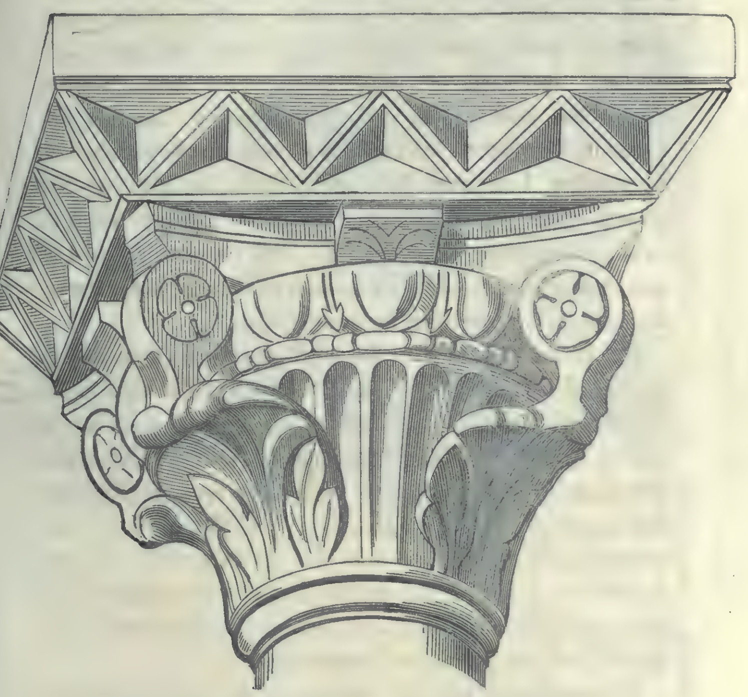
Je présente ensuite l'esquisse de deux chapiteaux en marbre qui pourraient bien être romains, et que l'on avait employés vraisemblablement à la décoration de l'église mérovingienne primitive. Il y a déjà longtemps que M. Paul Durand me les avait montrés, mais je n'avais pas encore pu les faire dessiner, quand le Congrès scientifique siégeant à Chartres, en 1869, m'a fourni l'occasion de les



CHAPITEAU EN MARBRE BLANC SERVANT DE BÉNITIER, A SAINT-BRICE.

revoir : l'un de ces chapiteaux sert aujourd'hui de bénitier

à l'entrée de l'église; on l'a creusé de manière à obtenir un réservoir cylindrique pour l'eau bénite. Sa décoration corinthienne est assez complète quoique les feuilles soient un peu frustes par suite d'un long frottement. L'autre chapiteau est dans la crypte, et j'en ai parlé plusieurs fois à



CHAPITEAU EN MARBRE DANS LA CRYPTE DE SAINT-BRICE.

cause des espèces d'anses que l'on voit à la partie supérieure. J'ai signalé cette disposition dans un chapiteau de Jouarre (Seine-et-Marne), et à Suèvres (Loir-et-Cher); on la trouve à Périgueux et ailleurs dans plusieurs chapiteaux gallo-romains de grande dimension.

DE CAUMONT.

NOTE SUR DES PLANCHES DESSINÉES POUR LE BULLETIN MONUMENTAL PAR FEU M. TUDOT, DE MOULINS.

(Extrait d'une lettre adressée à M. de Caumont.)

M. Tudot, de regrettable mémoire, avait un riche portefeuille et désirait faire passer sous les yeux des lecteurs du *Bulletin* une partie de ses richesses. Cette bonne fortune nous a été ravie par la mort prématurée de l'auteur. Cependant, le projet de M. Tudot avait reçu un commencement d'exécution. Vous avez déjà publié de lui des planches fort remarquables dans le *Bulletin monumental*, et vous venez de m'en communiquer d'autres qui n'ont pas encore servi et qui venaient d'être gravées à la mort de l'auteur avant l'envoi du texte dont il comptait les accompagner.

Le château suivant est celui de Tournemire, département du Cantal; je pense que vous en avez parlé dans votre *Abécédaire d'archéologie* (architecture militaire), et je n'ai rien à en dire de plus, sinon que sa position est des plus pittoresques et qu'il est rare de voir les tours séparées par des courtines aussi peu étendues. Les quatre tours sont tellement rapprochées les unes des autres qu'elles ont l'air de ne former qu'un donjon. Le Cantal est un département que je connais beaucoup et que j'ai beaucoup parcouru autrefois; il renferme des choses intéressantes.

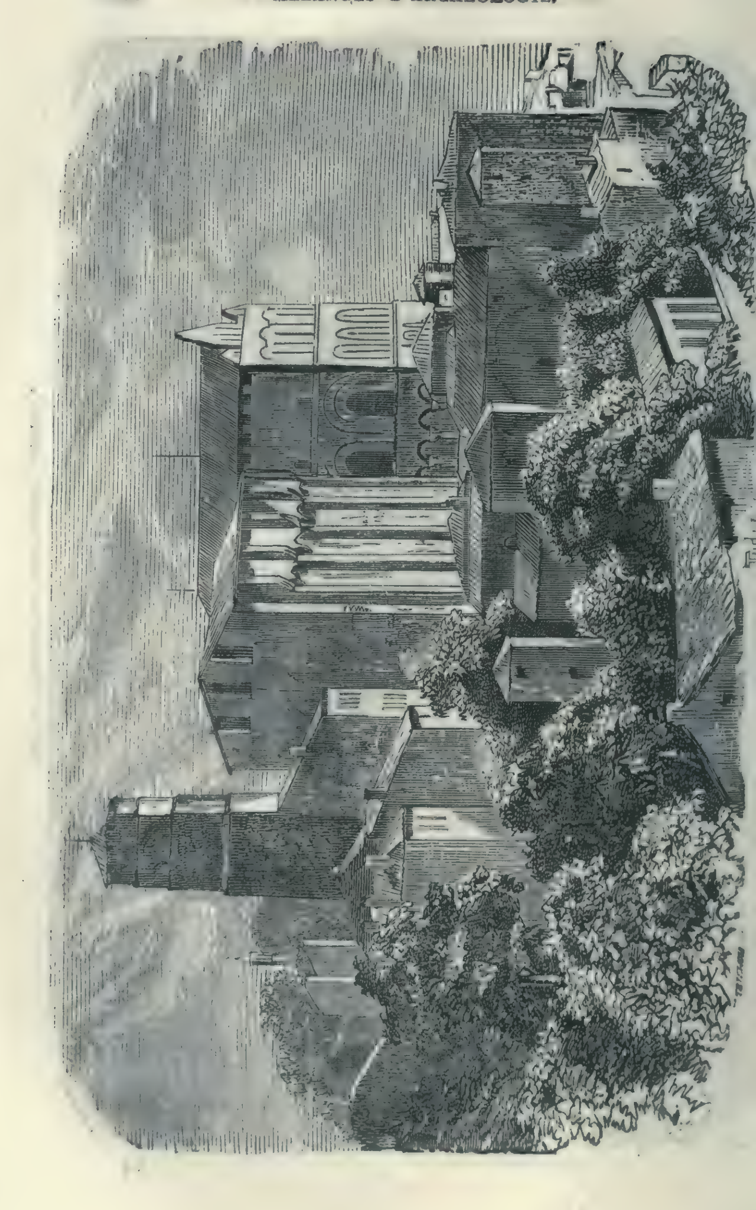
Les dessins que vous m'avez adressés me sont parfaitement connus; le pauvre Tudot vous a donné, dans le planche suivante (page 266), une vue de Notre-Dame du Puy avant sa dernière restauration, avant que l'on ait fait disparaître la tour carrée de St-Mayeul, et ce dessin a son intérêt comme vue rétrospective; vous ferez bien de le publier dans le *Bulletin monumental*.

J.-B. Bouillet,

De l'Institut des provinces, inspecteur de la Société française d'Archéologie.



VUE DU CHATEAU DE TOURNEMIRE (CANTAL).



QUELLE DOIT ÊTRE LA PART DES SOCIÉTÉS ARCHÉOLOGIQUES DANS LA DIRECTION ET L'ADMINISTRATION DES MUSÉES ?

Cette importante question a donné lieu à une discussion importante au sein du Congrès des délégués des sociétés savantes; nous allons la reproduire en abrégé :

Les musées, dit M. de Caumont, sont une partie importante de nos richesses municipales, et cependant on regrette de voir qu'ils ne sont pas appréciés à leur juste valeur. Des déménagements nombreux leur causent des pertes irréparables. Ce n'est guère qu'exceptionnellement que la direction de ces collections est confiée aux sociétés savantes de la localité : d'ordinaire il y a un conservateur dont les connaissances et le zèle ne peuvent embrasser à la fois et les tableaux et les œuvres d'art de tous les genres et de toutes les époques, tandis qu'une réunion de travailleurs assurerait des connaissances plus complètes. Il faut donc appeler les sociétés locales à prendre une part plus large dans la direction des musées. On évitera ainsi le déplacement d'objets du plus haut intérêt, et surtout les remaniements dangereux motivés par le don de quelque ami de l'art moderne. Il y a, certes, un mouvement excellent à signaler, mais il faut se garder d'embrasser des cadres trop vastes, comme certains musées provinciaux dont l'importance architectonique ne sera jamais justifiée par les collections qu'on pourra y rassembler. Il faut aussi se préoccuper principalement des objets historiques plus que des meubles de prix, et se borner à préparer des locaux modestes, mais assez vastes pour permettre un classement des monuments en pierre, sculptures ou inscriptions que l'on ne peut placer dans des salles trop décorées. Enfin il faut appeler partout l'action attentive des sociétés dévouées aux études

archéologiques, afin de régulariser un mouvement dont la direction pourrait s'égarer par trop d'ambition.

M. du Chatellier fait observer que l'obstacle gît dans la difficulté qu'éprouvent les sociétés locales à jouir d'une autorité suffisante pour imposer leurs vues. C'est toujours la question du réveil de l'esprit d'initiative locale.

M. de Caumont croit que les sociétés ont aujourd'hui une notoriété suffisante pour qu'on ait égard à leurs avis.

M. Dognée pense qu'un moyen pratique de faire apprécier plus généralement la valeur des objets d'archéologie réunis dans les musées serait de recommander aux sociétés locales d'étudier les musées où l'on a su enlever à ces monuments leur aspect souvent peu artistique, soit par des procédés ingénieux, soit par une disposition pittoresque. L'indifférence qui amène les déménagements forcés et la prédilection pour les tableaux même médiocres, s'explique trop souvent par la façon disgracieuse dont on entasse des objets dont l'archéologue seul peut comprendre le prix. En recommandant aux sociétés locales les procédés ingénieux suivis au musée de Coblentz, par exemple, où l'on conserve les objets en fer; la disposition des fragments de poterie au musée d'Amiens; celle des inscriptions sur pierre à Lyon, on donnerait d'utiles modèles à généraliser et l'on concilierait à la conservation des objets ceux qui, faute de connaissances spéciales, n'y voient aujourd'hui que des amas de débris.

M. Calemard de La Fayette déplore surtout les déplacements. L'invasion de certains dons peu désirables vient souvent détruire l'harmonie de collections qui empruntaient une haute valeur à leur provenance spéciale et à leur rapport avec l'histoire du pays.

Quoi de plus intéressant et de plus précieux pour l'étude, que le groupement, dans des collections d'ensemble, de toutes les richesses qu'une région a pu fournir? Le mélange

d'objets étrangers, fussent-ils d'un grand prix, ne peut qu'amoindrir la valeur de la collection.

M. de La Fayette cite l'exemple du musée d'Arles, enrichi par des découvertes successives accomplies dans la localité, et formant un ensemble unique de monuments recueillis pour ainsi dire sur place; ce musée était classé avec grand soin et de la manière la plus judicieuse, sans nul mélange étranger, lorsque l'invasion de débris du musée Campana vint produire une confusion regrettable.

M. Calemard de La Fayette se préoccupe beaucoup moins de la diffusion de tableaux qu'on annonce qu'il ne s'effraie des générosités faites aux musées de province après chaque exposition. On achète à un jeune artiste une toile médiocre, et l'on en dote quelque ville qui, pour la recevoir, déplace des choses de prix dans son musée. Il faut insister surtout auprès des sociétés de province afin de leur faire bien comprendre l'immense valeur qu'ont pour chaque région les collections locales, bien préférables à des œuvres sans lien spécial avec le pays. Chaque région a et doit garder son caractère artistique. Les municipalités ont besoin de se pénétrer de cette vérité, qu'elles doivent faire une part plus avantageuse à l'œuvre qui joint au mérite artistique la valeur d'intérêt local.

M. le comte de Mellet observe que les sociétés de province ont, dans la plupart des cas, besoin d'une impulsion directrice; qu'il faut que ce soit leur président qui se mette en avant. Les conservateurs des musées ne sont que les gardiens de la place dans laquelle la société devrait agir, sous la direction de son président.

M. de Caumont regrette que le désir d'imiter les grands musées fausse parfois les idées qui devraient diriger les organisateurs de la province. Les musées industriels, notamment, essayent plus d'être des collections générales que

locales. On croit qu'il faut les spécimens des plus belles fabrications, et l'on néglige la réunion des types fabriqués dans le pays même.

M. du Chatellier croit que la cause des reproches qu'on peut faire à l'organisation des musées vient de ce que, dans la plupart des départements, il y a une commission administrative qui reçoit son impulsion en dehors de la société locale. Il faudrait, au contraire, que cette commission fût composée des membres de la société locale. On arriverait à donner ainsi une importance bien plus grande aux collections d'intérêt départemental ou régional dont M. de La Fayette vient de parler, et dont il existe déjà d'excellents exemples.

Quelques observations sont encore échangées au sujet des collections relatives aux industries spéciales. M. de La Fayette cite la collection des dentelles du Puy ; M. du Chatellier, celle des tissus à Lyon, et M. le comte de Mellet, approuvant les observations de M. du Chatellier à propos des commissions administratives, regrette que M. le préfet de la Marne ait exclu tous les archéologues de sa commission des monuments.

L'ordre du jour appelle ensuite la quatrième question : *Catalogues des musées.*

M. de Caumont est heureux de reconnaître ici que la publication des catalogues marche généralement bien. A Paris, le Louvre, enfin !! va avoir tous ses catalogues publiés. La province a aussi fait de notables progrès. Rennes a publié un volume in-8° qui est un véritable traité d'archéologie. Narbonne doit à M. de Tournal une publication très-remarquable. Toulouse et Nancy possèdent des catalogues fort bien faits. Rouen a fait réimprimer et compléter l'œuvre du regrettable M. Pottier. On s'occupe de celui d'Avignon. Enfin on peut signaler au moins dix catalogues de musées de province qui sont d'une grande valeur.

Un membre cite aussi le catalogue de Nantes, étudié avec grand soin et publié avec grand luxe.

M. de La Fayette fait observer que les exemples cités donnent des indications précieuses à recueillir pour ceux qui s'occupent de poursuivre l'œuvre éminemment utile de la publication de tous les catalogues des musées de province. On ne saurait trop recommander de consulter les *spécimens* signalés par les hommes compétents qui ont fait de ce genre d'ouvrage une étude comparative.

Sur la seconde partie de la question : *Inventaire des archives*, M. Jules Pautet communique d'intéressants détails relatifs au travail poursuivi depuis quatorze années, sous la direction de l'administration générale des archives de l'Empire. Des principes généraux ont été posés, afin que l'œuvre possédât une unité complète. De nombreux catalogues ont déjà paru. Il y a soixante-cinq volumes en préparation ou déjà achevés ; quarante départements ont commencé leur travail d'inventaire. D'après les bases fixées avec savoir, par les hommes compétents, les séries se trouveront partout les mêmes. Pour les inventaires départementaux, il y a quatre grandes divisions (1. 2. 3. 4), et l'uniformité est parfaite. Pour les inventaires communaux, il y a des bases analogues dont l'établissement a été l'objet d'études très-remarquables, couronnées par un entier succès. Lorsque le travail personnel de l'archiviste ne respecte point le cadre tracé, on retourne l'inventaire à son auteur afin de le rétablir selon l'ordre adopté. Parmi les inventaires déjà rédigés avant la circulaire officielle qui a réglé leur division, on n'a conservé que ceux que recommandait une haute valeur scientifique. Les volumes sont vendus à très-bas prix. On peut dire que dans ces recueils les archives sont fidèlement reflétées, et, sans qu'il soit besoin de se déplacer inutilement, les travailleurs vont là où les appellent des documents importants signalés à leurs

recherches. L'impression des inventaires est faite par localité, et bien qu'elle diffère parfois, elle est partout très-satisfaisante. En somme, la marche suivie a déjà donné les résultats les plus remarquables et les plus utiles.

M. de Caumont demande s'il y a un plan uniforme donné pour l'établissement matériel des nouvelles archives.

M. Pautet répond qu'il y a un plan identique et très-sévèrement imposé, et dont les prescriptions très-détaillées régissent les rayons. Les instructions indiquent les mesures préventives contre les dangers d'incendie ou d'humidité. Ces plans sont déposés au ministère de l'intérieur.

M. du Chatellier désirerait qu'on ajoutât dans les catalogues des tables de rappel, par ordre de matière ou de noms. Il y a un ordre chronologique, mais parfois difficile à concilier avec les éléments des recherches.

M. Pautet répond qu'on s'occupe de rédiger des tables générales et partielles présentant toutes les concordances désirables.

M. Calemard de La Fayette constate avec regret, dans un grand nombre des inventaires déjà publiés, un manque d'uniformité très-fâcheux.

Certains catalogues offrent, dit-il, des tendances très-différentes. Les séries n'ont point de proportions semblables dans les divers recueils. Les indications héraldiques, surabondantes chez les uns, font défaut chez les autres. Des inventaires sont très-précis, d'autres sont diffus. Il croirait donc important de signaler les mieux réussis pour les donner en modèle pour l'avenir.

M. Pautet admet la possibilité de tâtonnements dans les premières applications de la circulaire officielle de 1857 ; cependant il ne peut partager l'opinion de M. Calemard de La Fayette. Les différences signalées proviennent naturellement de la nature diverse des fonds d'archives inventoriés. Tous

les dossiers sont fractionnés par séries restreintes : on ne peut donc empiéter de l'un sur l'autre. La circulaire établit des bases très-logiques ; on ne peut qu'inviter à s'y conformer, ce qui du reste a été fait.

M. Calemard de La Fayette a la certitude qu'il y a des écarts nombreux dans les proportions données à des séries identiques, inconvénient qui disparaîtrait si l'on signalait les meilleurs inventaires, lesquels serviraient désormais de modèle aux autres. Le même membre pense qu'on devrait, par des prix d'une certaine importance, récompenser et stimuler le zèle de ceux des archivistes qui se seraient fait remarquer par la perfection et la promptitude d'exécution de leur travail. Peut-être serait-ce là le seul moyen d'amener à bien, dans un délai suffisamment prochain, cet ensemble de publications d'un si visible intérêt, dont l'achèvement paraît indéfiniment ajourné, et subit tout au moins, pour beaucoup de départements, de très-regrettables lenteurs.

E. DOGNÉE,
De l'Institut des provinces.



DESTRUCTIONS CAUSÉES PAR LES EMBELLISSEMENTS DE PARIS.

Une transformation, comme celle qui a eu lieu à Paris, ne peut s'accomplir sans de nombreuses destructions. Les unes étaient nécessaires, les autres très-inutiles. Souvent, sans tant de précipitation à détruire, on eût pu conserver des monuments qui eussent produit des effets heureux, comme la tour Saint-Jacques, longtemps menacée et maintenant un des points les plus connus de Paris.

Parmi les monuments qui ont disparu, on peut mettre

d'abord la Cité tout entière, moins Notre-Dame et le Palais de Justice. L'église des Barnabites, Saint-Denis de La Châtre, la crypte de Saint-Aignan n'existent plus. De regrettables modifications ont eu lieu au Palais de Justice. Une partie construite sous Philippe-le-Bel, d'un beau caractère, qu'il eût été facile de conserver; le beau cloître de la Conciergerie dont il eût été facile de tirer parti; des portions du XVI[e] siècle, tout a été impitoyablement détruit.

Les restes d'un grand nombre de couvents ont disparu. L'hôtel de Sens est menacé. Ce remarquable spécimen des grandes demeures du XV[e] siècle mériterait que les archéologues fissent quelques efforts pour le sauver. Ceux faits en faveur de la tour Bichat n'ont échoué que parce qu'elle a été montrée au souverain dans un état déplorable et sans lui expliquer sa valeur. Avec elle ont disparu les restes de la commanderie de Saint-Jean, ainsi qu'une chapelle du XII[e] siècle. De même, les anciens colléges de Narbonne, de Beauvais, de Cluny ne sont plus qu'un souvenir. La conservation de la chapelle Saint-Jean-de-Beauvais est cependant assurée, grâce à l'achat qui en a été fait par les Dominicains.

A la bibliothèque Impériale, dont plusieurs parties sont restaurées avec soin, on doit regretter la destruction du cabinet des médailles, au-dessus de l'arcade Colbert, magnifique spécimen, par ses boiseries et ses tableaux, de l'art de Louis XV. L'architecte a refusé de les employer ailleurs à former un cabinet pareil, et a envoyé au grenier boiseries et tableaux. Pour consoler les archéologues, on a racheté l'hôtel Carnavalet, et on le répare avec soin pour servir de musée municipal. Ce projet a causé ce très-grand bien, que tous les débris sont maintenant mis en réserve et sauvés de la destruction. La nécropole découverte près de l'église Saint-Marcel a fourni plusieurs centaines de tombes, dont deux ou trois avec inscriptions.

L'église du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, si curieuse pour l'étude de l'art roman et de sa transformation en art ogival, a été réparée avec soin et sert de salle de machines.

Saint-Eustache a été dégagé, et l'on se préoccupe de lui donner un portail; c'est un programme difficile et qui devrait tenter un habile architecte.

Quelques tombeaux ont été replacés à Notre-Dame, entre autres celui de l'évêque Matifas de Bucy, qui prouve que l'on doit à cet évêque les chapelles du rond-point. Une autre restauration qui se poursuit est celle des vitraux détruits au XVIIe siècle.

Enfin, la magnifique publication entreprise par l'administration sur l'ancien Paris en est à son 7e volume.

Les premiers volumes, contenant la description topographique, sont l'œuvre de feu M. A. Berty, si savant sur ce sujet.

Le quatrième renferme les anciennes descriptions de Paris, dont quelques-unes fort curieuses. Un autre, sur la bibliothèque Impériale, porte le nom de M. Léopold Delisle, ce qui suffit à en faire l'éloge.

En résumé, si les nombreuses destructions ne sont pas compensées par les restaurations, on peut croire que l'administration est moins indifférente qu'autrefois aux souvenirs du passé.

Baron de GUILHERMY.

(Communication faite au Congrès des Sociétés savantes de la rue Bonaparte.)

CHRONIQUE.

Congrès archéologique de France, session de 1870. — Le Congrès archéologique de France tiendra sa XXXVIe session dans l'antique ville d'Arles (Bouches-du-Rhône). Cette session s'ouvrira le mardi 20 septembre, à midi précis, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, et sera close le 26. L'administration municipale a bien voulu promettre au Congrès tout son concours pour lui faciliter la visite et l'étude des monuments anciens dont le département des Bouches-du-Rhône est si riche, et aucune session n'aura été plus intéressante que celle de l'année 1870.

Voici quelques-unes des questions qui seront mises en discussion, à Arles, dans les séances du Congrès archéologique :

1. Étude sur les grottes des environs d'Arles renfermant des ossements humains et des objets de l'âge de pierre.

2. Quelle est la direction des aqueducs qui approvisionnaient d'eau la ville d'Arles ? Quels sont les vestiges qui en restent ? Quelles particularités présentent-ils ?

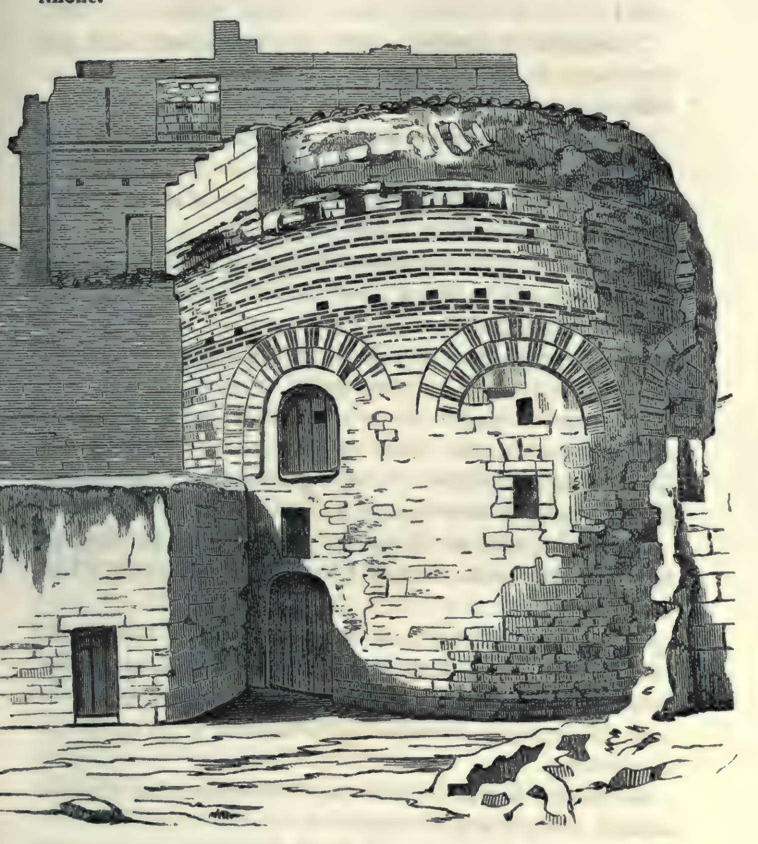
3. Étude du théâtre et de l'amphithéâtre d'Arles.

4. Où était placé le cirque dont l'existence est révélée par l'obélisque de la place de l'hôtel-de-ville et par les bas-reliefs que l'on voit au musée ?

5. Dresser un plan complet de ce qui reste encore du palais de La Trouille (1), en explorant les maisons voi-

(1) Ce palais a été tour à tour occupé par Constantin et par ses fils, par les empereurs Valentinien, Valens, Gratien, Honorius, etc. Quelque peu considérables que soient ses débris, ils tiennent une grande place dans l'histoire d'Arles. Le 7 août 316, l'impératrice Fausta y accoucha de Constantin II, son premier fils. C'est là que

sines de la partie qui existe encore sur les bords du Rhône.



RUINES DU PALAIS DE LA TROUILLE, A ARLES.

Maximilien Hercule, voyant l'empereur son gendre engagé dans une expédition difficile contre les Francs, reprit la pourpre à laquelle il avait renoncé déjà deux fois. C'est là encore que Maximien, croyant poignarder Constantin, poignarda l'eunuque introduit à dessein dans le lit de l'impératrice, et qu'il s'étrangla de ses propres mains afin d'échapper à la mort honteuse qui l'attendait.

6. Combien y avait-il de temples à Arles ? L'église de La Major a-t-elle véritablement remplacé un temple païen, comme on le croit ?

7. Indiquer la direction précise des tuyaux en plomb qui traversaient le Rhône, entre Arles et le faubourg de Trinquetaille ; rechercher la date précise de leur établissement.

8. Quand l'incinération a-t-elle cessé d'être en usage dans le midi de la France en général, et à Arles en particulier ?

9. Tous les sarcophages qui portent l'*ascia* et la formule D. M. sont-ils païens ?

10. Indiquer la provenance des différents sarcophages anciens qui existent soit au Musée, soit ailleurs. Faire connaître les déplacements qu'ils ont subis.

11. Connaît-on, dans le Midi, un certain nombre de cercueils en plomb de l'époque gallo-romaine ?

12. A quelle époque doit-on rapporter les caves voûtées en ogive qui existent sous l'hôtel du Nord à Arles ? Sont-elles du XIIIe ou du XIVe siècle ? Ont-elles remplacé les constructions du forum, comme on le répète à Arles ?

13. Quelles sont les églises les plus anciennes du département des Bouches-du-Rhône ? Y en a-t-il d'antérieures à l'an 1000 ?

14. Continuation de l'étude commencée par le Congrès de 1868, dans les départements de l'Aude et de l'Hérault, des églises fortifiées. Examen de quelques églises des environs d'Arles ?

15. Iconographie du portail de St-Trophime et du cloître de la cathédrale.

16. Existe-t-il dans la cathédrale St-Trophime des portions de murs antérieures au XIe siècle?

17. Étude de l'architecture militaire de la contrée.

Les mémoires dont voici les titres sont annoncés au Congrès :

1° Une page sur l'histoire d'Arles au XIIIe siècle.

2° Récits de la domination mauresque dans Arles. — Traditions et coutumes qui s'y rattachent.

3° Conciles tenus dans la ville d'Arles.

4° L'édit d'Honorius.

5° La société arlésienne aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Des récompenses seront solennellement décernées par la Société, en séance publique, dans le théâtre romain d'Arles.

Congrès des délégués des Sociétés savantes. — Le Congrès qui vient de terminer sa session de 1870, à Paris, rue Bonaparte, a présenté une physionomie un peu différente de celle des années précédentes : on y voyait beaucoup de membres qui n'y avaient pas encore assisté ; l'esprit de décentralisation y était plus accentué que les années précédentes, et l'Institut des provinces y était porté *aux nues*, comme étant la compagnie qui avait courageusement levé l'étendard de l'émancipation provinciale, lorsque la centralisation était en honneur dans la province même. Cette déclaration parfaitement justifiée a motivé des demandes nombreuses pour faire partie de l'Institut ; mais il faut avoir rendu de longs services pour y entrer, et huit membres seulement ont été admis pendant la session. Un fait à noter encore, c'est que le nombre des membres du Congrès des délégués a été plus considérable cette année que l'an dernier, quoiqu'une grande partie de ceux qui le fréquentent habituellement fussent absents. M. de La Fayette et MM. Leroy-Perquier et Desveaux ont si bien répondu à ce que l'on attendait de leur dévouement et de leur talent, que le nombre des adhérents augmentera encore l'année prochaine. A cet effet, des mesures nouvelles ont été prises par la commission d'organisation.

L'influence de l'Institut des provinces devient considérable dans les départements. De tous côtés on réclame son patronage ; bientôt il sera forcé de tenir ses assises dans les grandes villes, et de juger en dernier ressort les questions académiques.

Le 7 avril, M. de Caumont a, comme les années précédentes, réuni un certain nombre de membres du Congrès dans un banquet, chez Le Mardelay, rue Richelieu, n° 100, et la clôture de la session a eu lieu le 10.

Parmi les membres de la Société française d'Archéologie qui

assistaient cette année au congrès, nous citerons : MM. *Des Diguères*, d'Argentan ; *R. Bordeaux*, d'Évreux ; *Ch. Vasseur*, de Lisieux ; le comte *de Mellet*, de la Marne ; le marquis *G. d'Erceville*, de Seine-et-Marne ; le vicomte *de Boneuil*, id. ; *Jules Duval*, de Paris ; *Paul C. de Chizy*, du Rhône ; *du Chatellier*, du Finistère ; le comte *de Mailly*, de la Sarthe ; *de Dion*, d'Eure-et-Loir ; *Le Prou*, de St-Quentin ; *de Marsy*, de l'Oise ; *Dognée de Villers* père, et *Eugène Dognée*, de Liége ; le baron *de Fontette*, du Calvados ; le comte *d'Estaintot*, de la Seine-Inférieure ; *Le Roy-Perquier*, id. ; le comte *du Manoir*, du Calvados, le marquis *de Courtavel*, de Loir-et-Cher ; le docteur *Noëlas*, de la Loire ; *J. Pautet*, de Beaune ; *d'Estourbet*, de Dijon ; *Egger*, de l'Académie des Inscriptions ; le comte *de Villeneuve*, des Bouches-du-Rhône ; le marquis *de Menilglaise*, du Nord ; *Fournier*, président du tribunal de Dinan ; *Ch. Aubert*, de Paris ; *de La Fayette*, du Puy ; *B. de Molandon*, président de la Société archéologique de l'Orléanais ; *Corbin*, du Cher ; *de Liesville*, du Calvados ; *Cotteau*, de l'Yonne ; *Ravin*, de Joigny ; le comte *de Lautrec*, de la Loire-Inférieure ; *G. Lapeyrouse*, de l'Aube ; le comte *P. de Salvandy*, de l'Eure ; *Le Harivel-du-Rocher*, de l'Orne ; *Le Féron de Longcamp*, du Calvados ; le vicomte *de Blagny*, id. ; *Le Royer*, de Vincennes ; *G. Le Vavasseur*, de l'Orne, secrétaire général adjoint de l'Association normande.

M. Egger, de l'Institut, a fait un très-remarquable rapport sur les travaux et les résultats de l'école française d'Athènes, depuis son origine jusqu'à nos jours. Quand on sait combien M. Egger apprend de choses en peu de mots, on peut se figurer l'intérêt d'une communication pareille ; elle a duré trois quarts d'heure et la plus grande attention a été prêtée à l'orateur. M. Dognée de Villers tenait la plume, et nous aurons un bon résumé de cette conférence.

M. Duclézioux a montré un riche portefeuille de dessins représentant de nombreuses sépultures de la Champagne. Ces tombes, creusées dans le sol, garnies de pierres posées de champ et formant des sarcophages, renfermaient des squelettes accom-

pagnés de poteries qui paraissent antérieures à l'occupation romaine : telle est au moins l'opinion de M. Bertrand et de M. Duclézioux; ce dernier tire de ses observations des déductions que nous ne pouvons qu'indiquer ici.

M. Jules Duval a rendu compte de nouvelles découvertes d'antiquités romaines faites dans le Rouergue par M. l'abbé Cérès, membre de la Société française d'Archéologie. Ces découvertes justifient par leur étendue les prévisions déjà connues par les communications faites à la Société française d'Archéologie.

La découverte d'un amphithéâtre à Paris, dans la rue Monge, a été l'objet de plusieurs communications, et une commission de dix-huit membres est allée sur les lieux pour examiner ces ruines imposantes.

La discussion relative aux améliorations à introduire dans le régime des sociétés archéologiques a été du plus haut intérêt. MM. Dognée, de Mellet, de Caumont, Noëlas et du Chatellier ont pris la parole.

Tandis que les sociétés voisines, dont les circonscriptions se touchent, dit M. de Caumont, devraient être en relation constante, s'entendre pour l'exploration en commun de leurs frontières, on les voit souvent correspondre à peine par l'envoi de leurs volumes. Leur objectif commun, *c'est Paris*, vers lequel elles gravitent au lieu de rayonner dans toutes les directions du milieu où elles vivent; elles apportent là leurs meilleurs travaux chaque année et bien souvent elles se méfient de leurs voisines, comme certains ministres, jaloux de leurs attributions respectives, se tiennent en garde contre leurs confrères.

Ce défaut d'union entre les sociétés archéologiques, cette espèce d'isolement dans lequel elles vivent empêchent la réalisation des travaux d'ensemble; l'étude des voies romaines, par exemple, n'a fait aucun progrès aussi bien que d'autres études, qui nécessiteraient une coopération générale et dévouée. Ces nouveaux rapports si désirables ne pourront naître sans que l'on apporte des changements profonds dans le régime académique actuel.

Nous ne pouvons citer toutes les communications archéologiques faites au Congrès; elles ont été aussi intéressantes que l'année dernière. L. M. S.

Congrès scientifique de France, 37e *session, à Moulins*. — Nous publions une seconde fois la liste des secrétaires choisis pour les sections par MM. les secrétaires généraux, parce qu'il s'était glissé des erreurs dans cet énoncé. Nous connaissons le talent de ces Messieurs, et d'avance nous sommes certains que le compte-rendu sera bien fait.

Liste des secrétaires de section.

1re SECTION.—SCIENCES NATURELLES, PHYSIQUES, MATHÉMATIQUES.

MM. le docteur Charvot; Chemin, ingénieur; Migout, professeur au lycée.

2e SECTION.— AGRICULTURE, ETC.

MM. de Bonand et de Garidel.

3e SECTION.—SCIENCES MÉDICALES.

MM. Bruel et Méplain.

4e SECTION.—ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE.

MM. Auger, secrétaire de la mairie; Rondeau, avocat.

5e SECTION.— BEAUX-ARTS, LITTÉRATURE.

MM. Bernard, secrétaire de la Société d'Émulation; Seuillet, avocat.

On a pu être surpris de ne pas voir parmi les présidents figurer M. le marquis de Montlaur, qui a rendu d'immenses services aux arts et aux lettres en Bourbonnais, mais nous savons que le Congrès se propose de le nommer premier vice-président général, ce qui est plus que président de section.

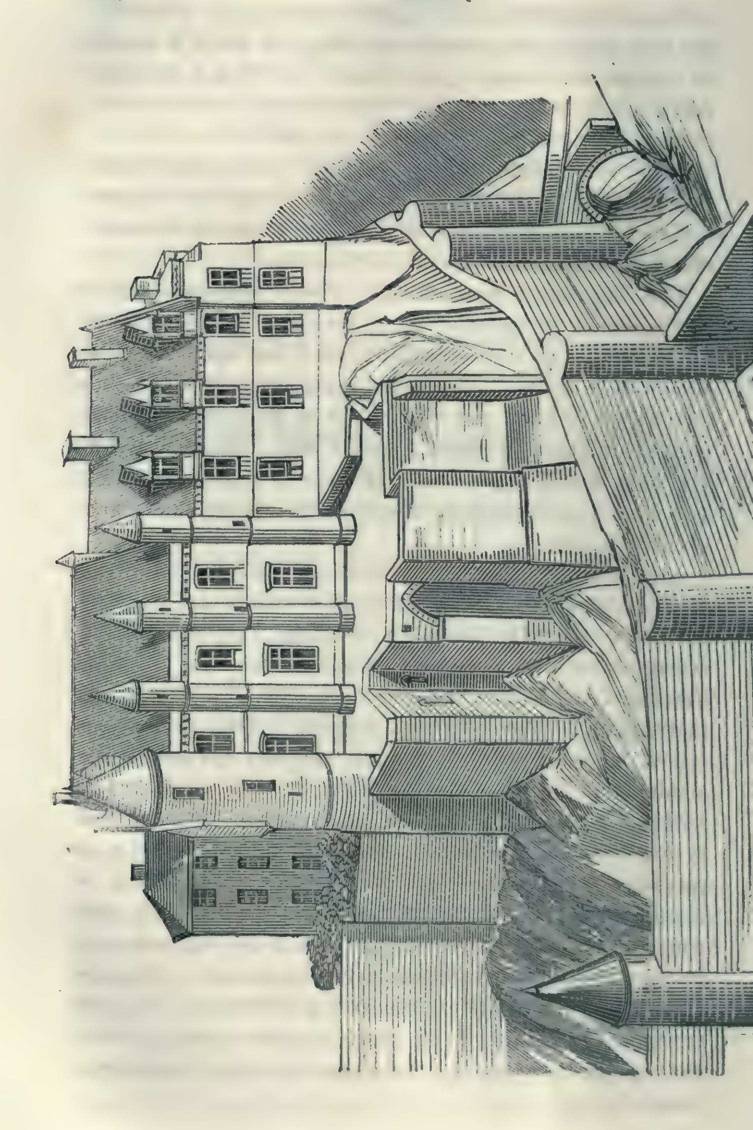
Le Congrès de Moulins sera nombreux, le nombre des adhésions déjà reçues fait présumer que le chiffre des membres s'élèvera au double de ce qu'il était à Chartres. D. C.

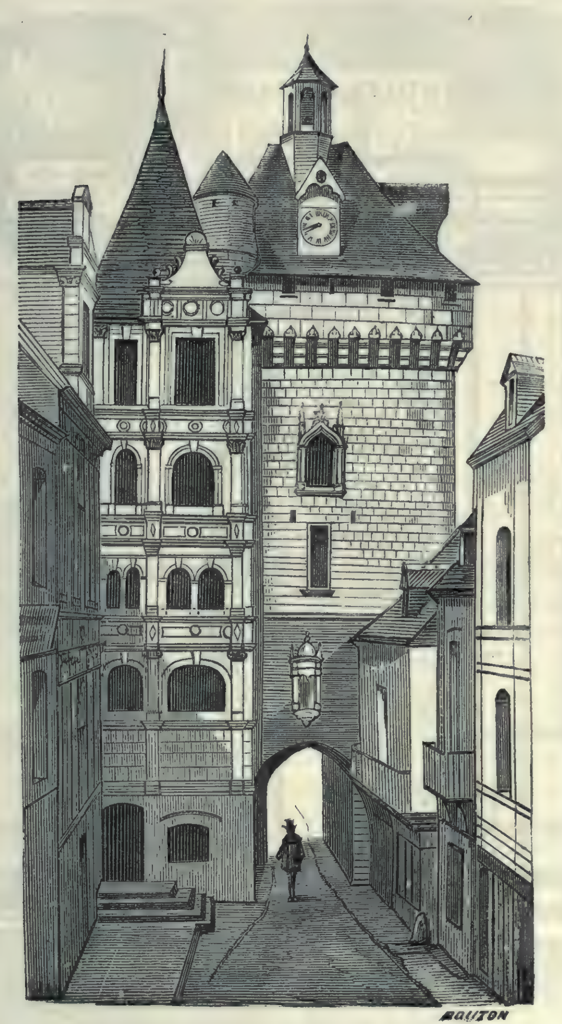
Nouvelles archéologiques et publications. — M. d'Espinay, qui avait préparé avec beaucoup de zèle et de talent la session du Congrès archéologique de Loches et présidé à la rédaction des procès-verbaux, surveille l'impression du Compte-rendu; elle sera terminée au commencement de juin.

Parmi les planches qui illustreront ce volume, nous avons remarqué deux vues du palais de Charles VII dont M. d'Espinay a fait une étude approfondie et auquel se rattachent de nombreux souvenirs historiques (V. la page suiv.).

Nous signalerons aussi comme très-intéressantes dans le Compte-rendu les planches qui représentent l'hôtel-de-ville de Loches, édifice de la Renaissance accolé à une des portes de la cité (V. la page 285), et la jolie maison Renaissance, dont les touristes ont souvent pris des croquis et qui a été citée dans plusieurs voyages. M. Bouet a fait de cette maison un dessin que nous offrons aux lecteurs du *Bulletin monumental*, en attendant la publication du Compte-rendu général du Congrès (V. la page 286).

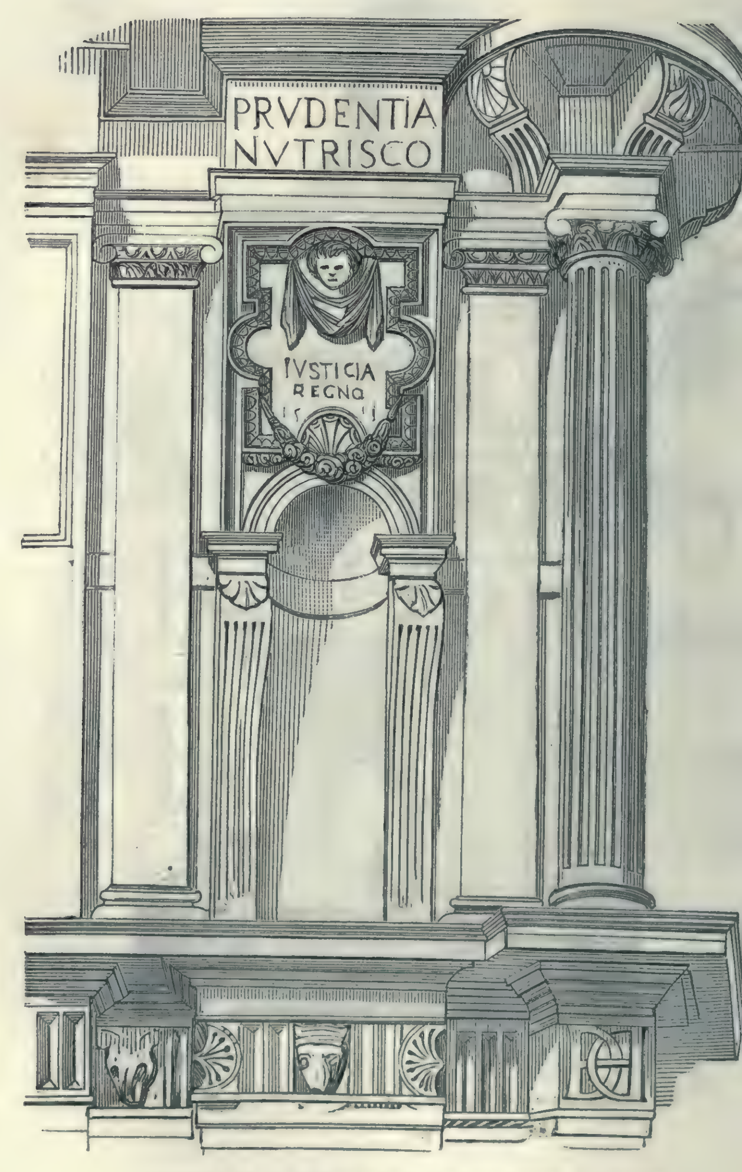
— M. Fournier, président du tribunal de Dinan, a fait, à Corseult, des fouilles considérables et très-intéressantes qui ont révélé des faits nouveaux. M. Fournier a été félicité, à bon droit, de son désintéressement et de son dévouement, d'abord par la Société française d'Archéologie, puis par le Congrès des délégués des sociétés savantes tout entier. M. Fournier a voulu savoir quels étaient les restes des fondations de murailles qui existaient à proximité de la tour romaine que l'on voit à 2 kilomètres de Corseult, et que quelques personnes ont regardée comme étant le temple de Mars, le *fanum martis* des Curiosolites; il y est parvenu par des travaux considérables qui lui ont permis de dresser un plan d'une grande exactitude, dont il a bien voulu nous communiquer une copie et que nous avons fait graver pour la nouvelle édition de l'*Abécédaire d'Archéologie* (ère gallo-romaine). M. Fournier explore avec le même soin les ruines de Corseult : il en a dressé un plan sur une grande échelle, et la publication qu'il fera prochainement sera d'une incontestable valeur.





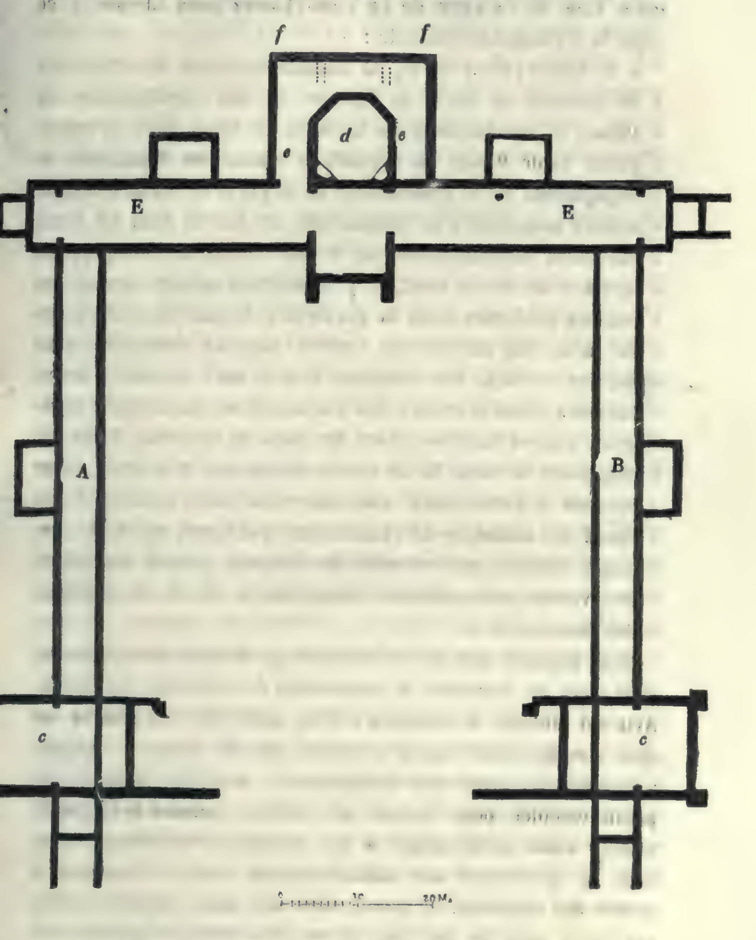
BOUTON
Bouet del.

HÔTEL-DE-VILLE DE LOCHES ET UNE DES PORTES DE LA VILLE.



FRAGMENT DE LA MAISON DITE LA CHANCELLERIE, A LOCHES.

Si M. Fournier explore avec tant de succès les antiquités de Corseult, la ville de Dinan laisse périr ses fortifications au



PLAN DES CONSTRUCTIONS DÉCOUVERTES A CORSEULT PAR M. FOURNIER (1).

(1) V. l'explication de ce plan dans l'*Abécédaire d'archéologie* (ère gallo-romaine), nouvelle édition, p. 247.

grand regret des archéologues et des habitants éclairés de cette ville. M. Le Court de La Ville-Thassez nous adresse à ce sujet la réclamation suivante :

« Je viens prier, dit-il, la Société française d'Archéologie « de prendre en main la défense de nos fortifications de « Dinan, et spécialement de la porte de Brest dont la mairie « paraît avoir décidé la démolition quand on demandait le « dégagement et la restauration de la porte St-Malo. Nos con- « seillers municipaux ne portent pas un intérêt bien vif à nos « curiosités monumentales ou à nos trésors archéologiques ; « le maire de Dinan avait, il y a quelques années, établi des « latrines publiques dans la partie méridionale de cette porte « de Brest qui menace de crouler pour se soustraire à ce « dernier outrage. Les matières fécales ont, comme il arrive « toujours, hâté la ruine ; il n'y a cependant encore que quel- « ques pierres tombées dans un coin et il serait facile de « consolider le tout. M. de Geslin-Bourgogne m'a écrit, en se « rendant à Paris, qu'il avait introduit une instance à cet « égard au ministère de l'Instruction publique, et M. le pré- « sident Fornier, qui est aussi au congrès, joindra ses efforts « aux vôtres pour solliciter l'intervention de M. le directeur « des Beaux-Arts. »

Nous désirons que ces réclamations produisent quelque chose, mais nous en doutons : la commission du ministère des Beaux-Arts est difficile à émouvoir ; d'un autre côté les affaires les plus simples s'*instruisent*, comme on dit dans le langage administratif, avec une indifférence, avec une lenteur qui paraît calculée pour donner aux édifices malades le temps de tomber avant qu'on songe à les réparer. L'instruction, c'est tout ce qui touche nos administrations ; elles s'ingénient à former des *dossiers*, et quand elles ont écrit, répondu lettre sur lettre pour ne rien dire et ne rien faire, et qu'elles ont formé une botte de papiers inutiles, elles *sont satisfaites*. C'est là ce qu'en France on appelle *administrer*.

Au reste, l'administration centrale aurait cette fois-ci beau jeu pour ne rien faire. Comment l'administration municipale

de Dinan est-elle, en effet, si oublieuse de ce qui intéresse cette ville pour ne pas faire exécuter elle-même les travaux de consolidation dont parle M. de La Ville-Thassez? N'est-il pas singulier qu'on vienne réclamer les secours du ministère des beaux-arts pour réparer une porte dont on a osé, au mépris des souvenirs, faire *des latrines publiques!* N'est-ce pas là une destination qui prouve à quel degré l'oubli des convenances est parvenu à Dinan? Transformer en latrines publiques une porte de ville que leurs ancêtres ont défendue et arrosée de leur sang!!! Puis dire à l'administration centrale: *si cette vieillerie vous plaît, réparez-là; pour nous, nous ne nous en soucions guère*, c'est donner la mesure des sentiments qui animent les habitants de Dinan et malheureusement nos populations urbaines dans bien d'autres localités! On fait des dépenses inutiles pour de prétendus embellissements, pour des choses de mauvais goût, et on laisse périr non-seulement ce qui a une valeur artistique, mais même les monuments qu'un sentiment de patriotisme local devrait faire regretter.

L'éducation en province est loin d'être faite; quand nous réclamons depuis 30 ans la liberté de faire nos affaires, que nous demandons la *décentralisation,* nous ne voyons pas sans crainte l'absence de pensée, les idées fausses et mesquines qui dominent dans le sein de bien des conseils municipaux.

— La ville de Nîmes a perdu une de ses illustrations, le poète Canonge; il est mort le 14 mars. Notre collègue M. Ricard, membre de l'Institut des provinces, nous annonce qu'il a institué parmi les principaux légataires de son cabinet le musée et la société archéologique de Montpellier dont il était membre correspondant, et le musée de Narbonne au détriment de la ville de Nîmes, qui aurait aimé à être gratifiée des remarquables collections de ce savant émule de Reboul.

M. Canonge a légué à la société de Montpellier toutes ses antiquités grecques ou romaines dont la plupart ont été trouvées à Nîmes et à Arles. Le musée de Montpellier hérite de tous ses dessins dont quelques-uns ont une haute valeur. Le Louvre

obtient des libéralités de ce savant amateur un dessin de Raphaël, l'*Esquisse de la tête de Moïse.* Le musée de Narbonne a toute sa collection de faïences. A la ville de Nîmes, il lègue son buste en bronze par Pradier et les manuscrits de ses œuvres ; à Arles, son portrait en médaillon par Etex. C'est à l'absence d'un musée convenable à Nîmes, qu'on doit attribuer les dispositions dernières de M. J. Canonge en faveur de Montpellier et de Narbonne, au détriment de Nîmes.

— M. l'abbé *Thiercelin*, membre de la Société française d'Archéologie à Jouarre (Seine-et-Marne), a étudié avec fruit tout ce qui concerne les cryptes mérovingiennes de cette localité célèbre, les châsses et l'histoire des saints personnages qui s'y rattache ; nous attendons de lui un travail des plus complets et des plus intéressants accompagné de planches dont M. Bouet va s'occuper.

— M. le comte de Mailly nous adresse l'inscription suivante gravée sur un tombeau dans l'église de Palluau (Indre) :

CI GYT DANS CE TOMBEAU FUNESTE
CELUI QUI POUR SON ROI COMBATTANT
FUT D'UN COUP DE MOUSQUÉ BLESSÉ SI APREMENT
QUE DANS TROIS JOURS APRÈS LA MORT FUT DE SON RESTE
SON NOM C'ETAIT HENRI. SON SURNOM DE BUADE
LA VILLE OU IL FUT TUÉ ETAIT SAINT ANTONIN
LOUIS TREIZIEME REGNAIT QUI D'UN BRAVE COURAGE
FORÇAIT LE CALVINISTE A LUI TENDRE LA MAIN
IL ÉTAIT SON VIVANT PREMIER MESTRE D'HOSTEL
MESTRE DE CAMP AUSSI DES TROUPES DE NAVARRE
IL A CESSÉ LA GUERRE ET PRÈS DE S. CLEMEL
IL EST HEUREUX EXEMPT DE L'HUMAIN TEINTAMARE

— Enfin, nous devons mentionner comme la plus intéressante et la plus instructive des dernières publications le savant rapport de M. de Longuemar sur l'exposition archéologique de Poitiers, pendant les mois de juin et de juillet 1869. Ce travail, qui comprend 87 pages grand in-8°, offre un résumé de l'histoire de l'art en Poitou depuis les temps préhistoriques

jusqu'à nos jours. En classant effectivement les nombreux objets qui faisaient partie de l'exposition poitevine, M. de Longuemar a donné avec une sûreté de vues très-remarquable et un jugement formé par des études longues et approfondies, des notions d'autant plus profitables que les objets exposés offraient la démonstration des principes de classification et des faits énoncés par le savant rapporteur. La lecture de ce rapport sera très-instructive pour tous, pour ceux qui n'ont que des notions générales comme pour ceux qui ont fait de l'histoire de l'art une étude approfondie.

De Caumont.

Peintures murales dans l'église de Vicq. — L'église de Nohand-Vicq, près La Châtre (Indre), possède des peintures murales du plus grand intérêt. Découvertes en 1849, ces peintures étaient ensevelies sous une couche épaisse de lait de chaux ; sous ces différentes couches se trouvait un dessin du XIIIe siècle : appareil de pierres avec rosettes (M. Lassus, lith. 1850) accusant qu'au XIIIe siècle ces peintures étaient déjà détériorées et leur supposant une préexistence d'un siècle au moins.

Ces fresques sont un nouveau témoignage de l'existence de la peinture dans bien des églises en France. Elles rappellent des sujets de la Bible et de l'Évangile, placés dans l'ordre et suivant le mode de l'école du Mont-Athos (manuscrit de Penselinos, Didron). Elles portent plusieurs particularités notées par M. de Vogué dans son bel ouvrage sur les églises de Terre Sainte. Je citerai seulement dans la Cène Judas placé séparément des apôtres et recevant la communion ou le pain trempé. Le Christ, détournant les yeux, le communie de la main gauche tandis que de la droite il presse amoureusement sur sa poitrine le disciple bien-aimé.

Il est grandement à souhaiter dans l'intérêt de l'histoire de l'art de la peinture en France qu'on puisse faire relever sur un album les peintures de Nohant-Vicq. Le gouvernement, en 1859, a classé ces peintures parmi les monuments historiques,

a alloué des fonds pour préserver de la ruine la pauvre église qui les conserve. Le salon de peinture, à cette époque, a donné une mention spéciale aux calques relevés par M. Regnault-Bréon, architecte chargé de la restauration de l'église. Depuis on n'a rien fait; chaque jour ces peintures sont menacées de disparaître, et elles sont entre les mains de personnes qui les verraient disparaître avec plaisir.

Je recommande tout particulièrement, par l'entremise de M. le comte de Mailly, à M. de Caumont l'œuvre des peintures de Vicq. J'ai découvert leur existence en 1859. Je serais heureux de pouvoir aider à perpétuer leur souvenir.

L'abbé PÉRIGAUD,
Curé de Lignières (Cher).

Mosaïque trouvée à Rome. — Dernièrement le chevalier Guidi a trouvé dans sa vigne, derrière les thermes de Caracalla, une mosaïque d'un très-beau style, représentant les Saisons. On y voit deux têtes figurant le soleil et la lune, ainsi qu'une représentation symbolique du cours régulier du jour et de la nuit, dans laquelle l'artiste a déployé un sentiment poétique remarquable. DE MONTAULT.

Mosaïque de Lillebonne. — La mosaïque dont nous avons annoncé la découverte à Lillebonne devient de plus en plus intéressante; elle porte une inscription, chose rare dans les mosaïques; nous la publierons dans le *Bulletin* dès que les épigraphistes seront fixés sur les abréviations et en auront restitué définitivement le texte. D. C.

Les pierres tombales du département de l'Eure, recueillies et dessinées par L. T. Corde. Évreux, Blot, libraire-éditeur, 1869, grand in-4° de xviij pages, 39 planches et un frontispice. —Les pierres tombales qui décoraient autrefois les églises du diocèse d'Évreux ont disparu pour la plupart, et au premier abord on n'eût pas cru qu'il fût possible d'en retrouver un nombre suffisant pour composer une publication spéciale. Cependant, en réunissant ce qui se trouve dispersé dans cette

contrée, on est étonné de l'importance qu'aurait la collection si on la rendait complète. Déjà, en 1861, M. Léon Le Métayer avait entrepris de publier avec un texte somptueux ces intéressants monuments, non pas de l'évêché d'Évreux seulement, mais de la Normandie tout entière. L'œuvre était commencée sur un plan trop vaste pour ne pas se trouver bientôt interrompue. Nous avons rendu compte dans le temps de cette publication luxueuse, où les dalles tumulaires sont reproduites par la photographie. Quoique la collection entreprise par M. Le Métayer ne comprenne que sept dalles tumulaires, la plupart de l'abbaye du Bec, le demi-volume, par lui mis au jour, ne mérite pas moins d'être bien accueilli dans les bibliothèques archéologiques.

Les lignes que nous écrivions à ce propos en 1863, dans le *Bulletin monumental* (page 420), s'appliquent tout-à-fait à un second travail sur le même sujet, qui a été poussé plus loin, sans cependant avoir épuisé la matière. M. L. T. Corde, dessinateur exact et précis, après avoir publié une monographie de la célèbre châsse de St-Taurin, s'est épris à son tour d'une belle passion pour les dalles tumulaires. Il a annoncé comme devant paraître en vingt-cinq livraisons de huit planches chacune, environ 200 pierres tombales, toutes du département de l'Eure. C'était beaucoup ; nous ne pensons pas qu'il reste dans ce pays plus de cent ou cent-vingt monuments de ce genre, du moyen-âge et de la renaissance, en comptant même les pierres réduites à l'état de fragments. Pour remplir 25 livraisons, il eût fallu donner les monuments funéraires de toute espèce : statues, inscriptions de fondations, etc. Il eût mieux valu n'annoncer que douze livraisons ; les promesses du prospectus eussent été plus faciles à tenir, et les souscripteurs plus empressés.

La vérité est qu'à son son tour M. Corde a manqué de persévérance, et qu'à la cinquième livraison il a renoncé à dépasser la sixième. Mais cependant il est allé beaucoup plus loin que M. Le Métayer, car son recueil comprend, outre le frontispice, 39 planches, représentant 43 dalles gravées, la plupart inédites. Tel qu'il est, ce recueil mérite donc bien d'être accueilli par les archéologues, car les dessins sont très-fidèles et d'une exactitude

méticuleuse. Au lieu de la photographie qui tend à s'effacer, M. Corde s'est servi de l'autographie qui est indélébile. Ce dessinateur manie la plume avec une grande finesse et ses planches donnent une idée parfaite des monuments représentés. Les plus riches de ces dalles, comme ornementation, sont celles du prieuré de Beaumont-le-Roger et de St-Cyr-la-Campagne. La plus ancienne paraît être une pierre portant une croix servant de seuil près du puits public du village du Vieil-Évreux. Beaucoup de ces dalles sont frustes ou incomplètes, mais très-dignes encore d'être figurées.—Elles sont presque toutes dessinées à la même échelle, c'est-à-dire au dixième.

M. Corde a compris dans cette série de dalles gravées, sous le n° 39, à cause de l'analogie du sujet, un curieux drap mortuaire en velours noir, brodé de soie blanche et d'argent, que l'on étale chaque année pendant l'office de la Commémoration des Morts, sur le pavé, au milieu du chœur de la cathédrale d'Évreux. Ce tapis funèbre, entouré d'une inscription à l'instar d'une pierre tombale, paraît remonter à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe. Il a été signalé et décrit en 1845, dans le *Bulletin monumental*, page 639; mais M. Corde est le premier qui l'ait dessiné. La persistance de son emploi pour l'office de la fête des Morts, à la cathédrale d'Évreux, est un fait liturgique intéressant à noter ici : on place un chandelier à chacun de ses coins, et un cierge allumé dans chacun de ces quatre chandeliers.

Le texte succinct qui sert d'explication à ces figures et qui forme la sixième et dernière livraison, explique la provenance de chacun des dessins et fournit le déchiffrement et la traduction des inscriptions. Tiré à 200 exemplaires seulement, ce recueil ne peut manquer d'être un jour fort recherché.

R. BORDEAUX.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par l'abbé J. Corblet, t. I, un vol. in-8° ; à Paris, chez Dumoulin.

Beaucoup de diocèses ont vu publier la vie de leurs saints locaux, mais d'une façon sommaire et pour servir de lectures

populaires. M. l'abbé Corblet a entrepris pour le diocèse d'Amiens un ouvrage conçu sur un plan plus vaste et plus approfondi. Il y a près d'un an que nous aurions dû rendre compte ici du premier volume de cette publication, très-digne de l'attention des archéologues et des érudits et en même temps à la portée de tous les lecteurs.

L'*Hagiographie du diocèse d'Amiens* contiendra, en quatre volumes, l'histoire de quatre-vingt-dix personnages canonisés ou béatifiés qui appartiennent, soit à l'ancien diocèse d'Amiens, soit à la nouvelle circonscription de cette église, par leur naissance, leur nom, leur séjour prolongé ou leur mort.

Travaillant depuis dix années à cet ouvrage aussi approfondi que possible, l'auteur, en dépouillant beaucoup de manuscrits et de pièces locales, a ajouté un grand nombre de renseignements inédits aux documents publiés dans les grands recueils des Bollandistes et des Bénédictins.

M. Corblet a suivi l'ordre alphabétique ; chaque vie est entremêlée de discussions critiques sur des questions de géographie locale, de chronologie, d'archéologie et d'érudition. Les traditions populaires et certains récits merveilleux sont rapportés, non comme vérités historiques, mais comme récits poétiques et comme indications pour l'histoire locale. On trouvera dans l'*introduction* étendue qui est en tête du premier volume, l'exposé des règles de critique que l'auteur a suivies, pour éviter à la fois un scepticisme desséchant, et une crédulité blessant à la fois la science et la religion.

Mais ce que nous devons surtout signaler aux lecteurs du *Bulletin monumental*, ce sont les paragraphes spéciaux placés à la suite de chaque vie, et où sont groupés successivement tous les faits relatifs aux reliques, au culte et à la liturgie, à l'iconographie et à la bibliographie.

A propos des reliques, les châsses et autres reliquaires se trouvent énumérés et décrits. Sous la rubrique *culte*, les églises et les chapelles placées sous l'invocation des divers saints trouvent leur article. Les notices sur la liturgie contiennent parfois le texte d'hymnes et de proses anciennes qui ont

été effacées des offices modernes.—L'iconographie présente un intérêt tout particulier pour les artistes; les statues, les verrières, les gravures qui font voir avec quels attributs chaque saint était figuré, sont indiquées avec soin. — Il est à regretter toutefois que cet ouvrage, imprimé d'une façon correcte, ne soit pas enrichi d'un certain nombre de figures, destinées à illustrer ces recherches d'iconographie et d'archéologie.

R. BORDEAUX.

Les commanderies des Templiers du département du Calvados.—Tel est le titre d'un nouveau mémoire de M. Victor Brunet, membre de la Société française d'Archéologie. Notre laborieux confrère veut, par ses publications variées toujours très-courtes et puisées à de bonnes sources, populariser la connaissance de l'histoire locale et nous l'en félicitons; ce dernier mémoire est imprimé sur papier fort, chez M. Jouaust, rue St-Honoré, 338, à Paris.

D. C.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. P. Schnetz, membre de l'Institut.* — Nous avons perdu tout récemment M. P. Schnetz, commandeur de la Légion d'Honneur et de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, chevalier de plusieurs ordres étrangers, membre de l'Académie des Beaux-Arts. M. Schnetz avait été directeur de l'École française de Rome pendant trois périodes, c'est-à-dire pendant dix-huit années, le directeur étant nommé tous les six ans; M. Schnetz comptait donc un grand nombre d'élèves parmi les artistes contemporains. Nous ne pouvons que rappeler ici le mérite de M. Schnetz, l'appréciation de ses travaux sera l'objet d'une notice. Disons seulement que nous avions le bonheur de voir au milieu de nous, à Flers, lors de la grande réunion de l'Association normande, en 1868, l'illustre directeur de l'École de Rome, qui était oncle de M. Schnetz, membre du Conseil général et grand propriétaire de l'Orne. A 82 ans, M. P. Schnetz avait conservé toutes ses facultés; il avait accepté à Flers la présidence des Commissions chargées des expositions.

DE CAUMONT.

LETTRE

ADRESSÉE A M. L'ABBÉ AUBER,

CHANOINE HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS,

SUR LES

SCULPTURES SYMBOLIQUES

DES XIe ET XIIe SIÈCLES;

PAR M. DE CAUMONT.



MONSIEUR ET SAVANT CONFRÈRE,

Vous nous avez fait à Chartres, au mois de septembre dernier (1869), plusieurs lectures sur le *symbolisme de l'architecture chrétienne* et vous nous avez expliqué quelques sujets symboliques des XIe et XIIe siècles; mais il y a toujours un point qui demande une étude spéciale pour être éclairci, parce qu'il établit un horizon dans notre histoire iconographique, et parce que je n'ai pas vu qu'on ait cherché jusqu'ici l'explication complète des faits. Je veux parler de la transformation qui s'opère, au XIe siècle, dans l'iconographie chrétienne et dans l'ornementation symbolique de nos églises.

C'était pour obtenir sur cette partie obscure de l'histoire de l'art des notions précises, que l'Institut des provinces et la Société française d'Archéologie avaient formulé les questions suivantes dans le programme de la session du congrès pour 1869.

Quelle filiation peut-on établir entre les sculptures symboliques des premiers siècles de l'ère chrétienne et celles des XIe et XIIe siècles?

Comment expliquer l'apparition, aux XIe et XIIe siècles, d'une imagerie et d'une ornementation si différentes de celles qui avaient existé auparavant?

Dans les mémoires que vous avez lus au Congrès, vous avez embrassé toutes les époques du symbolisme chrétien et les termes du programme ont été oubliés malgré leur précision.

Le renouvellement de l'architecture romane au XIe siècle se montre pourtant, avec une ornementation symbolique qui diffère tellement de celle des siècles précédents, qu'il faut absolument l'étudier à part. Les peintures des catacombes et les scènes bibliques, dont les premiers sarcophages chrétiens en marbre nous ont transmis la représentation figurée, sont tout-à-fait insuffisantes pour expliquer les motifs dont les sculpteurs chrétiens décoraient les monuments des XIe et XIIe siècles.

Jusqu'ici la plupart de ceux qui ont écrit sur l'iconographie ne sont guères sortis des catacombes; ils ne connaissent que l'iconographie des premiers temps et ne paraissent pas même se douter de ce qui existait aux XIe et XIIe siècles : tout est donc à faire pour cette seconde époque que ne connaissent pas, que n'ont pas voulu étudier les *classiques de l'iconographie*, comme s'ils eussent voulu vous laisser un champ vierge à défricher.

Je sais bien que vous allez me dire ceci : « Il nous reste « si peu de chose de l'époque mérovingienne et carlovin- « gienne que nous ne pouvons suivre les transformations « que l'iconographie peut avoir subies du Ve au Xe siècle, « et qu'il est conséquemment assez difficile de mesurer la « profondeur qui sépare l'iconographie du XIe siècle de celle « qui l'avait précédée. »

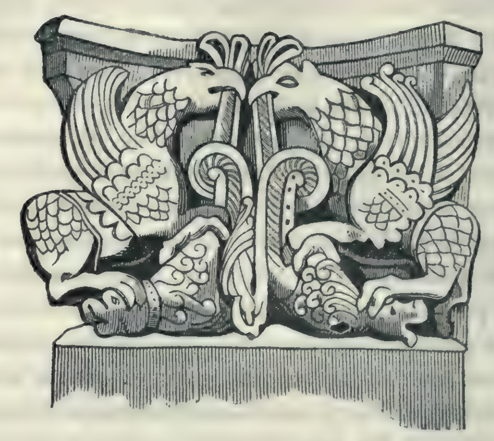
Il en reste assez cependant pour montrer que, jusqu'au Xe siècle, l'architecture et l'ornementation figurée s'étaient peu éloignées des traditions premières, et ne s'en étaient point affranchies comme au XIe siècle.

A cette époque de renouvellement, on est surpris des nouveautés qui surgissent et l'on se demande : *quels germes peuvent les avoir produites?* C'est cette question isolée des autres que je voudrais soumettre à votre examen, en vous priant de la résoudre si elle peut l'être, et de nous dire aussi la part *que les romans de chevalerie et les autres légendes profanes peuvent avoir eue dans l'iconographie chrétienne.* Je ne veux pour aujourd'hui vous interroger que sur ces faits bien clairement définis; je ne voudrais pas sortir de la question, d'autant plus que j'en aurai d'autres à vous soumettre et qu'il faut une *méthode sévère si l'on ne veut pas tomber dans le lieu commun et la divagation :* je ne parle donc *que de l'iconographie du roman secondaire* (XIe et XIIe siècles), et pour mieux préciser, je vais vous présenter quelques figures :



Celles que voici, par exemple, qui appartiennent à cette époque de l'iconographie, ont-elles une signification sym-

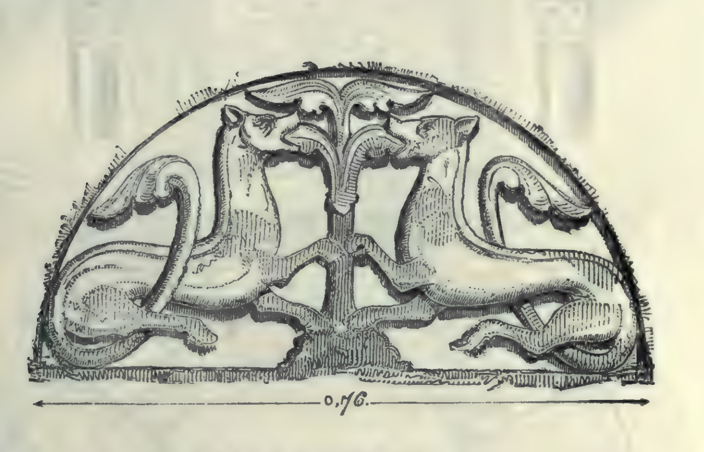
[redacted]



Cunault

bolique, et, dans le cas de l'affirmative, quelle interprétation donnez-vous à ces figures?

Pour abréger, je vous prie de recourir à mon *Abécédaire d'archéologie* (architecture religieuse, 5e édition): vous y verrez pages 157, 269, 270, 271, des sculptures qui ornent quelquefois les tympans des portes de nos églises; ce sont souvent des animaux affrontés, séparés par un arbre ou par des entrelacs qui en tiennent la place.



PORTE A L'ÉGLISE DE MARIGNY (CALVADOS).

Que signifient ces trois animaux dans le tympan d'une église du XIIe siècle (Authie, Calvados), et les quadrupèdes affrontés dans le linteau du portail de l'église de Cambes? (Voir la page suivante.)



PORTE A L'ÉGLISE D'AUTHIE (CALVADOS).

PORTE A L'ÉGLISE DE CAMBES (CALVADOS).

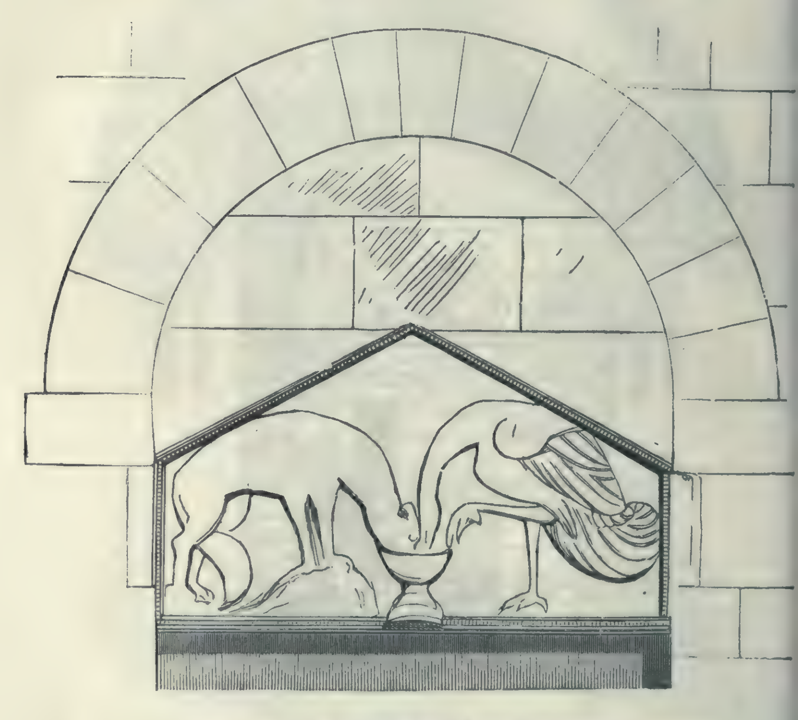
Quelquefois des animaux fantastiques paraissent ronger le pied d'un arbre ou paître sous son ombre, comme dans le tympan d'une porte d'Hérouville-St-Clair (Calvados).



PORTE A L'ÉGLISE D'HÉROUVILLE.

A ces figures que vous connaissez depuis longtemps par mon *Abécédaire d'archéologie*, j'en ajouterai une autre que je viens de faire graver : ce sont deux animaux qui boivent ou mangent dans le même vase. Quoique ici il y ait en présence un oiseau colossal et un quadrupède, deux animaux d'espèce différente, je suppose que la même idée

symbolique a guidé le burin du sculpteur dans ces deux sculptures; mais j'attends votre jugement.



PORTE A L'ÉGLISE DE SAINT-CÔME-DU-MONT (MANCHE).

Sur les chapiteaux du XIe et du XIIe siècle, nous trouverions bien des sculptures symboliques et des sculptures bizarres qui peut-être ne le sont pas. Je vous prie de me dire ce que vous pensez de celles qui couvrent les beaux chapiteaux d'Alsace, figurés page 207 de mon *Abécédaire* et dans le Compte-rendu du Congrès archéologique tenu à Strasbourg

en 1859. Y a-t-il quelque chose de symbolique dans les deux autres chapiteaux figurés dans mon *Abécédaire*, page 213, et que je reproduis ici ?



Quelle est la signification des autres figures qui vont suivre ? (Voir les pages suivantes.)

Je m'arrête, car il ne faut pas faire trop de questions à la fois. Il m'a paru que certains sujets présumés symboliques étaient très-rares dans plusieurs contrées, et que les écoles régionales d'architecture avaient influé sur le choix des sujets.

Vous savez, d'ailleurs, que la sculpture a été plus ou moins avancée suivant les régions. J'ai constaté ces faits et tracé les régions monumentales de la France au XIIe siècle dans mon *Cours d'antiquités.* M. Viollet-le-Duc est allé beaucoup plus loin en cherchant à expliquer les causes de ces différences :

« C'est, dit M. Viollet-le-Duc, dans les provinces de la « Gaule romaine où s'établirent les Burgondes et les Visi- « goths que nous pouvons signaler un sentiment d'art étran-

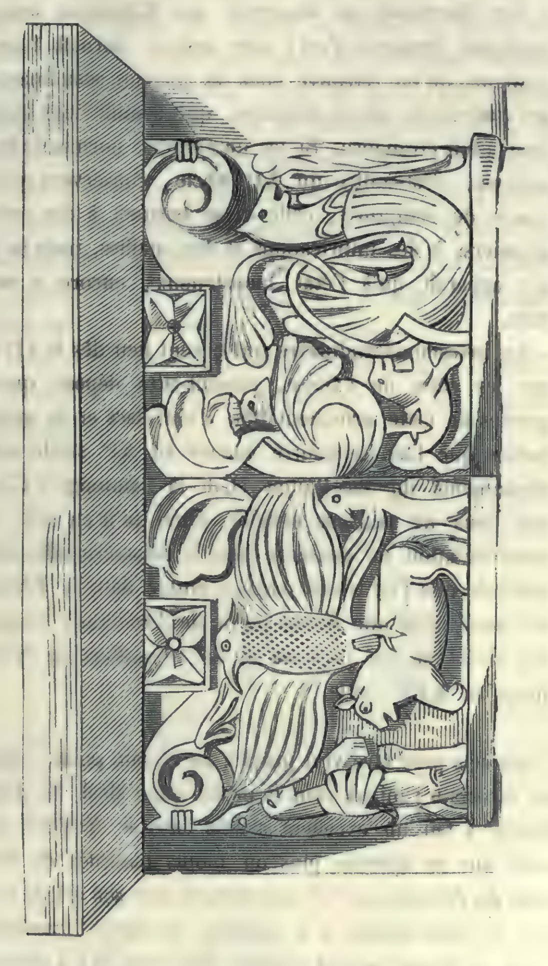
« ger aux traditions gallo-romaines. C'est dans ces provinces





« de l'est conquises par les Burgondes, et dans l'Aquitaine

« occupée par les Visigoths que les écoles de sculpture se dé-



« veloppent plus particulièrement avec le XII[e] siècle, tandis
« que les provinces occupées par les Francs demeurent atta-

« chées aux traditions gallo-romaines jusqu'au moment des « premières croisades.

« Les Normands ne laissèrent pas d'apporter avec eux « quelques ferments d'art ; mais cela se bornait à ces or- « nements qu'on retrouve chez les peuples scandinaves, et « ne concernait pas la statuaire, qui semble leur avoir été « tout-à-fait étrangère. Si les monuments normands les plus « anciens, c'est-à-dire du XIe siècle, conservent quelques « traces de sculpture, celles-ci se bornent à des entrelacs « grossiers, à des imbrications et des intailles, mais la figure « n'y apparaît qu'à l'état monstrueux, encore y est-elle « rare.

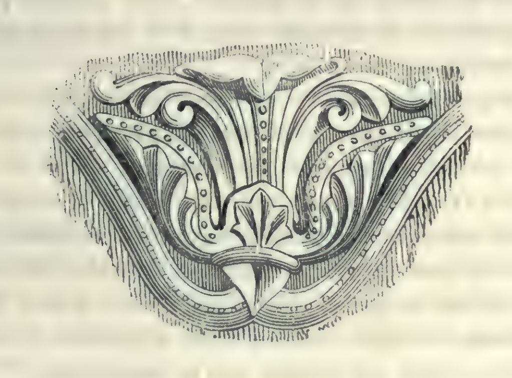
« Les invasions scandinaves qui eurent lieu dès le VIe siècle « sur les côtes de l'Ouest, avaient-elles déposé quelques « germes de cette ornementation d'entrelacs et de monstres « tordus que l'on rencontre encore au XIe siècle sur les « monuments du Bas-Poitou et de la Saintonge ? C'est ce « que nous ne saurions décider. Quoi qu'il en soit, cette « ornementation ne conserve plus le caractère gallo-romain « abâtardi que l'on trouve encore entier dans le Périgord, « le Limousin et une bonne partie de l'Auvergne pendant le « XIe siècle, et qui ne cessa de se reproduire en Provence « jusqu'au XIIIe siècle. »

Tout cela peut être vrai jusqu'à un certain point, quoique bien incertain : mieux vaut le positif que l'idéal. M. Jules de Verneilh a fait un excellent article dans le *Bulletin monumental* sur les aperçus plus ou moins hasardés de l'habile auteur du *Dictionnaire d'architecture* dans son article SCULPTURE. Je vous engage à le méditer. Quoique l'iconographie ne soit pas complètement solidaire des styles, il y a pourtant à s'en préoccuper, ne fût-ce que pour distinguer, dans l'ornementation des XIe et XIIe siècles, ce qui peut être

symbolique de ce qui appartient simplement à l'ornementation et à la fantaisie.

Cette influence des peuples et des milieux ne serait pas d'ailleurs à dédaigner si, comme le croyait le savant Père Martin, que nous regrettons tous, les traditions mythologiques de ces peuples étaient venues se marier aux traditions chrétiennes. Vous savez que ce savant, dont vous avez étudié les ouvrages, voyait dans certaines sculptures romanes du XIe siècle la reproduction plus ou moins modifiée des légendes scandinaves, et qu'il se proposait de développer ce système quand la mort l'a frappé. Je serais très-curieux de savoir si vos études approfondies de l'iconographie romane vous ont conduit à confirmer ces opinions.

Si vous voulez répondre à mes questions avec la brièveté que je mets à les poser, je pourrai vous en soumettre quelques autres.



NOTICE

SUR

L'ÉGLISE DE MOIRAX

(LOT-ET-GARONNE);

PAR M. G. THOLIN,

Archiviste du département de Lot-et-Garonne,
Membre de la Société française d'Archéologie.

En 1049, Guillaume de Moirax fonda sur ses terres un prieuré de bénédictins.

Pierre de Moirax, fils du donateur, fut le premier prieur de cette colonie de clunistes. C'est à lui qu'on attribue le monument que je vais décrire.

Bien que l'église romane de Moirax ait trois nefs, vue de l'extérieur elle semble n'en avoir qu'une seule. C'est un grand vaisseau rectangulaire, couvert d'une toiture à angle obtus, à l'Occident limité par une façade très-simple, à l'Orient croisé par un transept légèrement surhaussé. Des contreforts assez rapprochés indiquent la division des travées dans chacune desquelles s'ouvre une fenêtre large et haute. En dessous de chaque fenêtre s'étend une arcature géminée, sur piliers trapus, qui s'engage sous la construction.

La façade orientale se compose d'un simple mur de clôture, qui, soutenu de chaque côté par un contrefort, s'amortit à la hauteur des combles. Au centre règne un massif avancé, qui abrite en bas le portail et forme au

sommet un pignon plus élevé que la toiture. A ce pignon, percé d'une double arcade, s'adosse un petit auvent qui protége les cloches. Une arcature géminée fort basse (trois colonnettes aux chapiteaux historiés la supportent) s'étend entre chaque contrefort et le massif central. Une demi-colonne découronnée est placée en avancement, de chaque côté, dans un but d'ornementation. Le portail se compose de plusieurs arcs en retraite, parmi lesquels deux tores correspondent à des colonnes.

Austère et massive dans son ensemble, cette façade rappelle un peu la manière provençale ; elle n'a pas de baies de fenêtres. Aucune moulure horizontale n'interrompt les assises aux lignes régulières.

Une ornementation des plus riches est, au contraire, prodiguée tout autour des chapelles et du sanctuaire. Une absidiole semi-circulaire s'ouvre à l'est de chaque croisillon. Les contreforts de ces édicules sont quatre colonnettes engagées. Aux deux tiers environ de leur hauteur, une guirlande de billettes enlace ces légers supports comme une bague, court horizontalement, puis, à la rencontre des deux fenêtres, contourne les claveaux des cintres. Rasées au sommet, les deux absidioles sont aujourd'hui recouvertes par une toiture plate. Autrefois leurs colonnes se terminaient sans doute par des chapiteaux portant une tablette saillante ; car telle est encore l'ordonnance de l'abside, où nous retrouvons six colonnes pour contreforts et la ceinture de billettes qui glisse sur tout le pourtour en couronnant les cinq fenêtres. Dans les intervalles des chapiteaux, des modillons servent de supports à la corniche.

La toiture de l'abside va buter le mur de clôture d'une haute travée quadrangulaire dont la couverture légèrement bombée se termine par un petit campanile octogone, percé d'une fenêtre sur chaque face et surmonté d'une croix.

Cette travée, placée entre l'hémicycle et le transept, présente, sur chacune de ses deux faces latérales, en bas, une double arcature sur pilastres, surmontée par une corniche; au centre, un étage de trois fenêtres égales, ornées de colonnettes à l'extérieur; au sommet un *oculus.* Une seconde plate-bande régnait autrefois au-dessous de la toiture. Il n'en reste plus que quelques métopes creuses, ornées de petits dessins géométriques.

L'ordonnance du sanctuaire ne manque pas de grandeur. Les couvertures des chapelles et du transept s'étagent à des hauteurs différentes, dominées elles-mêmes par le campanile. L'église est construite sur un point culminant, ce qui ajoute à l'effet monumental. De près on admire la richesse de l'ornementation, les ingénieuses recherches qui font intervenir l'art dans la construction : le contrefort disparaît déguisé sous le pilastre des arcades, sous la colonne légère.

A l'intérieur, l'église se partage en trois nefs, chacune de six travées. Une voûte en berceau légèrement brisé, soutenue par des doubleaux, recouvre la nef médiane; les bas-côtés ont des voûtes d'arête aux compartiments carrés limités par des arcs plein-cintre. Ces voûtes d'arête, d'une assez bonne exécution, ont leur clef centrale de niveau avec les extrados des doubleaux et des archivoltes, conformément à la tradition romaine.

Les douze piliers qui établissent les divisions intérieures sont flanqués chacun de quatre colonnes engagées au tiers, placées en croix. Le massif central est dans les deux piliers du transept, quadrangulaire avec une retraite du côté de l'arc triomphal; dans les deux suivants, octogone; cylindrique dans les autres. Les colonnes engagées s'élèvent jusqu'à la naissance des archivoltes et des doubleaux des bas-côtés et s'amortissent à la même hauteur. Celles de la grande nef sont un peu plus élevées. Des dosserets, prolongés chacun par une

demi-colonne, s'appuient aux murs de clôture et correspondent aux piliers. Une large et haute fenêtre, en plein-cintre, offrant une retraite, s'ouvre dans chaque travée des nefs latérales.

La grande nef est sans étagement.

Les arcs qui délimitent le carré du transept sont en plein-cintre, à retraite ; ils descendent un peu plus bas que les doubleaux de la nef principale. Le transept a reçu des voûtes en étoile durant la dernière période gothique. Ces voûtes sont plus élevées que le berceau de la nef.

Dans les murs de clôture des croisillons, une fausse arcature romane est surmontée d'une fenêtre à cintre brisé, divisée par deux meneaux et garnie de remplissages en style flamboyant. Les fenêtres remaniées, et les voûtes croisées par des arcs des deux absidioles appartiennent au même gothique.

Il est à remarquer que les deux chapelles placées à l'orient du transept ne font pas face aux bas-côtés ; elles sont rejetées en dehors. Il en est de même dans la plupart des églises romanes à trois nefs des environs d'Agen.

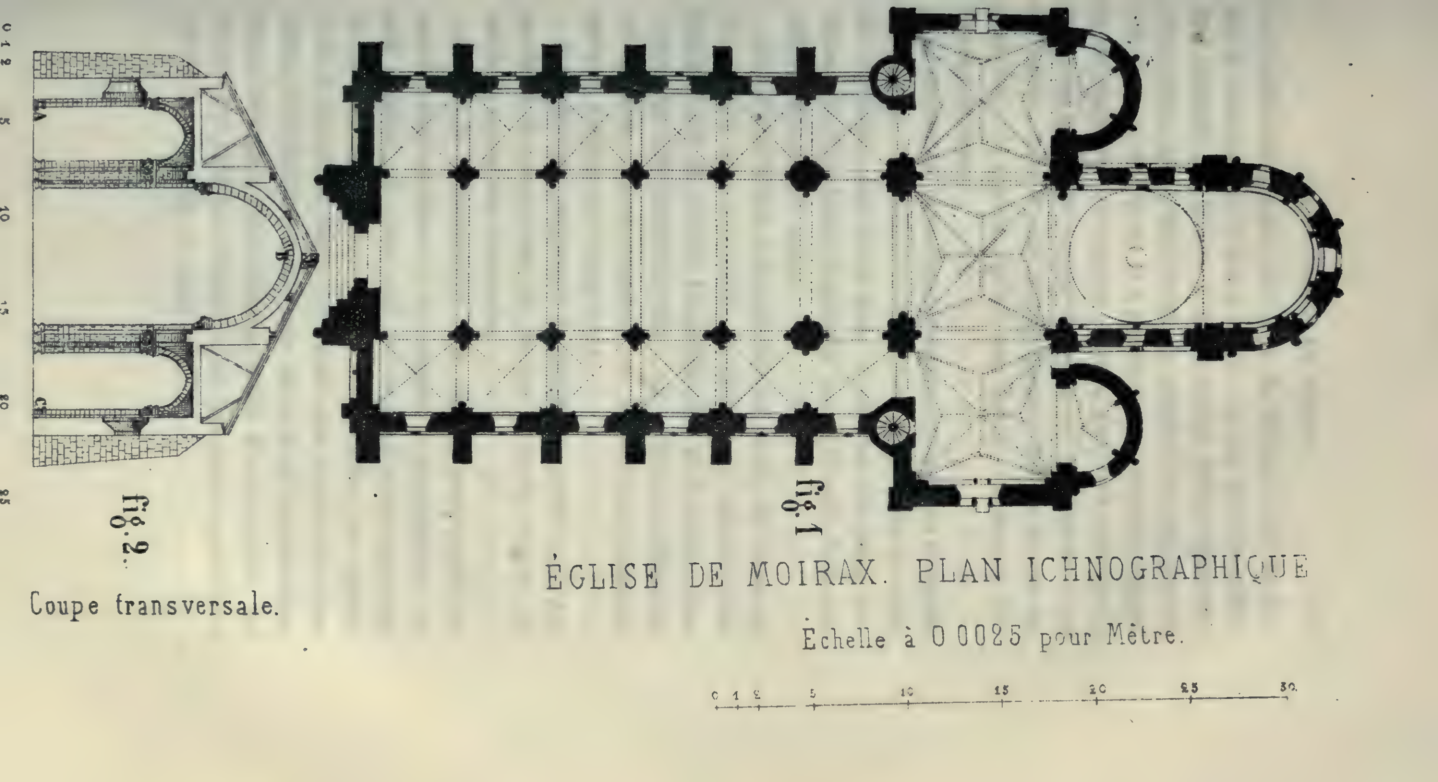
Le sanctuaire a toute la largeur de la nef. Il se compose d'une première travée carrée recouverte par une coupole sur trompes, sphérique à la base, conique au sommet, largement ouverte sous le campanile. Une double arcade extradossée, portant sur des colonnes, un rang de trois fenêtres égales, un *oculus* au sommet, à la hauteur des trompillons, donnent trois étages à cette travée. L'abside est voûtée en cul-de-four ; cinq fenêtres hautes et larges l'inondent de lumière. Deux colonnettes dans les ébrasements et des arcades portant sur des colonnes, encadrent doublement chacune de ces baies.

On reconnaît une grande unité dans l'ensemble de la construction et dans le style de l'église de Moirax. Les arcades, les archivoltes et les baies de fenêtre, sauf les exceptions que j'ai signalées, ont gardé le plein-cintre, ainsi que l'ornementation propre au genre roman. Les voûtes du transept aux clefs

armoriées, celles des absidioles croisées par des arcs, ont bien été refaites, sans doute au XVI[e] siècle, mais la physionomie de l'édifice en est à peine altérée. On restitue facilement les voûtes anciennes changées en ogives disparates. Dans la construction primitive, les absidioles devaient être voûtées en cul-de-four, les croisillons en berceau. Quant au carré du transept, j'incline à croire qu'il était recouvert par une coupole pareille à celle du sanctuaire et surmonté d'un clocher, peut-être en bois. La maigre toiture, qui s'adosse au pignon de la façade, ne saurait passer pour l'ancien clocher, non plus que le campanile, qui d'ailleurs est moderne. Il est facile de se rendre compte du grand effet qu'une flèche pouvait ajouter à la vue d'ensemble. L'étude comparative des monuments de la région appuie mes conjectures : la plupart des églises romanes de l'Agenais ont, sur le carré du transept, une tour-lanterne, dont la voûte intérieure est ordinairement une coupole.

Le plan de Moirax s'éloigne peu de ceux des anciennes basiliques françaises. Les principales modifications sont amenées par la construction des voûtes, exécutée par les moyens à la fois les plus simples et les plus parfaits. Les voûtes des bas-côtés épaulent le berceau de la nef centrale. Le sommet de chaque pilier est le point commun où viennent agir les forces opposées, où les poussées obliques se réduisent en pesanteur verticale. Une forte charge sur les piliers complète ce système d'équilibre ; un mur épais parcourt toute la longueur de l'édifice sur l'extrados des archivoltes. Ce mur offre un autre avantage : il porte les arbalétriers, soulageant ainsi le berceau sur lequel repose la poutre faîtière. Ainsi sont appliquées toutes les règles savantes de cette méthode architectonique, que M. Viollet-le-Duc appelle la méthode préventive (1).

(1) *Dictionnaire raisonné d'architecture*, t. IV, p. 73.



ÉGLISE DE MOIRAX. PLAN ICHNOGRAPHIQUE

Échelle à 0 0025 pour Mètre.

Coupe transversale.



L'habile constructeur de l'église de Moirax a tiré les dernières conséquences de son principe. Le rôle des contreforts était simplifié ; il ne leur a donné qu'une faible épaisseur ; et pourtant, après huit siècles, la stabilité des supports est telle qu'on n'observe au fil à plomb qu'une déviation insignifiante. Dans une restauration récente, faite avec intelligence, on a cru néanmoins devoir renforcer les contreforts. Je les reproduis, dans le plan ichnographique, tels qu'ils sont aujourd'hui, de crainte de ne pas donner exactement leur mesure ancienne.

Ce monument nous donne la mesure des progrès accomplis depuis l'an 1000. Ici l'on ne retrouve plus guère de traces des nombreux essais tentés pour la solution du grand problème que cherchaient à résoudre les architectes de la première moitié du XI[e] siècle.

Le maître d'œuvre a la connaissance exacte des forces qui sont en jeu dans les voûtes recouvrant un vaisseau d'une largeur totale de près de 18 mètres. Sûr de la construction, il peut dès lors rechercher l'art : ses piliers sont allégés par les colonnes à peine engagées ; ses fenêtres sont largement ouvertes presque sans ébrasement.

Je m'efforcerai maintenant de déterminer quelle est la date précise de la construction de Moirax, quelle est l'école à laquelle ce monument se rattache.

L'unité de la construction et du style ne permet guère de supposer que cet édifice ait été construit en plusieurs fois. On peut admettre, je crois, qu'il fut fondé en même temps que le bâtiment du prieuré, par Pierre de Moirax, et terminé avant la fin du XI[e] siècle. La brisure peu sensible des doubleaux et du berceau de la grande nef ne serait pas une objection scientifique contre cette conclusion. Il est, en effet, démontré que plusieurs édifices, d'une construction antérieure, offrent des exemples du cintre brisé.

Lors même qu'il serait prouvé que la Guyenne et la Gascogne eurent leur école romane, ce n'est point à Moirax que nous devrions en chercher le type; il suffit d'observer que l'église que je décris appartient à l'architecture monastique. Mais quelles traditions apportèrent les clunistes qui fondèrent ce prieuré? Les traditions de la Bourgogne. On l'a dit, mais je ne partage pas cette opinion. Moirax ne se rattache nullement à cette fameuse école bourguignonne telle que nous la connaissons. Les églises de Vezelay, de Cluny, ne furent construites qu'après le départ de notre colonie bénédictine. D'ailleurs ces églises devaient être fort différentes par les plans et par la construction.

Moirax paraît se rapprocher plutôt de certaines églises de l'Auvergne et du Poitou. Je signalerai parmi les analogies principales : l'absence d'un étagement, la construction d'une coupole sur trompes, les caractères de l'ornementation, l'emploi de la colonne pour contrefort dans les absides. Toute la décoration extérieure du sanctuaire révèle des ressemblances qui vont jusqu'à la copie. Je ne donnerai pas, à l'appui de mon affirmation, une planche reproduisant cette vue extérieure. Je n'ai recherché que les plans inédits et les aperçus nouveaux. M. l'abbé Barrère, dans son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen* (p. 255), a donné déjà cette vue du sanctuaire.

Le type des églises romanes, sans étagement, est employé surtout dans l'ancienne Aquitaine. La science n'a pas déterminé, que je sache, son point de départ. Ce plan ne paraît pas avoir été adopté pour Moirax sans quelques tâtonnements. Dans le mur de clôture, à l'est du croisillon de droite, on remarque, à une certaine hauteur de l'archivolte des bas-côtés, une forte portion d'arcade engagée sans rôle actuel dans la construction. Ne peut-on pas voir là comme un projet d'étagement? La proportion relative de cette arcade est exactement celle qu'elle devrait avoir dans l'établissement

d'un *triforium.* Il faut aussi remarquer que la travée du sanctuaire est étagée.

Il serait fort intéressant d'étudier les variantes nombreuses de ce type méridional des églises romanes sans étagement; mais je dois me limiter dans le cadre d'une monographie, et je constate simplement que l'église de Moirax a fait école dans l'Agenais pour l'architecture monastique. Le style, comme un vêtement, a changé selon les époques; le corps est resté le même. Le département de Lot-et-Garonne a conservé quelques églises bénédictines élevées du XIe au XIVe siècle. Dans toutes ces églises se retrouvent les traits principaux des plans de Moirax, malgré les influences faciles à constater de l'école byzantine, malgré les innovations de l'architecture gothique. L'unité seule a souffert des modifications de détails. Les religieux constructeurs de l'Agenais, travaillant trois siècles sur le même thème n'ont dépassé qu'une fois le point de départ. Ils employèrent les plus ingénieuses modifications dans la construction de l'église de Layrac. Je me propose de décrire très-prochainement cette belle église romane.

Il faut attribuer sans doute la ruine de l'ancien transept à quelque incendie que nous révèlent des pierres encore noircies. Il est possible que, dans la restauration qui suivit cette ruine partielle, on ait repris toute la toiture. L'église est aujourd'hui recouverte de tuiles. Les fermes du comble, sans entraits, portant sur l'extrados de la voûte en berceau et sur deux murs de chaque côté, présentent une disposition conforme aux données anciennes. Mais le dôme de la coupole pouvait être plus saillant autrefois. Peut-être était-il recouvert en dalles de pierres, ainsi que les absides (1).

(1) J'ai cité un exemple de ces couvertures en dalles de pierres dans ma notice sur l'église d'Aubiac, *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IX, p. 87. L'église romane d'Aubiac est voisine de celle de Moirax.

On monte à la toiture par deux escaliers à vis placés dans les aisselles du transept. Leur largeur est déterminée par une petite construction extérieure en quart de rond. Les murs et les piliers sont construits en moyen appareil très-soigné. Une couche de crépissage empêche malheureusement d'étudier l'appareil des voûtes en niches qui supportent la coupole.

Dans la travée qui précède l'abside, à l'extérieur, le tympan des fenêtres a reçu, comme une sorte d'ornement, un appareil simulant des imbrications. A l'intérieur, les claveaux de ces mêmes fenêtres, en deux rangs superposés, se composent de pierres taillées en pointe, dont les joints croisés simulent des chevrons. Ce sont comme des dents de scie emboîtées les unes dans les autres ; les claveaux du cintre le plus large sont ornés d'une petite rose creuse.

La petite église romane de Sérignac (douze kilomètres d'Agen) offre un portail remarquable où l'on retrouve ce même appareil chevronné. M. Viollet-le-Duc cite dans le même genre le portail de St-Etienne de Nevers (*Dictionnaire d'archéologie*, t. VII, p. 394) dont les claveaux enchevêtrés étaient décorés de peintures. Il est à présumer qu'il en était de même dans les églises que je décris. On reconnaît des traces de couleurs, particulièrement sur les sculptures, dans plusieurs églises romanes du département ; Moirax est du nombre.

J'arrive à décrire le style, l'ornementation de l'église. Ici je regrette que le crayon ne vienne pas en aide à ma plume. Le mot technique ne vaut pas un dessin, surtout quand il s'agit du style roman. On se représente bien des chevrons, des billettes, les figures géométriques ; mais combien de variétés dans les roses, dans les torsades, dans les feuillages, dans les sujets historiés. Le caractère spécial de la sculpture d'une église échappe trop souvent à la description.

A Moirax, la tradition romaine est sensible dans les lignes principales. A l'intérieur, comme pour rappeler le souvenir

d'un entablement, un cordon parcourt horizontalement toute la grande nef à la naissance du berceau. Il correspond aux tailloirs des chapiteaux, et comme eux se compose de deux bandeaux, l'un plat, l'autre chanfreiné.

Dans le chœur, un cordon circule pareillement au-dessous des triplets et contourne l'abside. Sous les fenêtres, ce cordon est porté par une bande de petits modillons chanfreinés.

Au-dessus des trompes, la coupole est en retraite d'un second bandeau décoré de grosses billettes.

La base de toutes les colonnes est attique dégénérée : les deux tores sont séparés par un cavet disproportionné. Parfois le tore inférieur est écrasé et plus large que l'autre.

La plinthe des colonnes engagées des grands piliers est ronde dans les premières travées de l'église ; dans les dernières, carrée et reliée au tore par des griffes aujourd'hui mutilées, mais qui ne paraissent avoir été autre chose que de simples boules taillées en relief au-dessus des angles. Ces plinthes s'inscrivent dans un socle rond qui forme la base des piliers.

Un stéréobate continu, ou banc de pierre, s'étend le long des murs de clôture des bas-côtés.

Les chapiteaux sont généralement décorés de larges feuilles sur un ou deux rangs. Partout, les volutes assez épaisses se détachent franchement dans les angles ; au centre, la rose de la corbeille corinthienne est remplacée par une billette plate à la base chanfreinée. Dans les deux travées du bas de l'église, les chapiteaux sont simplement dégrossis en cône renversé (1).

Il serait difficile peut-être de préciser à quelle époque de

(1) On admet généralement que les chapiteaux étaient toujours sculptés avant la pose; mais, soit lorsque les ressources venaient à manquer (et, dans ce cas, l'œuvre du sculpteur était sans doute sacrifiée la première), soit lorsque le travail des sculpteurs était en retard sur

sculpture se rattache l'ornementation de Moirax. M. Viollet-le-Duc place à St-Caprais d'Agen et à l'église du Mas d'Agenais la limite ou plutôt le point de fusion des écoles de sculpture du Languedoc et de la Saintonge. Je crois qu'on peut reconnaître dans l'église que je décris ces influences mêlées à quelques autres. Là quelques chapiteaux abritent sous les crochets de leurs feuilles des fruits, des pommes de pin : la Bourgogne et l'Auvergne nous donnent des exemples pareils. Ici les volutes des angles s'allongent et s'enroulent comme les anneaux épais et tordus d'une hélice : cette forme est commune dans les églises romanes de la Gironde. Des lions et des renards, admirablement sculptés ne dépareraient pas une église toulousaine de cette époque. De petites roses sculptées dans les métopes creuses qui décorent la grande travée du sanctuaire ont leurs analogues à St-Front de Périgueux. J'ai cité l'appareil chevronné des claveaux qui se retrouve dans le Nivernais. Ici, comme ailleurs, il faut admettre en somme une grande fusion de style, sans prétendre faire la part de chaque influence. Au reste, n'est-ce point dans toute la France que l'on reconnaît, au XI[e] siècle, ce mélange d'éléments divers, comme répertoire de la sculpture romane? Une forme particulière peut dominer dans telle province plutôt

celui de l'architecte, on dut se contenter souvent de poser les pierres simplement épannelées. Moirax en donne un exemple.

Dans ce cas n'est-il jamais arrivé que la sculpture ait été plus tard reprise sur place, selon les données d'une autre époque? Je pose simplement cette objection contre une règle qu'on paraît formuler d'une façon trop absolue, celle de la sculpture avant la pose. La question a son importance ; elle peut, dans certains cas, revenir à celle-ci : faut-il, d'une différence marquée dans le style de la sculpture, conclure toujours à des époques de constructions différentes, alors même que l'appareil et la construction des voûtes et des arcades n'en donnent pas l'indice? Je ne le pense pas.

que dans telle autre; mais il est certains motifs d'ornementation dont l'échange est universel.

Je maintiens, toutefois, qu'il serait difficile de méconnaître à Moirax la prédominance des styles de l'Auvergne et du Poitou, ces écoles par excellence de toute l'Aquitaine.

Je reviens à la description de quelques détails. La corniche de l'abside se compose d'un mince bandeau, puis de trois rangs de billettes étagés en retraite ; cette tablette est portée par des corbeaux ornés sur les côtés de volutes roulées comme les copeaux d'une solive ouvrée ; le nerf du milieu, plus saillant, offre aussi des enroulements (1).

Le sculpteur a donné à ces contours géométriques des irrégularités qui font ressembler quelques volutes à des crochets de feuillages. Quelques têtes petites sont jetées au milieu de cette décoration. J'ai dit que les métopes étaient ornées de figures dérivées du cercle. Les lignes de ces figures sont représentées par des bandes en relief, pareilles à celles qu'on emploie généralement dans les entrelacs.

Voici maintenant quelle est l'ornementation du portail : son archivolte en retraite présente, de l'intérieur à l'extérieur, un tore simple ; un bandeau, orné de dessins simulant des volutes opposées reliées par une contre-courbe ; un tore aux claveaux alternés, l'un rond, l'autre géminé ou plutôt composé de deux grosses billettes ; un bandeau, en partie mutilé, que plaquaient des billettes sur trois rangs.

Je ne décrirai pas les chapiteaux historiés qui se trouvent sur la façade et dans le sanctuaire. M. l'abbé Barrère, dans son *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, a donné l'interprétation de ces figures symboliques. Je citerai

(1) Voir, dans le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-le-Duc, t. IV, p. 309 et 322, des modèles fort rapprochés de cette corniche et de ces modillons.

simplement un groupe d'Adam et Ève, un couple de lions à une seule tête, un roi sur son trône, entouré de deux guerriers, des oiseaux becquetant une palme.

On peut juger de la richesse de l'ornementation de cet édifice par ce seul chiffre : les colonnes ou colonnettes fournissent plus de cent chapiteaux ornés.

L'église de Moirax est classée parmi les monuments historiques. Elle paraît demander une restauration sur un point menacé. L'arcade à niveau de voûte, par laquelle s'ouvre le cul-de-four de l'abside, porte un mur épais qui est une des bases de la coupole. Les contreforts extérieurs n'ont pas été suffisants pour contenir les poussées résultant d'un si grand poids : cette arcade a fléchi, et sa courbe plein-cintre se rapproche aujourd'hui de l'anse de panier. La ruine des voûtes du sanctuaire serait irréparable. Voudrait-on reconstruire cette coupole sur trompes qui est bien le membre le plus curieux de l'édifice.

Une boiserie sculptée, s'élevant à trois mètres, contourne tout le chœur et se divise en neuf panneaux qui correspondent à des stalles. M. Célestin Port en a donné une bonne description en interprétant les sujets (1).

Je cite seulement l'appréciation artistique de M. Célestin Port : « Ces sculptures sur bois sont d'une énergie singu-« lière et d'un relief sûr et hardi, qui dessine les figures avec « une fermeté où s'accuse la main d'un maître du XVIIe « siècle. Un peu d'afféterie et de mignardise ne déplaisaient « pas au goût du temps, non plus que l'incohérence volon-« taire des costumes historiques. »

S'il est reconnu que ces boiseries sont belles, il n'est pas

(1) Collection des Guides-Joanne. *De Paris à Agen*, par Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, p. 408. Voir à la p. 407 une vue extérieure de l'église.

moins incontestable qu'elles sont déplacées. Elles effleurent presque les fenêtres du chœur; elles détruisent l'effet des lignes verticales, en masquant les colonnettes des arcades. Cette raison est-elle suffisante pour décider un architecte à faire enlever ces boiseries? Je ne le pense pas. On s'émeut justement de voir certaines restaurations visant, à tort et à travers, à l'unité de style, faire disparaître des monuments déjà anciens et d'un mérite artistique réel. Je gagerais que, parmi les visiteurs de l'église de Moirax, le plus grand nombre donnera la meilleure part de son admiration aux boiseries du chœur. Quant aux archéologues, attachés à l'église romane, leurs regards savent bien pénétrer des panneaux de boiserie. Ne dépouillons pas l'église d'une riche parure sous prétexte que cette parure est étrangère.

Je ne terminerai pas cet article sans remercier M. Payen, architecte du département de Lot-et-Garonne, de l'obligeance avec laquelle il a mis à ma disposition les plans de l'église de Moirax, qu'il a relevés lui-même avec la plus scrupuleuse exactitude.



QUELQUES MOTS

SUR

LA DÉCOUVERTE DES ARÈNES

OU

AMPHITHÉATRE GALLO-ROMAIN DE PARIS,

Par M. G. DE LAURIÈRE,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

Le *Bulletin monumental*, dans son dernier numéro, a annoncé à ses lecteurs que la section d'archéologie du *Congrès des délégués des Sociétés savantes,* réuni à Paris, rue Bonaparte, au mois d'avril dernier, était venue visiter l'amphithéâtre gallo-romain récemment découvert à Paris, près de la rue Monge, et situé dans un terrain acquis de la ville par la Société générale des Omnibus.

Depuis cette époque, cette découverte a eu dans le monde savant un retentissement qui n'a fait que grandir, non-seulement à cause de l'importance réelle et relative du monument, mais encore à cause des préoccupations qu'il inspire aux esprits soucieux de la conservation des souvenirs de l'histoire nationale.

L'amphithéâtre sera-t-il conservé, sera-t-il détruit? telle est la question dont la solution est encore incertaine.

Et cependant il s'agit de la plus ancienne construction de Paris, déjà si peu riche en édifices de cette époque, d'une construction antérieure peut-être aux Thermes ou palais de Julien, et qui constitue, par conséquent, la première page des archives monumentales de la capitale ! Il est donc permis de s'étonner que le rachat et la conservation de cette ruine précieuse puissent faire le sujet d'un doute.

En attendant un oui qui conserve ou un non qui détruise, la *Société française de numismatique* qui, depuis plus d'un mois, a pour ainsi dire planté sa tente sur ces Arènes, poursuit sans relâche la mission qu'elle a entreprise pour opérer leur rachat et leur sauvetage. Elle a d'abord été assez heureuse pour obtenir un sursis de quelques jours à la démolition par laquelle l'antique édifice allait faire place aux écuries et remises que la Compagnie, propriétaire du terrain, se disposait à faire construire ; en même temps, de concert avec le service des travaux historiques de la ville de Paris, elle a fait exécuter des fouilles dont les produits sont recueillis dans un musée spécial établi sur les lieux. Elle a aussi pris l'initiative d'une souscription publique pour contribuer au rachat du terrain.

Il paraît que la ville de Paris n'est pas assez riche pour se lancer en ce moment dans la totalité d'une dépense imprévue qui assurerait le salut des débris de cet antique monument. Elle s'est cependant engagée à intervenir pour un quart dans les frais de l'acquisition, dans le cas où l'État consentirait à prendre à sa charge le reste des frais (1).

(1) Comme donnée approximative de la dépense nécessaire pour le rachat du terrain des Arènes, voici ce que publiait, le 30 avril dernier, le journal l'*Illustration*, d'après de bonnes informations :

« La portion découverte occupe une superficie de 2,500 mètres, « que la Compagnie des Omnibus a achetés au prix de 108 fr. le

Alors, la question du rachat des Arènes a été portée devant la Chambre des députés par M. le baron Lafond de Saint-Mur, et la réponse de M. le ministre des beaux-arts à cette interpellation a été ajournée. C'est un nouveau délai de gagné ; les Arènes en profitent pour offrir au public un intérêt qui s'accroit de plus en plus ; leur ancien sol se dégage chaque jour sous la main des fouilleurs ; de nombreuses manifestations en leur faveur se produisent dans les différents organes de la presse française et étrangère, à part cependant quelques boutades de certaines feuilles plus plaisantes que sérieuses ; et voilà que, depuis quelques jours, elles reçoivent de précieux témoignages de sympathie de la part d'une foule de sociétés archéologiques, qui, alarmées du péril que court le vieux monument, expriment les vœux les plus significatifs pour sa conservation (1).

« mètre, soit 270,000 fr. ; il convient d'ajouter à ce prix une somme « de 27,000 fr. représentant les frais de nivellement exécutés sur les « 2,500 m., ce qui fait un total de 297,000 fr. Si l'on déduit de cette « somme les 10,000 fr. que la souscription a produits jusqu'à ce jour « (25 avril), la somme absolument nécessaire pour sauver actuellement « ces précieux vestiges ne s'élève plus qu'à 287,000 fr. Pour compléter « l'opération, il faudra bien encore prendre environ 5,000 m. sur le « jardin d'un couvent voisin ; mais rien ne presse..... »

(1) Parmi les démarches faites auprès de M. le préfet de la Seine et des membres du Corps législatif, par un très-grand nombre de sociétés archéologiques de province, pour demander la conservation des Arènes de Paris, nous reproduisons ici la pétition adressée à M. le préfet de la Seine par la *Commission archéologique* de la ville d'Arles, où doit précisément, cette année, siéger le Congrès de la *Société française d'Archéologie :*

« Monsieur le préfet,

« Les soussignés, membres de la Commission archéologique d'Arles, « ont l'honneur de solliciter de votre empressement pour la conserva-

Les grandes compagnies savantes, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la Société des Antiquaires de France, la Société de l'École des Chartes, la Société française d'Archéologie s'étaient déjà émues du sort de ces ruines et avaient demandé qu'elles ne soient pas anéanties.

Seule, la Commission officielle des monuments historiques, en très-grande majorité composée d'architectes, qui se sont placés au point de vue exclusif de l'art quand il s'agissait avant tout d'une question d'histoire et de souvenirs nationaux, a émis un avis contraire, sans cependant l'émettre à l'unanimité.

Certes, on ne saurait se méprendre sur la valeur de ces ruines. L'importance architecturale des Arènes de Paris ne peut évidemment être comparée à celle des Arènes de Nîmes, d'Arles, même de Fréjus, pour ne parler que des édifices de ce genre restés debout sur le sol de la Gaule. Mais, pour Paris, c'est le plus antique témoin des origines de son histoire; car nous avons là un édifice qui, d'après le caractère de sa construction et la présence des médailles qu'on y a retrouvées, doit être rapporté au IIe ou au commencement du IIIe

« tion des monuments historiques, le rachat de l'Amphithéâtre romain « récemment découvert dans la rue Monge, à Paris.

« Bien des questions restent à éclaircir sur les dispositions du sol, « les naumachies, le podium de ces antiques constructions. La compa- « raison est le moyen le plus sûr de les résoudre et d'éclaircir les « textes encore douteux des auteurs qui ont écrit sur les amphi- « théâtres. Comme Nîmes, notre ville possède un de ces monuments « dont tous les détails ne sont pas encore connus; la découverte faite à « Paris peut nous venir en aide pour les expliquer. C'est donc dans un « intérêt scientifique, non moins que pour conserver au pays une de « ses plus antiques illustrations, que nous avons l'honneur de vous « adresser cette pétition.

« Daignez agréer l'hommage de la haute considération avec laquelle « nous sommes, Monsieur le préfet, etc... »

siècle de l'ère chrétienne ; c'est un titre suffisant pour qu'il faille, comme le proclamait M. Henri Martin, aux premiers jours de la découverte, « *assurer à tout prix le salut de ce grand débris de l'antiquité, dont la destruction serait une honte pour Paris aux yeux de toute l'Europe savante* (1). »

Quoi qu'il en soit de l'importance de ces Arènes, leur découverte, pour tous ceux qui sont plus ou moins versés dans l'histoire des antiquités de Paris, ne doit pas être le sujet d'une surprise complètement inattendue. Elle n'a fait que venir confirmer l'existence du monument mentionnée par plusieurs écrivains du moyen-âge, et indiquée dans ces derniers temps par plusieurs antiquaires.

Le document le plus ancien, relatif aux Arènes de Paris, est un passage de Grégoire de Tours ainsi conçu : « Quod ille « (Chilpericus) despiciens, apud Suessiones atque Parisios « circos ædificare præcepit; eosque populis spectaculum « præbens (2). »

Adrien de Valois (*Præf.*, p. xvj) cite un cartulaire du commencement du XIV[e] siècle, qui mentionne l'Amphithéâtre de Lutèce sous la domination des Romains dans les Gaules. Il parle d'une vigne appartenant aux écoliers de la Sorbonne, et située *in loco qui dicitur* « *les Areinnes* », *ante sanctum Victorem*; et, plus loin, il exprime l'opinion que le roi Chilpéric aurait restauré le cirque de Paris pour y donner des fêtes.

Sauval (*Hist. de Paris*, t. II, p. 363) parle également du *Clos des Arènes* ou de St-Victor.

Félibien (*Hist. de Paris*, t. I, p. 17), après avoir men-

(1) Journal *le Siècle*, du 7 avril 1870.

(2) *Recueil* de dom Bouquet, t. II, p. 243. A.—Grégoire de Tours, *Histoire*, L. V, ch. XVIII.

tionné les antiquités romaines découvertes à Paris et les Thermes de Julien, ajoute : « Quant à l'amphithéâtre, il « paraît, par un titre de l'an 1284, qu'il était situé vis-à-vis « de l'endroit où a été bâtie l'abbaye de St-Victor, etc... »

Dans ses *Recherches sur la ville de Paris*, 1775 (t. IV, p. 169), Jaillot expose les mêmes faits : « Vis-à-vis cette « abbaye (St-Victor), dit-il, et dans l'espace qui se trouve « entre les rues neuves St-Étienne, des Fossés-St-Victor et « des Boulangers, était le Clos St-Victor, autrement dit le « Clos des Arènes. C'était là que, du temps des Romains et « des rois de la première race, étaient les arènes et l'am- « phithéâtre dont j'aurai l'occasion de parler ailleurs. »

Il serait facile et il est inutile d'augmenter encore le nombre de ces citations. Ajoutons seulement que l'existence de l'amphithéâtre de Paris est indiquée dans l'*Abécédaire* de M. de Caumont *(ère gallo-romaine)*, et dans la *Description archéologique des monuments de Paris, par M. de Guilhermy*, qui le place à l'endroit où l'on vient de le découvrir. Disons aussi que l'emplacement qui contient les ruines dont nous nous occupons, figure sur plusieurs plans du vieux Paris sous la désignation du *Clos des Arènes*, et particulièrement sur le *Plan de Paris sous la domination romaine*, qui accompagne l'ouvrage de Dulaure.

Outre ces renseignements donnés par la tradition, il existe un précieux document d'un témoin oculaire, qui a vu au XIIe siècle les ruines en question, et qui les a célébrées dans un poème latin (1) ; c'est Alexandre Neckham, d'origine

(1) Manuscrit de la Biblioth. imp., intitulé : *Liber magistri Alexandri canonici Cyrecestrie, qui inscribitur* LAUS SAPIENTIÆ DIVINÆ.

Voir *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1858, p. 152.

Voir aussi, pour compléter ces renseignements, la brochure publiée en avril 1870, sur les *Arènes de Paris*, par M. le vicomte Ponton

anglaise, qui professait à Paris en 1180. Décrivant les *Merveilles de Paris,* il parle ainsi de notre monument :

« Indicat et circi descriptio magna theatrum
« Cipridis ; illud idem vasta ruina docet.
« Diruit illud opus fidei devotio ; sancti
« Victoris prope stat religiosa domus... »

L'amphithéâtre avait été bâti sur le versant oriental du mont Locoticius, aujourd'hui Montagne Ste-Geneviève, et son grand axe était orienté à peu près dans la direction du nord au sud. La partie découverte comprend près de la moitié de l'arène et se trouve entourée du mur formant le *podium,* au-dessus duquel s'étageaient les séries de gradins, divisées en *præcinctiones* et en *cunei.* Ce mur, qui se développe sur une courbe elliptique d'une régularité qui n'est pas toujours parfaite, est muni d'un parement en appareil de 20 à 25 sur 10 à 15 centimètres, cimenté à la truelle et sans mélange de briques. Sa hauteur prise depuis sa base jusqu'à l'arrachement des gradins qu'il portait, varie entre 2 et 3 mètres. Une entrée, flanquée de deux murs parallèles, interrompait, vers le nord, le pourtour du *podium,* vis-à-vis l'extrémité du grand axe de l'ellipse ; à gauche de cette entrée, on a retrouvé une chambre ou loge carrée en enfoncement sur le *podium ;* une autre loge analogue est aussi apparente sur le côté ouest, à l'extrémité de la partie actuellement découverte. Ces loges étaient probablement destinées aux gladiateurs ou à tout autre personnel employé au service des jeux et spectacles.

En avant, et environ à 1 mètre du *podium*, dans deux endroits, devant l'entrée ci-dessus mentionnée et devant la chambre située à l'ouest, se trouve un dallage circulaire de

d'Amécourt, président, et M. A. de Villefosse, secrétaire-général de la *Société française de Numismatique.*

pierres plates, portant des feuillures de portes et des traces de scellement de gonds ; il est à présumer que ce dallage s'étendait tout autour de l'arène et soutenait une barrière, pleine ou un grillage, de manière à déterminer un couloir de refuge pour l'exécution des jeux et combats de l'amphithéâtre.

La structure générale de l'édifice, par suite de son emplacement même sur le flanc d'un coteau, devait être singulièrement simplifiée; les constructions qui, comme à Rome et à Vérone, à Nîmes, à Arles, etc., soutenaient les gradins sur des galeries voûtées et des portiques, devaient être ici remplacées, en partie ou en totalité, par la terre solide, comme aux amphithéâtres de Pompéï, de Syracuse, au théâtre d'Orange, de Taormine, etc... Aussi, du côté ouest, n'a-t-on pas retrouvé les vestiges d'une enceinte extérieure, qui aurait été parallèle au *podium ;* au côté opposé, au contraire, à l'est, le versant de la colline faisant défaut, il a fallu y suppléer par des constructions circulaires dont on a retrouvé des parties.

Quoique l'emplacement dont on dispose n'ait pas permis de déblayer entièrement le petit axe transversal de l'arène, on voit néanmoins que cet axe peut être évalué approximativement à 48 ou 49 mètres, ce qui fait une longueur peu différente de celui du Colisée de Rome, qui mesure 53 mètres. Cette dimension suffit pour donner une idée de l'importance de l'amphithéâtre de Paris, ou du moins de l'étendue de son arène ; quant aux détails de la structure architecturale, de sa première édification et des restaurations qu'il doit avoir reçues à l'époque mérovingienne, les éléments retrouvés jusqu'à ce jour ne paraissent pas assez nombreux pour hasarder encore une reconstitution conjecturale plus complète de l'édifice.

La couche de terre qui, pendant quinze siècles, a enseveli

ces ruines, formait au-dessus d'elles une masse de décombres de 15 à 20 mètres d'épaisseur. Les fouilles opérées pour arriver à la reconnaissance du sol de l'arène et au dégagement du *podium*, ont amené des découvertes très-importantes, des monnaies, d'autres objets de bronze, des poteries, quelques bas-reliefs, des débris d'architecture, et en dernier lieu des sépultures d'un caractère tout particulier.

Les monnaies retrouvées de grand et moyen bronze appartiennent aux règnes d'Adrien, Marc-Aurèle, Gordien III, Claude II, Tetricus, Numérien, Constantin-le-Grand, Constantin II, Constance, Julien II, Gratien, etc... Parmi ces monnaies du haut-empire, la plus ancienne est d'Adrien. Il a été retrouvé aussi une médaille gauloise des *Parisii.*

Parmi les autres objets de petite dimension, nous citerons un fragment d'épée, des épingles ou aiguilles en bronze ou en os, des anneaux de bronze, des *bulles*, et un délicieux fragment de collier de femme muni de fermoirs en or, avec séries de pierres précieuses alternées de perles fines.

Des chapiteaux, mélange de dorique et de style mérovingien, ont été déterrés de la loge de l'ouest du *podium*, ainsi que quelques débris de fûts de colonnes, revêtus d'ornements en imbrications et de chevrons brisés. On a recueilli aussi deux pierres, qui faisaient partie des anciens gradins, et portent encore les inscriptions OC, MN PP.

Des poteries, retrouvées en grand nombre aux diverses couches des fouilles, présentent des échantillons de céramique de toutes les époques, depuis les terres rouges de Samos jusqu'aux terres vernissées du XV[e] siècle.

Au nombre de ces poteries, figure un vase de forme renflée, avec goulot muni d'une anse, d'une pâte blanc-jaunâtre, orné de dessins courants et de couleur ocrée. Il est dans un état de conservation parfaite, attribué par les savants les plus compétents à l'époque gallo-romaine, et se trouvait placé

auprès de la tête d'un grand squelette humain, enseveli dans la terre à environ 60 centimètres au-dessous du niveau de la'rène.

D'autres sépultures ont été découvertes au même niveau que la précédente. L'une, d'un aspect très-saisissant, se compose de trois squelettes réunis dans la même fosse, enchevêtrés les uns dans les autres, la tête de l'un reposant entre les pieds des deux autres. Un second groupe présente deux corps de femme juxta-posés dont les attitudes contournées semblent indiquer les traces d'une mort violente. Jusqu'à ce jour, sept squelettes, isolés ou par groupes de trois et de deux, ont été mis à découvert. Tous sont orientés du nord au sud, ensevelis dans des fosses étroites creusées dans l'argile ou le tuf. Ces sépultures présentent un intéressant sujet d'étude, sur lequel il serait maintenant difficile de se prononcer.

La seconde partie non déblayée des arènes s'étend sous un terrain contigu occupé par le jardin d'un couvent. Si le rachat de la première partie s'effectuait, il serait possible de le faire suivre de l'acquisition de ce terrain, soit de suite ou plus tard, car rien ne presse. — Alors l'amphithéâtre, entrevu par les archéologues, réapparaîtrait un jour tel que l'aurait conservé, pendant quinze siècles, cet épais et précieux manteau de terre, et viendrait peut-être livrer plus largement les secrets de ses différentes phases à travers l'époque gallo-romaine, les invasions des Barbares et le règne du petits-fils de Clovis.

Ces belles espérances se réaliseront-elles ?...

Chi lo sa? — comme on dit au pays du Colisée !...



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. de CHERGÉ, Ch. M.-T. THIS, Auguste HÉLIE, A. DUREAU, SAVY, de Lyon; G. BOUET, Ch. VASSEUR et E. de ROBILLARD de BEAUREPAIRE.

LES DUBES DE L'ÉGLISE SAINT-OURS A LOCHES.

Ce qui fixe l'attention au plus haut degré dans la ville de Loches, ce sont les deux travées de St-Ours, que surmontent, en guise de toiture, deux pyramides en pierre.

C'est là l'œuvre de Thomas Pactius.

Ce Thomas Pactius était un prieur du chapitre de Notre-Dame de Loches, et il mourut le 27 avril 1168. — Cela est pour nous une date et une date certaine, chose précieuse et rare en pareil cas.

Avant cette date, les nefs étaient couronnées de pyramides en bois peint qui, pourries alors par le temps et la vétusté, menaçaient ruine.

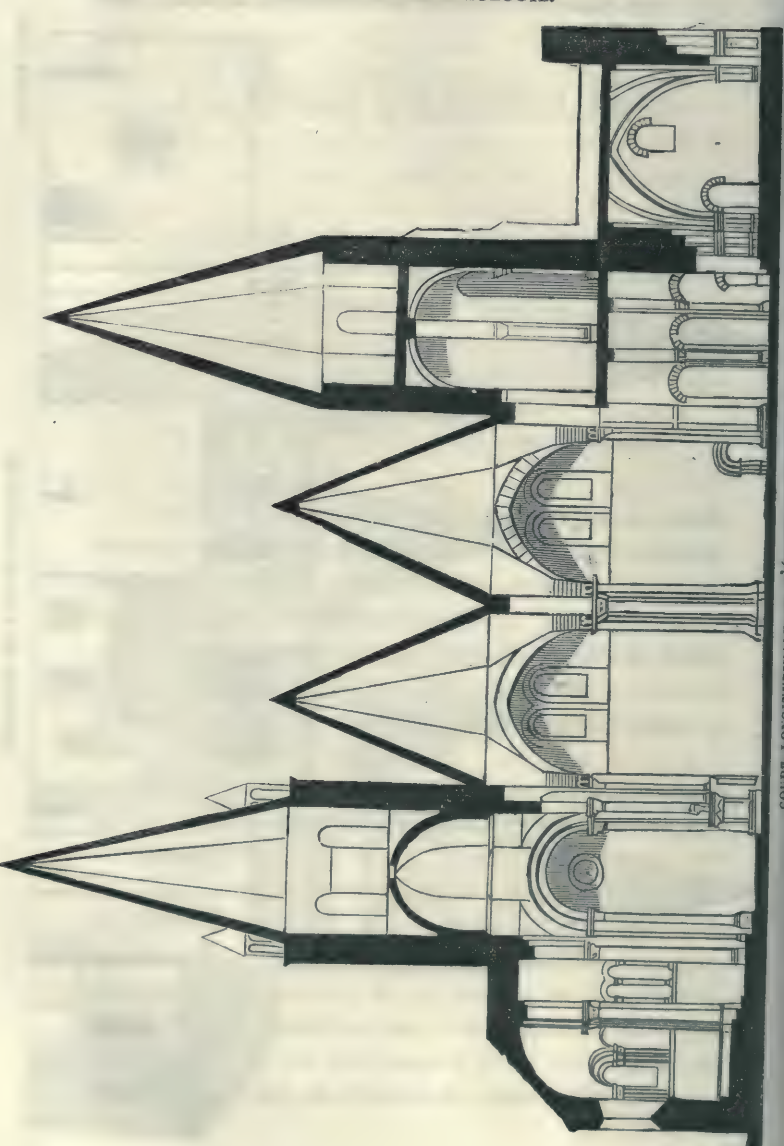
Le bon prieur les fit abattre et y substitua deux pyramides en pierre.

J'ai à peu près traduit dans ces quelques lignes la mention latine que notre confrère, M. Le Dain, a eu l'obligeant à-propos de nous signaler et que je dois répéter ici parce que cette mention est des plus topiques et des plus claires (caractères que n'ont pas toujours les mentions de nos vieilles chroniques).



ÉLÉVATION DE L'ÉGLISE SAINT-OURS.

G. Bouet del.



COUPE LONGITUDINALE DE L'ÉGLISE SAINT-OURS.

« Ad extremum videns Thomas quod cœlum mediæ « Ecclesiæ pictis compactum asseribus trabes et tignamina « vestustate putrefacta jam minarentur ruinam, medium « ecclesiæ quod est inter duo campanaria, remotis veteribus « trabibus et lignis et asseribus, mira texit opertura, duabus « scilicet turriculis quas nos *Dubas* appellamus, arcus quoque « lapideos et columnas quæ sustextant dubas fecit fieri. »

(Chronicon Ecclesiæ Beatæ Mariæ de Lochis.)

Oui certes, le brave chroniqueur qui a écrit ce latin-là disait beaucoup plus vrai qu'il ne croyait probablement lui-même quand il écrivait : *Mira texit opertura.*

A-t-on vu quelque part pareille toiture? Je ne le pense pas ; et je puis, avec le chroniqueur, la nommer *extraordinaire*, *étrange*, MIRA, sans craindre l'affront d'un disgracieux démenti.

Nous analyserons en quelques mots l'église St-Ours de Loches.

1° La base de la tour d'entrée, la base du transept doivent appartenir à l'œuvre de Geoffroy Grisegonnelle — fin du Xe siècle ;

2° La pyramide qui couronne la tour d'entrée (refaite il y a quelques années) était du commencement du XIIe siècle ;

3° Le narthex et le portail ont été appliqués à la base de cette tour vers le milieu du XIIe siècle ;

4° Le clocher de l'intertransept, l'abside et la partie supérieure des transepts sont un peu plus anciens ;

5° Les deux pyramides désignées sous le nom de *Dubes* (restaurées depuis peu) sont du dernier tiers du XIIe siècle ;

6° Le bas-côté du midi appartient au XIIe siècle, celui du nord au XVe ;

7° Les stalles, qui ne sont pas sans quelque mérite, sont du XVIe ;

8° Le tombeau en marbre du maître-autel accuse son faire très-moderne.—Les gradins et le tabernacle en bois doré sont du XVIIe siècle, qui n'a pas toujours su faire aussi bien.

DE CHERGÉ,
De l'Indre.

BRODERIES ET TISSUS ANCIENS TROUVÉS A TONGRES.

Les travaux de restauration encore en cours d'exécution à l'église de N.-D. à Tongres exigèrent, il y a quelque temps, le déplacement des reliquaires, des chapes, des chasubles et des autres ornements conservés dans la trésorerie de cette antique collégiale.

Parmi ces objets se trouvaient quelques châsses qui n'avaient plus été ouvertes depuis longtemps ; deux de ces châsses étaient très-pesantes ; on voulut en extraire les nombreuses reliques qu'elles renfermaient.

L'un de ces reliquaires accusait par sa facture le XIIIe siècle : l'autre ne remontait pas au delà du XVIIe ; aussi le premier fut-il l'objet d'un examen spécial, du reste archéologiquement justifié. J'y trouvai un coffret orné des armoiries de saint Louis, roi de France, un autel portatif du XIe siècle, et, au milieu d'une grande quantité de petites bourses remplies d'ossements, trois fragments d'étoffes ayant servi à envelopper des reliques.

Le premier de ces fragments consiste en un morceau de toile ornée d'une broderie en soie au point de crochet. Le fond, jadis blanc, est fait d'un tissu de lin très-fin, que le temps a jauni.

La broderie, qui s'est malheureusement effilée en grande

partie, a dû former un ensemble divisé en deux scènes superposées et d'égale hauteur.

Sur la partie supérieure on remarque trois figures placées sur le même plan. Le premier personnage est représenté debout; il porte une tunique d'azur ornée de pourpre et de longues chausses bleues — *saraballa* — fixées au moyen de bandelettes rouges; le milieu de la tunique et les manches sont ornés de fils d'or brodés en couchure.

Le second personnage, qui nous paraît représenter une femme, à cause de la division symétrique de son abondante chevelure, est assis sur un âne dont les contours sont fortement dessinés au moyen d'une broderie en soie brune rehaussée de plaques bleues et jaunes séparées par des fils d'or.

Le personnage porte une tunique talaire d'azur ornée devant, en bas et sur les épaules, de filets de pourpre, et un *orarium* en soie bleue et rouge. De la main droite il semble bénir; sa main gauche est appuyée sur ses genoux, et ses pieds sont garnis de chaussures rouges. Le troisième personnage est debout comme le premier; il porte une tunique ceinte, ornée au centre d'une bande d'azur appelée *patagium* par les anciens, et il tient de la main gauche un bâton posé en travers; ses jambes très-minces sont dessinées au moyen d'une broderie au passé, en soie brune et bleue.

Au-dessus de ces trois figures se trouvait une inscription en lettres romanes majuscules qu'il m'a été impossible de rétablir : ces lettres, à en juger par ce qu'il en reste, étaient brodées alternativement en bleu et en jaune.

La seconde partie de ce voile historié est occupée par quatre personnages placés sur le même plan et à une égale distance les uns des autres. Les deux premières figures portent des tuniques talaires et une espèce d'*éphod*, et la troisième est revêtue d'une robe courte descendant jusqu'au milieu des cuisses; elle étend les mains vers un ange qui semble la con-

duire. Ce divin messager porte une tunique talaire d'azur, ornée, d'après un usage antique, de deux bandes de pourpre — *clavi* — se prolongeant jusqu'au bas et appelée pour ce motif *vestis claveata.*

La broderie dénote l'enfance de l'art ; le dessin est assez correct, mais les lois de la perspective étaient inconnues au brodeur ; cependant ce voile est intéressant sous le rapport des costumes, des couleurs et de la composition.

Il est probable que ce fragment a fait partie d'un de ces nombreux tissus qui, pendant les périodes mérovingienne et carlovingienne, servaient soit de couvertures, soit de manipules ou de suaires, soit à tout autre usage religieux. Quant au sujet traité dans cette naïve peinture à l'aiguille, nous croyons que la scène supérieure représente le voyage à Bethléem, et la scène inférieure l'Ange et Tobie ; toutefois l'ensemble de la composition devait offrir un assez grand développement, deux des côtés présentant les traces d'une déchirure.

Hauteur de la partie supérieure, 0,162 m. ; hauteur moyenne des personnages, 0,115 m. ; hauteur de la toile, 0,385 m. ; largeur, 0,221 m.

Le second objet qui attira mon attention fut une escarcelle ou aumônière, ainsi appelée parce qu'on y mettait les aumônes à distribuer. Elle renfermait quelques ossements dont aucun ne portait la moindre inscription. La partie antérieure de cette escarcelle présente une composition divisée en deux tableaux superposés, brodés avec le plus grand soin sur un canevas de toile blanche assez grossière. Cette composition se distingue par la pureté du dessin, par la délicatesse de l'exécution et par l'harmonie des couleurs.

En haut, on voit un chevalier équipé de pied en cap, revêtu du haubergeon recouvert d'une cotte-d'armes flottante et portant en tête une espèce de casque ouvert, caché en grande

partie par un bouclier blasonné qu'il tient de la main gauche, tandis que de la droite il brandit une large épée à double tranchant. Ce preux sort au galop de son cheval d'un château crénelé, flanqué de tours et couronné d'une bretèche, dans laquelle apparaît une femme qui semble suivre ce départ précipité d'un regard anxieux.

Cette scène se détache sur un fond d'or brodé en différents points de couchure.

En bas, on remarque un cavalier dont la tête hideuse est ornée d'un panache ; il est revêtu d'un haubergeon recouvert d'une cotte d'armes ornée d'une broderie en plumetis entrepiqué, et porte autour de la taille une ceinture à bouts flottants. De la main droite il élève un bouclier orné d'un dessin quadrillé, et lance de la gauche un javelot vers le ciel. Cet homme tient devant lui, assise sur un cheval bleu, une femme revêtue d'une *cotte-hardie* à manches serrées, recouverte d'un *surcot* sans manches et largement drapé. Cette femme, dont la tête découverte est ornée d'une abondante chevelure, offre par l'ensemble de ses traits quelque ressemblance avec la châtelaine représentée dans la partie supérieure. Elle élève des mains suppliantes vers le ciel, tandis que le cavalier placé derrière elle semble tomber à la renverse.

Cet effroi que partage le vigoureux destrier, lancé au galop, provient sans doute de l'apparition subite d'un nain ou d'un bouffon dont la tête est ornée d'une double corne allongée en spirale, et qui semble s'opposer à l'entrée du cheval dans un château placé au second plan à gauche.

La porte de ce manoir est surmontée de créneaux et flanquée de deux tours ornées de fenestrages gothiques ; au-dessus de cette porte apparaissent deux femmes dont les mains élevées et tendues semblent indiquer un geste d'acclamation ou d'applaudissement. Au premier plan et près du

château se trouve un vieillard assis sur une chaise à l'antique. Il porte une tunique ceinte en soie jaune et verte, travaillée au point de plumetis, et un long manteau rejeté en arrière, brodé en fil d'or entre-croisé. Sa tête expressive est couverte d'un bonnet pointu d'où s'échappe une longue chevelure blanche, confondant ses flots soyeux avec la barbe qui encadre sa figure patriarcale.

Sa main droite nue est dirigée vers le cavalier, et sa main gauche retient un gant posé sur ses genoux. Ce tableau animé se détache sur un fond d'or brodé en couchure et parsemé de fleurs ouvrées en soie verte et jaune. « Il serait difficile, dit « M. Grossé, de préciser la scène figurée dans cet ouvrage ; « elle n'appartient ni à la légende ni à l'histoire. » Nous devons avouer, avec cet estimable archéologue, que nous n'avons pu découvrir malgré nos recherches, le sens de cette broderie. Le sujet nous paraît emprunté à quelque roman allégorique ou chevaleresque de l'époque féodale ; peut-être même figure-t-il un fait d'armes ou un trait de chevalerie accompli par un membre de la famille de la noble châtelaine à qui l'aumônière a appartenu ; car rien dans cette composition ne dénote une pensée chrétienne. Du reste l'usage des escarcelles, très-ancien il est vrai, devint général au temps des croisades ; l'escarcelle était alors un des signes servant à distinguer les voyageurs de la terre sainte. L'usage des aumônières passa des pèlerins aux bourgeois, aux nobles, enfin à toutes les classes de la société, et ne cessa que vers la fin du XVIe siècle.

Plusieurs pèlerins se servirent de leurs escarcelles pour apporter à leurs parents, à leurs amis, à leurs pasteurs des reliques d'outre-mer et même des fragments de pierre, de la poussière, des branches et jusqu'à des feuilles recueillies dans les lieux témoins de la rédemption.

Il est probable que l'église de Tongres doit à une circon-

stance semblable la possession de cette intéressante aumônière qui nous paraît appartenir au XIVe siècle. A cette époque le travail du brodeur atteignit à un haut degré de perfection. « L'aiguille, véritable pinceau, dit de Laborde, se pro« menait sur la toile et laissait derrière elle le fil teint en « guise de couleur, produisant une peinture d'un ton soyeux « et d'une touche ingénieuse. » Pendant ce siècle la broderie était employée partout; on brodait non-seulement les ornements d'église, mais encore les vêtements, et même des chambres entières étaient enrichies de broderies historiées.

Hauteur de la composition supérieure, 0,167 m.; largeur, 0,20 m.; hauteur de la composition inférieure, 0,18; largeur, 0,297 m.; hauteur totale, 0,347 m.

Le troisième fragment intéressant caché dans la châsse est un tissu d'origine orientale, ayant servi sans doute à envelopper des reliques apportées de Rome à Tongres vers le XIe siècle. Il nous montre sur une bande horizontale, large de 107 et longue de 254 millimètres, un seul et même sujet reproduit plus ou moins uniformément sur toute l'étendue du tissu.

On y voit alternativement deux serpents affectant la forme d'un modillon dressé, perçant de leurs dards deux animaux de l'espèce des renards, et deux autres serpents posés d'une manière identique, plongeant leurs aiguillons vénéneux dans le cou de deux oiseaux de la forme des *papagalli*.

Ces serpents sont séparés par une croix grecque pédiculée, placée tantôt entre deux licornes debout et détournant la tête, tantôt entre un oiseau fantastique et une licorne fabuleuse, tantôt entre deux oiseaux de l'espèce des palmipèdes.

Le fond de ce tissu est formé de soie et de lamelles d'or de Chypre; les serpents, dont il ne reste que les têtes, étaient ouvrés en soie blanche, et les oiseaux le sont en soie bleue, blanche, rouge et verte, rehaussée de plaques d'or disposées de façon à imiter les muscles et les os; il en est de même des

papagalli, dont le corps brodé en soie rouge et jaune est parsemé de minces filets d'or disposés de manière à imiter les mille nuances de leur plumage.

Une petite bande de soie rouge sépare un ornement composé d'une suite de modillons blancs, bleus et rouges, qui terminent en haut et en bas ce précieux fragment dont il serait difficile de préciser l'âge. En effet, les mêmes tissus ornés des mêmes dessins furent fabriqués pendant longtemps (du IVe au IXe siècle) à Byzance et dans la Mauritanie ; on les désignait dans les anciens inventaires sous les noms de *pallia holoserica scutata vel rotata, cum historia animalium,* et Athanase le bibliothécaire, dans sa *Vie des papes,* donne à ces tissus, suivant leur ornementation, les noms de *pallia leonata, pallia aquilata,* etc., etc.

Avant de terminer cette notice, qui n'a d'autre but que d'appeler l'attention des archéologues sur ces précieux tissus, je me permettrai de faire remarquer que ce fragment d'étoffe si ancienne est fabriqué de la même manière que nos tapisseries de Paris et d'Aubusson, c'est-à-dire qu'il a été exécuté sur un métier à haute-lisse.

CH.-M.-T. THYS.

(Bulletin de la Société du Limbourg.)



FOUILLES A FAIN-LES-MOUTIERS ET A CHEVIGNY-LE-DÉSERT, EN NOVEMBRE 1869.

Accompagné de six ouvriers manœuvres, j'ai fait exécuter vingt sondages dans différentes parties d'un champ, situé à égale distance d'Austrudes et de Fain-les-Moutiers, sur le finage de cette dernière commune, et à l'extrémité d'un plateau très-vaste et très-élevé. Le champ Tircuit, où nous

travaillons, est clos par des murs formés d'anciens débris, surtout de pierres plates de 5 à 6 centimètres d'épaisseur, provenant de dallages et de tombeaux. Ce champ a une étendue de 1 hectare 50 centiares environ.

Les sondages ont amené la découverte de nouveaux débris de poteries noires, grises et rouges assez grossières et aussi de tuiles romaines.

Partout, on a remué une terre rougeâtre, jusqu'à une profondeur d'un mètre environ, où s'est rencontré le sol vierge. Toute la superficie du sol m'a paru avoir été profondément sillonnée par la charrue, qui a déplacé tous les débris.

A l'angle est, nous avons découvert une partie de substruction gallo-romaine, composée de fortes pierres brutes. La rigueur du temps et l'opposition du propriétaire nous ont empêché de poursuivre cette fouille.

Un Adrien et un Trajan, grand module, ont été trouvés dans ce champ, ainsi que beaucoup d'autres médailles enlevées avant nos recherches. Je ne possède que les deux premières.

Enfin, il s'est rencontré des débris de marbre blanc et de couleur, ainsi que quelques perles en verre.

En revenant à Austrudes par le bois de la Crae, qui se trouve dans la direction d'Aisy, j'ai reconnu, au centre du bois et à 50 mètres environ des bornes délimitatives des départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne, un tronçon très-bien conservé de la voie romaine, venant d'Alise, par Montbard et Quincy et se dirigeant, par Austrudes, les Souillats, les Cornes, Châtel-Gérard et Noyers, probablement sur Sens.

Cette voie a 7 mètres de largeur, encadrement (margine) compris.

Sur un arc traversant trois vallées et quatre montagnes, avec un développement de trois à quatre kilomètres, on trouve

des débris d'anciennes constructions et de tombeaux. Cet arc passe de la route de Fain dans le champ Tircuit, et s'étend jusqu'à Chevigny-le-Désert.

En gravissant le chemin du Pré-des-Bordes, qui conduit de la route d'Aisy à Chevigny, à droite, à quelques mètres du village, nous avons cru reconnaître la partie conservée d'un tumulus, dont l'autre a disparu lors de l'élargissement du chemin Le monticule remarqué clôt la propriété de M. Berthelot César de Chevigny.

On y a découvert deux squelettes dont les têtes étaient placées à l'ouest. Les ossements occupaient une longueur assez restreinte, et les cadavres paraissaient avoir été déposés assis ou accroupis entre deux dalles, éloignées de 80 centimètres l'une de l'autre. Les dalles de recouvrement ont laissé filtrer les eaux qui ont entraîné une terre fine et rougeâtre qui a pénétré et enveloppé les os.

La gelée très-forte des jours suivants arrêta les travaux sans que j'eusse éprouvé la satisfaction de trouver dans ces deux sépultures quelques objets caractérisant l'époque.

A Chevigny, comme à Austrudes et à Fain, la tradition rapporte qu'il existait encore au moyen-âge une ville, s'étendant de Chevigny à Fain, sur les ruines signalées. On aurait appelé cette ville la ville de Frène, nom se rapportant à celui d'un château ayant existé sur le territoire de Fain, et dont les ruines appartiennent aujourd'hui à M. Duclos, ancien maire. Près de ces ruines, et dans le climat de Mossechat, existe une fontaine pétrifiante. Le propriétaire, maçon à Fain, a travaillé, dans son enfance, à la destruction du vieux château de Fragnat, qui disparut vers 93, ou peu après.

Auguste HÉLIE,

Membre de la Société française d'Archéologie.

NOTRE-DAME DE LA ROMENGUIÈRE (AUDE).

La petite ville de Villepinte (Aude) possède une église dont la forme intérieure est peu ordinaire. Cette église offre l'aspect de deux sanctuaires juxtaposés à l'extrémité d'une nef assez vaste.

Le sanctuaire à la gauche du visiteur est plus élevé, plus large que celui placé à droite ; le maître-autel s'y trouve. La voûte est sur arc brisé de la fin du XIVe siècle.

Le sanctuaire de droite, d'aspect plus exigu, attire les regards de l'archéologue. Sa voûte, sauf les dimensions, reproduit le même genre que son collatéral, parce qu'il a une même origine. Mais ici, au lieu d'un chevet pareil au chevet voisin, c'est un arceau en plein-cintre ouvrant dans un intérieur ou hémicycle en cul-de-four.

L'arceau d'entrée, à trois archivoltes, repose sur une demi-colonne dont la corniche fort élégante est ornée de feuilles d'acanthe : c'est la chapelle de Notre-Dame de la Romenguière.

Ce sanctuaire eut jadis sa nef; mais les architectes chargés de construire une nouvelle église paroissiale, firent disparaître cette nef, dont l'emplacement fut compris dans la nouvelle. Il fallait harmoniser deux constructions disparates, et il faut avouer que les maîtres dans cet art n'ont pas failli à leur tâche difficile certes de tous points. Il était bien entendu que le sanctuaire de *Notre-Dame des Ronces* ou *de la Romenguière* pouvait être respecté, au prix des exigences du goût ou de la fantaisie. On comprend maintenant l'existence de ces deux sanctuaires n'ayant qu'une seule nef.

La chapelle actuelle de Notre-Dame de la Romenguière, que l'on peut faire remonter au milieu du Xe siècle ou au

commencement du XI[e], doit son nom à un arbuste appelé *Roumenguière*, de Roumec en langue romane, sorte de ronce plantée encore dans la terre qui sert de chargement à la voûte et que l'on peut voir à l'extérieur de l'édifice. Il faudrait peu de chose pour restaurer cette antique chapelle et faire disparaître d'anciennes restaurations qui la déparent.

D'un autre côté, d'autres personnes semblent plutôt en désirer la destruction.

Les raisons alléguées sont les motifs semblables qui ont fait démolir tant de souvenirs des siècles passés : faire du neuf, donner à un édifice une régularité qui flatte le regard, et, dans le lieu dont nous parlons, supprimer un pilier composé d'un faisceau de colonnes qui cache l'abside ou le chevet à un petit nombre de personnes. Tel est du moins le résumé des lettres qui nous ont été écrites à ce sujet.

Nous voyons toujours avec peine s'effacer en France les derniers vestiges contemporains d'une histoire dont ceux-ci sont souvent les seuls et les plus précieux monuments; et personnellement désintéressé dans la question, nous tiendrions le même langage s'il s'agissait de tout autre chose ou d'un monument de l'ordre civil.

Le cas de force majeure étant écarté, il faut, tant au point de vue historique qu'au point de vue de l'art, conserver les ruines des temps anciens. Ce sont autant de jalons d'étude, nécessaires aussi bien pour l'histoire du passé que pour celle de l'avenir.

A. DUREAU DE LA MALLE,

De la Société française d'Archéologie.



LES PIGNONS GOTHIQUES DES ÉGLISES A TOITURE BASSE.

Le principe qui a servi de point de départ aux toitures aiguës des édifices du Nord, me paraît appartenir à l'essence même de l'architecture ogivale telle qu'elle a été comprise dans cette région. Une remarque, toutefois, que l'on peut faire, c'est que les églises du Nord antérieures à l'ère gothique ne comportaient que des toitures basses recouvertes en tuiles; et l'on ne peut faire remonter l'origine des combles aigus qu'au moment où l'ardoise commença à devenir d'un usage général; et cette indication est donnée par M. Viollet-Le-Duc dans son Dictionnaire d'architecture. Le savant écrivain dit en outre que, tandis que l'ardoise se généralisa dans le mode de couverture des églises du Nord, la Bourgogne, le Lyonnais, l'Auvergne et la Provence persistèrent dans l'emploi de la tuile.

Les toitures aiguës sont-elles une nécessité de climat ou une condition réelle d'esthétique? La question peut être controversée. Et d'abord, en ce qui concerne la nécessité par rapport au climat, et afin d'atténuer l'effet des neiges, comme on le prétend; je ne sais si cette considération doit être admise sans réplique, puisqu'il a été reconnu que les églises de la Suède et de la Norwége, pays essentiellement neigeux, sont couvertes par des toitures basses.

Quant à la condition d'esthétique, on peut répondre par les monuments de l'antiquité, qui sont restés les types les plus parfaits et dans lesquels la toiture était soigneusement dissimulée.

Il paraît plus certain que ce qui a donné lieu aux toits à pentes rapides, aux combles gigantesques, qui couvrent nos cathédrales du Nord, c'est la tendance à la ligne verticale qu

poussait les architectes des XIIIe et XIVe siècles à surélever leurs édifices aux dernières limites de hauteur auxquelles ils pussent atteindre; ç'a été chez eux l'explosion d'un sentiment étrange qui leur faisait entrevoir le beau dans l'exagération. C'était comme une protestation de leur part contre les règles de l'architecture antique dont ils séparaient violemment le style ogival qui, dans son origine, n'en avait pas répudié les lois harmoniques.

Il serait curieux pourtant de rechercher si le principe des toits aigus a été appliqué sans exception à toutes les églises du Nord, et si pas une n'a échappé à cette règle uniforme. Je crois devoir rappeler, à cet égard, que Notre-Dame-de-l'Épine en Champagne (XVe-XVIe siècle) est entièrement couverte par une toiture à faible pente complètement dissimulée derrière la galerie à claire-voie qui couronne le monument à l'extérieur, et présente ainsi l'aspect d'une immense terrasse bordée d'ajours; et cet exemple n'est peut-être pas le seul que l'on pourrait signaler. Il y avait donc alors une certaine liberté dans l'interprétation du style gothique; on n'avait pas, comme de nos jours, proclamé pour cette architecture le principe absolu, inflexible de la ligne verticale, et son application invariable dans la réfection de la toiture de tous ses édifices indistinctement, au risque d'en bouleverser l'ordonnance générale, comme à Saint-Jean de Lyon.

Les pays méridionaux, en acceptant le style ogival, n'avaient pas les mêmes raisons que le Nord pour adopter les toitures aiguës; et en supposant que celles-ci fussent une nécessité des conditions climatériques dans nos provinces septentrionales, il n'en était plus de même dans le Midi où, pour ne pas donner prise aux ouragans si fréquents et si terribles dans cette région, le seul moyen était au contraire l'emploi de couvertures basses et couvertes en lourdes tuiles. Il faut dire aussi que l'architecture ogivale, en se répandant par toute

la France, a dû subir l'influence particulière à chaque localité où elle venait s'implanter ; on ne l'acceptait pas comme on l'impose aujourd'hui par tout, avec son cortége obligé de flèches et de toits pointus, sans distinction d'horizons et de climats : elle se modifiait aussi dans le sens des traditions artistiques, fortement enracinées dans le pays qui cherchait à se l'assimiler. De là ces divergences nombreuses entre l'ordonnance des églises gothiques du Nord, et l'agencement de celles du même style construites dans le Midi et par des architectes du pays même.

On s'explique alors la présence de ces grands pignons s'élevant au-dessus d'une nef couverte par une toiture basse. De quelque manière que l'on puisse juger ce motif de décoration, toujours est-il que c'est un fait contre lequel il n'y a pas à revenir et qu'il faut accepter franchement, sous peine de dénaturer l'ordonnance originelle d'un grand nombre d'églises , parmi lesquelles il s'en trouve de très-remarquables et d'un type précieux pour l'archéologie.

Et d'ailleurs, comment poser des règles précises dans une architecture aussi fantaisiste que le gothique ? Ces pignons indépendants de la toiture sont, après tout, une sorte de pinacles agrémentant le haut de l'édifice, et cela est d'un effet moins malheureux que l'énorme charpente couverte en ardoises qui surmonte les églises gothiques du Nord.

J'ai pu remarquer dans nombre d'églises romanes cette tendance des pignons de façades (je devrais mieux dire, ici, frontons), à s'élever sensiblement au-dessus de la toiture (de 1 à 2^{m} environ). On comprend dès lors que procédant de la même tradition, on en soit venu durant l'époque ogivale à donner à ces couronnements une plus grande élévation, tout en conservant le principe des toitures basses. C'est ce qui a eu lieu pour les anciennes églises du Lyonnais, dont PAS UNE, comme pour donner droit aux observations de M. Viollet-le-

Duc, n'a été couverte par un comble aigu. Notre église métropolitaine de Lyon a été la première à subir cette importation de l'architecture du Nord dans notre contrée toute méridionale, et déjà on peut apprécier à première vue les conséquences qui en résultent.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est sous l'empire d'idées trop exclusives, trop absolues, nées de l'engouement pour le gothique à notre époque, que l'ordonnance de notre cathédrale a été jugée fautive ou incomplète dans sa façade portant un grand pignon s'élevant au-dessus d'une toiture basse; et l'on a pensé remédier à cette apparente défectuosité en donnant à ce pignon un complément qu'il ne comportait pas. Je crois que l'on est allé trop loin et que le but a été dépassé; on le reconnaîtra sans doute plus tard.

SAVY, architecte,
Membre de la Société française d'Archéologie.



LES VILLES D'ANGLETERRE ET DE FRANCE,

Par Edw. FREEMAN.

(Extrait du *Saturday-Rewiew.*)

Nous ne savons jusqu'à quel point la vanité nationale peut s'émouvoir à cette pensée qui se présente d'elle-même à tout voyageur qui a visité, les yeux ouverts, quelque partie considérable de l'Angleterre et de la France, qu'il est difficile de trouver une ville d'Angleterre pouvant offrir une existence historique aussi continue que celle dont peuvent se vanter presque toutes les villes de France qui ont présenté assez d'importance pour avoir été le siége d'un ancien évêché.

Un grand nombre de villes françaises ont une histoire à peu près semblable. Le site qu'elles occupent a été habité par des hommes et a été le centre d'une société plus ou moins organisée, quelque loin que nous puissions faire remonter l'histoire ou une tradition digne de confiance. Il a été occupé par un poste, le plus souvent par une forteresse dominant une rivière, et formait le boulevard, la capitale, si on peut parler ainsi, d'une tribu gauloise. Depuis lors, il n'a jamais cessé d'être, sous une forme ou sous une autre, un lieu d'habitation et de domination. Le fort gaulois devint ensuite une ville romaine, s'entoura de murs romains et reçut de Rome des institutions municipales. Dans le Sud, ce lieu conserva et conserve encore son nom primitif antérieur aux Romains. *Burdigala* et *Tolosa* gardent encore aujourd'hui les noms qu'elles portaient dès leur origine. Dans le Nord, ce nom ordinairement oublié a été supplanté par le nom de la tribu. Ainsi, *Lutetia Parisiorum*, la ville de la tribu des *Parisii*, retient dans son nom de Paris, non pas son nom propre, mais celui de ses habitants. Dans les deux cas, l'existence de la ville n'a pas été interrompue, et dans les deux elle conserve encore aujourd'hui l'ancien nom gaulois soit de la ville elle-même, soit de la tribu.

Puis sous la domination romaine s'introduisit un nouvel élément qui devait durer autant qu'aucun autre. Le christianisme est prêché de bonne heure, des conversions ont lieu, suivies de persécutions, et quelque saint évêque attache pour toujours par son martyre son nom à la cité. Le christianisme devient la foi de l'empire, et l'église locale sort de son obscurité et obtient une position qu'elle était destinée à ne jamais perdre. Sauf quelques changements récents, la succession épiscopale remonte sans interruption, dans les villes de France, jusqu'au III[e] ou IV[e] siècle. La cathédrale occupe aujourd'hui encore la place de l'église de ces temps primitifs,

et l'étendue du diocèse marque l'étendue de pays dont à l'époque romaine cette cité était la capitale.

Viennent ensuite les incursions des Teutons, celles des Francs dans le Nord, celles des Goths et des Bourguignons dans le Midi. Le lien qui attachait la cité au siége de l'empire, à l'ancienne ou la nouvelle Rome, devenu d'abord nominal, est bientôt brisé jusqu'au jour où le diadème romain devait ceindre le front d'un roi franc. Mais la forteresse gauloise, la cité romaine a traversé l'orage. Elle est toujours restée un lieu habité et a toujours dominé la contrée. Elle a toujours conservé son nom, sa position de capitale du district; elle a même, dans le Midi, conservé les traces de son organisation municipale romaine. Elle a surtout conservé le caractère de siége de l'autorité spirituelle, de siége du principal pasteur et de l'église-mère. Les cités de la Gaule ont vécu sans interruption depuis les jours de Sextius et de César jusqu'à aujourd'hui. Les églises épiscopales de la Gaule ont vécu sans interruption depuis les jours de la primitive église jusqu'à la grande révolution, et même pour la plupart cette révolution n'a été qu'une éclipse passagère.

En résumé, les principales villes de France ont été la demeure des hommes, le siége de l'industrie et du gouvernement depuis dix-huit siècles ou deux mille ans, sans compter autant de siècles préhistoriques que chacun y voudra ajouter. Dynasties, gouvernements, nations, langages, tout a changé; mais encore aujourd'hui la principale forteresse de chaque tribu vaincue par César est ordinairement la ville cathédrale d'un diocèse et est souvent aussi la capitale d'une ancienne province et le chef-lieu d'un département moderne.

Et ceci est l'histoire non d'une ou deux cités, mais de toutes celles dont nous parlons. Si quelque place importante s'écarte de ce type, elle est citée comme une exception. Les divisions

et les réunions d'évêchés qui ont eu lieu en France dans les temps modernes ne changent rien à cette règle ; le procédé qui eût réellement détruit cette continuation, la translation du siége d'une ville à une autre a été très-rarement employé.

On peut ajouter qu'en France ce sont les vieilles cités, capitales ecclésiastiques et civiles depuis un temps immémorial, qui sont encore les principaux siéges du commerce et de l'industrie moderne.

Nous n'avons pas besoin de parler de l'antiquité de Massilia, cette république grecque qui brava la puissance de César, cette cité libre de l'empire qui brava la puissance de Charles d'Anjou. Mais Lyon, Rouen, Bordeaux, Amiens, Nantes, sont tous exemples de l'industrie moderne et du commerce, trouvant place dans la résidence des comtes et des évêques. Cherbourg, Brest, Toulon, sans que leurs souvenirs égalent ceux des villes que nous venons de citer, sont toutes des villes anciennes et historiques. Le Havre seul est moderne; mais il a vécu trois siècles, et trois siècles sont aux yeux de bien des gens une antiquité très-respectable.

Si maintenant nous regardons l'Angleterre, au lieu d'une classe entière de villes gauloises remontant à une époque immémoriale, nous en trouvons au plus deux ou trois qui semblent approcher, mais de loin seulement, d'un caractère analogue. Plusieurs villes anglaises occupent, à la vérité, le site de villes romaines ; mais un très-petit nombre, si même il en existe, peut présenter cette connexion continue avec les temps primitifs qui se montre d'une manière si frappante dans les anciennes villes de France. Il n'est nullement certain que les villes romaines aient aussi généralement occupé qu'en Gaule les sites des habitations celtiques ; il est même certain que peut-être aucune ville anglaise ne peut

montrer la même existence continue depuis l'époque romaine que tant de villes françaises. Un grand gouffre, un intervalle de ténèbres historiques, une période livrée aux conjectures et aux suppositions, divise les dernières traces historiques de l'existence de la ville romaine, des plus anciens souvenirs de l'existence de la ville anglaise. Aucun évêché anglais ou même gallois ne peut prétendre à faire remonter la succession épiscopale au-delà du VI[e] siècle. Que quelque ville anglaise conserve une constitution de tradition romaine, ne fût-ce même qu'une imitation, cela n'est qu'un rêve sans l'ombre d'une preuve. Il n'est pas même certain que les sites des villes romaines aient été habités sans interruption. Plusieurs sont entièrement oubliées, d'autres ont changé de nom, et parmi celles qui ont conservé leur nom plusieurs passent pour avoir changé d'emplacement. Londres à la vérité a conservé son nom; de très-savants antiquaires doutent cependant que la ville anglaise la plus ancienne ait occupé la situation de la ville romaine.

Mais les évêchés sont les meilleurs moyens de comparaison. Nécessairement nous laissons de côté les siéges établis en Angleterre du temps d'Henri VIII et de nos jours, de même que les récents évêchés de France. Peu nous importe le siége de Manchester ou celui de Versailles; peu nous importe même celui de Glocester et celui de Montauban. Nos anciens diocèses anglais, comme ceux de France, représentent les divisions civiles qui existaient à l'époque de leur fondation; mais en Angleterre ces limites ne sont pas celles des districts romains, mais bien celles des principautés anglaises.

Le siége épiscopal n'était pas nécessairement placé dans des villes romaines, et quand il s'y trouve, il ne présente pas une succession non interrompue depuis les évêques des temps romains. Londres et York ont sans doute été évêchés dès les temps les plus anciens, mais les évêques anglais de ces villes

n'étaient en aucune manière les successeurs des évêques romains ou bretons. Une grande lacune, l'introduction d'un autre peuple et d'un autre langage, l'introduction et le renversement d'une autre religion sépare l'une de l'autre ces deux séries. A la vérité, un siége épiscopal anglais n'est pas aussi nécessairement attaché à la ville qu'ils le sont sur le continent. L'église-mère, desservie par les moines ou les clercs de l'évêque, n'était pas nécessairement placée dans la plus importante ou la plus ancienne ville du diocèse. Selsey, Ramsbury, Sherborne, Wells, Lichfield, Elmham, Dunwich n'étaient guère autre chose que des siéges épiscopaux, et tous ont perdu à une époque ou à une autre leur rang épiscopal. Dorchester, le Dorchester de l'Oxfordshire, occupait une position romaine, mais n'a pas eu une existence civile continue comme Chartres ou Angers. Aucune de ces villes n'a rien qui ressemble à une histoire, aucune n'a rien de l'apparence extérieure de ces villes de France où de la forteresse gauloise s'est formée graduellement la cité moderne. Et si cette apparence extérieure, cette ressemblance avec le type français de la cité existe à Exeter et à Lincoln, l'analogie historique fait défaut. Lincoln et Exeter furent des cités romaines, mais ne devinrent évêchés qu'au XIe siècle, lorsque l'on y transféra les siéges épiscopaux de Dorchester et de Crediton. Et Colchester, qui de toutes les villes d'Angleterre a le plus de droits à affirmer son occupation continue depuis le temps des Romains, n'est jamais devenu un évêché.

Londres est absolument la seule ville qui puisse revendiquer cette importance continue que Paris partage avec plusieurs villes françaises. Nos plus grandes villes n'ont été généralement ni le siége de la domination romaine, ni celui d'un ancien évêché. Manchester et Leeds portent des noms qui les rattachent à une ancienne période, mais leur grandeur n'a pas été continue. Nos vieux ports sont pour la plu-

part devenus insignifiants, quand ils n'ont pas cessé d'exister. Southampton et Douvres forment la seule exception.

De nos cités fameuses du moyen-âge, Bristol et Norwich presque seules ont conservé toujours quelque importance; mais l'importance de Bristol et de Norwich est tout-à-fait secondaire, ainsi que leur antiquité. Dans toute l'Angleterre nous nous rattachons plus fortement au passé par nos institutions que par nos sites et nos édifices; en France c'est le contraire.

Le contraste, ainsi, est frappant de toutes façons. Une ville française le siége d'un évêché, la capitale d'une ancienne province, présente ordinairement une existence non interrompue, depuis le commencement de l'histoire civile et ecclésiastique. L'origine de la ville se perd dans le labyrinthe des temps préhistoriques, l'origine de l'Église se perd dans les légendes des saints et des martyrs. La cité conserve soit son nom celtique, soit celui de la tribu celtique dont elle formait la capitale. En Angleterre, au contraire, cités et églises sont d'une date comparativement récente. Deux ou trois seulement peuvent prétendre à une existence continue depuis l'époque romaine. Les noms ont changé, le siége du pouvoir civil et ecclésiastique ne coïncide plus, souvent même n'a jamais coïncidé. L'histoire continue de nos cités commence généralement au VIIe siècle et même plus tard. L'histoire continue d'une ville française remonte jusqu'au temps de César ou de Sextius, et à cette époque même elle n'était pas nouvelle.

Tout en Angleterre montre une destruction complète des vieilles institutions, une destruction complète de toute organisation et de tout gouvernement servant de point de départ à une nation nouvelle. La conquête de la Grande-Bretagne par les Anglais a donc été toute différente de la conquête de la Gaule par les Francs, les Bourguignons et les Goths. Sans

faire cette comparaison et sans entrer dans ces détails, personne ne peut comprendre le phénomène de notre ancienne histoire. C'est cependant ce que nos ingénieux théoriciens qui font remonter notre généalogie jusqu'à nos ancêtres bretons, ces habiles gens qui tiennent pour l'origine romaine des municipalités anglaises, ne se sont jamais donné la peine de faire. L'histoire, comme la philosophie, pour être vraiment philosophique, ne doit pas se faire par conjectures, mais par comparaison. La comparaison de la Grande-Bretagne avec la Gaule et l'Espagne en apprend plus que mille suppositions ingénieuses. Il est écrit sur la face de ces deux pays que la conquête de la Grande-Bretagne par les Anglais a formé une complète séparation, ce que les philosophes appellent, croyons-nous, une *solution de continuité* entre les temps qui l'ont précédée et ceux qui l'ont suivie. La conquête franque de la Gaule, quelques grands changements qu'elle ait apportés, n'a pas eu un résultat si complet. En un mot, les Anglais sont Anglais, avec quelque petite infusion de l'élément celtique; les Français, malgré une certaine infusion de l'élément teutonique, sont restés Celtes jusques à aujourd'hui.

G. B.



NOTICE SUR L'ÉGLISE D'AUBIAC (LOT-ET-GARONNE).

L'église d'Aubiac est située à deux lieues d'Agen. La portion orientale, qui semble avoir seule conservé les dispositions primitives, offre une grande ressemblance avec les chapelles de St-Germain-de-Querqueville, près Cherbourg, de St-Saturnin, auprès de St-Wandrille, et l'église carlovin-

gienne de Germigny, quoique cette dernière, plus importante, présente un déambulatoire et des absides secondaires.

Ces édifices se composent d'une tour centrale d'une grande hauteur relative, portée sur quatre arches dont les trois qui ouvrent au nord, à l'est et au sud donnent entrée à trois petites absides. Lors de la déplorable destruction de l'église de Germigny, les ouvriers m'ont assuré avoir trouvé du côté de la nef de cette église, les fondations d'une quatrième abside placée à l'ouest. Les décombres amoncelés sur ce point m'ont empêché de constater la vérité de ce fait. Peut-être en était-il de même dans ces trois autres églises; car, à Aubiac et Querqueville, ce côté n'est pas primitif. Quant à St-Saturnin, nous ne connaissons cette chapelle que par des dessins.

A l'intérieur, la portion centrale s'élève plus haut que le reste de l'église, présentant déjà cette lanterne centrale qui si longtemps s'est perpétuée dans notre architecture normande.

Lors de la destruction de Germigny, il y a deux ans, cette partie de l'église était richement décorée de ces stucs, de ces *Flores gypsei* dont parle l'auteur contemporain du Catalogue des abbés de Fleury.

Au-dessus de cette partie de l'église d'Aubiac existe un étage servant maintenant de beffroi. A St-Germain, cette portion paraît moderne.

« Une particularité singulière de l'église d'Aubiac, » dit M. Tholin dans l'excellente notice sur cette église qui nous a servi de base pour cet article, « c'est qu'au second étage « de la tour, au-dessus de la coupole, dans une pièce carrée « qui renferme les cloches, chaque mur est décoré de trois « colonnes placées en retraite d'un massif formant une petite « architrave de quelques moulures. »

Ces douze colonnes forment, en effet, une décoration d'autant plus remarquable, que le clocher est à l'extérieur d'une

nudité absolue et pourrait donner raison à quelques idées que nous avons entendu émettre par M. R. Bordeaux; il est difficile, en effet, de croire qu'elle n'a été faite que pour être vue des sonneurs.

Aubiac présente une autre ressemblance avec Germigny dans ses absides qui ne forment pas de simples hémicycles, mais les trois quarts d'une circonférence. De plus, dans ces deux églises, l'abside du midi, peut-être par suite d'une reconstruction, est plus grande que les autres. Nous ne doutons pas qu'il n'ait existé un grand nombre d'églises élevées sur un plan analogue à celui d'Aubiac, mais dont les absides ont été successivement remplacées par des transepts et un chœur plus considérables.

G. BOUET.

SÉANCE ADMINISTRATIVE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, TENUE A ÉVREUX,

Le mercredi 25 *mai* 1870.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Raymond Bordeaux, inspecteur pour le département de l'Eure.

Siégent au bureau : MM. Bonnin, correspondant du Comité des monuments historiques; Brunet, de la Société de Numismatique ; de Caumont, directeur de la Société française d'Archéologie.

On remarque parmi les assistants : MM. Gadebled, Girard, proviseur du Lycée ; le comte Dauger, Bataillard, de Paris ; le curé de Sébécourt, Chérel, Bourguignon, architecte départemental ; Bailly, sculpteur ; Clérisse, etc.

M. de Caumont expose que le but de la Société, en se réunissant successivement dans les villes où se tiennent des

concours régionaux, est de provoquer le réveil, l'activité intellectuelle de la province. Ce but, elle emploie pour l'atteindre tous les moyens en son pouvoir, toutes les occasions qui peuvent se présenter ; ainsi, l'élargissement de la rue qui conduit à la cathédrale, en amenant la démolition d'une partie du mur romain de la cité, lui paraît une circonstance favorable à la découverte de ces blocs sculptés, fragments d'architecture, tombeaux et inscriptions qui forment ordinairement la base de ces sortes de constructions. Il propose de voter, pour commencer les fouilles, une somme de 100 fr., sauf à accorder plus ample somme, si le succès couronne les recherches. Il demande aussi le vote d'une allocation en faveur de l'église St-Pierre de Touques. Cette église, en partie contemporaine de Guillaume-le-Conquérant, a été consolidée, il y a une trentaine d'années, par le Gouvernement qui y a consacré plus de 25,000 fr., après l'avoir classée, sur la demande de M. Charles Le Normant, comme monument historique. Aujourd'hui, malgré tous ces sacrifices, le Conseil municipal refuse de l'entretenir. A force de démarches et de pourparlers, quelques habitants de Touques sont parvenus cependant à obtenir l'autorisation de faire une souscription, dont le montant pourvoira aux travaux les plus urgents. L'architecte a dressé un devis de 3,000 fr. Il s'agit simplement de consolider la base des murs et de quelques contreforts. La Société s'était inscrite en tête de la liste de souscription pour 100 fr. ; mais, afin d'arriver à parfaire la somme demandée et pour encourager les efforts des habitants, M. de Caumont propose de porter cette somme à 200 fr.

En conséquence, 100 fr. sont votés pour des fouilles au pied du mur romain d'Évreux, et 200 fr. pour la consolidation de l'église St-Pierre de Touques.

M. Bonnin croit pouvoir affirmer, d'après les observations qu'on a pu faire dans les destructions successives de diverses

parties de l'enceinte gallo-romaine d'Évreux, la présence de sculptures, chapiteaux, inscriptions dans la base, large de 3 mètres, du mur actuellement en démolition. Il avait donc demandé à la Société de l'Eure une allocation pour en faire la recherche ; mais il ne trouve pas que la somme votée par la Société française, même doublée, jointe à celle mise à sa disposition par la Société de l'Eure, lui permette d'arriver jusqu'au niveau des fragments intéressants, tant l'extrême solidité des mortiers et le prix élevé de la main-d'œuvre entraîneraient de dépense. Dans ce cas, mieux vaut ne pas commencer, et il déclare renoncer à ce projet.

M. R. Bordeaux partage le sentiment de M. Bonnin, quant à la certitude des trouvailles à faire ; mais, tout en admettant le haut prix du travail, on a, d'après l'évaluation même de M. Bonnin, la moitié de la somme ; on pourrait donc faire la moitié de la fouille. Laissant provisoirement de côté la partie que recouvrira le pavé de la rue, il proposerait de commencer l'exploration par la partie qui va se trouver sous les fondations de la maison projetée. Il serait facile de s'entendre avec l'architecte et l'entrepreneur.

M. Bonnin insiste sur les difficultés de l'exploration, et répète qu'il ne croit pas possible d'obtenir un résultat avec les ressources proposées.

M. Brunet demande si les monnaies recueillies récemment ont été trouvées dans la rivière qui baigne le pied du rempart ou dans les maçonneries.

On lui répond que c'est dans la rivière.

M. Brunet indique à Brionne un terrain d'environ 1 hectare, où l'on pourrait à coup sûr opérer des fouilles, dont il accepterait la surveillance. C'est un cimetière gallo-romain. On en a déjà extrait des vases cinéraires, des monnaies de Germanicus et de Néron.

M. de Caumont constate que de nombreuses fouilles de ce

genre ont déjà eu lieu à Brionne ; les résultats seraient toujours les mêmes.

M. R. Bordeaux demande le maintien, à la disposition de l'inspecteur, de la somme qui vient d'être votée, malgré le refus de M. Bonnin de surveiller les fouilles. Il ne désespère pas de s'entendre avec la Société de l'Eure.

M. Bonnin mentionne, parmi les découvertes récentes, une trouvaille de monnaies d'or carlovingiennes, faite à Écardanville-sur-Eure, dans les travaux du chemin de fer. Il signale aussi, près d'Ivry, l'existence, ignorée jusqu'alors, d'une pierre levée, grossièrement sculptée, nommée par les gens du pays la *Mère-Jeanne;* et, une lieue plus loin, à Loré, un grès énorme qu'il faut peut-être regarder aussi comme un monument celtique.

M. de Caumont s'est préoccupé des moyens d'assurer la conservation des piles de l'aqueduc du Vieil-Évreux, qu'on voit fort bien du chemin de fer de Paris. Comment les préserver des dégradations dont elles sont menacées de la part des paysans ?

M. Bonnin, explorateur du Vieil-Évreux, connaît un seul moyen de préserver des outrages les vestiges des monuments romains ; c'est de les rendre de nouveau à la terre. Il signale en passant, dans la construction de ces piles, une particularité qu'il a pu observer quand le chemin de fer en a coupé une, et qu'il regarde comme commune à toutes, la présence à leur base de deux trous circulaires remplis de cendres et de silex plats en couches superposées.

M. de Caumont demande s'il y a, depuis huit ans, progrès dans les tendances archéologiques du département ; si l'on a donné de l'impulsion aux recherches, aux classements d'archives ; si les instituteurs, qui pourraient être des auxiliaires précieux, prennent part à ce mouvement ?

M. Bonnin peut affirmer moins d'hostilité dans l'esprit

public. La Société de l'Eure admet maintenant dans sa bibliothèque des ouvrages d'archéologie pure, et d'autres livres d'érudition du même ordre. C'est un progrès.

M. Bourguignon, architecte, voit avec plaisir, dans les ouvriers, une tendance à la recherche, à la conservation des objets curieux que les travaux amènent souvent devant eux.

M. Bordeaux constate, à son tour, un progrès notable dans ce qui concerne les publications archéologiques. Elles sont aujourd'hui bien accueillies ; les anciennes, d'abord dédaignées, deviennent recherchées et les nouvelles obtiennent de la faveur. Il cite les notes de M. Auguste Le Prevost sur les communes du département, trois vol. d'une valeur incontestable ; le dictionnaire de MM. Charpillon et Carême ; la publication des pierres tombales de l'Eure par M. Corde, ouvrage qui restera malheureusement inachevé ; enfin la publication du Cartulaire de Louviers, confiée par cette ville à M. Bonnin, et qui ne formera pas moins de huit volumes in-4°.

Les travaux publics sont plus intelligents, moins destructeurs ; les restaurations plus satisfaisantes. Il se forme des ouvriers qu'on n'aurait pu se procurer il y a dix ans. L'atelier de peinture sur verre, dirigé par M. Duhamel, a produit des travaux distingués, des réparations habiles et consciencieuses. On vient de lui confier la mise en état des vitraux de St-Vincent de Rouen, et il s'en acquitte d'une manière bien supérieure à celle qui a présidé à la restauration des vitraux de Conches, faite pourtant à grands frais sous les auspices du gouvernement. Évreux possède deux ateliers de sculpture. Leurs productions sont parfois sujettes à critique, mais elles accusent du talent, des connaissances certaines et le désir de conserver et d'imiter les objets anciens. Il se forme ainsi une pépinière de jeunes artistes qui relèveront partout le goût. Les ouvriers de tout état prennent intérêt aux choses de l'ar-

chéologie, et c'est un point important. M. Bordeaux peut citer comme exemple M. Delaporte, peintre à Verneuil, dont le zèle, dans diverses circonstances, a conservé des objets curieux, et qui vient tout récemment encore de recueillir et de déposer à la bibliothèque de la ville qu'il habite des pavés émaillés des XIIe et XIIIe siècles.

M. Bourguignon a été à même de constater également l'intérêt apporté par les ouvriers aux découvertes que le hasard leur procure, et leur bon vouloir pour mettre à portée d'en tirer des renseignements utiles.

M. de Caumont prend acte de cette heureuse impulsion. Il voudrait qu'on dirigeât aussi dans ce sens les instituteurs ruraux. Ils rendraient de grands services lors des découvertes de substructions romaines et autres qui se font parfois dans les campagnes. Déjà quelques-uns, dans le Calvados, occupent ainsi leurs loisirs, et six ont été récompensés l'année dernière à Isigny. M. de Caumont a écrit un court exposé de la science, qu'il a appelé *Archéologie des écoles primaires*, et la Société Française en pourra distribuer à ceux des instituteurs de l'Eure qui montreront de la bonne volonté.

M. le comte Dauger pense que, dès l'école normale, il faudrait leur inoculer les principes de l'archéologie, qu'il leur est difficile d'acquérir au milieu de leurs occupations à la campagne.

M. Bordeaux croit qu'on peut résumer ces principes en deux mots : ne pas détruire ; et quand la nécessité force à déroger à cette règle, conserver par des dessins, par des notes un souvenir précis de l'objet disparu. Les choses qui nous paraissent aujourd'hui insignifiantes peuvent plus tard acquérir du prix. On a vu et on verra encore recueillir, dans les musées publics et privés, ces choses jadis vulgaires et dédaignées.

M. le comte Dauger émet le même vœu.

M. Bourguignon regarde comme un grand moyen de vulgariser les ouvrages si utiles de M. de Caumont.

M. Bordeaux regarde, en second lieu, les musées comme un excellent moyen d'instruction. Malheureusement, à Évreux, la Société de l'Eure ne se préoccupe pas assez de son musée départemental. Le local est insuffisant; les objets demanderaient à être mieux classés et étiquetés. La rédaction d'un catalogue illustré, s'il était possible, serait un moyen d'attirer l'attention. Bernay a un musée infiniment mieux disposé. Deux grandes collections privées, celle de M. Loisel, à la Rivière-Thibouville, et celle de M. le comte de Reiset, au Breuil-Benoist, pourraient servir d'exemple aux villes et au département.

Mgr Devoucoux avait aussi créé un curieux musée spécial dans le cloître du palais épiscopal, habilement restauré et complété par M. Bourguignon. Il y avait recueilli toutes les inscriptions lapidaires intéressant l'histoire ecclésiastique de la contrée. A défaut des originaux, des moulages complétaient les séries.

M. Bourguignon signale un fait regrettable, qui prouve combien les sentiments archéologiques ont encore besoin de se faire jour. Tout le monde connaît les pierres tombales provenant de l'abbaye du Bec, aujourd'hui égarées dans l'église de Boisney, et leur valeur historique, qui les a fait décrire par Farin. Ne recouvrant aucune sépulture, placées dans les passages et sans cesse menacées de destruction par les souliers ferrés des habitants du lieu, on les avait, comme moyen de conservation, relevées verticalement contre les murs. Mais le conseil municipal n'a pas trouvé la chose à son goût, et pour affirmer son droit, il a obtenu du tribunal civil de Bernay un jugement qui ordonne de les remettre à la place qu'elles occupaient. Il est bon de faire connaître ces détails, pour qu'on sache plus tard rendre justice à chacun.

M. de Caumont demande comment, à l'occasion du concours régional, on n'a pas songé à faire une exposition rétrospective ou même une exhibition d'art moderne ?

M. R. Bordeaux répond qu'après la brillante exposition du dernier concours, on n'aurait pu avoir rien de nouveau. Il regrette qu'on n'ait pas la disposition d'un local pour recueillir les moulages pris par les artistes pour l'utilité de leurs travaux, et qui plus tard se trouvent perdus. On formerait ainsi, avec le temps, une collection d'excellents modèles très-précieuse pour l'histoire. La ville et le département sont insouciants quand il s'agit de pareilles matières. Il reste pourtant un moyen de se procurer le local nécessaire, recourir à l'initiative privée, créer des actions pour couvrir les frais de location. Mise en demeure par ce procédé, la ville finirait peut-être enfin par intervenir. En attendant, un hangar suffirait. Sans reculer devant les refus, en montrant une persévérance tenace, on arrivera au résultat désiré.

M. Clérisse croit qu'une souscription, en réservant certains avantages aux souscripteurs, réussirait parfaitement. Ce serait un excellent essai de décentralisation.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Le Secrétaire,

Ch. VASSEUR.

SÉANCE ADMINISTRATIVE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, TENUE A CAEN,

Le 10 *mai* 1870.

La Société française d'Archéologie s'est réunie à Caen, le 10 mai, à 3 heures de relevée, sous la présidence de M. l'abbé Le Petit, au lieu ordinaire de ses séances.

MM. de Caumont, Renault, conseiller; Châtel, archiviste du département; Le Blanc-Hardel, Auber, Bouet, Pelfresne, architecte, ont pris place au bureau.

M. de Robillard de Beaurepaire remplissait les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont a rendu compte des démarches qu'il a faites récemment pour obtenir que la Société française d'Archéologie fût déclarée établissement d'utilité publique. L'instruction administrative se poursuit en ce moment, et tout fait espérer que le but désiré sera prochainement atteint.

M. de Caumont donne ensuite lecture d'une lettre de Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 4 de ce mois, réclamant l'envoi d'une délibération pour confirmer la demande qui lui a été adressée.

Après avoir entendu cet exposé, la Société prend une délibération en ce sens et décide qu'un extrait du procès-verbal sera transmis immédiatement à Son Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. de Caumont fait connaître que, par l'intermédiaire de M. de Cougny, inspecteur divisionnaire, la Société a acheté des époux Pagé les piliers de l'aqueduc gallo-romain de Contray, près Loches, avec une bande de terrain destinée à faciliter l'accès de ces ruines intéressantes.

Les différents actes relatifs à cette acquisition et un plan des lieux sont aujourd'hui entre les mains du trésorier.

Sur la proposition de son directeur, la Société vote une somme de 2,000 fr. pour être employée en allocations diverses au Congrès archéologique à Arles, et une somme de 1,000 fr. qui devra recevoir la même destination au Congrès scientifique de France à Moulins; elle décide en outre qu'elle souscrira pour cinq exemplaires à la médaille qui sera frappée pour honorer la mémoire de M. le comte de Montalembert.

Le secrétaire résume ensuite en ces termes les communi-

cations qui ont été adressées à la Société depuis sa dernière séance.

Dans une lettre, en date du 18 avril, à St-Pétersbourg M. le comte Duvaroff, président de la Société archéologique de Russie, déplore la rapidité lamentable avec laquelle les monuments anciens disparaissent dans cette partie de l'Europe. Les soins et les ordonnances protectrices ne manquent pas sur la matière ; mais que peut le législateur en présence de l'ignorance, du mauvais goût ou de l'incurie des particuliers et des corporations ? La diffusion de saines notions archéologiques et l'action persévérante des Sociétés savantes peuvent seules apporter un remède à un semblable état de choses !

M. le chevalier da Silva fait connaître qu'il a été chargé, par la municipalité d'Evora, d'étudier les mesures à prendre pour conserver l'ancien temple de Diane. Dans un travail intitulé : *L'Architecture en Portugal*, par M. Charles Lucas, ce monument est signalé tout particulièrement. « Malgré les « maisons qui l'entourent, ce temple, que l'on suppose « dater de l'érection d'Evora en municipe, présente un « aspect imposant et dénote, par sa belle ordonnance corin- « thienne, l'influence du grand art gréco-romain. » Espérons que les intentions patriotiques de la municipalité pourront être réalisées, et que M. da Silva trouvera, dans les investigations qu'on entreprend, l'occasion de comparaisons intéressantes pour l'art antique.

La conservation des murs de Dax, réclamée si vivement dans le monde archéologique, et qui paraissait avoir été définitivement arrêtée, serait-elle de nouveau mise en question ? Nous ne pouvons le croire. Cependant, il semble qu'on parlerait, à l'heure qu'il est, de faire disparaître une partie de la terrasse de la sous-préfecture et de l'hôtel-de-ville. Ce projet dispendieux serait un acte de vandalisme sans excuse *et sans utilité.*

Comme l'écrit M. de Monval : « La terrasse est soutenue « par le rempart romain flanqué de deux tours. C'est un « beau spécimen de fortification romaine, qui a été légère- « ment abaissé, mais qui d'ailleurs n'a jamais souffert la « moindre souillure de réparation moderne. La construction « est en petit appareil composé de rangées alternatives de « petites pierres et de grandes briques comme dans le reste « de l'enceinte. C'est absolument la même construction que « celle des arènes de Bordeaux, avec un plus grand caractère « de force et de solidité. »

Les murs romains de la ville de Dax forment à coup sûr son meilleur et son plus sérieux ornement, et nous nous plaisons à penser que les appréciations désintéressées de tant de personnes compétentes qui les ont vus et admirés finiront par changer les dispositions des autorités locales.

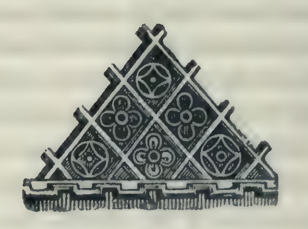
Dans une lettre écrite au retour d'un voyage en Norwége, M. le vicomte de Vaulogé signale le caractère oriental de la décoration de portes d'églises conservées au musée de Bergen. Elles appartenaient à des établissements religieux qui furent ruinés dans les guerres de la réforme. Des photographies, jointes à cet envoi, permettent de contrôler les appréciations de notre zélé confrère.

La Société des Antiquaires du Centre, que dirige dans une voie excellente son honorable président, M. des Méloizes, vient enfin d'arracher aux chances de destruction qui les menaçaient les pierres sculptées déposées dans le jardin de l'archevêché, et dont, à plusieurs reprises, M. de Caumont avait stigmatisé le honteux abandon.

Aujourd'hui Bourges possède enfin un musée lapidaire ; une construction élégante abrite ses richesses épigraphiques et sculpturales. Nous félicitons la Compagnie de la mesure excellente qu'elle vient de prendre.

La Société française d'Archéologie a déjà contribué pour une somme de 100 francs à cette dépense éminemment utile ; elle aura à décider, dans la réunion qu'elle tiendra à Moulins, s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter cette allocation.

E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.



CHRONIQUE.

Congrès scientifique de France, à Moulins. — L'Institut des provinces de France décerne dans les Congrès des récompenses aux meilleurs ouvrages et aux hommes qui ont le mieux mérité du pays. Il n'attend pas que les candidats se présentent : il se réserve le choix direct des hommes et des œuvres à récompenser, persuadé que ce ne sont pas ceux *qui sollicitent qui méritent toujours le mieux d'être distingués.*

Cette année, l'Institut donnera un plus grand nombre de récompenses que de coutume à Moulins, au Congrès scientifique de France; mais elles seront toujours assez limitées, comparativement à l'étendue du territoire français, *pour conserver une haute valeur.* Il en sera de même des récompenses décernées par le Congrès archéologique de France dans la ville d'Arles, au mois de septembre prochain. Là, ce seront seulement les ouvrages d'archéologie qui seront appelés à concourir : la distribution sera faite avec une grande solennité dans le théâtre romain.

MM. Renault, conseiller à la Cour impériale de Caen, pour ses tables du *Bulletin monumental* et des volumes de la Société des Antiquaires ; de Cougny (de Chinon), pour ses inspections en Poitou et en Touraine ; Des Diguères, de l'Orne ; Schuermann (de Liége), conseiller à la Cour d'appel, pour ses recherches sur l'épigraphie romaine de la Belgique, ont été déjà désignés pour des médailles.

A Moulins, les ouvrages de sciences, d'histoire naturelle, d'agriculture, seront particulièrement récompensés. M. Bouchard Huzard sera au nombre des lauréats pour son grand et bel ouvrage sur l'*Architecture rurale.*

Deux commissions font une enquête sur les publications ayant eu lieu en province récemment, afin de soumettre à l'Institut des propositions.

Les médailles seront remises solennellement aux lauréats par M. Duruy, sénateur, ancien ministre, que l'Institut des provinces a chargé, pour cette année, de la présidence du Congrès scientifique de France.

Congrès de l'Association normande à Mortain et à St-Hilaire-du-Harcouët. — Les enquêtes de l'Association normande, à Mortain, ont été très-bonnes et très-suivies.

Le 22, à sept heures du soir, la Compagnie a visité la cascade du château et les beaux rochers de l'Abbaye-Blanche, le cloître (v. la page suivante) et l'église abbatiale : une foule de dames s'y était rendue et deux musiques excellentes faisaient retentir les échos de leurs mélodies.

Le 23, séances auxquelles ont pris part surtout M. de Glanville, M. d'Estaintot (de Rouen), M. le Maire de Mortain, M. de Lorgeril, M. Collibeaux, M. Hellent et M. l'abbé Ameline, directeur du séminaire, homme d'une instruction des plus variées.

Le soir, banquet splendide (120 personnes) offert par la ville à l'Association normande. M. de Glanville a porté aux habitants de Mortain un toast parfaitement senti et heureusement exprimé, qui a eu le plus grand succès. Celui de M. Moulin, maire de la ville, a été aussi parfaitement accueilli.

A St-Hilaire, l'enquête industrielle a été remarquable. M. le comte de Failly a présenté la situation des fonderies de Bourberouge, depuis le libre-échange.

Une séance d'histoire, d'art et d'archéologie a eu lieu. M. Sauvage, juge de paix, a présenté un essai historique sur St-Hilaire. On a recherché ensuite les moyens de rendre les concours provinciaux et régionaux le plus instructifs possible.

M. de Caumont, après avoir rappelé que l'homme ne vit pas seulement de viande, de pain et de vin, mais qu'aujourd'hui la nourriture intellectuelle lui est indispensable, pense que les concours régionaux, qui n'ont guère eu jusqu'ici que la nourriture pour but, pourraient devenir occasionnellement de grandes réunions utiles pour le développement des idées et la décentralisation intellectuelle.



CLOITRE DE L'ABBAYE-BLANCHE, A MORTAIN.

Bouet del.

C'est là ce qui a motivé les réunions que la Société française d'Archéologie a tenues souvent dans les villes où les concours régionaux avaient amené des étrangers et des hommes qui portent autant d'intérêt aux progrès moraux et intellectuels qu'aux progrès matériels. Plusieurs fois les concours agricoles ont aussi donné lieu à des concours artistiques. Il y aurait des changements considérables à faire dans ces réunions. Les sociétés chorales, par exemple, viennent pour obtenir une médaille nouvelle qui sera suspendue à leur bannière, et font presque comme ceux qui montent à un mât de cocagne pour en décrocher une montre, un gobelet d'argent ou un autre objet du même genre: le public serait plus satisfait si la réunion des musiques avait pour but de lui faire entendre les meilleurs morceaux de nos grandes compositions anciennes ou modernes.

Les expositions d'art seraient aussi très-bien accueillies, surtout si, pendant leur durée, des conférences publiques et quotidiennes étaient faites sur l'histoire de l'art. D'autres conférences publiques pourraient être données sur d'autres sujets pendant la durée du concours, et les personnes qui se seraient déplacées trouveraient ainsi de nouveaux moyens d'instruction, au lieu du désœuvrement et de l'ennui qu'il est bien difficile d'éviter quand on est hors de chez soi, dans une ville où il est difficile de s'occuper.

M. de Caumont pense que le musée local pourrait, à cette occasion, donner lieu à une démonstration publique des richesses qu'il renferme, mais il faudrait que ces objets fussent moins entassés qu'ils ne le sont habituellement et plus faciles à observer. Il faudrait un catalogue raisonné, que la Société française d'Archéologie réclame, qui n'est pas encore imprimé à l'heure qu'il est dans la plupart des localités.

Ce peu de mots montre le parti qu'on pourrait tirer de la réunion des concours régionaux pour donner à la province une puissante excitation intellectuelle et artistique, pour inspirer en même temps l'amour du sol, en exaltant tout ce que le pays renferme de bon et d'intéressant, en faisant appel au patriotisme et aux talents de ceux qui l'aiment et l'étudient.

M. Moulin, maire de Mortain, qui a fait une excellente conférence sur l'église de Mortain, a présenté une description du curieux reliquaire conservé dans le trésor de cette église, et dont voici un des côtés.



Au centre, on voit le Christ nimbé entre les anges saint Michel et saint Gabriel.

Sur le toit se voient deux colombes perchées sur les ailes déployées d'un chérubin. Le côté opposé porte une inscription romane cursive, dont il est difficile de découvrir le sens.

M. Moulin pense que cette cassette, *capsa*, pouvait être portée suspendue au cou.

Avant de se séparer, la Société française d'Archéologie a voté une médaille à M. l'abbé Le Mesle, curé de Savigny.

Ch. VASSEUR.

Inspection des ruines de l'abbaye de Savigny. — Les ruines de l'abbaye de Savigny sont toujours à peu près dans le même état; cependant on a repris la démolition des arcades de la

grande nef pour en extraire quelques pierres de taille en granit et de très-bon moellon : ce qui fait craindre que les ruines pittoresques de cette grande église ne finissent par disparaître à la longue.

M. de Glanville, directeur général de l'Association normande, a visité tout récemment avec moi ces ruines et les travaux de consolidation commencés sous la direction de M. Le Mesle, curé de Savigny, à la porte du réfectoire achetée par moi en 1839. M. de Glanville a visité également l'église de Savigny, complétée et refaite en partie par M. l'abbé Le Mesle. Ce savant pasteur a sculpté lui-même sur le granit dont est construite la nouvelle tour ogivale, tous les modillons et les autres moulures : c'est un travail de patience très-difficile et qui est parfaitement réussi; aussi avons-nous proposé à la Société française d'Archéologie de décerner une médaille à M. l'abbé Le Mesle, et cette médaille a été proclamée à St-Hilaire-du-Harcouët, dans la séance publique tenue par l'Association normande. M. Le Mesle a fait placer dans l'église de sa paroisse le tombeau d'un abbé de Savigny, qu'il a retrouvé dans les ruines de l'abbaye et qu'il a restauré habilement. Divers débris ont été réunis par lui dans la cour du presbytère, et on lui doit une vue générale des bâtiments de l'abbaye avant leur destruction. Cette vue cavalière, sur une très-grande échelle, est très-précieuse et mériterait d'être publiée, surtout si l'on se décidait à imprimer une histoire de cette importante maison religieuse.

M. Le Mesle avait, comme on le voit, bien des titres à la médaille qui lui a été décernée par la Société française d'Archéologie.

DE CAUMONT.

Médaille frappée par l'Institut des provinces à la mémoire de M. le comte de Montalembert. — Charles-René, comte de Montalembert, ne fut pas seulement une des gloires les plus hautes et les plus pures de la tribune française; le magnifique et magnanime orateur nous appartint directement et étroitement par la solidarité d'une confraternité active, d'une collaboration assidue. Pendant quarante ans, il fut l'un

des plus vaillants parmi les plus dévoués de notre phalange. Pendant quarante ans, il défendit, comme il savait défendre ce qu'il aimait, ces monuments, ces ruines, ces débris qui nous sont chers et sacrés. Pendant quarante ans, il revendiqua, avec l'éloquence émue et vibrante que tout le monde sait, ces franchises, ces droits de libre et large initiative, dont les congrès ont partout promené la bannière. Pendant quarante ans, il fut l'ami, lui-même ajoutait : « le disciple » de celui qui, pour nous tous, est un ami et un maître. Enfin, c'est en présidant une de nos séances qu'il prononçait, il y a quatre ans à peine, l'allocution entraînante où sa grande parole devait retentir pour la dernière fois en public.

Dans une circonstance antérieure, M. de Montalembert, s'adressant à M. de Caumont, lui disait : « Que les hommes se taisent, si vous le voulez, sur vous et sur votre œuvre ; les pierres parleront, *te saxa loquuntur.* »

De M. de Montalembert aussi on peut dire : *les pierres le loueront.* Les pierres raconteront son nom et garderont sa gloire : oui, les pierres, les monuments, et aussi les marbres de deux tribunes illustres.

Prenant exemple sur ce qui s'est fait, il y a peu d'années, pour le directeur de l'Institut des provinces, M. le comte de Mellet a demandé qu'une médaille soit frappée à l'effigie du comte de Montalembert, sous le patronage du Congrès, et que cette médaille, produit d'une souscription immédiatement ouverte, soit offerte à Mme la comtesse de Montalembert.

Le Congrès s'est associé unanimement à la motion faite par M. le comte de Mellet.

En conséquence, une commission est instituée et composée de : MM. *de La Fayette*, président; *Leroy-Perquer*, secrétaire, à Bléville, par le Havre, et à Paris, rue de Fleurus, 25; *Leroyer*, trésorier, à Vincennes; *de Caumont*, à Caen; *Le Harivel-Durocher*, à Paris; le comte *de Mellet*, à Chaltrait (Marne); le marquis *de Montlaur*, à Paris; *Du Chatellier*, à Pont-l'Abbé (Finistère); *R. Bordeaux*, à Évreux; *Eugène de Thiac*, à Puyreaux (Charente); *Desvaux-Savouré*, à Paris;

Gustave Lapérouse, à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) ; *Douhaire*, rue de Fleurus, 5, à Paris.

La Commission a arrêté que le prix de la souscription serait de *dix* francs, et que le montant en serait versé entre les mains de M. Leroyer.

Chaque souscripteur recevra une médaille en bronze en tout semblable à la médaille en or offerte à la famille de M. de Montalembert.

Nous publierons la liste des souscripteurs à mesure qu'elle nous parviendra ; nous pouvons dès aujourd'hui citer quelques-uns des premiers inscrits :

M. de La Mariouze de Prévarin, membre de l'Institut des provinces, près Caen. . . . . 10 fr.
M. le comte de Mellet (2 médailles). 20
La Société française d'Archéologie (5 médailles). . 50
M. de Caumont (5 médailles). 50
M. Leroy-Perquer, du Havre. 10
L'Association normande (3 médailles). 30
M. de Glanville, directeur de l'Association normande. 10
M. de La Fayette, de l'Institut des provinces. . . 10

(*La suite au prochain numéro.*)

La Commission invite tous les amis de l'illustre défunt à s'unir à elle, pour la réalisation, la plus prompte possible, d'un hommage qui transmettra à la postérité le souvenir des immenses services rendus par le comte de Montalembert à la cause de nos monuments nationaux et à celle de l'histoire.

C. DE LA FAYETTE.

M. Le Harivel-Durocher nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. — Nous apprenons avec joie que notre habile et savant confrère, M. Le Harivel-Durocher, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Jamais distinction ne fut mieux méritée : talent, patriotisme, désintéressement, extrême modestie, voilà des titres réels et rarement réunis dans un seul homme, qui depuis longtemps déjà classaient en première ligne M. Le Harivel. Cette nomination était donc prévue et attendue

de tous les amis de notre habile artiste, et c'est avec une grande satisfaction que nous enregistrons aujourd'hui cet acte de justice.

D. C.

Nouvelles archéologiques et publications. — Notre savant confrère M. Éd. Lambert, conservateur de la bibliothèque publique de Bayeux, vient de publier un excellent mémoire sur l'*épigraphie romaine* dans le Calvados. M. Lambert pouvait seul bien faire un travail de ce genre, car il a toutes les traditions, et on lui doit la conservation des colonnes milliaires avec inscriptions que possède aujourd'hui le musée lapidaire de Bayeux dont il est le conservateur ; il avait pu dessiner une grande partie de celles qui ont été perdues. M. Lambert fait remarquer que le département du Calvados est un de ceux où l'on a trouvé le plus de colonnes itinéraires et que les autres départements normands n'en ont pas fourni. La monographie des pierres milliaires, si elle était faite ainsi pour toutes les parties de la France, serait de la plus grande utilité. Jusqu'ici on a décrit un assez grand nombre de milliaires dans différents recueils, mais tout cela est disséminé, il faudrait un travail d'ensemble ; j'ignore si la commission de la carte des Gaules y a songé. Ce que je peux dire, c'est qu'il n'y a guère moins de 200 bornes milliaires en France à l'heure qu'il est, soit dans les musées, soit même en *place*. Le nombre des colonnes encore en place est même plus considérable qu'on ne le croyait il y a quelques années : on en cite un certain nombre dans les départements du Midi.

Pour revenir au travail très-remarquable de M. Lambert, nous dirons qu'il a présenté des fac-simile de presque toutes les inscriptions antiques dont il parle, aussi bien que des cachets d'oculistes trouvés dans le Calvados ; c'est un travail complet sur l'épigraphie romaine, travail qui peut être offert comme modèle à ceux qui feront de semblables monographies dans d'autres départements.

— La Société française d'Archéologie a souvent fait appel aux hommes qui pouvaient diriger des fouilles, de manière à aug-

menter la richesse épigraphique de nos provinces : elle n'a pas toujours trouvé beaucoup d'empressement, parce qu'il faut, pour surveiller ces fouilles, des loisirs, des déplacements; mais elle tient toujours des fonds en réserve pour explorer certaines localités qui paraissent contenir des constructions romaines. Quelques fouilles vont être reprises dans la campagne de 1870, et nous en espérons de bons résultats.

—Pendant que la ville d'Arles se prépare à recevoir le Congrès archéologique de France, celle de Bâle (Suisse) annonce la tenue du *Congrès archéologique international*, qui ne put se tenir l'année dernière, et Bologne recevra, le 1er octobre, le *Congrès anthropologique international;* le prince Humbert en a accepté la présidence.

—C'est le 20 septembre que le Congrès archéologique de France s'ouvrira à Arles, et ceux qui voudraient aller ensuite à Bologne auraient tout le temps, car il ne faut que 2 jours pour s'y rendre de la ville d'Arles.

Le Congrès d'Arles aura pour secrétaires généraux MM. le baron Jules de Verneilh, le marquis de Castelnau et Ricard, membres de l'Institut des provinces, assistés de MM. de Laurière, inspecteur de la Charente; Trapaud de Colombe, de la Gironde; le baron de Rivières, d'Alby; de Beaucourt, de Paris, et de deux autres membres qui seront ultérieurement désignés.

— M. Rondier, membre de la Société française d'Archéologie, juge honoraire à Melle, vient de décrire et de figurer une colonne milliaire qu'il a donnée au musée de Niort. Elle avait été trouvée à Brioux (Deux-Sèvres), en 1838, dans le cimetière de cette commune, l'ancien *Brigiosum* de la carte de Peutinger, sur la route de Saintes à Poitiers. La colonne, qui avait été creusée pour en faire un tombeau, a malheureusement été mutilée dans sa partie supérieure, et il ne reste plus qu'une partie de l'inscription qu'elle portait.

Nous ne pouvons analyser la dissertation de M. Rondier, mais nous la signalons aux savants qui s'occupent des voies antiques et de la géographie romaine (1).

(1) Une feuille in-8°, chez L. Clouzot, libraire, à Niort.

— M. Hélie vient de faire paraître, sous le titre de *Souvenirs de Vézelay*, un joli volume, accompagné de bonnes planches. Cet ouvrage sera fort utile aux antiquaires et aux touristes ; il est divisé en sept chapitres et imprimé avec soin à Avallon.

— La Société archéologique de Montauban est très-active et publie régulièrement un *Bulletin*, qui avait été édité d'abord par les soins de M. Coustou. Nous y avons trouvé plusieurs articles de MM. Devals et Pottier.

Les Sociétés archéologiques du midi de la France, et celle de Montauban entre autres, ont regardé comme des *oppida* remontant à une époque fort ancienne, à l'époque gauloise ou à l'époque gallo-romaine, des enceintes retranchées avec des mottes, absolument semblables à celles que nous regardons en Normandie comme des châteaux normands. Nous avons de bonnes raisons pour soutenir notre opinion, car nous avons plus de cent de ces enceintes qui ont appartenu au XIe siècle à des seigneurs normands cités par Robert Wace; alors les châteaux étaient en bois ; ces petits forts étaient garnis de palissades, et la tapisserie de Bayeux nous permet de rétablir par la pensée les palissades et les charpentes de ces demeures féodales des Xe et XIe siècles et quelquefois du XIIe, quoique dans ce dernier siècle on construisît en pierre dans les localités qui fournissaient des matériaux convenables.

Mais s'ensuit-il que plus anciennement on n'eût pas établi de semblables forteresses? Voilà la question qu'il importe d'éclaircir et qui mérite d'être sérieusement étudiée. Je sais que l'on a dit avoir trouvé sur les mottes du midi et dans ces enceintes des débris de tuiles à rebord, et qu'on a voulu les faire remonter au moins au temps de la domination romaine ; mais en supposant que le fait ait été bien observé, qui pourrait dire que les tuiles à rebords n'ont pas été employées pendant très-longtemps au moyen-âge ? les tuiles à rebords sont encore employées à Rome, et tout porte à croire qu'elles l'ont été en France jusqu'au XIe siècle dans certaines localités. Je doute donc que les petites places à mottes, qualifiées à Montauban par M. Devals d'*oppida*, soient autre chose que ce que nous

avons chez nous. En voyant un plan publié par M. Arnoult, dans le *Bulletin* de Montauban, on croirait voir celui de notre château des Olivets, à Mutrécy, mêmes divisions, même disposition sur une presqu'île.

Nous pensons donc qu'il faut étudier ces places avant de fixer leur âge, et jusqu'à preuves incontestables, nous serons persuadé que ce sont des emplacements de châteaux du moyen-âge et non des *oppida*, dénomination un peu ambitieuse pour ces petites places. J'ai figuré assez de pareils emplacements, soit dans mon *Cours d'antiquités*, t. V (architecture militaire), soit dans mon *Abécédaire d'archéologie* (architecture militaire et civile du moyen-âge, 3e édition), pour que les antiquaires du midi de la France puissent voir si mes réclamations sont fondées; en tous cas, c'est établir dans la nomenclature archéologique une confusion très-fâcheuse que d'appeler *oppida* des points fortifiés de si minime étendue.

— Les archéologues de l'école positive sont souvent étonnés des conjectures émises, avec une foi robuste, par les explorateurs du monde préhistorique, à l'occasion des souterrains qui existent dans certaines parties de la France. Ce sont toujours d'après eux des habitations *troglodytiques*.

Il y aurait pourtant à examiner de plus près ces cavités, pour admettre une pareille conclusion; car si les roches tendres ont été très-anciennement excavées, elles fournissent encore aujourd'hui des retraites aux familles pauvres et des caves spacieuses en Touraine et dans d'autres contrées.

Si l'on me demandait à quelle époque rapporter les chambres souterraines que l'on voit entre Tours et Langeais, entre Tours et Amboise, je serais fort embarrassé : il y en a qui ne datent que d'un siècle; il y en a d'autres qui peuvent remonter très-loin. On voit des centaines d'habitants vivant encore dans ces trous creusés dans la roche; d'autres fois, ce sont des caves à vin plus ou moins spacieuses qu'on y a établies.

Les historiens du silex taillé et de la pierre polie vont un peu vite quand ils veulent s'emparer d'un grand nombre d'excavations dont l'âge n'est pas mieux fixé, et qui peut-être ne remontent

pas très-loin, pour y loger la population contemporaine de la pierre polie.

Aujourd'hui que la mode entraîne les archéologues vers ce monde un peu idéal des temps primitifs, il est bon d'examiner avec soin, d'appliquer la méthode éclectique à l'étude des souterrains prétendus d'origine préhistorique : c'est ce que vient de faire M. Noulet dans un mémoire très-bien raisonné et fort étendu inséré au dernier numéro de la *Revue archéologique du Midi de la France* (n° 21).

« Les souterrains factices, dit M. Noulet, qui ont été appelés « *souterrains-refuges*, *habitations troglodytiques*, ne furent « pas construits pour servir de demeure, même temporaire, à « des familles humaines ; ils ne présentent, aucune des conditions les plus indispensables à une telle destination. Le « défaut d'espace, d'air et de lumière s'oppose à cette interprétation. Avait-on voulu en faire des lieux de sépulture ? « nous ne le pensons pas non plus, quoiqu'ils aient pu être « parfois utilisés comme tels. A quoi auraient servi tant de « soins, dont certains auraient été contre-indiqués, tels que « les soupiraux, par exemple ? Que nous reste-t-il de suppositions à faire ?

« Je ne trouve que celle qui consiste à les considérer comme « des galeries souterraines destinées à la conservation des « approvisionnements, véritables greniers établis d'après un « mode de construction d'une remarquable uniformité, et si « bien combiné qu'il se trouve conforme aux règles indiquées « par la science moderne : isolement des produits, renouvellement lent et modéré de l'air, à l'aide de couloirs étroits « et de soupiraux au plafond des chambres ; ouverture exigüe, « ras de terre, pouvant être facilement déguisée au besoin. « Aussi, est-ce pour rappeler les usages que j'attribue à ces « galeries, que je proposerai de les désigner sous la dénomination de *cryptes d'approvisionnement*.

« Les soins apportés à leur construction, et cette sorte de « correction qui les caractérise, l'application continuelle des « mêmes règles, démontrent qu'elles sont dues à un peuple

« arrivé à un état suffisant de civilisation. Pour obtenir, en « effet, de tels résultats, il fallait le pic et la pioche en fer, « deux instruments dont l'action se trouve inscrite en traits « innombrables sur leurs parois et que les roches dures né« cessitaient. »

Je crois que l'on admettra les mêmes conclusions pour diverses excavations souterraines du nord de la France.

Quant à certains souterrains, dont on s'obstine quelquefois à faire des habitations troglodytiques, je suis très-persuadé que beaucoup d'entre eux sont infiniment moins anciens et n'ont ainsi servi que de magasin pour renfermer des provisions ou des objets mobiliers, dans des moments de trouble ou d'inquiétude.

— La *Revue archéologique* de M. Dusan renferme un article de M. Henry Poydenot sur les tours d'observation que l'on voit dans les Pyrénées, surtout dans la direction des ports ou passages frontières donnant accès d'Espagne en France.

« Assurément, dit l'auteur, ce n'est pas sans motif que cet « ensemble remarquable de constructions a été établi, et l'on « ne peut s'empêcher de reconnaître que des idées bien arrêtées « ont seules pu faire bâtir toutes ces tours dans des conditions « aussi bien déterminées de solidité et de position dominante.

« Nous savons bien que toutes les forteresses du moyen-âge « se distinguaient principalement par le choix des emplacements « élevés, où leurs possesseurs les perchaient comme des nids « d'oiseaux de proie.

« C'est qu'en effet tous les seigneurs et les hobereaux de « cette époque, si fertile en guerres continuelles, ne se préoc« cupaient guère, dans la construction de leurs châteaux, que « de choisir les sites les plus inexpugables, soit pour mieux « défendre les rustres et les manants qui venaient se grouper « autour de leurs manoirs, soit pour être plus à l'abri des re« présailles après leurs attaques contre leurs ennemis.

« Mais les tours carrées dont nous nous occupons paraissent « avoir été bâties à un autre point de vue, et tout à fait en « dehors de ces préoccupations.

« Les archéologues ne sont pas d'accord sur leur âge et leur « origine. Quelques auteurs ont soutenu que c'étaient des restes « de constructions des Sarrasins ou Maures d'Espagne ; d'autres « ont prétendu que c'étaient les ruines de forteresses que les « Romains avaient élevées de distance en distance pour marquer « et assurer leur domination sur les peuplades vaincues par « eux de ce côté des Pyrénées, et pour protéger les voies de « communication qu'ils y entretenaient à grands frais. Les uns « veulent que ces tours ne remontent pas plus haut que l'époque « des guerres de religion, et enfin les autres pensent que ces « constructions sont beaucoup plus anciennes, qu'elles remontent « au moyen-âge, et qu'elles avaient principalement pour « mission de servir de signaux se reliant les uns aux autres, « et formant ainsi une véritable télégraphie aérienne.

« Après mûr examen, je dois avouer que cette dernière « opinion est la plus plausible et je ne fais aucune difficulté de « m'y rallier complètement. »

Dans la suite de son mémoire, il adopte la corrélation de ces tours dans les différentes directions, ce qui justifie sa manière de voir.

Chose à remarquer, c'est que du côté de l'Espagne on n'a pas trouvé de tours pareilles, et que les précautions contre les invasions d'un ennemi étaient prises exclusivement sur le versant français, ce qui prouve que les envahissements venaient d'Espagne.

Quant à l'âge des tours, il reste encore très-problématique; celles que j'ai vues en 1852 ne m'ont paru aucunes remonter très-loin (au plus au XIVe et au XIIIe siècle); mais je n'en ai visité que quelques-unes, et il faudrait les avoir toutes examinées.

M. Poydenot annonce que toutes avaient une petite enceinte annexée. C'est ce que j'ai cru remarquer moi-même.

— La Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, a publié tout récemment (1870) la 6e livraison de son tome IX. Nous y avons remarqué une étude considérable et fort intéressante sur l'église collégiale de St-Gaudens, par M. Morel,

membre de la Société française d'Archéologie; une notice sur le prieuré d'Unoc (Ariége), par M. l'abbé Authier; un mémoire sur Goridech, par M. Antoine du Bourg.

— La Société historique de Lisieux, dont fait partie MM. de Neuville, Ch. Vasseur, Pannier et plusieurs autres membres de la Société française d'Archéologie, montre une activité vraiment extraordinaire, et ses publications méritent d'être signalées; car, si elles se succèdent rapidement, elles sont cependant excellentes et faites avec le plus grand soin. L'inventaire des archives de l'ancien diocèse a commencé, et le premier cahier imprimé renferme une foule d'indications utiles pour l'histoire locale. M. Ch. Vasseur, secrétaire de la Société, publie d'autre part, sous le titre modeste de notes pour servir d'inventaire des archives municipales de Lisieux, un petit volume in-12 divisé en plusieurs chapitres, dont chacun est très-intéressant pour l'histoire de la ville et dont il a droit à nos félicitations particulières. Nous félicitons aussi M. Piel pour la bonne exécution typographique des publications de la Société, dont il est membre.

— La Société d'Émulation de Lisieux prépare une exposition rétrospective à l'occasion du concours d'agriculture qui aura lieu dans cette ville au mois d'août. C'est une heureuse idée qui ne peut que produire de bons résultats.

— M. Bulliot vient de nous faire parvenir le rapport très-circonstancié qu'il a publié sur les fouilles opérées au Mont-Beuvray sous sa direction, par ordre de l'Empereur. Ce rapport intéressant ne comprend pas moins de 75 pages grand in-8°. Tout le monde connaît le dévouement de M. Bulliot et les résultats qu'il a obtenus de ses explorations.

— Tout le monde connaît aussi le fameux cimetière de Civeaux dans le département de la Vienne, où l'on voit des tombeaux de tous les âges, depuis l'époque romaine et l'époque mérovingienne jusqu'aux siècles plus récents du moyen-âge. On sait aussi que dans l'abside il existe une inscription chrétienne des premiers siècles, que M. Le Blant a publiée et commentée. M. l'abbé Ribouleau, curé de cette paroisse, avait fait exécuter

dans le cimetière des fouilles dont il a entretenu la Société des



QUELQUES-UNS DES SARCOPHAGES DE CIVEAUX ET INSCRIPTIONS DE L'ABSIDE.

Antiquaires de l'Ouest. On a récemment annoncé sa mort, et nous nous associons aux regrets qu'elle a excités.

— M. Esmonnot, un des secrétaires-généraux du Congrès scientifique de France, qui s'ouvrira le 1er août, sous la présidence de M. le sénateur Duruy, a fait depuis quelques années des découvertes importantes à Néris, qu'il avait déjà exploré depuis longtemps (1). Ces découvertes seront l'objet de plusieurs communications importantes. Le département de l'Allier est tellement riche en céramique gallo-romaine, que depuis les publications de M. Tudot et de M. Payen du Moulin, M. Esmonnot en a recueilli une collection plus considérable que toutes les autres déjà connues.

Le Congrès scientifique recevra des communications intéressantes à ce sujet.

DE CAUMONT.

(1) Voir, dans le *Bulletin monumental*, le plan de Néris antique dressé par M. Esmonnot.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Doré, de l'Institut des provinces, à Paris.* — Un chimiste distingué membre de l'Institut des provinces, M. Doré fils, vient de mourir au moment où le Congrès des délégués des sociétés savantes, qui avait apprécié son talent et son dévouement, terminait sa session de 1870. M. Du Chatellier et plusieurs autres membres ont représenté l'Institut des provinces aux funérailles de ce regretté confrère. Il n'avait que 34 ans ; plusieurs années de suite il avait tenu la plume comme secrétaire au Congrès des Sociétés savantes (section des sciences physiques et naturelles). Avant d'être élu membre de l'Institut, il avait fait des cours publics de chimie qui l'avaient classé parmi les meilleurs professeurs et les plus instruits. Son laboratoire de chimie était très-suivi.

Fils de M. Doré, ancien professeur à l'école Polytechnique, membre de l'Institut des provinces, le créateur et le propriétaire de la cité Doré (13e arrondissement), notre confrère avait un bel avenir, une position indépendante ; sa vie tout entière aurait été consacrée à l'étude, et sa mort prématurée est infiniment regrettable. DE CAUMONT.

Mort de Mgr Devoucoux, évêque d'Évreux. — Mgr Devoucoux vient de mourir dans sa ville épiscopale où il était revenu malade de Rome quelques jours auparavant. Cette perte qui sera vivement sentie de tous nous afflige d'autant plus que, depuis trente ans, nous avions été en relation avec Mgr Devoucoux. Plusieurs fois nous avions été le visiter à Autun avant sa promotion à l'épiscopat, et, en 1846, lorsque la Société française d'Archéologie tint dans cette ville des séances générales, M. l'abbé Devoucoux en avait été un des principaux organisateurs avec M. de Fontenay.

Après cette réunion, qui fut des plus intéressantes, nous partîmes M. le comte Félix de Mérode, M. de Devoucoux et moi pour Chalon-sur-Saône où nous attendaient MM. Canat, de Chizy, Niepce et les membres de la Société Archéologique, et où nous fîmes plusieurs excursions intéressantes. Nous eûmes l'avantage de continuer notre voyage jusqu'à Lyon avec l'illustre

comte de Mérode qui nous quitta dans cette ville pour assister au mariage de sa nièce qui allait, quelques jours après, épouser le prince de Monaco.

Nous avions constamment entretenu depuis 1846 des relations épistolaires avec M. Devoucoux quand nous apprîmes avec joie la promotion de ce savant ecclésiastique à l'évêché d'Évreux.

En 1859, il vint à Louviers pendant la session de l'Association normande et présida une réunion générale de la Société francaise d'Archéologie. Plusieurs fois nous avons eu l'occasion de le voir à Caen où il assistait à la réunion du Conseil académique. Toujours il avait témoigné le plus grand intérêt à la Société française d'Archéologie, dont il était un des membres les plus anciens et les plus distingués.

La Société française d'Archéologie a publié plusieurs mémoires de Mgr Devoucoux. De Caumont.

Mort de M. Anatole Dauvergne. — Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un artiste qui fut en même temps un écrivain aimable et distingué.

Nous voulons parler de M. Anatole Dauvergne, décédé à Coulommiers, le 13 avril dernier, dans sa 58e année.

M. Dauvergne n'était pas seulement un écrivain spirituel et facile, c'était aussi un artiste de grand mérite. Élève de Léon Cogniet, il fit toujours honneur à son maître. La Normandie, avec ses rochers, ses paysages et ses monuments, inspira M. Dauvergne et obtint toutes ses prédilections. L'ouvrage historique et pittoresque intitulé *Le Havre et son arrondissement*, renferme un grand nombre de dessins dus à son crayon.

La *Revue de Rouen* reçut quelques-unes des inspirations qu'il prodiguait ordinairement à l'*Art en Province*, recueil fondé à Moulins par Achille Allier, et que M. le marquis de Montlaur a continué.

Dans la seconde période de sa vie, qui commence en 1850 pour finir en 1870, M. Dauvergne s'était adonné à la peinture murale. Il voulait renouveler en faveur de nos églises cet art du moyen-âge, entièrement tombé de nos jours. Il a réussi à se créer dans cette branche de l'art chrétien une véritable re-

nommée. Le Gouvernement lui a confié des travaux importants, entre autres les églises d'Issoire et de Bourbon-l'Archambault, la Ste-Chapelle de Riom et Notre-Dame-du-Port de Clermont, les cathédrales de Clermont et du Puy-en-Velay.

La Seine-Inférieure possède un échantillon du talent de M. Dauvergne dans ce genre de peinture; nous lui devons la restauration de la crypte de St-Jean d'Abbetot, près St-Romain-de-Colbosc. Ce fut de sa part un acte de dévouement autant qu'une œuvre d'artiste.

Nous devons à M. Dauvergne un remercîment tout spécial pour sa restauration d'Abbetot; car c'est à notre prière qu'il l'a entreprise, et c'est à notre amitié qu'il a fait ce sacrifice.

Puisque nous parlons des traces du passage de M. Dauvergne en Normandie, nous n'oublierons pas le tableau qu'il a fait, en 1842, pour décorer la contre-table de la chapelle de saint Régis à St-Rémy de Dieppe. On y voit saint François-Régis bénissant un couple de concubinaires dans une des églises du Velay, que le saint avait visitée. Enfin, nous lui devons le portrait de M. de Caumont, qui est dans la France actuelle le vrai patriarche de l'archéologie monumentale.

Nous voudrions faire mieux connaître l'homme de cœur et d'esprit que nous venons de perdre, encore dans toute la force de l'âge. Mais il nous suffira de dire qu'il avait un triple talent: celui de l'écrivain, de l'artiste et de l'archéologue. Nous aurons fini, quand nous aurons ajouté qu'au point de vue de l'amitié, M. Dauvergne était un homme complet. L'abbé COCHET.

Mort de MM. Alexandre et Villemain. — L'Académie des Inscriptions a perdu deux de ses membres les plus méritants: M. Villemain, secrétaire-perpétuel de l'Académie française, grand-officier de la Légion d'Honneur, et M. Alexandre, savant helléniste, commandeur de la Légion d'Honneur. M. Villemain est trop connu pour que nous rappelions ses travaux. M. Alexandre avait été inspecteur-général de l'Université; c'était un homme très-estimé, dont nous avions été à même d'apprécier l'amabilité l'année dernière, à Nice, où il allait passer l'hiver presque tous les ans. DE CAUMONT.

DE L'EAU BÉNITE

ET

DES VASES DESTINÉS A LA CONTENIR,

Par M. l'abbé BARRAUD,

De l'Institut des provinces.

L'eau bénite est fréquemment employée dans les cérémonies de l'Église, et elle peut donner lieu à de curieuses et importantes recherches. Nous présenterons sur ce sujet quelques détails que l'on voudra bien, nous l'espérons, accueillir avec bienveillance. Nous serions heureux que quelques-uns de nos collègues cherchassent à les compléter. Cette notice comprendra quatre chapitres : 1° origine et constant usage de l'eau bénite dans l'Église ; 2° formules de prières usitées pour la bénédiction de cette eau ; 3° vases servant à contenir l'eau bénite ; 4° cérémonies et circonstances particulières dans lesquelles on fait usage de l'eau bénite chez les chrétiens.

CHAPITRE Ier.

ORIGINE ET CONSTANT USAGE DE L'EAU BÉNITE DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Chez les Juifs, on faisait des aspersions, tantôt avec le sang des victimes, tantôt avec de l'eau contenant la cendre des

animaux immolés. C'est par l'aspersion du sang d'un bélier et l'huile d'onction qu'Aaron et ses fils sont consacrés et que l'on sanctifie leurs vêtements (*Exode*, chap. XXIX, v. 22, et *Lévitique*, chap. VIII, v. 30). — Dans les sacrifices que le grand-prêtre offre, lorsqu'il a fait pécher le peuple par ignorance, il fait plusieurs aspersions avec le sang d'un jeune taureau (*Lévitique*, chap. IV, v. 6). — Moïse, indiquant les règles à suivre pour la purification des lépreux, leur ordonne d'offrir deux passereaux. Le prêtre devait en immoler un dans un vase de terre sur de l'eau de source, faire sept fois des aspersions avec cette eau sur le lépreux, et laisser aller le passereau vivant afin qu'il s'envolât dans les champs (*Lévit.*, chap. XXIV, v. 6 et suivants). — Lorsqu'ils reçoivent la consécration qui leur est propre, les lévites sont arrosés avec l'eau d'expiation contenant les cendres d'une vache rousse (*Nombres*, chap. VIII, v. 7). — Le livre des *Nombres*, au chapitre XXIX, indique la manière de faire l'eau lustrale avec les cendres de la vache rousse, et il énumère en même temps les impuretés légales pour lesquelles on doit s'en servir.

Des purifications avaient lieu aussi chez les païens, tantôt avec le soufre, tantôt avec le sang des animaux, tantôt avec l'eau lustrale, et il entrait quelquefois du sel dans cette eau.

Hippocrate est né 460 ans avant Jésus-Christ. Dans un traité composé par lui ou par un auteur à peu près de la même époque, sur la maladie sacrée (l'épilepsie), on lit :

« C'est la divinité qui nettoie et purifie les plus grandes et les plus impies de nos fautes ; c'est elle qui nous lave. Nous-mêmes nous traçons autour des temples des dieux et de leurs enceintes des limites que personne ne doit franchir s'il n'est en état de pureté ; et, les franchissant, nous faisons des oblations, non pas comme recevant quelques souillures, mais

comme nous purifiant de toute tache, si nous en apportons quelqu'une (1).

Dans la XXIVe idylle de Théocrite, qui florissait 285 ans avant l'ère chrétienne, Tirésias indiquant à Alcmène ce qu'elle devait faire pour purifier sa maison, lui fait entre autres les recommandations suivantes :

> καθαρῷ δὲ πυρώσατε δῶμα θεείῳ
> πρᾶτον, ἔπειτα δ' ἅλεσσι μεμιγμένον ὡς νενομίσθαι
> θαλλῷ ἐπιῤῥαίνειν ἐστεμμένον ἀβλαβὲς ὕδωρ.

« Brûlez, premièrement, du soufre pur dans la maison, puis arrosez-la avec un rameau vert trempé dans de l'eau pure mêlée de sel, selon la coutume (2). »

Après avoir donné de longs détails sur les honneurs funèbres rendus à Misène, Virgile, au VIe livre de l'Énéide, finit ainsi :

> Relliquias vino et bibulam lavere favillam.
> Ossaque lecta cado texit Corinœus aheno
> Idem ter socios pura circumtulit unda
> Spargens rore levi et ramo felicis olivæ,
> Lustravitque viros dixitque novissima verba.

« Lorsque le tout fut consumé et que la flamme eut disparu, on arrosa avec du vin les cendres et ce qui restait du bûcher ; on recueillit les os du mort, et Corynée les renferma dans une urne de bronze. Ensuite, trempant une branche d'olivier dans l'eau lustrale, il en fit trois fois une légère

(1) *Œuvres complètes d'Hippocrate*, édition de Littré, tome VI, p. 365, Paris, J.-B. Baillière, 1849.

(2) Théocrite, *Idylle* XXIV, vers 95, p. 49 de l'édition de Didot, Paris 1851.

aspersion sur les assistants, et, les ayant ainsi purifiés, il prononça les dernières paroles (1). »

Ovide, dans la lettre II du III[e] livre des *Pontiques*, parlant d'Oreste et de Pylade abordés en Tauride, conduits à l'autel de Diane pour être immolés, dit : « On les conduit à l'autel barbare de Diane, les mains attachées derrière le dos ; la prêtresse grecque répand sur les captifs l'eau lustrale, pour ceindre ensuite leur blonde chevelure d'une longue bandelette :

> Sparsit aqua captos lustrali graia sacerdos,
> Ambiat ut fulvas infula longa comas (2).

Enfin, on connaît le fait rapporté par Sozomène au chapitre VI[e] du livre VI[e] de son *Histoire ecclésiastique :* « Valentinien, capitaine des gardes de Julien l'Apostat, pour remplir les devoirs de sa charge, accompagnait l'empereur au temple de la Fortune. A la porte, le prêtre, selon sa coutume, aspergea les assistants avec l'eau lustrale : quelques gouttes en tombèrent sur les vêtements de Valentinien, et celui-ci, indigné, ne put s'empêcher de donner au prêtre un violent coup de poing; puis il se hâta d'enlever la partie de son vêtement que l'eau profane avait souillée (3). »

Dans l'origine, l'Église rejeta avec soin du nouveau culte tout ce qui aurait pu entretenir les néophytes dans des idées

(1) Virgile, *Enéide*, livre VI[e], vers 227 et suivants, t. III, p. 126, de l'édition de Lemaire.

(2) Ovide, *Pontiques*, livre III[e], épître 2[e], vers 73 et 74, édition des classiques de Panckouke, tome X des *OEuvres d'Ovide*, p. 163, et édition des classiques de Lemaire, Paris, 1823, tome VII[e] des *OEuvres d'Ovide*, p. 385.

(3) Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, livre IV[e], chap. IV, p. 446, d'une collection ayant pour titre : *Ecclesiæ historiæ auctores*, Bâle, 1547.

idolâtriques, elle repoussa également les sacrifices d'animaux tels qu'ils se pratiquaient chez les Juifs : ce n'étaient que des figures d'une immolation bien autrement vénérable. La réalité avait apparu, la victime adorable était sacrifiée sur les autels, et toute autre immolation devait disparaître. On ne fit cependant pas difficulté d'admettre plusieurs rites judaïques ou païens ; mais on les sanctifia par des solennités et des prières particulières : « Nous avons plusieurs choses communes avec les païens, dit saint Augustin, mais le but est différent. » *Habemus quædam cum gentilibus communia sed finem diversum* (lib. XX, *Contra Faustum*, cap. XXIII). L'emploi de l'eau lustrale destinée à purifier les fidèles et à les rendre plus dignes d'entrer dans le saint lieu, est une des pratiques qu'on adopta ; mais à quelle époque commença-t-on à la suivre ? C'est sur quoi les savants sont partagés d'opinion.

Les uns font remonter l'usage de l'eau bénite aux temps mêmes des apôtres ; d'autres en attribuent l'origine au pape Alexandre Ier, au commencement du second siècle ; d'autres, enfin, sans se prononcer sur l'époque précise où l'eau bénite fut introduite dans les cérémonies du culte catholique, admettent avec raison comme incontestable qu'on s'en servait généralement au Ve et même au IVe siècle.

Les premiers donnent, comme preuve de leur sentiment, une prescription attribuée à saint Mathieu et faisant partie des Constitutions apostoliques. Elle est ainsi conçue :

« Au sujet de l'eau et de l'huile, moi Mathieu, je prescris que ce soit l'évêque qui en fasse la bénédiction. Si l'évêque est absent, un prêtre le remplacera accompagné d'un diacre. Quand l'évêque y sera, le prêtre et le diacre l'assisteront, et il prononcera ces paroles : Seigneur, Dieu des armées célestes, Dieu des vertus, qui avez créé l'eau et qui avez procuré l'huile, Dieu plein de miséricorde et ami des hommes, qui

leur avez donné l'eau pour en boire et s'en laver, et l'huile pour répandre la joie sur leur visage et le vivifier, sanctifiez aussi vous-même, par Jésus-Christ, cette eau et cette huile ainsi que nous vous le demandons au nom de celui ou de celle qui les a offerts, et donnez-leur la vertu de guérir et d'éloigner la maladie, de chasser les démons et d'écarter les embûches, par Jésus-Christ Notre-Seigneur, à qui l'honneur, la gloire et les hommages sont dus, ainsi qu'à vous et au Saint-Esprit. Ainsi soit-il (1). »

Cette preuve serait incontestable si les Constitutions apostoliques dataient elles-mêmes du temps des apôtres. De l'avis des plus savants critiques, elles sont loin de remonter aussi haut ; c'est un recueil qui n'a guère été composé que vers le Ve siècle ; mais, comme il contient des dispositions plus anciennes, l'argument ne manque pas du moins d'une certaine probabilité.

Pour la seconde opinion, on cite une lettre d'Alexandre Ier lui-même. Voici ce qu'elle contient à l'article Ve.

« Nous bénissons, pour le peuple, l'eau mêlée de sel, afin qu'en étant aspergés tous soient sanctifiés et purifiés, et nous voulons que tous les prêtres le fassent également ; car si la

(1) « De aqua et oleo, ego Mattheus constituo, ut benedicat episcopus aquam aut oleum. Si vero non aderit, benedicat presbyter, præsente diacono. Cum vero episcopus aderit, assistant præsbyter et diaconus. Dicat autem in hunc modum ; Domine sabaoth, Deus virtutum, Creator aquarum et largitor olei, miserator, et amator hominum, qui dedisti aquam ad bibendum et abluendum, oleum ad exhilarandum faciem in exultationem lætitiæ, ipse etiam nunc sanctifica per Christum hanc aquam et oleum ex nomine ipsius qui obtulit vel quæ obtulit, et tribue ei vim sanandi et depellendi morbum, fugandi dæmones, expellendi insidias, per Christum Dominum nostrum cum quo tibi gloria honor et cultus et sancto Spiritui in sæcula. Amen. » Labbe, *Collection des Conciles*, Paris, 1671, t. Ier, col. 493, liv. VIII, chap. XXIXe.

cendre de la génisse arrosée du sang sanctifiait et purifiait le peuple juif, cette eau mêlée de sel, consacrée par les divines prières, ne doit-elle pas, à plus forte raison, purifier les fidèles; et si, en répandant du sel dans l'eau, Élisée l'a rendue saine et en a fait disparaître la stérilité, ne doit-on pas admettre que, sanctifié par les prières sacrées, il fera disparaître la stérilité des choses humaines, qu'il sanctifiera ceux qui sont souillés, qu'il les purifiera, qu'il augmentera tous les autres biens, qu'il écartera les embûches du démon, qu'il défendra les hommes contre les illusions des fantômes? Nous ne pouvons douter que des maladies aient été guéries par le seul attouchement des vêtements du Sauveur; comment ses paroles n'auraient-elles pas aussi le pouvoir de sanctifier des éléments qui donnent à la fragilité humaine la santé du corps et de l'âme? Convaincus par ces considérations, prêtres du Seigneur, répondez aux désirs de tous, et, dans la vertu du Saint-Esprit, efforcez-vous par de saintes prières d'accomplir ce que le ministère qui vous est confié vous autorise à faire (1). »

(1) « Aquam enim sale conspersam populis benedicimus, ut ea cuncti aspersi sanctificentur ac purificentur, quod et omnibus sacerdotibus faciendum esse mandamus; nam, si cinis vitulæ aspersus sanguine populum sanctificabat atque mundabat, multo magis aqua sale aspersa, divinisque precibus sacrata populum sanctificat atque mundat, et si, sale asperso, per Eliseum prophetam sterilitas aquæ sanata est, quanto magis divinis precibus sacratus sterilitatem rerum aufert humanarum et coinquinatos sanctificat atque mundat et expurgat, et cætera bona multiplicat et insidias diaboli avertit et a phantasmatis versutiis homines defendit; nam si tactu fimbriæ vestimenti Salvatoris salvatos infirmos esse non dubitamus, quanto magis virtute sacrorum ejus verborum divinitus sacrantur elementa quibus sanitatem corporis et animæ humana percipit fragilitas. His ergo et aliis instructi documentis, vota singulorum, Domini sacerdotes, respicite, et, in virtute

Nous n'ignorons pas que l'on a encore élevé des doutes sur l'authenticité de la lettre d'Alexandre Ier ; cependant elle a été reconnue par Anastase le Bibliothécaire, par Walafride Strabon, écrivain du IXe siècle, par l'auteur de la légende d'Alexandre Ier, placée le 3 mai dans le bréviaire romain, par Guillaume Durand (1), par le président Duranti (2), et par d'autres savants distingués du moyen-âge. Dans ces derniers temps, Baronius (3), Bellarmin (4), le cardinal Bona (5), Gretzer (6), et Catalan (7), n'ont pas fait difficulté de l'admettre. Alexandre Ier, dit Anastase, a établi que l'eau d'aspersion serait bénite avec le sel pour servir dans les habitations des hommes (8). Walafride Strabon emploie les mêmes expressions, et il ajoute : « De même que l'ancien peuple, observateur des pratiques légales, était purifié par le sang (Exode XXIV), de même le nouveau peuple des chrétiens, régénéré par le baptême, est aspergé avec raison par l'eau

Spiritus sancti, divinis precibus, per mysterium vobis divinitus collatum perficere certate. » *Epistola prima Alexandri I, ad omnes orthodoxos*, n° 5. Apud Labbe, *Collection des Conciles*, t. I, col. 546.

(1) Guill. Durand, *Ration. divin. off.*, lib. IV, c. 47, page 179 du tome Ier de l'édition de Nicolas Doard. Lyon, 1574.

(2) Duranti, *De ritibus Ecclesiæ catholicæ*, p. 170 de l'édition de Jean Gymnicus. Cologne, 1692.

(3) Baronius, *Ad annum* 132, page 217 du 1er volume de la nouvelle édition de Theiner. Bar-le-Duc, Guérin, 1864.

(4) Bellarmin, *De cultu sanctorum*, cap. VII.

(5) Bona, *Rerum liturgicarum*, lib. I, cap. XX, art. 5.

(6) Gretzer, *Tractatus de benedictionibus*, lib. II, cap. IV.

(7) Catalan, *Rituale romanum, commentariis illustratum*, t. II, tit. VIII, cap. II, p. 7 de l'édition in-fo de Jean Manfré. Padoue, 1760.

(8) « Hic constituit aquam aspersionis cum sale benedici in habitaculis hominum. » *Anastasii historia de vitis Romanorum pontificum. Vita Alexandri I. Patrologie latine* de M. Migne, t. LXXVI, le premier des œuvres d'Anastase, col. 1117.

bénite, afin que le mystère de l'eau protége les corps et les habitations des baptisés, comme le sang de l'agneau, mis sur les portes des Hébreux, les garantissait contre la mort dont l'ange exterminateur venait frapper les premiers-nés des Égyptiens (Exode XII) (1). » « Alexandre, est-il dit dans le Bréviaire romain, décréta que l'eau bénite mêlée de sel serait toujours conservée dans l'église, et que les fidèles l'emploieraient dans leurs maisons pour éloigner les démons (2). »

Mais, en adoptant l'authenticité de cette pièce, comment la faire concorder avec la précédente, si on attribue celle-ci à saint Mathieu, si, avec Baronius et tant d'autres, on admet que l'eau bénite est d'institution apostolique ? Cela ne nous paraît pas difficile. On peut, en effet, supposer ou qu'Alexandre n'a fait que presser l'exécution d'une pratique antérieurement ordonnée, ou qu'il prescrivit en particulier de bénir l'eau *avec le sel.*

Quant à l'usage de l'eau bénite au IVe et au Ve siècle, il ne peut y avoir la moindre contestation.

Lorsqu'on n'aurait pour le prouver que les Constitutions apostoliques, elles suffiraient, puisque, de l'avis de tous les critiques, elles remontent au moins au Ve siècle ; mais on peut

(1) « Aquam aspersionis cum sale benedici et in habitaculis hominum spargi Alexander papa constituit. Sicut enim populus prior, legalibus institutis deserviens sanguine lustratur (Exod. XXIV) ; ita novus christianorum populus, baptismi sacramento renatus, digne aqua benedicta aspergitur, ut sicut sanguis agni in postibus ad repellendum percussorem ponebatur (Exod. XII) ; ita mysterium aquæ corpora et loca muniat renatorum. » *Patrologie latine* de M. Migne, t. CXIV, le deuxième des œuvres de Walafride Strabon, col. 963.

(2) « Idem decrevit, ut aqua benedicta, sale admixto, perpetuo in ecclesia asservaretur et in cubilibus adhiberetur ad fugandos dæmones. » *Breviar. roman.*, 3 mai.

ajouter à cela plusieurs miracles racontés par les écrivains de cette époque et les paroles formelles contenues dans une lettre de Synesius.

Quelques esprits peu croyants élèveront peut-être des doutes sur les miracles que nous allons citer. Ce ne sont pas évidemment des articles de foi définis par l'Église. Les auteurs qui les rapportent méritent cependant, par leur caractère, par leur science, par les postes qu'ils ont occupés, une grande confiance. Ajoutons qu'il est de ces miracles qui ont eu un grand nombre de témoins. Après tout, il résulte clairement du récit des faits allégués que l'on se servait alors de l'eau bénite, et c'est tout ce que nous voulons établir ici.

Saint Épiphane, né en 320, rapporte, dans son *Traité contre les hérésies*, un miracle opéré par un riche juif, nommé Joseph. Plusieurs fois déjà, il avait éprouvé les effets de la bonté divine, et il hésitait cependant encore à admettre toutes les vérités chrétiennes. Jésus lui apparut en songe, se plaignit à lui de son incrédulité, et lui promit, s'il le désirait, un prodige comme preuve de la foi chrétienne. Or il y avait, dans la ville de Tibériade, un homme qui donnait les plus grandes marques de folie. Joseph voulu profiter de cette occasion pour s'assurer de la vérité de la vision. Il fait entrer le fou, prend de l'eau dans ses mains, fait dessus le signe de la croix et l'en asperge en disant : Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, crucifié, sors de ce malheureux, esprit infernal, et qu'il soit guéri. L'homme pousse de grands cris, puis, renversé par terre, il écume et reste longtemps immobile ; mais il finit par se relever parfaitement guéri (1).

(1) « Assumit itaque hunc intro, et, præclusis foribus, acceptaque aqua in manum, eaque crucis signaculo signata in insanum hominem respersit..... Ille vero perfricta facie surrexit. » (Epiph., *Contra hæreses*, lib. I ; *Hæres*. XXX, édition de Sébastien Cramoisy. Paris, 1612, page III.)

Joseph, converti, entreprend de bâtir une église à Tibériade. Pour cela il fait construire sept fours à chaux : ses anciens corréligionnaires voient avec peine et dépit ses entreprises, et ont recours à des pratiques démoniaques pour éteindre le feu. Ils réussissent, et c'est en vain que Joseph fait jeter avec abondance des matières inflammables dans les vastes foyers. Il finit par connaître les maléfices, et aussitôt il va droit à ses fours : il ordonne qu'on lui apporte de l'eau, fait dessus le signe de la croix en invoquant le nom de Jésus ; il en jette sur les fours, et par là il détruit les enchantements ; le feu reprend toute son activité, et la foule reconnaît la puissance du Dieu des chrétiens (1). Joseph n'était ni prêtre ni engagé dans les ordres, mais il se conformait à ce qui se pratiquait dans l'Eglise, et agissait, d'ailleurs, d'après les inspirations de Dieu.

L'abbé Abraham, au rapport de Cassien, qui naquit en 350 ou 360, avait quitté sa solitude pour moissonner en Egypte, pendant le carême, et il se présenta à lui une femme portant dans ses bras son enfant à moitié mort, parce qu'elle ne pouvait plus l'allaiter. Elle supplia l'abbé avec larmes d'avoir pitié d'elle. Celui-ci lui donna un verre d'eau à boire, après avoir fait dessus le signe de la croix, et cette femme sortit aussitôt de l'état fâcheux dans lequel elle se trouvait (2).

(1) « Accepto vase aquæ, coram omnibus..... magna voce crucis signaculum proprio suo digito vasi imposuit..... accepit aquam in manum et de aqua singulas fornaces respersit et dissoluta sunt incantamenta, et ignis coram omnibus emersit. » Épiph., *Contra hæreses* ; *ibid.*, col. 113.

(2) Qui cum metendi gratia ad Egyptum de eremo diebus quinquagesimæ perrexisset et a muliere quadam parvulum suum, lactis inopia jam tabidum atque seminecem præferente, lacrymosis precibus fuisset obstrictus, calicem ei aquæ potandum, impresso crucis signaculo dedit, cujus haustu confestim mirum in modum arida jam penitus ubera,

Voici ce que Théodoret, né en 386, raconte au chapitre XXI du livre V^{e} de son *Histoire ecclésiastique* : « Marcel, évêque d'Apamée, avait entrepris de détruire un temple dédié à Jupiter, et qui avait des dimensions considérables. On l'avait entouré de bois oléagineux et on y avait mis le feu ; mais un démon, qu'il était facile d'apercevoir, s'opposait à l'effet des flammes. L'évêque se rend aussitôt au temple chrétien et se fait apporter de l'eau dans un vase. L'eau est posée sous l'autel, et le prélat, la face contre terre, se met à prier Dieu avec ferveur, le conjurant de s'opposer à la tyrannie du démon, de montrer sa faiblesse et de faire éclater la puissance divine. Cette prière terminée, il fait sur l'eau le signe de la croix, puis il commande à un nommé Equitius, de l'ordre des diacres, de prendre l'eau et d'aller au plus vite, avec foi, la répandre sur le feu. Le démon, ne pouvant résister à la puissance de l'eau, s'enfuit aussitôt, et le bois, excité par cette eau qui aurait dû l'éteindre, se consume en un instant (1). »

Le même auteur, au chapitre VIII de son *Histoire religieuse*, rapporte qu'Aphraate guérit un des chevaux de l'em-

copia lactis redundante confluxerunt. » Cassien, *Conférence XVe*, chapitre IVe ; — *Patrologie* de M. Migne, tome XLIX, le premier des *Œuvres de Cassien*, col. 1000, c. IV.

(1) « Ille ad divinum templum mox accurrens, aquam in vasculo afferri præcipit, et, aqua sub altari posita, humi ipse prostratus in faciem, benignum Dominum precatur ne dæmonis tyrannidi amplius indulgeat, sed illius imbecillitatem detegat, et suam potentiam ostendat ne majoris damni incredulis fiat occasio. His et similibus dictis et signo crucis aquæ impresso, Equitium quemdam ex ordine diaconorum aquam accipere jubet et ocius ire et cum fide spargere ignemque admovere ; quo ita facto, dæmon excessit aquæ vim non sustinens, et ignis, aqua contraria velut oleo excitatus, ligna apprendit eaque momento consumpsit. Theodoretus » *Historia ecclesiastica*, lib. V, cap. XXI. *Patrologie grecque* de M. Migne, t. LXXXII, le troisième des œuvres de Théodoret, col. 1244 et 1245.

pereur, celui que le prince aimait le plus, en lui faisant boire de l'eau, bénite par le signe de la croix, et en le frottant avec de l'huile également bénite par l'invocation divine (1).

Photius, élevé à la dignité de patriarche de Constantinople, en 857, parle en ces termes, dans sa *Bibliothèque*, d'un miracle que saint Jean Chrysostôme opéra en 390 en se servant d'eau bénite : « Le fils d'une femme, nommée Euclie, était atteint d'une fièvre si violente et si dangereuse que les médecins en désespéraient. Jean envoya, pour qu'on l'aspergeât, de l'eau sur laquelle il avait fait le signe de la croix, et le jeune homme fut aussitôt guéri (2). » L'empereur Léon le Philosophe attribue aussi ce prodige à saint Jean Chrysostôme dans l'écrit qu'il a composé sur ce saint.

La lettre de Synesius est écrite à un nommé Athanase (commencement du Ve siècle). Dans la vedette, Athanase est désigné sous le titre de ὑδροκωμήτης, qui signifie « introduisant par l'eau. » C'était un prêtre ou un clerc dans les ordres majeurs qui aspergeait d'eau bénite ceux qui entraient dans le temple; mais la lettre contient en outre ce passage remarquable : « Si l'administration de la république regardait les évêques, ils devraient être les vengeurs du crime; car le glaive public ne sert pas moins à purifier la cité que l'eau lustrale placée dans le vestibule du temple (3).

(1) « Qui nihil cunctatus, sed ad preces statim conversus, aquam ex puteo hauriri, signoque salutaris crucis imposito ad equum afferri jussit quam præter morem mox bibit. Deinde oleo ex invocatione divina benedicto alvum inunxit, manusque contactu morbus abiit in vestigio. » (Migne, *Patrologie grecque*, même volume, col. 1375.)

(2) « Fœminæ, Eucliæ nomine, filius febri ad medicorum desperationem correptus, Joanne curatus est aqua quam ille cruce signatam ad aspergendum dederat. » *Photii Constantinopolitani patriarchæ opera. Bibliotheca*, Cod. XCVI. Dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, t. CIII, col. 346.

(3) « Si reipublicæ pene episcopos esset administratio, eosdem ipsos

Le mot *lustrale* dont se sert Synesius indique assez clairement qu'il veut parler d'une eau différente de celle dont les chrétiens se servaient pour se laver la figure et les mains avant d'entrer dans le temple. Saint Paulin de Nole (IVe siècle) fait mention d'une fontaine destinée à ce dernier usage et placée dans l'atrium ou parvis de la basilique du Vatican. « Là, dit-il, un dôme couvert d'airain embellit et recouvre le bassin d'où coule l'eau dont nous lavons nos visages et nos mains ; et ce n'est pas sans un sens mystérieux que quatre colonnes qui le soutiennent environnent les eaux qui jaillissent (1). Dans la 12e épître à Sévère, la 32e dans d'autres éditions, il parle encore d'une vasque à laquelle on venait se laver les mains : « Une fontaine épanche ses ondes dans les sacrés parvis, et ceux qui entrent dans le lieu saint viennent y purifier leurs mains. »

Sancta nitens famulis interluit atria lymphis
Cantharus, intrantumque manus lavat amne ministro (2).

Saint Léon le Grand établit aussi une fontaine dans la basilique de St-Paul, ce qui se trouvait consigné dans l'inscription suivante :

oporteret nequitiæ esse vindices, quando quidem publicus gladius non minus quam lustralis aqua, quæ in templorum vestibulis collocatur, civitatis est piaculum. Synesius ; epistola ad Anastasium. » (Œuvres de Synesius, Paris, Célestin Cramoisy, p. 258).

(1) « In vestibulo cantharum ministra manibus et oribus nostris fluenta ructantem fastigiatus solido ære tholus ornat et inumbrat non sine mystica specie quatuor columnis salientes aquas ambiens. » (Saint Paulin, 33e épître adressée à Alethius.)

(2) S. Paulini opera, epist. 32 ad Severum, p. 208 de l'édition in-4° de J. Conterot. Paris, 1685.

Unda lavat carnis maculas; sed crimina purgat,
Purificatque animas mundior amne fides.
Quisquis suis meritis veneranda sacraria Pauli
Ingrederis, supplex ablue fonte manus.
Perdiderat laticum longæva incuria cursus,
Quos tibi nunc pleno cantharus ore vomit.
Provida pastoris per totum cura Leonis
Hæc ovibus Christi larga fluenta dedit.

« L'onde efface les taches du corps; mais la foi, plus efficace que l'eau, efface les crimes et purifie les âmes. O toi, qui viens au sanctuaire vénéré du glorieux Paul, purifie humblement tes mains à cette fontaine. Une longue négligence l'avait fait disparaître, et maintenant elle donne pour toi de l'eau à pleins bords. La sollicitude du pape Léon, pourvoyant à tout, l'a rendue aux ouailles du Christ (1). »

Lorsqu'il n'y avait pas de sources près du temple, on y creusait des puits, on y pratiquait des citernes, comme l'atteste saint Paulin dans la description du temple qu'il fit bâtir en l'honneur de saint Félix.

Forsitan hæc inter cupidus spectacula quæras,
Unde replenda sit hæc tot fontibus area dives,
Cum procul urbs et ductus aquæ prope nullus ab urbe
Exiguam huc tenui dimittat limite guttam ?
Respondebo : Nihil propria non fidere dextra
Nil ope terrena confidere ; cuncta potenti
Deposuisse Deo et fontes præsumere cœlo.
Denique cisternas adstruximus undique tectis
Capturi fundente Deo de nubibus amnes
Unde fluant pariter plenis cava marmora labris.

(1) *Bona. Rerum liturgicarum,* lib. I, cap. xx, art. 5, p. 218 de l'édition de Louis Billaine, Paris, 1676, et traduction de M. l'abbé Lobri, t. I[er], p. 343.

« Peut-être êtes-vous curieux de savoir comment seront remplies tant de fontaines qui embellissent ces lieux, puisque la ville est éloignée et qu'il n'y a près de là aucun aqueduc venant de la ville, dont l'étroit diamètre nous apporte même un mince filet d'eau? Je vous répondrai que nous ne nous sommes pas confiés en nous, que nous n'avons pas placé notre confiance dans aucune ressource terrestre : nous avons tout abandonné à Dieu et nous avons pensé que le ciel fournirait de l'eau à ces fontaines. Enfin, nous avons construit partout sous la toiture des citernes pour recevoir les eaux que Dieu enverra des nues, et des canaux de marbre la verseront en abondance dans nos fontaines (1). »

Il résulte de ce que nous venons de dire qu'il y avait à l'entrée des temples deux sortes d'eau. L'une, coulant ordinairement au milieu du parvis d'une fontaine jaillissante ou contenue dans des bassins, servait pour les purifications corporelles; on s'en lavait le visage et les mains; l'autre était employée pour la purification de l'âme : les fidèles en prenaient eux-mêmes, ou un ministre de l'église les en aspergeait.

Continuons à mentionner quelques prodiges produits par l'eau bénite, pour en constater l'usage dans le siècle suivant.

Les dialogues de saint Grégoire le Grand en signalent un, entre autres, arrivé au VIe siècle.

« Un jour les Goths se trouvaient aux portes de Lodi, se dirigeant sur Ravenne, et ils avaient enlevé deux jeunes gens dans une propriété dépendante de la ville. Touché de compassion pour les jeunes captifs, l'évêque Fortunat va trouver les Goths, leur parle d'abord avec bonté, puis leur offre de l'argent pour le rachat de leurs prisonniers. Nous sommes prêts, dit le chef des Goths, à faire tout ce qui peut vous être agréable; mais, vous rendre les deux jeunes gens, cela nous

(1) *Bona. Rerum liturgic.*, lib. I, *ibid.*

est impossible. — Vous m'affligez, réplique l'évêque, l'outrage que vous me faites ne vous portera pas bonheur. Le lendemain, le chef goth tombe de cheval et se casse la jambe. Il dépêche aussitôt à Fortunat un exprès pour lui dire qu'il lui remet les prisonniers et qu'il lui demande pardon. Un diacre est envoyé vers le Goth et ramène les deux jeunes gens. L'évêque lui donne de *l'eau bénite* et le fait repartir aussitôt en lui disant : « Va au plus vite et jette cette eau sur le corps du blessé. » Le diacre accomplit la mission dont il est chargé, et à peine l'eau sainte a-t-elle touché la jambe du Goth que la fracture est guérie. Il se lève, monte à cheval et continue sa route comme s'il n'avait jamais été blessé (1).

On lit au chapitre IVe, livre V^e^ de la section IIIe de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède (VIIe siècle), le récit suivant sur une guérison opérée par l'eau bénite :

« Le même abbé Bercthun raconte ainsi qu'il suit un miracle à peu près semblable au précédent, opéré par le même évêque Oidisvald : La maison de campagne d'un comte, nommé Puch, était peu éloignée de notre monastère, elle n'en était séparée que de deux milles. Sa femme, depuis quarante jours environ, était atteinte d'une maladie violente qui l'avait réduite à une extrême faiblesse, de sorte que, depuis trois

(1) « Susceptos itaque parvulos diaconus ad episcopum reduxit, cui benedictam aquam venerabilis Fortunatus statim dedit, dicens : Vade citius et eam super jacentis corpus projice. Perrexit itaque diaconus atque ad Gothum introgressus benedictam aquam supra membra illius aspergit. Res mira et vehementer stupenda : mox ut aqua benedicta Gothi coxam contigit, ita omnis fractura solidata est et saluti pristinæ coxa restituta est, ut hora eadem de lecto surgeret et ascenso equo ita cœptum iter ageret ac si nullam unquam læsionem corporis pertulisset. » *Dialogues* de saint Grégoire-le-Grand, livre Ier, chap. X, col. 197 du tome IIe des œuvres complètes, édition des Bénédictins, in-fol. Paris, 1705.

semaines, elle n'avait pas quitté le lit. Il arriva que, dans ce temps-là, l'homme de Dieu fut appelé pour consacrer l'église du lieu. Lorsque la cérémonie fut terminée, le comte l'invita à venir chez lui pour y dîner. L'évêque refusa, alléguant qu'il devait retourner au monastère qui était voisin. Le comte le pria avec de plus vives instances et fit vœu de faire des aumônes aux pauvres s'il daignait entrer dans sa maison pour prendre quelque aliment après sa longue abstinence. Je joignis mes prières aux siennes, promettant que moi aussi je ferais des largesses en faveur des indigents quand il entrerait dans la maison du comte pour y dîner et y donner sa bénédiction. L'ayant obtenu, avec difficulté cependant, nous entrâmes pour prendre le repas. L'évêque avait envoyé à la malade de l'eau bénite, qu'il avait consacrée pour la dédicace de l'église, par un des frères du monastère venu avec moi, en lui commandant de lui en donner pour qu'elle en bût et qu'on l'en frottât dans les endroits où la douleur était plus vive. Lorsqu'on l'eut fait, elle fut guérie, se leva, et, sentant que non-seulement elle était délivrée de sa longue infirmité, mais que ses forces étaient revenues, elle offrit elle-même à boire à l'évêque et à nous, et continua à nous servir jusqu'à la fin du repas (1). »

Martène assure qu'il n'a rien trouvé, avant le IX[e] siècle, qui ait rapport à la bénédiction de l'eau et à l'aspersion qui

(1) « Miserat autem episcopus mulieri quæ ipsa infirma jacebat, de aqua benedicta quam in dedicationem ecclesiæ consecraverat, per unum de his qui mecum venerant fratribus, præcipiens ut gustandam illi daret et ubicumque maximum ei dolorem inesse didicisset de ipsa eam aqua lavaret, quod ut factum est, statim surrexit mulier sana, etc. » Bède, chap. IV du livre V de la section III de l'*Histoire ecclésiastique*, tome XCV de la *Patrologie* de M. Migne, le sixième de l'auteur, col. 232.

se fait le dimanche avant la messe. A cette époque, Léon IV, dans son homélie sur la sollicitude des pasteurs, leur prescrit de faire, *tous les dimanches* avant la messe, de l'eau bénite, pour en asperger le peuple et les habitations des fidèles : « Omni die Dominico, ante missam, aquam benedictam « facite, unde populus et loca fidelium aspergantur (1). » Hincmar s'exprime sur le même sujet d'une manière plus précise encore et plus détaillée : « Que chaque dimanche le prêtre fasse, dans son église, avant la célébration de la messe, de l'eau bénite; qu'il se serve à cet effet d'un vase propre et convenable pour un si saint usage. Le peuple en entrant dans l'église sera aspergé avec cette eau, et ceux qui le voudront, pourront en emporter dans des vases propres, pour en arroser leurs maisons, leurs champs, leurs vignes, leurs bestiaux, le fourrage dont ils les nourrissent, et en jeter également sur leur propre nourriture (2). »

La règle de faire l'eau bénite pour l'aspersion de la messe du dimanche fut généralement suivie depuis cette époque, mais on n'observait pas partout le moment fixé par Léon IV et Hincmar, et on variait aussi quant au lieu. A Tours, la bénédiction se faisait le samedi avant vêpres. D'après un ancien Ordinaire à l'usage de Cambrai et d'Arras, on devait la

(1) Leo IV, *De cura pastorali*, n° 20, tome CXV de la *Patrologie* de M. Migne, col. 679.

(2) « Ut omni Dominico die, quisque presbyter in sua ecclesia, ante missarum solemnia, aquam benedictam faciat in vase nitido et tanto ministerio convenienti, de qua populus intrans ecclesiam aspergatur, et qui voluerint in vasibus suis nitidis, ex illa accipiant et per mansiones et agros et vineas, super pecora quoque sua atque super pabula eorum, nec non et super cibos et potum suum conspergant. » Hincmarus archiepiscopus, *Capitula synodalia præsbyteris data*, anno 852, cap. V. *Patrologie* de M. Migne, tome CXXV, le premier des œuvres de l'auteur, col. 774.

faire en particulier dans la sacristie, avant prime; suivant un manuscrit de l'église d'Albi, de 1400 environ, avant tierce, à la sacristie; d'après un ancien processionnal de Soissons, à l'heure de tierce, sur le gradin le plus élevé du sanctuaire; d'après l'Ordinaire de Laon et de Senlis, de 1300, avant tierce, dans le chœur.

Il y a deux dimanches dans lesquels on ne fait pas et l'on ne paraît pas avoir jamais fait d'eau bénite : ce sont ceux de Pâques et de la Pentecôte. La raison en est que, la veille de ces solennités, on bénit et consacre l'eau des fonts baptismaux, et que l'on permet aux fidèles d'emporter, avant toutefois qu'on y ait mêlé le saint chrême, une partie de cette eau pour la conserver dans leurs maisons et s'en servir au besoin. La faculté de prendre de l'eau baptismale, avant l'infusion du saint chrême, est consignée en ces termes dans un capitulaire de Charles le Chauve de l'année 847 : « Si quelqu'un, le samedi saint ou le samedi veille de la Pentecôte, veut avoir de l'eau consacrée pour en asperger sa maison, qu'il en prenne avant qu'on y ait mêlé le saint chrême. » « Quod, in sabbato sancto, vel in sabbato Pentecostes, si « qui velint aquam consecratam ad aspersionem in domus « suas recipere, ante chrismatis infusionem accipiant (1). » Gratien a inséré cette disposition dans la troisième partie du *Décret*, distinction IVe, chapitre CXXVI, page 479 du premier volume du corps du droit canon (2). Du temps de saint Grégoire de Tours, au VIe siècle, on distribuait l'eau des fonts, même après l'infusion du saint chrême. Par un sentiment de respect, on ne l'a plus permis dans la suite.

(1) *Capitul. Francor.*, lib. VI, cap. LXXVII.

(2) *Corpus juris canonici*, Distinct. IV, *De consecratione*, cap. CXXVI, édit. des frères Pithou. Paris, 1687, page 479 du tome Ier.

CHAPITRE II.

FORMULES EMPLOYÉES POUR FAIRE L'EAU BÉNITE.

On emploie dans les cérémonies de l'Église catholique trois espèces d'eaux bénites différentes : l'eau bénite pour le baptême; l'eau bénite pour la consécration des églises et la réconciliation des églises consacrées, lorsqu'elles ont été violées par certains crimes énormes ; enfin, l'eau bénite ordinaire. Elles diffèrent entre elles, et par la nature des éléments dont elles se composent et par la bénédiction qui leur est spéciale. L'eau du baptême est formée de trois éléments : l'eau naturelle, l'huile des cathécumènes et le saint chrême. On ne la bénit que deux fois dans l'année : la veille de Pâques et la veille de la Pentecôte. L'eau pour la consécration des églises et la réconciliation de celles qui ont déjà été consacrées, se compose de quatre éléments : l'eau naturelle, le sel, la cendre et le vin. Enfin, l'eau bénite ordinaire n'a que deux éléments : l'eau et le sel ; on la bénit tous les dimanches et toutes les fois qu'il en est besoin. Nous nous bornerons dans ce chapitre à indiquer la formule prescrite par le rituel romain pour la bénédiction de cette dernière.

Le prêtre, revêtu de l'amict, de l'aube et d'une étole de la couleur du jour, si la bénédiction se fait immédiatement avant la messe, ou du surplis et d'une étole violette quand elle a lieu à un autre moment, commence par ces mots :

« ℣. Notre secours est dans le nom du Seigneur,

« ℟. Qui a fait le ciel et la terre (1). »

(1) « ℣. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

« ℟. Qui fecit cœlum et terram.

Vient ensuite l'exorcisme du sel ainsi conçu :

« Je t'exorcise, sel, par le Dieu vivant, par le Dieu véritable, par le Dieu saint qui t'a créé et par l'ordre duquel Élisée, son prophète, te jeta dans l'eau pour la rendre saine et féconde, afin que par cet exorcisme tu puisses contribuer au salut des fidèles; qu'ils reçoivent la santé de l'âme et du corps; que les lieux où tu seras répandu soient délivrés de l'illusion, de la malice, de la ruse et de toutes les surprises du démon, et que tout esprit impur en soit chassé, au nom de Celui qui viendra juger les vivants et les morts et le siècle par le feu. Ainsi soit-il (1). »

Après cet exorcisme, le prêtre récite l'oraison suivante :

« Dieu tout-puissant et éternel, nous vous supplions, par votre miséricorde infinie, de bénir et sanctifier ce sel que vous avez créé pour l'usage du genre humain, afin qu'il serve à tous ceux qui en prendront pour le salut de leur âme et de leur corps, et que tout ce qui en sera touché ou arrosé soit préservé de toutes souillures et de toutes les attaques des esprits de malice, par la puissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils qui étant Dieu vit et règne avec vous. Ainsi soit-il (2). »

(1) « Exorcizo te, creatura salis, per Deum † vivum, per Deum † verum, per Deum † sanctum, per Deum qui te per Eliseum prophetam in aquam mitti jussit, ut sanaretur sterilitas aquæ, ut efficiaris sal exorcizatum in salutem credentium ut sis omnibus sumentibus te sanitas animæ et corporis, et effugiat atque discedat a loco, in quo aspersum fueris, omnis phantasia et nequitia vel versutia diabolicæ fraudis, omnisque spiritus immundus adjuratus, per eum qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem. »

(2) « Immensam clementiam tuam, omnipotens, æterne Deus, humiliter imploramus, ut hanc creaturam salis quam in usum generis humani tribuisti, benedicere et sanctificare tua pietate digneris ; ut sit omnibus sumentibus salus mentis et corporis, et quidquid ex eo tactum vel aspersum fuerit, careat omni immunditia omnique impugnatione spiritualis nequitiæ, per Dominum nostrum filium tuum. Amen. »

L'exorcisme de l'eau se fait immédiatement après, en ces termes :

« Je t'exorcise, eau créée pour notre usage, au nom de Dieu le Père tout-puissant, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ son Fils, et par la vertu du Saint-Esprit, afin que par cet exorcisme tu puisses servir à chasser et à dissiper toutes les forces de l'ennemi et à l'exterminer lui-même avec ses anges apostats, par la puissance du même Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui viendra juger les vivants et les morts et le monde par le feu. Ainsi soit-il (1). »

Puis vient la prière pour la bénédiction de l'eau :

« O Dieu, qui faites servir l'eau aux plus grands sacrements établis pour le salut des hommes, écoutez favorablement nos prières et répandez la vertu de votre bénédiction sur cet élément que nous employons pour tant de purifications, afin que cette eau que vous avez créée, servant à vos mystères, reçoive l'effet de votre grâce divine pour chasser les démons et les maladies, afin que ce qui en sera arrosé dans les maisons et dans les autres lieux où se trouvent les fidèles, soit préservé de toute impureté, de tous maux, que tout ce qui peut corrompre l'air qu'ils respirent en soit chassé, afin que, par l'aspersion de cette eau, ils y soient délivrés des embûches secrètes de l'ennemi et de tout ce qui pourrait nuire à leur santé ou troubler leur repos, et qu'enfin la prospérité que nous demandons en invoquant votre saint

(1) « Exorcizo te, creatura aquæ, in nomine Dei Patris† omnipotentis et in nomine Jesu † Christi Filii ejus, Domini nostri, et in virtute Spiritus † sancti, ut fias aqua exorcizata ad effugandam omnem potestatem inimici, et ipsum inimicum eradicare et explantare valeas cum angelis suis apostaticis, per virtutem ejusdem Domini nostri Jesu Christi, qui venturus est judicare vivos et mortuos et sæculum per ignem. ℟. Amen. »

nom soit à l'abri de toute attaque. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils. ℟. Ainsi soit-il (1). »

Le prêtre met le sel dans l'eau en disant :

« Que ce mélange du sel et de l'eau soit fait au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit (2). »

Il dit :

« Que le Seigneur soit avec vous » ; à quoi l'on répond : « Et avec votre esprit (3). »

Il finit par cette prière :

« Dieu, qui êtes l'auteur d'une puissance invisible, le roi d'un empire inébranlable, qui triomphez toujours glorieusement, qui dissipez les forces de ceux qui s'opposent à vos desseins, qui arrêtez la fureur de l'ennemi rugissant, et qui, par votre souverain pouvoir, domptez la malice de vos adversaires, nous vous supplions, avec tremblement et avec respect, de regarder favorablement ce sel et cette eau qui sont vos créatures, et de répandre sur elles vos bénédictions et vos grâces, afin que tous les lieux qui en seront arrosés soient

(1) « Deus qui ad salutem humani generis maxima quæque sacramenta in aquarum substantia condidisti, adesto propritius invocationibus nostris et elemento huic multimodis purificationibus præparato virtutem tuæ benedictionis infunde, ut creatura tua mysteriis tuis serviens, ad abigendos dæmones, morbosque pellendos divinæ gratiæ tuæ sumat effectum, ut quidquid in domibus vel in locis fidelium hæc unda resperserit, careat omni immunditia, liberetur a noxa, non illic resideat spiritus pestilens, non aura corrumpens; discedant omnes insidiæ latentis inimici ; et si quid est quod, aut incolumitati habitantium invidet, aut quieti, aspersione hujus aquæ effugiat; ut salubritas, per invocationem sancti tui nominis expedita, ab omnibus sit impugnationibus defensa. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum. ℟. Amen. »

(2) Commixtio salis et aquæ pariter fiat, in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. ℟. Amen.

(3) « ℣. Dominus vobiscum. ℟. Et cum spiritu tuo. »

préservés, par l'invocation de votre saint nom, des illusions de l'esprit impur et du souffle empoisonné du serpent, et qu'implorant votre miséricorde, nous soyons partout éclairés des lumières de votre Saint-Esprit. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. ℟. Ainsi soit-il (1). »

Cette formule ne remonte pas à une très-haute antiquité; celle qui se trouve dans les Constitutions apostoliques, quoique aussi précise sur la vertu de l'eau bénite, est beaucoup plus courte; quelque souverain-pontife, voulant donner plus de solennité à la bénédiction, aura multiplié les prières; il y aura ajouté les exorcismes pour indiquer plus fermement la volonté de l'Église d'obtenir les grâces qu'elle demande.

Ces exorcismes semblent s'adresser directement au sel et à l'eau que l'on bénit, substances inanimées; des esprits forts en ont plaisanté. Il est certain qu'une matière inerte ne peut recevoir d'ordre; mais il faut bien comprendre que c'est là une manière d'exprimer sa pensée, comme dans les psaumes on demande à toutes les créatures inintelligentes de louer

(1) « Deus invictæ virtutis auctor et insuperabilis imperii rex, ac semper magnificus triumphator, qui adversæ dominationis vires reprimis, qui inimici rugientis sævitiam superas, qui hostiles nequitias potenter expugnas, te, Domine, trementes et supplices deprecamur ac petimus ut hanc creaturam salis et aquæ dignanter aspicias, benignus illustres, pietatis tuæ rore sanctifices, ut ubicumque fuerit aspersa, per invocationem sancti tui nominis, omnis infestatio immundi spiritus abigatur terrorque venenosi serpentis procul pellatur et præsentia sancti Spiritus nobis misericordiam tuam poscentibus ubique adesse dignetur. Per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus sancti Deus. Per omnia sæcula sæculorum. ℟. Amen. »

Dieu leur créateur. En disant au sel : Je t'exorcise pour que tu puisses contribuer au salut des fidèles; qu'ils reçoivent par toi la santé de l'âme et du corps ; que, dans les lieux où tu seras répandu, ils soient délivrés de toutes les tentations, de toutes les surprises du démon, le prêtre veut dire qu'il conjure instamment Dieu, au nom de l'Église, de vouloir bien lui-même donner à ceux qui font usage de cette substance bénite, la santé de l'âme et du corps, les protéger contre les attaques du démon, les combler de ses grâces, etc. Ces réflexions s'appliquent également à l'exorcisme de l'eau.

Nous devons faire remarquer aussi que la vertu attribuée à l'eau bénite ne doit pas être considérée comme lui étant inhérente, comme devant opérer efficacement, infailliblement, ainsi que cela a lieu pour certains remèdes, soit extérieurs, soit intérieurs, employés dans les maladies corporelles. C'est par suite des prières que le prêtre a adressées à Dieu, au nom de l'Église, c'est en considération aussi de la piété de ceux qui s'en servent qu'elle produit les précieux effets indiqués dans sa bénédiction. En un mot, pour parler le langage des théologiens, elle n'opère pas, comme les sacrements, *ex opere operato*, mais bien *ex opere operantis*.

D'après Guillaume Durand, si l'on fait trois fois le signe de la croix dans l'exorcisme du sel et dans celui de l'eau, c'est afin d'avertir les fidèles qu'ils doivent rendre grâce à la Sainte Trinité de leur rédemption et des moyens qu'ils ont de profiter des mérites de Jésus-Christ.

Le même auteur donne ainsi la signification mystique de l'eau, du sel et de leur mélange : « Dans la bénédiction de l'eau on y mêle du sel, ce qui rappelle le miracle opéré par Élisée, et cela se fait afin que les fidèles comprennent que,

pour être sanctifiés par l'eau de l'intelligence, ils ont besoin d'entendre la parole de Dieu signifiée par le sel. L'eau est encore la confession et le sel l'amertume du regret. De leur mélange résultent l'éloignement du péché et l'acquisition des vertus et des bonnes œuvres. Pourquoi le sel est-il béni avant l'eau? Je réponds que, par le sel, il faut entendre l'amertume de la pénitence, et, par l'eau, le baptême. La contrition du cœur doit exister avant l'absolution, et la pénitence avant le baptême (dans les adultes). Une autre explication moins mystique, mais plus naturelle et plus simple, pourrait être donnée. L'eau sert à laver, à purifier les choses matérielles, le sel à conserver les aliments. D'un autre côté, la vertu principale de l'eau bénite est de purifier spirituellement les fidèles et de les conserver dans la pratique de la vertu; l'on peut dire, il me semble, que c'est à cause de ces rapports frappants qui existent entre les effets spirituels que l'Église veut produire et les effets naturels de ces corps, qu'elle les emploie en les mélangeant.

CHAPITRE III.

VASES SERVANT A CONTENIR L'EAU BÉNITE.

Les bénitiers, appelés autrefois *benoitiers* ou *eaubenoistiers*, peuvent se ranger en trois catégories différentes : les bénitiers fixes placés à l'entrée des temples catholiques; les bénitiers mobiles dont on se sert dans l'église pour la bénédiction de l'eau et plusieurs aspersions; les bénitiers particuliers que les fidèles ont dans leurs maisons ou que l'on rencontre dans certaines contrées sur la tombe des morts.

I.

BÉNITIERS FIXES DES ÉGLISES.

Les bénitiers fixes, faits ordinairement en bronze, en marbre, en granit ou en toute autre pierre compacte, consistent en une petite cuve tantôt isolée et reposant sur une base ou un pédicule, tantôt scellé dans le mur ou l'un des piliers de l'église. On en remarque quelquefois sous le porche.

Les plus anciens bénitiers fixes seraient certains vases que Boldetti assure avoir vus dans les catacombes de Rome ; ils sont en marbre, en terre cuite, en verre, affectent la forme d'une coquille sphérique ; une colonne s'élevant à la hauteur de la main les supporte (1). Une colonne de ce genre, supposée avoir servi de support à un bénitier, existe dans un cimetière des premiers siècles à Chiusi en Toscane, à l'entrée d'une chapelle souterraine, ainsi que le rapporte Cavedoni (2).

En France, comme dans les contrées qui l'avoisinent, on ne trouve guère de bénitiers antérieurs au XIe siècle. Il faut avouer que les églises qui précèdent cette époque sont bien rares ; il n'est pas impossible, du reste, que certains bassins en pierre, de forme hémisphérique, scellés encore dans les pieds-droits des portes d'églises très-anciennes, y aient été placés à l'époque même de la construction de l'édifice. Dans plusieurs églises, il y avait peut-être aussi des bénitiers en métal, et ils

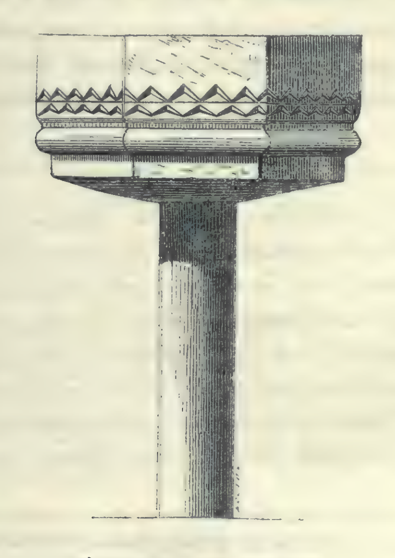
(1) Boldetti, « Osservazioni sopra i cimiteri de' santi martiri ed antichi cristiani di Roma, in-fo, Roma, 1720, p. 16. »

(2) Cavedoni, « Ragguaglio storico archeologico di due antichi cimiteri cristiani di Chiusi, Modena, 1853, p. 20. »

auront disparu pendant les guerres de religion. A défaut de données plus précises, nous commencerons notre inventaire par le XIe siècle.

XIe siècle.

Bénitier de St-Martory. — Un bénitier qui nous paraît dater du XIe siècle est celui de St-Martory (Haute-Garonne). Il se compose d'une cuve assez large et d'une colonne relativement étroite. La cuve est de granit gris. Elle affecte une forme hexagonale. Sur la partie inférieure de sa surface se profilent des moulures rondes, et, au-dessus, deux plates-bandes découpées en dents de scie. La colonne est en marbre vert ; elle n'a ni base ni chapiteau, ce n'est qu'un simple



BÉNITIER DE SAINT MARTORY.

tronçon qui, sans doute , provient de quelque monumen

antique. Ce bénitier a été dessiné dans le recueil de M. César Daly (1).

Bénitier de St-Gildas. — On voit aux portes de l'église de St-Gildas (Loire-Inférieure) deux intéressants bénitiers du XI[e] siècle, que l'on croit être d'anciens chapiteaux provenant de la démolition de la nef. Le *Magasin pittoresque* a donné le dessin de l'un d'eux. Il est carré extérieurement à sa partie supérieure et s'arrondit par le bas. Aux angles se présentent, sur l'une des faces du moins, en guise de volute, deux oiseaux dont les queues, enroulées plusieurs fois sur elles-mêmes, se terminent par une feuille trilobée. Une tête d'homme vue de face et comprise dans un encadrement circulaire, s'applique contre les queues à leur point de rencontre. Au-dessous des oiseaux sont figurés des quadrupèdes de forme également fantastique. Des feuilles grasses rangées les unes à côté des autres forment avec le tore sur lequel elles reposent une sorte de couronne radiée (2).

XII[e] siècle.

Bénitier de St-Savin-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées). — Le bénitier de St-Savin-en-Bigorre paraît bien être antérieur au XIII[e] siècle. C'est une cuve à peu près hémisphérique posée sur un soubassement cylindrique un peu plus étroit et garni de moulures à sa partie inférieure. Deux personnages debout, vêtus d'une longue robe, la tête couverte d'un bonnet pointu, les mains sur les hanches, sont adossés au soubassement sur des points diamétralement opposés, et semblent

(1) *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, par M. César Daly, article de M. Ruprich Robert, XI[e] volume, p. 289, pl. XXVI, n° 1.

(2) *Magasin pittoresque*, 9[e] année (1841), p. 312.

porter la cuve. Ce bénitier est taillé dans un seul morceau de granit ; il a été également dessiné dans le recueil de M. César Daly (1).

Il existe dans la Bretagne plusieurs bénitiers ayant beaucoup d'analogie avec celui-ci et supportés aussi par des personnages en haut-relief.

Bénitier de Corseult (Côtes du-Nord). — Le bénitier de Corseult (Côtes-du-Nord) est aussi en granit. Il consiste en une cuve hémisphérique que soulèvent quatre personnages en haut-relief ; deux d'entre eux ont le dos du côté de la cuve contre les bords de laquelle ils appuient les mains ; les deux autres, dont les têtes ont été brisées, tournés dans un sens opposé et renversés en arrière, la soutiennent par le bas. Ils n'ont les uns et les autres pour vêtement qu'une simple jupe retenue au-dessus des hanches. Les deux têtes qui restent portent des moustaches. La cuve n'a point d'autre support que les personnages ; ils sont placés eux-mêmes sur un disque de peu de hauteur.

L'intérieur du bassin est orné dans son pourtour de grosses cannelures ; on y remarque vers le milieu de la profondeur deux poissons. Le poisson, comme on le sait, est l'emblême du Christ et du chrétien. Ce peut être le motif qui a porté à en introduire ici comme décoration. Mais comme dans plusieurs autres bénitiers, ainsi que dans plusieurs fonts baptismaux, des poissons sont confondus avec d'autres animaux aquatiques et même avec des syrènes, il ne faut probablement attribuer leur présence qu'à la destination même du vase ne devant contenir que de l'eau.

(1) *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, par M. César Daly, article de M. Ruprich Robert, XI[e] volume, p. 289, pl. XXVI, n° 3.

Le diamètre du bénitier de Corseult est de 72 centimètres, sa hauteur totale de 82 centimètres. Ces proportions assez considérables s'expliquent facilement en admettant que les habitants de la paroisse venaient autrefois puiser dans ce vase l'eau bénite dont ils se servaient pour arroser leurs maisons et leurs champs (1).

Bénitier de St-Sauveur de Dinan (Côtes-du-Nord). — Ce bénitier a, comme le précédent, la forme d'une coupe. Il est également porté par quatre personnages ; deux font face à la cuve et la soutiennent avec effort, tandis que les deux autres lui tournent le dos. Le tout est sculpté dans un même bloc de granit. On voit dans l'intérieur du bassin des cannelures en creux et des poissons mieux traités que dans l'autre. La supériorité de travail que l'on remarque dans ce bénitier porterait à lui assigner une date postérieure à celle du bénitier de Corseult. La base sur laquelle portent les pieds des personnages est surtout très-élégante ; cependant nous n'avons pas cru devoir le ranger dans une catégorie différente. Les figures, au lieu d'avoir le buste entièrement nu, sont vêtues d'une tunique qui leur couvre la partie supérieure du corps (2).

Bénitier de St-Aventin. — A St-Aventin, dans la vallée de Larboust, près de Luchon, il existe un bénitier roman extrêmement curieux. Sur le bord sont figurés des poissons, et l'extérieur offre des colombes buvant dans un calice, motif que l'on retrouve dans beaucoup de monuments du XII[e] siècle.

(1) M. de Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, 6[e] partie, p. 73 et pl. LXXXVIII *bis*. f. 3. Paris, 1841.

(2) M. de Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, p. 75, pl. LXXXVIII, f. 1.

FONT DE CORSEULT

FONT DE DINAN

Bénitier de Jailly. — Un des bénitiers de Jailly, arrondissement de Nevers (Nièvre), paraît appartenir au XIIe siècle ; il est rond, fort simple, porté sur une colonnette ornée *d'une croix au pied fiché* et d'une moulure ronde.

Bénitier de l'église abbatiale de Moutier-St-Jean. — L'*Histoire de Bourgogne*, par dom Plancher, contient une gravure représentant le porche de l'église de Moutier-St-Jean. On y voit, devant le trumeau de la porte centrale, occupé par la statue de la Vierge, un bénitier fort remarquable. Il paraît dater de la même époque que l'église élevée vers 1130. C'est une coupe circulaire se resserrant vers le haut, de sorte qu'elle est plus étroite au bord qu'au milieu de sa hauteur. Elle est portée par une colonne très-légère ayant une base et un chapiteau romans. La maigreur de cette colonne et la délicatesse de la cuve font croire que le bénitier était en bronze ; M. Viollet-le-Duc en a donné le dessin et la description au mot *Bénitier*, page 200 du deuxième volume de son *Dictionnaire raisonné de l'architecture.*

Bénitier de Torcello, près de Venise. — M. Albert Lenoir, dans son *Architecture monastique*, a donné le dessin d'un gracieux bénitier en marbre de l'église de Torcello, datant du XIIe siècle. La partie inférieure est un fût de colonne porté par une base munie d'empâtements aux quatre coins ; il a à peu près la moitié de la hauteur totale du bénitier ; au-dessus de la colonne s'élève un pédicule un peu plus étroit, orné de plusieurs moulures et contre lequel sont assis trois prêtres. La cuve hémisphérique et à bord réfléchi est couverte à l'extérieur de têtes d'animaux et de figures chimériques. Des rinceaux garnissent la gorge pratiquée au-dessous du bord. Il y en a également sur la bande placée immédiate-

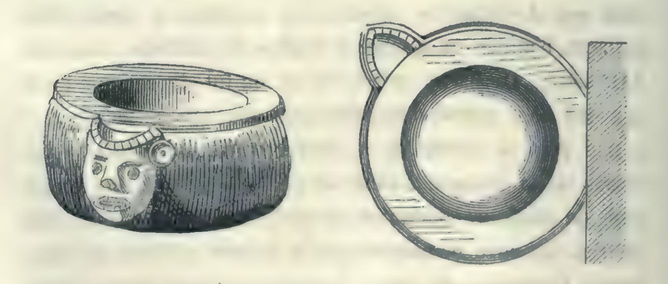
ment au-dessous de la cuve et servant de chapiteau au pédicule.

Bénitier de Rueil. — M. de Caumont a publié dans le *Bulletin monumental* le bénitier de Rueil, remarquable par



les trois têtes qui le supportent et dont une est coiffée d'une mître et les deux autres de couronnes.

Bénitier d'Angy (canton de Mouy, Oise). — A l'église d'Angy, église du XII[e] siècle, au diocèse de Beauvais, on a con-



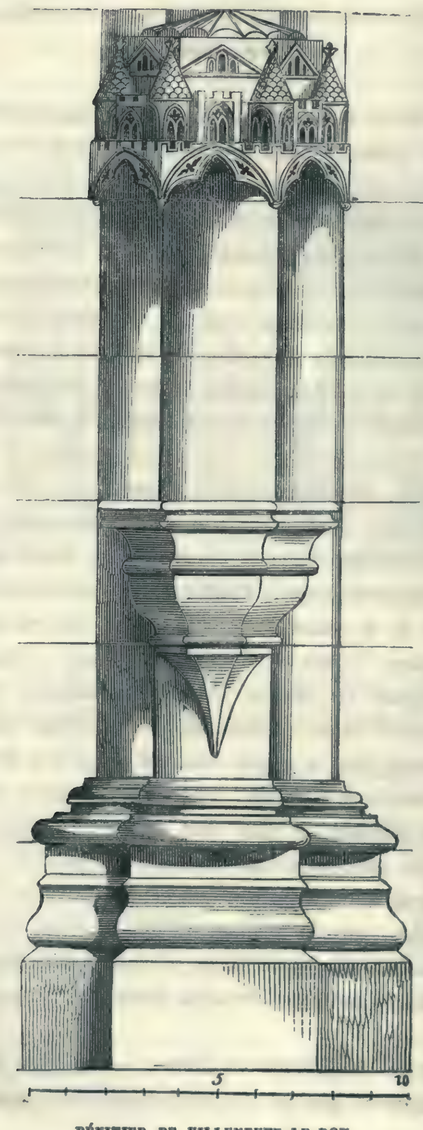
servé une petite cuve romane hémisphérique. Elle est scellée dans le mur ; une tête chimérique en fait tout l'ornement.

XIIIe siècle.

Bénitier de St-Jean-au-Bois (canton de Compiègne, Oise). — Dans les petites églises des départements de l'Oise et de l'Aisne, construites au commencement du XIIIe siècle, il existe de petits bénitiers fort simples fixés contre le mur, circulaires en dedans, hexagones à l'extérieur. La surface a pour tout ornement deux rangées de triangles s'emboîtant les uns dans les autres. Les bases sont par là même au bas et au haut, et les sommets au milieu de la cuve. L'église de St-Jean-au-Bois, près de Compiègne (Oise), a un bénitier de ce genre. M. Violet-le-Duc en a encore donné le dessin.

Bénitier de Villeneuve-le-Roy (Yonne). — S'il y a, au XIIIe siècle, des bénitiers fort modestes consistant en une simple cuve scellée dans le mur, il en existe aussi qui tiennent essentiellement à l'édifice par leur décoration et font partie de la construction elle-même. Tel est celui que l'on voit dans l'église de Villeneuve-le-Roy (Yonne). La cuve, polygone en dedans comme en dehors, est fixée contre un pilier et se termine inférieurement par un appendice pyramidal dont la pointe descend jusqu'à la base d'une des demi-colonnes du pilier. A quelque distance au-dessus de la cuve s'élance un dais fort élégant, comme on en voit, dans les monuments de la même époque, au haut des niches couronnant les statues des saints. Au-dessus des arcades ogivales, qui en forment comme la base, se groupe une multitude de petits édifices, ce qui a fait donner à ces sortes de dais le nom de Jérusalem céleste (V. la page suiv.).

Bénitier de St-Martin de Brive. — L'église St-Martin de Brive garde un bénitier du XIIIe siècle d'une grande déli-



BÉNITIER DE VILLENEUVE-LE-ROY.

catesse. Le pied est formé par une colonnette autour de laquelle s'enroulent des feuillages et des fleurs. La cavité de la cuve est ornée d'arêtes. Elle est creusée dans un bloc carré cantonné de quatre demi-cercles.

XIVe siècle.

Nous n'avons aucun spécimen français à offrir pour le XIVe siècle. Il y a tout lieu de croire que les bénitiers de cette époque ressemblaient beaucoup, en France, à ceux du XIIIe siècle. M. Viollet-le-Duc assure cependant qu'ils n'ont plus été alors surmontés d'un dais comme celui de Villeneuve-le-Roy.

A défaut de bénitiers français du XIVe siècle, nous en indiquerons un de la même époque appartenant à l'église *Ste-Marie-Nouvelle de Florence.*

La cuve est circulaire et couverte à l'extérieur d'assez nombreuses cannelures. Une petite bande chargée d'une inscription en lettres gothiques à moitié effacées la couronne ; elle a pour support une colonne cylindrique assez courte et cependant ornée d'une base et d'un chapiteau. Une seconde bande, qui surmonte l'astragale, porte encore en relief une inscription gothique. Sur le fût de la colonne se dessinent quatre encadrements formés en haut et en bas par des arcades et latéralement par des colonnettes avec bases et chapiteaux. Au milieu de chaque encadrement est placée une épée contenue dans son fourreau, et les encoignures des arcades supérieures sont remplies par des écussons chargés d'un lion. Une dague enfoncée dans son fourreau couvre aussi, mais dans un seul endroit, la cannelure de la cuve. Ces épées, ces écussons portent à croire que quelque noble guerrier florentin aura fait don de ce bénitier à l'église Ste-Marie-Nouvelle, en reconnaissance de son heureux retour

dans sa patrie. Le petit monument, en partie en marbre blanc, est placé au milieu d'une arcade du bas-côté de la nef près du tombeau du Dante et de Machiavel. Sa hauteur est de 146 centimètres, le diamètre de la cuve en mesure 76 (1).

XVe siècle.

Bénitier de St-Malo, *à Dinan.* — M. de Caumont, dans le sixième volume de son *Cours d'Antiquités monumentales*, page 989, dit avoir vu, dans la nef de St-Malo, à Dinan, un bénitier de granit qu'il rapporte au XVe siècle. Il est octogone, pédiculé et caliciforme. Son diamètre extérieur mesure 88 centimètres, et sa hauteur un mètre environ. Ce bénitier, d'après le savant directeur de la Société française d'archéologie, aurait été dans l'origine un font baptismal.

Bénitier de Laruns (Pyrénées). — On remarque dans l'église de Laruns un bénitier de marbre blanc, et autour sont des entrelacs et le monogramme IHS en lettres du XVe siècle. M. Renouvier en a fait mention dans le compte-rendu d'une excursion dans les Pyrénées, vallée d'Ossan et de Laverdon (2).

Deuxième bénitier de Ste-Marie-Nouvelle, à Florence. — Ste-Marie-Nouvelle, à Florence, possède un bénitier plus moderne que celui dont il a été question précédemment ; il peut dater du beau temps de l'art à Florence, c'est-à-dire du milieu du XVe siècle. Sa cuvette, peu profonde, est allongée comme une navette et se termine, à chaque extrémité, par une oreille ayant la forme d'une volute ionique. Sur sa sur-

(1) *Magasin pittoresque*, 3e année (1835), page 100.

(2) *Bulletin monumental*, tome III, page 27.

face est sculpté un blason accosté des mots BARTHOLOMEO CARERNI; une barre coupe l'écu; elle est accompagnée de trois abeilles en chef et de trois en pointe. Le support est une colonnette ornée de cannelures et s'amincissant vers la cuve. Elle repose sur une base assez haute, un chapiteau chargé d'oves la couronne. La matière du bénitier est en grande partie le marbre blanc; deux moulures sont en marbre gris.

XVIe siècle.

Second bénitier de Jailly.—Dans l'église de Jailly, que nous avons déjà citée, se trouve un autre bénitier qui date du XVIe siècle. Il est octogone et porté sur deux colonnettes sans aucun ornement. Peut-être a-t-il servi de font baptismal.

Bénitier de la cathédrale de Limoges.—En 1541, Jean Pochard, curé de Genieys, au diocèse de Limoges, légua cinquante livres à l'église cathédrale *pour faire le bénitier de cuivre près de la porte devant laquelle il fut inhumé.*

Un bénitier de métal donné à la même église par Villiers de l'Isle-Adam, montrait ses armes émaillées au fond de la cavité que recouvrait l'eau (1).

Bénitier de Quimper. — Ce bénitier, gravé encore par M. Albert Lenoir, a un large support cylindrique flanqué de clochetons et posé sur une large base de feuillages. A chaque face du support, entre les clochetons, se dessine une arcature étranglée par le haut. La cuvette est basse et bien étroite relativement au support, des feuilles de chêne l'enveloppent.

(1) L'abbé Texier, *Dictionnaire d'orfévrerie, de gravure et de ciselure chrétienne*, XXVII vol. de la 3e *Encyclopédie théologique* de M. Migne, Paris, 1856, p. 242.

Le bénitier de Quimper appartient à la dernière période du style ogival (1).

Bénitier de Brienne-Napoléon (Aube). — M. Chapellier, dans les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube, a fourni des détails intéressants sur un bénitier du XVIe siècle conservé dans l'église de Brienne-Napoléon. Il est en fonte moulée et a la forme d'une cloche renversée. On le remplit deux fois par an, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, et, quand cette eau diminue sensiblement, on y en ajoute d'autre. Ce qui donne surtout à ce bénitier une valeur archéologique, c'est que sa surface présente en quatre lignes une inscription composée des dix vers suivants :

Vous qui prenés de l'eau bénite
Qui péchés veniels combat,
Priés pour l'âme Margarite
Odine, femme Jhan Colombat.
En l'an mille cinq cent et vint
Vendredy veille saint Martin
A deux heures après minuyt
La povre dame, a grand souppir
Rendit a Dieu son esprit. Amen.

Renaissance.

Bénitier de Mas-d'Azil (Arriége). — Le bénitier de Mas-d'Azil est en marbre verdâtre. Il se compose d'une base, d'un pédicule et d'une cuve. Toutes ces parties ont une forme polygone. La base présente une plinthe et deux moulures, le pédicule est droit et sans ornement, la cuve ressemble à un chapiteau ; sur chacune de ses faces est sculpté en relief

(1) Albert Lenoir, *Architecture monastique*, t. II, p. 236.

un ornement coupé carrément par le bas et découpé en cœur par le haut (1).

Autre bénitier du Languedoc.— C'est un bénitier d'une forme très-gracieuse, gravé aussi par M. Ruprich-Robert, dans le XIe volume du Recueil de M. César Daly. Il est en marbre vert, date de la renaissance comme le précédent. Les parties qui le composent consistent encore en une base, un pédicule et une coupe ou bassin. Toutes ces parties, au lieu d'être polygones, sont arrondies. La base assez étroite offre sur sa surface plusieurs moulures de formes différentes. Le pédicule est formé par une colonne cannelée vers le milieu. Sur la coupe, d'un très-beau galbe, se dessinent de petits ornements ressemblant à des cœurs allongés et dans l'intérieur desquels sont sculptés en creux des feuilles de fougère. Un tore accompagne le bord de la coupe, plus étroit que sa partie médiane. M. Ruprich-Robert ne nous a pas appris à quelle église appartient ce bénitier (2).

Bénitier de Neubourg, près de Mortain (Manche). — Ce bénitier est probablement encore de la renaissance. Il est formé d'une colonne polygone sans base et sans ornements, supportant une cuve également à pans coupés un peu plus large, mais cependant assez étroite. Chaque panneau de la cuve est garni d'un feston demi-circulaire en relief qui forme avec les autres une espèce de guirlande (3).

Bénitier de St-Didier-sur-Rochefort. — Dans une note sur quelques monuments des environs de Montbrison, insérée

(1) Fig. 4 de la planche XXXI du t. XI de la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, par M. César Daly, p. 289, article de M. Ruprich-Robert.

(2) *Revue générale* de M. César Daly, même endroit, fig. 2.

(3) *Id., ibid.*, fig. 5.

dans le XXXI[e] volume du *Bulletin monumental*, M. Vincent Durand donne la description d'un bénitier qui existe dans l'église de St-Didier-sur-Rochefort.

Ce bénitier se compose d'une cuve en granit, longue de 1 mètre 20, large de 60 centimètres, reposant sur un soubassement formé par deux lions adossés, qui supportent deux écussons ; cette cuve est ornée, à son bord supérieur, d'une belle moulure malheureusement ébréchée, et sur ses faces antérieures et latérales, de quatre médaillons peu saillants dont le travail laisse passablement à désirer.

Les médaillons qui décorent la face principale représentent : l'un, une tête d'homme casquée, l'autre une tête de femme à la chevelure retombant sur le cou en forme de chignon.

Les médaillons des côtés offrent également une tête, mais assez détériorée.

La face postérieure est seulement dégrossie. Il est évident que le monument avait été disposé pour n'être vu que de trois côtés.

Les médaillons dont est couvert le haut de ce bénitier indiquent parfaitement l'époque de la renaissance ; mais M. Vincent Durand regarderait cependant la partie inférieure comme plus ancienne, et lui donnerait pour date le commencement du XV[e] siècle (1).

Règles données par saint Charles pour la construction des bénitiers dans le diocèse de Milan. — Voici comment le saint archevêque de Milan, mort en 1584, s'exprime, dans ses instructions, au sujet des bénitiers à élever dans son diocèse : « Jusqu'ici il a été question de la sacristie et de plusieurs autres choses ; parlons maintenant du vase destiné à contenir l'eau bénite : il doit être en marbre ou fait avec une

(1) *Bulletin monumental*, t. XXXI, p. 592.

pierre solide, non spongieuse et sans fentes. Il sera posé sur une colonne élégamment travaillée.

« On ne le placera pas en dehors de l'église, mais au dedans et autant que possible à la droite de ceux qui entrent. Il y en aura un à la porte par laquelle entrent les hommes et un à la porte des femmes. On ne les fixera pas à la muraille ; ils en seront éloignés, comme l'indiquera la place qu'il paraît convenable de leur faire occuper. Une colonne ou une base les soutiendra ainsi que nous l'avons dit, et elle ne présentera rien de profane. Un goupillon sera attaché par une chaîne au bassin, et il sera ou en laiton ou en ivoire, ou en quelque autre matière convenable, travaillée avec art (1). »

Époque moderne.

Bénitiers de Vitré, département d'Ille-et-Vilaine. — Deux fort beaux bénitiers attirent l'attention de ceux qui visitent l'église de Vitré.

Le premier de ces bénitiers consiste en un bassin très-large supporté par un balustre. Tout l'extérieur du bassin est couvert de larges cannelures piriformes ; l'une des cannelures porte un monogramme, probablement celui de l'artiste, et au-dessus on lit la date 1593, écrite en chiffres arabes. Le

(1) Hactenus de sacrario et aliis, nunc de aquæ sanctæ labro vaseve quod e marmore lapideve solido, non spongioso ac sine rimis sit columellæque scalpro decenter elaboratæ suffulciatur.

Collocetur non foris sed intus in ecclesia, ita ut e conspectu ingredientium sit a latere dextro, ubi fieri potest.

Alterumque collocetur qua ingrediuntur viri, alterum qua mulieres.

Parieti non inhærens sed ab eo distans pro situs spacio, columellæ, ut supra, aut pila baseve sustentetur in qua nihil profanum appareat.

Aspergillum decens habeat a labro catenula appensum, quod vel auricalcho, vel ebore, vel ferro polite tamen elaborato vel ex alio genere quod conveniat, conficiatur.

balustre, orné de feuilles découpées, repose sur un socle à plusieurs étages, et un chapiteau assez élevé ayant des oves pour ornements le surmonte. Plusieurs matières ont été employées pour la construction de ce bénitier ; le pied est en granit gris jusqu'au-dessous du chapiteau. Le chapiteau a été fait avec une brèche rouge et blanche, la cuve est de marbre blanc. — Le deuxième bénitier est entièrement fait en marbre blanc ; il se compose aussi d'un balustre et d'un large bassin peu élevé et peu profond ; quatre têtes d'animaux élégamment sculptées en garnissent le bord sur des points régulièrement espacés. Le balustre, bien galbé, n'a du reste aucun ornement ; il est porté sur une base très-élevée, un chapiteau uni le couronne encore. Ce bénitier est d'une autre main que le précédent ; il rappelle aussi davantage le style de la renaissance.

Bénitiers de Ste-Anastasie, à Véronne.—L'église Ste-Anastasie, à Vérone, renferme deux bénitiers présentant l'un et l'autre une figure d'homme.

Sur l'un des deux, c'est un vieux pauvre aux vêtements déchirés, à la pose nonchalante et dédaigneuse. Il semble cependant, la tête appuyée sur sa main, attendre la charité des fidèles pour ceux qu'il représente ; et, en effet, un tronc est là destiné à recevoir pour les indigents les offrandes de ceux qui entrent dans le temple ou qui en sortent. La coupe, peu élevée, est de forme polygone ; sa partie inférieure se profile en doucine. Près du bord on lit : ANN. D. MDXCI.

L'homme, sur le second bénitier, est dans la force de l'âge et lui-même tient lieu de support. Assis sur le socle d'une des colonnes de l'église, il est courbé en deux et semble être écrasé par le poids de la cuve. Il appuie les deux mains sur ses genoux pour se soutenir ; ses jambes sont nues, son vêtement grossier ; il semble personnifier les plus rudes travaux et les

fatigues qui en résultent. Le bassin est en marbre rouge, chargé de cannelures. Des guirlandes de feuilles et de fleurs descendent en riches festons sur sa surface. Une couronne de feuilles de chêne placée au-dessous forme un coussin sur le dos du malheureux. Derrière la cuve s'élève un tronc; on y lit le mot *limosina* « aumône. » Ces bénitiers, on le voit, en offrant aux fidèles l'eau qui doit les purifier, semblent réclamer d'eux, en échange, l'aumône destinée à soulager la misère et les infirmités des pauvres (1).

Bénitier de St-Sulpice de Paris. — Dans les temps modernes et même à des époques antérieures, on a employé quelquefois comme bénitier les valves d'une coquille du genre tridacne, désigné aussi pour cela sous le nom de bénitier. Il est des coquilles de ce genre qui ont des dimensions considérables et dont le poids s'élève jusqu'à deux cent cinquante kilogrammes. Ce sont de grands bassins naturels dont on pouvait faire parfaitement usage pour conserver l'eau bénite dans nos temples. Des valves du tridacne géant forment les bénitiers de l'église St-Sulpice de Paris; la république de Venise en avait fait don à François I[er]. Dans plusieurs églises de Bretagne d'anciens sarcophages gallo-romains servent de bénitiers.

II.

BÉNITIERS MOBILES OU PORTATIFS DES ÉGLISES.

Les bénitiers portatifs sont de petits vases de formes variées, à la partie supérieure desquels est adaptée une anse en demi cercle ou trilobée; ils sont faits en ivoire, en pierre fine, en

(1) *Magasin pittoresque,* 3e année, pages 100 et 101.

métal plus ou moins précieux et assez souvent orné de bas-reliefs.

Bénitier d'Aix-la-Chapelle. — Un des plus anciens bénitiers portatifs que l'on connaisse est celui que l'on conserve au trésor d'Aix-la-Chapelle. Sa hauteur ne dépasse pas 18 centimètres, il n'a que 10 centimètres de largeur, ce qui semble indiquer qu'il ne servait que pour des circonstances particulières, pour donner, par exemple, de l'eau bénite à l'empereur et aux princes lorsqu'ils venaient à l'église ; il est en ivoire et de forme octogone, un peu plus étroit dans le bas que dans le haut. Deux rangs d'arcatures ainsi que des cabochons sertis dans des cercles d'or en font le principal ornement. Au premier rang des arcatures, entre des rideaux accrochés à des colonnes, on voit huit personnages dont trois seulement sont assis, celui du milieu est un apôtre, probablement saint Jacques, le pape l'accompagne à droite et l'empereur à gauche. Dans les cinq autres il faut voir un archevêque, un évêque, un abbé et un prêtre constituant la hiérarchie ecclésiastique. M. Didron croit reconnaître dans cet assemblage un concile œcuménique. Des soldats gardent, au second rang, les portes d'une ville ou d'une enceinte dont l'entrée est défendue aux profanes. Ce curieux monument, d'après M. Darcel, serait du IXe siècle ; il se fonde sur ce que les personnages, par leur costume et leur style, appartiennent à l'art carlovingien. Le directeur des *Annales archéologiques* ne le fait pas remonter au-delà du XIe siècle (1).

Autre bénitier du Xe ou XIe siècle. — On cite pour le

(1) Voir les *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 372 ; t. XVII, p. 138, et t. XIX, p. 78 et 103.

Xe siècle un second bénitier en ivoire, faisant partie maintenant d'une collection anglaise. Des personnages, sculptés en relief sur deux rangs, représentent des scènes relatives à Jésus-Christ. Trois inscriptions font le tour du vase. Les deux premières expliquent les scènes, la troisième occupant le bas est ainsi conçue :

AVXIT EZECHIE TER QVINOS QVI PATER ANNOS
OTONI AVGVSTO PLVRIMA LVSTRA LEGAT
CERNVVS ARTE CVPIT MEMORARI CESAR ALIPTES.

« Que le Dieu qui ajouta quinze ans à la vie d'Ézéchias accorde beaucoup de lustres à Othon Auguste. Le sculpteur, César, demande en suppliant qu'à cause de son art on conserve son souvenir. »

Bénitier de Milan. — M. Darcel, à qui nous devons la connaissance des deux vases à eau bénite dont il vient d'être question, a décrit fort au long un troisième bénitier en ivoire. Il est conservé dans l'église de Milan. Sa forme est celle d'un cône tronqué dont la base est en-dessus, cinq arcades renfermant des sujets sculptés en relief, en occupent presque toute la hauteur. Leurs retombées s'appuient sur des colonnes cylindriques supportées par des socles carrés et couronnées par des chapiteaux à feuilles élégamment découpées. Les archivoltes de ces arcades portent des inscriptions relatives aux sujets, et dans les angles formés au-dessus de leurs points de rencontre s'élèvent les tours d'une ville fortifiée. Sous l'arcade principale est assise la Sainte-Vierge, nimbée et tournée de face. Elle tient sur ses genoux l'Enfant Jésus, nimbé en Dieu et bénissant le spectateur de la main droite. Aux deux côtés de la Vierge, sous la même arcade, se tiennent debout deux personnages à la figure jeune encore

et largement vêtus. Ce sont probablement des anges. Le vers suivant est inscrit sur l'archivolte,

VIRGO FOVET NATVM GENITRICE NVTRITVS ET IPSE.

Sous l'arcade la plus voisine de celle de la Vierge, à droite, se voit saint Jean l'évangéliste. Il est assis sur un siége cubique et écrit le commencement de son évangile IN PRINCIPIO ER VE (*in principio erat verbum*), dans un livre posé sur un pupitre mobile, au moyen d'une vis verticale. Le saint n'a pas la figure d'un jeune homme comme on la lui donne ordinairement chez nous. Il est vieux et barbu comme les autres apôtres. Son vêtement consiste en une robe couverte d'un long manteau. L'aigle, son symbole, repose sur le livre où il écrit. Sur l'archivolte de l'arcade on lit :

CELSA PETENS AQVILAE VVLTVM GERIT ASTRA IOH*annes*.

Saint Marc vient après saint Jean. Son lion ailé, élevé dans les airs, tient un livre fermé. Cet évangéliste, vieux, barbu et vêtu comme le précédent, écrit sur un pupitre également à vis, ces mots du 3e verset de son évangile : VOX CLAMANTIS IN DE (*vox clamantis in deserto*).

L'inscription placée au haut de l'arcade porte :

XR*isti* DICTA FREMIT MARCVS SVB FRONTE LEONIS.

A gauche de la Vierge, saint Mathieu écrit la généalogie de Jésus-Christ, par laquelle qui commence son évangile XH GENER (*Christi generatio*). L'ange ou plutôt l'homme ailé et nimbé, symbole de l'apôtre, se voit dans les airs, près de sa tête.

Légende :

OS GERENS HOMINIS MATHEVS TERRESTRIA NARRAT.

Dans l'arcade suivante, saint Luc trace ces mots du 5e verset de l'évangile qui porte son nom FVIT IN DIEB

(fuit in diebus). Le pupitre diffère un peu, pour la forme, des précédents; la tige est cannelée et sort d'un massif carré. Le bœuf, emblême de cet évangéliste, est dans les airs et tient un livre. Il est nimbé, mais n'a point d'ailes. Légende :

ORE BOVIS LVCAS DIVINVM DOGMA REMVGIT.

Un dessin, en forme de labyrinthe ou de grecque, forme une bordure à la base du vase. Au haut, près du bord, une inscription circulaire surmonte une frise de feuillages profondément fouillée. Cette inscription est ainsi conçue :

VATES AMBROSI GOTFREDUS DAT TIBI SANCTE
VAS VENIENTE SACRAM SPARGENDVM CÆSARE LYMPHAM

Saint Ambroise (1), *le poète ou l'évêque Gotfrede te donne ce vase pour répandre l'eau bénite à la venue de César.*

Une anse en argent doré sert à porter le bénitier. Chacune de ses extrémités s'engage dans un mufle de lion, également en argent, soudé au haut du vase sur deux points diamétralement opposés. Cette anse est formée de deux serpents ailés qui dévorent une tête d'homme.

Il y a encore une divergence d'opinion entre M. Darcel et M. Didron, sur la date du bénitier de Milan. Le dernier le rapporte à la fin du XII[e] siècle, tandis que M. Darcel soutient qu'il remonte au X[e], et cherche à le prouver par des raisons qui ont bien leur valeur (2).

Bénitier en bronze de la cathédrale de Spire (XII[e]

(1) C'est la cathédrale de Milan qui est désignée ici sous le nom du saint archevêque, auquel elle est consacrée.

(2) Didron, *Annales archéologiques*, t. XIX, p. 105 et t. XVII, p. 139 et 150.

siècle). — Sa forme est également celle d'un cône tronqué, sa hauteur mesure 16 centimètres et son ouverture 13 centimètres. Deux rangs de bas-reliefs se superposent à sa surface. Une inscription les sépare, il y en a aussi une près du bord et une à la base. Les évangélistes qui ont répandu dans le monde les eaux vives de la doctrine de Jésus-Christ sont opposés deux à deux, dans les sculptures, aux fleuves du paradis terrestre, destinés à arroser la terre de leur onde bienfaisante.

Les deux inscriptions inférieures forment cette prière :

HOC · ALBANE · DEO · QVI · VIVIS · SANGVINE · FVSO.
ABBATIS · VOTVM · BERITHOLDI · SVSCIPE · TECVM
HVIC · INFINITE · DEPOSCENS · GAVDIA · VITE.

O vous, Albain, qui vivez en Dieu après avoir répandu votre sang, recevez l'hommage que vous fait l'abbé Berthold et demandez pour lui les joies d'une vie éternelle.

L'inscription supérieure est ainsi conçue :

DESIGNANT · TOTIDEM · DIFFVSA · FLVENTA · PER · ORBEM
BIS · BINOS · QVADRVM · COMPLENTES · DOGMATA · MVNDVM.

Les quatre fleuves coulant sur la terre représentent les quatre évangélistes répandant les vérités saintes aux quatre extrémités du monde.

L'anse de ce bénitier est encore formée par des dragons affrontés, dont les queues s'engagent dans des têtes d'anges, fixées au vase et lui servant d'oreilles (1).

Bénitier de l'abbaye de Reichenau. — M. Didron, dans les *Annales archéologiques*, cite un ancien bénitier de

(1) Didron, *Annales archéologiques*, t. XIX, p. 106.

l'abbaye de Reicheneau. Il ne nous en donne pas la date, mais il est probablement du XII[e] siècle. Les douze apôtres y sont représentés en relief, et au-dessus d'eux planent douze anges chargés de la part de Dieu de les aider et de les soutenir dans leur importante mission (1).

Bénitiers de St-Paul de Londres (XIII[e] siècle). — L'inventaire dressé en 1275 désigne en ces termes deux bénitiers conservés dans le trésor de cette église : « Unum vas argenteum ad aquam benedictam cum opere levato de imaginibus et interlaqueato vineis ; et ansa est de duobus draconibus, ponderis VIII marcarum, aspersorium de ebore (2). Item vas argenteum de opere costato, cum ansa argentea, similis operis, et aspersorio argenteo de dono Ricardi de Gravesend episcopi Londinensi, ponderis IV liv., IV s. (3). »

Bénitiers de Louis, duc d'Anjou. — Dans l'inventaire de Louis duc d'Anjou, dressé vers 1360-1368, on trouve à l'article *vesselle de chapelle*, n° 4 : « Un benictier d'argent tout blanc, lié de III souages (boudins) dargent doré, et est l'ance dicelui par les II boux de II testes domme et en face a une petite chesne et ou bout a un anelet ront, et a un guipeillon darg. plain, et poise en tout V marcz » (4).

Plus loin, à l'article *autre vesselle d'argent dorée et*

(1) Didron, *Annales archéologiques,* t. XIX, p. 106.

(2) Procès-verbal de la visite faite au trésor de St-Paul de Londres, par M[e] Roul de Baudach, doyen de cette église, au tome III du *Monasticum anglicanum,* p. 310.

(3) *Ibid.*

(4) M. de Laborde, *Émaux du musée du Louvre*, 2[e] partie, documents et glossaire, p. 1[re], édition 1863.

esmaillée de chapelle et autres joyaux, on lit au n° 279, « Un benastier d'argent, tout blanc, de tres ancienne façon, et a ou pié un souage dargent doré et un ance, et dessuz lequel a un anelet, et poise IIII marcz (1). »

Bénitier conservé au musée de Laval. — M. de Caumont nous a donné dans le XXIXe volume du *Bulletin monumental*, p. 58, la description et le dessin d'un bénitier conservé au musée de Laval. Il est en bronze, a 17 centimètres de large à la base, 19 à l'ouverture ; sa hauteur mesure 15 centimètres, sa forme est celle d'un cylindre évasé en haut comme en bas. Deux têtes de femmes sont fixées, au bord, dans des points diamétralement opposés. Dans des trous pratiqués par derrière, elles recevaient les extrémités de l'anse ; plusieurs moulures entourent le vase de distance en distance et en forment le principal ornement. Vers la partie supérieure est inscrite sur deux lignes une inscription en relief. Les lettres de l'inscription annoncent le XIIIe siècle ou le commencement du XIVe.

Bénitier à l'église St-Étienne de Beauvais. — Dans la chapelle de Ste-Marthe, chapelle voisine de la sacristie, l'on voit, au-dessus du rétable, trois statues de grandeur naturelle, exécutées au commencement du XVIe siècle ; elles sont faites avec art, et, ce qui ajoute à leur mérite, c'est qu'elles conservent leur peinture primitive. De riches dais surmontés de pinacles élancés les couronnent. La statue du milieu est un *Ecce homo* assis ; les deux autres représentent sainte Marthe et sainte Marguerite, foulant aux pieds l'une et l'autre un énorme dragon. C'est par la prière que la première terrasse

(1) M. de Laborde, *Émaux du musée du Louvre*, 2e partie, documents et glossaire, p. 1re, édition 1863.

le monstre redoutable, elle a les mains jointes et élevées vers le ciel; la seconde a recours pour cela à la vertu de l'eau



BÉNITIER SCULPTÉ A SAINT-ÉTIENNE DE BEAUVAIS.

bénite, elle porte de la main gauche un assez grand bénitier et tient de la droite un goupillon. Le bénitier paraît être en bronze; il est polygone et n'a d'autre ornement que trois cordons qui le contournent, l'un à sa base, un autre au milieu, ce dernier près du bord. Le vase est rétréci au milieu de sa hauteur et va en s'évasant vers le fond, comme vers l'ouver-

ture; l'anse consiste en une simple tringle de fer, courbée en demi cercle.

Bénitier appartenant à M. Delaherche, de Beauvais. — Un petit bénitier en bronze, ayant la forme d'une cloche renversée, à cerveau aplati, fait partie de la riche collection de M. Delaherche, à Beauvais. Il est supporté par trois petits pieds cylindriques très-courts. Sur le milieu de sa surface règne une inscription en caractères gothiques du XV[e] siècle. On n'y distingue plus guère que le mot *Marie.* Les autres lettres sont mal formées et en partie effacées. De petits filets disposés à certaine distance les uns des autres ornent le bénitier au-dessus comme au-dessous de l'inscription. Deux têtes d'hommes formaient les oreilles, dans lesquelles s'engageaient les extrémités de l'anse; une d'elles a été brisée et l'anse n'existe plus. Ce bénitier a 11 centimètres de hauteur, sa largeur est de 10 centimètres à l'ouverture et de 8 centimètres à la base. Quoique ayant une grande analogie avec celui du musée de Laval, il ne paraît pas remonter à une époque aussi ancienne.

Bénitier de la chapelle St-Jean de Beauvais. — L'église du faubourg St-Jean de Beauvais possède un petit bénitier en cuivre qui me paraît être de la fin du XV[e] siècle ou du commencement du XVI[e]. Il est rond et, ainsi que celui de St-Étienne, il s'évase vers le fond comme vers le bord. Différentes moulures fort simples superposées depuis le bas jusqu'au haut en font l'ornement. Ce qu'il y a de plus remarquable dans ce vase, c'est l'anse qui est trilobée et présente dans tout son circuit le profil des meneaux du style flamboyant. La hauteur du bénitier, en y comprenant l'anse, est de 19 centimètres; il a 10 centimètres à l'ouverture et 8 centimètres à la base.



BÉNITIER DE LA CHAPELLE SAINT-JEAN, A BEAUVAIS.

Bénitier de l'Hôtel-Dieu de Beauvais. — Des bénitiers semblables à celui-ci existent dans toutes les salles de l'Hôtel-Dieu de Beauvais. Un seul est ancien ; il a servi de modèle aux autres, fondus il y a quelques années seulement.

Bénitier de l'Hospice des pauvres de Beauvais. — A l'hospice des pauvres de la même ville se trouve un bénitier dans

le même style ; mais l'anse, au lieu d'être trilobée, est simplement circulaire.

Bénitiers portatifs prescrits par saint Charles Borromée. — Dans les constitutions et décrets synodaux de la province de Milan, il est fait mention de deux espèces de bénitiers portatifs. Les uns devaient servir pour faire la bénédiction de l'eau, les dimanches ; les autres, pour l'aspersion de cette eau bénite sur les personnes et sur les choses.

Voici en quels termes il est parlé des premiers :

« Un vase pour bénir l'eau les jours de dimanche dans la cathédrale et dans les collégiales.

« On préparera un vase pour faire l'eau bénite ; il ne sera ni en faïence, ni en terre cuite, ni en une autre matière fragile, mais en bronze et étamé à l'intérieur ; il y aura deux anses ; l'ouverture sera large et sans couvercle, et le fond un peu plus étroit que l'ouverture, d'assez grande dimension cependant pour que le vase ne puisse être renversé (1). »

C'est ainsi qu'est décrit le bénitier servant aux aspersions :

« On aura pour l'eau bénite un vase qui devra servir pour les offices épiscopaux. Il sera d'argent et doré dans certaines parties ; de pieuses ciselures en feront l'ornement. Celui qui devra être employé dans les cathédrales, les collégiales et les principales paroisses, sera également d'argent, mais sans dorures, et couvert de sujets pieux en relief. Il est permis aux églises pauvres d'en avoir un en cuivre ou en laiton (2). »

(1) Vas unum usui aquæ, Dominicis diebus, benedicendæ in cathedrali et collegiata.—Vas ad usum aquæ benedicendæ paretur quod non lulteum non testaceum fictileve sit, sed æreum stannoque intrinsecus illitum, bis ansis et ore patenti amploque constans fundo item paulo quam ore angustiori ita tamen ut firmiter vas inhærere possit.

(2) Vas gestatorium aquæ benedictæ, usui officiorum episcoporum

Indépendamment des dénominations générales sous lesquelles on désigne également les bénitiers fixes, le bénitier portatif en a reçu de particulières.

Il est appelé *situlus* dans un inventaire de la cathédrale de Noyon de 1419 :

Item quidam situlus parvus mestalli ad faciendam aquam benedictam. Item unus situlus cum aspergerio argenteo pro aqua benedicta (1).

Anceau. — Dans l'inventaire du trésor de St-Étienne de Troyes, rédigé en 1704 par le chanoine Jean Hugot, on lit : « Un anceau d'argent de figure ronde, de près de douze pouces de haut, portant 9 et demy de diamètre. Deux figures massives de têtes d'anges servent d'orillon pour arrester l'anse qui a près de 17 pouces de haut, grosse à proportion, poussée en feuillages avec une pomme au milieu. Il y a au bord de l'anneau un grénetis doré aussi bien que les testes d'ange à l'entour. D'un côté est représenté saint Étienne et de l'autre sont gravées les armes du chapitre. Le bas porte 7 pouces de diamètre et est poussé en feuillages de bas relief doré ; l'arspersoir est d'argent et a près de 14 pouces de haut sur près de 1 et demi de diamètre à la poignée, qui est de figure ronde. Le reste est poussé en

accommodatum, ex argento eoque certis partibus inaurato confectum, piæ etiam alicujus cælaturæ speciem præbeat. Ex eodem item metallo non inaurato tamen, eodemque pio opere cælatum adhibeatur in ecclesiis cathedralibus, collegiatis et parochialibus item, cæterisque alia ratione insignibus. At ex ære aut auricalcho conflatum in ecclesiis census tenuitate laborantibus permittitur. *Constitutionum et decretorum synodalium provinciæ Mediolanensis*, lib. IV. *De suppelectili missarum et divinorum officiorum propria*, n° 5, page 156.

(1) *Une cité picarde au moyen-âge, ou Noyon ou le Noyonnais* aux XIVe et XVe siècles, par M. de La Fons de Mélicocq, page 158.

feuillages, à l'exception de près de quatre pouces qui forment un quarré pour tenir le crin. »

Un bénitier portatif, dans les églises, ne va pas sans le goupillon désigné encore sous les noms d'aspergès et d'aspersoir ; nous en avons déjà fait mention plusieurs fois et surtout en citant un passage de saint Charles. C'est un cylindre en ivoire, en cristal ou en métal, même quelquefois en bois, long d'environ trois à quatre décimètres, orné ordinairement de plusieurs anneaux dans sa longueur, et terminé par une boule à son extrémité. La boule, tantôt creuse et percée de petits trous, contient une éponge qui s'imbibe facilement d'eau quand on plonge le goupillon dans le bénitier; tantôt elle est garnie à l'extérieur de soies de porc, ou de crins de cheval. Saint Charles consent à ce que la pomme du goupillon ait tout à la fois une éponge en dedans et des soies en dehors. Les goupillons servent pour les aspersions que l'on fait sur les personnes et sur les choses. Anciennement on a, dans l'église catholique, aspergé simplement, comme cela s'est pratiqué chez les Juifs, avec de l'hyssope ou d'autres plantes propres à retenir l'eau et à ne la laisser couler que lorsqu'on les agite. Dans la suite on se servit de queues de renard dont les poils longs et soyeux paraissent très-propres pour le même usage, et c'est de là qu'est venu le mot goupillon. Dans le vieux français on disait goupil pour renard : « à goupil endormi nul ne chet dans la bouche. »

Autrefois, dans les cas où l'on prenait soi-même de l'eau bénite en entrant dans l'église, on se servait d'un goupillon qui était près du bénitier ou qui plongeait dans la cuve. Le président Duranti, auteur de la fin du XVI[e] siècle, nous dit comme saint Charles que, de son temps, il y était fixé par des chaînes. L'on regardait alors comme une chose peu décente de mettre directement la main dans le vase. C'est ce

que nous apprend l'inscription suivante écrite sur un bénitier conservé au musée de Toulouse :

Vous qui prenez de leau benoite,
Avec la main, sans l'aspersion ;
C'est une chose deshonoite,
Demandez-en à Dieu pardon.

Cette inscription est rapportée dans les *Annales archéologiques* par M. Darcel, d'après M. le baron de Guilhermy.

III.

BÉNITIERS PRIVÉS.

Les bénitiers placés par les fidèles dans leurs habitations, par un sentiment de piété, différaient anciennement fort peu des bénitiers portatifs des églises, seulement ils étaient ordinairement plus petits. Il y en avait de très-riches en or, en argent, en pierres fines, en ivoire, ornés de bas-reliefs ou émaillés. On les suspendait par une chaîne à un crochet. Mais, dans les derniers siècles, on leur a donné le plus souvent la forme d'une toute petite cuvette ronde dépendant d'une plaque que l'on fixait contre le mur, de sorte qu'on pourrait les désigner sous le nom de *bénitiers-appliques*. On en a fait ainsi en ivoire, en cuivre, en porcelaine, en faïence et même en simple grès vernissé. Toutefois on n'avait pas renoncé à des substances plus précieuses. Maintenant les petits bénitiers d'appartements se composent assez souvent chez les simples particuliers d'une valve d'une petite espèce de tridacne adaptée à une petite tablette en bois, ornée au milieu d'une pieuse image peinte, sculptée ou brodée.

Plusieurs comptes et inventaires contiennent l'indication de bénitiers faits pour être placés dans des appartements et qui paraissent avoir bien eu la forme des bénitiers portatifs des églises. Nous citerons seulement quelques-unes de ces mentions.

« Un eaubénoistier, à tout l'asperges et la chaienne qui tient ledict asperges, tout d'argent blanc, pour mettre en chambre, et sont dorez aux quarres, prisié XX francs d'or. » (Compte du test. de la Royne, 1372.)

« Une eauebénoistier et son aspergès d'or que l'on met au chevet du roy, de nuit, tout rond, cizelé par dehors à lozenges et fleurs de lis, pendans à une chaisne d'or, pesant III marcs une once d'or. (Inventaire de Charles V, de 1380.)

« Un eaue bénoistier et l'aspergès d'or, à VI costés, à IIII escussons esmailliez de France, pesant VIII marcs VII onces d'or. » *(Ibid.)*

« Un eaue bénoistier avec l'aspergès d'argent blanc verré et deux gargoules à l'ance, et est le pommet de l'aspergès rond, esmaillié des armes de France, pesant V marcs II onces. » *(Ibid.)*

« Un très-petit bénoistier et son aspergès doré et esmaillié par les cotéz, pesant un marc II onces. » *(Ibid.)*

« Un bénoistier de cassidoine a deux ances de mêmes et dessus a une ance d'argent doré de deux serpens entortilliez l'une en l'autre. XVI liv. t. » (Inventaire du duc de Berry de 1416.)

« Ung bénestier de cristail, taillé à feuillaiges, garny d'or esmaillé, ayant son goupillon d'argent doré seulement. » (Inventaire du chasteau de Fontainebleau de 1560.)

Un des plus anciens bénitiers privés que je connaisse, ayant la forme d'applique la plus reçue maintenant, fait partie

de la riche collection de M. Delaherche, de Beauvais ; il est en terre cuite vernissée de la fabrique de Savignies (Oise), et date du commencement du XVI[e] siècle. Le godet est demi-globuleux et n'a pour ornement qu'un bourrelet sur le bord et un bouton par dessous. Sur la plaque à laquelle ce godet tient par le bas, se superposent deux rangs de dessins en relief. Au premier rang, ce sont quatre arcades en plein cintre renfermant des feuilles de fougère ou des zigzags disposés en pals ; le second rang est occupé par un écu portant un dauphin pâmé. L'écu est sommé d'une couronne de marquis ornée de perles ou de pierreries à la base, et dont trois des rayons se terminent par des fleurons, tandis que trois perles forment un trèfle au haut des deux autres. Sous l'écusson se rangent quatre têtes d'ogives. De petits compartiments ressemblant à des larmes ou à des flammes et disposés en pal l'accompagnent de chaque côté. Des espèces de grènetis en garnissent l'intérieur. Le bénitier a 3 décimètres de haut.



COLLECTION DE M. DELAHERCHE.

Nous pouvons citer cinq autres bénitiers de la même forme, plus riches, mais d'époques plus modernes ; ils appartiennent tous les cinq à des habitants de notre ville ; le premier, à M. le

comte César de Grasse ; le second, à Mlle Garnier de Francourt ; le troisième, à M. Danjou ; le quatrième, à M. Mathon ; et le cinquième, à M. Lemareschal.

Le bénitier de M. le comte de Grasse, entièrement en argent, nous paraît remonter au règne de Louis XIII. Sa tablette est ovale. Dans sa partie centrale, une croix gravée en creux et enfoncée dans la terre se dresse sur un fond uni. Cette partie est environnée de deux moulures entre lesquelles sont jetées des têtes d'anges en relief séparées par des bouquets de fruits. Un feston de feuilles entablées borde l'encadrement jusqu'au milieu au moins de sa hauteur. Au-dessus de cette tablette principale s'en élève une autre également ovale, mais plus petite, présentant dans son pourtour des fruits en relief ; un bouquet de fruits plus gros en occupe le centre ; elle est entièrement bordée de feuilles disposées en festons à dents aiguës. Le godet attaché vers le bas de la plaque principale a la forme de certains bénitiers fixes de la même époque, c'est-à-dire celle d'un dôme renversé, à huit pans arrondis, et reposant sur un pied également octogone, dont les pans sont courbés en sens inverse. Un petit goupillon est placé dans la petite cuve, sans qu'aucune chaîne l'y retienne. C'est un cylindre uni, terminé aux deux extrémités par deux boules d'inégale grosseur ; la plus grosse est garnie de crins de cheval. Les pans du bassin renferment alternativement, dans des encadrements carrés, des têtes d'anges et des fruits.

Le bénitier appartenant à Mlle Garnier de Francourt est aussi en argent repoussé. Il date du règne de Louis XIV. La plaque, à peu près circulaire, ressemble assez à certains instruments de paix. Le milieu forme un tableau en relief, et des ornements variés, également en relief, dessinent autour

un large et gracieux encadrement. Sur le tableau est représentée la Vierge debout tenant l'enfant Jésus dans ses bras. La mère et le fils ont chacun un chapelet à la main. Marie est vêtue d'une longue robe sur laquelle retombe, en partie, un long voile qui lui couvre la tête. L'enfant Jésus est nu. Quelques nuages sont figurés en creux au haut du tableau, et des rochers s'élèvent sous les pieds de Marie. L'encadrement se compose d'abord d'un cercle de feuilles imbriquées. Au-dessus de ce cercle se présente de face une large tête d'ange, et au-dessous du même cercle est figurée verticalement une coquille. Sur les côtés se dressent deux ornements ayant à peu près la forme d'un C allongé. Ils ont l'ouverture tournée en dedans et à leur partie supérieure pendent de jolies guirlandes ; d'autres guirlandes relient ensemble ces divers motifs de décoration et forment avec eux l'extérieur de l'encadrement. — Au-dessus de la plaque s'élève une croix en feuillage. — Le petit godet attaché au bas du bénitier est orné sur son pourtour de fleurs et de draperies disposées en guirlandes ou en festons, et par dessous s'épanouit une rose à six larges pétales. Un couvercle, enrichi d'une rose à peu près semblable, ferme au besoin le petit bassin.

C'est en cuivre fondu, ciselé et doré, qu'est fait *le bénitier de M. le président Danjou*. Je le crois encore du règne de Louis XIV. Il est d'une forme élégante et d'un travail soigné. La partie principale de la tablette présente, dans un tableau ovale encadré de feuillages, le Baptême de Notre-Seigneur par saint Jean-Baptiste. Jésus-Christ a les pieds dans les eaux du Jourdain ; une longue draperie lui entoure les reins. Le saint précurseur, placé sur les bords du fleuve et vêtu d'une longue robe, lui verse avec une coquille de l'eau sur la tête. Derrière le Sauveur se tiennent deux anges, l'un debout, l'autre à genoux ; ils portent tous les deux une partie de ses vêtements. Dans le

haut du tableau, au milieu de rayons qui descendent jusqu'à la tête du Fils de Dieu, on aperçoit un séraphin ailé. Ce tableau a pour support, à droite et à gauche, un ange tenant d'une main une longue palme. Ces deux figures ont les pieds sur un ornement formant à peu près une accolade, et s'épanouissant de chaque côté en volute. Aux volutes sont attachées des guirlandes liées avec de larges rubans. Le tableau est surmonté d'un fronton semi-circulaire auquel se rattachent deux appendices carrés. Deux anges portant encore des palmes sont assis sur le fronton, et une croix s'élève entre les deux. Une espèce de coquille remplit le tympan. — La cuvette est plus longue que large; elle se compose de quatre pans arqués en quart de rond; la façade antérieure porte deux têtes d'ange ailées; sur chacun des pans latéraux se dessine un ornement gracieusement contourné. Un couvercle à quatre pans courbés en doucine et surmonté d'un bouton ferme la cuvette au-dessus de laquelle est fixé un autre bouton en cul-de-lampe.

Hauteur totale du bénitier, 32 centimètres; largeur, au milieu, 27 centimètres.

Toute l'ornementation du *bénitier de M. Lemareschal* est en étain; le fond est en bois, mais il y a tout lieu de croire qu'il était autrefois d'une matière plus précieuse, ou du moins qu'il était recouvert en velours. La forme de ce bénitier est celle d'un hexagone à côtés irréguliers. L'ornementation se compose d'une grande figure de femme et d'un encadrement de feuilles disposées en éventail. La figure, qui occupe presque tout l'intérieur du cadre, est celle de sainte Véronique; elle se présente de face; ses cheveux, artistement disposés, constituent toute sa coiffure. Elle élève les yeux au ciel et tient, des deux mains étendues, un large voile parfaitement drapé qui lui descend jusqu'aux pieds, et qui porte,

en très-haut relief, une tête de Christ. C'est l'intérieur de cette tête qui est destiné à contenir l'eau bénite. Le crâne sert de couvercle à ce bassin ; il est retenu postérieurement par une charnière. L'encadrement se termine à sa partie inférieure par des feuillages formant une espèce d'accolade. Deux cornes d'abondance, au milieu desquelles est posée une tête de séraphin, le surmontent. Nous rapporterons encore au règne de Louis XIV ce petit monument exécuté avec art, mais dans lequel on trouve trop de recherche. Hauteur totale, 34 centimètres; largeur, au milieu, 22 centimètres.

Le bénitier de M. Mathon est en émail; il date du commencement du XVIII[e] siècle (de 1717 à peu près), et a été peint par Pierre Nouailher, de Limoges. La plaque ou tablette a la forme d'un octogone à côtés irréguliers; elle représente la sainte famille au milieu d'un encadrement circulaire. La Vierge tenant l'Enfant Jésus dans ses bras est assise à droite; ses vêtements consistent dans une longue robe rouge et un ample manteau bleu doublé de vert; une légère coiffe couvre le haut de sa tête qu'environne une auréole rayonnante. L'Enfant Jésus n'est couvert que d'une draperie d'or qui lui ceint les reins. Il passe un de ses bras autour du cou de sa mère et tend l'autre vers saint Joseph. Une auréole semblable à celle de Marie entoure son front. Saint Joseph se tient debout, à gauche du tableau, devant une table couverte d'un tapis vert. Il a des cheveux blancs, est vêtu d'une robe verte, d'un manteau jaune, et s'appuie sur une équerre lui servant de bâton; une auréole d'or rayonne aussi autour de sa tête; la table supporte un panier de fruit. Ce sujet est peint sur un fond noir. L'espace compris entre l'encadrement circulaire et les bords de la plaque se couvre de rinceaux en relief d'émail blanc, rehaussés par des filets d'or. Le revers de la plaque est émaillé d'un bleu foncé et porte en

lettres d'or cette signature : *P. Nouailher Layné, émailleur à Limoges.* Un tableau à cinq lobes également émaillé, mais plus petit que la tablette, la surmonte. Le Père éternel, vieillard vénérable à la longue barbe et aux cheveux blancs, y est représenté. Il tient le globe du monde de la main gauche et bénit de la droite. Sa robe est violette et rehaussée d'or. Il a autour de la tête un nimbe circulaire, des nuages l'environnent. Autour du cadre qui contient ce sujet s'étendent encore des rinceaux blancs en relief, bordés de lignes d'or. Une ornementation analogue enrichit le godet, dont le bord est réfléchi, et qui a, du reste, la forme d'un élégant cul-de-lampe.

CHAPITRE IV.

CÉRÉMONIES ET CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES DANS LESQUELLES ON FAIT USAGE DE L'EAU BÉNITE.

Eau bénite pour le baptême. — On fait deux fois l'année, aux veilles de Pâques et de la Pentecôte, de l'eau bénite pour l'administration des baptêmes à conférer dans l'intervalle des deux époques. Cette eau, comme nous l'avons dit, diffère de l'eau bénite ordinaire et par les prières que l'on dit et par les substances que l'on emploie. C'est à l'endroit où se trouvent les fonts baptismaux, c'est sur les fonts mêmes qu'elle se fait. — Le célébrant récite d'abord une oraison dans laquelle il demande à Dieu d'intervenir dans la pieuse cérémonie. Il commence après cela une longue formule qu'il chante sur le ton de la préface et qui y ressemble par la manière dont elle est composée. Il supplie ardemment le Tout-Puissant de donner à l'eau la vertu de régénérer et sanctifier les hommes, d'éloigner d'eux toutes les tentations, tous les

obstacles au salut. Puis, parlant en son propre nom et d'après les pouvoirs qu'il a reçus d'en haut, il bénit l'eau, au nom du Dieu vivant, du Dieu vrai, du Dieu saint. Il redit les circonstances dans lesquelles le Seigneur se servit de l'eau et agit sur elle en faveur des premiers hommes, en particulier du peuple hébreu, les miracles qui s'opérèrent en Jésus-Christ ou par Jésus-Christ, et que l'eau rappelle. Il plonge le cierge pascal dans l'eau en disant : « Que la vertu du Saint-Esprit descende sur la masse de cette eau. » Alors les prêtres qui assistent à la cérémonie, ou l'un d'entre eux, aspergent le peuple avec l'eau bénite, et un des ministres de l'église en prend dans un vase afin qu'on puisse en recueillir et s'en servir dans les habitations particulières. Pendant les prières précédentes, le prêtre a d'abord divisé l'eau avec la main et en a jeté vers les quatre parties du monde, pour faire allusion aux quatre fleuves coulant du Paradis terrestre et répandant la fertilité sur la terre ; il a fait aussi plusieurs insufflations, indiquant ainsi l'action du Saint-Esprit. — L'aspersion des fidèles commencée, le célébrant verse de l'huile des catéchumènes dans l'eau, en formant une croix et disant d'une voix intelligible : « Que ce font soit sanctifié et rendu fécond par l'huile du salut, à tous ceux qui en renaîtront, pour la vie éternelle. » Il verse de même du saint chrême et prononce ces paroles : « Que l'infusion du saint chrême de Notre-Seigneur Jésus-Christ et du Saint-Esprit soit faite au nom de la sainte Trinité. » Après cela il prend les deux ampoules aux saintes huiles, les répand toutes les deux dans le font baptismal et dit : « Que ce mélange du chrême de sanctification de l'huile d'onction et de l'eau du baptême se fasse au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Puis il agite l'eau pour faire pénétrer les saintes huiles dans toute la masse. S'il y a alors quelqu'un à baptiser, il le baptise de la manière ordinaire.

Aspersion du dimanche, avant la grand'messe, avec l'eau qui vient d'être bénite. — Le dimanche, le prêtre, après avoir fait l'eau bénite, s'approche de l'autel et, s'étant mis à genoux sur les gradins avec ses ministres, reçoit du sous-diacre le goupillon ; il asperge trois fois l'autel et s'asperge lui-même. Puis s'étant levé, il jette l'eau bénite sur ses ministres et commence l'antienne que le chœur continue : *Asperges me hyssopo et mundabor, lavabis me et super nivem dealbabor ; miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam. Gloria Patri et Filio et Spiritui sancto. Asperges*, etc. « Arrosez-moi, Seigneur, avec l'hyssope et je serai purifié, vous me laverez et je serai plus blanc que la neige. Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon l'étendue de votre miséricorde. Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Arrosez-moi, Seigneur, et je serai purifié, etc. » Pendant cette prière, le célébrant fait l'aspersion sur le clergé et sur les fidèles. — Depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, on remplace l'antienne *Asperges me* par une autre qui commence par *Vidi aquam egredientem de templo.*

Eau bénite prise en entrant dans l'église. — Toutes les fois que les fidèles entrent dans l'église, ils portent les doigts dans le bénitier placé à l'entrée du temple, y prennent de l'eau bénite et font sur eux le signe de la croix. Ils veulent par là se purifier et se rendre dignes de se présenter en face des saints autels, d'adresser à Dieu leurs hommages, leurs vœux et leurs prières. C'est une préparation aux actes religieux qu'ils vont faire. Dans les contrées que nous habitons, d'après une coutume traditionnelle, on fait en sortant de l'église ce qu'on a fait en y entrant. La raison qu'on peut en donner, c'est qu'on espère obtenir ainsi le pardon des distractions et autres faiblesses qu'on a eues dans l'église, et se prémunir contre les dangers qu'on rencontrera à l'extérieur ;

mais cela ne se pratique pas à Rome ; on n'y prend pas d'eau bénite en quittant le lieu saint.

Aspersion dans la celébration du mariage. — Dans la célébration du mariage, lorsque les époux se sont donné leur mutuel consentement, le prêtre prononce ces paroles : « Et moi je vous unis en mariage, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit », et il jette sur les époux de l'eau bénite, puis il asperge immédiatement l'anneau conjugal, après l'avoir béni.

Aspersions avant l'administration des sacrements aux malades. — L'aspersion de l'eau bénite fait partie de l'administration de l'Eucharistie aux infirmes et de celle de l'Extrême-Onction.

En entrant dans la chambre du malade à qui il doit donner la communion, le prêtre dit : « Que la paix soit à cette maison », et on répond : « et à tous ceux qui l'habitent. » Alors le prêtre prend de l'eau bénite et en asperge le malade et l'appartement en récitant l'antienne : *Asperges me hyssopo.....* qu'il fait suivre de cette oraison : « Exaucez-nous, Seigneur, vous qui êtes la sainteté même, Père tout-puissant, Dieu éternel, et daignez envoyer du haut des cieux votre saint ange, afin qu'il garde, conserve et visite tous ceux qui habitent cette demeure. »

Dans l'administration de l'extrême-onction, le prêtre ayant dit ces paroles *Pax huic domui,* présente le crucifix à baiser au malade et l'engage à unir ses souffrances à celles de Jésus-Christ, et c'est après cela qu'il l'asperge, ainsi que les assistants, en récitant comme pour le saint viatique l'antienne *Asperges me, Domine, hyssopo et mundabor.*

Aspersions pendant les obsèques des défunts. — On fait

plusieurs aspersions avec l'eau bénite dans la cérémonie des obsèques des fidèles.

Avant d'enlever le corps du lieu où il est déposé et de l'apporter à l'église, le prêtre l'asperge avec l'eau bénite et il récite ensuite plusieurs prières. Après l'office, il se rend près du cercueil et se place aux pieds du défunt, ayant près de lui deux acolytes ou enfants de chœur, tenant l'un l'encensoir et la navette, l'autre le bénitier. Il y en a un troisième qui porte le livre. Le crucifère se tient à la tête du corps entre les deux céroféraires. Après le chant du répons *Libera me, Domine*, le célébrant commence, à haute voix, le *Pater noster*, qui est récité tout bas par les assistants. Pendant cette récitation, il fait le tour du cercueil et y jette de l'eau bénite. Arrivé au lieu de l'inhumation, si la tombe n'est pas bénite, il la bénit en récitant l'oraison *Deus cujus misericordiæ*, etc. Ensuite il asperge le corps du défunt et la tombe. Pendant le *Pater*, qui suit le cantique *Benedictus*, il y a encore aspersion sur le cercueil. — A la fin de la cérémonie, tous les assistants viennent successivement après le clergé jeter avec le goupillon l'eau bénite sur la fosse. En répandant ainsi plusieurs fois l'eau lustrale sur le corps du défunt, le but de l'Église est de demander à Dieu qu'il daigne purifier son âme et la rendre digne d'entrer bientôt dans le ciel, si elle est encore dans le lieu de l'expiation.

Lotion avec l'eau bénite dans la bénédiction des cloches.— L'eau employée dans la cérémonie de la bénédiction des cloches est bénite de la même manière que l'eau lustrale ordinaire. Seulement, avant d'y mettre le sel, on ajoute cette oraison relative à sa destination particulière :

« Bénissez, Seigneur, cette eau, d'une bénédiction céleste, et que le Saint-Esprit descende sur elle, afin que le vase destiné à convoquer les fils de l'Église en ayant été lavé, ait

la vertu, toutes les fois qu'il sonnera, de s'opposer aux efforts du tentateur, de dissiper les illusions du malin esprit, d'empêcher les funestes effets de la grêle, les éclats du tonnerre, la chute de la foudre, les désastres des ouragans et le souffle violent des tempêtes. Faites qu'au son de l'instrument bénit les fidèles se sentent animés d'une nouvelle dévotion, qu'ils se rendent aux pieuses réunions de la sainte Église, leur mère, pour y chanter un cantique nouveau, que le son de la cloche soit pour eux comme le bruit perçant de la trompette, les accords harmonieux du psaltérion, la suavité de l'orgue, le retentissement joyeux du tambourin et l'éclat des cymbales, qui font naître de vifs transports; enfin que, par leurs profonds hommages et leurs prières, ils invitent la milice des saints anges réunis continuellement devant vous dans le temple de votre gloire à s'unir à leurs adorations et à leurs vœux. Par Jésus-Christ, votre Fils, qui vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit. Ainsi-soit-il. »

La bénédiction de l'eau terminée, le prêtre, la tête couverte, commence à laver la cloche avec cette eau. Le diacre et le sous-diacre continuent de la laver intérieurement et extérieurement. Ensuite ils l'essuient avec un linge blanc. Pendant ce temps, le prêtre, assis et la tête découverte, récite avec d'autres clercs assistants plusieurs psaumes; puis la bénédiction de la cloche se poursuit.

Aspersions dans la cérémonie de la pose de la première pierre d'une église. — La veille du jour où l'on doit poser la première pierre d'une église, un prêtre a dû ficher en terre une croix dans le lieu où doit être placé l'autel dans cette future église. Le jour même, le célébrant commence par asperger cette croix et le lieu où elle est fixée, et on chante alors une antienne ainsi que le psaume *Quam dilecta tabernacula*, suivi d'une oraison que récite le célébrant. Vient

ensuite la bénédiction de la pierre sur laquelle est jetée de l'eau bénite. Après la bénédiction de la pierre, le célébrant l'asperge encore, grave dessus le signe de la croix, et l'on récite les litanies des saints, puis l'on chante le psaume *Nisi Dominus.* Alors le prêtre met la pierre dans les fondations. Lorsqu'elle a été scellée, il verse de nouveau de l'eau bénite sur elle en disant *Asperges me.* Le psaume *Miserere* est chanté, puis le célébrant asperge les fondations de l'église si elles sont creusées, et, si elles ne le sont pas, la place qui leur est destinée, et cela après avoir entonné l'antienne *Quam metuendus est locus iste;* vient ensuite le psaume *Fundamenta ejus.* Le célébrant, ayant fini les aspersions, termine la cerémonie par la récitation de deux dernières oraisons.

Aspersion dans la cérémonie de la consécration d'une église. — C'est une longue et imposante cérémonie que celle de la consécration d'une église. Elle doit être faite par l'évêque lui-même. Avant d'entrer dans l'église, le prélat fait l'eau bénite de la manière accoutumée et en asperge les assistants. Il asperge, avec la même eau, la partie supérieure des murs de l'église à l'extérieur, et le cimetière; puis il frappe sur le seuil de l'église avec le bout de sa crosse en disant *Attollite portas.* Il fait de nouveau le tour de l'édifice en aspergeant les murs par le bas et le cimetière, et en récitant les prières prescrites; puis il revient à la porte et en frappe le seuil une seconde fois. Il fait encore le tour de l'église et en asperge les murs vers le milieu ainsi que le cimetière, et il frappe une troisième fois à la porte; la porte s'ouvre. Après avoir écrit l'alphabet en grec et en latin sur deux bandes de cendre formées sur le pavé, en croix de saint André, il fait l'eau bénite particulière qui doit servir pour la consécration proprement dite de l'église et de l'autel. Il commence pour cela par bénir le sel et l'eau isolément. Il bénit

ensuite de la cendre, y ajoute du sel et répand ce mélange dans l'eau. Il finit par bénir du vin qu'il verse aussi dans l'eau. Il récite, pour cette bénédiction, les prières indiquées dans le pontifical. Par trois fois il asperge de cette eau les murs à l'intérieur. Il en forme du mortier avec lequel est scellée la pierre de l'autel, et il ne fait plus usage de l'eau bénite ordinaire que pour la bénédiction de l'encens qui doit brûler sur l'autel.

Aspersion dans la réconciliation d'une église consacrée. — L'évêque commence par bénir de l'eau avec du sel, de la manière ordinaire, et asperge extérieurement l'église avec cette eau pendant qu'on chante *Asperges me* et *Miserere mei;* il entre dans l'église ; on chante les litanies. Après le chant des litanies, l'évêque fait de nouvelle eau bénite en employant, comme pour la consécration, l'eau, le sel, le vin et la cendre, et il en asperge les murs à l'intérieur.

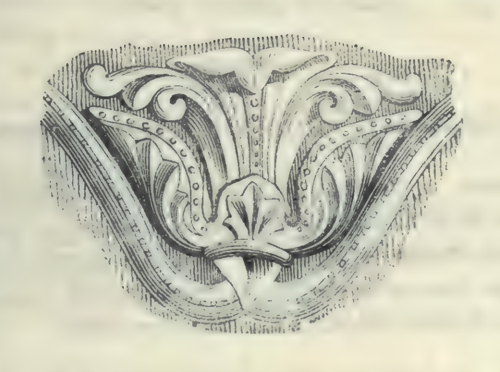
Aspersions dans la cérémonie d'une simple bénédiction d'église. — Lorsqu'il s'agit de la simple bénédiction d'une église ou d'un oratoire public, le prêtre autorisé par l'évêque commence par réciter à la porte de l'église une oraison, puis il entonne l'antienne *Asperges*, qui est suivie du chant du psaume *Miserere.* Pendant le psaume, il fait extérieurement le tour de l'église et asperge d'eau bénite, avec un goupillon fait d'hyssope, le haut et le bas des murailles, et il récite une oraison. L'oraison terminée, on entre dans l'église deux à deux et on se rend à l'autel en chantant les litanies des saints ; puis le prêtre récite encore des oraisons, et le chœur chante plusieurs psaumes, après quoi le célébrant asperge intérieurement le haut et le bas des murs. La cérémonie se termine par une oraison.

Aspersion dans la cérémonie de la réconciliation d'une église non consacrée. — La cérémonie de la réconciliation d'une église non consacrée diffère peu de la bénédiction même. Le prêtre asperge les murailles, à l'extérieur et à l'intérieur, de la même manière, avec de l'eau bénite ordinaire, et il asperge de même le cimetière s'il doit être réconcilié. Il asperge spécialement les places qui ont été souillées.

Aspersions dans la cérémonie de la bénédiction d'un cimetière. — La veille du jour de la cérémonie, on pose une croix de bois, de la grandeur moyenne d'un homme, au milieu du cimetière à bénir, et devant la croix on fiche en terre un pieu à trois dents pour y fixer trois cierges. Le matin, le célébrant, accompagné de plusieurs autres prêtres et de plusieurs clercs qui portent le bénitier et le goupillon, l'encensoir et la navette, trois cierges et le rituel, se rend au cimetière devant la croix. Les cierges sont placés sur le poteau et on les allume. Debout devant la croix et les cierges, le célébrant dit une oraison, puis on récite les litanies des saints. Alors le célébrant asperge la croix, et, pendant le chant du *Miserere*, il parcourt tout le cimetière en jetant de l'eau bénite. Il revient ensuite devant la croix et y dit une oraison, met les trois cierges au sommet et sur les bras de la croix ; il l'encense et fait sur elle une dernière aspersion.

Aspersions dans la réconciliation d'un cimetière, quand l'église n'a pas été elle-même polluée. — Le matin du jour où doit être faite la cérémonie, le prêtre, autorisé par l'évêque, se rend au cimetière : on récite les litanies des saints, puis le célébrant entonne l'*Asperges me ;* on chante le psaume *Miserere*, et, pendant ce chant, le célébrant asperge partout le cimetière et surtout les places où a eu lieu la profanation, et il finit en disant une dernière oraison.

Aspersions dans les autres bénédictions. — En terminant la bénédiction des vêtements sacrés, des nappes d'autel, des croix, des images pieuses, des reliquaires, des armes, des drapeaux, etc., on asperge encore d'eau bénite ces différents objets.



SÉANCE

TENUE

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A MOULINS,

LE 1er AOUT 1870.

Présidence de M. PAILLOUX, de l'Institut des provinces.

Siégent au bureau : MM. *de Caumont*, *Bouillet*, le comte *de L'Estoile*, le marquis *de Montlaur*, *Cheret* et *Cotteau*, d'Auxerre, le docteur *Noëlas de Roanne*. 60 membres du Congrès scientifique de France assistent à la séance.

M. *de Dion* remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Caumont donne connaissance d'une note de M. l'abbé Cochet ainsi conçue :

MONSIEUR ET CHER DIRECTEUR,

Dans une séance de la Société française d'Archéologie, tenue à Rouen, il y a quelques années, vous avez bien voulu m'allouer une somme de 100 fr. pour m'aider dans l'exploration du théâtre romain de St-André-sur-Cailly que je projetais alors. Différentes circonstances indépendantes de ma volonté m'ont forcé de retarder ce travail que j'ai pu enfin commencer le 1er juin dernier ; je l'ai continué jusqu'à ce jour tant que mes ressources ont duré.

Je m'empresse de vous donner le résultat sommaire d'une exploration qui n'a pas été sans importance.

Je me suis attaché à reconnaître l'étendue du théâtre et sa circonférence. Pour cela j'ai attaqué les murs qui en forment le pourtour. Aujourd'hui j'en connais la précinction complète. Cette précinction murée est de 150 mètres. Le théâtre est adossé au nord, et la scène s'ouvre au midi ; d'un *podium* à l'autre l'ouverture est de 79 mètres.

Les deux *podium* sont parfaitement reconnaissables. Ce sont deux énormes pilastres carrés formés avec du silex et appareillés en tuf comme le théâtre de Lillebonne et les belles constructions romaines de nos contrées.

Les murs de précinction ont généralement 1 mètre d'épaisseur, mais leur profondeur est énorme. Sans parler de ce qui a disparu, nous avons creusé jusqu'à 5 ou 6 mètres dans le sol et nous avons à peine atteint la base.

Ces murailles sont en silex du pays avec un simple renduit extérieur. Assez fréquemment elles présentent au dehors un appareil tuffeux.

Nous n'avons pas encore reconnu les cavées ou étages, s'il en existe.

Ce qui nous surprend c'est que nous n'ayons encore reconnu que deux grands *cunei* ou loges placés à l'entrée de la scène. Chacun de ces *cunei* est accompagné d'un vomitoire dans l'un desquels nous avons rencontré, à notre grande surprise, un cercueil franc en pierre de Vergelé. Il est évident que les conquérants barbares qui ont occupé St-André auront déposé leurs morts dans le théâtre, après son abandon.

Cette fouille ne nous a pas donné beaucoup d'objets d'art. Je signale cependant un bon nombre de fragments de marbre antique et six à huit grands bronzes de Néron, de Domitien, d'Antonin et de Marc-Aurèle.

Afin de vous donner une idée de l'importance de ma

fouille, je vous adresse un plan géométrique du théâtre antique, que j'ai fait lever par l'agent-voyer du canton de Clères. Je crois qu'il vous donnera une meilleure idée du monument exploré que tout ce que je pourrais vous dire. *(Ce plan est mis sous les yeux de l'Assemblée).*

La Société décide que la somme votée (100 fr.) sera payée immédiatement.

M. G. Villers écrit pour faire part de la mort de M. Lambert, le savant bibliothécaire de Bayeux. La Société exprime tous ses regrets de la perte d'un archéologue qui, pendant sa longue carrière, a rendu tant de services à la science.

M. Mesmer, de Munich, joint à l'envoi d'un volume des publications de l'Académie royale de Munich des documents généalogiques sur l'architecte de la cathédrale de Strasbourg, Ervin de Steinbach, qui seront publiés dans le *Bulletin monumental.*

MM Gazan, colonel d'artillerie, et Mongins de Roquefort, membres de la Société française d'Archéologie, à Antibes, envoient la restitution de l'inscription gravée sur le tombeau de l'évêque Robert, trouvé dans la démolition de la cathédrale de Gap. La mutilation de la pierre tombale n'avait permis de la publier qu'avec une lacune à la fin de chaque ligne. La restitution proposée complète le sens et sera publiée dans le *Bulletin monumental.*

M. le lieutenant-colonel de Buman envoie de Fribourg, en Suisse, le programme d'un concours pour la reconstruction du maître-autel de la collégiale de St-Nicolas de cette ville. Il demande, pour former son opinion et celle de ceux qui auront à juger le concours, les conseils de la Société.

La Société décide que les exemplaires de ce programme, accompagnés d'un plan et d'une coupe de l'édifice, seront

déposés sur le bureau à la disposition de ceux qui voudraient prendre part à ce concours.

M. Denis, négociant à Caen, quai de la Poissonnerie, 13, annonce la cessation de son commerce et la mise en vente de toute sa collection de meubles anciens, porcelaines, gravures, etc.

M. le vicomte de Gères demande que la Société contribue à la conservation d'une des portes fortifiées de Cadillac. Cette demande favorablement accueillie sera transmise à M. l'inspecteur divisionnaire, de Castelnault ; il sera statué ensuite au Congrès d'Arles.

M. de Caumont voudrait savoir quelles sont les demandes des savants de la contrée pour obtenir les subventions de la Société.

M. Esmonnot a obtenu autrefois un secours de 100 fr. pour aider aux fouilles de Néris ; il demande que cette subvention aujourd'hui périmée soit de nouveau portée au budget.

M. Bouillet doute du succès de fouilles nouvelles à Néris ; il indique le seul point où l'on pourrait espérer trouver quelque chose d'important.

La Société qui connaît l'habileté que met M. Esmonnot à exécuter des fouilles, et les beaux résultats qu'il a obtenus précédemment, lui vote un crédit de 200 fr.

M. La Couture met sous les yeux de la Société les dessins de six culs-de-lampe d'une des tours du château de Bourbon, qui représentent des têtes dans lesquelles il croit reconnaître le portrait du duc Louis II de Bourbon, de sa femme Anne d'Auvergne, du gouverneur du château et d'autres personnages.

Plusieurs membres révoquent en doute cette identification qui leur paraît trop conjecturale. Il semble peu convenable pour de hauts personnages de servir de support à des arceaux de voûte.

M. La Couture présente un second dessin figurant des ménestrels, et un troisième difficile à expliquer où l'on voit

quatre enfants qui se coupent les doigts avec des ciseaux. Le soleil, la lune et d'autres emblêmes font croire qu'il s'agit ici d'une allégorie alchimiste.

M. le docteur Mignot, de Chantelle, demande une allocation pour la chapelle de Chantelle longtemps abandonnée et récemment restaurée avec soin par des religieuses qui s'y sont établies.

M. de Caumont voudrait qu'avant de voter on eût un rapport sur la manière dont les travaux ont été exécutés.

M. Mignot répond que l'on s'est borné à la consolidation de l'édifice sans lui faire subir aucune mutilation, et qu'il demande une allocation comme une marque de l'intérêt que prend la Société française à la conservation d'un monument auparavant menacé d'une ruine complète.

La Société vote une somme de 100 fr., sous la réserve que les travaux seront de consolidation et non de transformation.

On donne ensuite des détails sur le monument élevé à la mémoire de M. l'abbé Boudant, dont la Société française d'Archéologie vénère la mémoire.

M. le docteur Noëlas lit un mémoire d'un grand intérêt sur les ateliers de fonderie de plomb qui existaient en Gaule, et surtout ceux des Segusiaves (Forez). La publication de ce mémoire est renvoyée au compte-rendu du Congrès scientifique de France, auquel il sera communiqué.

M. de Caumont annonce qu'une somme de 100 fr. a été mise par le Conseil, avant la séance, à la disposition de M. le marquis de Montlaur, pour l'érection d'un monument commémoratif d'une bataille en Bourbonnais.

Sur la présentation de M. Noëlas, M. La Couture est admis au nombre des membres de la Société française d'Archéologie.

Le Secrétaire,

A. DE DION.

NOTICE

SUR

UNE PIERRE TUMULAIRE

TROUVÉE DANS LES DÉMOLITIONS

DE LA CATHÉDRALE DE GAP,

EN 1866;

PAR MM. P. MONGINS DE ROQUEFORT & A. GAZAN,

Membres de la Société française d'Archéologie.

Le XXXIe volume du Congrès archéologique de France contient, à la page 234, le *fac-simile* d'une inscription funéraire du XIIIe siècle, en l'honneur de l'évêque Robert, trouvée dans les démolitions de la cathédrale de Gap, en 1866.

Elle est gravée en creux, sur une pierre calcaire, dont les dimensions sont $0^{m}48$ de hauteur sur $0^{m}67$ de largeur. La hauteur des lettres est de $0^{m}04$ et leur largeur moyenne $0^{m}02$.

Cette découverte faite par M. l'abbé Pougnet, architecte et membre de la Société française d'Archéologie, est simplement mentionnée dans le Mémoire présenté au Congrès précité, par M. l'abbé Templier, chanoine honoraire, aumônier de l'école normale de Gap, membre de la Société française d'Archéologie.

Malheureusement l'inscription est incomplète; mais sa composition en vers léonins, la beauté et la finesse d'exécution de ses caractères doivent la faire classer parmi les spécimens

remarquables de l'épigraphie gothique. Elle offre, d'ailleurs, assez d'intérêt par ce qui en reste pour faire naître le désir d'une entière reproduction, et c'est ce qui nous a tentés de l'accomplir.

Mais, connaissant toutes les difficultés d'un travail de ce genre, avant de l'entreprendre, nous avons dû nous assurer qu'il n'avait pas été fait et être certains de l'exactitude du texte que nous avions sous les yeux.

Aujourd'hui, grâce à une belle photographie, environ au tiers de la grandeur naturelle, que nous devons à l'obligeance de M. Ponset, inspecteur d'Académie du département des Hautes-Alpes ; grâce également à un mémoire, dans lequel M. le chanoine Templier a bien voulu réunir, pour nous, quatre versions publiées par les journaux de Gap, nous sommes entièrement fixés.

Ainsi, nous partageons l'opinion de ce savant archéologue, qui considère comme infructueuses les tentatives faites jusqu'à ce jour, soit pour rétablir l'inscription en entier, soit pour l'interpréter.

L'inscription est donc encore à compléter, et nous allons essayer de le faire, à l'aide de la belle épreuve photographique que nous possédons. Mais, avant de parler des mots que nous serons dans l'obligation d'ajouter, nous allons donner, vers par vers, les mots que les traces des lettres disparues et les abréviations permettent de reconstituer.

1er vers :

Les deux premières lettres lisibles sont un V et un E surmonté d'un trait horizontal indiquant un M supprimé. A la gauche de l'V, une partie arrondie semble avoir appartenu à la lettre Q, dont l'extrémité de la queue se voit bien nettement au-dessous de l'V. Ces trois lettres et le trait horizontal forment donc le mot QVEM.

Le mot suivant commençait par une lettre à jambage droit, terminé en pointe des deux côtés, et ne pouvait appartenir qu'à un B, un D, un F, un H, un I, un L, un N, un P, ou un R, tandis que la lettre qui précédait l'V, et dont on voit encore un jambage droit, terminé lui-même carrément, ne pouvait être qu'un A, un M, un I ou un N. Or, entre l'V et le jambage de la première lettre, il n'y a que la place de deux lettres ; et, dans la combinaison deux à deux des lettres que nous venons d'énumérer, il n'y a que la syllabe LA qui donne un mot ayant un sens. Le mot cherché est donc LAVDAT.

Nous prenons les trois lettres suivantes, surmontées d'un signe d'abréviation, pour le mot GRATISSIMA (1) ; et de cette manière nous lisons déjà au 1er vers :

... QVEM : LAVDAT : GRATISSIMA : FOSSA :

2e vers :

A gauche du mot abrégé DOMINI, nous trouvons les traces d'un C et d'un E précédé d'une partie arrondie qui nous paraît appartenir à un H (voir le mot *habunde* du 6e vers), et nous avons le mot HEC en style lapidaire de cette époque, pour HAEC. Les mots abrégés qui suivent n'offrent aucune difficulté, et nous écrivons au second vers :

... HEC : DOMINI : ROBERTI : PRESVLIS : OSSA :

3e vers :

La lettre qui précède le mot MEDICVS n'est mutilée qu'à sa partie supérieure, et ne peut être qu'un G ou un T. Mais la trace qui surmonte le corps de la lettre se relève obliquement comme dans le second T du mot VIRTVTIS du 5e vers

(1) Suivant la lecture de M. Lespinasse, curé du Bois-Sainte-Marie. (Lettre publiée par l'*Annonciateur de Gap*, 15 décembre 1866.)

t dans le T de OCTO du 9e, tandis qu'elle devrait s'arrondir ers le bas, si elle appartenait à un G, comme dans GRA du 1er vers. C'est donc un T que nous examinons, et nous le renons pour la dernière lettre du mot FVIT.

Le mot qui suit MEDICVS est évidemment l'abréviation l'ANIMARVM (1) et non celle d'ALTARVM (2), qui n'a oint d'I ; et nous avons ainsi, au 3e vers :

... FVIT : MEDICVS : ANIMARVM : VERVS : AMICVS :

4e vers :

Dans le 4e vers, MEDICVS est précédé d'un E, devant equel sont les traces de TI et même de TITI ; et comme le 3e vers finit par le mot AMICVS, le mot IVSTITIE nous araît ici bien à sa place.

Le 4e vers serait donc complété comme il suit :

IVSTITIE : MEDICVS : SOBRIVS : CASTVS : QVE : PVDICVS :

5e et 6e vers :

Ces deux vers sont intacts et ne présentent point de difficulté à la lecture :

VIRTVTIS : BACVLO : REVOCATOR : OVIS : MORIBVNDE :
COMMISSO : POPVLO : DAT : VERBA : SALVTIS : HABVNDE :

Nous remarquerons seulement, au 6e vers, que DAT est nis pour DEDIT, et que l'H parasite de HABVNDE se renontre souvent dans les inscriptions du moyen-âge.

(1) Conformément aux lectures de MM. Bonnefoy, membre de la ociété française d'Archéologie (lettre adressée au *Courrier des Alpes*, 6 décembre 1866) ; Lespinasse (*loco cit.*) ; Jules Chérias, juge de paix la Bâtie-Neuve (lettre à l'*Annonciateur de Gap*, 19 janvier 1867).

(2) Lecture de M. Roman, avocat à Gap. (Extr. d'une lettre adressée l'*Annonciateur*, 1er décembre 1866).

Inutile de parler de l'V de ce dernier mot, qui est fermé et ressemble à un C : c'est une faute d'exécution de la lettre, et il ne peut y avoir le moindre doute à ce sujet.

Il en est de même de l'V du mot ANIMARVM du 3e vers, qui a été également fermé par la maladresse du graveur.

7e, 8e et 9e vers :

Après avoir fait observer que le mot DOCVI, du 7e vers, doit se lire DOCVIT (1), nous sommes assurés de les transcrire exactement comme il suit :

FECIT : QVOD : DOCVIT : PAVCI : LICET : INVENIANTVR :
QVAM : SACER : IPSE : FVIT : MIRACVLA : TESTIFICANTVR :
VAPINCVM : TENVIT : IN : PACE : PER : OCTO : BIS : ANNOS :

10e vers :

Enfin, le 10e vers contient deux mots mutilés, et il est facile de voir qu'en ajoutant à MERVI le T qui a disparu, et le faisant suivre des points employés dans toute l'inscription pour la séparation des mots, il ne manque plus qu'une lettre pour compléter le mot suivant. Or, le sens des deux mots qui terminent le vers indique le mot ANIME (2) qui, en abrégé, devait être représenté par les trois lettres AIE surmontées d'un trait horizontal qui existe encore, et gravées comme il suit : $\overline{\text{AIE}}$. Cette abréviation est, du reste, l'analogue du mot $\overline{\text{AIA}}\text{R}\overline{\text{V}}$ du 3e vers, que nous avons complété par ANIMARVM.

Peut-on substituer, ici, à ANIME, les mots DIGNE ou PATRIE (3) ? Le défaut d'espace s'y oppose ; et, pour ce qui est de CORDIS (4), l'E final d'AIE défend d'y penser.

(1) Adopté par M. Bonnefoy.
(2) Adopté par M. Bonnefoy.
(3) De M. Lespinasse.
(4) Lecture de M. Chérias.

Maintenant que les sept derniers vers sont complets, il ne nous reste plus qu'à ajouter ce qui manque aux trois premiers. Transcrivons-les de nouveau, pour mieux nous faire comprendre :

... QVEM : LAVDAT ; GRATISSIMA : FOSSA :
... HEC : DOMINI : ROBERTI : PRESVLIS : OSSA :
... FVIT : MEDICVS : ANIMARVM : VERVS : AMICVS :

Nous faisons remarquer :

1° Que le pronom ILLE se présente naturellement à l'esprit pour commencer le 3e vers, et ne paraît pas pouvoir être discuté ;

2° Qu'en mettant SERVAT au commencement du 2e vers, il prend pour sujet le pronom démonstratif HEC et pour régime OSSA, et qu'il complète ainsi le sens de la phrase ;

3° Enfin, que le but d'une épitaphe étant de faire connaître le personnage auquel elle est destinée et de perpétuer son souvenir par l'énumération de ses mérites, nous croyons retrouver l'idée du panégyriste de l'évêque Robert dans les mots NOSCANT ou DISCANT OMNES, que nous plaçons en tête du 1er vers.

De cette manière, en conservant les abréviations (1), nous écrivons l'inscription complète, comme il suit :

DISCAT : OMES : QVE : LAVDAT : GRA : FOSSA :
SERVAT : HEC : DNI : ROBTI : PRESVL : OSSA :
ILLE : FVIT : MEDIC : AIARV : VER : AMICVS :
IVSTITIE : MEDIC : SOBRI : CAST : Q : PVDICVS :
VIRTVTIS : BACVLO : REVOCATOR : OVIS : MORIBVDE :

(1) L'imprimerie ne pouvant pas reproduire les signes abréviatifs de l'inscription, nous avons cru devoir les remplacer par des traits horizontaux.

COMISSO : POPLO : DAT : VERBA : SALVTIS : HABVDE :
FECIT : Q[D] : DOCVI : PAVCI : LICET : INVENIANTVR :
QVA : SACER : IPSE : FVIT : MIRACLA : TESTIFICATVR :
VAPICV : TENVIT : I : PACE : P : OCTO : BIS : ANNOS :
ET : CELV : MERVIT : AIE : SVPANDO : TIRANNOS :

Et nous la traduisons par :

« Qu'il soit connu de tous celui dont la gloire est attestée « par ce tombeau, qu'éleva la reconnaissance, et qui conserve « les restes mortels de monseigneur l'évêque Robert.

« Il fut le médecin des âmes, le véritable ami de la justice, « médecin tempérant, aussi chaste que pudique.

« Sa haute vertu ramenait au bercail la brebis égarée, et « répandait sur le peuple qui lui fut confié d'abondantes « paroles de salut.

« Chez lui l'exemple suivit toujours le précepte, et peu « d'hommes assurément se rencontrent qui aient été aussi « saints que lui ; ses miracles l'attestent.

« Il dirigea paternellement le diocèse de Gap pendant seize « ans, et mérita le ciel en triomphant des passions qui tyran- « nisent l'âme. »

Nous terminons cette étude épigraphique en faisant observer :

Qu'en complétant le 1er vers comme nous l'avons fait, nous n'avons qu'une césure au 4e pied ; et que, par la restitution des mots HEC au 2e vers et ANIME au 10e, ces vers sont faux. Mais l'auteur du panégyrique a commis assez de fautes contre la prosodie pour que nous ne nous soyons pas laissé arrêter par ces considérations.

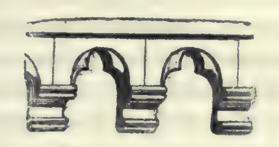
La difficulté de faire rimer des vers au premier et au dernier hémistiche peut expliquer, du reste, ces infractions à la règle, et a dû les faire abandonner, malgré la grande faveur dont ils

ont joui pendant le moyen-âge. Il est plus que probable, néanmoins, qu'on doit aux vers léonins l'origine des rimes modernes.

Bien que la rime remonte aux temps les plus reculés, elle était regardée comme une faute par les poètes grecs et latins. Ce n'est que vers le Ve et le VIe siècles, époque de décadence pendant laquelle on perdit le sentiment de la mesure et de la quantité, que l'on eut réellement recours à la rime. Il fallut, en effet, remplacer la succession prosodique du mètre, pour distinguer la poésie de la prose, et la rime se présenta naturellement.

Plus tard et par la même raison, la rime devint indispensable pour les langues qui succédèrent au latin comme langue usuelle, et spécialement pour le français, qui est le moins accentué des idiomes dérivés du latin.

Des tentatives furent faites, il est vrai, au moyen-âge pour revenir à la prosodie latine; mais on reconnut que la versification rimée avait, comme elle, ses avantages propres; la rime fut donc maintenue, et elle a puissamment contribué à la production des chefs-d'œuvre de notre littérature, en forçant nos poètes à faire difficilement des vers faciles.



CHRONIQUE.



Congrès scientifique de France, XXXVIIe session, à Moulins. — Le Congrès, malgré la gravité des événements, s'est réuni à Moulins le 1er août ; mais il a réduit à cinq jours la session qui devait être de dix jours, et la clôture a eu lieu le vendredi 5 août pour les sections : les séances générales avaient été closes la veille par un discours de M. le marquis *de Montlaur*, président général. C'est, en effet, le marquis *de Montlaur*, vice-présent du Conseil général de l'Allier, grand agriculteur, littérateur distingué, qui avait été appelé à la présidence du Congrès, quand M. *Duruy*, sénateur, se vit dans l'impossibilité de quitter Paris en raison des événements ; les vices-présidents généraux étaient : M. *Bouillet*, de Clermont ; *Le Royer*, de Paris ; *de Bures*, de Moulins ; *Mabire*, de Neufchâtel, et comte *G. de Soultrait*, de Lyon.

M. de *La Geneste*, maire de Moulins, a prononcé un excellent discours d'ouverture et souhaité la bienvenue au Congrès. Il avait à sa droite le baron *Servatius*, préfet du département. M. *de Caumont*, directeur de l'Institut des provinces, lui a répondu. Puis M. le marquis *de Montlaur* a pris la parole pour remercier le Congrès de l'avoir élu président général. MM. les secrétaires généraux, *Esmonnot* et *Bouchard*, membres de l'Institut des provinces, ont fait connaître la correspondance.

M. *Cotteau* a présenté ensuite un brillant aperçu des problèmes que la section d'histoire naturelle qu'il préside est appelée à étudier ; il l'a fait comme toujours avec une facilité de parole, une clarté, une verve qui lui a mérité d'unanimes applaudissements.

M. *de Cougny* a obtenu le même succès dans l'excellent résumé qu'il a présenté du programme de la section d'archéologie et des solutions auxquelles les questions posées devaient donner lieu. Les présidents des quatre sections, notamment

le comte *de L'Estoile*, président de la cinquième section, qui aurait été entendu avec un grand intérêt, n'ont pu prendre la parole à cause de l'heure avancée.

On peut dire que le Congrès a bien marché et fait beaucoup de besogne en cinq jours, malgré l'absence de tant d'hommes qui devaient traiter les questions du programme et en présenter de nouvelles. M. le baron *Thénard*, membre de l'Institut, retenu au jury de Blois, a été remplacé comme président de la section d'agriculture par M. *de Larminat*, un des secrétaires généraux du Congrès et président de la Société d'agriculture de l'Allier, assisté de M. *Mabire*, de Neufchâtel, membre de l'Institut des provinces. M. *Raudot*, président de la cinquième section, retenu à Avallon par un accès de goutte, a été remplacé par M. le comte *de L'Estoile*, qui possède un grand talent de direction et des connaissances profondes et variées.

Toutes les sections ont produit de bons travaux.

La section des sciences physiques et naturelles, présidée par M. *Cotteau*, assisté de M. *Reynard*, ingénieur en chef, membre de l'Institut des provinces, a reçu plusieurs mémoires fort intéressants de divers naturalistes, notamment de M. l'ingénieur en chef *Delesse*, et de M. le comte *de Saporta*, d'Aix, de M. *Blanchetière*, de Domfront, et de son président, M. *Cotteau*.

La section d'agriculture a traité entre autres questions, celles du métayage et des octrois. M. *Mesplain*, juge à Moulins, M. *Mabire*, M. *de Montlaur*, M. *de Larminat*, M. le comte *de Bonnand* et beaucoup d'autres membres ont été entendus sur ces questions et sur les autres. Les croisements et l'amélioration des races ont donné lieu à de bonnes discussions, aussi bien que le labourage à la vapeur, dont la supériorité a été démontrée pour le défoncement des terres.

La section de médecine a entendu des mémoires de MM. *Mignot*, de Chantelle ; *Mesplain*, de Moulins ; *Charvot*, de l'Allier, et de plusieurs autres docteurs dont les noms ne nous reviennent pas à la mémoire. M. *Ancelon* n'avait pu quitter Nancy au moment où sa présence dans cette ville était si nécessaire pour organiser les ambulances et les secours aux blessés.

La section d'archéologie, présidée par M. *de Cougny*, dont les travaux intéressent plus particulièrement les lecteurs du *Bulletin*, avait pour vice-présidents MM. *de Dion, Noellas* et *Quéroy*, membres de l'Institut des provinces; pour secrétaires, MM. *Bernard* et *Auger*, de Moulins.

M. de Soultrait a donné des détails intéressants et précis sur la marche de l'art dans l'Allier et dans la Nièvre, depuis le XIe siècle jusqu'au XVIe. M. de Dion a lu un mémoire sur le plan des églises. M. de Kersers, de Bourges, a présenté une monographie des églises les plus intéressantes du département du Cher. M. le docteur Bailleau a fait connaître ses recherches sur les ossements des cavernes et les traces de l'existence de l'homme dans les temps préhistoriques; MM. Bertrand et Noellas ont parlé des voies romaines; M. l'abbé Martin, des moyens de conserver les monuments et de les préserver des restaurations inutiles; M. Bonneton a écrit un mémoire sur la nouvelle cathédrale de Moulins.

M. de Caumont, après avoir recommandé la conservation des mosaïques romaines, et rappelé celles que M. P. Canat, de Chizy, a décrites à Chalon-sur-Saône, et beaucoup d'autres trouvées récemment dans diverses contrées, a dit un mot de celle qui vient d'être mise à nu à Lillebonne et qui représente des chasseurs à cheval d'une dimension plus considérable que ne le sont habituellement les personnages, et dont les attitudes et le harnachement des chevaux méritent d'être signalés.

La Société des Antiquaires de Normandie va publier de bons dessins de cette mosaïque composée par un artiste d'Italie, ainsi que le prouve une inscription.

Le Congrès n'a pu faire les excursions projetées; il a fallu renoncer à la visite de Montluçon et de Néris. Heureusement M. Esmonnot a présenté des détails très-étendus, très-précis sur les bains antiques et sur les aqueducs qu'il a explorés, et dont le parcours avait une étendue considérable.

Les seules excursions que la section d'archéologie ait faites sont celles de Ste-Menou et de Souvigny; elle a vu la fameuse colonne de Souvigny que la Société française d'Archéologie a fait



FRAGMENT DE LA COLONNE DE SOUVIGNY.

(Voir l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont.)

mouler il y a 15 ans, pour les musées de Caen et de Moulins. Elle a visité ensuite avec un vif intérêt le musée de la ville et les riches collections de M. Esmonnot et de M. Quéroy.

Dans la 5e section, M. l'abbé Fayet a lu deux Mémoires fort remarqués ; nous reproduirons tôt ou tard le mémoire sur la décentralisation, rempli d'idées justes et qui a mérité des applaudissements unanimes.

Les séances générales ont été brillantes et très-suivies. M. Le Coq, correspondant de l'Institut a traité, avec cette éloquente diction qui émerveille toujours ceux qui l'entendent, la grande question de la pluralité des mondes et embrassé d'un coup d'œil les nouvelles découvertes faites en astronomie.

Dans une autre séance, il a parlé de manière à intéresser son auditoire et les dames, qui étaient fort nombreuses aux séances générales, *du carbone et du rôle qu'il joue dans la nature animale, végétale et minérale.*

M. Cotteau, M. Cherest, d'Auxerre, auteur de l'histoire de Vezelay, ont fait aussi de brillantes improvisations.

Si le Congrès n'a pu continuer ses travaux au-delà du 5 août conformément à sa décision, plusieurs de ses membres ont pu visiter quelques localités après la clôture de la session. M. de Cougny, de Chinon, est allé à Nevers accompagné de M. de Laurière ; M. de Cougny, de Poitiers, est resté quelques jours dans le Bourbonnais ; M. Pécard, de Tours, s'est dirigé sur Vichy, d'où il se proposait de visiter les bords du Rhône.

Nouvelles archéologiques et publications. — Le volume du Congrès de Chartres touche à sa fin ; il a été imprimé avec soin par M. Garnier, dont la réputation est faite depuis longtemps, et nous avons vu avec plaisir que ce compte-rendu est très-correct et formera un des plus beaux volumes de la collection. Une nouvelle bien importante que nous sommes heureux d'annoncer, c'est que M. Le Roy-Perquier a courageusement entrepris la table raisonnée des 70 volumes publiés par les 37 sessions du Congrès scientifique. C'est là un travail d'Hercule, mais aussi un travail d'une importance immense ; car les 70 volumes du

Congrès scientifique de France sont bien peu connus de ceux qui n'ont pas habituellement pris part à ces grandes réunions, et pourtant ils sont riches de faits et d'observations. C'est une mine qui, grâce à M. Le Roy-Perquier, pourra désormais être exploitée.

— Le compte-rendu du Congrès archéologique tenu à Loches est entre les mains de M. le trésorier archiviste, M. Gaugain, pour être envoyé aux membres de la Société française, et nous préparons les éléments du compte-rendu de la session qui doit avoir lieu à Arles le 20 septembre, si les événements politiques ne forcent pas à la renvoyer au mois de décembre ; il est à craindre qu'il n'en soit ainsi.

M. Genard nous prie d'annoncer que le Congrès international qui devait se tenir à Anvers en août 1870 est remis à l'année prochaine ; il en est de même du Congrès archéologique de Bâle et du Congrès anthropologique de Bologne convoqué pour le 1er octobre.

— Plusieurs Congrès régionaux agricoles se sont tenus en France il y a deux mois ; à l'occasion des concours régionaux, nous n'avons pas à nous en occuper, puisqu'ils sortent de la spécialité du *Bulletin monumental.* Nous ferons une exception pour le Congrès régional de Laval, parce que des idées de décentralisation y ont prévalu, et qu'on y a réclamé la résurrection des grandes associations régionales que certains préfets centralisateurs avaient peu favorisées, pour ne pas dire plus, et qui avaient fini par se dissoudre.

Bien des gens parlent de décentralisation sans la comprendre et demandent des écoles supérieures à Paris !! et donnent leur argent et leur concours aux entreprises parisiennes, sans réfléchir que Paris ne peut qu'aggraver le mal, et que tout ce qu'il organise tend à rendre la centralisation plus pesante ; que Paris, dans sa routine bureaucratique, agit toujours mécaniquement et sans connaître les besoins des régions. C'est donc avec une vraie satisfaction que nous avons vu le Congrès régional agricole de Laval apprécier plus justement l'état des choses, quand il a demandé, sur la proposition de M. le comte

de Sesmaisons, le rétablissement de *l'Association Bretonne* ou plutôt le *rétablissement et la fusion en une seule des Associations Bretonne et Saintongeaise, sous le nom d'Association et [Congrès de l'Ouest.* Nous approuvons complètement cette pensée : les réunions régionales auront seules assez d'importance pour contrebalancer les efforts aspirateurs de Paris.

Les Congrès régionaux agricoles auront rendu le service de rétablir momentanément le véritable objectif de la province au point de vue industriel et commercial : quant à la décentralisation scientifique, littéraire et artistique, elle n'existe que dans l'imagination de ceux qui font des efforts pour l'obtenir. Le Congrès scientifique de France a fait de bonnes choses, il a évoqué une multitude de bonnes idées ; mais Paris s'est empressé de les adopter en les dénaturant plus ou moins, et s'est écrié effrontément : *Vous voyez que nous faisons ce que vous avez demandé.*

La province, à ces mots, a rougi et s'est dit : nous avons *travaillé pour le roi de Prusse.* Restons-en là.

— Un journal décentralisateur vient de paraître à Nice ; il s'intitule *La Province*, et les numéros parus nous donnent le meilleur espoir pour son avenir. M. Paul Gautier, publiciste dont les articles remarquables nous ont frappé, a pour collaborateur dans cette publication notre confrère, M. de Courmarceuil, ancien magistrat, membre de la Société française d'Archéologie. Nous demandons *pour nos régions*, dit dans son premier numéro le journal *La Province*, *une indépendance aussi complète que possible*, *pourvu qu'elle soit conciliable avec l'unité politique.*

MM. Odilon Barrot, E. La Boulaye, Frédéric Passy et plusieurs autres notabilités ont donné, dans des lettres qui ont été imprimées, leur adhésion complète aux plans du journal *La Province.* M. Odilon Barrot disait dans la séance : *L'œuvre de la décentralisation n'est pas faite ; nous n'aurons pas seulement à triompher du mauvais vouloir d'une administration, jusqu'à ce jour toute-puissante, il faudra triompher*

des mœurs, suite inévitable d'une longue minorité. M. Odilon Barrot a raison : ceux qui parlent de décentralisation ont le mot sur les lèvres, mais le plus souvent ne rêvent que le maintien du mécanisme centralisateur. On s'abonne aux journaux de Paris, quand on en a de bien meilleurs paraissant chaque jour dans les départements ! En exceptant certaines publications scientifiques, on ne devrait rien accepter de ce qui s'imprime à Paris, si l'on comprenait la décentralisation comme l'Institut des provinces.

On se rue à Paris dès que la moindre solennité littéraire est annoncée, et l'on ne porte aucun intérêt à celles qui ont lieu en province, bien qu'elles soient meilleures, plus instructives et mieux conçues. Quand la province aura compris la décentralisation, la décentralisation sera faite ; mais combien de temps faudra-t-il encore ? Probablement longtemps.

— Les concours des Académies ont été, dit-on, plus pauvres cette année que l'année dernière ; cela ne pouvait être autrement ; au lieu de faire concourir d'office tous les ouvrages publiés on ne fait concourir *que ceux qui se présentent ;* c'est un mauvais système en usage dans quelques sociétés savantes de Paris, mais qui devrait cesser du moment que les recteurs sont chargés dans chaque région de diriger ces concours. Il est facile, en effet, de savoir quels sont les travaux de quelque mérite qui ont été publiés dans un ressort qui embrasse rarement plus de quatre départements ; la routine bureaucratique de Paris est toujours là pour fausser les bonnes idées et arrêter le mouvement.

— La nouvelle édition de mon *Abécédaire d'Archéologie*, ère gallo-romaine, est enfin terminée : cette édition a été accrue de moitié pour le texte et pour les planches, la plupart des monuments romains de la France y sont décrits. C'est en France, bien que j'aie exploré Rome et l'Italie, que j'ai toujours choisi mes exemples.

— M. Roesler, du Havre, a continué son étude de la belle mosaïque découverte à Lillebonne, et se propose de la publier dans les mémoires de la Société havraise.

— M. Châtel, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, va publier de son côté une description complète de cette grande et belle mosaïque dans les mémoires de la Société, avec des dessins faits sur place par M. Bouet.

— M. Cochet a repris les fouilles qu'il avait commencées à Cailly, près Rouen, et pour lesquelles la Société française d'Archéologie avait voté 100 fr.

— M. Eugène Dognée de Villers vient de publier un intéressant rapport orné de planches sur l'Archéologie préhistorique en Danemark. Ce remarquable travail de 98 pages (1) a été édité par la Commission royale de Bruxelles ; il avait été adressé au ministre de l'intérieur de Belgique, car M. Dogné était le délégué du gouvernement Belge au Congrès international de Copenhague. Un pareil travail ne peut être analysé, il doit être lu *in extenso*.

— M. le comte de Galembert a publié un rapport élégamment et finement écrit qui peut être considéré comme une dissertation des plus instructives et des plus intéressantes (2) ; il s'agit dans ce rapport de deux ouvrages publiés l'année dernière et que tous les lecteurs du *Bulletin* connaissent. Le premier a paru par parties dans le *Bulletin* lui-même ; c'est l'inspection de notre savant confrère, M. de Cougny, en Poitou et en Touraine, lequel forme un beau volume très-recherché dans ces deux provinces. Le second est le volume in-4° de MM. Bourassé et Chevalier, sur les églises romanes de Touraine, antérieures à l'an mille, qui a été présenté à la Société française dans une de ses séances. Ces deux ouvrages sont, parmi ceux qui ont paru l'an dernier, les plus importants au point de vue archéologique, et ils méritaient d'être examinés par un homme aussi compétent que M. de Galembert.

— Nous devons à M. le comte de Toulouse Lautrec un remarquable travail sur l'abbaye de Fontfroide, près Narbonne, qui fut visitée, il y a deux ans, par une Commission de la Société fran-

(1) Bruxelles, 1870.

(2) Tours, *La Devèse*, in-8° de 32 pages.

çaise d'Archéologie (1). Non-seulement l'auteur a décrit les bâtiments qui composent cette abbaye, mais il a fait connaître les principaux personnages dont le nom se rattache à son histoire.

Le style élégant et pur de notre savant confrère, membre de l'Académie des Jeux-Floraux, ses frappantes descriptions des sites, ses aperçus si justes, si sympathiques pour les religieux de Fontfroide, feront regretter à tous ceux qui sont allés à Narbonne de n'avoir pas visité cette abbaye.

—La Société Archéologique et historique de la Charente, présidée par M. Babinet de Rancogne, a fait paraître, en 1870, le tome VI[e] de ses Mémoires. Nous y avons remarqué une notice fort étendue de M. de Rochebrune sur les études préhistoriques, anthropologiques et historiques dans le département de la Charente. L'auteur a fait des observations approfondies sur les monuments préhistoriques d'un pays qu'il a depuis longtemps exploré au point de vue botanique et géologique. Personne n'était mieux préparé que lui à ces recherches, et son travail, d'une valeur incontestable, est accompagné de bonnes planches.

Le même volume renferme un essai sur le Jupiter olympien de Phidias, par M. Calendrau. Ce travail considérable, qui occupe plus de 200 pages du volume, atteste les connaissances très-étendues de l'auteur.

— L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen a publié un nouveau volume (juillet 1870), et nous ne pouvons que la féliciter de la régularité qu'elle met dans ses publications.

Le volume renferme de remarquables mémoires sur les sciences dont nous n'avons pas à nous occuper, mais nous citerons comme rentrant dans les études historiques et archéologiques un savant et très-intéressant travail de M. J. Cauvet, professeur en droit sur *le Droit pontifical chez les anciens Romains*. C'est un travail à étudier, à lire plusieurs fois, et nous désirons que M. Cauvet nous donne par la suite d'autres dissertations aussi intéressantes et aussi neuves sur l'ancien droit romain.

(1) V. le rapport de M. l'abbé Pottier de Montauban dans le compte-rendu du Congrès Archéologique de France (session de 1868).

La dissertation de M. Caillemer, sur le Contrat de prêt à Athènes, témoigne du talent de l'auteur; elle a été couronnée et souvent mentionnée avec éloges par les hommes les plus éminents : il était juste que l'Académie de Caen la reproduisît, puisque M. Caillemer appartient à la Normandie, dont il sera une des gloires scientifiques.

Les autres Mémoires publiés par l'Académie n'ont pas assez trait à l'archéologie, pour que nous en fassions mention dans cette revue, si l'on excepte un article court, mais substantiel de M. Théry, sur le comte Bonifacius, un des grands acteurs de l'histoire du Ve siècle.

Citons encore comme un des plus remarquables du volume au point de vue de la physiologie, l'article de M. Carlez, *sur les Musiciens paysagistes*, cet article prouve que M. Carlez n'est pas seulement un musicien habile, mais aussi un penseur et un écrivain ; il est du petit nombre de ceux qui comprennent la valeur des mots de cette langue, que l'on appelle musique et que l'on entend avec plaisir, même quand on n'en comprend pas toujours le véritable sens.

— La Société Dunoise a choisi pour président M. Poulain de Bossey, en remplacement de M. de Belfort, qui a quitté Châteaudun, et qui a été proclamé président honoraire. M. Poulain de Bossey a présenté un programme relatif aux publications de la Société. Ce programme a été approuvé : nous espérons que la Société sera représentée par plusieurs de ses membres aux réunions archéologiques qui doivent avoir lieu à Vendôme, en 1871.

— La Société Archéologique du Limousin, toujours laborieuse, vient de faire paraître la première livraison de son tome XIXe et dix nouvelles feuilles du *Nobiliaire* du Limousin. Parmi les mémoires insérés dans la livraison du XIXe volume, nous remarquons un mémoire archéologique sur les bornes milliaires de Saint-Léger-Magnazeix (Haute-Vienne) et du Moutier-d'Ahun (Creuse), par M. le comte de Cessac.

Le milliaire de St-Léger avait été décrit déjà. M. de Cessac a restitué quelques parties de l'inscription.

« Quant à la colonne d'Ahun, elle est, dit-il, de forme cylin-

drique, a 1 mètre 66 centimètres de hauteur, en y comprenant un socle de 0 mètre 17 centimètres d'élévation. Mais elle a dû être étêtée, et cette mutilation a fait disparaître les sigles IMP. CAES., qui formaient la première ligne de l'inscription. Son diamètre est de 0 mètre 48 centimètres; celui du socle, de 0 mètre 61 centimètres. La hauteur des lettres est uniformément de 0 mètre 06 centimètres.

« Adémar, mort en 1030, nous apprend que ce milliaire est « la colonne où saint Martial fut attaché et flagellé. »

« Cette tradition s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et, comme preuve de ce fait, on montre deux anneaux de fer scellés de chaque côté de cette borne qui était pieusement gardée à l'abbaye lorsqu'on transporta au château de Chantemille les autres monuments romains qu'on y conservait.

« Or, ce milliaire fut dédié à l'empereur Gordien III l'an 240 de notre ère, troisième de son règne, et Grégoire de Tours rapporte au temps de Dèce et de Gratus, c'est-à-dire environ dix ans plus tard, la mission que reçut saint Martial d'aller évangéliser les Gaules. C'est au surplus bien à son insu qu'Adémar est venu confirmer le témoignage de Grégoire de Tours, car l'histoire nous le représente comme un ardent défenseur de l'opinion qui attribue cet apostolat au Ier siècle. Ce témoignage n'en est que plus important, et j'ai dû consigner ici cet accord si nouveau et si inattendu de la tradition et de l'histoire, bien que ce sujet n'ait pas un rapport direct avec le but que je me suis proposé en écrivant cette note.

« Les inscriptions des milliaires de St-Léger-Magnazeix et du Moutier-d'Ahun placeraient vers le milieu du IIIe siècle de notre ère la construction des voies d'Argenton à Limoges et de Limoges à Clermont-Ferrand. »

—La Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers a fait paraître le tome XIIe de ses Mémoires (nouvelle série). Il renferme quelques articles d'art très-bien pensés et bien écrits, qui ne sont pas assez archéologiques pour trouver place dans cette Revue. Nous y avons trouvé aussi le compte-rendu sommaire d'une conférence faite à Paris par M. Ernest Chesneau, sur l'art japonais;

« Feuilletez ces albums, dit le rapporteur de cette conférence, regardez ces écrans, voyez ces feuilles peintes, étudiez toutes les productions de l'industrie japonaise, meubles, ivoires, porcelaines, laques, bronzes, et vous aurez bientôt reconnu que les caractères fondamentaux de l'art décoratif japonais sont : 1° l'absence de symétrie ; 2° le style ; 3° la couleur.

« L'absence de symétrie est-elle un défaut ? Les Grecs en ont fait une règle de la construction de l'Acropole, et le Palatin en offre un second exemple ; ce n'est donc pas un signe d'ignorance chez les artistes japonais. L'heureux aspect de l'ensemble est leur règle, et les dispense comme les anciens de cette précision géométrique dans les détails, dont l'art moderne ne sait pas s'affranchir.

« Le style est le second objet des observations du critique. Ce rare mérite, nous dit-il, tient uniquement à la merveilleuse harmonie que les artistes savent établir : 1° entre la forme et la destination de l'objet ; 2° entre la forme constitutive et le décor superficiel de l'objet ; 3° entre la forme et la matière de l'objet.

« De ces trois éléments absolus de style en matière de fabrication et d'art industriel, il résulte que tout objet sorti des mains d'un artiste japonais :

« 1° Indique immédiatement sa destination (sauf quelques réserves capricieuses qu'il faut attribuer à un jeu, à un caprice d'imagination) ;

« 2° Ajoute au caractère extérieur par le décor, chargé tantôt d'accentuer, tantôt de corriger ce caractère ;

« 3° Met scrupuleusement en lumière toutes les propriétés de la substance ou matière employée. »

— Pour terminer cette revue des publications récentes, nous mentionnerons un mémoire in-folio de 32 pages accompagné de planches gravées sur un cimetière de l'âge de la pierre, découvert au camp de Challey, en septembre 1869, par M. Ernest Perrault, membre de la Société française d'Archéologie (1). Ce travail

(1) Chalon-sur-Saône, imprimerie de L. Louda, 1870.

consciencieux renferme des principes excellents, des considérations sages et élevées. Nous y reviendrons dans notre prochaine revue bibliographique.

Nous renvoyons à la prochaine chronique l'annonce de plusieurs autres ouvrages qui nous ont été adressés.

De Caumont.

Nécrologie.—*Mort de M. Éd. Lambert.*—Nous avons perdu M. Éd. Lambert, conservateur et créateur de la bibliothèque et du musée de Bayeux, membre de l'Institut des provinces, de la Société française d'Archéologie et de la Société des Antiquaires de Normandie. Agé de 77 ans, M. Lambert avait constamment étudié l'histoire et les antiquités de la Basse-Normandie. Le premier de tous, il avait figuré, décrit et classé les médailles gauloises; et peu de temps avant sa mort il publiait dans les Annales de la Société des Antiquaires de Normandie, un excellent travail sur l'épigraphie de la Basse-Normandie. Conservateur d'un monument inappréciable, la tapisserie de la reine Malthide, M. Lambert aurait dû depuis longtemps recevoir la décoration de la Légion d'Honneur, elle avait plusieurs fois été promise pour lui à ses amis; mais les préfets du Calvados avaient d'autres candidats, et l'on a si longtemps attendu pour accomplir l'acte de justice demandé, que M. Lambert est mort avant d'avoir obtenu cette légitime récompense. M. Lambert laisse à Bayeux un vide qui ne sera jamais comblé.

M. G. Villers a prononcé sur sa tombe un excellent discours. M. Le Petit, secrétaire général de la Société française d'Archéologie représentait la Compagnie aux obsèques de notre savant et regretté confrère. De Caumont.

Mort de M. le vicomte de Saint-Andéol, de l'Isère.—M. de Laurière, qui vient de faire un voyage en Dauphiné, nous annonce la mort récente de M. le vicomte de Saint-Andéol, membre de la Société française d'Archéologie, qui assistait au Congrès scientifique de France, à Montpellier, en 1868, et qui avait pris part à plusieurs de nos Congrès archéologiques

(Lyon, Chambéry, Paris, Valence, etc.). M. de Saint-Andéol avait sur l'ancienneté des monuments des idées à lui, qui, je crois, n'étaient pas suffisamment justifiées par les caractères des édifices; mais il avait beaucoup exploré le midi de la France, c'était un homme instruit, il s'était dévoué à la description et à la conservation des monuments de son pays.

DE CAUMONT.

Mort de M. Martial Pelfresne, membre de la Société française d'Archéologie. — M. Martial Pelfresne, jeune encore, membre du Conseil de la Société française d'archéologie, vient de mourir à Caen. M. Pelfresne était un des architectes qui avaient les premiers élevé des églises dans le style gothique, et dans plusieurs concours il avait obtenu des médailles et des mentions honorables pour ses projets. L'église de la colonie de St-Ilan (Côtes-du-Nord) est une des premières qu'il ait construites. Dans la Seine-Inférieure, le chœur et les transepts de la grande église en voie d'exécution dans la ville du Havre; dans le Calvados, la tour de Robehomme, l'église de Lison, celle de St-Exupère de Bayeux, la chapelle de Luc, la tour d'Écrammeville, les châteaux de M. Le Cesne, député, à Beuzeval et à Hérouville-St-Clair, sont aussi des œuvres de M. Pelfresne. Si nous voulions les mentionner toutes, nous aurions à citer beaucoup de restaurations importantes toujours faites avec goût, et une assez grande quantité d'usines et de maisons privées, etc. M. Pelfresne était le gendre de M. Vérolles, autrefois architecte du Calvados, et le neveu de Mgr Vérolles, évêque de Cochinchine.

DE CAUMONT.

Mort de M. le baron Martineau des Chesnetz. — Nous apprenons la mort de M. le baron des Chesnetz, ancien chef de division au ministère de la guerre, grand officier de la Légion d'Honneur, ancien maire d'Auxerre, membre de l'Institut des provinces. M. des Chesnetz, qui avait atteint un âge fort avancé, était maire en 1858, lorsque le Congrès scientifique de France tint sa session à Auxerre.

D. C.

LETTRE

SUR

LA PROVENCE,

ADRESSÉE A M. DE CAUMONT,

Par le baron J. DE VERNEILH.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Il y a quelques années, lors du Congrès archéologique de Cahors, j'eus l'honneur de vous adresser une description de la route que devaient suivre nos collègues, au travers du Périgord et du Quercy, route un peu en zig-zag comme il convient à des antiquaires en voyage ; et je donnai au *Bulletin* des croquis à la plume et au crayon, de Turenne, du Puy-Dissolu, de Roc-Amadour, Souillac, Dome, Baynac et autres lieux intéressants qui sollicitaient au passage les membres du Congrès.

Vous voulez bien me demander de faire, à l'occasion de la prochaine session d'Arles, un travail analogue. Je ne demande pas mieux. Un séjour de deux mois en Provence pendant l'été de 1868 me permet de satisfaire à votre désir, non pas sans doute d'une façon complète ; mais j'ai pris assez de notes et dessiné assez de monuments pour servir au besoin de mauvais cicérone, sauf à céder la place à de plus autorisés quand sonnera l'heure des réunions officielles et des discussions scientifiques. Je n'ai, à vrai dire, d'autre ambition, en me

rendant à votre appel, que de raconter mes impressions de voyage et de vaincre par les agréables souvenirs qu'elles m'ont laissés les hésitations de quelques lecteurs du *Bulletin.* Du reste je vais donner mes notes à peu près telles quelles, en m'excusant d'avance de ce qu'elles auront parfois de peu archéologique.

C'est à Béziers que nous nous séparâmes l'an dernier; c'est de là, si vous le voulez bien, que je vais partir pour Arles; mais permettez-moi de jeter un coup d'œil rétrospectif sur le chemin de Toulouse à la cité bitenoise.

Jusqu'à Castelnaudary on peut rester tranquille dans son wagon, mais à partir de là l'intérêt commence, surtout pour les amateurs de paysages. La Montagne Noire d'un côté, les Pyrénées de l'autre, voilà les compagnons de route jusqu'à Narbonne. Le jour où j'y passai le soleil couchant produisait dans cette immense vallée sans fleuve de magnifiques effets d'ombre et de lumière. Les montagnes nuancées tour à tour des plus belles couleurs, depuis le bleu d'outre-mer jusqu'au rose vif, se découpaient de la plus heureuse façon sur un ciel où des menaces d'orage avaient amoncelé de splendides nuages. Au premier plan, des villes jadis fortifiées, groupées autour de leurs clochers et grillées par le soleil du midi, passaient rapidement et variaient sans cesse un tableau qui devient décidément merveilleux devant la vieille cité féodale de Carcassonne, devant les remparts romains et le chœur gigantesque de Narbonne, et encore plus, s'il est possible, devant l'amphithéâtre escarpé couronné par la cathédrale de Béziers. De là à Cette, où un buffet confortable a remplacé, grâce à Dieu, l'auberge du *Grand-Gallion*, notée à l'encre rouge dans des souvenirs antérieurs, je ne vois que les sombres tours d'Agde qui méritent d'être signalées, et encore ne les ai-je vues que par un demi-jour qui me laissait incertain sur leur destination militaire ou religieuse. L'excellent guide

Joanne a levé mes doutes à cet égard et m'apprend que ce sont des clochers.

Lorsqu'on voyage dans le train express parti le matin de Bordeaux, la nuit arrive généralement à Cette, en sorte qu'on n'aperçoit cette ville maritime que dans une pénombre qui lui est favorable, le soleil n'y éclairant aucun monument qui mérite d'être visité. Une montagne parsemée de *bastides* blanches, au pied de laquelle vient battre le flot de la Méditerranée, c'est tout ce qu'on en voit du chemin de fer qui, dans cette région d'étangs immenses formés par la mer, est littéralement entouré d'eau de tous côtés.

Le trajet jusqu'à Montpellier ressemble donc à une navigation et, n'était le bruit des roues, l'illusion serait complète.

Dieu garde mes collègues qui suivront cette route de tomber comme moi impromptu à Montpellier, en plein concours régional. Cette solennité y avait attiré, en outre de tous les animaux de la Camargue et de la Craü, une foule de représentants de l'espèce humaine qui avaient envahi les hôtels et nous firent craindre un moment de coucher à la belle étoile; perspective fâcheuse malgré la douceur proverbiale du climat.

Il est inutile, après le Congrès de l'an dernier, de rappeler les titres de Montpellier à l'estime des archéologues. La nomenclature de ses monuments anciens ne serait d'ailleurs pas très-longue, et je dois avouer que la promenade du Pérou, avec ses splendides décorations du temps de Louis XIV et le merveilleux panorama qu'elle offre de tous les côtés sur les montagnes et la mer, me paraît cent fois préférable à la cathédrale ancienne et au chœur important qu'on y a ajouté en style du XIV[e] siècle. En revanche les quartiers neufs, les squares, les fontaines jaillissantes ornées de statues, tout cela est parfaitement élégant et civilisé, et la capitale du Bas-Languedoc est une fort belle ville; sans compter que l'hôtel Nevet est excellent.

Vu du chemin de fer, Nîmes ne laisse pas deviner ses magnifiques monuments antiques, la tour Magne exceptée qui domine majestueusement le paysage, auquel les tourelles de la préfecture neuve forment un premier plan assez malencontreux. Nous ne ferons que passer devant cette cité illustre où nous reviendrons certainement pendant la session d'Arles, et ne nous arrêterons qu'à Beaucaire et à Tarascon, ces deux forteresses rivales qui marquaient les dernières limites des comtés de Provence et de Languedoc séparés par le Rhône.

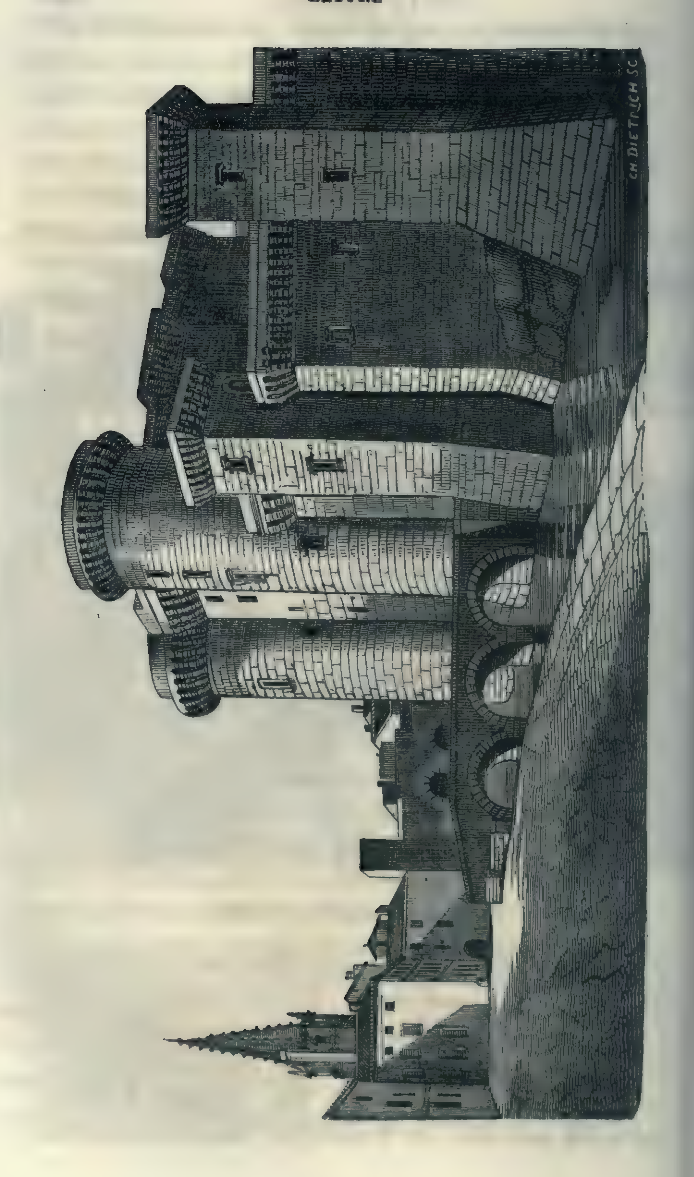
Beaucaire ne m'a paru avoir d'autre intérêt que son donjon ruiné si bien assis sur une pointe de rocher, car de la célèbre foire je n'ai vu que les préparatifs. La maîtresse tour, à peu près intacte autant que j'en ai pu juger d'en bas, est de forme triangulaire et couronnée de machicoulis en arcades dans le genre de ceux de Bourdeille (V. la page suivante). Elle domine un ensemble de constructions irrégulières comme l'emplacement escarpé qu'elles occupent, et produit l'effet le plus pittoresque. Dans la ville un certain nombre de maisons ont des balcons à grandes consoles jouant le machicoulis, et qui ne manquent pas de caractère. C'est sur les bords du Rhône, dans une vaste promenade plantée d'ormes séculaires, que s'installent les baraques de la foire, fort déchue aujourd'hui de son ancienne splendeur et qui n'existe plus que par suite d'une vieille habitude.

En général, on ne s'arrête pas à Beaucaire sans visiter Tarascon et réciproquement; mais si le temps manquait et qu'on dût faire un choix, c'est Beaucaire qu'il faudrait sacrifier. Il y a en effet à Tarascon deux monuments importants, l'église et le château, et ce dernier est une magnifique construction. L'église, assez grande nef de la fin du XIVe siècle ou du commencement du XVe avec bas-côtés, a été récemment restaurée et est en parfait état; cependant, il n'y aurait pas lieu de s'y arrêter longtemps, si elle n'avait un charmant



VUE DU CHATEAU DE BEAUCAIRE.

portail latéral du XIIe siècle avec colonnettes de marbre et sculptures d'une grande finesse, et si elle n'offrait pas à l'intérieur une véritable galerie de tableaux, bons en général, et garnis d'étiquettes fort commodes qui apprennent aux visiteurs qu'ils sont de Parrocel et de Vien, le maître de David : précaution très-utile, car Parrocel est connu surtout comme


CH. DIETRICH SC

peintre de batailles, ce qui n'empêche pas ses tableaux de piété d'avoir beaucoup de tournure.

Le château bâti par le roi René sur une roche peu élevée, baignée par le Rhône (V. la page 502), est probablement plus difficile à visiter aujourd'hui qu'au temps où les archers du prince artiste en défendaient l'accès. Comme nombre d'autres châteaux féodaux ou d'abbayes, ce noble manoir a le triste avantage d'être devenu une prison et, pour rendre justice à tout le monde, nous devons constater que ce n'est pas seulement depuis la Révolution que cette destination lui a été infligée. D'ailleurs, c'est peut-être à cette déchéance qu'il doit sa conservation, et il vaut encore mieux le voir si mal habité que démoli.

Quoi qu'il en soit, il serait téméraire d'essayer d'en franchir le seuil redoutable sans un firman de l'autorité compétente. La consigne est formelle et le gardien-chef met son amour-propre à la faire respecter. Par exemple, lorsqu'on est muni de l'autorisation nécessaire, il n'est sorte d'empressement qu'il ne montre à vous faire les honneurs de la forteresse et à vous en ouvrir toutes les portes au moyen d'un trousseau de clefs, effroyable ferraille d'un poids et d'un bruit à faire frémir. Du côté de la ville où se trouve le pont-levis, le château se compose d'un bâtiment carré extrêmement élevé, entouré de fossés et flanqué de deux tours rondes de la même hauteur que le corps de logis et couronnées, comme lui, de machicoulis d'une dimension colossale. Une douzaine de fenêtres en croix inégalement espacées sont percées dans la courtine et dans les tours dont elles marquent les quatre étages habitables. Sur le Rhône, où le rocher forme un piédestal très-pittoresque et indestructible, une seule tour carrée s'élève à l'angle nord du bâtiment, tandis que l'angle correspondant forme un pan coupé, la configuration du rocher n'ayant pas permis d'y construire une autre tour. De ce côté comme de celui de la ville règne la couronne de machicoulis qui, avec la perfection

de l'appareil et la finesse des moulures qui encadrent les fenêtres, constitue la principale beauté du château. Pour compléter cette bastille, dont la hauteur rachète l'exiguité relative de l'emplacement, une cour fortifiée, de forme irrégulière, présentant à l'extérieur une ligne de remparts crénelés, coupés par des tours carrées, mais beaucoup moins hautes que le corps de logis principal, et au dedans une série d'écuries et de bâtiments de dépendances, s'étend au nord et donnait un supplément fort utile de logements en même temps qu'elle renforçait la place. C'est dans la courtine de ce préau, la plus rapprochée du château, que s'ouvre le pont-levis et la porte unique par laquelle on y pénètre. Bien que très-simple, l'intérieur est cependant moins sobre d'ornementation que l'extérieur; et j'y aurais dessiné volontiers, dans la cour fort petite, creusée comme une sorte de puits au milieu du château proprement dit, un porche voûté aux nervures compliquées, la tourelle d'escalier et l'entrée de la chapelle, charmants spécimens de l'architecture du XVe siècle, si je n'avais craint de donner des distractions à trente chenapans qui y mangeaient la soupe au moment de ma visite. C'est donc un peu à la hâte que j'ai parcouru les salles, où j'ai noté de très-jolis lambris, peints peut-être sous la direction du roi René en personne; les tours couvertes de très-belles voûtes, et dans une de ces dernières, qui a dû servir de prison de tout temps, des gravures au couteau faites dans les murailles et représentant des vaisseaux et galères du XVe et du XVIe siècle. Ces hiéroglyphes sont très-curieux et bien dessinés dans leur naïveté. C'est un des grands passe-temps des prisonniers que de gratter les pierres de leur cachot avec une pointe de fer, et ceux qui habitent aujourd'hui Tarascon ne dérogent point à cette habitude; je doute seulement que leurs gravures aient jamais le moindre intérêt pour les archéologues; car Dieu sait quelles images ils ébauchent, à la grande indignation de leur geôlier.

Le château n'a jamais eu d'autre toiture qu'une plate-forme dallée. Il ne faut point négliger d'en faire l'ascension. On a de là une belle vue sur le Rhône, sur Beaucaire, sur la plaine fertile qui s'étend jusqu'à Arles et au milieu de laquelle les ruines de l'abbaye de Montmajour, situées sur une colline élevée, arrêtent les regards par leur masse imposante.

Indépendamment de son église Sainte-Marthe et du château, Tarascon a un Hôtel-de-Ville du XVII[e] siècle un peu surchargé de moulures et de corniches, mais d'un assez bon style. Ce qui vaut mieux pour les touristes auxquels le temps manque (et ne manque-t-il pas toujours), c'est d'aller, par le pont suspendu, dans l'île du Rhône, qui est en face de la ville ; ils auront de là, s'ils sont dessinateurs, la faculté de croquer Beaucaire et Tarascon sans autre peine que de retourner leur tabouret ; mais gare les moustiques ! Je ne crois pas qu'en aucun pays du monde il y en ait de si furieuses quantités.

Le chemin jusqu'à Arles est rapidement et agréablement franchi. La plaine, que des montagnes d'une silhouette variée bordent du côté du levant, est d'une fraîcheur fort appréciée en Provence, et on y retrouve avec plaisir de vastes prairies et des lignes de beaux arbres, chose rare sous ce ciel brûlant. C'est là aussi que mûrit le premier blé de France, ce blé qui a l'honneur insigne de fournir chaque année du pain *nouveau* pour d'augustes convives et d'inspirer un entrefilet du *Moniteur*.

Arles est assurément une des villes les plus visitées et les plus décrites, et il n'en est pas qui soit plus digne de sa réputation, bien que ce ne soit pas, il s'en faut, une jolie ville. Mais il n'en est pas, en France, où la main puissante des Romains ait laissé de plus durables et de plus splendides marques de leur domination. Qui ne connaît ces monuments célèbres que nous verrons dans quelques jours, sous la savante conduite de nos collègues du Midi, et qu'ils nous montreront dans leurs

moindres détails en les analysant à notre usage, avec une précision anatomique ? Il faudrait des mois pour étudier avec fruit des merveilles comme les arènes et le théâtre, et à peine ai-je pu, en deux fois, passer à Arles 24 heures. Il me semble donc téméraire de parler de cette illustre métropole, surtout à la veille du congrès ; et si je me risque à transcrire mes notes, c'est simplement pour montrer qu'on peut voir bien des choses et faire collection de souvenirs, même au pas de course.

Je suivrai l'ordre de ma visite à fond de train et au hasard de la flânerie.

D'abord promenade au travers des rues fort étroites en général, et qui m'ont semblé, dans leur réseau compliqué, décrire une série de courbes à peu près parallèles à la ligne des anciens remparts. Le fond des maisons est généralement de la fin du XVI[e] siècle ; les portes des rez-de-chaussée sont ouvertes pour la plupart et défendues par de simples rideaux de toile (en été bien entendu). Au coin de toutes les rues, des niches plus ou moins ornées abritent des madones ou des saints, pieux usage invariablement suivi à Marseille et dans les cités provençales. Le quai du Rhône, qui devrait être un embellissement pour la ville, est malheureusement enterré par une haute jetée, destinée à défendre la ville contre les inondations, ce qui lui fait pardonner de gâter le paysage. Après ce premier coup d'œil qui n'a rien d'archéologique, visite des monuments. En dehors des édifices antiques auxquels appartient le premier rang, Arles est encore d'une grande richesse. Saint-Trophime, la cathédrale, possède un portail roman, de ce roman provençal inspiré si souvent de l'art antique, et un cloître qui sont deux merveilles et que la photographie a popularisés. Quant à l'église, romane également, mais bien moins artistique à l'intérieur qu'à l'extérieur, elle a subi sous Louis XIV des *restaurations* considérables qui l'ont dénaturée

et ne mettront pas en odeur de sainteté, auprès des gens de goût, le nom de l'archevêque (Adhémar de Grignan) qui les fit exécuter. Mieux vaudrait pour ce prélat ne passer à la postérité que par les lettres de Madame de Sévigné au lieu de s'être fait un titre de gloire de la mutilation de sa cathédrale, dans une épitaphe pompeuse inscrite sur son tombeau.

L'Hôtel-de-Ville bâti par Mansard est comme Saint-Trophime sur la place Royale; il a fort bon air et j'y ai remarqué la voûte du vestibule, immense plafond de pierre, presque plat, d'une hardiesse extrême; mais le musée est à deux pas et on a hâte d'y arriver. Installé dans une ancienne église voûtée sur nervure, suffisante comme local, il offre aux visiteurs, par sa magnifique collection de sarcophages des premiers âges chrétiens, de nombreux sujets d'étude et la matière d'interminables discussions archéologiques. Rien d'aussi complet et d'aussi intéressant que cet entassement de tombeaux, tous en marbre et précieusement sculptés, comme aussi rien de plus obscur et de plus débattu que leurs dates et leurs provenances. Mais ce n'est ni le lieu ni le moment des dissertations. Contentons-nous d'admirer de superbes débris antiques, parmi lesquels un beau buste d'Auguste, et de mentionner, comme une rareté, des tuyaux en plomb des fontaines romaines portant la marque du fabricant.

Au centre de la place Royale un obélisque antique, pourvu d'un piédestal et arrangé sous Louis XIV auquel il est dédié, dresse son aiguille de granit et fait dans cette réunion d'édifices un milieu très-décoratif. Dans une rue voisine j'ai noté un bâtiment gothique important, dont j'ignore la destination.

J'ignore également celle de l'édifice à colonnes corinthiennes dont les débris sont enchâssés dans les murs d'une maison presque contiguë à l'*hôtel du Forum.* On nous dira au Congrès à quelle divinité était consacré ce temple, si, comme je le suppose, c'en était un, et nous aurons de fréquentes occa-

sions de l'examiner, l'hôtel du Forum étant vraisemblablement destiné à abriter la plupart d'entre nous.

Je pense que le théâtre sera l'objet de savantes communications de la part des antiquaires du Midi. Ils en reconstitueront le plan et nous en feront apprécier les belles dispositions et la grandeur, assez faciles d'ailleurs à reconnaître, même pour un observateur superficiel, la plus grande partie du pourtour extérieur étant encore debout. Je recommande aux dessinateurs ces ruines imposantes ; soit qu'ils les prennent du côté du square élégant qui encadre si heureusement les hautes arcades et la tour carrée, soit qu'ils s'arrêtent à l'intérieur aux deux colonnes si fièrement restées debout au milieu d'un chaos de splendides débris, ils sont certains d'avoir sous les yeux un tableau admirablement composé.

Le sujet serait plus complet encore, sans être plus pittoresque, aux arènes, bien que nous soyons là dans un monument de premier ordre et parfaitement conservé. Ce colisée arlésien sert encore aux *ferrades* des taureaux de la Camargue, et n'aurait pas besoin de beaucoup de travaux pour être approprié à son ancienne destination, si le goût nous revenait, et il n'est point impossible qu'il revienne, des dramatiques spectacles auxquels se délectaient les Romains de la métropole et des colonies. Les caveaux pour les bêtes féroces ne manquent que de grilles pour être *habitables*, et on juge par leur nombre et leur étendue de l'effroyable consommation de lions et de tigres qui se devait faire dans l'arène. Les gradins inférieurs sont également presque intacts et reçoivent, dit-on, à de certains jours, sur leurs dalles 20 fois séculaires, une foule de jeunes Arlésiennes dont la beauté a plus fait, elle seule, pour la renommée de leur ville natale que tous les monuments que nous y venons étudier. C'est d'ailleurs un hommage que je leur rends de confiance, n'ayant pas eu la bonne fortune d'assister à ces réunions privilégiées... Revenons donc aux ruines,

et, sans nous prononcer dans le débat qui s'agite depuis longtemps entre les arènes d'Arles et celles de Nîmes, les premières plus importantes, les secondes plus intactes, courons aux Aliscamps. Mais ne négligeons pas en passant les remparts antiques dont on ne parle pas assez ; examinons notamment trois tours en grand appareil, avec moulures formant dans le bas un socle vigoureux. Il y a, en France, peu de fortifications romaines plus belles et en meilleur état. Je n'ai pu, faute de temps, les voir qu'à l'extérieur ; il serait à désirer qu'elles fussent gravées dans le compte-rendu du Congrès.

La nécropole des Aliscamps est hors ville, mais à peu de distance de l'enceinte. C'est encore une rareté archéologique. Une allée de tombeaux antiques, à l'entrée de laquelle se trouve une pittoresque chapelle très-originale et élégante, conduit à une église romane, augmentée aux XVe et XVIe siècles de plusieurs chapelles où sont sculptées des profusions d'armoiries, sorte de livre d'or de la noblesse provençale, qu'on ne saurait conserver avec trop de respect et qu'ont dû souvent consulter les émules du provençal d'Hozier.

Voilà tout ce que j'ai pu voir à Arles dans les trop courtes haltes que j'y ai faites. Il est probable que j'ai commis quelques oublis; mais c'en est assez pour montrer l'intérêt qu'offre, au point de vue monumental, cette illustre cité. Je vais maintenant, Monsieur le Directeur, si vous n'y voyez pas d'inconvénients, continuer mon excursion en Provence et prendre le chemin d'Aix, cette capitale détrônée par Marseille qui aura son tour plus tard et dont je pourrai vous parler avec plus de détails ; car j'y ai passé près de deux mois.

(La suite à un autre numéro.)

UNE

VISITE A JUBLAINS,

EN 1870,

Par M. de COUGNY,

Inspecteur divisionnaire de la Société.

RAPPORT ADRESSÉ A M. DE CAUMONT.



MONSIEUR,

Votre rapport-verbal du 30 novembre 1864, inséré au *Bulletin monumental,* contient le compte-rendu de l'excursion que vous veniez de faire à Jublains en allant visiter le curieux gué de Brives près Mayenne. Tout dernièrement j'explorais, votre rapport à la main, la vieille cité des Aulerces-Diablintes que je n'avais pas revue depuis quatre à cinq ans. Pensant qu'il vous serait agréable de connaître l'état actuel des fouilles et les résultats qu'elles ont produits, j'ai recueilli quelques notes que je vais avoir l'honneur de vous transmettre aujourd'hui.

Théâtre. — Ma première visite, en arrivant à Jublains, fut pour M. Henri Barbe, membre de la Société française d'Archéologie, infatigable et intelligent explorateur de ce qu'il appelle à bon droit le *Pompéï* de la Mayenne. Heureux possesseur des restes du théâtre antique, M. Barbe a, comme vous

le savez, adossé son habitation au mur extérieur de l'ancienne scène et en face de l'un des plus beaux paysages que l'imagination puisse rêver. Vous avez admiré comme moi ce site charmant, ces vertes et fraîches prairies, cette plaine ondulée, coupée de haies vives, ombragée d'arbres jetés, çà et là par masses ou isolés, qu'encadrent à l'horizon les puissants mamelons des monts Coëvrons qui se déroulent en cirque gigantesque en face du monument gallo-romain. L'art le plus savant, le ciseau ou la palette eussent-ils jamais pu fournir à la scène des décors plus splendides que ceux que la nature prodigue ici sous les formes et sous les aspects les plus variés !!!

M. Barbe me montra une à une, avec une obligeance extrême, les nombreuses reliques de sa curieuse collection : vases, médailles, bas-reliefs qu'il a décrits en partie dans ses *Notes sur les antiquités de Jublains* et reproduits dans son album. Il me fit voir également un autel votif découvert dans ces derniers temps et depuis la publication de son livre. Cet autel est en granit bleu et peut avoir environ un mètre de hauteur. Il est de forme carrée. Pour tout ornement il porte un fleuron à quatre lobes en forme de croix pattée sur la face antérieure de l'épaisse table qui le couronne. Ce fleuron, qui se répète sur les faces latérales du cippe, rappelle par sa disposition un de ceux qui décorent le tombeau de Scipio Barbatus conservé au musée du Vatican. Une inscription très-fruste est gravée sur la face principale de l'autel. M. Barbe qui est parvenu à la déchiffrer avec le concours de M. Chédeau m'en a dicté le texte : AVG DEO et en dessous IOVI OPTIMO. Je signale seulement pour mémoire un chapiteau dorique et une base ionique dont le profil offre deux tores d'égal module.

M. Barbe continue à dégager l'hémicycle du théâtre de l'épaisse enveloppe de terre qui le recouvre. Vous verrez, M. le Directeur, par la photographie qu'a bien voulu m'offrir

M. Barbe, et que je joins à ces notes, vous verrez que la partie supérieure est complètement déblayée dans son pourtour. Depuis le tirage de l'épreuve photographique, et ce qu'elle n'indique pas par conséquent, la première précinction qui y fait suite, en se rapprochant de la scène, a été entièrement mise à jour, ainsi qu'une partie importante d'un mur central de chaque côté duquel étaient vraisemblablement disposés deux escaliers parallèles, descendant de l'*ultima cavea* aux précinctions et aux gradins inférieurs. La suite des fouilles fera sans doute découvrir de semblables subdivisions rayonnant du centre à la circonférence.

La partie supérieure de l'hémicycle aujourd'hui dégagée formait-elle l'*ultima cavea*? chacun des petits compartiments cunéiformes distribués autour de la première précinction étaient-ils recouverts de voûtes destinées à supporter des gradins? c'est ce que l'on ne saurait dire aujourd'hui avec certitude. Cette opinion du reste n'est point celle de M. Barbe. Suivant lui, chacun des compartiments n'aurait été que le soubassement de constructions en bois et en torchis, formant autant de petites boutiques au pourtour extérieur du théâtre. M. Barbe fait remarquer que les murs par lui mis à découvert sont tous arasés au même niveau; ce qui suivant lui exclurait l'idée d'un dérasement postérieur dans le but de livrer à la culture le sol uniformément nivelé. Ici toutefois une objection se présente: si ces petites loges étaient des boutiques, comme le suppose notre honorable confrère, il existerait des portes pour y pénétrer soit de l'extérieur, soit de la première précinction, et l'on n'en trouve pas trace. Il se pourrait, et le peu d'épaisseur des murs de refend viendrait corroborer cette supposition, il se pourrait que les soubassements, dont se compose la circonférence des substructions mises à jour, eussent été recouverts de gradins en charpente comme le furent ceux des premiers

théâtres de Rome et de la Grèce. Le déblaiement de la *media cavea* viendra peut-être aider à la solution de cette question qui ne manque pas d'un certain intérêt.

Le théâtre de Jublains, comme il est facile de le reconnaître par l'examen des murs de la scène et de l'hémicycle, a subi plusieurs reprises et reconstructions successives à des époques indéterminées. L'appareil varie en certains endroits ; ici on trouve des chaînes de briques, ailleurs elles font complètement défaut. De ces dissemblances dans le mode de construction ne pourrait-on pas induire, comme le pense M. Barbe, qu'à une époque quelconque, peut-être lors de l'insurrection des Bagaudes ou lors de l'invasion des barbares, le théâtre de Jublains aurait été transformé en rempart de défense comme cela eut lieu souvent ailleurs et comme vous le remarquez, M. le Directeur, dans votre *Abécédaire d'archéologie gallo-romaine?*

Je ne veux point quitter le théâtre sans vous signaler un aqueduc antique dont la présence en cet endroit a tout particulièrement frappé mon attention et intrigué ma curiosité. Si vous voulez bien vous reporter sur les lieux par le souvenir, en vous aidant au besoin du plan de la ville gallo-romaine inséré au cours de votre rapport verbal dans le 1er numéro du *Bulletin monumental* de 1865, vous suivrez le chemin qui de l'église, établie comme vous l'avez constaté sur les substructions des bains antiques, descend en pente douce vers le théâtre dont il longe l'enceinte du côté de l'ouest. Du sous-sol de ce chemin qui, d'après M. Barbe, n'est autre que l'ancienne voie de Jublains à Angers, débouche un aqueduc qui, déblayé dans la longueur d'une dizaine de mètres, semble se diriger vers le centre de l'hémicycle. Ce canal souterrain, que tout annonce être d'origine gallo-romaine, est formé par une série de larges briques posées à mortier de chaux, les unes à plat au fond de la tranchée et les autres sur champ le long de ses parois. Il est à croire que ce canal était alimenté par le

réservoir des bains publics d'où il semble provenir. A quel usage était-il destiné? C'est ce que l'on ne saurait dire encore. Les proportions relativement restreintes du théâtre, qui n'offre que 70 mètres de développement dans son plus large diamètre, excluent toute idée d'une naumachie. La solution de la question doit être cherchée ailleurs; je l'abandonne à l'ingénieuse sagacité de M. Barbe et de ses collaborateurs de la Mayenne, et là elle est en bonnes mains, on peut en être certain. En poursuivant ses curieuses recherches, M. Barbe reconnaîtra d'une manière positive la direction du canal dont il a déjà découvert un tronçon, et peut-être retrouvera-t-il les restes du récipient dans lequel les eaux étaient recueillies. L'originalité de ce petit aqueduc doit attirer l'attention de notre honorable confrère. Il se pourrait, toute réflexion faite, que ce canal ne fût autre chose que l'aqueduc de décharge des bains publics. Cet aqueduc aurait été dirigé vers l'ancien théâtre en suivant la pente naturelle du sol et après que le théâtre, transformé en bastion de défense, aurait eu perdu sa destination primitive.

Je veux, Monsieur le Directeur, vous faire remarquer une particularité que m'ont offerte les briques du canal dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, et qui leur est commune avec toutes celles que j'ai pu voir ailleurs formant bandeaux dans les murs de petit appareil. Ces briques portent, sur une de leurs faces et près de leur arête, une échancrure grossière prise à mi-épaisseur, et destinée à en faciliter la manipulation lors de leur mise en œuvre. Cette particularité ne se rencontre, que je sache, qu'à Jublains où elle est générale, m'a assuré M. Barbe. J'ajouterai que la pâte de ces briques est grossière, mal liée, d'une confection peu soignée qui semble indiquer l'enfance de l'art ou une époque de décadence.

Pour ceux des lecteurs du *Bulletin monumental* qui ne connaissent point Jublains, ou qui n'ont point lu les descriptions et dissertations publiées jusqu'ici dans ce recueil, je

transcrirai un passage de l'ouvrage de M. Barbe, qui donnera de la position topographique du théâtre l'idée la plus exacte et la plus complète.

« Le théâtre, avec ses dépendances, occupait tout l'ados du coteau qui formait à la ville comme un long contrefort de deux cents mètres de hauteur avec une pente de vingt mètres. On prenait, de sa *cavea*, une vue magnifique sur des horizons qui vont se rapprochant vers la gauche par étagements et sous plusieurs plans, selon les ondulations des monts qui sont en face. P. 74. »

Bains. — Les restes du curieux hypocauste des bains publics découvert en 1842 en avant de l'église paroissiale, sont, j'ai le regret de le dire, l'objet de la plus déplorable incurie. Il y a quatre ans, on apercevait encore l'orifice des tuyaux de chaleur surgissant à la surface de la muraille de l'hémicycle septentrional du balnéaire ; aujourd'hui il n'en reste plus trace. Chaque jour le pas pesant du passant ou du désœuvré mord et emporte quelques débris de la construction antique qu'il eût été si facile et si intéressant de conserver. Pour cela il suffisait d'établir deux ou trois degrés en face la porte de l'église, à l'endroit où se trouve l'ouverture du *præfurnium ;* de dégager les murs gallo-romains des terres en talus qui les tapissent et de recouvrir de dalles leur parement supérieur. On avait songé à faire ce travail ou du moins quelque chose d'approchant à la suite de la découverte de 1842 ; l'obtuse opposition de certains membres du conseil de fabrique vint, paraît-il, y mettre obstacle. Après vingt-huit ans passés, la même opposition se rencontrerait-elle encore aujourd'hui ? Cela n'est pas probable. Pourquoi ne reviendrait-on pas au projet si malencontreusement abandonné ? Si le manque de fonds était l'unique empêchement à sa réalisation, je pense, Monsieur le Directeur, que vous n'hésiteriez

pas, en cas de besoin, à lui apporter le concours pécuniaire de la Société française d'Archéologie. Pour ma part, je voterais les fonds des deux mains.

Castellum. — Je n'ai point visité cette fois l'enceinte intérieure du *castellum*, que j'avais déjà vue en détail lors de mon dernier voyage à Jublains, et qui, m'a dit M. Barbe, ne m'eût offert rien de nouveau. Toutefois, notre honorable confrère m'a chargé de vous faire savoir, Monsieur le Directeur, que depuis votre passage toutes précautions ont été prises pour mettre les restes du vieux monument, auquel vous portez un si légitime intérêt, à l'abri de l'atteinte des agents atmosphériques dont vous déploriez les funestes effets dans votre rapport verbal de 1864. M. Barbe m'a remis obligeamment l'image photographique d'un chapiteau et d'un fût de colonne en tuffeau découverts parmi les moellons employés dans les murailles de la forteresse. Je vous envoie ce curieux dessin, qui viendra joindre son témoignage aux témoignages nombreux que vous avez déjà recueillis sur l'emploi de matériaux empruntés précipitamment aux monuments antiques pour la construction des forteresses des IVe et Ve siècles. Le style de ce chapiteau semble annoncer une époque de décadence ; il pourrait jeter une certaine lumière sur l'âge présumé du *castellum* de Jublains, à moins toutefois qu'il n'ait servi à fermer et réparer une brèche ; ce qu'il serait important d'étudier et facile de constater.

La muraille nord de la forteresse qui longe la route de Montsurs à Mayenne était encore, il y a quelques années, encombrée de terres et de broussailles ; elle est aujourd'hui entièrement dégagée et offre aux regards, dans toute son étendue, son régulier petit appareil avec ses triples bandeaux de briques, espacés entre eux de 80 centimètres. On a ouvert en même temps la petite porte d'angle que flanque à l'est une

des tours d'enceinte et qui était encore condamnée lors de ma précédente excursion à Jublains. La vue de cette belle muraille qui a conservé une élévation d'environ 4 à 5 mètres réjouit, cela va sans dire, l'œil passionné de l'archéologue et lui cause une de ces émotions incomprises et à lui seul réservées; mais il est impossible qu'elle ne fasse pas vibrer quelque fibre chez les plus indifférents en fait d'art antique, cela j'en suis certain.

La Tonnelle. — Maintenant, si vous le voulez bien, Monsieur le Directeur, nous allons, sous la conduite de M. Barbe, nous diriger vers le lieu connu dans le pays sous le nom de la Tonnelle, et où se trouvent de nombreuses substructions antiques.

« Dans le taillis de la Tonnelle, dit M. Barbe, l'agger considérable laisse deviner l'agglomération importante des habitations les plus riches de l'ancienne ville. On y heurte à chaque pas des débris provenant d'une ornementation architecturale considérable. Les murailles antiques percent le sol en beaucoup d'endroits ; tout y appelle les curieux aux recherches. » C'est dans cet endroit que fut trouvée, en 1776, la belle mosaïque dont deux compartiments ont été conservés jusqu'à nos jours : l'un au musée de Laval et que vous avez reproduit dans l'atlas de votre *Cours d'antiquités monumentales ;* l'autre, chez un habitant de Jublains.

M. Barbe, qui porte au plus haut point l'amour des antiquités de son pays natal, a eu l'heureuse pensée, l'occasion s'en présentant, d'acquérir les taillis de la Tonnelle afin d'y faire pratiquer des fouilles suivies. Ce qui n'était qu'un *desiderata* au moment de la publication de ses Notes, reçoit aujourd'hui sa complète réalisation. Chaque semaine un jour est consacré au déblaiement des substructions gallo-romaines aux frais du Comité des

antiquités de Mayenne et sous la surveillance de MM. Barbe et Chedeau.

Ma visite à Jublains se trouvait, par un heureux hasard, coïncider avec une de ces fouilles hebdomadaires ; coïncidence qui me procura l'avantage de rencontrer M. Chedeau, notre confrère de la Société française d'Archéologie, dont vous connaissez de longue main le zèle intelligent pour la recherche et la conservation des antiquités de la Mayenne. Ce fut pour moi une bonne fortune inespérée, et grâce à mes deux obligeants cicerones, je pus sans m'égarer et sans perte de temps visiter les nombreuses ruines antiques qui entourent et avoisinent la Tonnelle. Le loisir m'a manqué pour relever un plan exact et détaillé des substructions mises au jour dans cet endroit. J'ai donc dû me contenter forcément d'en esquisser les lignes principales afin de pouvoir vous donner un aperçu des dernières découvertes.

Le plan de la *villa* qui sort de terre en ce moment se compose à l'est d'une longue muraille en petit appareil avec chaînes de briques, épaulée du côté du dehors par des contreforts d'un mètre carré d'épaisseur. Ces contreforts, au nombre de huit, sont espacés entre eux de 4 mètres environ, ce qui, compris l'épaisseur des contreforts, donne une longueur approximative de 36 mètres.

Du côté du nord, un mur épais seulement de 50 centimètres et dépourvu d'éperons forme retour d'équerre et vient à l'est aboutir à la route de Grazay, qui le coupe par une large percée, puis se prolonge, autant que j'ai pu en juger, jusqu'à la lisière d'un petit bois où il s'arrête pour remonter vers le nord. Ces dernières substructions n'étant point encore dégagées je n'ai pu juger des choses que superficiellement ; mais je crois que les recherches ultérieures viendront confirmer mes suppositions d'aujourd'hui. Revenant dans l'enceinte du monument de la Tonnelle, nous trouvons, à 7 mètres en avant

du gros mur dont je vous ai parlé en premier lieu, et parallèle avec lui, une muraille épaisse comme lui d'un mètre et dont une petite portion seulement est mise à nu pour le moment, à son extrémité nord. Ce mur, autant que l'on en peut juger, aurait formé la façade du corps d'habitation dont le mur à contreforts formait la partie postérieure. Au sud-ouest, sur le bord de la route de Grazay, on a déblayé une petite salle dont les parois latérales élevées de près de 2 mètres au-dessus du sol antique n'offrent aucune trace d'ouverture. Cette particularité, qui rappelle ce que nous avons déjà observé dans les subdivisions supérieures du théâtre, s'explique, suivant M. Barbe, par cette raison qu'ici encore ces murs uniformément écrasés auraient été le soubassement d'une construction en charpente. Notre honorable confrère pense que ce soubassement, recouvert d'un plancher en bois porté sur soliveaux, servait de resserre ou de caveau, et que l'on y descendait de l'appartement supérieur par une trappe mobile comme dans les étages souterrains de nos vieux donjons.

Au moment où je visitais les fouilles de la Tonnelle les ouvriers venaient de mettre à découvert une pile carrée en petit appareil, haute de 40 à 50 centimètres, distante d'environ 4 mètres du mur, que j'ai supposé être un mur de façade. Peut-être le petit stylobate était-il destiné à supporter une des colonnes d'une galerie disposée en avant des appartements d'habitation comme on en trouve assez fréquemment des exemples. Entre ce pilier et la muraille, et par conséquent sous la galerie présumée, on rencontre en même temps un socle carré en pierre dure reposant sur l'aire antique d'où il n'avait jamais été déplacé. Est-ce la base d'un autel domestique ou d'une statue? C'est ce que l'on ne saurait dire.

Le mur en retour d'équerre dont je vous ai parlé plus haut, qui descend de l'ouest à l'est, formant du côté du nord la clôture de l'enceinte antique, est bordé de plusieurs petites

salles donnant sur cette enceinte et orientées au midi. En dehors de ce mur, vers le nord, se trouvent les restes de murailles et de substructions que je n'ai point le temps de relever en détail. Une partie seulement de ces substructions est déblayée ; mais tout porte à croire qu'elles appartenaient à un second corps d'habitation dépendant de la *villa* principale avec laquelle elles étaient en communication.

Autant que l'on peut en juger aujourd'hui, on aurait eu une *villa urbana* accompagnée d'une *villa rustica* avec ses dépendances. La magnifique mosaïque découverte en 1776, les nombreux débris de colonnes, de pilastres, de frises, de modillons rencontrés dans cet endroit, sa beauté et l'ampleur des murailles, tout semble annoncer une *villa* importante. Cette *villa* n'aurait-elle point fait partie du domaine du fisc gallo-romain ? on pourrait le supposer. Avant la Révolution les terrains de ce que l'on appelle la Tonnelle appartenaient à l'église de Jublains comme le vaste enclos de la cure dont ils ont été séparés par la route de Grazay : or l'on sait qu'à l'époque franque les églises et les abbayes furent fort souvent dotées des domaines confisqués sur le fisc gallo-romain et qui étaient entrés dans le domaine royal par suite de la conquête. J'émets cette supposition sous toute réserve, cela va sans dire ; peut-être la suite des fouilles pourra-t-elle démontrer si elle est fondée.

Temple de la Fortune. — Nous allons maintenant aller visiter la belle ruine connue dans le pays sous le nom de Temple de la Fortune. Pour nous y rendre en quittant la Tonnelle, nous suivons un sentier bordé à droite et à gauche de substructions antiques ; nous traversons des champs recouverts de véritables monticules de pierres, de tuiles et de briques que l'on a extraits du sol où ils étaient enfouis depuis des siècles. Aujourd'hui la masse du cantonnier brise un à un

ces vénérables débris d'une splendeur passée, et les transforme en macadam pour l'entretien des routes voisines. C'est, nous dit M. Barbe, le moyen le plus économique de débarrasser le sol de ces matériaux encombrants !

Je ne m'arrêterai point à décrire les restes du temple antique; M. Barbe a donné à leur sujet les détails les plus circonstanciés dans ses Notes; il les a figurés dans son atlas et je ne pourrais que répéter ses descriptions et ses commentaires. Je veux dire un mot seulement de l'espèce d'*agger*, de l'énorme monticule composé de lits superposés de pierres brutes et de mortier dans lequel on a englobé les murailles du temple et les piles qui l'entourent, bases supposées de son péristyle. M. Barbe croit que le vaste et robuste soubassement dont le sommet formait une plate-forme d'environ cent mètres carrés, avait été élevé pour servir d'assiette à un temple construit à nouveau sous les Antonins à la place du temple primitif devenu trop mesquin au gré des Gallo-Romains de ce temps.

« On respecta bien l'emplacement consacré; on ne détruisit pas les assises du vieux sanctuaire, mais on les déroba sous cette chape de pierres et de mortiers, cubant environ sept cents mètres, que la fouille nous fait voir en coupe; et l'on eut dans cette pyramide tronquée, dont la base supérieure ne mesurait pas moins de cent mètres carrés, un soubassement gigantesque pour supporter un sanctuaire nouveau. »

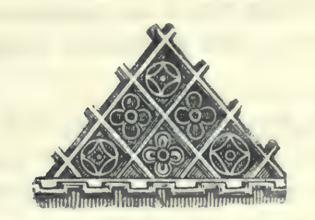
Cette explication de la transformation singulière du temple de la Fortune me semble peu probable. J'y verrais plutôt, et l'aspect du monticule factice semble l'indiquer, j'y verrais une motte destinée à recevoir un donjon élevé à l'époque franque. Le blocage grossier dont se compose le soubassement ne me semble nullement gallo-romain ou du moins il ne me paraît offrir aucun des caractères habituels des œuvres de cette époque. D'ailleurs, il est peu présumable que les Romains,

si pleins de respect d'ordinaire pour les monuments de leur culte, eussent commis la profanation que suppose notre honorable confrère, à seule fin de reconstruire leur temple sur un soubassement plus élevé.

Suivant toute vraisemblance, voici ce qui eut lieu à l'époque mérovingienne ou carlovingienne peut-être. En vue de défendre la grande voie d'Avranches, comme était défendue la voie de Corseult par le fort de la Motte, le comte chargé de l'administration du pays des Diablintes aura songé à élever une forteresse sur les ruines du temple de la Fortune. A cet effet il aura rasé le temple et son péristyle à la hauteur où nous les voyons aujourd'hui; il aura démoli les portiques et les galeries qui entouraient l'enceinte antique afin d'en employer les matériaux à construire la motte et son donjon; conservant toutefois la grande enceinte de murailles comme rempart de défense. Ce qui semble corroborer cette opinion et prouver la transformation que je viens d'indiquer, c'est le grand nombre de fers de javelots et de flèches découverts autour du monticule par MM. Barbe et Chedeau. J'ajouterai que dans ses Notes notre honorable confrère rapporte que l'on a rencontré également dans le même endroit des débris de corniches, de frises, de corbeaux, de modillons et de chapiteaux dont quelques-uns, au dire des archéologues, offrent, ajoute-t-il, beaucoup de rapport avec les sculptures de nos églises du XIII[e] siècle. Je n'ai point vu ces débris, et ne puis par conséquent placer ici mon opinion personnelle; mais si les archéologues ont dit vrai, il faudrait en conclure que le donjon, à travers des phases et des reconstructions successives, s'est conservé jusqu'à une époque avancée du moyen-âge. Je rappellerai en outre que, d'après une ancienne tradition recueillie par M. Barbe, le monument qui nous occupe ici aurait été le tombeau d'une *Duchesse de Jublains*. Cette tradition locale corrobore, ce me semble, l'opinion que je viens d'é-

mettre. La question de l'attribution et de la destination de l'*agger* du temple de la Fortune, offre à mes yeux une importance à la fois archéologique et historique ; et elle mérite de fixer l'attention des archéologues de la Mayenne.

Je ne saurais quitter Jublains sans féliciter chaleureusement ici MM. Barbe et Chedeau du zèle avec lequel ils explorent et inventorient les précieux restes des Diablintes. Je leur renouvelle en même temps tous mes remerciements pour l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu se faire mes cicerones au milieu des ruines du Pompéï de la Mayenne. Les encourager à continuer avec ardeur leurs curieuses et patriotiques investigations serait de surcroît, avec eux le passé répond de l'avenir.



CLOCHERS

DU

DIOCÈSE DE BAYEUX

Par M. G. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

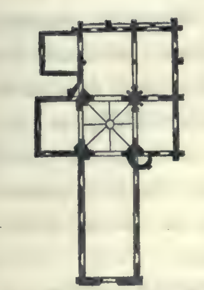
DE LA SITUATION HABITUELLE DES CLOCHERS, PAR RAPPORT A L'ÉGLISE AUX DIFFÉRENTES ÉPOQUES.

Dans l'ancien diocèse de Bayeux, les clochers sont placés au centre, latéralement ou sur la façade des églises ; nous n'en connaissons pas qui soient placés au chevet, position au reste très-rare aux époques anciennes (1).

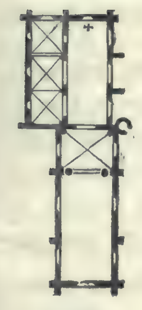


NORON.

(1) Le clocher de Noron qui, seul du diocèse, offre cette particularité (*Statistique monumentale du Calvados*, t. II, p. 527), faisait autrefois partie du diocèse de Séez.

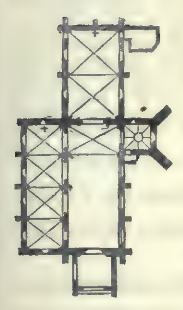


La vraie place du clocher dans une église à transepts est l'intersection des deux axes, et nos yeux pas plus que notre esprit ne peuvent s'accoutumer à l'absence, dans les églises à transepts élevées de nos jours, d'un clocher ou d'une aiguille dominant le point d'intersection des faîtes. Aussi, dans les anciennes églises en croix, les CLOCHERS DE CENTRE sont placés sur l'intertransept.



URVILLE.

Dans les églises à une seule nef, ils sont placés sur l'entrée du chœur, que quelquefois même, à Carpiquet par exemple, ils recouvrent entièrement, ne laissant au-delà que la travée formant aujourd'hui le sanctuaire ; quelquefois enfin, comme à Urville, ils sont placés sur la travée de la nef voisine du chœur.



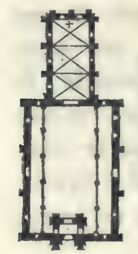
SOUSMONT.

Les CLOCHERS LATÉRAUX sont appliqués au nord ou au sud quelquefois du chœur, mais bien plus souvent de la nef, comme à Sousmont. Très-souvent une arche les fait communiquer avec la nef, faisant ainsi de leur base une sorte de chapelle voûtée. Quelquefois une autre chapelle, qui est souvent une chapelle seigneuriale, s'ouvre en face et donne à cette partie de l'église une fausse apparence de transept ; mais rarement alors les deux chapelles font partie du même plan.

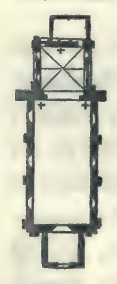
Nous ne connaissons dans notre diocèse que deux églises ayant eu un clocher latéral isolé. L'abbaye de Ste-Trinité, dont le clocher, à en juger par un croquis que nous avons

vu autrefois dans la curieuse collection de dessins des monuments de Caen qu'avait formée M. Lair, paraissait remonter au XIII[e] ou au XIV[e] siècle (1) ; il était placé du côté de la nef, entre cette nef et le mur d'enceinte de l'abbaye et a été détruit au commencement de ce siècle ; et l'église de Ver, dont le clocher était séparé de l'église par un petit espace ; mais cette disposition a été altérée dans les travaux de reconstruction de la nef.

Quant aux CLOCHERS DE FAÇADE, ils sont soit engagés dans la première travée de la nef, soit en ressaut sur la façade.


ACQUEVILLE.

Les clochers engagés en occupent ordinairement le centre, comme celui d'Acqueville. Cependant un de nos plus anciens clochers normands, celui de Commes, est placé dans un angle de la façade, portant en partie sur le mur de face et sur un mur latéral et en partie sur une pile isolée (2).



Ceux qui forment saillie sont généralement placés au centre de la façade ; ils forment quelquefois un porche soit fermé, soit ouvert ; quelquefois la portion inférieure du clocher fait partie de l'église dont aucune clôture ne le sépare ; d'autres fois, enfin, cette partie n'a pas d'ouverture extérieure, sa seule entrée étant par l'église. Car alors on en regardait pas comme aujourd'hui

(1) Tant que les collections formées par notre bienfaisant concitoyen ont été sa propriété particulière, elles étaient de fait à la disposition de tous ; mais depuis dix ans peut-être que, par sa mort, elles appartiennent à la ville de Caen, elles n'ont plus été vues par personne, malgré les intentions formelles du donateur.

(2) St-André-d'Hébertot (diocèse de Lisieux), remontant aussi au XI[e] siècle, présente la même disposition.

une porte de façade comme une nécessité pour toute église, quelque petite qu'elle fût. Dans un grand nombre d'églises, la porte de l'ouest a été percée récemment.

La cathédrale et les abbayes étaient les seules qui, outre le clocher central, formant ordinairement lanterne, eussent deux clochers de façade. Nous ajouterons cependant la grande église St-Nicolas, où les religieux de St-Étienne élevèrent, à la fin du XIIe siècle, la base de deux tours occidentales.

Une autre église, dépendant aussi d'une de nos grandes abbayes, l'église de Rots, bâtie au XIIe siècle par les religieux de St-Ouen, offre placés de chaque côté de sa façade non il est vrai deux clochers, mais deux petits clochetons qui ne semblent pas avoir été destinés à recevoir des cloches.

Outre les clochers dont nous venons de parler, qui nécessitent une large base, il existe deux variétés de clochers de pierre, dont la position n'est pas indiquée dans le plan ; ce sont les clochers-arcade et les petites flèches qui s'élevaient souvent autrefois soit sur le gable de l'ouest, soit sur l'arc triomphal.

Quant aux clochers, assez souvent modernes, qui sont entièrement en bois, leur position habituelle est sur la première ou la dernière travée de la nef ; cette dernière variété de clochers, commune dans le diocèse de Lisieux, est rare dans le nôtre.

XIe et XIIe siècles.

La position habituelle du clocher a varié suivant les temps ; souvent, aux époques anciennes, il s'élève sur le centre de l'église. Il était naturel, en effet, que le point le plus élevé de l'église indiquât aux fidèles la demeure du Seigneur ; de même que souvent la portion du château dans laquelle le seigneur féodal faisait sa résidence

élevait son toit au-dessus de celui des bâtiments voisins. Aussi, à l'intertransept de nos cathédrales et de nos églises abbatiales, et souvent même de nos grandes églises paroissiales, la voûte s'élève en dôme ajouré, formant une sorte de ciborium au-dessus ou en avant de l'autel, centre et but à la fois de l'église matérielle et de l'assemblée des fidèles. Du clocher placé au-dessus de cette lanterne, la cloche du *Sanctus,* indiquant le moment du sacrifice à l'esprit des fidèles absents de l'église, leur permettait de s'unir d'intention à leurs frères, tandis que le clocher en indiquait la place à leurs yeux.

Mais cette position du clocher, généralement adoptée pour les églises à transept, eût nécessité, pour les petites églises qui n'en avaient pas, soit un clocher de trop grandes dimensions, soit un rétrécissement considérable de l'entrée du chœur. C'est pourquoi, dans les églises sans transept des XIe et XIIe siècles, on plaçait quelquefois le clocher latéralement mais presque toujours dans le voisinage du chœur, afin que les cloches fussent toujours à la portée du clerc ou du prêtre, ce qui était important surtout à une époque où se faisaient encore les offices de nuit dans les églises de campagne (1).

(1) Dans les églises les plus anciennes, le clocher était toujours placé sur l'intertransept ou à côté du chœur, afin que les cloches fussent à la portée du clerc ou du prêtre pour les offices de nuit. Ces offices, pendant la période du moyen-âge, se célébraient dans les églises paroissiales comme dans les abbayes. Le son de la cloche rurale au milieu des nuits obscures, devenait souvent pour le voyageur égaré une cause de salut. Dans une nuit de l'an 1044, Guillaume-le-Conquérant fut sauvé par le son de la cloche de Ryes, près Bayeux. Échappant, demi-nu, à une conspiration contre sa vie et fuyant Valognes, il errait dans un pays ennemi : le son de cette cloche le remit dans sa route. (Campanologie, *Étude sur les cloches et les sonneries françaises et étrangères,* par M. le docteur Billon, p. 5.)

Cette position, moins parfaite au point de vue esthétique que la position centrale, présente quelques avantages au point de vue de la solidité. Permettant à l'architecte de faire porter la tour de fond, elle cause moins d'ébranlement aux constructions, et permettait dès-lors l'usage de cloches plus fortes.

Les clochers de façade sont très-rares à cette époque ; ce sont rarement des clochers sur porche à proprement parler. Quelquefois, comme à Basly (XIIe siècle), leur base, fermée par une porte du côté de l'extérieur, ouvre sur l'église par une arche qui n'a jamais été destinée à recevoir une clôture ; d'autres fois (Commes, XIe siècle; Hébertot (diocèse de Lisieux), XIe siècle) ils ne sont pas placés au centre de la façade, mais se confondent avec l'angle sud-ouest portant en partie sur le mur de face et sur le mur méridional et en partie sur un pilier isolé dans la nef avec laquelle le dessous du clocher communique par deux arches.

XIIIe siècle.

Ce fut surtout au XIIIe siècle que la position des clochers sur le centre de l'église devint presque générale ; non-seulement les architectes étendirent alors aux grandes églises rurales, comme Langrune, Verson, Rots, Norrey, la disposition romane des lanternes d'intertransept qui avait été en usage jusque-là surtout dans les grandes églises abbatiales et cathédrales ; mais, employant une disposition ingénieuse qui existe en germe dès l'époque romane à Marigny, ils parvinrent, même pour les églises de moindre importance, à rétrécir la base de la tour et à donner intérieurement aux églises à une seule nef l'apparence d'églises à transept surmontées d'une voûte formant lanterne.

Ces nouvelles dispositions firent en grande partie abandonner l'usage des clochers latéraux ; aussi, dans notre

diocèse, on ne rencontre guère d'autres clochers placés sur le côté de l'église que ceux qui s'élèvent sur une base romane.

XIVe siècle.

Mais, à partir du XIVe siècle, les clochers de centre deviennent de plus en plus rares ; la position sur la façade, que l'on rencontrait si rarement à l'époque romane, devient celle de la plupart des clochers élevés sur des bases nouvelles.

Cette position, qui peut avoir quelques avantages, a aussi d'assez graves inconvénients. Au lieu de la forme pyramidale que prend l'église lorsque le clocher en occupe le centre, le clocher de façade donne à l'ensemble de l'édifice l'aspect d'une L, qui à St-Pierre de Caen a été rendu frappant par l'isolement de cette église. Cette forme est moins agréable à la vue que celle d'un clocher central, et de plus, l'esprit s'étonne que ces merveilleuses flèches aient été élevées pour recouvrir des cloches, quand une simple couverture de tuile ou de plomb recouvrait les portions les plus saintes de l'édifice. Placés à la porte principale de l'église, les cordes et les sonneurs gênent le passage des fidèles. Cette position a de plus l'inconvénient d'éloigner le clocher de la surveillance bien souvent utile du curé, et entraîne presque toujours dans les nouvelles églises de campagne la suppression de la sonnerie du *Sanctus*, déjà si follement abandonnée dans nos villes.

DIMENSION DES CLOCHERS.

Dans nos grandes églises normandes, la largeur du clocher central est donnée par celle de la nef, celle des clochers de façade par la largeur des bas-côtés. La position élevée de leur beffroi est nécessitée par la hauteur des combles de la nef qui,

sans cela, eussent offert un obstacle au son des cloches. Quant à leur hauteur, on sait qu'on ne peut placer dans nos grands clochers une sonnerie assez ordinaire qu'en superposant les cloches les unes aux autres, et la superposition de plusieurs étages à jour dans nos clochers du XIe siècle semble indiquer une disposition semblable. De plus, la toiture en pyramide équilatérale des clochers du XIe siècle est la moins élevée de toutes, sauf la plate-forme. Nous ne pourrions donc admettre pour notre pays le reproche d'exagération qu'adresse M. Viollet-le-Duc aux clochers normands, que dans le cas où, comme il le pense, les tours d'église eussent été alors de *simples défenses surmontées d'une guette et d'un signal sonore.*

Mais longtemps avant le XIIIe siècle, les églises anglo-normandes avaient de grandes sonneries. Ainsi la sonnerie donnée à l'abbaye de Croyland par l'abbé Turketil se composait de sept cloches. Nous ignorons à la vérité quelle était la grosseur réelle de ces cloches, et l'éloge qu'en fait Ingulfe ne prouve que leur importance relative à cette époque. L'ouvrage d'Ingulfe paraît d'ailleurs être une compilation postérieure, et nous n'accorderions à ce passage qu'une importance secondaire, s'il était isolé. Mais nous lisons dans l'histoire des prieurs de Cantorbéry que, dans les premiers temps du XIIe siècle, il fallait vingt-quatre hommes pour sonner la grosse cloche fondue par l'ordre de Gondulfe, et que celle qui fut donnée par Théobald (1157), demandait les efforts de trente-deux hommes; ce qui suppose l'existence, au commencement du XIIe siècle, de cloches pour lesquelles nos grands clochers de façade n'offraient pas un trop grand espace.

Bien loin d'avoir cherché à exagérer la grandeur des clochers, nos constructeurs normands semblent, au contraire, avoir fait de grands sacrifices pour diminuer leurs dimensions dans les églises de moindre importance. Guidés à la fois par

la liturgie et par l'art, ils plaçaient, avons-nous dit, autant que possible dans les églises à transept leurs clochers sur le point d'intersection, donnant ainsi au point le plus auguste de l'église le couronnement le plus élevé. Mais comme, d'un autre côté, la largeur de l'église eût nécessité un clocher de trop grandes dimensions pour des églises ne possédant que de modiques ressources, ils employèrent plusieurs moyens pour en diminuer la base. A St-Martin d'Allemagne, à Cottun, on l'élève sur quatre piliers assez rapprochés et ne laissant entre eux et les murs que d'étroits passages; à Than, on donne aux arcs de l'intertransept une assez grande ouverture, mais au-dessus de ces arcs on rétrécit le clocher en ne le faisant porter que sur les arcs intérieurs.

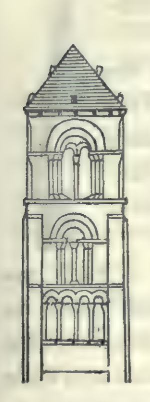
A l'époque romane, les grandes églises abbatiales et cathédrales étaient presque les seules qui eussent pu élever sur eur intertransept une vaste lanterne; mais assez généralement, dans ces grands édifices, les grosses cloches étaient placées dans les clochers de façade, où elles fatiguaient moins la construction; la tour centrale ne recevait alors que quelques petites cloches et n'atteignait généralement pas une hauteur proportionnée à sa largeur.

Généralement, au contraire, les églises de campagne du diocèse de Bayeux ne sont pas couronnées d'une lanterne au XIe siècle, mais leurs clochers présentent deux ou trois étages à jour au-dessus d'un étage inférieur, surmonté souvent d'une arcature aveugle; au XIIe siècle, cette hauteur décroît et il n'y a généralement alors au-dessus e cette arcature et de l'étage inférieur qu'un seul étage de beffroi, souvent peu ajouré.

Au XIIIe siècle, les vastes dimensions des clochers centraux des abbayes furent appliquées aux grandes églises paroissiales, et leur clocher s'éleva comme eux, à l'intertransept, sur une vaste lanterne; c'est ce siècle et le siècle

suivant qui ont produit, dans notre contrée, les clochers les plus élevés en même temps que les plus parfaits. Les XV[e] et XVI[e] siècles, qui ont doté la Haute-Normandie de tant de chefs-d'œuvre, ne sont guère représentés dans le diocèse de Bayeux que par la lanterne centrale de la cathédrale, par le couronnement du clocher de St-Nicolas de Caen et les clochers de Bricqueville et de St-Patrice de Bayeux; ceux qui ont été élevés depuis le XVI[e] siècle jusqu'au milieu de ce siècle l'ont presque toujours été avec une grande mesquinerie, lors même qu'ils dépendaient de riches abbayes. Quoique depuis quelques années on en ait construit quelques-uns d'un assez grand mérite, trop souvent ce caractère de notre époque, qui consiste à vouloir s'élever au-dessus de ses moyens, a entraîné à masquer la pauvreté de la construction sous la richesse des sculptures.

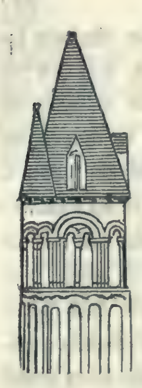
COURONNEMENT DES CLOCHERS.



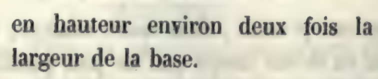


Il est rare que les clochers du XI[e] siècle aient conservé leur couronnement primitif; ce dernier consiste, dans notre diocèse, en une pyramide de pierre ayant à peu près la proportion du triangle équilatéral. Le sommet de cette pyramide a toujours tendu à s'élever de plus en plus pendant toute la période romane; mais il semble que cet accroissement n'a pas eu lieu peu à peu, mais par saccades.

En effet, après les pyramides équilatérales, nous rencontrons, au commencement du XII[e] siècle, des pyramides aiguës qui, comme à la Haute-Allemagne et à St-Contest, présentent

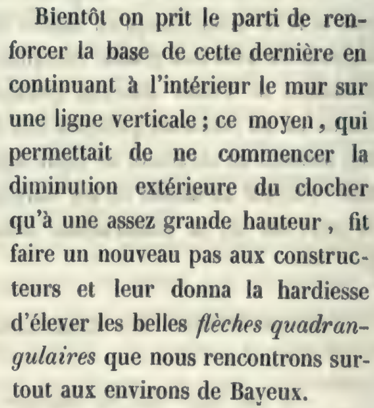






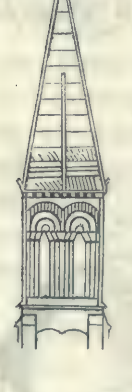
en hauteur environ deux fois la largeur de la base.

Les murs de ces clochers étant plus épais que les pyramides qui les surmontent, présentent ordinairement un ou deux retraits à l'origine de la pyramide.



Bientôt on prit le parti de renforcer la base de cette dernière en continuant à l'intérieur le mur sur une ligne verticale ; ce moyen, qui permettait de ne commencer la diminution extérieure du clocher qu'à une assez grande hauteur, fit faire un nouveau pas aux constructeurs et leur donna la hardiesse d'élever les belles *flèches quadrangulaires* que nous rencontrons surtout aux environs de Bayeux.

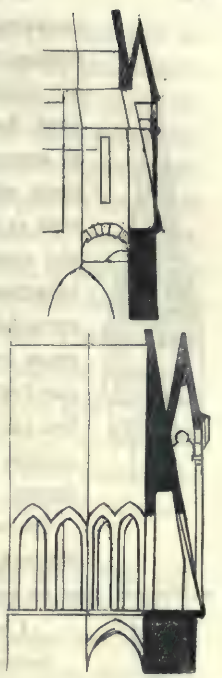






Plus tard, au lieu d'élever des murs pleins, ils se contentèrent d'élever, aux angles et au milieu de chaque face, des piles correspondantes aux nervures extérieures et taillées dans la même pierre.

Au commencement de la période ogivale, la flèche vue de face était arrivée à un degré d'élancement qu'elle ne pouvait guère dépasser sans tomber dans la maigreur ; alors cessant de l'élever, on diminua la largeur diagonale de la flèche qui, vue diagonalement, présentait une plus grande largeur que celle des faces principales, en établissant sur chaque angle une trompe surmontée d'un clocheton et changeant ainsi en octogone le plan jusque-là carré de la flèche.

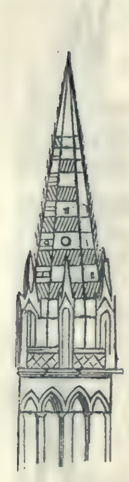


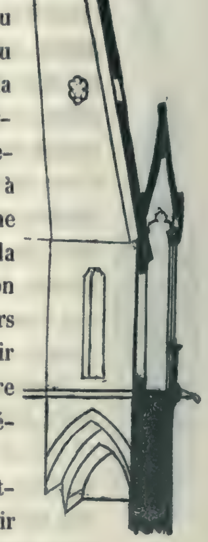
Souvent alors s'élèvent à l'intérieur, comme dans les flèches quadrangulaires, soit un mur plein, soit de petits piliers à chaque angle ; quelquefois aussi, dans les flèches d'une certaine dimension, ces pilettes sont percées à leur base de façon à laisser un passage intérieur conduisant aux lucarnes et aux tourelles d'angle.

Quelquefois aussi, dans nos belles flèches du XIII[e] siècle, au lieu de simples piles, une arcature percée à travers la face intérieure du mur fait le tour de la flèche. A cette époque, les clochetons et les lucarnes ont atteint leur plus grande hauteur et se fussent détachés trop vite de la flèche si celle-ci eût été tracée suivant une ligne droite ; de plus, la flèche elle-même eût paru un peu maigre ; on a évité ce défaut en donnant aux flèches de cette époque une légère courbure qui en fait une sorte d'ogive très-allongée (1).

Au XIV[e] siècle, les nervures des flèches commencèrent à être décorées de crochets, et des ouvertures polylobées laissèrent un libre passage au vent. Ce siècle apporta un

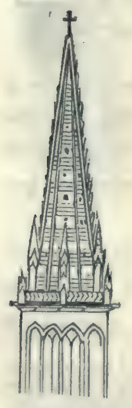
(1) On rencontre souvent des flèches dont les tourelles d'angle sont remplacées par des espèces de pyramides triangulaires ; nous pensons que c'est à tort que l'on regarde ces massifs comme anciens, du moins tous ceux que nous avons pu examiner de près sont évidemment des réparations modernes et remplacent d'anciennes tourelles.





nouveau changement à la disposition des flèches. Au lieu de faire partir la pente du bord de la corniche, on la fit reposer sur une base verticale placée fortement en retrait et laissant un passage à ciel ouvert entre elle et une balustrade reposant sur la corniche. La communication entre les tourelles se fit alors par l'extérieur au lieu d'avoir lieu par une galerie intérieure comme aux époques précédentes.

On en vint même à St-Pierre à obtenir un promenoir extérieur, tout en conservant la galerie intérieure.



Cependant à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, on réduisit beaucoup la hauteur de la base octogone, et bientôt même on la supprima entièrement, faisant descendre la pente de la flèche jusqu'au niveau de la plate-forme des galeries, mais fortement en arrière de ces dernières ; ce qui diminua d'autant plus le diamètre de la flèche qu'on avait alors abandonné l'usage de leur donner la courbure dont nous avons parlé plus haut ; alors il fallait ou reporter les clochetons en arrière, en les reliant à la flèche par des tenons de pierre, ou même les supprimer entièrement.

Mais les flèches de ces diverses époques sont très-rares dans le diocèse de Bayeux.



La marche régulière que l'arrangement des flèches avait suivie jusque-là fut brusquement interrompue par les luttes contre l'Angleterre. Mais aussitôt qu'un peu de calme fut rétabli, un nouveau type apparut en Normandie. On renforça le corps de la tour par des contreforts placés aux angles et au milieu de chaque face, et terminés par huit pinacles ; au-dessus de ce corps carré, qui ressemble à celui des clochers anglais de cette époque, s'élève la flèche percée de grandes fenêtres à l'étage inférieur et se reliant aux pinacles par un système d'arcs-boutants ; mais ce type, auquel se rapportent la plupart des belles flèches si nombreuses à cette époque en Haute-Normandie, est inconnu dans notre contrée.



La seule flèche gothique qui, dans notre diocèse, appartienne à cette période, est la curieuse flèche quandrangulaire de Bricqueville, mais sa disposition est toute différente.

Il semble que tandis que la Haute-Normandie profita, pour élever ces belles flèches qui en si grand nombre couronnent ses édifices, du court intervalle de repos qui sépara la guerre étrangère des pillages protestants, notre diocèse se soit contenté de réparer ses ruines. Nous ne rencontrons aucune flèche de cette époque, sauf peut-être celle de Bricqueville ; mais alors commencent à paraître ces clochers en bâtière, maintenant si nombreux ; les plus anciens sont, croyons-nous, les mieux construits. La guerre étrangère détruisait et pillait, comme c'est le propre de toute guerre, mais la destruction n'était pas son but, et nous voyons les rois d'Angleterre donner des sommes

pour réparer les ruines et, qui plus est, rendre aux églises leurs trésors séquestrés (1). Malgré la misère du temps, on



put donc réparer solidement, même sous le gouvernement anglais.

Mais il en fut bien différemment avec les protestants. Nous savons combien ils s'acharnèrent à la destruction des monuments religieux et des établissements d'instruction dans les villes. Nos historiens locaux en font foi. S'ils ont ainsi traité les monuments des lieux où ils pouvaient rencontrer quelque résistance, il n'est pas probable que ces bandes, que nous voyons d'abord aller de ville en ville pour piller et détruire les églises, puis ensuite, organisées militairement, parcourir pendant un demi-siècle le pays à main armée, aient épargné les églises des campagnes qu'elles rencontraient sur leur passage.

(1) Nous avons rencontré, dans les anciennes archives de la Tour de Londres, l'état des ornements et joyaux rendus aux églises de Caen par le roi d'Angleterre.

A la résistance des populations, ils opposèrent les troupes étrangères. Bientôt arrivèrent à leur aide Bèze accompagné de ses Allemands et de ses Suisses ; l'artillerie du Havre, devenue ville anglaise, servait à s'emparer des villes catholiques. Mais si les églises avaient tout à craindre des reîtres de Coligny, leurs trésors n'étaient pas plus en sûreté entre les mains des soldats de gens qui, comme Bouillon et de Fervaques, se disaient catholiques.

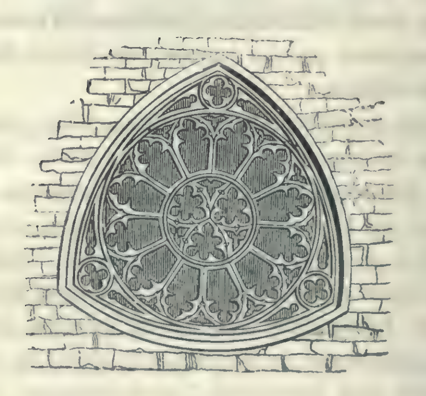
Aussitôt cependant qu'un peu de paix fut rendue au pays, on s'empressa pieusement de relever les ruines, de faire disparaître les mutilations de la veille, mais hélas ! en même temps les traces de la splendeur passée ; les peintures autrefois brillantes, qui maintenant mutilées attristaient les regards des fidèles, furent recouvertes de badigeon, les voûtes de pierre furent remplacées par des lambris, les flèches élancées par de lourdes bâtières.

La partie honnête de la population, pillée, comme toujours, par les gens de guerre des deux partis, était écrasée d'impôts sans cesse renaissants, et les abbayes, pillées et appauvries par la destruction de leurs titres de propriété, pouvaient à peine réparer leurs ruines. Ce n'était pas seulement l'argent qui manquait alors, les artistes aussi faisaient défaut ; la Renaissance, tout en se montrant dédaigneuse pour le passé, devait, à son insu, une partie de son charme à ce qu'elle avait conservé de l'esprit gothique ; elle n'avait été qu'un feu de paille, un décor brillant ne reposant sur aucun principe solide. La brillante génération d'architectes du commencement du XVIe siècle avait été stérile.

Depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, on a élevé un grand nombre de clochers en bâtière ; mais au siècle dernier, on éleva aussi un assez grand nombre de clochers en forme de dôme ou de cloche et quelques flèches en pierre.

Les diverses espèces de clochers ne sont pas réparties d'une

manière égale sur la surface du diocèse que nous étudions. Ainsi, dans les environs de Troarn et dans la portion méridionale de ce diocèse, il existe un grand nombre de clochers modernes, dont la plupart sont placés à l'ouest, et dont un certain nombre se terminent en dôme, tandis qu'ils sont rares aux environs de Caen et de Bayeux.



LETTRE

DE M. L'ABBÉ L***, CURÉ BRETON

A M. DE CAUMONT,

DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

SUR UNE

EXCURSION A DINAN, SAINT-MALO

ET DANS QUELQUES CANTONS

DES DÉPARTEMENTS DE LA MANCHE ET DU CALVADOS.

MONSIEUR,

Vous pensez, j'en suis sûr, que depuis mon retour de Rome (1) j'ai renoncé à toute espèce de voyage : c'eût été, peut-être, un parti sage que de rester chez moi, et, après avoir visité la ville de l'apôtre Saint-Pierre, il semble que je n'avais plus qu'à dire mon *Nunc dimittis*. Dieu en a décidé autrement, en me donnant la santé et en m'inspirant le désir de voyager encore. Cette année donc, 1870, juste dix-huit mois depuis mon retour d'Italie, j'ai entrepris une nouvelle excursion archéologique qui, malheureusement, a été brusquement interrompue par les événements, comme vous allez le voir tout à l'heure. Cette fois ce n'est plus vers le

(1) Voir la lettre du même à son retour de Rome, tome XXXV du *Bulletin monumental*.

sud, c'est vers le nord que je me suis dirigé, vers St-Malo et Jersey, en traversant la Bretagne. De Jersey, je suis débarqué dans la Manche et j'ai parcouru ensuite une partie de votre département du Calvados, si intéressant à tous égards, et que j'avais déjà traversé il y a quelques années. L'intérêt qu'il m'avait offert alors et le regret que j'avais éprouvé de ne faire qu'entrevoir les richesses architectoniques qu'il renferme, ont été pour beaucoup dans ma détermination de voyager encore.

KARNAC. — Je suis donc parti de ma paroisse le jeudi 14 juillet, jour St-Bonaventure, et je suis passé par Karnac,



ALIGNEMENTS DE KARNAC.

dont j'ai revu les alignements de pierres toujours majestueux, toujours inexplicables, malgré tant d'explications données.

Plusieurs de ces monolithes ont disparu depuis dix ans, malgré la surveillance de la Société Philomathique du Morbihan, malgré vos recommandations, malgré l'attention très-grande donnée depuis quelque temps aux monuments que l'on appelait autrefois celtiques, et qui, aujourd'hui, sont devenus des *monuments mégalithiques.*

Mais que veut dire ce mot *mégalithique?* Vous avez, je crois, oublié de l'indiquer dans votre *Archéologie des écoles primaires*, et même dans votre savant *Abécédaire gallo-romain*, nouvelle édition, qui est précédé d'un aperçu sur les monuments préhistoriques. J'ai donc cherché ailleurs l'explication de la dénomination mégalithique, et voici ce que j'ai appris d'un savant professeur du lycée Louis-le-Grand : MÉGALITHIQUE est un composé de deux mots grecs : μέγας, grand, et λίθος, pierre, ce qui veut dire grandes pierres, d'où l'on a fait l'adjectif *mégalithique.* Cet adjectif, appliqué à certains monuments, indique donc qu'ils sont composés de pierres d'une grande dimension. Il faut convenir que ce mot est assez naturel et remplit le but; mais on s'entendait bien auparavant, et vraiment je déplore cette tendance, je pourrais dire cette manie de faire pour toutes choses des mots nouveaux tirés du grec.

Voilà que les géologues se mettent aussi à forger une nomenclature nouvelle; ils ne veulent plus parler français; le terrain tertiaire *supérieur, moyen, inférieur,* que tout le monde connaissait, est devenu le *pliocène,* le *miocène, l'éocène!!!* Ah! nous sommes débordés par les pédants et par les hommes prétentieux qui parlent beaucoup pour ne pas faire grand'chose.

Évidemment, ce ne sont pas les vrais travailleurs qui s'occupent de ces niaiseries; ce ne sont pas les créateurs de la géologie, ceux qui, le marteau à la main et chargés d'échantillons, ont parcouru le pays aux ardeurs du soleil. Non, ce

ne sont pas ces géologues-là qui se sont mis à *tordre* du grec pour en *tisser* des mots nouveaux plus ou moins bizarres. Ce sont les *cocodès* de la géologie, les pédants saupoudrés de grec, mais incapables d'entreprendre aucun travail sérieux et utile, des sybarites efféminés auxquels il faut des mots *satinés* comme *miocène*, *pliocène*, *éocène!!!* Ce sont ces mêmes hommes qui, en botanique, font de nouvelles espèces, qui dédoublent des genres sans nécessité aucune, et jettent la confusion parmi les travailleurs.

CORSEULT. — Avant de m'embarquer pour Jersey, que je désirais visiter depuis longtemps, j'ai fait une station à Dinan, afin de voir Corseult, où M. le président Fornier a fait depuis quelque temps des fouilles considérables et très-intéressantes. Je vous en parlerais en détail si vous n'aviez reçu le plan des fouilles et si vous ne l'aviez fait figurer, en le comparant à plusieurs autres, dans la nouvelle édition de votre *Abécédaire d'archéologie*. On peut lire ce que vous en avez dit à la page 247 de ce volume, et j'aime mieux y renvoyer que de vous copier. On a pu voir par le plan combien M. le président Fornier a bien mérité de l'archéologie ; des fouilles aussi étendues et aussi complètes que les siennes sont très-rarement entreprises ; on se borne le plus souvent à découvrir quelques murs qui n'ont été que de très-petites parties des monuments, et l'on se fait des idées erronées de la destination de l'édifice auquel ils ont appartenu. Bien souvent aussi, on ne lève pas le plan de ce qu'on a découvert ; conséquemment, ce sont des explorations à peu près inutiles. Ce n'est pas ainsi que procède M. le Président : non-seulement il a suivi avec soin l'ensemble des constructions, il les a, à grands frais, dégagées des terres, mesurées avec la plus grande exactitude, et le plan qu'il a dressé permet d'apprécier toute l'importance du monument, qui n'avait

pas moins de 100 mètres de longueur sur 73 mètres de largeur.

M. le président s'occupe en ce moment du plan général des constructions romaines de Corseult, et ce sera un travail du plus haut intérêt. On a depuis longtemps extrait des matériaux des murailles romaines qui arrasent le sol ; on en tire chaque jour encore, ce qui a facilité l'exécution du plan de M. le président Fornier.

DINAN. — J'ai quitté Corseult pour passer un jour franc à Dinan ; vous avez décrit, dans le *Bulletin monumental*, les églises de cette ville dès l'année 1841. Je me dispenserai donc d'en parler ; dernièrement M. Le Court de La Ville-Thassez vous entretenait du mauvais vouloir de l'administration municipale à l'endroit des fortifications très-intéressantes, dont les conseillers paraissent peu se soucier. Je ne pourrais que confirmer ces informations ; elles prouvent combien le patriotisme local est peu développé à Dinan, et malheureusement il en est de même dans bien d'autres villes. La centralisation a éteint tout sentiment généreux dans nos administrations locales ; elles marcheraient la tête en bas et les pieds en haut pour satisfaire un caprice de nos bureaucrates parisiens, mais elles ne feraient pas le moindre mouvement dans l'intérêt de leur indépendance ou pour la conservation des richesses artistiques du pays. Elles ne comprennent absolument rien aux idées de décentralisation que les hommes éclairés appellent de tous leurs vœux.

SAINT-MALO. — J'ai quitté Dinan pour me rendre à St-Malo, où je devais prendre le bateau à vapeur de Jersey. J'ai vu les remparts de granit qui encadrent la ville, et j'ai reconnu le système de fortification en usage dans toute la Bretagne, système qui, sans être absolument

différent de celui des autres provinces, montre pourtant un cachet particulier et dont il serait trop long de vous détailler les caractères. Je ne parle, bien entendu, que des remparts anciens du XVIe siècle ou du XVe, et non des travaux faits par Vauban vers 1700.

L'ancienne cathédrale est de plusieurs époques ; le centre m'a paru du XIIIe siècle, mais de nombreuses additions ont été faites au XVe.

JERSEY. — En allant à Jersey, j'avais pour but principal de revoir un vieil ami, qui habite depuis vingt ans cette île coquette, fertile et riche ; j'ai consacré dix-huit jours à cette visite, et l'on m'a fait voir toutes les curiosités du pays. Cette station m'a paru bien courte, et j'aurais désiré pouvoir prolonger un séjour plein de charmes pour moi, mais mon temps était mesuré, et je suis allé débarquer à Carteret. Je connaissais en effet la cathédrale de Coutances et la ville de St-Lo, mais je n'étais jamais allé à Valognes, ce qui m'a décidé à prendre cette voie.

SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE. — Je suis donc venu à Valognes en passant par St-Sauveur-le-Vicomte, dont le château a été décrit par M. de Gerville et figuré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.* Cette petite ville de St-Sauveur a l'insigne honneur d'avoir donné le jour à M. Léopold Delisle, le savant membre de l'Académie des inscriptions. En bon fils, M. Delisle a doté sa ville d'une excellente histoire que tout le monde connaît en Normandie et que j'ai été bien heureux de parcourir. Tout ce qui sort de la plume de M. Delisle est d'un grand prix; ses recherches sont toujours remplies de faits curieux, et personne ne connaît si bien que lui les sources historiques manuscrites ou imprimées ; ses travaux portent toujours avec eux de

véritables révélations, car il a lu une multitude de pièces manuscrites complètement inconnues, que personne avant lui n'avait déchiffrées.

J'ai pris la route de Valognes, après avoir visité l'abbaye restaurée par les soins de Mgr de La Marre, archevêque d'Auch. J'ai vu sur ma route l'église de Colomby, figurée dans le grand ouvrage de Cotman et signalée comme une des églises à lancettes du XIIIe siècle les plus pures et les plus intéressantes par sa naïve simplicité.

LIEUSAINT. — Je me suis arrêté aussi à Lieusaint, localité très-connue par ses inscriptions mérovingiennes et par le cercueil en plomb qu'on y a trouvé, il y a quelques années, et que vous avez décrit et figuré dans le *Bulletin monumental* (1). Cette localité renferme peut-être d'autres sépultures anciennes, et il sera utile d'examiner le terrain avec la plus grande exactitude et de faire des fouilles, si cela paraissait nécessaire.

VALOGNES. — Valognes, vous le savez, n'offre pas de monuments, si l'on excepte l'église. C'est, comme le montre le dessin qu'en a fait M. Bouet (V. p. 549), une église en partie du XVe et du XVIe siècle, dont la tour centrale en forme de poire a été remarquée et a donné lieu à des observations judicieuses de la part de M. Parker; les boiseries du XVIIe siècle, le long des chapelles, ont aussi leur mérite. J'ai fait une visite à la ville et aux alentours, et vu l'emplacement du théâtre romain, les ruines des bains et un grand nombre de murailles à fleur de terre qui mériteraient bien que l'on entreprît quelques sondages; mais Valognes ne

(1) Le tombeau de Lieusaint a été acheté pour le musée de St-Lo où il se trouve à l'heure qu'il est.



FIGURE SUR UN CERCUEIL EN PLOMB TROUVÉ A LIEUSAINT.



VUE DE L'ÉGLISE DE VALOGNES.

possède plus d'antiquaires, et ces fouilles ne seront probablement jamais entreprises.

Chef-du-Pont. — Vous aviez découvert à Ste-Mère-Église, il y a quelques années, une colonne romaine qui peut-être avait été une colonne milliaire et sur laquelle vous avez reconnu quelques lettres ; je me suis arrêté pour la voir, à la station de Chef-du-Pont, dont l'église d'ailleurs avait été depuis bien longtemps signalée pour le tympan de son portail représentant Samson déchirant la gueule d'un lion (V. p. 551). L'animal ne ressemble peut-être pas très-bien à un lion, mais l'attribution du personnage me paraît incontestable, et j'ai vu sur des chapiteaux la représentation de Samson assez ressemblante à celle-ci. Il faut d'ailleurs laisser beaucoup de liberté aux sculpteurs du moyen-âge.

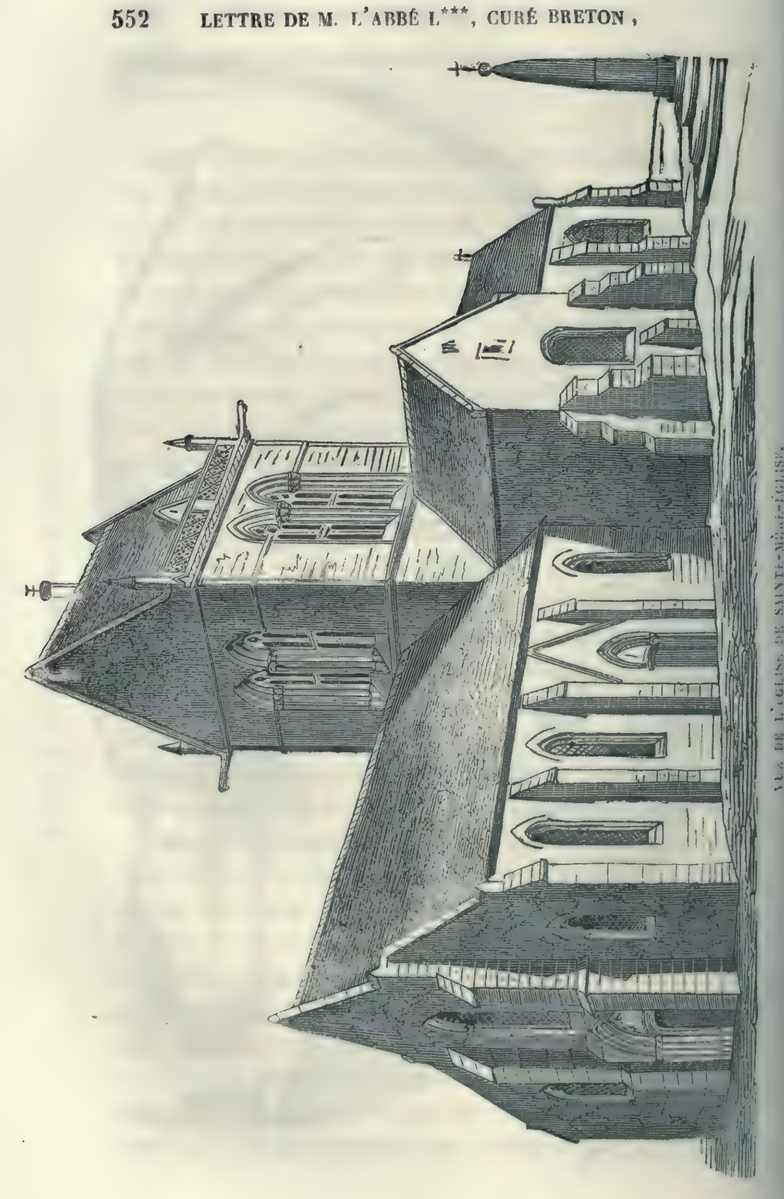
Sainte-Mère-Église. — Après avoir examiné la croix du cimetière de Ste-Mère-Église, dont fait partie la colonne romaine que vous avez signalée, j'ai visité l'église, que M. Bouet a dessinée et qui n'est pas sans intérêt. Elle m'a paru du commencement du XIVe siècle. La tour centrale, en bâtière, est assez lourde, et le portail, qui offre des voussures multiples, porte une inscription.

J'avais un excellent guide pour l'exploration de cette contrée dans l'ouvrage que M. le conseiller Renault a publié depuis peu dans l'*Annuaire* de la Manche, rédigé par M. Travers. Il m'a toujours parfaitement instruit et renseigné, et je n'ai fait que le suivre en visitant St-Marcouf, église romane intéressante avec une crypte dont vous avez publié le plan ; Ste-Marie-du-Mont, figurée dans les *Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie ; St-Côme-Dumont, dont les fonts baptismaux ont été dessinés par M. Bouet, et dont vous avez parlé quelque part ; enfin, l'église de Carentan



Bouet del.

TYMPAN DU PORTAIL DE L'ÉGLISE DE CHEF-DU-PONT.



VUE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-MÈRE-ÉGLISE.

du XVe siècle, monument très-élégant plein d'inscriptions tumulaires.

CALVADOS. — En quittant la Manche pour entrer dans le Calvados, je me suis séparé avec regret du livre de M. Renault; heureusement j'ai trouvé votre *Statistique monumentale de l'arrondissement de Bayeux* qui m'a servi dès mon arrivée à Isigny, où je me suis reposé pendant trois jours. J'ai profité de ce temps d'arrêt pour admirer les fertiles pâturages de ce pays et pour visiter quelques monuments.

Je ne parlerai pas de l'église d'Isigny ni de celle d'Osmanville.

Le château d'Hermerel à Géfosse a été un de mes buts de promenade. Ce château, aujourd'hui habité par un fermier, appartient à M. de Gomicourt, directeur des douanes à Caen.

J'ai vu presque toutes les églises du canton d'Isigny que vous avez décrites dans votre *Statistique monumentale;* je n'ai pas d'observation nouvelle à vous faire à leur sujet.

BAYEUX. — Arrivé à Bayeux, je n'y ai plus trouvé notre savant confrère, M. Lambert, sur les renseignements duquel je comptais pour diriger mes courses dans la contrée; il était mort en juillet, et cette perte a jeté beaucoup de tristesse sur mon séjour dans la ville épiscopale.

Je vous parlerais de la cathédrale si elle n'avait été décrite par vous dans votre *Statistique monumentale du Calvados*, page 462 et suivantes, avec de nombreuses figures.

Vous avez donné également une bonne vue de la tour de St-Patrice, page 484, et vous avez décrit dans le même chapitre toutes les maisons anciennes de la ville.

Quoique notre savant confrère, M. Lambert, ne fût plus là pour expliquer, comme il le faisait avec tant de sagacité,



VUE DE LA CATHÉDRALE DE BAYEUX AVANT LA RECONSTRUCTION DE LA TOUR CENTRAL[E]

les scènes de la Tapisserie, j'ai vu avec fruit et avec respect ce monument unique dans le monde : j'ai consacré une journée tout entière à cet examen.

On m'a raconté, pendant que je prenais mes notes, une anecdote vraiment curieuse et qui mérite d'être consignée. Vous savez que M. Lambert avait été présenté pour la décoration de la Légion d'Honneur et que pendant vingt ans on l'avait promise pour lui. Un des amis de M. Lambert, qui avait à cœur de voir la promesse se réaliser, fit visite, il y a quelques années, à certain fonctionnaire dont j'ignore le nom. Après lui avoir parlé des services rendus par M. Lambert, il ajouta, comme un titre de recommandation : *M. Lambert est aussi conservateur de la Tapisserie de la reine Mathilde.* A ces mots, le fonctionnaire en question l'arrêta par ces paroles : LA TAPISSERIE DE MATHILDE, QU'EST-CE QUE C'EST QUE ÇA (1) ?

On ajoute qu'avant la réponse explicative que lui fit son interlocuteur, le fonctionnaire susdit se disait : *la princesse Mathilde peint quelquefois, mais jamais elle n'a fait de tapisserie.* Son esprit était, comme on le voit, loin de Mathilde d'Angleterre; il ne pensait qu'à la Mathilde, de la rue de Courcelles.

Partant de Bayeux, ma première station fut à Vienne et à St-Gabriel : la belle esquisse que vous avez donnée de l'église précitée, page 316 du tome Ier de votre *Statistique monu-*

(1) On jouait alors au Palais-Royal une petite pièce intitulée *L'amour qué qu'c'est qu'ça.* Le fonctionnaire en question était, à ce que l'on croit, un habitué de ce jovial théâtre, et il n'est pas étonnant qu'il eût souvent à la bouche *qu'est-ce que c'est que ça*, quand il ne connaissait pas les choses dont on lui parlait. Beaucoup de fonctionnaires parisiens, peu occupés de leurs emplois, fréquentent beaucoup les théâtres; c'est là qu'ils vont étudier l'art et les monuments.

mentale du Calvados (grande coupe transversale du chœur et du sanctuaire), m'avait attiré à St-Gabriel.

Chacune des ailes communique avec la galerie centrale par deux belles arches cintrées de 8 pieds d'ouverture et hautes de 12 pieds environ. Elles sont soutenues par un pilier qui n'a pas moins de 5 pieds de diamètre et autour duquel se groupent des colonnes engagées de forme cylindrique. Deux de ces colonnes, plus saillantes que les autres, s'élancent au-dessus des arches qu'elles séparent, jusqu'à la naissance de la voûte du chœur. Les chapiteaux qui les terminent supportent un cintre en maçonnerie engagé dans la voûte, et qui la divise en deux parties égales : ensuite, des quatre extrémités du rectangle partent deux autres arches qui se coupent diagonalement. La voûte des bas-côtés présente à peu près la même disposition, et enfin, les collatéraux sont terminés, à l'orient, par des enfoncements semi-circulaires, propres à loger des autels ; ce sont des espèces d'absides, dont les proportions paraissent en rapport avec celles de leur galerie respective.

Au premier ordre on distingue les arches dont il vient d'être parlé et qui mettent la grande nef en communication avec les ailes.

Le deuxième ordre comprend, de chaque côté, six ouvertures beaucoup plus hautes que larges, mais surtout très-profondes. Immédiatement posées au-dessus des arches de la nef, elles laissent entre elles peu d'intervalle. Enfin, le troisième ordre compte, comme le premier, deux ouvertures, qui ressemblent beaucoup à celles des bas-côtés, et dont le cintre va toucher la voûte. Sur les six fenêtres du deuxième ordre, deux sont murées, et au lieu d'apporter la lumière à l'intérieur de l'édifice, elles en tirent du jour pour éclairer des escaliers qui conduisent, d'une part, à cette galerie qui environne le sanctuaire, de l'autre aux fenêtres

de l'étage supérieur. Car, dans l'épaisseur du mur, on avait ménagé des couloirs, en sorte que l'on peut, entre une double paroi, aller d'une fenêtre à l'autre, et parcourir toute la longueur de la nef, au-dessus du premier étage. La galerie qui domine le sanctuaire consiste en deux tribunes capables de recevoir plusieurs personnes. Elles sont divisées en deux parties inégales, par une colonne cylindrique, d'un pied de diamètre, qui supporte, d'un côté, un cintre surbaissé, et de l'autre une petite ogive romane. Le fond du sanctuaire est éclairé par une grande fenêtre de forme ogivale, beaucoup plus récente que le reste de l'édifice, et au-dessus de laquelle monte et descend, dans l'épaisseur du mur, un escalier qui établit la communication entre les deux tribunes. Au-dessous de ces tribunes, on remarque des arcades bouchées, les unes rondes, les autres aiguës, formant des enfoncements plus ou moins profonds, qui pourraient servir de niches à deux statues. Enfin, entre l'abside et la nef, plusieurs colonnes s'élèvent d'un jet depuis le sol jusqu'à la voûte qui, dans cette partie de l'édifice, a conservé son plafond.

Nous n'avons rien d'aussi finement traité dans notre Bretagne ; le granit ne pouvait permettre de profiler des moulures aussi nettes.

CREULLY. — Creully est intéressant par son église et par son château. Le dessin que M. Bouet a fait des arcs de la nef dans votre *Statistique monumentale*, premier volume, montre dans les moulures en zigzags des archivoltes et dans les chapiteaux un grand rapport avec St-Gabriel ; mais St-Gabriel est plus fin et d'une meilleure exécution.

Château. — Le château actuel, retouché et toujours habité, se compose d'un donjon roman au milieu de constructions moins anciennes ajoutées à diverses reprises. Cet assemblage est très-intéressant et peut donner lieu à une étude

fructueuse, quand on veut examiner ces additions et ces soudures. Vous en avez indiqué les dates principales aux pages 326 et 327 du tome Ier de la *Statistique monumentale du Calvados.*

ENVIRONS DE CREULLY.—Partant de Creully, j'ai vu le beau château de Fontaine-Henry et celui de Lasson ; puis j'ai gagné les bords de la mer pour visiter ces belles églises, Bernières notamment et Langrune, que vous avez recommandées à juste titre aux explorateurs. J'ai vu rapidement quelques autres églises du canton de Douvres, et j'en étais là de mon voyage archéologique quand, cheminant à pied dans la campagne, j'*ai été accusé d'être un espion prussien* et accosté rudement par un groupe de paysans. Les habitants de vos contrées voient des Prussiens partout, comme si les Prussiens avaient intérêt à connaître le style de vos églises rurales. En vain j'ai exhibé mon album qui ne renfermait que des chapiteaux et des archivoltes, ils ne voulaient voir dans tout cela que des fortifications.

Enfin je me suis fait reconnaître par les autorités locales ; mais j'ai pris la ferme résolution d'interrompre mon voyage d'exploration et de regagner Angers au plus vite pour rentrer dans ma paroisse. Il n'y a pas effectivement moyen de voyager à présent ; les populations des campagnes, affolées depuis la guerre désastreuse qui nous désole, attribuent nos revers à une foule de causes imaginaires, notamment aux espions qui se déguiseraient de toutes les façons pour parcourir la France et étudier le pays. Il faut attendre que le calme et la raison soient revenus et que la guerre soit terminée ; reste à savoir si alors j'aurai la force de voyager, car à mon âge on peut d'un jour à l'autre être retenu dans son fauteuil par une attaque de paralysie ou par une autre infirmité.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. Hippolyte SAUVAGE et A. DE CAUMONT.



LE PRIEURÉ DE ST-HILAIRE-DU-HARCOUET (1).

Nous ne connaissons pas l'ancien prieuré de St-Hilaire. Quoique nous soyons allés bien des fois visiter cette ville, jamais nous n'avons eu l'occasion de voir les bâtiments de cet ancien monastère, bien qu'ils subsistent toujours et qu'ils aient été appropriés pour une demeure particulière. Nous les avons seulement aperçus de la plate-forme sur laquelle s'élève l'église paroissiale. Mais nous pouvons dire qu'ils sont situés sur un beau cours d'eau, dans une position ravissante et pittoresque, au pied du coteau sur lequel s'élève la cité.

Ce prieuré remontait, comme le château voisin, à l'année 1083. Voici son histoire, d'après la charte qui nous a été conservée.

Lorsque le comte Robert voulut construire une forteresse à St-Hilaire, il lui fallut transiger avec les religieux de Fleury-sur-Loire auxquels appartenait le terrain et qui le lui aban-

(1) M. l'abbé Des Roches, au t. XVII des *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, a publié une notice sur le prieuré de St-Hilaire-du-Harcouet. C'est le seul travail que nous connaissions sur ce monastère : nous croyons être beaucoup plus complets dans cette monographie.

donnèrent. Certains de la protection du puissant seigneur, des moines vinrent habiter en cet endroit, à l'ombre des créneaux de la citadelle, *ut ibi libenter viverent;* ce fut l'origine du prieuré.

Le nouveau monastère, pour assurer son existence, reçut donc, le cinquième jour des ides de janvier de l'an 1083, du comte de Mortain, la dîme des bourgeois de toute la ville avec toutes les coutumes, la dîme des produits du marché et des foires, la mouture des moulins, les rentes des fours et tout ce qui dépendait de l'église, savoir : la dîme, les sépultures, les oblations de l'autel ; enfin, toutes choses comme s'il eût construit son château pour eux et à leur intention personnelle. Robert ne se réserva seulement que le droit de s'héberger dans la demeure de chacun des bourgeois soumis à l'autorité des religieux, en cas de nécessité. Il voulut encore qu'ils fussent obligés à donner une vergée de terre à chacun des bourgeois qui habitaient la ville de St-Hilaire, ou qui viendraient s'y établir dans la suite. Mais il entendit rester maître de tout ce qui est compris dans la formule « *exitura patriæ* », suivant ce que dit la vieille coutume de Normandie : « S'ils forjurent le pays, ils forfont tout ce qu'ils possidoyent », c'est-à-dire que ceux qui s'expatrieraient délaisseraient au comte tous leurs domaines et leurs propriétés.

La charte déclare, d'une manière solennelle, que la citadelle s'appellerait St-Hilaire, du nom de son patron spirituel. Elle consacre aussi à la localité le titre de *ville,* et à ses habitants le droit de *franc bourgage* et la qualification de *bourgeois, burgenses totius ville;* peu de villes ont de pareils parchemins et d'aussi vieux titres de noblesse aussi bien établis.

C'était le roi Guillaume qui avait donné ses ordres exprès pour l'édification de cette forteresse. Il donnera son consentement au choix du terrain qu'avait ainsi acquis Robert de Mortain, *consensu et imperio,* et lorsque l'écrit lui fut pré-

senté, il y apposa sa signature et son sceau, ainsi que ses fils Robert et Guillaume (1).

L'évêque d'Avranches, Michel, donna son approbation à l'établissement du prieuré, sans doute le même jour qu'il dut consacrer l'église de St-Hilaire.

Désormais, nous ne trouvons que de temps à autre quelque document qui le concerne ; il était trop peu important pour avoir eu ses annales très-suivies.

En 1180, d'après les rôles de l'échiquier de Normandie, la dîme du prieur rapporta 4 livres de tonlieu *(de teloneo)* et 20 sols de dîme censive *(de decima censoria)* (2).

Au XIIIe siècle, Odon Rigault, archevêque de Rouen, vint visiter trois fois ce prieuré.

Il se borna à constater, le 6e jour des calendes du mois d'août 1250, que des religieux de St-Benoît de Fleury-sur-Loire y faisaient leur résidence.

En 1256, le 4e jour des nones du mois de mai, il en fit la visite avec attention. Trois moines y furent trouvés. Ils n'observaient point les jeûnes de leur règle et faisaient usage de viandes ; le prélat leur enjoignit de réformer ces abus. Deux fois par semaine, ils faisaient l'aumône à tous les pauvres qui se présentaient au prieuré. Leur revenu était de 100 livres et leurs charges de 60 livres.

Sept années plus tard, le prélat y revint encore, le 3e jour des nones du mois de mai 1263. Le monastère et ses habitations venaient de passer par les épreuves d'un incendie récent, *miserabiliter deformatum.* Tout y avait été anéanti et réduit en cendres, *totaliter consumpta et concremata ;*

(1) L'abbé Des Roches, *loco citato.—Gallia christ.*, t. XI, col. 409, 476.

(2) Léchaudé-d'Anisy, *Rôles normands,* Mém. des Ant. de Normandie, t. XV, p. 4, col. 1.

aussi les moines s'étaient-ils enfuis. Ils devaient être au nombre de trois. Le prieur s'était retiré à St-James-de-Beuvron où le prélat dut le rencontrer le lendemain. Les revenus de cette maison étaient alors de 160 liv. Le droit archiépiscopal qui fut acquitté par le prieur était de 7 liv. 17 sous (1).

Cette même année 1263, au même mois de mai, intervint une sentence arbitrale entre l'abbé et le couvent de St-Benoît de Fleury, comme possesseurs du prieuré, d'une première part, et Fraslin Malemains, seigneur de St-Hilaire, d'une seconde. De très-nombreux sujets de contestation s'étaient élevés entre eux sur les revenus du monastère. Les moines, de plus, avaient suscité des prétentions exagérées : ils voulaient empiéter sur le domaine du seigneur et sur ses attributions. Pour éviter une contestation judiciaire, d'un commun accord les parties eurent recours à trois notables personnages du temps, Arnulfe de Coefferant, bailli pour le roi de France à Caen, Olivier Paisnel et Julien de Perriers, tous chevaliers. Leur sentence, formulée longuement dans un acte de plusieurs pages, régla les divers droits des plaideurs. Nous aurions aimé à en reproduire les termes; mais la longueur de cet acte nous a contraint à y renoncer. Il portait la signature de Gilbert Malemains. L'original, scellé des trois sceaux de cire blanche de Coefferant, de Paisnel et de Malemains, apposés sur des bandes doubles de parchemin, fut représenté et vidimé le 3 avril 1392 à Jean Poerier, prévôt d'Orléans. Une nouvelle collation en fut faite au greffe de la vicomté de Mortain le 18 mai 1530, malgré l'absence de Guillaume Brévière, qui avait promis de s'y trouver ces jours-là (2).

D'après la charte de Navarre de 1401, art. 612, les revenus du prieuré se trouvaient évalués à 128 livres. Au

(1) De Caumont, *Visites pastorales d'Odon Rigault*, 1837, p. 12 à 63.

(2) Pièce communiquée.

XVIII[e] siècle, ils étaient de 2,100 livres et les charges de 1,100 livres. Ils valaient donc seulement 1,000 livres nettes (1).

Les prieurs devaient annuellement aux évêques d'Avranches, pour droit de visite, une somme de 10 livres 10 sols, par suite d'une transaction du 24 avril 1327. Ce droit fut porté plus tard, le 4 octobre 1596, au chiffre de 17 liv. 14 s. (2).

Ils étaient tenus d'assister aux synodes d'Avranches (3).

En 1485, Regnault des Preys prêta au roi Charles VIII serment de fidélité pour le temporel de son prieuré de Saint-Hilaire (4).

Aveu fut ensuite passé le 25 janvier 1520 pour ce même couvent par Jacques de Lestang, prieur commendataire. Sa reconnaissance, publiée en partie au tome XVII des *Mémoires des Antiquaires* de Normandie par l'abbé Des Roches, constate que ce dignitaire avait le droit de patronage et de présentation à la cure paroissiale de Saint-Hilaire, lorsqu'elle devenait vacante.

Ce même de Lestang eut un procès devant la cour souveraine de Normandie et devant l'échiquier. La sentence qui intervint entre lui et Bertrand de La Ferrière, sieur de Saint-Hilaire, Sartilly et Primaudon, est du 28 mai 1511. Elle mit fin aux contestations qui renaissaient sans cesse pour les revenus et les droits à percevoir par chacune des parties intéressées (5).

Enfin, comme si chacun des prieurs devait avoir à subir constamment les caprices de ceux avec lesquels leurs intérêts

(1) Charte de Navarre. — *Ant. de Normandie*, t. XVII.

(2) Anciennes archives de Mortain.—Mes *Recherches historiques* de l'arrondissement de Mortain, p. 135 et 136.

(3) L'abbé Des Roches, *Histoire du Mont-St-Michel*, t. II.

(4) *Sommaire du noble du comté de Mortain*, aux archives de la Manche.

(5) Anciennes archives de Mortain, aujourd'hui à St-Lo.

se trouvaient mêlés, dix boulangers de Saint-Hilaire, agissant en leurs privés noms et pour leurs confrères, donnèrent, au mois d'octobre 1600, injonction au prieur François du Valborel à comparaître au bailliage de Mortain pour y faire régler les droits de mouture de leurs blés. L'expédition du jugement qui s'en suivit existe à Saint-Hilaire : elle nous y a été communiquée de la manière la plus bienveillante.

On devrait retrouver dans cette ville de très-nombreuses reconnaissances des devoirs des habitants envers le prieuré, des aveux, des actes d'inféodation, des titres-nouvel et des constitutions. Plusieurs de ces actes sont tombés sous nos yeux. Ils portaient les dates de 1511, 1628, 1635, et concernaient entre autres les fiefs de la Godaye, Ringuet, Doné et le fief aux Barbés (1).

Nous ne connaissons les noms que de très-peu des prieurs de Saint-Hilaire.

LISTE DES PRIEURS.

1485. Regnault des Preys, prieur.

1511 — 1520. Jacques de Lestang, prêtre, prieur commendataire.

1600. François du Valborel, prêtre, prieur et patron de Saint-Hilaire.

1628 — 1629. François de Pericard, évêque d'Avranches, prieur commendataire du prieuré simple de Saint-Hilaire.

1633 — 1635. François de Pericard, évêque d'Evreux, prieur commendataire.

Hippolyte SAUVAGE.

(1) Anciennes archives de Mortain, aujourd'hui à St-Lo.

LE MANOIR D'HERMEREL A GÉFOSSES ET SA CHAPELLE

(Addition à la *Statistique monumentale du Calvados)*.

Je connaissais, il y a longtemps, la jolie chapelle du château de Jucoville, à La Cambe (Calvados), appartenant à M. le marquis de Cussy, quand M. Victor Petit voulut bien la dessiner pour ma *Statistique monumentale du Calvados*, en 1849 ; j'en fis l'objet d'une description dans le IIIe volume de cet ouvrage et dans le *Bulletin monumental*. C'est, comme on peut se le rappeler, une chapelle qui, suivant la tradition, a été construite par l'abbé Le François, conseiller au Parlement de Rouen, dont j'ai décrit le tombeau tel qu'il existe dans la chapelle de l'église paroissiale de La Cambe. Cette charmante chapelle se compose d'une nef rectangulaire et d'un sanctuaire à pans coupés.

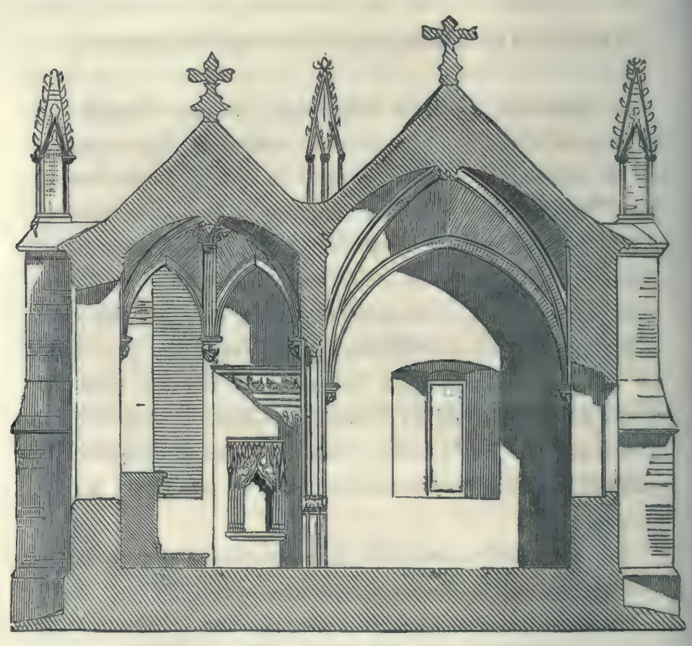
Des contreforts, couronnés par des clochetons ornés de crosses, garnissent et accompagnent l'édifice.

La porte qui fait face au château s'ouvre dans le mur septentrional de la nef.

La coupe suivante (page 566) montre la disposition des voûtes et l'ordonnance intérieure, aussi bien que les proportions relatives du sanctuaire et de la nef.

Peu de temps après cette publication, M. le marquis de Cussy m'annonça qu'il venait d'observer une chapelle semblable à la sienne dans une grande ferme de Géfosses, près d'Isigny, laquelle avait été une maison seigneuriale. Il m'engagea à la visiter, ce que je fis. Mais ma *Statistique monumentale* était imprimée, et, après avoir constaté la justesse des observations de M. de Cussy, j'attendis qu'une

occasion me permît de faire avec M. Bouet un voyage à Isigny. Cette occasion, toujours retardée pendant dix ans,



COUPE DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE JUCOVILLE.

est enfin arrivée en 1869. L'Association normande tenait effectivement son concours à Isigny en juin 1869 ; M. Bouet s'y trouvait, et rien de plus facile pour lui que de faire une excursion à Géfosses. Il en rapporta une vue cavalière du château que je présente aux lecteurs du *Bulletin monumental.*

La disposition du château de Géfosses avait une grande analogie avec celle du château de Jucoville avant que celui-ci eût été reconstruit. La chapelle était également à l'entrée de la cour près de la principale porte ; seulement elle



VUE GÉNÉRALE DU CHATEAU D'HERMEREL, A GÉFOSSES.

est à droite de cette porte à Géfosses, à gauche à Jucoville; mais elle forme dans l'un et dans l'autre manoir une partie de la clôture; la cour était carrée, les bâtiments occupaient le reste du pourtour. Ces bâtiments, qui paraissent en grande partie du XVIIe siècle, montrent cependant des parties plus anciennes et qui prouvent qu'ils ont été reconstruits ou complétés depuis le XVIe siècle. Quant à la chapelle, elle est demeurée ce qu'elle était, comme celle du château de Jucoville, et se compose comme celle-ci d'une nef et d'un sanctuaire de même forme, de même proportion, et surmontés de toits en forme de pyramides, et garnis également de contreforts à clochetons.

Il est difficile de ne pas admettre que ces deux chapelles ont été construites par le même architecte, à moins que l'on ne préfère voir dans celle d'Hermerel une copie exacte de celle de Jucoville reproduite par un architecte contemporain, ce qui est moins probable. Des recherches sur les familles qui ont possédé ces deux seigneuries au commencement du XVIe siècle pourront expliquer le fait qui nous préoccupe. Si le château d'Hermerel appartenait au XVIe siècle à la famille de ce nom, elle pouvait avoir des rapports de parenté ou d'intimité avec la famille Le François : mais au XVIIe siècle nous voyons cette famille ou une de ses branches à Chouain, où elle occupait le grand château de Belval (1). Nous attendons les recherches qui pourront être ultérieurement faites dans les archives ou les titres du château d'Hermerel.

DE CAUMONT.

(1) V. ma *Statistique monumentale du Calvados*, t. III, p. 128.

CHRONIQUE.

Le Congrès archéologique d'Arles remis à l'année 1871.— Jusqu'au mois de septembre, la Société française d'Archéologie avait espéré que le Congrès archéologiqne de France pourrait tenir sa session à Arles, non pas le 20 septembre, comme on l'avait d'abord décidé, mais le 20 décembre, c'est-à-dire avant la fin de l'année 1870 ; malheureusement, la guerre s'est prolongée; les chemins de fer ont interrompu leur service dans un nombre assez considérable de départements. Le Congrès d'Arles ne pourrait, dans d'aussi fâcheuses circonstances, réunir que les personnes dont la résidence est peu éloignée de cette villé, et il a [paru indispensable de remettre à l'année prochaine une réunion qui aurait été importante, si de tristes événements n'étaient survenus, et à laquelle plusieurs membres de l'Académie des inscriptions et des hommes d'un savoir incontestable avaient promis d'assister.

Espérons que l'an prochain le calme sera rétabli et qu'on pourra se livrer avec toute la quiétude d'esprit nécessaire à l'étude des richesses archéologiques de la ville d'Arles ; nous prions toutes les personnes qui avaient accueilli notre projet de nous conserver leur bon vouloir pour l'an prochain. L'époque de la réunion sera indiquée dès que la chose sera possible.

Le Conseil a proclamé membres de la Société quelques adhérents au Congrès qui n'en faisaient pas encore partie. Nous sommes heureux de publier ici leurs noms. Tous auraient apporté de grandes lumières dans les discussions. Tous voudront bien nous venir en aide l'année prochaine comme ils se proposaient de le faire cette année ; qu'ils reçoivent d'avance nos remercîments. Ce sont :

MM. *Levert*, préfet des Bouches-du-Rhône ; *Tessier (Octave)*, correspondant du ministère, à Toulon ; *Giraud (Magloire)*,

chanoine correspondant du ministère de l'instruction publique, à St-Cyr (Var); *Grimot (Jean-Baptiste)*, curé de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), correspondant du ministère; *Gibert*, bibliothécaire de la ville, à Arles; *Gautier (Cyprien)*, notaire, à St-Rémy; *Du Chaffaut*, avocat, à Arles; *Gautier (Félix)*, avoué, maire, à Tarascon; *De Revel du Perron*, secrétaire-général, à Amiens; *Vieille*, recteur de l'Académie, à Aix; *Planchon (Jules)*, directeur de l'école de pharmacie, à Montpellier; *Moirène (Camille)*, employé des ponts-et-chaussées, à Apt; *Salles (Alfred)*, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Arles; *Barrès*, bibliothécaire, à Carpentras; *Gilles (Isidore)*, à Marseille, rue St-Savournin, 48; l'abbé *Victor Soupairac*, bibliothécaire, à Béziers; *Canron (Augustin)*, avocat, à Avignon; l'abbé *Morel*, vicaire, à St-Victor (Marseille); *Chevalier de Maynard*, conseiller de préfecture, à St-Lo; *Duval*, docteur en médecine, à Arles; *Véran*, architecte de la ville, à Arles; *Charles.......*, membre du Parlement d'Angleterre; *Clair*, avocat, membre du Conseil général des Bouches-du-Rhône, à Arles.

Nouvelles archéologiques et publications. — Depuis le 1er août, jour où la Société française d'Archéologie était réunie à Moulins, de tristes événements se sont produits. La guerre, que l'on croyait ne pouvoir plus s'allumer chez des nations civilisées, a éclaté, sur le plus futile prétexte, entre deux grands peuples, et déjà 200,000 hommes ont été moissonnés par des machines d'une puissance de destruction effroyable: à voir ce carnage, cette tuerie sans but, on se demande si l'humanité n'a pas rétrogradé de plusieurs siècles, si nous n'avons pas fait retour à l'état sauvage. — On se demande comment la guerre peut être déclarée selon le caprice d'hommes ambitieux et mal inspirés, sans que les nations soient consultées; on se demande à quoi sert la diplomatie; on se demande bien d'autres choses..... En attendant que des réponses se fassent à ces questions, la bibliothèque de Strasbourg est complètement brûlée, la cathédrale fort endommagée, la moitié de la ville en cendres, et le quart de la France ravagé.

Les arts, amis de la paix, sont en deuil, et nous devons maudire l'aveuglement de ceux qui ont préparé de tels désastres.

Nous apprenons la convocation d'une Assemblée constituante. Puisse-t-elle apporter quelque soulagement à notre état pitoyable!

Nos rouages administratifs sont absurdes ; la moitié de nos fonctionnaires sont inutiles, sinon nuisibles.

La centralisation nous étouffe. La paresse paralyse et suffoque cette armée de fonctionnaires. Espérons que des idées plus justes, une organisation meilleure et un meilleur esprit feront cesser le mauvais vouloir des administrations devant toute initiative individuelle et devant une réforme devenue de première nécessité.

Que dans l'ordre intellectuel l'instruction soit mieux dirigée, que nos Académies se réorganisent, qu'elles aient une existence mieux définie ; que l'Institut se recrute également dans toute la France conformément au nom qu'il porte, et qu'il cesse de se recruter exclusivement à Paris. Que cette ville cesse de fausser les esprits par ses idées erronées et futiles ; qu'elle cesse de confisquer à son profit toutes les administrations, et qu'elles soient réparties dans plusieurs villes de France.

Quand nous aurons obtenu cela et d'autres choses encore qu'il serait trop long d'indiquer, peut-être pourrons-nous nous relever de l'affaissement dans lequel nous sommes tombés.

— L'émotion dans laquelle se trouve le monde académique et l'interruption momentanée des relations, ne permettent pas de rendre compte des dernières publications archéologiques. Nous avons pourtant la satisfaction d'annoncer l'apparition du catalogue du musée archéologique d'Auxerre, par M. Cheret, membre de l'Institut des provinces, un volume in-8° de 112 pages, imprimé à Auxerre avec le plus grand soin (1), aux frais de la Société des sciences historiques et naturelles qui dirige le musée.

Les musées d'Auxerre sont aujourd'hui disposés dans des

(1) Imprimerie de Gustave Perriquet, 1870.

locaux très-convenables, et l'on s'accorde à reconnaître que la ville a compris comment devaient être logées des collections de province. Nous devons l'en féliciter d'abord, avec le maire, M. Challe, qui a eu la plus grande part à cette installation.

Mais il ne s'agit ici que du musée archéologique, et nous remercions particulièrement l'auteur du catalogue qui vient de paraître, M. A. Cheret, car son travail nous paraît ne laisser rien à désirer; nous espérons qu'il a été tiré en assez grand nombre pour être vendu à la porte du musée à un prix peu élevé, ce qui est très-utile, comme nous l'avons dit souvent, pour populariser les connaissances archéologiques. Quand on aura visité attentivement la collection d'Auxerre le catalogue à la main, qu'on se sera pénétré de la classification de M. Cheret et de ses descriptions, on sera déjà archéologue. C'est toujours là ce qu'on peut attendre d'un bon catalogue tel que celui que nous annonçons et tel que l'excellent catalogue du musée de Rennes, qui a mérité tant d'éloges à M. le conseiller André, membre de l'Institut des provinces.

M. Edmond Challe avait commencé le catalogue du musée archéologique avant de quitter Auxerre, en 1856. M. Cheret a rendu hommage à son concours aussi bien qu'à tous ceux qui ont contribué à former cette collection aujourd'hui considérable. Le musée fut commencé sous la Restauration et sous l'administration de M. Rougier de la Bergerie, préfet de l'Yonne, qui donna généreusement une collection formée d'objets antiques provenant tous du département. Les préfets de cette époque aimaient l'archéologie et cultivaient généralement les lettres, ce qu'ils ne font plus aujourd'hui. Autre temps, autres mœurs.

M. Le Blanc, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, prit aussi une grande part à la création du musée.

Le catalogue de M. Cheret donne d'abord l'inventaire des objets en pierre. Nous remarquons que la plupart des instruments de silex ont été recueillis épars au milieu des terres. Plusieurs de ces objets ont été classés dans le deuxième âge de la pierre.

Viennent ensuite les colliers et les bracelets de bronze dont le musée d'Auxerre est très-riche. Ils appartiennent, selon

M. Cheret, aux époques *gauloise et gallo-romaine*. Plusieurs proviennent de sépultures antiques, notamment de tumulus.

Parmi les objets gallo-romains, il faut citer les poteries.

Les haches de bronze, les fibules, les objets de différents genres en bronze sont en nombre si considérable que nous ne chercherons pas à les énumérer.

Le moyen-âge et les temps modernes offrent une grande variété d'objets que le catalogue permettra d'étudier avec fruit.

La céramique moderne forme une division particulière, et déjà le musée renferme une réunion très-intéressante de terres cuites, de poteries et de faïences.

Répétons, en terminant, que la publication du catalogue d'Auxerre est un événement dans les fastes de l'archéologie.

— Bourges n'est pas aussi avancé qu'Auxerre. Le catalogue que nous demandons depuis si longtemps n'est pas encore prêt; mais les pierres antiques de l'archevêché ont été couvertes d'un hangar, comme l'avait demandé depuis si longtemps la Société française d'Archéologie. La Société des Antiquaires du Centre l'a fait construire à ses frais et nous l'en félicitons. La Société française d'Archéologie a été heureuse d'y contribuer pour une somme de 150 francs.

Nous espérons que la Société des Antiquaires du Centre voudra acquérir un nouveau titre à la reconnaissance publique en publiant un catalogue raisonné du musée, non-seulement du musée lapidaire, mais du musée placé près de la salle de spectacle, qui renferme beaucoup de choses curieuses.

En attendant, nous avons à dire un mot de l'*Essai sur l'architecture religieuse du Berry* que vient de faire paraître M. Buhot de Kersers (1). C'est une classification très-intéressante et bien étudiée des monuments religieux du Berry, accompagnée de planches et de coupes. Il suffira de transcrire les titres des chapitres pour montrer la méthode suivie par l'auteur.

XIe siècle, 1000-1090. — Style roman primitif: voûtes de

(1) Brochure in-8° de 72 pages avec figures. Pigelet, imprimeur. Juillet 1870.

plein-cintre. — Plan crucial, tour centrale, abside et absidioles rondes. — Chœurs de St-Outrille de Graçay, de Léré, de Blet, de St-Genou, de Nérondes, de Lignières, de Châteaumeillant. — Églises avec déambulatoire. Neuvy-St-Sépulcre, Mehun, Fontgombaud.

Apparition de l'arc brisé ou ogive. — Plaimpied, St-Étienne de Dun-le-Roi, les Aix, etc. — Transition. — Chezal-Benoît, Déols, Genouilly, Savigny-en-Septaine. — Absides polygonales. — Clochers occidentaux. — 1090-1200.

Influences étrangères. — Les abbayes cisterciennes. — Noirlac. Fontmorigny, Loroy. — Sobriété de l'ornementation. Nef de Sancergues.

XIIIe siècle. — Architecture ogivale. — Voûtes sur plan carré. — La cathédrale de Bourges. — Les églises de St-Pierre-le-Guillard, de Levroux, l'église d'Aubigny. — Chapelles et églises rurales.

XIVe siècle et suivants. — Église de St-Satur. — Les moulures prismatiques ou effilées. — Renaissance, archaïsme de l'art religieux. — La tour neuve à la cathédrale de Bourges, les églises de Jars et de Menetou-Couture. — Édifices modernes. — Conclusion.

On voit que l'auteur examine chronologiquement et successivement les monuments religieux qui se rapportent à chacune des époques de l'histoire de l'art en Berry; le grand nombre d'églises qu'il a citées prouve qu'il a rempli le cadre qu'il s'était proposé de traiter.

— M. l'abbé Tisserand, de Nice, membre de l'Institut des provinces, vient de publier un volume très-curieux et très-bien fait intitulé *Étude sur la première moitié du XVIIe siècle*. Sous ce titre, M. Tisserand écrit l'histoire de Godeau, évêque de Grasse et de Vence, membre de l'Académie française, qui vécut de 1605 à 1672.

— M. Egger a fait au sein de la Société archéologique de l'Orléanais un discours qu'on est heureux de lire aujourd'hui qu'il a été publié et répandu. Comme toujours M. Egger a mis beaucoup d'à-propos dans les souvenirs qu'il a évoqués, comme toujours ses paroles sont instructives et attrayantes. Il sait toujours choisir dans son riche répertoire des citations heureuses

de nature à nous faire mieux apprécier les mœurs grecques et romaines. Ainsi il dit en parlant des inscriptions romaines :

« Je rencontre au musée d'Avignon une de ces épitaphes « naïves dictées par les plus pures affections du cœur humain ; « elle est sur le tombeau élevé par un mari « à sa tendre et « chaste femme », *conjugi piæ et castæ*, « selon que l'a pu « sa pauvreté », *qualem paupertas potuit memoriam dedi.* « Sur un marbre d'Aix, c'est en vers que s'exprime une ré- « flexion douloureuse sur les injustes inégalités de la mort ; « et cela me rappelle ce cri de parents éplorés sur la tombe « d'enfants qui leur sont ravis avant l'âge : « Ce que le fils « devait faire pour son père, le père l'a fait pour son fils » ; « *quod filius patri facere debuit*, *pater fecit filio ;* et ail- « leurs : « Ce que tu devais faire pour ta tendre mère, c'est « elle qui le fait pour toi » ; *quod tu mihi debebas facere*, « *ego tibi facio mater pia.*

« Qu'il y a longtemps que l'homme souffre ! disait triste- « ment Mme de Staël devant ces grands tombeaux de Pompéï et « d'Herculanum. Nous aussi, n'éprouvons-nous pas une émotion « à la fois triste et douce devant ces modestes monuments de « nos ancêtres, d'où s'échappe l'accent, toujours semblable à « travers les siècles, des douleurs de l'humanité ? »

— Le *Congrès archéologique* en 1870 ne pouvait, on le conçoit, se tenir le 20 septembre ni le 20 décembre à Arles ; il a été remis à une autre année. La Société française d'Archéologie, pour ne pas ajourner si loin des délibérations qui doivent être prises chaque année en *séance générale*, se réunira à bref délai dans une ville que l'on croit pouvoir être Lisieux ; mais rien ne peut être encore arrêté.

— Une nouvelle nous satisfait au milieu de tous les malheurs qui nous frappent, nous apprenons que M. Léo Drouyn a été décoré de la Légion-d'Honneur. Cette récompense était trop bien méritée pour n'être pas approuvée de tous.

— Nous avons bien encore quelques ouvrages à annoncer, mais nous attendons le prochain numéro pour en rendre compte. Alors peut-être les communications seront rétablies,

et nous n'aurons plus le regret de voir le tiers de nos abonnés privés d'un recueil auquel ils attachent quelque prix.

DE CAUMONT.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Jules Duval.* — Un affreux accident, la rencontre de deux trains de chemins de fer, vient de faire dix victimes près de Tours. Parmi elles nous avons à regretter un homme considérable, M. Jules Duval, membre de l'Institut des provinces, chevalier de la Légion d'Honneur, directeur du journal l'*Économiste français*, collaborateur des *Débats*, celui dont la voix éloquente était entendue à Paris avec tant d'intérêt et qui avait fait en province, notamment à Flers en 1868, des conférences si intéressantes. M. Jules Duval, lauréat de l'Académie des sciences morales et politiques, auteur de plusieurs livres estimés, vice-président de la Société de géographie de Paris, était un des membres les plus assidus de notre congrès de la rue Bonaparte : il avait été pendant plusieurs années membre du Conseil général de Constantine (Algérie) et avait étudié à fond notre colonie d'Afrique. Doué d'un courage et d'une énergie de conviction remarquables, d'une facilité très-grande pour le travail, il avait devant lui le plus bel avenir et aurait rendu de nombreux services à son pays. M. Duval était né à Rodez (Aveyron) ; il représentait dignement son pays au sein de nos congrès. DE CAUMONT.

Mort de M. le comte Maurice de Robiano. — Nous avons appris la mort plus ancienne de M. le comte Maurice de Robiano, sénateur de Belgique, membre de la Société française d'Archéologie. M. le comte de Robiano avait voyagé en Italie et en Allemagne ; j'avais eu l'avantage de passer quelques jours avec lui, en 1853, à Nuremberg, où nous assistâmes ensemble au Congrès *archéologique allemand*, présidé par le prince Jean, aujourd'hui roi de Saxe. Depuis, je l'avais revu plusieurs fois à Paris, et en 1867 à Bruxelles. Déjà il se plaignait de sa santé et ne vint pas au Congrès international d'Anvers. M. de Robiano était commandeur de l'ordre de Léopold d'Autriche et de l'ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand.

DE CAUMONT.

NOTES

SUR

LE CIMETIÈRE D'OZON

(Indre-et-Loire);

ET SUR

LES TOMBEAUX DE SAINT-LOUANT,

PRÈS CHINON;

Par M. DE COUGNY,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie.



CIMETIÈRE D'OZON.

Absorbé l'an dernier par la rédaction du long et volumineux rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur mon excursion en Poitou et en Touraine, j'ai omis de vous signaler une découverte archéologique qui eut lieu à peu de distance de chez moi, sur le territoire de la commune de Huismes, à deux lieues environ de Chinon. Je viens aujourd'hui réparer cette omission, que vous voudrez bien me pardonner, en vous transmettant quelques notes recueillies à la suite des fouilles que je fis pratiquer aussitôt que la découverte me fut connue.

Cette découverte est celle d'un cimetière qui, suivant toute vraisemblance, doit remonter à l'époque franque. Ce cimetière est situé près du petit hameau des Fontaines-d'Ozon et à peu de distance de l'ancien manoir d'Ozon, appartenant autrefois aux archevêques de Tours. Le nombre

des tombes mises au jour s'élève à une quarantaine au moins. Elles étaient enfouies pour ainsi dire à fleur de sol. Toutes m'ont paru avoir été fouillées à une époque antérieure. Toutes, sauf une seule, se sont présentées dépouillées de leurs couvercles, et encore celui que j'ai rencontré en place était-il brisé dans la partie correspondante à la tête et enfoncé dans l'auge qu'il avait dû recouvrir. Par suite de l'enlèvement des couvercles, les terres environnantes descendant dans les sarcophages s'étaient mêlées aux ossements et en avaient amené la presque complète décomposition.

Je viens de dire que les tombes du cimetière d'Ozon m'avaient paru avoir été précédemment fouillées : ce qui me l'a fait supposer, c'est que parfois les ossements se sont trouvés brisés et hors de leur position normale. Particularité remarquable toutefois, c'est que dans la plupart des tombes la partie supérieure du corps seule semblait avoir été remuée, tandis que la partie inférieure, à partir du bassin, était demeurée en place. Ceci pourrait s'expliquer par cette considération qu'au cou, aux bras, à la ceinture seulement, les spoliateurs ont pu espérer rencontrer les colliers, les fibules, les bracelets, les plaques de ceinturon qui servaient autrefois de dernière parure aux morts qui descendaient dans leur tombeau. Veux-je dire par là que dans ma pensée les habitants de cette antique nécropole fussent revêtus d'armes et de bijoux? telle n'est pas mon opinion. Si les spoliateurs eussent trouvé des objets de parure, il est pour ainsi dire impossible que quelques fragments n'eussent pas échappé à leurs investigations. Sur les quarante sarcophages mis au jour, nul n'a fourni autre chose que des ossements. Suivant toute probabilité, les morts dont nous avons retrouvé les restes sont descendus dans la tombe n'emportant que le linceul qui leur servit de dernier vêtement. Ce qui surprend surtout, c'est qu'aucun débris de poterie ne

se soit rencontré au milieu des terres scrutées avec le plus grand soin.

« Le trait le plus caractéristique des anciennes sépultures, dit l'abbé Cochet, est assurément la présence d'un ou de plusieurs vases funéraires invariablement destinés à accompagner la dépouille mortelle de l'homme sorti de ce monde. » Si les spoliateurs inconnus eussent trouvé des vases dans les tombeaux d'Ozon, ils ne les eussent pas emportés, si tant est qu'ils eussent songé à le faire, sans qu'il en fût demeuré quelques fragments, et l'on n'en a rencontré aucun. Du reste, les vases funéraires étaient toujours déposés aux pieds du défunt, et ici l'extrémité de l'auge sépulcrale, large seulement de 18 à 20 centimètres, suffisait à peine pour contenir les pieds, sans laisser de place pour aucun vase.

Privés tout à la fois des renseignements et des observations qu'eût pu nous fournir le mobilier funéraire du cimetière d'Ozon, nous devons forcément nous contenter d'étudier la forme et la disposition des sarcophages, la position des corps dans leur couche sépulcrale, leur conformation anatomique, et enfin le lieu dans lequel un hasard heureux les a fait découvrir.

Tous les sarcophages d'Ozon étaient orientés est et ouest. Ils étaient tous répartis sous le sol par petits groupes plus ou moins nombreux, isolés les uns des autres. Chaque groupe devait vraisemblablement représenter une famille. Le propriétaire du terrain m'a dit avoir rencontré une série de sept sarcophages; quant à moi, je n'en ai pas trouvé plus de trois ou quatre réunis. Il est arrivé parfois de rencontrer une tombe seule, éloignée de toutes les autres. Seul et isolé dans la vie, sans doute, celui qui l'habitait avait dû se trouver aussi seul et isolé dans sa dernière demeure. Vous l'avouerai-je, Monsieur le Directeur, la vue d'une de ces pauvres tombes solitaires provoquait toujours en moi une triste et

douloureuse émotion; involontairement je me rappelais le lamentable *vœ soli* de l'Écriture-Sainte.

Les auges étaient toutes en pierre dure et semblaient provenir des carrières de Bourg-Neuf, distantes d'environ 2 kilomètres. Leurs rebords étaient à peine épais de 8 à 10 centimètres, aussi se sont-elles trouvées brisées au moment où l'on a essayé de les soulever. On n'a pu obtenir d'intactes que deux ou trois tombes d'enfant, fort peu volumineuses par conséquent. Les tombes de personnes adultes étaient longues de 1 mètre 80 à 1 mètre 90 centimètres, et larges à la tête de 45 à 50 centimètres. J'ai dit plus haut que le côté des pieds n'avait pas plus de 20 centimètres de largeur.

Chaque rang de tombes ou plutôt le premier rang de chaque groupe commençait du côté du nord et était parfaitement orienté. Les tombes qui l'accompagnaient, placées à la droite du premier occupant, venaient par suite de leur disposition en forme de coins, larges à la tête et étroites au pied, se ranger à sa suite comme les rayons d'une roue.

Le seul couvercle que, comme je l'ai dit, j'aie trouvé en place et que j'aie pu étudier, offrait au milieu une légère arête longitudinale, diminutif de ce qu'on appelle vulgairement le dos-d'âne. Cette saillie convexe se terminait en mourant vers les pieds, si bien qu'à son extrémité le couvercle devenait presque complètement plat.

Tous les corps couchés dans leur tombe offraient une disposition généralement regardée comme caractéristique de l'époque franque. Les bras étaient étendus le long des côtés, dans toute leur longueur, disposition qu'un savant archéologue, cité par l'abbé Cochet, nomme « horizontale anatomique. » Parfois deux squelettes étaient placés l'un à côté de l'autre ou superposés. Ailleurs j'ai rencontré une tête posée aux pieds du défunt sans pouvoir trouver le reste des ossements. Quelquefois la tête du mor au lieu d'être placée

au milieu du sarcophage et dans sa position naturelle, était reportée dans un des angles et souvent repliée sur la poitrine. Souvent un homme et une femme étaient couchés côte à côte dans le même lit funèbre. Les habitants de l'ancienne nécropole d'Ozon étaient des adultes, des hommes dans la force de l'âge et des vieillards. Ces derniers toutefois m'ont paru en moins grand nombre. Les dents que j'ai pu observer étaient toutes fort blanches, fort régulières, sans carie et dans un bel état de conservation.

J'ai rencontré deux petites tombes placées côte à côte : l'une avait dû contenir un enfant de quelques mois à peine, à en juger par sa dimension; et l'autre renfermait les restes de deux enfants dont l'un, d'après l'inspection de leurs mâchoires, pouvait avoir dix ans, et l'autre huit. Tout près était un cercueil vide et disposé sans doute pour recevoir un hôte qui ne lui a pas été remis. Ce cercueil était très-grand; c'était peut-être celui d'un père, qui après avoir déposé dans la tombe les restes de ses enfants, n'a plus trouvé personne pour lui rendre les derniers devoirs et le porter à la demeure funéraire qu'il s'était préparée.

Parmi toutes les sépultures, une seule m'a paru avoir eu lieu dans un coffre de bois. Des ossements rencontrés dans un petit encaissement creusé dans la craie qui forme le sous-sol du cimetière d'Ozon, avec un clou à large tête, m'ont semblé annoncer ce mode de sépulture.

Le cimetière d'Ozon est situé dans un terrain en pente, doucement incliné de l'est à l'ouest. Il fait partie d'une pièce de terre d'une plus grande étendue, dépendant du domaine de la Poitevinière, ancienne annexe de la terre d'Ozon. Ozon, comme je l'ai déjà dit, appartenait autrefois aux archevêques de Tours, par suite d'une transaction passée entre Juhel de Mathefalon et l'abbaye de St-Julien, en 1231. J'ignore en vertu de quel titre le monastère de St-Julien

possédait primitivement le domaine d'Ozon ; mais je crois que ce devait être par suite d'un démembrement en sa faveur d'une partie du grand domaine de Huismes donné vers 893 par Charles le Simple à l'église de Tours. Ce qui semblerait le prouver, c'est que le fief d'Ozon relevait féodalement de Huismes, comme le constate le cartulaire de l'archevêché. Postérieurement à l'échange dont je viens de parler, et par cette raison sans doute qu'il dépendait du siége métropolitain, Ozon perdit insensiblement son nom primitif pour prendre celui de Tours, sous lequel il est communément connu aujourd'hui. Maan qualifie le manoir épiscopal de *Ozonium elegantem domum cainonensis agri*. De l'élégante demeure dont parle le docte chanoine, il ne reste plus qu'une moitié de portail ; une ferme a remplacé le manoir. La fontaine d'Ozon surgit en nappe abondante à l'extrémité de son enclos; formant dès sa source une jolie petite rivière qui s'en va à quelques kilomètres de là se déverser dans l'Indre. Le champ des tombes est éloigné d'Ozon d'environ deux cents mètres. Ce champ est longé à l'ouest par l'ancienne voie Épiscopale dont j'ai précédemment parlé dans mon *Excursion archéologique en Touraine et en Poitou.*

Nul doute, ce me semble, que le cimetière d'Ozon ne remonte à l'époque franque. La forme des auges et celle de leurs couvercles, en la préjugeant d'après celui que j'ai eu sous les yeux, leur disposition irrégulière, la position des squelettes, les crânes détachés, déposés aux pieds du défunt ; le voisinage d'une voie antique, la réunion de plusieurs corps dans le même sarcophage : tout cela est une preuve évidente à mon avis de son antique origine.

Je n'insisterai que sur les deux dernières considérations, en citant à ce sujet deux passages d'un auteur dont l'autorité en pareille matière ne saurait être contestée.

Dans son important ouvrage intitulé le *Tombeau de Chil-*

déric, l'abbé Cochet s'exprime ainsi : « Suivant une coutume antique, encore en pleine vigueur au Ve et au VIe siècle de notre ère, il (Childéric) fut déposé au bord d'un grand chemin, à quelques pas de la voie publique et militaire qui traversait le pays.

« Les tombeaux de Rome et de Pompeia, les cimetières romains de nos contrées, nous font voir cette pratique comme universelle pendant les quatre premiers siècles de notre ère ; il en était encore de même au Ve et au VIe siècle et probablement au VIIe. Bon nombre de sépultures franques, de sarcophages mérovingiens, se rencontrent tous les jours au bord de nos chemins de César, le long de nos chaussées Brunehaut. » L'abbé Cochet démontre sa thèse par de nombreux exemples que je me dispense de citer ; on le croira bien sur parole.

En ce qui concerne la réunion de plusieurs squelettes dans le même tombeau, voici ce que dit notre auteur : « Quoique généralement l'inhumation successive, loin d'être autorisée à cette période, fût au contraire sévèrement interdite par les lois civiles et les canons ecclésiastiques, néanmoins l'archéologie a enregistré bien des exceptions, ou, si l'on veut, bien des infractions à cette règle. » A ce sujet il cite ce passage de la loi salique : « Si quelqu'un dépose un homme mort dans une tombe déjà occupée par un autre corps, qu'il soit condamné comme coupable. » Le deuxième concile de Mâcon tenu en 585 dit : « Nous avons appris que plusieurs, après avoir r'ouvert des tombes déjà occupées, y déposent leurs propres morts. »

Cela suffit, ce me semble, pour démontrer la haute antiquité du cimetière découvert l'an dernier à Ozon ; et si l'on s'appuie sur l'autorité incontestable de l'auteur que je viens de citer et des nombreux exemples fournis par lui, on pourra conclure qu'il remonte à une époque qui ne saurait guère être postérieure au VIIe siècle.

Au VIIe siècle, le grand domaine de Huismes, dont celui d'Ozon faisait alors partie, dépendait du domaine royal qui, suivant toute vraisemblance, en avait hérité du fisc romain. Tout porte à croire que le cimetière dont l'existence vient de nous être révélée, était le lieu de dernier repos des colons, serfs ou coliberts, attachés au domaine d'Ozon.

J'ai dit serfs ou coliberts, parce que la forme rustique des tombes, l'absence de tout objet de parure ou d'équipement militaire, démontrent évidemment que les hôtes de l'humble cimetière dont nous avons irrespectueusement peut-être violé les sépultures, ne pouvaient appartenir à la classe libre et aisée, qui ne se couchait dans la tombe que parée de ses bijoux et revêtue de ses armes de guerre, suivant l'usage, non encore oublié, de l'époque païenne.

Si maintenant, en terminant, on me demande à quelle race appartenaient ces hommes dont on vient de remuer les cendres après un repos de peut-être douze siècles, la réponse devient assez embarrassante. Etaient-ils gaulois purs, gallo-romains, francs? ou même, supposant que le cimetière d'Ozon ait été en usage encore au VIIIe siècle, recélait-il les restes de quelques-uns de ces prisonniers sarrasins, qui, suivant quelques auteurs modernes, auraient été après leur défaite dans les plaines de Tours, placés comme colons sur le domaine royal de Huismes et dans la presqu'île du Verron? c'est ce que je ne saurais dire. Les crânes que j'ai pu observer étaient larges, profonds; l'arcade sourcilière était mince et peu saillante, le front bien développé et leur forme offrait une frappante analogie avec celle des crânes francs figurés dans la *Seine historique et archéologique* de l'abbé Cochet. Voilà tout ce que je puis dire. Ce que je puis affirmer toutefois, c'est que leur conformation n'indique aucune parenté avec cette race de magots que certains anthropologistes revendiquent comme leurs glorieux ancêtres.

Souterrain de refuge.

Je ne veux point quitter la plaine d'Ozon, Monsieur le le Directeur, sans vous dire un mot d'un curieux souterrain de refuge qui me fut signalé et que je visitai dans l'entre-temps des fouilles dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir. Ce souterrain est situé au sud et à cinquante pas environ du cimetière d'Ozon. On y pénètre aujourd'hui par une tranchée pratiquée par le propriétaire du sol supérieur à la suite d'un éboulement qui lui en avait révélé l'existence, en même temps qu'il lui avait fait concevoir le doux espoir de rencontrer quelque trésor caché. Il en fut quitte, hélas! pour ses frais et pour la complète débacle des illusions qu'il avait sans doute caressées dans ses rêves. Il ne trouva rien, absolument rien : pas le moindre fragment, pas le plus petit débris qui eût pu renseigner sur l'âge et l'origine de cette ancienne crypte.

La tranchée, ou comme l'on dit ici la *coursoire,* donne entrée dans un étroit réduit, large d'environ quatre pieds sur huit à neuf de longueur, creusé dans la craie friable, qui forme l'étage supérieur de cette région géologique. Un petit soupirail, ou pour mieux dire un trou circulaire dont le diamètre n'excède pas 5 à 6 centimètres, percé dans le ciel de la voûte, était destiné à ménager une faible dose d'air et de lumière aux habitants de cette cellule souterraine. La hauteur de l'étage est de six pieds environ.

Une ouverture large de 30 centimètres et haute de 40, pratiquée à l'extrémité de ce réduit et à la hauteur de 1 mètre au-dessus du sol, donnait accès dans une seconde cellule de forme ovoïde allongée comme la première et, comme elle, munie de son étroit soupirail. Je dis, donnait accès, parce qu'aujourd'hui l'ouverture dont je viens de parler a été prolongée jusqu'au raz du sol, afin de rendre le passage moins

pénible et moins difficile. L'épaisseur de la cloison réservée entre les deux caveaux est d'un pied à peu près.

Un troisième caveau faisant suite aux deux premiers offre les mêmes dimensions et une disposition complètement identique. J'ai omis de dire que l'axe des souterrains se dirige et se prolonge du nord au sud. Ce caveau est séparé de celui qui lui est contigu du côté du sud par une cloison et une petite baie, en tout pareilles à celles des précédents réduits.

Cette baie franchie, la disposition des lieux change complètement. On a devant soi une salle circulaire d'un diamètre à peu près égal au petit axe des salles que nous venons de visiter. A droite se trouve une sorte d'absidiole hémisphérique précédée d'un étroit boyau pareil à ceux que nous avons déjà décrits. A gauche une absidiole semblable communique avec un long couloir encombré de terres, qui se prolonge dans la direction du sud-est. Ce couloir servait probablement d'entrée autrefois au souterrain. Dans l'état présent des lieux on ne peut en reconnaître ni l'étendue ni les dispositions. Peut-être l'entrée était-elle masquée par des broussailles ou par un épais taillis; peut-être aboutissait-elle primitivement à quelque habitation dont on ne rencontre plus vestige; peut-être encore le champ des morts s'étendait-il jusque-là, et la pierre de quelque tombeau dérobait-elle l'issue du passage qui conduisait dans le souterrain de refuge. Je dois ajouter pour terminer que les petites baies qui séparaient entre elles les différentes cellules, n'offraient la trace d'aucune fermeture.

A quelle époque remonte cet étrange caveau? c'est ce que je ne saurais dire. La présence seule de quelques fragments de vases, d'armures ou d'ustensiles usuels, eût pu aider à résoudre ce problème, et comme je l'ai dit plus haut, nul objet quelconque ne s'est rencontré au moment où le propriétaire du lieu y a fait sa première et anxieuse entrée.

TOMBEAUX DE SAINT-LOUANT.

Permettez-moi de venir ajouter un *post-scriptum* au Compte-rendu de mon excursion archéologique en Poitou et en Touraine. Dans l'énumération et la description que j'ai faites des monuments anciens de la ville de Chinon, j'ai omis de comprendre, omission impardonnable de ma part, les curieux tombeaux de saint Louant et de ses compagnons, que j'ai eu l'heureuse fortune de découvrir il y a quelques années. Avant de décrire ces tombeaux, je dois vous dire un mot de saint Louant, vous faire un court historique du monastère fondé par ce saint confesseur, et relater les divers documents qui m'ont conduit à la découverte de ses reliques, en même temps qu'ils en constatent l'authenticité. Un peu d'agiographie se trouvera ici forcément mêlé à l'archéologie ; dans ce récit, l'un ne saurait aller sans l'autre.

Saint Louant est vénéré en Touraine depuis plus de douze siècles. Quelques auteurs pensent qu'il vivait dans le VIe siècle ; le Propre de Tours le place dans le VIIe ; c'est, croyons-nous, l'opinion la mieux fondée. Saint Grégoire de Tours, qui rapporte avec tant de soin la gloire des confesseurs de l'église de Touraine, n'eût pas omis de parler de saint Louant, si ce saint eût vécu avant lui. Grégoire de Tours, comme on le sait, mourut en 595.

Suivant Baillet, saint Louant fut d'abord moine de St-Mesmin-de-Micy, près Orléans. Cette abbaye était alors une pépinière féconde d'où sortaient une foule de pieux cénobites, qui s'en allaient porter dans les provinces voisines l'enseignement de leur parole et de leurs exemples. Saint Louant vint près de Chinon se choisir une paisible retraite sur la pente d'un coteau que borde la Vienne. Ses vertus, sa sainteté, lui attirèrent des disciples. De ce nombre furent

sans doute saint Salique et saint Coremar, d'origine franque, comme semblent l'indiquer leurs noms, et que le Cartulaire rouge de l'abbaye de St-Florent de Saumur appelle ses compagnons, *socii*.

Durant sa vie et après sa mort, saint Louant fit, nous disent ses biographes, de nombreux et éclatants miracles. Une chapelle fut élevée en son honneur et sous son invocation sur le lieu même où il avait été inhumé.

Au IXe et au Xe siècle, le monastère de St-Louant, comme celui de St-Mexme de Chinon, fut ruiné par les barbares, et ses pieux hôtes avaient été forcés de l'abandonner. La chapelle, toutefois, avait continué à être desservie par des clercs de Chinon. Dans le courant de l'année 973, Amalbert, abbé de St-Florent de Saumur, vint trouver le comte Thibaut à Chinon, « lui demandant l'oratoire de St-Louant pour s'y réfugier en temps de troubles et y glorifier Dieu dans le lieu où saint Louant avec ses compagnons est inhumé (dom Huines). » Le comte Thibaut accueillit favorablement sa demande, et cette concession fut confirmée par une charte que l'on retrouve au Cartulaire rouge de l'abbaye, fol. 35. Je reviendrai sur cette charte, que je me contente de rappeler ici pour mémoire.

Tout me porte à croire que la construction de l'église du monastère, telle qu'elle existait avant la Révolution, ne fut commencée que longtemps après la donation du comte Thibaut, et vraisemblablement vers le milieu du XIe siècle, époque à laquelle, comme nous le verrons plus loin, les reliques de saint Louant furent retrouvées et déposées dans la crypte où nous les avons découvertes après huit siècles passés. Pendant un siècle environ, les religieux de St-Florent, établis dans le monastère de St-Louant, durent se contenter de la modeste chapelle qu'ils avaient trouvée, comme nous l'avons dit, encore existante au moment de

leur prise de possession. « Quelques clercs de Chinon, dit dom Huines, en furent très-mécontents (de la donation de Thibaut); l'un d'eux enleva de la chapelle ce qu'il y avait de plus précieux, entre autres la Vie du saint; il en fut puni, il se noya en passant la rivière de Vienne qui coule au pied. » Je dois ajouter que le caractère des rares débris d'architecture que nous avons rencontrés dans les fouilles, joints à un dessin assez informe de l'ancienne église qui m'a été communiqué par les dames Augustines de St-Louant, m'ont semblé indiquer la fin du XIe siècle ou le commencement du XIIe.

A partir de la prise de possession par les religieux de St-Florent de Saumur, St-Louant devint un monastère de la règle de saint Benoît. Après avoir été près de deux siècles une abbaye, il fut transformé, au XIIe siècle, en prieuré conventuel, puis en prieuré en commende au XVe. St-Louant compte parmi ses prieurs un cardinal et plusieurs évêques.

Le savant bénédictin dom Housseau, qui, comme on le sait, écrivait vers 1770 ses *Notes sur l'histoire de l'Anjou et de la Touraine*, mentionne la découverte du corps de saint Louant, dans le XVIIIe volume de ses *Œuvres inédites*, p. 259.

« On trouva son tombeau avec son nom et ceux de plusieurs autres corps saints, saint Salique, sainte Lachie et saint Coremar. La translation de ces précieuses dépouilles se fit le 6 mai et on les plaça au-dessous du grand autel où, selon toute apparence, les corps saints sont encore aujourd'hui renfermés dans les mêmes cercueils où ils ont été déposés. »

Cette note de dom Housseau n'est en partie que la reproduction et la traduction d'un passage bien plus circonstancié du Cartulaire rouge de St-Florent, rédigé vers 1250 et aujourd'hui conservé aux archives d'Angers. Je vais en

donner ici la traduction littérale, à cause des renseignements précieux qu'il a fournis à mes recherches, précisant d'une manière formelle le lieu où étaient déposés les sarcophages.

« Dans ce temps-là (1), le corps de saint Louant reposait dans le chœur de son monastère, rendant la santé aux malades, sans que l'on sût exactement l'endroit où il était inhumé. On le rechercha et l'on découvrit sa tombe avec plusieurs autres. Un écrit trouvé dans chacun des sarcophages faisait connaître le nom de ceux qui y étaient déposés : on les leva avec honneur et on les plaça avec leurs sarcophages dans une crypte sous le maître-autel. « *In crypta, majori sub altare sunt cum sarcophagis depositi.* »

Un enseignement important, au point de vue archéologique, ressort du passage que nous venons de souligner. Le rédacteur du Cartulaire constate au XIII[e] siècle, et deux siècles seulement après l'événement qu'il rapporte, que les sarcophages déposés dans la crypte étaient ceux-là mêmes dans lesquels les corps des saints avaient été découverts « *cum sarcophagis.* » Les sarcophages de St-Louant remontent donc, sans conteste, au VI[e] ou au VII[e] siècle, puisque depuis cette époque jusqu'à celle où eut lieu leur découverte au XI[e] siècle, ils étaient demeurés ensevelis et cachés sous le chœur de l'église du monastère, sans qu'on sût exactement l'endroit où ils étaient déposés : « *In monasterii sui choro humatus jacebat incertus.* » Il annonce également que les corps avec leurs sarcophages furent placés dans une crypte sous l'autel, et c'est dans cette crypte sous l'autel que nous les avons retrouvés. Donc peut-on dire, avec une certitude presque complète : la crypte de St-Louant remonte au XI[e] siècle.

(1) Du temps de l'abbé Frédéric, de 1022 à 1055.

Nous voudrions pouvoir prévenir une question qui se présentera naturellement à l'esprit du lecteur. Comment et à quel titre le tombeau de sainte Lachie se trouve-t-il placé près de ceux de saint Louant, de saint Coremar et de saint Salique ? Jusqu'ici cette question est demeurée pour nous sans solution, et nous ne pouvons que l'indiquer au passage.

Résumant maintenant chronologiquement les divers documents qui ont provoqué et éclairé nos recherches, nous trouvons au XVIIIe siècle dom Housseau avec le passage que nous avons cité de ses notes manuscrites ; au XIIIe siècle, le Cartulaire rouge de St-Florent, fort explicite comme l'on vient de le voir, et pour le XIe siècle, le Cartulaire noir du même monastère avec la charte de 973, que nous avons indiquée sans en reproduire le texte. En voici l'extrait le plus important :

« Thibaut, comte.... etc.

« Amalbert, abbé de St-Florent, nous a demandé en son propre nom et au nom des frères de son abbaye, de lui accorder un oratoire situé près de Chinon, où repose saint Louant... pour leur servir de refuge et pour y établir un monastère.

« Écoutant favorablement sa prière, nous lui avons accordé cet oratoire... etc. »

Tels sont, Monsieur le Directeur, les décisifs et irréfragables documents qui me firent provoquer des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne église de St-Louant ; il me reste maintenant à vous en faire connaître les résultats.

Vendue nationalement pendant la Révolution, l'église de St-Louant avait été démolie jusqu'à ses fondations. Le terrain avait été nivelé et transformé en jardin. Un hasard heureux ou, j'oserai le dire, providentiel, nous vint en aide pour nous permettre de retrouver l'emplacement de l'ancienne crypte, objet et but de nos recherches. Un orme s'était élevé et avait

été conservé près du mur de l'abside. Grâce à ce précieux jalon, les vieillards, évoquant leurs souvenirs, purent nous indiquer avec précision le lieu où devaient se porter les fouilles.

Les religieuses Augustines de Chinon venaient d'acheter l'ancien prieuré de St-Louant pour y fonder une succursale de leur maison, au moment où j'achevais de recueillir les documents que je viens de mentionner. La découverte des reliques de saint Louant, sur cette terre où elles allaient s'établir, leur sembla en quelque sorte providentielle. Elles accueillirent avec bonheur l'espoir que je venais leur apporter de retrouver ces reliques, reposant encore dans la crypte où elles avaient été déposées il y avait plus de huit siècles.

Les fouilles furent commencées, grâce à de généreuses souscriptions. On ouvrit une tranchée près du lieu indiqué, comme devant être l'emplacement de l'abside. Nous ne tardâmes pas à rencontrer la base de l'autel élevé de deux marches au-dessus du niveau du sanctuaire. Les pierres étaient encore sur leur lit de pose et n'avaient jamais été remuées. Pleins d'espoir à cette vue, nous entrevîmes l'assurance presque certaine de retrouver intactes les tombes, objet de nos recherches. La base de l'autel enlevée, nous nous trouvâmes en présence d'un blocage en appareil quasi-cyclopéen, formé de blocs énormes noyés dans un épais lit de chaux. Rien n'indiquait l'existence d'une crypte, et le sol fouillé dans toute la partie antérieure du sanctuaire ne nous laissait apercevoir aucune issue qui pût y conduire. Nous éprouvâmes alors un moment de triste déception, mais il ne fut point heureusement de longue durée. Entre le mur oriental de l'abside (1) et le massif dont je viens de parler,

(1) Cette abside était rectangulaire et circonscrite, par quatre colonnes engagées, dont les bases retrouvées en place semblaient annoncer une construction du XIIe siècle.

on découvrit un petit mur bâti en mortier de terre et offrant peu de résistance. On dirigea le travail de ce côté. Ce mur démoli, nous aperçûmes l'extrémité de quatre sarcophages placés de front sur une même ligne, espacés entre eux d'un pied environ. L'œuvre de dégagement fut reprise avec ardeur pour découvrir les tombes dans leur partie supérieure. Lorsqu'on les eut mises à nu, en enlevant l'épaisse maçonnerie qui les recouvrait, un sentiment de bonheur et d'émotion profonde pénétra le petit groupe d'assistants, qui, sur le bord de la tranchée, suivait les fouilles avec une indicible anxiété. Les quatre sarcophages étaient là, quasi-intacts, placés immédiatement sous l'autel, comme nous l'avaient indiqué les documents que nous avons suivis depuis le XIe siècle jusqu'au XVIIIe.

L'état de choses que je viens de décrire, cette crypte dérasée dans sa partie supérieure, sa voûte remplacée par le lourd massif que nous venions d'enlever : tout cela fut pour moi un sujet de profond étonnement. L'explication m'en fut donnée plus tard. En étudiant et en interrogeant moi-même le Cartulaire rouge de St-Florent, quelque temps après la découverte que je viens de rappeler, j'aperçus sur la marge du feuillet de parchemin, où est transcrite la charte que j'ai citée plus haut, une petite note jusque-là ignorée, et qui était passée inaperçue par dom Housseau, lorsqu'il copia cette charte pour sa collection de documents sur l'histoire de l'Anjou et de la Touraine. Cette note, quelque laconique qu'elle fût, vint jeter un rayon de lumière sur le point obscur de mes recherches. En regard des mots : « *In crypta, majori sub altare, sunt cum sarcophagis depositi* », une main inconnue avait écrit : « *Nota quod sancti sunt in altare reconditi.* » Sachez que les corps saints sont cachés dans l'autel ou sous l'autel. Cette note est en écriture gothique cursive de la fin du XVIe siècle.

La fin du XVI[e] siècle est l'époque des guerres de religion. A cette époque néfaste de notre histoire, les Huguenots ont levé l'étendard de la révolte : Loudun, Saumur sont des foyers ardents d'insurrection ; les églises et les monastères sont pillés, les vases sacrés volés et profanés, les reliques des saints brûlées et jetées au vent. Avertis par ces menaçants présages, les religieux de St-Louant se hâtèrent sans doute de cacher, de la façon que nous venons de voir, les reliques de leur patron, pour les soustraire aux profanations qu'ils avaient à redouter. Cette précaution les sauva. Sans cela ces reliques eussent éprouvé le sort de celles de saint Jean le Reclus et de saint Mexme, à Chinon, lorsque les protestants s'emparèrent de cette ville en 1562. La note marginale du folio 58 avait été placée là, dans le but de rappeler la présence des reliques de saint Louant et de ses compagnons sous l'autel principal de l'église qui lui était consacrée. Si cette note eût été relevée par dom Housseau, au lieu d'employer la formule dubitative que nous avons citée, il eût pu affirmer d'une manière positive que les corps saints étaient encore, au moment où il écrivait, déposés au-dessous du grand autel.

Suivant l'usage chrétien, les sarcophages étaient disposés, les pieds tournés du côté de l'Orient. Leur forme est celle d'un parallélipipède plus étroit aux pieds qu'à la tête. Ils ne portent aucun ornement ni inscription. Le premier, à partir du côté du nord, est en pierre demi-dure de St-Louant, nommée *millarge.* Le couvercle est plat et à vive arête. La pierre, peu résistante et assez friable de sa nature, est fendue en plusieurs endroits. Ces fractures proviennent, suivant toute probabilité, de la pression de l'énorme massif qu'elle a eu à supporter lors de l'enfouissement du XVI[e] siècle.

Le second sarcophage, le plus beau de tous sans contredit, est en pierre dure de La Rochelle, à une demi-lieue de St-Louant. Le couvercle, en forme de toit à deux pentes, s'adapte

sur le coffre avec la plus exacte précision. Il est dans un état parfait de conservation, à cela près d'une légère fente causée par le tassement provenant du poids de l'autel.

Le troisième est formé d'une pierre de même nature que le précédent ; mais le couvercle n'est pas complètement semblable. Il est plat, mais ses arêtes sont abattues en chanfrein, laissant seulement sur le milieu et aux deux extrémités une sorte de dé rectangulaire, large d'environ 15 centimètres. Ce couvercle offre beaucoup d'analogie avec celui que vous avez, Monsieur le Directeur, dessiné dans une église de Cologne et figuré sous le n° 121, dans le deuxième fascicule du *Bulletin monumental* de cette année.

La quatrième tombe, celle qui se trouvait au midi, est en pierre de tufeau ; son couvercle à deux pentes est fendu en plusieurs endroits.

Les trois premiers sarcophages ont une longueur moyenne de 2 mètres 10 centimètres ; le dernier a à peine 2 mètres.

J'ai dit plus haut la transformation qu'avait subie la crypte au moment de l'enfouissement des tombeaux sous l'épaisse chape de maçonnerie qui avait un moment arrêté nos premières recherches. Il me reste à décrire, en quelques mots, la partie conservée et demeurée intacte de cette crypte.

Le petit caveau qui contenait les reliques de saint Louant est de forme légèrement ovoïde ; il a 2 mètres 80 centimètres de profondeur sur une largeur, du nord au midi, de 3 mètres 20 centimètres. Les quatre tombes étaient posées à plat sur le sol, dont l'aire semble n'avoir jamais reçu de dallage. La paroi circulaire de la crypte, creusée jusqu'à la profondeur de 66 centimètres dans la couche de craie tufeau qui forme le sous-sol de ce terrain, était surmontée d'une assise d'appareil d'environ 30 centimètres. La partie supérieure avait été rasée pour recevoir le massif dont nous avons plusieurs fois parlé. Par la coupe des pierres dont elle est composée,

et par leur légère inclinaison en dehors de leur aplomb, cette assise unique indique déjà la naissance de la voûte, qui, comme on le voit, devait avoir une bien faible élévation.

Le pourtour de la crypte, tant sur la partie empruntée à la couche naturelle de la craie que sur l'assise en appareil, portait les traces d'un enduit en mortier de chaux sans apparence de peinture.

Vous le voyez, Monsieur le Directeur, c'était une bien humble et bien modeste crypte que celle qui contenait les restes de saint Louant, de saint Salique, de saint Coremar et de sainte Lachie. Il est vrai qu'à l'époque où elle dut être édifiée, sous l'abbé Frédéric, qui, ainsi que je l'ai déjà noté, gouverna l'abbaye de St-Florent de 1022 à 1055, cette abbaye était réduite à un triste état de pénurie. Chassés par Foulques Nerra de leur monastère du château de Saumur incendié par ce prince, les religieux de St-Florent avaient dû, en 1026, commencer la construction de leur nouvelle abbaye, dont l'église ne put être terminée qu'en 1041. Cet état de pénurie peut seul expliquer les modestes proportions et l'économique agencement de la crypte de St-Louant. Je suis porté à croire qu'après avoir fouillé et creusé l'aire du sanctuaire sous lequel le saint confesseur était inhumé, « *fodiendo quæsitus* », ils se contentèrent de dégager le pourtour des sarcophages, et qu'ils formèrent ainsi le petit caveau semi-circulaire que je viens de décrire. Je crois encore et je suis persuadé que, sans déplacer les sarcophages, ils les laissèrent assis sur le sol même où ils les avaient trouvés, se bornant à le niveler tout à l'entour. Ceci expliquerait la disposition de ces sarcophages, reposant sur l'aire même de la crypte et l'absence de tout dallage.

Les auteurs des recherches historiques et archéologiques sur les églises romanes en Touraine ont commis, ce me semble, une double erreur : en premier lieu, en plaçant la

construction du monastère de St-Louant au Xe siècle, et en second lieu lorsque, parlant de ce monastère, ils se servent de ces expressions : « des édifices considérables comme... St-Louant. »

A en juger par la parcimonie qui a présidé à l'édification de la crypte, il est à croire que l'abbaye de St-Louant était loin d'avoir l'importance qu'on lui attribue sans fondement ; et d'ailleurs, pour loger les trois moines qui l'habitaient, point n'était besoin de bâtiments considérables. « *In prioratu sancti Loantii habemus tres monachos* », dit le Cartulaire rouge de St-Florent.

Je vous ai parlé, Monsieur le Directeur, de l'épais blocage qui, appuyé sur les couvercles des sarcophages, servait de support au massif de l'autel. Sous ce blocage et dans l'intervalle qui existait entre les tombes, nous avons rencontré des débris de colonnes, des tuiles gallo-romaines, de petits fragments de vitraux paraissant appartenir au XIIIe siècle, et quelques pierres d'appareil avec des restes de peinture murale d'une fraîcheur et d'une conservation remarquables. Autant qu'il m'a été possible d'en juger, ces peintures auraient appartenu au XVIe siècle. Chose singulière, on trouva en même temps des coquilles marines, contenant les diverses teintes employées dans les débris de fresque dont je parlais tout à l'heure. Ce devaient être les palettes d'un peintre qui, au moment où les religieux de St-Louant effrayés de l'approche des protestants s'empressaient de prendre les mesures prudentes que nous avons signalées, était occupé sans doute à en décorer la voûte. Ce qui semble le prouver, c'est que le couvercle de l'une des tombes portait une large et épaisse gouttelette d'un vermillon en tout semblable à celui que contenait l'une des coquilles. Ces coquilles ainsi abandonnées et jetées parmi les décombres, semblent révéler une panique soudaine et la précipitation avec la-

quelle agirent les religieux. Parmi les débris de toute sorte amassés dans la crypte, nous trouvâmes encore deux pierres ornées d'entrelacs nattés, restes peut-être de la chapelle primitive.

Quelques semaines plus tard, en présence d'une assistance nombreuse et de deux délégués de Mgr l'archevêque de Tours, on procéda à l'ouverture des sarcophages et à la reconnaissance des reliques qu'ils renfermaient.

On commença par la tombe qui se trouvait la première du côté de l'épître, et à gauche de la crypte. Cette tombe, comme nous l'avons dit, diffère des autres par la nature de la pierre dont elle est formée. On y trouva de nombreux ossements dont plusieurs étaient pour ainsi dire réduits en poussière. On constata que ces ossements qui ne se trouvaient plus dans leur position anatomique naturelle, avaient dû subir un déplacement. Les médecins présents à l'ouverture des tombes, reconnurent qu'ils avaient appartenu à une femme; c'étaient ceux de sainte Lachie.

Le second sarcophage ouvert, on aperçut un squelette complet, couché dans la position qui dut lui être donnée au moment de l'inhumation. Les bras étaient étendus dans leur longueur et la tête reposait dans une échancrure ménagée dans l'oreiller de pierre de ce lit de dernier repos. Le squelette était celui d'un homme de 1 mètre 70 centimètres.

La troisième tombe, celle dont la beauté, la forme et l'état de conservation parfaite nous avaient particulièrement frappés, fut dégagée de son couvercle. Comme dans la tombe précédente, le corps était étendu dans sa position naturelle. Les ossements, mieux conservés, étaient demeurés chacun à sa place. Ces restes sont ceux d'un homme de 50 à 60 ans, d'une taille de 1 mètre 72 centimètres. On trouva quelques lambeaux d'une étoffe de laine brune presque entièrement décomposés, et qui s'en furent en poussière au toucher.

Le quatrième sarcophage, formé d'une pierre plus tendre et plus friable que les deux précédents, avait été brisé en plusieurs endroits dans l'opération de dégagement. Les os étaient moins bien conservés ; ils appartenaient à un homme de 1 mètre 70 centimètres. On remarqua, à l'extrémité supérieure de la tombe, une ouverture formée par la rupture de l'angle droit. Cette ouverture avait été bouchée d'une manière grossière avec le fragment ébauché d'un chapiteau. Une quantité considérable de terre et des débris de mortier avaient pénétré à l'intérieur, à travers les fissures du couvercle. On y rencontra un vase de moyenne grandeur en poterie rouge gallo-romaine, brisé en plusieurs morceaux, et des restes de charbon.

Malgré toutes nos recherches nous ne pûmes retrouver aucun vestige des lettres (litteræ) découvertes dans chaque tombe au XIe siècle. Peut-être ne les y avait-on pas replacées : la charte du Cartulaire rouge n'en fait nulle mention ; ou bien peut-être un long séjour dans ces tombes, joint à l'humidité de la terre, en avait-il amené la complète décomposition.

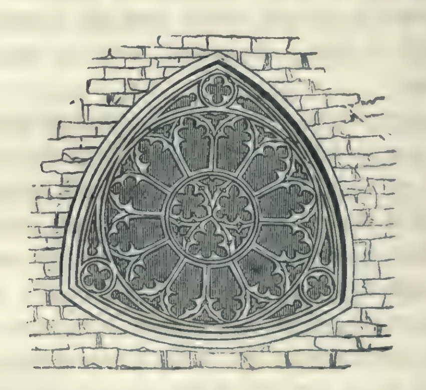
Un des sarcophages, avons-nous dit, est remarquable entre les autres par sa forme et par la nature de la pierre dans laquelle il est creusé. Ce sarcophage occupe le milieu, et j'oserai dire la place d'honneur entre ses deux compagnons. Il était situé immédiatement, exactement au-dessous de l'autel, de telle façon qu'une ligne perpendiculaire, tirée dans l'axe du sanctuaire, venait correspondre, à 1 centimètre près, avec l'arête longitudinale qui forme le sommet du couvercle du tombeau. Cette place n'était-elle pas celle qui appartenait légitimement, liturgiquement, au patron de l'église, à saint Louant ? Telle a été mon opinion immuable, et c'est celle que j'émettais dans un mémoire que j'eus l'honneur d'adresser à Mgr l'archevêque de Tours, pour prouver l'authenticité des

reliques découvertes à St-Louant. Sa Grandeur accueillit mes conclusions et rendit une ordonnance dont je transcris ce passage :

« Nous avons reconnu avec beaucoup de soin et de dévotion les reliques du bienheureux saint Louant. »

Les dames Augustines ont construit, il y a quelques années, une chapelle, sous l'invocation de saint Louant. Les quatre sarcophages ont été enlevés de la crypte où ils avaient reposé en paix pendant plus de douze siècles, et ils ont été transportés dans un caveau sous le nouveau sanctuaire. Disons-le ici, ce déplacement nous a attristé. Nous eussions voulu voir les tombes de saint Louant et de ses compagnons, demeurer à toujours dans l'antique petite crypte où nous les avions découvertes avec tant de bonheur (1).

(1) Cette crypte a été conservée et recouverte d'un toit.



NOTICE

SUR

LE CHATEAU DE GRIGNOLS

(DORDOGNE) ;

Par M. A. DE ROUMEJOUX ,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

Mon intention n'est pas, en tentant la description du château de Grignols, d'en faire l'histoire complète (les documents suffisants ne sont pas sous ma main), ni de faire la généalogie de ses seigneurs (elle est assez connue) : on trouve partout la généalogie de la famille de Talleyrand-Périgord. Je n'y prendrai que ce que je croirai nécessaire à mon sujet.

Les savants qui se sont occupés de l'histoire des comtes du Périgord, dit l'auteur de leur Généalogie, tout en constatant la possession de Grignols comme patrimoine de ces comtes, n'ont pas signalé l'origine de cette possession ; c'est à l'abbé de Lespine que l'on doit la connaissance des monuments et des cartulaires qui ont jeté les premières lumières sur ce sujet, et qui ont fait connaître une première race de seigneurs de Grignols, qui florissait en Périgord en même temps que les premiers comtes souverains de la province, et formait des alliances avec ceux-ci mêmes et avec les comtes de La Marche. C'est pourquoi on rencontre une Nonie de Grignols, *Nonia*

de Grainol (on écrivait indistinctement Grignols, Granol, Grainol, Grignaux, Granhols), née vers 980, qui épousa, vers l'an 1000, Geraud de Montignac, qu'elle rendit père d'Aina ou Amélie de Montignac. Cette Amélie épousa Bernard Ier, comte de La Marche.

De cette première race des seigneurs de Grignols était Boson, seigneur de Grignols et de Neuvic, qui vivait en 1099, et qui donna son acquiescement à la donation faite par Raynald ou Rainaud, évêque de Périgueux, au chapitre de St-Astier, de l'église de St-Pierre-de-Neuvic. Ce Boson n'aurait laissé qu'une fille, qui fut son héritière, Asceline, qui épousa Aldebert II, comte de Périgord, auquel elle porta la seigneurie de Grignols, qui avait une juridiction très-étendue. Ce n'est que depuis ce mariage qu'il est fait mention de la seigneurie de Grignols dans les possessions des comtes de Périgord, et qu'on voit Boson III, second fils d'Asceline et d'Aldebert II, titré et apanagé de Grignols. C'est ainsi que le nom et les armes d'une famille puissante passèrent, selon l'usage de ce temps, aux descendants d'Asceline, qui était la seule héritière de cette famille. On trouve, dans la suite, la seigneurie et le nom de Grignols constamment affectés aux fils puînés des comtes de Périgord; Boson III lui-même en était investi et faisait sa résidence à Grignols, quand il fut appelé à régner sur le Périgord. Les armes de cette ancienne maison, éteinte dès 1135, étaient: écartelé d'or et de gueules.

Hélie V, surnommé Talleyrand, succéda à son père Boson, dit de Grignols, en 1166, et il est qualifié à cette date de comte de Périgord (*Gall. christ.*, t. II, col. 1468). Gagné par le célèbre chevalier troubadour, Bertrand de Born, seigneur d'Hautefort, il entra dans la ligue formée contre le duc d'Aquitaine, Richard, par ses fils Henri et Geoffroy, qui voulaient lui enlever la Guienne. Bertrand de Born composa

même une *sirvente* pour soutenir l'ardeur des alliés des fils de Richard ; on y lit ces deux vers :

A ! Puiguillems e Clarens e *Granolh*
E Sanh Astier, molt avetz gran honor, etc.

« Ah ! Puiguilhem, Clarens, Grignols, Saint-Astier, quel « grand honneur vous aurez ! » — Mais Henri s'étant arrangé avec son père, la ligue se trouva dissoute. Seul, Bertrand de Born osa résister. Son château d'Hautefort fut assiégé et pris ; lui-même tomba entre les mains de Richard, qui lui pardonna. —Hélie V se croisa et mourut en arrivant en Palestine, en 1205.

Avant de partir pour la Terre-Sainte, Archambaud II, comte de Périgord, fit cession à Boson, son neveu, de la seigneurie de Grignols. Boson en retint le surnom ainsi que ses descendants. Cette donation fut ratifiée en 1245 par Hélie VI, fils d'Archambaud ; elle le fut depuis plusieurs fois par les successeurs des comtes en faveur des descendants de cette branche de leur famille, afin qu'il fût bien avéré qu'ils possédaient cette terre de plein droit ; d'ailleurs, par l'acte passé entre Hélie VI et son cousin, il est entendu que leurs successeurs renouvelleront ce serment de s'entre-secourir et s'aider toutes les fois que l'un en sera requis par l'autre, afin d'entretenir entre eux la paix et une union inaltérable.

La réunion de tous ces actes forme une sorte de pacte de famille : les sires de Grignols se trouvaient affranchis de l'hommage envers leurs aînés ; dès-lors, cette terre rentra dans la mouvance immédiate des rois de France.

Hélie Talleyrand II, dit de Grignols, succéda à son père Boson, dans la seigneurie de Grignols. Très-jeune encore, il avait été mis à la tête d'un corps de troupes qu'Archambaud III,

comte de Périgord, envoyait au roi saint Louis; pour suppléer à l'expérience qui lui manquait, Archambaud lui adjoignit un chevalier renommé pour son courage et son habileté, Gantonnet d'Abzac, frère puîné d'Adhémar, seigneur de La Douze. La douleur qu'Archambaud ressentit de la perte de tant de chevaliers illustres et de la mort de son roi fut modifiée par le plaisir de revoir son neveu, qu'il aimait à l'égal de ses fils, et il lui donna une grande marque de son affection en le faisant marier avec Agnès, fille d'Olivier, seigneur de Chalais; et, de crainte qu'on ne lui fît des difficultés au sujet de la terre de Grignols, il ratifia (1277), de son propre mouvement, les donations précédentes. Les descendants d'Hélie ajoutèrent à leurs titres celui de seigneurs de Chalais, Agnès en étant l'unique héritière.

En 1326, Raymond, seigneur de Grignols, de concert avec les nobles de la châtellenie, donna des coutumes audit lieu, le jeudi avant la St-Luce.

Pendant les guerres du XVIe siècle, Daniel de Talleyrand s'était retiré de Chalais au château de Grignols: il suivait fidèlement le parti du roi; mais je ne sais sous quel prétexte le seigneur de Ruffec, sénéchal de l'Angoumois, mit une garnison à Chalais. Le sénéchal de Périgord, André de Bourdeilles, fut obligé d'en écrire au roi pour qu'il ordonnât au sire de Ruffec de rendre Chalais à son légitime propriétaire (1574-1575).

En 1585, Panissaud de Bergerac, chef d'un parti protestant, vint assiéger le château de Grignols; il fut secouru par les consuls de la ville de Périgueux, qui y envoyèrent de la poudre et des armes.

En 1587, après la bataille de Coutras, le vicomte de Turenne, avec une partie des troupes victorieuses, prit sur la route plusieurs forts, parmi lesquels fut Grignols; l'année suivante, la garnison qui ravageait le pays environnant fut

surprise et mise en déroute par les soldats de la ville de Périgueux, au moulin de La Peyre, près de Grignols. Le sieur de La Filolie, commandant du château, fut pris; mais le fort resta au pouvoir des protestants.

A l'époque de la révolte des Croquants, en 1594, il y eut autour de Grignols une grande assemblée de ce peuple ameuté. Il menaçait de mettre le siége devant le château, si le capitaine Lavergne, qui y commandait, ne rendait pas à la liberté plus de cent individus qu'on disait enfermés dans ses prisons pour les tailles non acquittées. Mais, faute de canons, le peuple ne put l'assiéger régulièrement; il en fut d'ailleurs dissuadé par les seigneurs voisins, qui s'engagèrent pour Lavergne à élargir les prisonniers, à la condition que l'émeute s'éloignerait.

Louis XIII érigea, en 1613, la terre de Grignols en comté et celle d'Excideuil en marquisat, en faveur de Daniel de Talleyrand. Les lettres-patentes commencent ainsi : « Nostre amé et féal Daniel de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais, seigneur de Grignols, Excideuil et autres lieux, baron de Mareuil et de Beauville, issu en ligne directe des anciens comtes de Périgord, etc. » Il mourut en 1618.

Cette seconde branche des seigneurs de Grignols s'étant éteinte dans la personne de Jean-Charles de Talleyrand-Périgord, cette terre passa à André de Talleyrand, quatrième fils de Daniel de Talleyrand et de Jeanne-Françoise de Montesquiou de Lasseran-Massecôme-Montluc. André avait été institué, par le testament de sa mère du 6 janvier 1636, son unique héritier et subrogé à tous ses droits sur le comté de Grignols, et ce, à cause des avantages qu'elle avait faits à Charles, son fils aîné, et qui devaient lui suffire.

André de Talleyrand donna des preuves de son attachement au service du roi, en résistant aux offres qui lui furent faites par le prince de Condé, pendant les guerres de la Fronde,

où le Périgord joua un rôle important. Au mois de juin 1652, le capitaine Balthazar, qui a laissé des mémoires sur cette époque, persuada à Marchin, qui commandait une partie de l'armée des Princes en Guienne, d'attaquer le château de Grignols. Ils étaient depuis trois jours devant la place, quand Marchin eut avis qu'il se tramait quelque complot à Bordeaux; il y courut, laissant Balthazar devant Grignols. Ce dernier, ayant appris que le comte d'Harcourt, chef de l'armée royale, avait détaché Lillebonne avec 1,500 chevaux, envoya ses bagages au château de Montréal, et avec 1,000 chevaux alla au-devant de Montausier et de Folleville, qui devaient passer la Dronne à Ribérac; mais ayant su que ces deux capitaines ne s'étaient pas rejoints, que Folleville était à couvert derrière Aubeterre, et que leur jonction ne devait avoir lieu que dans trois jours, Balthazar revint devant Grignols, où il avait laissé 500 hommes, et continua le siége. Ayant été averti que les troupes royales, au nombre de 1,300 chevaux et autant de gens de pied, venaient au secours de Montauceix, que Balthazar menaçait aussi, ce dernier partit à leur rencontre avec 1,000 chevaux et 300 fantassins; après un brillant combat, raconté avec détails par Balthazar, les royalistes furent contraints de battre en retraite après avoir subi de grandes pertes; plusieurs gentilshommes y furent blessés ou pris; parmi les premiers se trouva le comte de Grignols. Montauceix fut pris et, quelques jours après, Grignols se rendit après avoir essuyé quinze ou vingt volées de canon. Les blessures qu'André de Talleyrand venait de recevoir l'obligèrent de quitter le service; il testa en 1663.

Le château de Grignols, dans la dépendance duquel la Révolution n'a pas laissé le moindre lopin de terre et qu'elle acheva de ruiner, est aujourd'hui possédé par M. le duc de Périgord.

Le château de Grignols, dans l'arrondissement de Périgueux et seulement à une vingtaine de kilomètres de cette ville, est situé sur un mamelon élevé, aux pentes très-raides, qui domine la vallée du Vern et le village de Grignols du côté du nord et du couchant, et un vallon étroit, mais très-profond du côté du sud et au levant. Comme tous les châteaux importants, il se divise en deux parties distinctes : l'habitation du seigneur et l'enceinte extérieure qui contenait les communs, et, fait spécial à Grignols à cause de la puissance de ses seigneurs et de son importance, les maisons possédées par les nobles du comté ; effectivement, il est avéré par la tradition et par des actes authentiques, que tout gentilhomme possédant fief ou seigneurie dans la juridiction de Grignols avait non-seulement l'obligation de fournir des hommes pour la garde du château, mais encore devait posséder une maison dans l'intérieur du fort pour s'y réfugier en temps de guerre, et en même temps pour être plus intéressé à le défendre. — En effet, après la mort de Jacques du Mas, sieur de La Lande, sa veuve, Marie du Puy de Brémond, vendit, par acte du 22 mai 1604, retenu par Jourdain, notaire, à messire Jean de La Fon, habitant dudit Grignols, la maison qu'ils possédaient dans le fort. La maison de Taillefer qui possédait plusieurs fiefs dans la seigneurie de Grignols, avait aussi une maison dans le fort ; car, en 1285, Arnaud de Taillefer, chevalier, confirma à un de ses tenanciers, Pierre Javandu, la possession des biens qu'il avait dans sa mouvance, lesquels consistaient en une maison située dans l'enceinte du château de Grignols. Ce même Arnaud reçut de Hélie de Talleyrand, le 20 décembre 1290, en augmentation de fief, la moitié d'une pleydure (1), située dans l'enceinte du château et fort de Grignols, près de la maison de Veyrines, sous la

(1) *Pleydure*, lieu inculte, rempli de broussailles.

réserve du domaine direct et d'une paire de gants blancs d'acapte (1).

La seconde enceinte de Grignols, qui contenait donc au moins trois maisons appartenant à des seigneurs ayant fiefs dans le comté, la maison du Mas, celle de Taillefer, celle de Veyrines, était fermée par de fortes murailles percées de meurtrières, et plus tard d'embrasures pour le canon. Elles suivaient tous les contours de la colline ; on peut remarquer que les angles saillants étaient peu prononcés, et que les tours elles-mêmes saillaient à l'intérieur du fort et non à l'extérieur. Autant qu'on peut le voir maintenant, on ne pouvait entrer dans une enceinte qu'après avoir passé par le corps même du château. Celui-ci en était séparé par un large fossé qui, régnant tout le long de la façade de l'occident, s'arrêtait aux deux murs d'enceinte, et ne livrait qu'un accès, celui de la tour carrée centrale, fermée par une herse ou une forte porte.

L'entrée du château était au levant, dans le fossé ; elle était défendue par un moucharaby. Le long de ce fossé régnait une petite esplanade sur laquelle s'ouvrait une autre porte qui donnait sur la cour intérieure, fort étroite, et enfin la porte déjà indiquée livrait passage à ceux qui voulaient pénétrer dans la seconde enceinte. Ce fossé était défendu par une butte entourée elle-même d'une large coupure.

De ce côté, le château avait la forme d'un éperon, à l'angle duquel était une tour carrée qui fortifiait ce point et défendait la porte. Les murs sont tellement démantelés qu'il n'est pas possible de savoir s'ils supportaient des machicoulis ; il est probable cependant que cette partie du château devait

(1) L'*acapte* était un droit dû au seigneur direct d'un fonds, mais qui ne se devait qu'à certaines conditions.

en avoir, de même que la tour carrée, qui en a conservé quelques débris. Les portes dont j'ai parlé, ainsi que la plus grande partie du château, sont des XIIIe et XIVe siècles; mais il n'y a point de détails remarquables. Quelques parties extérieures du corps-de-logis peuvent remonter au XIIe siècle; mais une partie est du XVe siècle, ou du moins a été remaniée à cette époque. Les portes et les fenêtres, en accolade, portent le caractère de ce siècle ; leurs principaux ornements, ainsi que ceux de la cheminée de la salle, sont de belles rosaces ou fleurons saillants qui décorent les appuis des fenêtres, les linteaux, les pieds-droits, les tympans; mais tout cela est brisé, martelé; les murs sont sans toitures en grande partie, et dans quel délabrement! Cette partie du château sert de logement à un fermier, gardien des ruines.

A quelques centaines de mètres du château de Grignols, et à l'est, est un emplacement connu sous le nom de Château-Vieux. Voici de quoi il se compose : sur des croupes des coteaux qui se détachent vers la plaine, du sud au nord, se trouvent trois buttes séparées par de larges fossés. La butte du midi est plus élevée que les deux autres, de telle sorte qu'une ligne tirée de son sommet serait tangente au sommet des deux autres. Entre la première butte et la seconde, dans le repli qu'elles forment, on voit les restes d'une tour rectangulaire. On aperçoit aussi quelques vestiges de murs répandus çà et là, mais non sur le sommet des buttes, et l'un destiné sans doute à soutenir les terres pour les empêcher de glisser sur la pente très-raide du coteau. C'était là, très-certainement, la demeure des premiers seigneurs de Grignols; mais, quand ils furent devenus plus puissants, quand la civilisation eut fait des progrès, ils abandonnèrent leur tour carrée et leurs buttes en terre, défendues probablement par des fortifications en bois, pour se faire construire une demeure plus digne d'eux et plus appropriée à leurs besoins; c'est alors qu'ils

durent transporter leur habitation là où elle a été depuis.

Il s'agit maintenant de savoir à quelle époque *probable* remonte l'élévation de ces buttes. Sont-elles gauloises ? Je ne le pense pas ; elles n'en ont pas le caractère. —Rien n'indique qu'elles aient été élevées pendant la domination romaine ; les murs de la tour, *dont le maçonnage est dans le genre de celui des Romains,* dit M. de Taillefer dans son ouvrage sur les antiquités de Vésone, ne sont point romains. C'est un assemblage de moellons jetés grossièrement, par assises irrégulières, dans un lit de ciment composé de sable assez gros, noyé dans une couche épaisse de chaux. M. de Taillefer ne croit pas cette construction postérieure au VII[e] siècle ; il n'en donne pas de raison, et ce point me paraît très-discutable. Je soumets la question à d'autres plus habiles que moi.

En effet, il semble naturel de la placer au moment où le monde romain, s'écroulant de toutes parts, laissait à elles-mêmes les provinces qu'il avait conquises au prix de tant de peine et de gloire, et les abandonnait, n'ayant plus la force de les défendre, aux courses rapides et sanglantes des barbares ; en ces temps de désorganisation et de pillages continuels, il devait être bon d'avoir des refuges. Vaut-il mieux les rapporter à une époque plus rapprochée de nous : celle où la féodalité s'étant constituée, organisée définitivement, l'homme de guerre mit un rempart entre l'ennemi et lui, s'enferma derrière des murailles, et où la motte, la tour, le château, devint le signe extérieur de la puissance, quelquefois le refuge de la faiblesse persécutée, mais le plus souvent la demeure de l'ambition et des passions violentes ? Ces termes posés, j'entre dans la discussion. Autant que les deux premières, la troisième époque me semble inadmissible pour l'élévation de ces buttes : en effet, en ces temps de désagrégation sociale, d'invasions sans

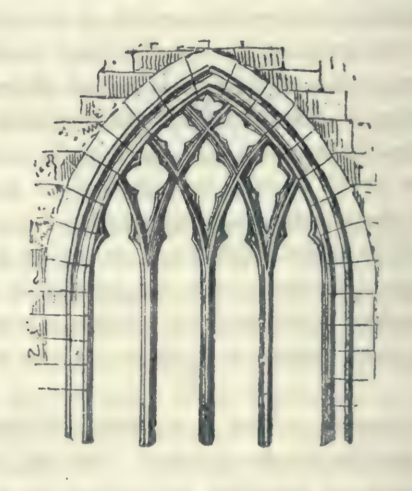
cesse renouvelées, surtout du IV[e] à la fin du V[e] siècle, on n'avait ni le temps ni les moyens de se fortifier, toutes les communications étant rompues, le peuple dispersé; les villes seules le pouvaient, à cause du nombre de leurs habitants, et les exemples ne manquent pas; mais, dans les campagnes, on ne bâtissait guère de nouvelles forteresses; tout au plus pouvait-on réparer les anciennes.

Ce ne fut donc que lorsque la conquête s'affermit et que les vainqueurs se furent partagé le sol, que de guerriers ils devinrent propriétaires fonciers plus ou moins importants, qu'ils se construisirent des retraites pour mettre à l'abri eux, leurs récoltes et quelquefois le fruit de leurs rapines. Ces retraites ou châteaux étaient placés presque tous dans des positions analogues à celle de Grignols, construits en bois et en terre, entourés de palissades, et qui peu à peu prirent de plus grandes proportions, à mesure que la royauté, plus faible, se laissait arracher un à un tous les droits et tous les priviléges qui firent la force et la grandeur de la féodalité. Je placerai donc l'élévation de ces buttes et la construction de la tour du vieux château de Grignols entre le VII[e] et le XI[e] siècle.

Je n'ai trouvé ni dans la tradition, ni dans les actes anciens que j'ai pu me procurer, rien qui rapporte un fait historique ou légendaire particulier à ces ruines, rien qui indique l'époque où elles furent abandonnées pour le château neuf. On ne peut faire que des conjectures d'après l'âge de celui qui fut la demeure des Talleyrand-Périgord, et qui était du commencement du XIII[e] siècle, ou, comme je l'ai dit déjà, peut-être du XII[e] dans quelques parties des remparts de l'est.

Sources. — Généalogie de la famille de Talleyrand-Périgord, par M. de Saint-Allais. Paris, 1836;— Généalogie de

la maison de Taillefer, par M. de Courcelles ;— Lettres des rois Charles IX et Henri III à André de Bourdeilles, sénéchal du Périgord (1574-75);— Mémoires de Balthazard sur les guerres de la Fronde (1652-53); — Constitutions de Périgueux; — Manuscrit de la Bibliothèque impériale, fonds Leydet; — Papiers et actes appartenant à M. du Mas.



LETTRE A M. JULES DE LAURIÈRE

SUR

LES AIGUILLES DE FIGEAC,

Par M. Léon PALUSTRE DE MONTIFAULT,

Membre de la Société française d'Archéologie.



MON CHER COLLÈGUE ET AMI,

Au mois de mai dernier, j'allais partir pour un assez long voyage dans le midi de la France, lorsque je reçus une aimable lettre de vous. En réponse à l'appel que j'avais fait à votre vieille expérience de toutes les curiosités de notre sol, vous vouliez bien m'indiquer quelques monuments plus particulièrement intéressants à visiter, soit par le mérite réel de leur exécution, soit par leur destination bizarre et inexpliquée jusqu'à ce jour. Parmi ces derniers vous mettiez en première ligne les célèbres aiguilles de Figeac. « Ces étranges « obélisques, me disiez-vous, ont-ils véritablement été élevés « en commémoration du miracle qui décida Pépin à choisir « sur les bords du Célé l'emplacement d'un grand mo- « nastère? ou bien ne faut-il voir en eux autre chose que « des fanaux, destinés à guider pendant la nuit les pieux « pèlerins vers la grande église du Sauveur. » La netteté de votre esprit se refusait à l'une et l'autre solution, et le pro-

blème se présentait de nouveau à vos yeux, hérissé des mêmes difficultés.

Vous le savez déjà, je ne pus accomplir en entier mon programme. Retenu à Toulouse plus longtemps que je ne me l'étais proposé, entraîné à Albi par le désir de visiter la splendide cathédrale de Ste-Cécile, je me trouvai dans l'impossibilité de donner même quelques heures à Figeac. Je traversai rapidement la riante vallée au fond de laquelle la ville s'est groupée autour du monastère carlovingien, et je cherchai en vain du regard les petits monuments qu'il m'eût été si agréable seulement d'apercevoir.

Cette déception toutefois ne parvint pas à me décourager et je ne désespérai point de satisfaire tôt ou tard votre curiosité. Un voyage à Figeac était-il en effet bien nécessaire pour arriver à deviner cette piquante énigme, et n'avais-je pas épars dans ma bibliothèque les éléments d'une explication que j'avais voulu aller chercher si loin ? Le compte-rendu de la XXXIIe session du Congrès archéologique, tenue à Cahors en 1865, ne me présentait-il pas un dessin, que j'avais tout lieu de croire exact, de l'un de ces petits monuments ; et ne savais-je pas d'autre part que ces bizarres édicules n'étaient plus aujourd'hui qu'au nombre de deux, l'un au midi et l'autre au couchant de la vieille cité monastique? Aussi, sans m'adonner à aucune recherche particulière qui m'eût peut-être éloigné du but si vivement souhaité, je poursuivis tranquillement mes travaux ordinaires, attentif néanmoins à tout ce qui pourrait de près ou de loin m'aider à pénétrer un secret si bien gardé.

Tout dernièrement en étudiant les origines de la royale abbaye de Fontevrault, je fus frappé du passage suivant d'une bulle du pape français Calixte II, donnée à Marmoutier en 1119, en faveur de la pieuse fondation de Robert d'Arbrissel, et que je transcris textuellement tel que le donne

le *Gallia christiana* (t. II, p. 1315) : — « Eâ insuper *im-*
« *munitate* præfatum cœnobium ex apostolicæ sedis beni-
« gnitate donavimus : *ut omne illud spatium quod cruces*
« *in circuitu, ex præcepto nostro dispositæ comprehendunt,*
« *exterius quietum deinceps inviolatumque permaneat;* qua-
« tenus quicumque hominum in eo aut occiderit, aut læserit,
« vel prædam fecerit, vel grave aliquod forisfactum commi-
« serit, donec satisfaciat, reus sacrilegii habeatur. » Les croix dont parle le souverain pontife et qui furent dressées par son ordre en des endroits déterminés ont depuis longtemps disparu, et il nous serait difficile à notre époque de fixer leur emplacement. Qu'il nous suffise de savoir qu'une vaste étendue de terrain autour du puissant monastère était considérée comme un immense espace consacré, qu'il n'était pas permis de souiller par le meurtre et la rapine sans se rendre coupable de sacrilége. Et croyez bien que les religieuses de Fontevrault n'étaient pas seules à jouir du privilége d'une zone sanctifiée autour de leur sainte habitation. Je trouve parmi les pièces justificatives de la belle histoire du Berry de M. Louis Raynal (t. I, p. 478), une charte de l'abbaye de St-Sulpice, tirée des archives du Cher, où il est question d'une semblable concession. Il s'agit de la petite église de Meunet, au sud d'Issoudun, sur la route de La Châtre, et il est dit que le privilége octroyé s'étendra à un jet de flèche du monument. A cet effet un archer sera successivement placé devant la façade, derrière le chevet et sur les deux côtés de l'édifice, et une croix sera élevée à l'endroit même où la flèche viendra à tomber : — « Con-
« ventum fecerunt... de ecclesia quæ dicitur de Molnet...
« ut adsisteret aliquis ex parte S. Sulpitii *cum forti balista*
« *a capite ejusdem ecclesiæ et infra et a latere dextro et*
« *sinistro, et mitteret sagittam et ubi deveniret sagitta ibi*
« *figeretur crux,* ob signum illius ecclesiæ salvationis. »

Ce territoire privilégié reçut dans le moyen-âge une appellation bien significative ; il fut désigné sous le nom de *salvamentum*, mot que le *Roman de la Rose* traduit par celui de *salvance*, et nos vieux troubadours provençaux par celui de *sauvetat*. « *Stabli e dona saubetat* », dit un titre de 1080 cité par Raynouard dans son Dictionnaire de la langue romane. Primitivement *salvamentum* était synonyme de *tutelle*, *immunité*, *protection* ; mais peu à peu ce mot fut pris dans un sens concret, et signifia toute étendue de terrain placée sous une sauvegarde particulière. Envisagé sous cet aspect nouveau, Ducange le définit ainsi : *Prædium ipsum quod salvatur vel protegitur* ; et il cite à l'appui un extrait du *Gallia christiana* (t. IV, col. 137, inst.) : « Dedit quoque *salvamentum quod in ipso monte* « est in circuitu ejusdem ecclesiæ. » Ici nous sommes en Bourgogne, et le signataire de la charte est Hugues, comte de Châlon-sur-Saône, qui vivait vers l'an 980.

Mais, me direz-vous, cette *sauvetat* dont vous parlez, en quoi diffère-t-elle des lieux d'asile ordinaires ? En quoi ! mais par l'étendue, par l'origine et les conditions qui la gouvernent. Les lieux d'asile furent établis par l'autorité ecclésiastique, par les évêques réunis en concile, et les limites qui leur furent assignées ont toujours été on ne peut plus restreintes. « Les églises, disent les Pères assemblés en « concile à l'abbaye de St-Gilles, en 1042, jouiront de ce « privilége que personne ne pourra rien enlever dans *les* « *trente pas de circuit*, ni faire du mal à un innocent ou à « un coupable, à moins que le malfaiteur n'ait causé du « mal dans cet espace. » En général, le mur qui servait à enclore le cimetière au milieu duquel s'élevait la maison de prière, délimitait aussi les pieux refuges offerts à tous les faibles et à tous les persécutés.

Bien autre était la *sauvetat*. Nullement resserrée dans des

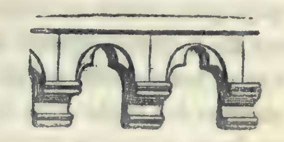
bornes étroites et irrévocablement fixées, elle englobait parfois dans son sein d'immenses espaces dont l'étendue n'était déterminée que par la générosité des donateurs. Si la sauvetat de Treget, en face de Bordeaux, sur la rive droite de la Garonne, présentait à peine une surface de 19,000 mètres carrés, celle de Mimizan dans les Landes n'avait pas moins de 2 kilomètres dans sa plus petite largeur. Constituées par de riches seigneurs, comtes ou ducs, ces sauvetats rayonnaient autour des riches monastères, comme parfois des pauvres prieurés, et elles maintenaient autour des paisibles habitants des cloîtres la paix et la tranquillité. Terres libres par nature, véritables alleux, elles ne reconnaissaient d'autre pouvoir que celui de l'abbé et de ses moines; l'avoué même du monastère n'avait sur elles aucun droit. En dehors de ces priviléges spéciaux qui affectaient la nature du sol au point de vue féodal, les sauvetats jouissaient encore de toutes les immunités accordées aux lieux d'asile. « Nullus ibi », dit la charte de sauvetat octroyée par le duc d'Aquitaine, Guy-Geoffroy, à l'abbaye de la Grande-Sauve, récemment fondée par saint Gérard, « quemquam insectari, non ce-« dere, non aliquid tollere nullamve injuriam omnino in-« ferre præsumat, *sed totum hoc allodium sit quasi una* « *ecclesia, unum miseris asilum, oppressis refugium*, ut « quicumque in eo fuerit, ab omni prorsus carnali inimico « securus sit » (*Hist. de la Grande-Sauve,* t. I, Preuves, p. 494). Nous avons donc ici l'exemple d'un alleu considéré tout entier comme une église, comme l'asile des malheureux, le refuge des opprimés, où une fois retiré on n'avait plus à craindre aucun ennemi.

Je crois avoir assez fait connaître la nature de ces priviléges que les papes eux-mêmes, nous en avons un exemple à Fontevrault, confirmaient parfois de leur puissante autorité. Les aiguilles de Figeac ne nous offrent plus dès lors une

énigme insoluble, et leur signification se découvre pleine de netteté à nos yeux. Elles remplissent un rôle analogue à celui des croix indiquées dans la bulle du pape Calixte II, ainsi que dans la charte de St-Sulpice de Bourges en faveur de l'église de Meunet, et elles témoignent de l'existence d'une antique sauvetat dans la vallée du Célé, dont les preuves écrites ne sont point parvenues jusqu'à nous. Au reste, les petits obélisques, objets de cette discussion, ne se présentent pas uniquement autour de Figeac, et Mimizan a aussi conservé les hautes bornes de son ancien territoire franc. La forme elle-même de ces monuments si discutés me semble parfaitement en rapport avec l'opinion que nous venons d'émettre à leur sujet. Si réellement ils eussent joué le rôle de fanaux destinés à diriger les pèlerins pendant la nuit, la lumière eût été placée au centre d'un lanternon, au sommet de la pyramide, et non à portée de la main, pas même au quart de la hauteur totale. La célèbre basilique de St-Denis était un lieu de pèlerinage bien autrement fréquenté que le monastère fondé par Pépin dans une vallée du Quercy; et cependant que lisons-nous dans Guillebert de Metz : « Entre Paris et St-Denis est la place du Lendit; et sur la rue sont plusieurs grans et notables croix entaillies de pierres, a grans ymages; et sont sur le chemin en maniere de Monjoies pour adrechier la voie (*Description de Paris sous Charles VI*). » Il n'est nullement ici question d'éclairer la marche des voyageurs pendant la nuit, et d'ailleurs les planches du maréchal d'Uxelles, si élégamment reproduites dans *Paris et ses Historiens aux XIVe et XVe siècles*, par Le Roux de Lincy, se refusent à une semblable interprétation. Les aiguilles de Figeac n'ont donc jamais servi à « adrechier la voie », suivant l'expression du vieux chroniqueur, ni la nuit ni le jour; mais elles ont eu pour unique destination de délimiter la sauvetat accordée

à l'antique abbaye par un puissant bienfaiteur à nous inconnu.

Maintenant, mon cher ami, suis-je parvenu à faire pénétrer dans votre esprit mes propres convictions ? je ne sais; toujours est-il que vous pouvez, je crois, me rendre la justice que si mon opinion n'est pas vraie, elle est au moins quelque peu vraisemblable. Le hasard seul m'a fourni les premiers éléments d'une solution, que d'actives recherches sont venues presque aussitôt appuyer. J'ai quelque temps caressé intérieurement une idée qui ne me semblait pas si mauvaise, puis je me suis efforcé de développer les arguments que je pouvais faire valoir en sa faveur. Tout ce bagage, je vous l'adresse ; puisse-t-il ne pas vous paraître trop léger !



L'ÉGLISE DE CORGNAC

ET

LE CHATEAU DE LAXION,

Par M. le baron J. DE VERNEILH,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie.

Le temps n'est guère à l'archéologie et aux excursions, même dans les pays qui, comme le Périgord, sont encore éloignés du théâtre de la guerre. Quand le canon parle, il couvre toutes les voix ; hormis celles qui célèbrent le courage de nos soldats, pleurent les malheurs de la patrie et s'efforcent, par de patriotiques appels, d'y mettre un terme. L'histoire raconte que, pendant le siége de Syracuse par les Romains, Archimède était si absorbé par la solution d'un problème qu'il ne s'aperçut de la prise d'assaut de sa ville natale qu'au moment où l'épée d'un soldat ennemi s'appuyait sur sa poitrine: distraction sublime et funeste, car elle coûta la vie à l'illustre savant. Nul d'entre nous, assurément, n'entend se comparer en aucune façon à Archimède et ne serait de force à s'isoler à ce point des événements et à oublier les dangers qui le menacent, pour se livrer à ses études favorites. Hélas! les plus jeunes sont au combat, et leurs doyens attendent leur tour, en s'exerçant dans les milices

citoyennes ; le képi couvre tous les fronts ; le chassepot armerait tous les bras, s'il n'était pas si rare ; le corps-de-garde a remplacé les congrès : tous, en un mot, n'ont qu'une pensée et qu'un but, faire leur devoir et chasser l'ennemi !... Et cependant le *Bulletin monumental* continue de paraître ; il poursuit son œuvre de trente années, calme au sein des orages, et nous apportant chaque mois, au milieu des tristesses qui nous accablent, quelques heures d'oubli et de repos d'esprit. C'est donc un devoir, pour ses collaborateurs habituels, de s'arracher à leur tour aux funèbres préoccupations du présent, pour venir prendre leur part de travail et faire du moins preuve de bonne volonté et de fidélité à l'archéologie.

C'est ce que je vais tâcher de faire aujourd'hui en décrivant un coin peu connu de notre Périgord, qui renferme décidément des mines inépuisables pour qui veut les chercher. La commune de Corgnac, située dans la vallée de l'Isle, à 7 ou 8 kilomètres de Thiviers, station importante du chemin de fer de Périgueux à Limoges, possède à son chef-lieu, vieux bourg aux rues étroites et tortueuses, où la plupart des maisons datent du moyen-âge, une intéressante église du XIIe siècle, et, à une petite distance de ses murs, le grand et beau château de Laxion.

L'église, nef étroite, jadis voûtée en berceau ogival, a comme tant d'autres perdu sa voûte par suite de l'écartement des murs, et est déshonorée maintenant par un affreux lambris ; la plupart des fenêtres primitives ont été maladroitement élargies au XVIIIe siècle, opération qui n'est probablement pas étrangère à la chute de la voûte ; et, par suite de ces remaniements fâcheux, elle n'offrirait qu'un intérêt médiocre, si elle n'avait conservé son clocher et son abside, remarquables l'un et l'autre par la beauté de leur appareil et par leur conservation. L'abside ronde, flanquée à l'extérieur de

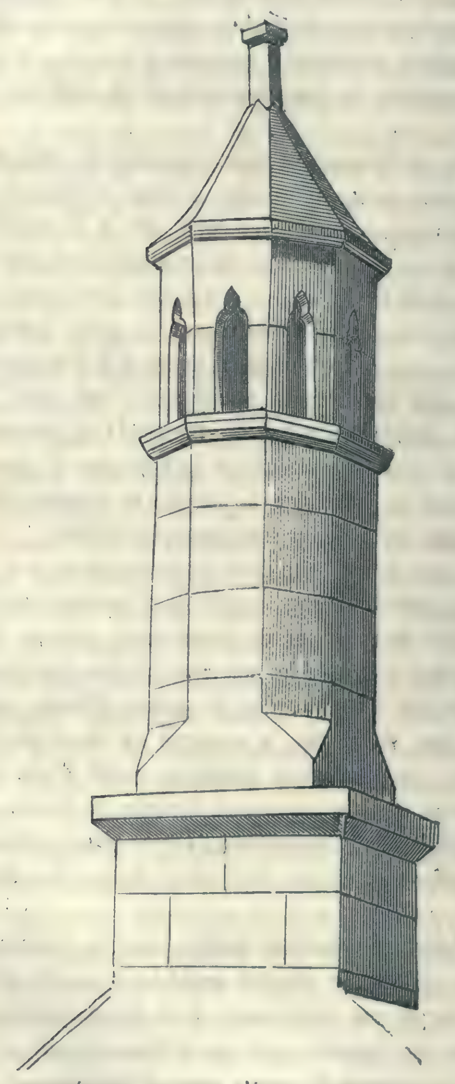
contreforts plats et couronnée par un entablement à modillons, est percée de trois fenêtres en plein-cintre. En dedans, des arcatures, supportées par des colonnettes à chapiteaux historiés, s'appliquent aux murs qu'elles décorent très-convenablement et qui sont recouverts par une voûte en cul-de-four. C'est là d'ailleurs un modèle bien connu, et nous ne nous y arrêterions pas, si l'exécution et certains détails de profils n'accusaient la main d'un architecte expérimenté. Quant au clocher, il est décidément très-original, et mérite une étude particulière par son double caractère religieux et guerrier. Construit sur un plan barlong et un peu plus large que la nef, à laquelle il forme, en avant du chœur, comme une sorte de transept, couvert d'une coupole sur pendentifs, il élève à une hauteur fort respectable ses murs d'un irréprochable aplomb. Sur chaque façade, du nord et du midi, une ogive appliquée, formée par des contreforts d'un pied et demi de saillie, qui se réunissent au niveau de l'extrados de la coupole, est percée dans son tympan d'une baie carrée accostée de trous destinés, sans nul doute, à recevoir les charpentes d'un hourd. C'est là le premier étage. Le second est percé de trois fenêtres cintrées, séparées par des pilastres, et parfaitement appareillées comme tout le reste de cette espèce de donjon; les façades orientale et occidentale, un peu plus longues que les autres, comme nous venons de le dire, ont, à ce second étage, quatre fenêtres au lieu de trois, et ces fenêtres s'appuient sur une ligne de consoles de machicoulis à triple ressaut. C'est là une singularité fort rare, dans les édifices du XIIe siècle, et plus décorative qu'utile, puisque ces machicoulis donnent d'un côté sur la toiture de la nef, et de l'autre sur celle de l'abside. Maintenant, les corbeaux sont-ils contemporains du clocher; n'y ont-ils pas été ajoutés après coup? C'est ce que j'ignore. Rien dans l'appareil n'indique, en tous cas, une reprise, et je les tiens pour

romans jusqu'à preuve du contraire ; je crois également que le système de toiture du clocher, consistant en une charpente aiguë à quatre déversoirs, couverte d'ardoises, n'a pas dû non plus recevoir de transformations et est conforme au type primitif.

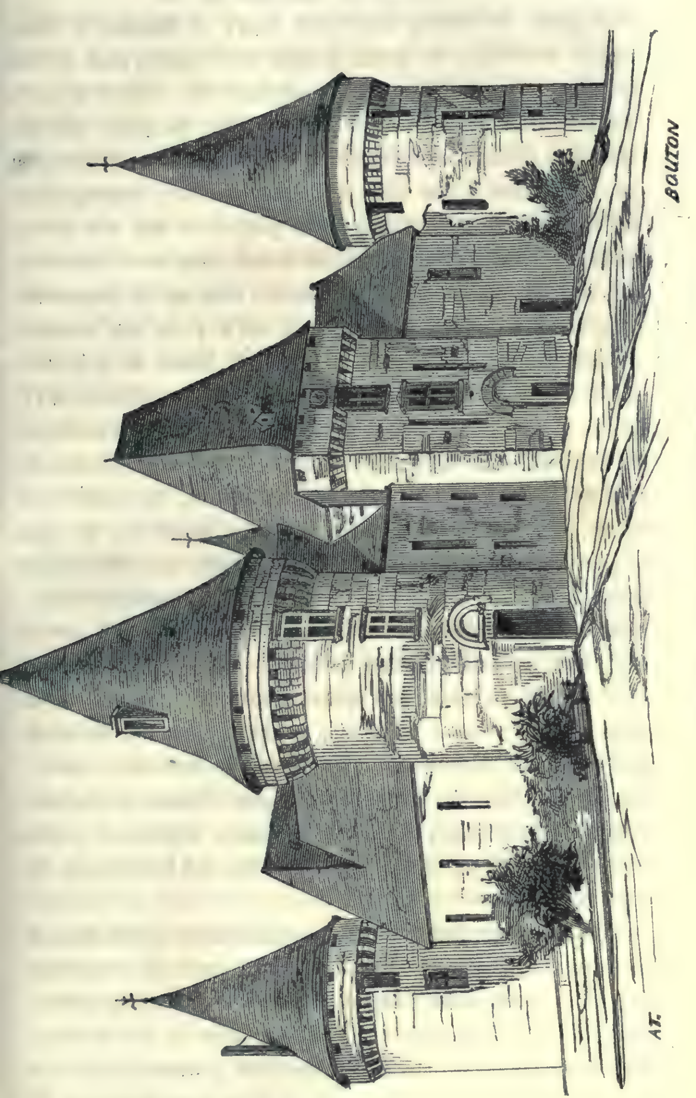
L'église de Corgnac est sous le vocable de saint Front. Je n'ai pas été à même de vérifier si cette circonstance n'établissait pas une sorte de lien entre elle et la cathédrale de Périgueux, et s'il ne fallait pas attribuer à un patronage du chapitre de St-Front le soin particulier avec lequel est construite cette simple église de village. Il serait intéressant de se livrer à une recherche de ce genre et d'y comprendre les églises assez nombreuses du diocèse, qui sont, comme Corgnac, dédiées à l'apôtre du Périgord ; et personne ne la ferait avec plus d'intelligence et de fruit que le jeune prêtre qui, depuis un an, dirige la paroisse de Corgnac et professe un véritable amour pour son sanctuaire délabré.

C'est sous la conduite de ce guide excellent que j'ai parcouru les rues du bourg, et que j'y ai constaté son ancienne importance attestée par de nombreuses maisons du XIIIe siècle, très-reconnaissables aux ogives de leur rez-de-chaussée. L'une de ces maisons, dite la maison d'école, moins remaniée que les autres, a conservé un tuyau de cheminée octogone, percé d'ogives trilobées, coiffé d'une pyramide que j'ai pu dessiner, et que le *Bulletin* ne jugera point indigne d'être offert à ses lecteurs ; car ces petits spécimens d'un art ingénieux et élégant deviennent chaque jour plus rares.

Le château de Laxion mérite aussi les honneurs de la gravure, sinon par l'intérêt archéologique qu'il peut offrir, du moins par son importance et sa bonne tournure. Placé dans un site agréable, sur un plateau calcaire entouré de bois, il se compose de quatre corps-de-logis disposés en carré,



CHEMINÉE DE LA MAISON D'ÉCOLE, A CORGNAC.



VUE GÉNÉRALE DU CHATEAU DE LAXION.

ménageant en dedans une vaste cour, et flanqués à leurs angles extérieurs de quatre grosses tours rondes plus élevées que les corps-de-logis. Sur la courtine où s'ouvre la porte d'entrée, un pavillon carré, saillant de quelques mètres, couronné comme les tours d'une guirlande de machicoulis est percé à sa base d'une large ouverture cintrée, accompagnée de deux rainures destinées à un pont-levis qui n'a jamais existé, le fossé n'ayant jamais été creusé dans le sol rocailleux qui sert de fondements au château : telle est la disposition générale. Quant aux détails, bien qu'il y ait une certaine sobriété d'ornementation, le peu qui s'y trouve est généralement d'un bon style et accuse la seconde moitié du XVIe siècle. C'est à ce style qu'appartiennent les lucarnes sculptées de rinceaux et de cartouches qui s'élèvent sur les toitures du côté de la cour et sur la façade du jardin, les fenêtres en croix, les arcades ouvertes sur le préau intérieur, et enfin le grand escalier à la romaine, assez pareil, aux dimensions près, à celui de Cadillac. La construction est bonne et solide, quoique en moellons; et les toitures d'ardoises, en parfait état, font par leurs pointes garnies de girouettes un très-bel effet dans le paysage. Des appartements, je n'ai vu que le salon, complètement refait à la moderne ; mais je ne serais point étonné, quoiqu'on m'ait assuré le contraire, qu'il y eût encore dans les chambres quelques cheminées contemporaines du château ; peut-être de vieilles tapisseries jugées indignes des pièces d'honneur, où elles ont fait place à des papiers peints.

J'ignore si ce noble manoir, injustement oublié dans la liste des châteaux périgourdins lors du Congrès de Périgueux, a joué un rôle dans l'histoire de la province. Ses murs, vierges de toute déchirure du fait des balles ou des boulets, sembleraient indiquer qu'il a été respecté pendant les guerres de la Fronde, plus favorisé en ce point que beaucoup de

châteaux du pays, qui se parent avec orgueil de leurs cicatrices et se sont bien gardés de les effacer. Mais si l'histoire se tait sur son compte, il n'en est pas de même pour l'illustre famille qui le posséda pendant plus de deux siècles, et en avait donné le nom à une de ses branches, la seule dont nous ayons à nous occuper.

Antoine Chapt de Rastignac, le premier de cette maison qui ait été qualifié de seigneur de Laxion (1) et qui, selon toute apparence, en devint propriétaire, en 1570, par son mariage avec Isabeau d'Andeaux, était homme d'armes des ordonnances du roi en 1569, et fut tué en 1579 d'un coup d'arquebuse, portant les armes pour le roi contre la Ligue. Il commandait alors la noblesse du Périgord.

Son neveu, Peyrot Chapt de Rastignac, troisième fils d'Adrien et de Jeanne d'Hautefort, chevalier de l'ordre du roi, épousa sa fille, Marguerite Chapt, en 1599, et lui succéda dans ses terres de Laxion, Tursac et St-Jorry.

Le troisième fils de Peyrot et de Marguerite, surnommé le *brave Laxion*, obtint, au mois de mars 1653, des lettres-patentes qui érigeaient sa terre baronnie de Laxion en titre de marquisat. Il avait épousé Jeanne d'Hautefort Marqueyssac en 1643.

Après lui viennent trois ou quatre marquis de Laxion, dont deux mariés dans la maison d'Aydie de Ribérac, et enfin, après 1789, une dame de Laxion, née de Chabans, fit entrer par mariage cette terre dans la famille Grand de Bellussières, d'où elle est sortie, il y a quelques années, par l'acquisition qu'en a faite M. le baron Curial, propriétaire actuel.

Nous pourrions sans doute nous étendre davantage sur les

(1) Généalogie de la famille de Chapt de Rastignac par Saint-Allais, *Nobiliaire universel*, t. IIIe.

diverses illustrations de la maison de Rastignac, citer ses personnages marquants, princes de l'église, archevêques, généraux, chevaliers des ordres, énumérer les fiefs importants et nombreux qu'elle possédait dans notre pays et faire valoir ses hautes alliances. Nous le ferions même avec d'autant plus de complaisance qu'elle est éteinte aujourd'hui, et n'est plus représentée que par Mme la duchesse de La Rochefoucauld-Liancourt, fille du marquis de Rastignac; mais quoi! entre l'abominable invasion prussienne et cette autre invasion dont Lyon et Marseille attestent les dangers, le moment est-il bien choisi pour parler de vieux donjons et de généalogies!..... Non, toute l'archéologie de cette funeste année 1870 se résume dans le merveilleux bas-relief sculpté sous François Ier au tombeau de l'évêque de Limoges, Jean de Langeac, et si finement gravé par son ami Gaucherel pour les *Annales archéologiques*. Le sujet est tiré de l'Apocalypse et représente les fléaux qui désolent l'humanité. Chevauchant des coursiers qui s'élancent d'un galop furieux et foulent aux pieds un troupeau d'hommes, quatre personnages allégoriques accomplissent leur œuvre de destruction et fournissent à l'enfer, figuré par la gueule béante d'un monstre, d'innombrables victimes. Reconnaissables à leurs attributs, ils représentent la Peste, la Famine, la Guerre et la Tyrannie! Voilà un tableau de circonstances; il y manque cependant quelque chose que ne prévoyait pas l'Apocalypse et qui eût été difficilement exprimé par le sculpteur, à cause de la variété infinie de ses aspects.... la sottise et la folie humaines plus florissantes que jamais!!...

NOTE

SUR

LES COLOMBIERS EN TOURAINE,

ADRESSÉE A M. DE CAUMONT

Par M. DE COUGNY,

Inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie.

En Touraine, les colombiers affectent généralement la forme et les dispositions que vous avez décrites, Monsieur le Directeur, dans le dernier numéro du *Bulletin monumental.*

Quelques-uns cependant offrent des dispositions toutes particulières que je crois devoir vous signaler, pour répondre à votre désir de voir étudier attentivement ces sortes de constructions dont un grand nombre, ainsi que vous le dites, disparaîtra sans nul doute dans un prochain avenir.

Le colombier dont je vous entretiendrai en premier lieu est celui que l'on pourrait en quelque façon appeler le colombier-donjon. J'en possède ici même, sur mon habitation, un type parfaitement caractérisé, dont je vais vous donner la description. Bien qu'il ne me souvienne pas aujourd'hui d'avoir rencontré ailleurs des constructions complètement identiques, je suis persuadé cependant qu'il doit en exister plusieurs en Touraine et dans les régions voisines.

Dans l'état de choses primitif, mon colombier était disposé

en saillie à l'un des angles extérieurs d'une cour ceinte alors de murailles qui précédait l'habitation principale. Il est de forme carrée et présente sur chaque face 19 pieds de développement; sa hauteur, y compris la corniche, est de 24 pieds. Ses murs, bien plus épais que ceux des constructions attenantes, ont près de 3 pieds d'épaisseur. Il est aujourd'hui partagé en deux étages par un plancher; mais il est facile de s'apercevoir que le plancher est une adjonction postérieure. L'étage supérieur est garni de boulins à pigeons. L'étage inférieur est muni sur chaque face de trous de visière pour arquebuse avec mire au-dessus. L'agencement de ces petites embrasures, si je puis leur donner ce nom, est habilement combiné pour la défense. Les trous de visière, groupés par trois de manière à former entre eux un triangle équilatéral, sont perforés de telle façon que le trou supérieur offre un tir direct et ceux du dessous un tir oblique divergent. Ces trous, ainsi combinés, sont percés dans une robuste et large pierre encastrée dans la muraille. Chacune des quatre faces intérieures du colombier est munie de deux groupes de visières placés non pas vers le milieu, mais vers l'angle de la muraille, de telle sorte qu'un seul homme pouvait au besoin desservir deux embrasures, et que quatre hommes suffisaient pour les huit embrasures ou les vingt-quatre visières dont est garni le colombier. Si l'on suppose maintenant, chose très-probable, qu'une sentinelle placée au sommet de l'échelle pivotante surveillait les alentours, afin de prévenir au besoin les arquebusiers embusqués aux visières, on comprendra tout l'avantage que les dispositions que nous venons d'indiquer offraient pour la défense.

Comme dans les anciens donjons, la porte par laquelle on pénétrait à l'intérieur du colombier était située à 12 pieds environ au-dessus du sol, et on ne pouvait y accéder qu'avec le secours d'une échelle. Cette porte basse et étroite est située du côté

de la cour de servitude, enclose de murailles comme la cour principale. Ce donjon en miniature n'eût pu certainement résister à une attaque sérieuse; mais il suffisait pour servir de refuge et de défense contre les agressions des aventuriers et des soudards, qui battaient la campagne pendant les troubles politiques et les guerres de religion.

J'ignore la date précise de la construction du colombier de La Grille; mais son caractère et celui des bâtiments qui lui sont contigus annoncent les premières années du XVIIe siècle.

Je rappellerai que le beau donjon du château de Chinon, construit au XIIIe siècle, est garni à son étage supérieur de boulins à pigeons. Je n'ai point vérifié si ces boulins appartiennent à l'époque de la construction du donjon ou s'ils lui sont postérieurs; mais, *si parva licet componere magnis,* on pourrait croire que le donjon de Chinon a servi à cet égard de patron aux colombiers-donjons de notre pays.

La seconde espèce de colombiers dont il me reste à parler maintenant est, comme la précédente, empruntée à l'architecture militaire. Ces colombiers, dont les plus anciens que j'aie pu voir ne remontent pas au-delà du XVIe siècle, affectent les principales dispositions des pavillons carrés qui formaient autrefois l'entrée des manoirs. Ils sont ordinairement placés au centre des bâtiments ou des murs de clôture qui entourent la cour principale. Le rez-de-chaussée du pavillon est percé d'une porte charretière, accompagnée souvent d'une petite porte pour les piétons. Parfois le porche formé par la profondeur du bâtiment est recouvert d'une voûte d'appareil, d'autres fois il est surmonté d'un simple plancher. L'étage supérieur compose, à proprement parler, le colombier. Lorsque le manoir est entouré de douves, le colombier-porche du XVIe siècle présente les longues rainures verticales destinées à loger les leviers du pont-levis. Un colombier de cette espèce existe encore à peu

de distance de Langeais, dans la presqu'île qui s'étend entre la Loire et l'Indre. Ces colombiers ne se trouvent pas seulement en Touraine, je les ai rencontrés souvent en Poitou et en Berry. Ils sont souvent ornés d'écus armoriés. Dans les manoirs d'une certaine importance, le passage voûté formant porche est fermé d'une porte du côté du dehors et du côté intérieur : c'est une analogie de plus avec les constructions militaires; la seconde porte remplace la herse.

Il existe encore à deux lieues environ de Chinon, près de la route qui, sur la rive droite de la Vienne, conduit à l'Ile-Bouchard, deux beaux colombiers qui mériteraient certainement d'être dessinés. L'un faisait partie de l'ancien château du Pressoir et l'autre de celui de Roncée. Le colombier du Pressoir appartient au commencement du XVI[e] siècle. Il est de forme polygonale, et chaque angle du polygone est à la hauteur du toit surmonté d'élégants clochetons avec crochets feuillus.

Le colombier de Roncée est de la fin du XVI[e] siècle. Il a dû être construit sur le modèle du précédent; mais les clochetons sont remplacés par de petites pyramides quadrangulaires.

Je me rappelle avoir vu, il y a longtemps, dans le parc du château d'Argenson, près Nouâtre, un colombier d'une architecture fort ornée. Autant qu'il m'en peut souvenir, il offrait les caractères des constructions de la Renaissance. La porte est fort élégante. Ce qui m'a le plus frappé ce sont de nombreuses inscriptions latines gravées sur les murailles et inspirées par les attributs symboliques des doux habitants du lieu. C'est, d'après mes lointains souvenirs, le plus beau colombier que j'aie jamais rencontré. Sous certains rapports il rivaliserait, je le crois, avec celui de Boos.

CHRONIQUE.

Réunions générales de la Société française d'Archéologie à Lisieux.—La Société française d'Archéologie a tenu des séances générales à Lisieux, comme nous avions annoncé qu'elle en avait le projet. Il ne s'agissait que d'empêcher l'interruption des séances générales annuelles et de maintenir les usages prescrits par le règlement. La réunion ne pouvait être nombreuse ; l'arrivée des Prussiens à Évreux et dans d'autres localités de l'Eure avait arrêté subitement divers membres que l'on attendait, notamment M. R. Bordeaux (1) ; mais bon nombre de mémoires avaient été envoyés. M. Pannier avait rédigé des notices parfaitement conçues sur chacune des questions portées au programme. Ce travail important lui a mérité les félicitations de tous ses confrères. M. le vicomte de Neuville, membre de l'Institut des provinces, qui a rempli avec beaucoup de talent les fonctions de secrétaire général, a présenté un savant aperçu sur les enceintes en terre de tous les temps et de toutes les formes, dont il a proposé une classification chronologique : cette intéressante dissertation a eu lieu à l'occasion de la question n° VIII ainsi conçue :

« A quelle date approximative doit-on reporter les mottes « qui se voient dans certains bois ? »

M. L. de Glanville, inspecteur de la Seine-Inférieure, directeur général de l'Association normande, a pris la parole sur le même sujet et présenté, comme il sait le faire toujours, des faits et des déductions naturelles et rigoureuses des observations auxquelles il s'est livré.

(1) Les Prussiens canonaient Évreux la veille ou l'anti-veille du Congrès ; on annonçait qu'ils arrivaient à Serquigny, à 8 lieues de Lisieux.

MM. d'Hacqueville, membre du Conseil général, l'abbé Loir, curé de Bienfaite, ont aussi pris la parole sur ce sujet.

M. d'Hacqueville a présenté et déposé sur le bureau un certain nombre d'instruments en fer et divers petits vases trouvés dans son domaine de Launay, près d'Orbec, lesquels paraissent se rapporter à l'époque mérovingienne : ces objets étaient dans des sépultures que M. d'Hacqueville a scrutées avec le plus grand soin; il a recueilli dans ces sépultures une quantité considérable d'ossements. M. Bouet a dessiné, séance tenante, les objets curieux que M. d'Hacqueville avait pu apporter.

M. de La Porte, qui a depuis quelques années recueilli beaucoup de poteries romaines à Lisieux, a indiqué sur quel point il espérait encore faire de bonnes découvertes.

La discussion a été naturellement portée sur les vestiges de l'époque romaine qui existent à Lisieux et dans les environs. MM. de Glanville, de Caumont, Pannier, de La Porte, Loir, Piel, d'Hacqueville ont successivement pris la parole : M. de La Porte a fait espérer que des fouilles pourront être enfin exécutées près de l'ancien théâtre des tourettes, et la Société française s'est empressée de voter 200 fr. pour aider à ces fouilles dont elle avait depuis longtemps provoqué l'exécution.

Des mémoires de MM. le baron de Verneilh, de la Dordogne; de Roumejoux, du Lot; le baron de Rivières, du Tarn; Malbranche, de l'Eure; d'Espinay, de Maine-et-Loire; Tournal, de l'Aude, ont été présentés; puis M. de Caumont a fait connaître un certain nombre de sujets qui seront traités dans le compte-rendu, et qui auraient, si le temps de la réunion eût été assez long, donné lieu à des lectures et à des conférences orales : plusieurs de ces notices seront accompagnées de planches.

Les renseignements statistiques les plus développés sur les édifices de différentes époques ont été donnés par M. le prince Handjéry, membre de la Société, à Manerbe, et par MM. de Caumont, Pannier, de Glanville, Bouet et autres membres.

Le 22, *à* 8 *heures du soir*, a eu lieu, dans le salon de l'hôtel-de-ville éclairé à giorno, la distribution des médailles. La Société a dû restreindre beaucoup ses récompenses et remettre à l'année prochaine l'examen d'un grand nombre de travaux, qu'elle eût peut-être couronnés si elle eût tenu cette séance de distribution au milieu du théâtre romain d'Arles. Six médailles seulement ont été décernées, quatre de 1re classe et deux de bronze.

La première à M. Renault, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen, pour le volume renfermant la table analytique des dix volumes du *Bulletin monumental* (21 à 30).

La deuxième à M. Schuermans, conseiller à la Cour d'appel de Liége, pour ses nombreux travaux archéologiques et spécialement pour son recueil des inscriptions gallo-romaines de la Belgique.

La troisième à M. de Cougny, membre de l'Institut des provinces, pour ses remarquables explorations en Touraine et en Poitou (1 vol. in-8°).

La quatrième à M. Des Diguères, membre de l'Institut des provinces, pour le volume qu'il a publié sous le titre de *Familles illustres normandes. Étude historique et généalogique sur les Médavy-Grancey*.

Deux médailles de bronze ont été décernées :

La première à M. A. Pannier, membre de la Société française d'Archéologie, pour ses études archéologiques sur l'ancien diocèse de Lisieux et la classification chronologique des monuments qui s'y rencontrent.

La deuxième à M. Rainguet, directeur du séminaire de Montlieu (Charente-Inférieure), pour l'enseignement archéologique qu'il a fait donner depuis vingt ans, sans interruption, dans l'établissement qui lui est confié, et pour la publication du journal de poésies latines intitulé *Apis romana*.

La Société française d'Archéologie ensuite arrête qu'un exemplaire de la nouvelle édition de l'*Abécédaire d'archéologie* de M. de Caumont (ère gallo-romaine) sera offert en son nom

aux bibliothèques publiques de *Lisieux*, d'*Arles*, de *Vendôme*, de *Poitiers*, de *Saintes*, de *Carcassonne* et de *Béziers*.

La Société française d'Archéologie, ayant toujours pensé qu'il était temps de répandre les connaissances archéologiques chez les instituteurs primaires, a constamment récompensé par des distributions de livres ceux qui ont montré de bonnes dispositions pour l'étude. En attendant qu'elle soit complètement renseignée, elle a décidé, sur la proposition de M. Piel :

Que la *Statistique monumentale de l'arrondissement de Lisieux*, par M. de Caumont (1 volume de 600 pages in-8° avec planches), serait accordée aux bibliothèques communales de *Moyaux* et de *Livarot ;*

Que l'*Archéologie des Écoles primaires*, par M. de Caumont, serait accordée aux écoles d'*Orbec* et de *Trouville ;*

Que ces deux bibliothèques recevront aussi la *Statistique monumentale des arrondissements de Lisieux et de Pont-l'Évêque ;*

Que le séminaire de Montlieu recevrait dix volumes pour être décernés en prix aux élèves les plus instruits du cours d'archéologie professé dans l'établissement, et qui est divisé en deux sections ;

Qu'un *Abécédaire d'archéologie* sera offert, au nom de la Société française d'Archéologie, à M. l'abbé Jumel, curé de Bourdon (Somme), qui se propose d'enseigner l'archéologie dans son pays. La Société espère que M. Jumel formera des archéologues dans le clergé, surtout parmi les ecclésiastiques de son canton.

M. de Caumont a présenté ensuite verbalement, conjointement avec M. le trésorier Gaugain, un rapport après lequel le Congrès a procédé à la radiation de plusieurs allocations qui n'ont pas reçu l'emploi auquel elles étaient destinées. On sait que les allocations doivent être employées *dans le délai de deux ans*, et qu'au bout de cette période elles peuvent être annulées. Le conseil maintient toujours plus longtemps les crédits, mais il est nécessaire d'annuler ceux qui en définitive ne paraissent pas pouvoir être employés dans un délai prévu.

Les radiations opérées s'élèvent à la somme de 1,400 fr.

Les autres allocations faites et non encore acquittées sont maintenues au budget jusqu'à nouvelle délibération.

Les nouvelles allocations portées au budget sont les suivantes :

Pour reprise de fouilles au Mont-d'Éraines. . . 100 fr.

Fouilles du vieux Lisieux. 200

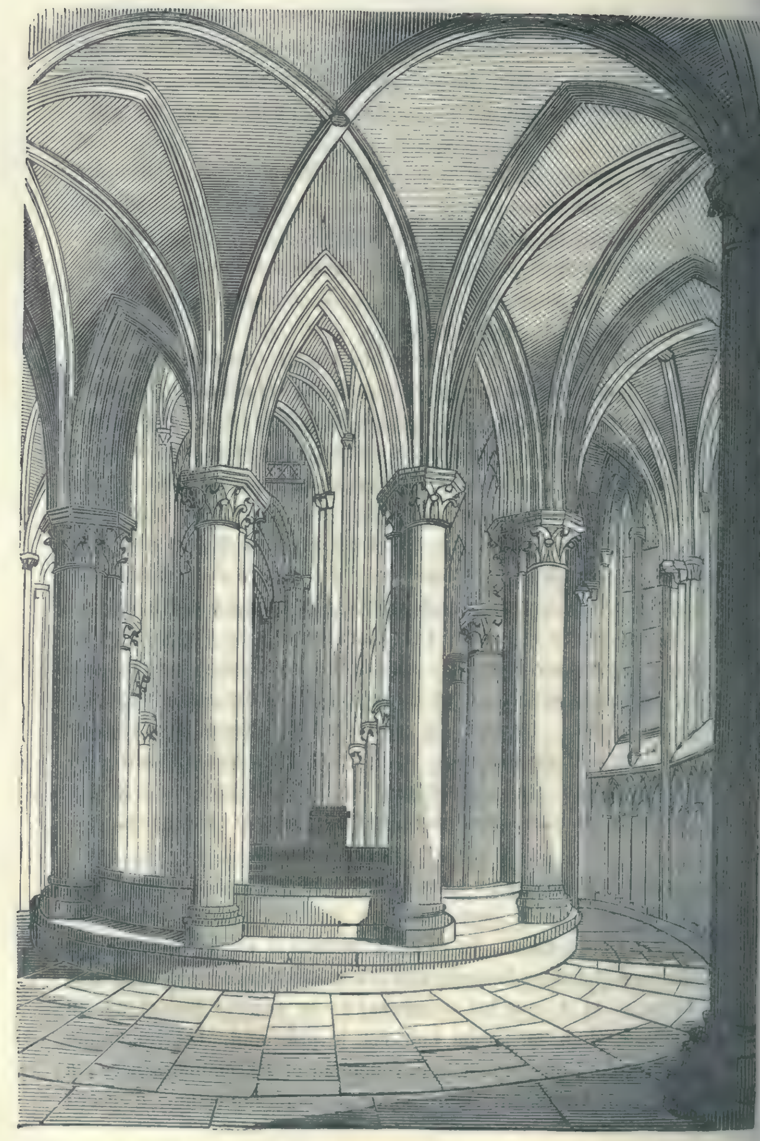
Inspections en Anjou (M. de Cougny). 200

Recherche de la prise d'eau de l'aqueduc découvert à Glos il y a vingt ans 50

Le mercredi 23, *à* 9 *heures du matin*, rendez-vous était donné dans l'église St-Pierre, dont M. Ch. Vasseur prépare une monographie complète avec le concours de M. Bouet. En l'absence de M. Ch. Vasseur, M. Bouet a guidé la Société dans cette visite et examiné les différents travaux entrepris depuis peu dans cette vaste basilique (V. la page suivante). M. l'abbé Hébert, curé de St-Pierre-sur-Dive il y a quelques mois, a pris récemment possession de la cure de St-Pierre de Lisieux : il porte un grand intérêt aux travaux entrepris.

De St-Pierre la Société s'est transportée à St-Jacques où elle a été reçue avec beaucoup d'amabilité et d'empressement par M. l'abbé Latrouette, curé de cette belle église, dans laquelle de nombreux travaux de restauration, généralement bien entendus, ont été exécutés. M. le curé a bien voulu montrer en détail toutes ces restaurations et un bel autel qui a été sculpté à Munich, placé dernièrement dans le sanctuaire.

Dans la séance qui a suivi la visite des églises, à 11 heures, M. de Caumont a posé quelques problèmes sur l'histoire de l'évêché de Lisieux, du Ve au Xe siècle ; il en a fait l'objet de diverses questions formulées qu'il a recommandées aux membres présents et à tous les membres de la Société historique du diocèse, dont M. l'abbé Loir est le président. Cet honorable savant, dont on connaît le dévouement et les connaissances, a promis de traiter ultérieurement ces diverses questions, d'accord



INTÉRIEUR DE SAINT-PIERRE DE LISIEUX (POURTOUR DU CHŒUR).

avec ses collaborateurs, autant que les documents le permettront.

A 1 heure, le 23, une séance collective a été tenue par la Société historique et par la Société française d'Archéologie. M. Piel a lu un rapport très-intéressant sur les travaux de la Société historique.

M. l'abbé Loir a communiqué un grand nombre de nouvelles pièces qui lui ont été remises depuis la dernière réunion et qui viendront s'ajouter aux précieux documents collectionnés par la compagnie et dont le catalogue est publié.

M. de Caumont a recommandé l'étude des tombeaux anciens ; il voudrait savoir où les premiers évêques de Lisieux se faisaient enterrer, et s'étonne que l'on ne possède pas dans le diocèse de cercueils mérovingiens qui soient l'objet de la vénération publique. A Bayeux, nous avions à St-Floxel des tombeaux de ce genre que feu M. Lambert a fait connaître ; puis, sous l'église St-Exupère, on a retrouvé un certain nombre de sarcophages qui avaient contenu les restes de quelques évêques. Pourrait-on retrouver quelques-uns des tombeaux de la même époque qui ont dû exister à Lisieux ? On n'en a pas encore signalé dans la ville ni dans les campagnes.

Pour l'époque carlovingienne, M. de Caumont rappelle qu'il a découvert, il y a près de quarante ans, dans l'église de Vieux-Pont-en-Auge, un tombeau arqué placé dans la partie ancienne de l'église, à l'extrémité de la nef, du côté de l'évangile, et qui offre des caractères d'ancienneté assez frappants, tels que la diminution et l'abaissement du couvercle vers les pieds. Il s'est demandé si cette tombe n'était pas autrefois celle du *Ranauldus de Gesta Francorum,* mentionné dans l'inscription qu'il a plusieurs fois publiée en *fac-simile.*

Il recommande les recherches qui pourraient faire connaître ce fameux Ranoldus, fondateur de l'église de Vieux-Pont.

M. le baron du Mesnil-Durand a présenté divers parchemins et des titres intéressant l'histoire locale.

M. Dufrêne de Beaucourt a de son côté fait d'importantes

communications qui ont été recueillies par le bureau de la Société historique de Lisieux.

Dans une séance spéciale, le bureau de la Société française d'Archéologie a classé un assez grand nombre de mémoires qui avaient été adressés, et qui entreront dans le volume qui va être publié pour l'année 1870. Chaque jour il en arrive encore; et ce volume, dont la *charpente* a été établie à Lisieux dans si peu de séances, sera, nous l'espérons, fort intéressant, malgré les déplorables événements qui attristent la France et les archéologues. Y. Z.

Nominations.— M. Desjardins, architecte du gouvernement, membre du Conseil administratif de la Société française d'Archéologie à Lyon, est nommé inspecteur du département de l'Ain en remplacement de M. Dupasquier, décédé.

— M. Léon Ballereau, membre de la Société à Luçon, est nommé inspecteur de la Vendée en remplacement de M. Léon Audé, décédé.

— M. Moutet, maire d'Arles, est nommé membre du Conseil général d'administration de la Société. L. P.

La grande médaille d'honneur de l'Institut des provinces décernée à Mgr Dupanloup.— Toutes les sections de l'Institut des provinces ont arrêté à l'unanimité que la grande médaille portant pour légende : *Aux hommes de progrès, de science et de dévouement les provinces de France reconnaissantes*, était décernée en 1870 à Mgr Dupanloup, membre de l'Académie française, une des plus grandes et des plus nobles figures de France, l'honneur de l'épiscopat français, l'homme vertueux et vénéré de tous, dont la province admire le courage, le talent et le beau caractère. La médaille sera offerte à Monseigneur par une députation qui la lui remettra soit à Paris, soit dans sa ville épiscopale.

Pour copie conforme au procès-verbal,

A. DE CAUMONT.

Nouveaux documents sur le château de Jucoville (Cal-

vados). — Nous avons plusieurs fois parlé de la charmante chapelle du château de Jucoville, et dernièrement nous donnions dans le *Bulletin* un croquis du colombier. Nous sommes heureux de pouvoir consigner ici quelques nouveaux documents historiques sur cette résidence, que nous devons à M. le marquis de Cussy, membre de la Société française d'Archéologie et possesseur du domaine :

« D'anciens titres oubliés dans un château inhabité, m'écrit « M. de Cussy, étaient complètement inconnus quand vous avez « publié votre *Statistique*. Depuis cette époque, j'ai pu faire « mettre en ordre nos vieilles archives, et j'y ai découvert des « actes importants et parfaitement authentiques qui établissent « ce qui suit :

« L'ancien château-fort de Jucoville, sur les souterrains du« quel mon père a fait construire celui qui existe aujourd'hui, « était occupé, dans le milieu du XIVe siècle, par un membre « de la famille de La Haye du Puits. Une héritière de cette « maison apporta ce domaine, en mariage, à Guillaume Le « François dont le petit-fils, du même prénom, messire Guil« laume Le François, seigneur de Jucoville, prêtre, curé « d'Ablon et de Caenchy, fut le fondateur de la chapelle du « château et de celle attenant à l'église de La Cambe, où il fit « préparer son tombeau.

« Nous possédons le procès-verbal d'érection, dressé devant « les tabellions de *Guéfosse en Bessin*, de notre chapelle du « château : elle porte la date du 20 mai 1494, et contient de « très-curieux détails.

« Messire Guillaume Le François mourut le 9 mars 1516, et « ne fut jamais membre du Parlement. Sa nièce et héritière, « Jeanne Le François de Jucoville, épousa, en 1488, Jehan « de Faoucq, et porta dans cette famille la seigneurie de « Jucoville.

« Les de Faoucq de Rochefort possédèrent longtemps ce do« maine qui, en 1735, fut en leur faveur érigé en marquisat.

« En 1762, tous les enfants du marquis Raphaël de Faoucq « de Rochefort étant morts sans postérité, ses biens et dignités

« furent transmis au fils de son *unique* sœur, Jacques-Louis « de Cussy de Belval, mon bisaïeul.

« Je n'ai rien trouvé dans nos titres qui indiquât une alliance « avec les anciens possesseurs du manoir d'Hermerel, dont, « au reste, j'ignore les noms, au XVe siècle.

« J'ajouterai, Monsieur, encore un détail : lors des bien trop « rares visites que vous avez faites à Jucoville, notre cha- « pelle se trouvait enclavée, à droite du château, dans un « petit mur d'enceinte ; mais ce dernier est aujourd'hui sup- « primé, et le monument se trouve parfaitement isolé « de toute construction, sa porte faisant face à une aile du « château. »

Ces détails curieux et précis méritent bien d'être consignés ici : ce sont, pour l'histoire de La Cambe et de Jucoville, des documents du plus haut intérêt.

De Caumont.

Nouvelles et publications. — Aux ouvrages relatifs au Bourbonnais, mentionnés avec de justes éloges dans le dernier numéro du *Bulletin monumental*, il convient d'ajouter trois excellentes brochures publiées en 1869 et 1870 par M. l'abbé Mélin, vicaire de la cathédrale de Moulins. M. l'abbé Mélin que nous avons vu suivre avec assiduité les séances de la section d'archéologie du Congrès scientifique de France, que nous avions l'honneur de présider au mois d'août dernier, et prendre une part active à la discussion des intéressantes questions qui y ont été traitées, a choisi pour but principal de ses recherches historiques, les anciens usages locaux de la capitale du Bourbonnais. Il a scruté avec soin les chartes et les archives municipales, interrogé tous les documents relatifs au sujet qu'il se proposait de traiter, et a pu ainsi recueillir les éléments des trois brochures que nous analysons : *La rue de l'Oiseau à Moulins et les chevaliers de l'arquebuse ; Le corps de ville dans les anciennes processions à Moulins*, et *Le fauxbourg et l'église de la Madeleine à Moulins.*

Dans la première de ces brochures, l'auteur nous fait connaître les usages, les priviléges et les règlements de la corporation des *Chevaliers de l'arquebuse ou de l'oiseau*, fondée à Moulins, en 1572, par Henri, duc d'Anjou et de Bourbonnais, qui fut plus tard le roi Henri III, et approuvée par le roi Charles IX afin que les bourgeois arquebusiers, arbalétriers et archers de Moulins « s'adressent et exercent au dit jeu honneste et utile, tant pour notre service, qu'au bien, maintien et deffence de la dite ville.... »

Le tir de l'*oiseau* ou *papegay* avait lieu durant les trois premiers dimanches du mois de mai. « Le dimanche qui précédait l'ouverture des grands jeux, on promenait par la ville, au son du tambour, les trois oiseaux de fer qui devaient être abattus. C'était une manière de publier la solennité et, en même temps un moyen d'exciter les habitants à se faire inscrire au nombre des chevaliers. » Le maire ouvrait les jeux en tirant le premier coup. « Cette prérogative excita parfois l'envie des lieutenants-généraux de la sénéchaussée du Bourbonnais..... Ce fut toujours un peu le penchant des représentants de l'autorité de croire leur dignité diminuée par les prérogatives des officiers municipaux, et de vouloir étendre leur prééminence sur des choses complètement étrangères à leurs attributions. » Le corps municipal eut recours à l'autorité du souverain qui lui donna pleinement gain de cause; et défense fut faite au lieutenant-général de contrevenir à l'usage établi, sous peine de se voir regardé comme perturbateur de la paix publique. A notre époque de centralisation sans mesure, le jugement souverain eût été sans nul doute tout autre que celui qui fut rendu, en 1664, par le roi Louis XIV en faveur du corps municipal de Moulins.

D'après les statuts de la corporation, les prix étaient tirés « cesluy de l'arc à soixante pas, cesluy de l'arbaleste droite à soixante pas et de l'arbaleste à baulse à quatre-vingt pas. Le prix de l'arquebuz sera tiré de la longueur de sept vingt pas. »

« Des acclamations générales saluaient l'adroit chevalier qui abattait le perroquet. Tous les confrères, en signe d'allé-

gresse, s'attachaient aussitôt à l'épaule une livrée de rubans, prenaient les armes; puis, au son du tambour, accompagnaient triomphalement le nouveau roi (c'était le nom donné au vainqueur) à travers les rues de la cité. »

Le roi de l'arquebuse jouissait de nombreux et importants priviléges. « Pour lui plus d'impôts d'aucune sorte pendant un an, plus de soldats à loger, plus de gardes à monter et surtout exemption si complète des droits d'octroi qu'il lui était loisible de faire entrer en franchise dans la ville tous les vins, non-seulement de ses propriétés, mais ceux mêmes qu'il achetait avec l'intention de les revendre. »

Ces priviléges furent la cause de l'abolition de cette antique institution. Les finances de la ville de Moulins se trouvant dans un état assez précaire, on calcula que les immunités du roi de l'arquebuse diminuaient la ferme des octrois d'une somme de mille livres environ chaque année et, en outre, les trois coupes distribuées en prix aux vainqueurs coûtaient soixante-douze livres. Une ordonnance du 9 février 1776 révoqua les priviléges des rois de l'arquebuse, et enfin, en 1782, la corporation des chevaliers de l'oiseau fut complètement supprimée. La maison et le vaste enclos qui leur appartenaient furent réunis au corps de ville par ordonnance royale. « Le nom de l'oiseau donné à la rue qui conduisait à cet établissement, est le seul vestige qui nous rappelle actuellement l'existence de nos chevaliers de l'arquebuse. »

Dans sa brochure intitulée *Le corps de ville dans les anciennes processions à Moulins*, M. l'abbé Mélin rappelle tout d'abord que son but « est moins de raconter le rôle du clergé dans ces processions, que de mettre en relief la part qu'y prenait la ville, représentée par ses officiers municipaux. »

A cette époque où l'on croyait encore à la puissance de Dieu et à son action souveraine sur les événements de ce monde, toutes les fois qu'une calamité menaçait ou affligeait la cité, les officiers municipaux se rassemblaient à l'hôtel-de-ville et députaient l'un d'entre eux, avec le procureur du roi, vers l'official, pour obtenir de lui l'autorisation de faire des prières

publiques. A cette occasion on faisait des processions : aux Carmes pour obtenir le beau temps, aux Jacobins pour obtenir la pluie.

A ces processions, comme à toutes celles qui avaient lieu conformément aux rits de l'Église, le maire et les échevins se rendaient en corps, revêtus de leurs robes consulaires, dont la longue queue était portée par un valet : six clercs de ville et le concierge de l'hôtel les précédaient en casaque et la masse sur l'épaule.

M. l'abbé Mélin raconte le parcours et les stations des dix-huit processions habituelles de chaque année. Le lundi de Pâques, la procession se rendait solennellement à l'antique église d'Iseure. Après une messe basse le prédicateur de carême montait en chaire. « Pendant le sermon une moitié des officiers municipaux sortait de l'église pour prendre part à un déjeuner offert par les fabriciens ; puis revenait au sermon remplacer l'autre moitié qui allait déjeuner à son tour. »

M. Mélin dit qu'on agissait ainsi pour économiser le temps ; je ne sais si cette économie un peu sans façon devait être très-agréée par le prédicateur ? « Plus tard, ajoute-t-il, tout le monde déjeuna à la fois, après le sermon. » Cela valait mieux, à mon avis.

Le fauxbourg et l'église de la Madeleine à Moulins nous fait d'abord subsidiairement connaître l'époque et les circonstances intéressantes de la fondation de la léproserie de Souvigny, au commencement du XIIe siècle, par Archambaud V, sire de Bourbon, Ildinus li Bruns, André de Marigny, Ugon de Cona et plusieurs chevaliers et bourgeois de la ville.

La léproserie de Moulins, placée sous l'invocation de saint Lazare et de sainte Madeleine, remonte seulement au XIVe siècle. Elle était située dans le faubourg de Chambon-Colombeau, sur la rive gauche de l'Allier. M. Mélin raconte le triste et lugubre cérémonial qui précédait et accompagnait la séparation des lépreux du reste des humains. Il fait connaître les sages et paternelles prescriptions de l'Église à l'égard de ces infortunés.

Il raconte ensuite les diverses vicissitudes qu'eut à subir l'établissement de la Madeleine jusqu'à l'édit de 1693, lequel « considérant que la lèpre avait disparu presque complètement du royaume » donna les biens et revenus des maladreries aux hôpitaux les plus voisins.

A l'occasion de l'érection de l'église de la Madeleine en succursale de la paroisse d'Iseure, l'auteur rappelle l'antique origine de l'institution des marguilliers ou matriculaires laïcs. Durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, l'évêque et ensuite les archidiacres eurent l'administration du temporel de leurs églises. Plus tard, d'après un cartulaire de Louis le Débonnaire, « le recteur de l'église dut diriger les travaux de restauration et faire les achats de matériaux nécessaires à cet effet », en même temps qu'il avait la gestion de ses biens et de ses revenus. Aux XIIe et XIIIe siècles apparaissent les marguilliers laïcs, chargés d'administrer le temporel des églises et de diriger les travaux de construction et de réparation.

Cette substitution de la direction laïque à la direction ecclésiastique dans les travaux concernant les églises paroissiales aux XIIe et XIIIe siècles, n'eut-elle pas quelque influence sur la transformation du style architectonique à cette époque ? Je serais porté à le croire.

En faisant l'historique de l'église et du faubourg de la Madeleine, M. l'abbé Mélin est amené à parler de la construction du premier pont de pierre, nommé Pont-Macheclô ou Macheclou, établi au XVe siècle sur l'Allier, pour mettre le faubourg de la Madeleine en communication avec la ville. Ce pont fut au bout de peu d'années emporté par la violence des eaux. Six fois, depuis le commencement du XVe siècle jusqu'à l'année 1705, la ville de Moulins dut reconstruire le Pont-Macheclô soit en bois, soit en pierre. En 1705, l'ingénieur chargé de la direction des travaux fut Hardouin Mansart, surintendant des bâtiments du roi.

Au sujet de ce pont, M. l'abbé Mélin reproduit un passage emprunté aux mémoires de St-Simon, où le noble duc raconte

la déconvenue du pauvre surintendant des bâtiments de sa majesté. « Quatre ou cinq mois après qu'il fut achevé, Charlus, père du duc de Lévi, vint au lever du roi, arrivant de ses terres, tout proche de Moulins. Mansart qui s'y trouva voulut se faire louer, lui parla du pont et tout de suite pria le roi de lui en demander des nouvelles. Charlus ne disait mot. Le roi, voyant qu'il n'entrait point dans la conversation, lui demanda des nouvelles du pont de Moulins. — Sire, répondit froidement Charlus, je n'en ai point depuis qu'il est parti, mais je le crois bien à Nantes présentement. — Comment, dit le roi, de qui croyez-vous que je parle? c'est du pont de Moulins. — Oui, sire, répliqua Charlus avec la même tranquillité; c'est le pont de Moulins qui s'est détaché tout entier la veille que je suis parti et tout à coup, et qui s'en est allé à vau-l'eau. — Le roi et Mansart se trouvèrent aussi étonnés l'un que l'autre, et le courtisan à se tourner pour rire. »

En 1750, le roi chargea M. de Régemortes, ingénieur des turcies et levées, de construire un nouveau pont en pierre. M. de Régemortes eut recours à un moyen radical: il décida que le cours de l'Allier serait changé; et pour lui fournir un nouveau lit, on fit disparaître complètement et l'église et le faubourg de la Madeleine. Le pont de Régemortes fut composé de huit arches au lieu de trois qu'avaient eus ceux qui l'avaient précédé. C'est le beau pont que nous avons traversé lors de l'excursion de la section d'archéologie à Souvigny et à St-Menoux, au mois d'août dernier. Quant à ce fougueux Allier, dont M. l'abbé Mélin nous a raconté les terribles ravages, il n'était représenté à cette époque que par quelques flaques d'eau saumâtre, où nageaient mélancoliquement quelques rares grenouilles.

De Cougny,

De l'Institut des provinces.

Gustave Le Vavasseur. Courrier d'Italie; février-mai 1869. Alençon, Debroise, 1869, in-8° de 159 pages. — Les livres abondent sur Rome. Je viens de lire quelques lettres écrites d'Italie par un malin Normand, à la fois archéologue

et poète, et je me suis senti la démangeaison d'en parler ici, ne serait-ce que pour faire voir que je suis possesseur de ce volume qui, chose à noter pour un bibliophile, me fait l'effet d'avoir été imprimé *for private circulation.* Comme dans toutes les impressions de voyage, les anecdotes se mêlent aux descriptions et aux appréciations ; mais ici les anecdotes n'ont rien de banal, les descriptions sont neuves, les appréciations émanent d'un esprit original et indépendant, qui a vu avec de bons yeux et jugé par lui-même, sans se soucier des opinions toutes faites. Les beaux-arts tiennent une large place dans ces pages, écrites d'un style gai et incisif : la peinture, la sculpture, la musique et l'archéologie surtout ont préoccupé notre voyageur. La politique même perce çà et là : mais ni Garibaldi, ni M. de Cavour n'échauffent l'enthousiasme de l'auteur, qui reste bon Normand et libéral, et n'est point italianissime.

M. Le Vavasseur a aussi fait sa petite récolte d'inscriptions, et il s'est demandé si Malherbe avait lu ces quatre vers de la galerie lapidaire du Vatican pour les si bien traduire :

Ac veluti formosa rosa et cum tempore prodit,
Arescit certo tempore deinde suo,
Sic tu cœpisti primo formosa Anna videri
Tempore, sed subito desinis esse mea.

Puisque j'en suis aux citations, j'en emprunte une à la page 29 du nouveau livre de M. Gustave Le Vavasseur. Voici ce qu'il dit à propos du grand livre de l'histoire toujours ouvert devant ceux qui contemplent l'ancienne et la nouvelle Rome : « Depuis quelques années, nous avons en France la manie des conférences, et pour ne pas parler des méchantes, que d'oiseuses paroles ont été jetées au vent et semées sur le grand chemin, sans plaisir et sans profit ! Pourquoi le prédicateur ou le professeur ne prend-il pas son texte dans le sol qu'il foule ? Éloquent ou non, il sera écouté. »

C'est là une opinion à laquelle nous adhérons complètement.

R. BORDEAUX.

NÉCROLOGIE. — *Mort de M. Léon Audé.* — La Société française d'Archéologie vient de perdre un de ses inspecteurs, M. Léon Audé, ancien secrétaire-général du département de la Vendée, homme studieux, auteur de recherches intéressantes. M. Audé avait quitté, en 1864, le secrétariat général de la préfecture et passait depuis cette époque presque tout son temps aux Granges Cathus où il avait une habitation.

D. C.

Mort de M. Des Pallières, ancien maire de Bayeux. — M. Des Pallières, docteur en médecine, ancien maire de Bayeux, chevalier de la Légion d'Honneur, membre de l'Association normande, est mort dans cette ville âgé de 77 ans. Il était venu se fixer à Bayeux en 1819, par suite de son mariage avec la fille unique d'une famille estimée dans le pays, Mlle Goville, dont le père était revêtu de fonctions municipales. Nommé maire quelque temps après la Révolution de Juillet 1830, M. Des Pallières n'a quitté ces fonctions que quelques mois avant sa mort. On comprend que pendant cette longue gestion, de nombreuses améliorations ont été introduites à Bayeux; aussi M. Des Pallières a-t-il laissé les meilleurs souvenirs dans sa ville. Nous l'avons vu souvent assister aux réunions générales de l'Association normande et à d'autres réunions scientifiques. Nous associons nos regrets à ceux de la population bayeusaine.

DE CAUMONT.

Mort de M. le général de division baron Renault.—M. le général de division baron Renault, grand'-croix de la Légion d'Honneur, *membre de l'Institut des provinces*, vient de mourir à Paris, après avoir été amputé par suite de la blessure grave qu'il avait reçue à la tête de la division qu'il commandait. M. le baron Renault, ancien sénateur, était botaniste; il avait pris part aux réunions de l'Institut des provinces et du Congrès scientifique de France; il avait témoigné beaucoup de sympathie pour ces deux Compagnies. DE CAUMONT.



TABLE DES MATIÈRES.

Caen, typ. F. Le Blanc-Hardel.

DES MORS

OU

AGRAFES DE CHAPE;

Par M. l'abbé BARRAUD,

Membre de l'Institut des provinces.



Les chapes d'église ont, comme on le sait, la forme d'un long manteau ; elles sont taillées en demi-cercle, et les deux côtés se replient sur les épaules pour retomber par devant et descendre jusqu'aux pieds. Une seule attache les retient sur la poitrine ; rien, du reste, ne les réunit dans leur longueur. Depuis un certain nombre d'années l'attache consiste généralement, du moins dans nos contrées, en une bande d'étoffe appelée *patte*. Elle est, par l'une de ses extrémités, cousue au bord droit du vêtement ; l'extrémité libre se termine par deux petits crochets fort simples que l'on introduit dans des anneaux fixés à l'autre bord. Dans le moyen-âge, au lieu de cette bande d'étoffe on se servait d'une agrafe ou plaque richement décorée que l'on désignait sous le nom de *mors* parce qu'elle mordait en quelque sorte les bords de la chape ; de *fermail* parce qu'elle servait à la fermer ou à la retenir ; de *pectoral* comme rappelant l'ornement que le grand-prêtre des Juifs portait sur la poi-

trine; on l'appelait aussi *bille* « billa » quand elle était ronde et se rapprochait d'une boule pour sa forme : « *Une bille d'or servant à chape* », est-il dit dans les comptes des ducs de Bretagne, à l'année 1467 (1). On revient à ce système d'attache, et les évêques se servent maintenant chez nous de mors pour retenir leur chape sur leurs épaules. — Il semblerait résulter de plusieurs passages du *Cérémonial des évêques* qu'eux seuls ont le droit d'en porter. On lit, en effet, au livre IIe, chapitre Ier, n° 4: *Episcopus capiet pluviale cum pectorali in conjunctura illius* (2), tandis qu'au livre Ier, chapitre VII, n° 1, il est dit en parlant du prêtre assistant: *Presbyter assistens capiet pluviale tempori congruum sine tamen formatio* (3). Il est incontestable toutefois, d'après les inventaires dont nous extrairons dans la suite plusieurs articles, que de simples prêtres, que les dignitaires des chapitres du moins, en faisaient usage comme les évêques.

Dans cette courte notice, nous dirons quelques mots sur l'ancienneté des mors, sur les substances avec lesquelles on les faisait, sur leurs formes, sur les perles et les pierreries dont on les ornait, sur les sujets qu'on y représentait, soit par le moulage, soit par la ciselure, soit par l'application des émaux.

I. Il est assez difficile de préciser l'époque où apparurent les mors d'une certaine richesse. La chape ne fut d'abord qu'un manteau dont on se couvrait dans les longues processions pour se protéger contre la pluie, ce qui lui faisait

(1) M. de Laborde, *Notice des émaux du Louvre,* 2e partie, *Glossaire*, au mot Bille, p. 165.

(2) *Cérémonial des évêques.* Paris, Jacques Lecoffre, 1856, p. 190.

(3) *Cérémonial des évêques*, p. 39.

donner le nom de *pluvial*. Elle était pourvue d'un capuchon qu'on pouvait placer sur sa tête, et ressemblait assez à celle que portaient les laïques eux-mêmes. Ces sortes de chapes ne devaient être retenues que par des agrafes assez modestes ; mais l'on ne tarda pas à en faire de la même forme, avec des étoffes fort riches, pour les cérémonies intérieures de l'église et les processions courtes ou entreprises par un temps sûr. Le capuchon fut supprimé, ou plutôt fut remplacé par un morceau d'étoffe à peu près semi-circulaire, couvrant par derrière le haut de la chape et que l'on a appelé chaperon ; c'est comme la coupe et le déploiement du capuchon lui-même. Jean-Baptiste de Cavaleriis, dont les gravures ont été reproduites par le Père Papebroch (1), donne des chapes aux papes à partir d'Innocent I[er], élu en 402. — Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre, en 1066, envoya à saint Hugues, abbé de Cluny, une chape d'une grande magnificence. — Dès que les chapes furent devenues de riches ornements, on employa pour les fixer des agrafes d'un très-grand prix. Ce qu'il y a de certain, c'est que les chroniques et les inventaires des XI[e], XII[e], XIII[e] siècles et des temps postérieurs, ainsi que nous allons le voir, ont mentionné des mors très-précieux qui rehaussaient encore la richesse du vêtement. Il paraît que depuis Honorius IV, les papes sont ordinairement représentés en chape sur les médailles. La raison que l'on en donne est que ces médailles étaient faites pour être jetées au peuple, lorsque le nouveau pontife, après sa consécration, était conduit du Vatican à St-Jean-de-Latran, et qu'on le représentait avec le vêtement qu'il portait alors.

(1) *Danielis Papebrochii conatus chronico historicus ad Catalogum Romanorum Pontificum.* In Propylæo ad septem tomos maï, p. 212, tomi XIII *Actorum Sanctorum* a Bolland. edit.

II. Les matières le plus communément employées pour les mors des chapes sont l'or pur, le vermeil, l'argent pur, le cuivre doré, le cuivre ou le laiton sans dorure, le bois recouvert de lames d'argent, de cuivre doré ou de velours.

Or. — L'inventaire de St-Paul de Londres, dressé en 1295, fait mention de plusieurs mors en or pur.

« Mors d'Alard, doyen, en or pur, environné de festons. *Morsus Alardi decani triforiatus de auro puro*, etc. »

« Mors de l'évêque Guillaume, en or, orné de festons. *Morsus Willelmi episcopi triforiatus de auro*, etc. »

« Mors de Pierre de Bleys, en or, avec des festons. *Morsus Petri de Bleys triforiatus de auro*, etc. (1). »

Dans la *Vie des abbés de St-Aubin*, citée par Ducange, il est question de plusieurs agrafes de chapes faites avec ce riche métal (2).

Une bille d'or servant à chape est, comme on l'a dit tout à l'heure, inventoriée à la date de 1467 dans les *Comptes des ducs de Bourgogne* (3).

Dans l'*Histoire du monastère d'Hide*, en Angleterre, on lit : *Cruces quinque, scrinia decem, textus totidem auro, argento gemmisque pretiosos cum morsibus capparum aureis* (4).

Argent doré ou vermeil. — L'inventaire de la cathédrale de Lincoln, écrit en 1553, énumère neuf mors en argent doré ou vermeil, plus ou moins riches, plus ou moins ornés les uns que les autres (5). Tous ceux qui sont portés sur

(1) *Monasticum anglicanum*, t. III, 1re part., pag. 309.

(2) Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, v° Mors.

(3) De Laborde, *Émaux du musée du Louvre*, au mot *Bille*.

(4) Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, v° Mors.

(5) *Monasticum anglicanum*, t. III, 1re partie, p. 285.

l'inventaire de la chapelle de Windsor, datant de la deuxième année du règne de Richard II (1376), sont aussi en argent doré (1). Celui de St-Paul de Londres en contient un grand nombre du même métal également doré, en particulier ceux de l'évêque Eustache, de Jean de Saint-Laurent, de Godefroi de Lucy, de Cinthie Romain, de l'évêque Richard, de Henri de Wengham, de Richard de Clifford, de Raoul de Dounjoun, de Gilbert de Stratton, de Thomas de Canteloup (2).

Argent non doré. — Dans l'inventaire de la reine Clémence, de 1328, se trouve la mention suivante : « Viez chapes blanches et à chascune un mors d'argent (3). » — Le mors de Guillaume de Ely, décrit dans l'inventaire de St-Paul de Londres, était aussi simplement en argent (4).

Cuivre doré ou non doré. — Dans l'inventaire de Lincoln sont portés quatre mors de cuivre doré et émaillé et, en outre, un mors de cuivre non doré (5). L'inventaire de St-Paul de Londres enregistre les mors suivants en cuivre doré : celui de Thomas de Eshewy, celui de Philippe Lovel, celui de Jean de Luke, et de plus le mors de Roger de Feringes, sans dorure, mais niellé en partie (6).

Bois. — Sept mors de bois, couverts de lames d'argent, sont consignés à la fin de l'inventaire de St-Paul de Londres (7). L'inventaire de Lincoln mentionne un mors

(1) *Monasticum anglicanum,* t. III, 2e partie, p. 83.

(2) *Ibid.*, t. III, 1re partie, p. 309.

(3) De Laborde, *Émaux du Louvre*, 2e partie; GLOSSAIRE, au mot *Mors de chape*, p. 399.

(4) *Monasticum anglicanum*, t. III, 1re partie, p. 309.

(5) *Id.*, ibid., 1re partie, p. 285.

(6) *Id.*, ibid., 1re partie, p. 309.

(7) *Id.*, ibid.

d'argent doré plaqué sur bois, et un mors de velours également fixé sur bois et d'ailleurs assez élégamment orné (1).

III. L'agrafe des chapes se composait ordinairement de deux parties : le mors proprement dit et la porte ou anneau fixée à l'autre côté du vêtement et désignée dans les inventaires sous le nom de *crista* ou *cresta*. La porte le plus souvent était invisible et se trouvait cachée sous la plaque du mors, mais quelquefois elle se montrait avec une ornementation non moins brillante que celle du mors lui-même. Dans certaines agrafes, il y avait une broche particulière qui servait à les fixer.

La forme des mors variait beaucoup, elle se rapprochait plus ou moins de celle que l'on remarque dans certaines parties des édifices religieux de la même époque.

Dans l'inventaire de St-Paul de Londres est inscrit un mors ayant la forme d'un croissant (2), c'est celui de Cinthius Romanus, *morsus cum limbo triforiato ad modum lunæ*. Le portrait du pape Boniface IV, donné par le P. Papebroch, dans les *Acta Sanctorum*, à l'endroit précédemment indiqué, en offre un semblable. Boniface IV fut élu en 604.

L'inventaire de la chapelle de Windsor en décrit un qui était triangulaire, *unus morsus triangularis* (3).

Un mors de Lincoln est indiqué comme ayant une forme arrondie (4). Les mors qui avaient cette forme et qui, en outre, étaient plus ou moins convexes, se trouvent très-souvent, comme nous l'avons dit, désignés sous le nom de *billes*.

(1) *Monasticum anglicanum*, t. III, 1re partie, p. 285.

(2) *Id.*, ibid., p. 309.

(3) *Id.*, ibid., 2e partie, p. 82.

(4) *Id.*, ibid., 1re partie, p. 285.

Un vitrail de la chapelle de la Sainte-Vierge, à Poissy, vitrail reproduit par Montfaucon dans la planche XX (p. 154) du tome II des *Monuments de la monarchie française*, représente le sacre de saint Louis. Le prélat consécrateur, Jacques Baroche, évêque de Soissons, est vêtu d'une chape retenue par un mors ovale enchâssant une très-grosse pierre. Le vitrail a été exécuté au XIII[e] siècle.

Adrien IV, élu en 1154, en a un en forme de cœur dans son portrait reproduit par le P. Papebroch dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes.

La forme de *quatre-feuilles* ou de *rosace* était une des plus reçues.

L'église de Lincoln possédait un mors qui décrivait un quatre-feuilles (1).

La chape dont est vêtu saint Blaise, dans un tableau attribué à Memling et qui faisait partie de la collection de M. Lefêvre-Soyer, à Beauvais, est aussi retenue par une large agrafe à quatre lobes (V. la page 228 du *Bulletin monumental*, t. XXXIII).

Sur la pierre tombale de Pierre de Savoisy, donnée par M. de Caumont dans son *Abécédaire d'architecture religieuse*, le mors de la chape du prélat est quadrilobé; mais les lobes sont séparés les uns des autres par des appendices anguleux (V. la page 584) (2).

Montfaucon a donné dans les *Monuments de la monarchie française*, t. II, p. 246, la copie d'une ancienne peinture faisant partie d'un manuscrit de la Chambre des comptes; elle représente le procès de Robert d'Artois. On y voit les six pairs ecclésiastiques en chape. Les mors de ces vêtements

(1) *Monasticum anglicanum*, t. III, 1[re] partie, p. 285.

(2) M. de Caumont, *Abécédaire d'architecture religieuse*, dernière édition, p. 701.


H. MEUNIER

diffèrent les uns des autres : ceux-ci affectent la forme d'une croix grecque à bouts carrés, ceux-là celle d'un quatre-feuilles à lobes arrondis, d'autres s'épanouissent en rose à huit pétales.

La bille d'or des ducs de Bourgogne servant à chape était ronde, couverte de rayons et donnait l'image du soleil.

Au-dessus de la grande porte de l'église de Bourg-Fontaine, auprès de Villers-Cotterets, il y avait une peinture à fresque ; saint Louis, évêque de Toulouse, qui mourut en 1297, y figurait ; on l'y voyait revêtu d'une chape élégante que retenait un mors à huit pans chargé d'une fleur de lis (1), comme on peut le voir dans la *monarchie française de Montfaucon.*

Dans le même ouvrage est reproduite une tapisserie de la chapelle royale de Bruxelles : elle représente le sacre de Charles VI ; tous les pairs ecclésiastiques y sont en chape. L'évêque de Laon et celui de Châlons ont des mors en losange avec des chatons à l'extérieur renfermant des pierres ou des perles ; celui de Beauvais en porte un ovale (2).

On lit dans un inventaire de 1380, cité par M. de Laborde dans son *Glossaire :* « Un aigle d'or en manière de pectoral « pour mors à chappe garny, c'est assavoir de XVIII balays, « quatre grosses esmeraudes, VIII petites, IIII grosses « perles et XXVI menues (3). »

Dans plusieurs descriptions de l'inventaire de St-Paul de Londres, il est question de la broche ou aiguillon servant à arrêter le mors dans la porte ou l'anneau : *Morsus Richardi de Clifford argenteus, exterius deauratus cum brochea*

(1) Montfaucon, *Les monuments de la monarchie française*, t. II, pl. XLVII, p. 286.

(2) Montfaucon, *ibid.*, t. III, p. 72.

(3) De Laborde, *Émaux du Louvre*, Glossaire, au mot *Mors*, p. 399.

argentea eidem appensa. — Morsus Cynthii Romani argenteus exterius deauratus cum lingula argentea affixa.

La désignation de la porte accompagne souvent dans le même inventaire celle du mors : *Morsus Thomæ de Eshewy de cupro exterius deaurato..... crista ejusdem de cupro exterius deaurata. — Morsus Willelmi de Ely argenti crista ejusdem argentea*, etc., etc.

IV. Les mors de chape étaient souvent, comme nous l'avons dit, de véritables bijoux, des objets d'un grand luxe. Non-seulement les métaux dont ils étaient formés leur donnaient une véritable valeur, mais ce qui en augmentait surtout le prix, c'est une multitude de pierres fines dont ils étaient chargés, et il y en avait de fort grosses et des plus précieuses. Parmi elles se trouvaient des turquoises, des saphirs, des bérils, des rubis, des émeraudes et même des diamants. Des perles d'une dimension plus ou moins considérable se mariaient aux pierreries. La bille d'or des ducs de Bourgogne était enrichie de perles, de rubis et de diamants. Les portes destinées à retenir les mors se couvraient aussi de perles et de pierres précieuses, même lorsqu'elles n'étaient que de cuivre : *Morsus Thomæ de Eshewy de cupro exterius deaurato..... crista ejusdem de cupro deaurato cum lapidibus et perlis affixis. —Morsus Joannis de Luke de cupro exterius deaurato..... crista ejusdem de cupro exterius deaurato cum lapidibus insertis.—Morsus Richardi de Clifford argenteus exterius deauratus..,.. et crista triphoriata de auro insertis lapidibus.*

V. Indépendamment des perles et des pierres précieuses qui formaient une des principales décorations des mors de chape, ils offraient assez ordinairement des sujets représentés en relief ou émaillés. Ces sujets peuvent être rangés en deux

catégories principales : sujets religieux et sujets étrangers à la religion.

Parmi les sujets religieux on peut distinguer : le mystère de la Trinité, Jésus accompagné des apôtres ou de figures symboliques, diverses circonstances de la vie de la Sainte-Vierge, Ève mangeant du fruit défendu, des prophètes, des apôtres ou autres saints, des vertus.

La Trinité. — Au milieu d'un mors que possédait la chapelle royale de Windsor était enchâssé un camée sur lequel on avait gravé l'image de la sainte Trinité : *Item unus morsus argenteus deauratus cum diversis lapidibus, cum ymagine Trinitatis sculpta in medio unius lapidis qui vocatur camahu, in quo deficit unus lapis.*

Jésus-Christ entre l'Église et la Synagogue. — C'est un sujet qui se trouve fréquemment sur les vitraux peints et différentes sculptures du moyen-âge. Ordinairement la Synagogue, reine déchue, a un bandeau sur les yeux pour indiquer son aveuglement, et le sceptre qu'elle porte est brisé. Sur un des mors de la cathédrale de Lincoln, le même sujet est représenté ; mais, au lieu d'un bandeau, c'est la queue du serpent infernal qui couvre les yeux de la Synagogue. Voici, du reste, comment ce mors est décrit dans l'inventaire de l'église, dressé en 1553 : un mors à une image de la majesté (image de Jésus-Christ) au milieu ; de chaque côté se tient une reine ; les yeux de l'une sont couverts de la queue d'un serpent garnie de perles et de pierreries. Une pierre manque ; des perles sont brisées. Le mors pèse 18 onces.

Jésus-Christ accompagné de la Sainte-Vierge, de saint Pierre, de saint Paul et ayant à ses pieds le donateur de

l'agrafe. — Un mors qui présente ces figures appartenait auss à l'église de Lincoln. Il avait la forme d'un quatre-feuilles; sa partie centrale était occupée par la figure de Jésus-Christ; le lobe supérieur offrait celle de la Vierge; on avait placé saint Paul à droite et saint Pierre à gauche du Sauveur; le donateur se tenait à genoux dans la partie inférieure; les quatre Évangélistes figuraient aussi dans ce bijou pesant 10 onces.

Le mors de Ricard, archidiacre de Colchester, conservé à St-Paul de Londres, offrait l'image de Jésus-Christ entre celles de saint Pierre et de saint Paul; un ange planait au-dessus du Sauveur, le donateur se tenait au-dessous.

Sur un béril enchâssé au milieu du mors de Thomas de Eshewy était représenté un crucifix : *Berillo in medio representante crucifixum.*

Sur un mors de Lincoln se voyait Jésus-Christ roi, environné encore des quatre Évangélistes.

Une autre agrafe de la même église le montrait sous la forme d'un agneau, rappelant sa douceur et la mort qu'il a subie sans se plaindre pour le salut des hommes. « Item un mors de velours bleu avec un agneau au milieu d'une perle et un saphir fixé sur bois.

Salutation angélique et autres mystères de la Vierge. — Deux mors d'argent doré et émaillé de la chapelle de Windsor figuraient la Salutation de l'Ange à Marie. Sur l'un d'eux le sujet était accompagné des armes du comte de Warwich : *Unus morsus argenteus deauratus aymallatus in cujus medio Salutatio Angelica exstat cum armis comitis de Warwichia;* dans le second, la Salutation était placée au milieu de compartiments élégamment disposés. A l'époque de l'inventaire, l'aile gauche de l'Ange manquait, ainsi qu'une fleur de la branche de lis : *Item unus morsus ar-*

genteus deauratus cum Salutatione Angelica in tabernaculis pulchriter depositis, cujus angeli deficit ala sinistra et de lilio deficit unus flos.

Sur le mors de Guillaume de Ely, à St-Paul de Londres, on avait représenté, dans de petits compartiments : l'Annonciation, la Naissance de Jésus-Christ, l'Adoration des Mages, la Purification de Marie ou la Présentation de Jésus au Temple, et plusieurs autres sujets : *Morsus Willelmi de Ely argenteus cum multis parvis imaginibus representantibus Annunciationem, Nativitatem, Magorum Adorationem, Christi oblationem in templo et cætera similia; cum multis lapidibus et perlis in limbis et quadraturis triforiatus aureis, sed deficit unus lapillus ponderis XL s. Crista quidem argentea cum triforio exterius aurato et lapillis insitis, sed unus deficit, ponderis IX s. VIII d.*

Sur un mors appartenant à Godefroi de Lucy ou donné par lui, le Sauveur proclame sa Mère reine du ciel et de la terre et pose une couronne royale sur sa tête.

Prophètes, apôtres et autres saints. — Nous avons déjà vu saint Pierre et saint Paul accompagnant Jésus-Christ; le mors de l'évêque Eustache, à St-Paul de Londres, représentait saint Paul, patron de l'église, et deux évêques qui y étaient aussi probablement honorés d'un culte particulier : *Morsus Eustachii episcopi argenteus deauratus cum imagine Pauli et duorum episcoporum, cum octo grossis lapidibus et aliis multis in circulo, triphoriatus et deficit unus lapillus, ponderis XXXII s. X d.*

Le mors de Cinthius Romanus portait l'image du même saint accompagné de deux anges.

C'est ordinairement avec l'instrument de son supplice qu'est figuré saint Paul, l'apôtre des Gentils; on lui met dans la main l'épée avec laquelle, comme citoyen romain, il

a eu la tête tranchée; cependant l'inventaire de la cathédrale de Londres, en décrivant plusieurs mors de chape, le désigne comme tenant une croix, et on la lui donne comme attribut.

« Mors de Raoul de Dounjoun, d'argent doré extérieurement, entouré de festons d'or », orné de pierres et de perles avec l'image de saint Paul portant une croix : *Morsus Radulfi de Dounjoun, argenteus exterius deauratus et triphoriatus de auro insertis lapidibus et perlis cum ymagine Pauli gestantis crucem et deficit una perla, ponderis VII s., IX d.* — Mors de maître Gilbert de Stratton, d'argent doré extérieurement et festonné d'or, orné de pierres et de perles avec l'image de Paul portant la croix : *Morsus magistri Gilberti de Strattone argenteus exterius deauratus et triphoriatus de auro insertis lapidibus et perlis cum ymagine Pauli gestantis crucem et deficit una perla ponderis VII s. IX d.*

L'inventaire de Windsor mentionne un mors orné d'un camée sur lequel était gravée l'image d'un prophète : *Item unus morsus nobilis argenteus deauratus lapidibus ornatus circumquaque, in cujus medio est lapis camaku in quo sculpture imago unius prophetæ, in quo deficit unus lapis, item deficit alius.*

Le mors de Thomas de Canteloup, à St-Paul de Londres, représentait le saint roi Ethelbert accompagné d'un évêque. *Morsus magistri Thomæ de Cantelupo argenteus, exterius deauratus cum ymagine Ethelberti regis et unius episcopi ponderis XI s. VIII d.*

Le mors de Jean de Luke, ainsi que celui de Roger de Ferynges, offrait au milieu la figure d'un évêque.

Péché de nos premiers parents. — Un mors de la cathédrale de Lincoln était orné de feuilles de vigne ; sur l'une des

feuilles on voyait un œil ouvert, celui de Dieu sans doute; sur une autre feuille Ève mangeait du fruit défendu.

Vertus. — Sur un autre mors de la même église, la Force se montrait sous la figure d'une femme ayant à ses pieds un lion retenu par une chaîne; la femme et le lion étaient en or.

Sujets étrangers à la religion. — Les sujets ou les insignes étrangers à la religion sont bien moins nombreux que les sujets religieux : ce sont des hommes, des lions ou des léopards, des fleurs de lis et les armoiries des donateurs.

Figures d'hommes. — Un mors de Lincoln était orné de deux pierres noires ayant chacune la forme d'un homme.

A St-Paul de Londres, le mors triangulaire déjà cité, représentait en émail un roi assis entre des arbres.

Une tête d'homme est gravée sur le mors d'Adrien IV précédemment mentionné.

Le mors de Godefroy de Wengham offrait un lion au milieu d'un cercle environné de pierres fines et en particulier de turquoises : *Morsus Godefridi de Wengham cum lapillis et turkesis insitis, et leone in medio circuli.*

Il y avait deux lions sur le mors de Jean de Saint-Laurent, mais ces figures avaient disparu au moment de l'inventaire : *Sed deficiunt duo leunculi.*

Fleurs de lis. — Nous avons vu une grosse fleur de lis sur l'agrafe de la chape de saint Louis, évêque de Toulouse.

Les quatre mors de cuivre doré que mentionne l'inventaire de Lincoln étaient couverts d'images et de fleurs de lis émaillées.

Écussons. — Quant aux écussons, quelquefois il n'y en

avait qu'un seul, ordinairement celui du donateur; d'autres fois il y en avait plusieurs, même un assez grand nombre.

Un inventaire de la cathédrale de Reims, du XVIIe siècle, enregistre les chapes suivantes en faisant une mention particulière de leurs mors qu'il désigne sous le nom de *billes :*

« Trois chappes de drap d'or frisé et les orfrais de drap d'or figuré d'images de la Passion, est la bille couverte d'armoiries, du don de M. le cardinal de Lorraine.

« Une chappe d'or rouge, tissu en chypre avec les orfrais à plusieurs images et la bille couverte d'un écusson, du don du roy Charles VII.

« Une chappe de drap d'or cramoisy, semé de grandes fleurs de lys avec les orfrais fort larges, à doubles apôtres et prophètes, du don de Des Ursins, archevêque de Reims, avec ses armes à la bille. »

Un mors de la chapelle de Windsor, ainsi que nous l'avons dit, portait les armes du comte de Warwich.

Au milieu du mors de Philippe Lovel était un écusson.

Voici l'indication de quelques mors qui étaient chargés de plusieurs blasons :

Sur le mors de Jean de Luke on en voyait quatre.

Un mors de Lincoln, en forme de quatre-feuilles, avait des armoiries dans chacun des lobes.

Deux mors portés sur un inventaire de 1380 et indiqués par M. de Laborde, dans son *Glossaire*, page 399, étaient émaillés de Flandre, de Dreux et d'un quartier de Bretagne.

EXCURSION

ARCHÉOLOGIQUE

AUX ENVIRONS

DE LA GARE DE MOULT-ARGENCES

PRÈS CAEN

PAR M. DE CAUMONT.

J'avais, il y a deux ans, publié le programme de deux excursions aux environs de la gare de Mézidon, pour ceux qui voudraient explorer cette partie du Calvados encore peu visitée des touristes. Il paraît que ces notes ont été goûtées, car on m'a prié de faire un travail analogue pour les environs de la gare de Moult-Argences, contrée qui est plus près de Caen et pourra, plus souvent encore, devenir un but de promenade pour les habitants de cette ville. Je me rends avec d'autant plus de plaisir à ce vœu que je n'ai qu'à puiser dans ma *Statistique monumentale du Calvados* pour y trouver les renseignements qui composeront l'article demandé.

Cette année, qu'une guerre cruelle interrompt les communications, et que nous ne pouvons, vers l'est, nous avancer au-delà d'Évreux, l'itinéraire que je présente aura plus d'utilité que dans d'autres temps, car il faut se replier sur le sol le plus rapproché de la ville de Caen : nous y

trouverons encore des choses intéressantes, et ce ne sera pas sans profit ni sans charme qu'on pourra, par un beau jour, parcourir les communes qui avoisinent la gare de Moult.

Comme il faut toujours mettre de la méthode dans la distribution du temps, n'importe de quelle besogne il s'agisse, quand on se promène aussi bien que quand on travaille dans le cabinet, je propose de visiter d'abord quelques localités au sud de la voie ferrée, puis de passer au nord de la voie pour en voir d'autres. Cette division permettra d'ailleurs de se reposer au milieu de la course et de dîner le soir à Argences avant de reprendre le train.

Nous verrons donc d'abord Airan, Valmeray, Billy, Beneauville et Chicheboville, puis Émiéville, Bellengreville, Vimont et Argences.

Pour nous conformer à cet itinéraire, nous prendrons, en descendant du train, la route qui conduit à Valmeray et à Airan.

VALMERAY.—Il ne reste plus de l'église de Valmeray que la tour. L'église que j'ai vue en ruines était sous l'invocation de saint Brice et était située à mi-côte sur la rive gauche de la Muance; elle ne servait plus au culte. Les parties les plus anciennes pouvaient dater de la seconde moitié du XVe siècle ou du XVIe, à en juger par le petit nombre de moulures que présentaient quelques fenêtres. Les murs avaient été repris dans plusieurs parties, surtout ceux de la nef, de sorte que rien dans cette église ne méritait l'attention. La tour carrée, placée à l'extrémité occidentale, terminée par un toit à double égout, qui est encore debout, paraît tout au plus remonter au XVIIe siècle.

Elle est d'un bon effet dans le paysage, et l'on a bien fait de la conserver à la demande de M. le comte d'Ison.

En 1829, je trouvai dans l'église une pierre tombale qui

avait pendant longtemps servi de marche à l'autel placé au fond du chœur. On y voyait encore un ecclésiastique gravé au trait, et à l'entour de la pierre une ligne de caractères gothiques indiquait que cette tombe était celle d'un curé de Valmeray. Voici du reste ce que j'ai pu lire de cette inscription dont une partie était trop usée pour être déchiffrée :

. . . . PRESTRE JADIS RECTOR DE SAINT BRIZ DE VAUMEREY
QUI TRESPASSA . . . .
DE MARDI FEST S. VALENTIN . . . .
DIEU LUI FASSE MERCIE A L'AME. AMEN.

Ce fut dans l'église de Valmeray que le roi de France qui était venu au secours de Guillaume, duc de Normandie, entendit la messe le jour de la bataille du Val-des-Dunes. Ce fait nous est rapporté dans les vers suivants du roman de *Rou* de Robert Wace :

A SAINT-BRIÇVN DE WALMEREI
FV LA MESSE CHANTÉE EL REI
LI JOR KE LA BATAILLE FV ;
GRANT POOR I VNT SI CLER ÉV.
A VALMEREI FRANCEIZ S'ARMERENT
ET LORS BATAILLES ORDENERENT.

Une partie de l'action de la bataille du Val-des-Dunes, en 1047, doit avoir eu lieu dans les plaines situées à une lieue à l'ouest de l'église de Valmeray.

Coupigny. —Il n'y a que la Muance à passer pour suivre le chemin allant à St-Sylvain ; il nous conduira, en suivant un coteau garni de pins, au château de Coupigny, appartenant à Mme la comtesse Borgarelly-d'Ison.

Ce château, assez remarquable, est entouré d'un joli parc créé sur la pente du coteau qui domine la cour et les

jardins : il est admirablement tenu et bien dessiné. La chapelle du hameau de Coupigny se trouve à l'une des extrémités ; elle avait été fondée en 1672, sous Mgr de Nesmond, évêque de Bayeux, et dotée par René Heuderie, seigneur d'Airan ; elle a été rétablie par Mme la comtesse d'Ison. C'est aujourd'hui la chapelle du château.

AIRAN. —L'église d'Airan, dont dépend aujourd'hui Coupigny, est à 2 kilomètres vers l'est, sur le bord de la voie ferrée, au nord. Le portail est curieux et appartient à l'époque de transition. On y voit une belle porte presque cintrée, dans laquelle l'ogive se révèle à peine et dont l'archivolte est ornée de zigzags. Deux arcades plus petites et bouchées, dans le même style, remplacent à droite et à gauche l'espace qui reste entre la porte et les extrémités de la façade; une fenêtre de la même époque surmonte la porte d'entrée. Le transept, ainsi que la nef, remontent, comme le portail, à la deuxième moitié du XIIe siècle. Le côté oriental du transept nord a seulement été percé d'une large fenêtre ogivale, au XIVe ou au XVe siècle.

Il me paraît probable que la tour a été construite vers le XVe siècle; elle occupe le centre du transept et est très-massive, couverte d'un toit en charpente.

Le chœur a des fenêtres très-allongées (longues lancettes, ayant de chaque côté une colonnette) et date évidemment du XIIIe siècle. On y remarque encore, sous la corniche, des modillons taillés en biseau. Le chevet est percé de trois lancettes; celle du centre plus élevée que les deux autres.

Vignobles. Le territoire d'Airan était un de ceux du département dont les vins eurent autrefois la réputation la plus soutenue; ils étaient estimés et très-recherchés par les moines. L'abbaye de Troarn en avait les dîmes par dona-

tions des d'Angerville et des Tilly; et les autres abbayes comme Barbery, Fontenay (1), St-André-en-Gouffern, Le Plessis, etc., etc., se procurèrent, dans cette commune, des rentes en vin.

BRAY. — A 2 kilomètres du château de Coupigny, en remontant la vallée, nous trouvons celui de Bray, appartenant à M. des Rotours, et celui de Fierville, reconstruit de fond en comble, il y a quelques années, par M. le marquis de Saint-Clou avec ses dépendances.

Le château de Bray n'a rien de remarquable; mais le parc, dans lequel passe la Muance, renferme de beaux arbres plantés par M. de Dampierre, habile sylviculteur, homme de bien, dont le pays conservera longtemps le souvenir. Propriétaire du château de Bray et des terres qui en dépendent, M. de Dampierre a fait de nombreuses plantations de conifères qui ont détruit la monotonie des plaines voisines.

FIERVILLE.—Le château de Fierville est au milieu d'un beau parc également arrosé par la Muance et qui borne la route.

L'église de Fierville est remarquable à plusieurs égards; elle montre le style ogival primitif avec des réminiscences romanes qu'il est intéressant d'examiner.

La façade occidentale est bien conservée; la porte centrale est ornée de voussures cannelées portant sur six co-

(1) On trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Fontenay un acte de l'année 1242, par lequel Guillaume de Cesny donna à l'abbaye de Fontenay 32 gallons de vin, à prendre sur sa vigne d'Airan au temps de la vendange (V. Pouillé, histor. du diocèse de Bayeux, par Tournières.)

lonnes (trois de chaque côté) dont les fûts ont été brisés, mais dont les chapiteaux subsistent. Une rosace occupe le



FAÇADE DE L'ÉGLISE DE FIERVILLE.

tympan. Autrefois un porche protégeait de son toit cette jolie

porte, mais il a été supprimé comme dans presque toutes les églises du Calvados qui en ont eu.

Trois fenêtres très-étroites et tréflées au sommet sont disposées en triangle dans la façade : l'une au-dessus du toit du porche; les deux autres, à droite et à gauche de ce toit. J'ai trouvé cette disposition dans un certain nombre d'églises rurales du Calvados appartenant au XIII[e] siècle.

Des lancettes de même forme éclairent la nef et le transept nord. Le transept sud n'en a pas de semblables, parce qu'il a été refait au XV[e] siècle.

D'un côté, la corniche garnie de dents de scie est portée sur des modillons, combinaison de deux systèmes, dont l'un appartient au XII[e] siècle et l'autre au XIII[e]. Ces mélanges sont très-curieux à étudier; ils montrent par quelles phases a passé l'architecture avant d'arriver au style ogival parfait.

De l'autre côté, les modillons portent une arcature.

Le plan de l'église est en forme de croix, les deux chapelles ne sont pas du même temps; l'une d'elles a dû être refaite, au moins en grande partie, au XV[e] siècle.

Une jolie flèche s'élève au centre du transept. Elle est percée sur chaque face d'une fenêtre lancette entre deux arcatures de même forme; les clochetons ont été reconstruits il y a peu d'années, mais on les a rétablis tels qu'ils existaient. La pyramide est intacte; dans son ensemble elle présente le type de nos jolies tours du XIII[e] siècle. Elle repose sur quatre supports à l'intérieur de l'église; il a fallu refaire il y a quelques années un de ces piliers.

Le chœur et le transept nord sont voûtés avec arceaux croisés.

Le transept sud a de larges fenêtres à chapiteaux du XV[e] siècle.

Le chœur paraîtrait un peu plus ancien que la nef par la porte cintrée bouchée qu'on y voit du côté du sud, au centre

de laquelle est sculpté l'agneau, symbole du Christ (1), et



PORTE LATÉRALE DE L'ÉGLISE DE FIERVILLE.

par ses modillons ; toutefois il est aussi de transition.

(1) Cette porte a dû être couverte d'un porche quand elle servait d'accès au chœur ; on en voit encore les traces.

BILLY. — Nous allons repasser sur la rive gauche de la Muance et nous diriger sur Billy et Béneauville.

Billy est au milieu d'une plaine où l'on croit que les principaux engagements de la bataille du Val-des-Dunes eurent lieu ; mais pour se faire une idée plus juste du développement des armées, il faut lire ce qui en a été dit dans la *Statistique monumentale,* t. II, et les mémoires publiés depuis par la Société des Antiquaires de Normandie (1).

L'église de Billy est en grande partie du XIIIe siècle. On remarque sous la corniche des feuillages du milieu desquels des masques sortent de place en place. La partie de cette corniche qui orne la tour montre des oiseaux à têtes humaines et à longues queues, à peu près comme en présentent l'église de Cléville, celle de Soliers et quelques autres du même canton.

La nef est peu caractérisée ; on voit dans le mur latéral du sud, près de l'extrémité occidentale, un tympan de porte à plein-cintre, annonçant qu'une église romane a précédé celle qui existe : on a fait au-dessous de ce tympan une porte qui peut dater du XVe siècle. Les murs de la nef renferment d'ailleurs divers morceaux travaillés et utilisés dans la maçonnerie ; tout indique que cette nef a été refaite en grande partie ; j'ignore à quelle époque, car elle n'offre pas de caractères bien précis.

BÉNEAUVILLE. — L'église de Béneauville appartient au XIIe et au XIIIe siècle.

La cloche est suspendue dans un tourillon moderne établi au haut du gable occidental.

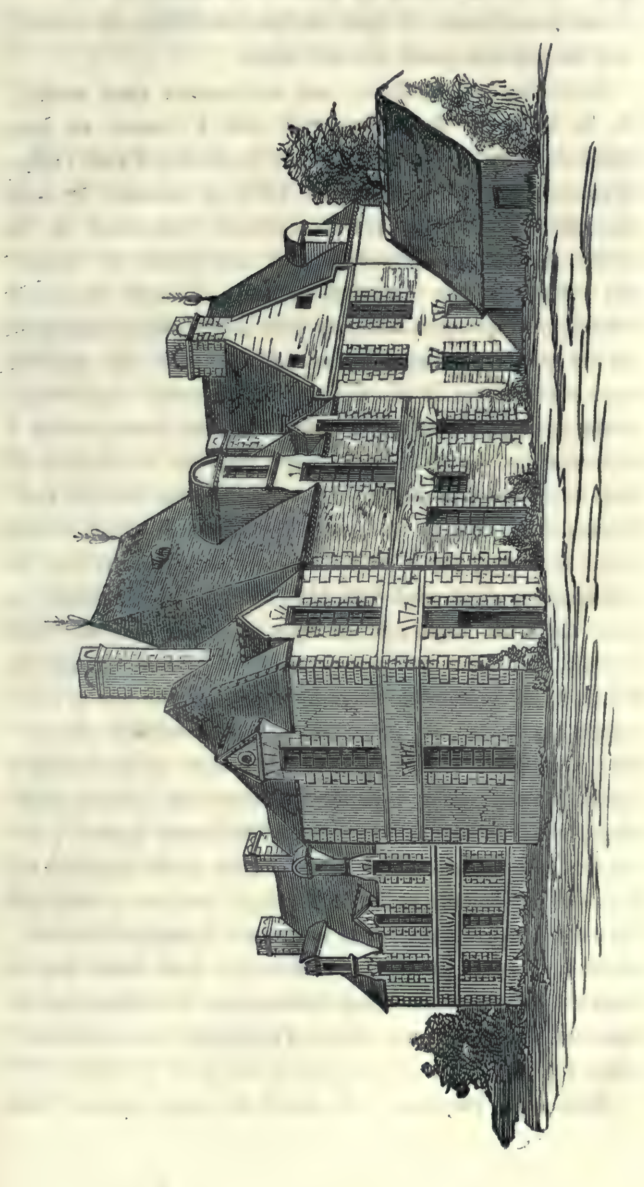
(1) Mémoires de M. Dunod de Saint-Maclou et de M. l'abbé Le Cointe, curé de Cormelles-le-Royal.

Le chœur, partie la plus ancienne, est remarquable par les modillons variés de la corniche (1) et par une porte cintrée dont l'archivolte, portée sur des colonnes de transition, est bordée d'un chapelet de fleurs cruciformes dans le genre de celles que nous verrons tout à l'heure à Bellengreville. Les fenêtres sont étroites, cintrées, sans colonnes; les contreforts plats, les cordons arrondis. La nef offre les caractères du XIII[e] siècle dans sa corniche garnie de dents de scie et ses fenêtres allongées en lancettes : des fenêtres de même forme se trouvaient disposées en triangle dans la façade occidentale : l'une au-dessus de la porte; les deux autres, à droite et à gauche de celle-ci.

Il est fort à désirer que cette église, encore en assez bon état, puisse être conservée; elle offre, comme je l'ai dit, des parties intéressantes et l'entretien ne saurait en être dispendieux. Elle est d'ailleurs à une distance assez grande de celle de Chicheboville, à laquelle la paroisse de de Béneauville est réunie, et pourrait être utilisée comme chapelle annexe pour la population qui en est la plus rapprochée.

Le château de Béneauville est bien conservé et dans le style qui était usité vers 1600; ses cheminées, ses girouettes lui donnent de l'intérêt, et l'on en jugera par le dessin ci-joint gravé d'après un croquis de M. Pépin. Il est probable que M[me] de Monceaux, née de Fribois, trouvera dans ses titres la date précise de cette construction.

(1) Un de ces modillons présente l'image d'un petit tonneau garni de cercles; un autre, une bouteille inclinée et tenue par une main qui semble verser à boire.



CHATEAU DE BÉNEAUVILLE.

CHICHEBOVILLE.—L'église de Chicheboville a été refaite, sauf la tour qui paraît du XVe siècle.

Le *château* est moderne, son architecture assez maigre. M. le baron L. de Mathan avait créé à l'entour un parc fermé de murs. Un fait important s'y rattache. J'avais, effectivement, constaté dès l'année 1820 la présence de trois éminences formées de pierres calcaires amoncelées et au centre de chacune desquelles était une espèce de *dolmen* qui renfermait des ossements humains. A cette époque, il existait aussi quelques restes de deux autres monuments semblables que la commune de Bellengreville avait fait exploiter pour la réparation de ses chemins peu de temps auparavant, et sur lesquels des renseignements précis me furent donnés à cette époque. En 1830, il ne restait plus que les vestiges de trois de ces *tumulus* dont la cavité centrale avait été mise à nu. Depuis cette époque une partie du marais de Chicheboville ayant été aliénée par la commune pour subvenir aux frais de construction d'un presbytère (1837), elle a été annexée au parc. On a fait disparaître les loges sépulcrales qui existaient encore. C'est alors qu'on a recueilli une grande quantité de débris d'ossements et de dents humaines. Parmi eux se trouvaient des haches en pierre de la conservation la plus parfaite, la plupart en silex ; j'ai mesuré une de ces haches qui a 5 pouces de longueur, 1 pouce 3/4 de largeur, près du tranchant, et se termine en pointe par l'extrémité opposée ; elle est fort peu bombée sur la panse et n'est point coupante sur les côtés. Une petite hache en porphyre verdâtre a aussi été recueillie; elle a 2 pouces de longueur, 1 pouce de largeur, et est à peu près semblable à celle que nous avons trouvée dans le *tumulus* de Fontenay-le-Marmion, renfermée dans un vase de terre (V. mon *Cours d'antiquités monumentales*, tome Ier).

Nous voici parvenus à la moitié de notre course. Nous

allons nous reposer un instant avant de passer aux localités qui occupent la partie nord du cercle que nous nous sommes tracé.

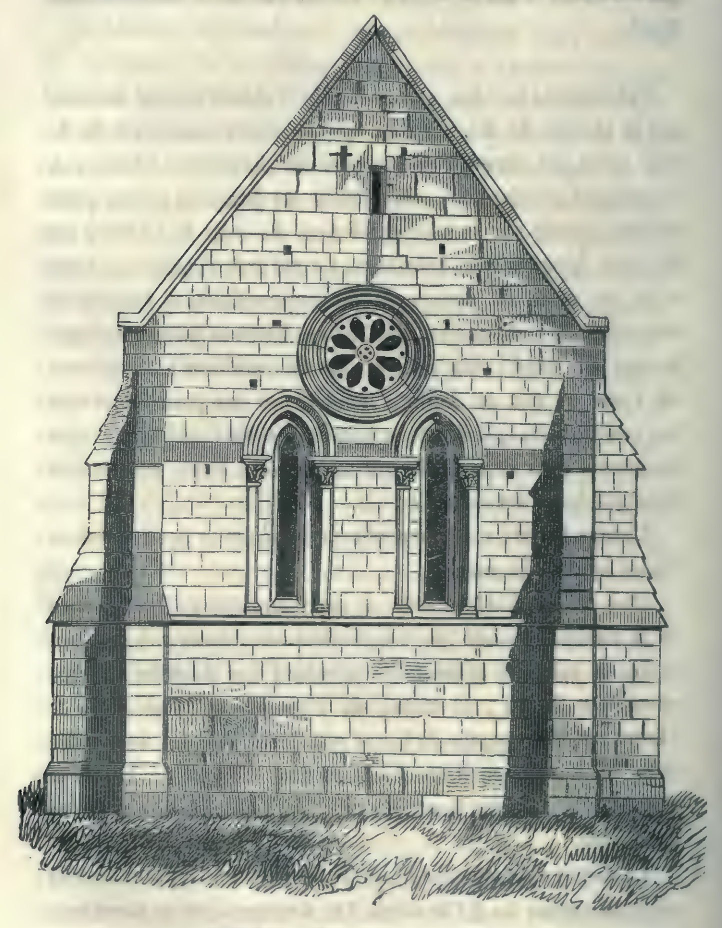
FRÉNOUVILLE. —La commune de Frénouville est coupée par le chemin de fer. L'église qui se trouve au nord de la voie vient de recevoir un clocher en forme de bâtière, à l'extrémité occidentale ; elle n'avait eu jusqu'ici qu'un petit clocher-arcade sur le mur occidental. Le reste de l'édifice est de deux époques bien tranchées. La nef était romane avec des murs en arête de poisson et de petites fenêtres étroites et arrondies. Il reste encore deux de ces fenêtres primitives dans le mur du nord ; elles sont ornées de moulures : au sommet de l'une on voit un homme tendant un arc pour en percer un quadrupède exécuté de la manière la plus barbare, et que paraissent téter deux petits qui se dressent entre ses jambes pour atteindre ses mamelles.

L'autre fenêtre est couronnée de bandelettes perlées entrelacées symétriquement.

Mais dès le XIIIe siècle on avait suppléé à l'insuffisance de la lumière donnée par ces étroites ouvertures, et des lancettes à colonnes avaient été percées : ces fenêtres supplémentaires datent, je crois, de l'époque où l'on éleva le chœur : alors la partie de la nef qui le touche fut raccordée avec lui au moyen d'une addition dans le style du XIIIe, et l'on établit, dans les murs romans, les fenêtres dont je viens de parler.

Le chœur est donc postérieur à la nef, et doit appartenir à la seconde moitié du XIIIe siècle. Les fenêtres sont en lancettes, comme je l'ai dit, et au chevet on en voit deux autres assez belles, surmontées d'une rosace ; combinaison trinaire assez commune dans nos églises ogivales primitives du Calvados.

Deux petites portes s'ouvrent, au sud et au nord, dans es murs latéraux. Le tympan de l'une est orné d'une rosace



CHEVET DE L'ÉGLISE DE FRÉNOUVILLE.

et de deux trèfles; le tympan de l'autre est rempli par un arc subtrilobé.

Colonne milliaire. — En fondant une maison sur le bord de l'ancienne route romaine de Lisieux, à peu de distance de l'église, vers Bellengreville, on trouva, en 1804, une colonne milliaire mentionnée dans divers ouvrages; elle était couchée à quatre ou cinq pieds de profondeur, ainsi que me l'a attesté le sieur Lemoine qui la trouva et en fit don à M. de Pierrepont, alors propriétaire du château de Frénouville. Tout près de là le chemin est haussé et il ne peut demeurer aucune incertitude sur son antiquité. Plus loin, vers l'est, ce chemin paraît incliner un peu sur la gauche, passe à Bellengreville au bout des murs de l'habitation de M. Lair, et se dirige sur Moult.

La colonne milliaire découverte à Frénouville en 1804 existe toujours dans le parc du château; je l'ai figurée sur la pl. XVII de l'atlas de mon *Cours d'Antiquités monumentales*; elle a de hauteur 4 pieds 5 pouces, mais on n'a pas le socle sur lequel elle était posée. L'inscription suivante est gravée dans une sorte de cadre creusé à même le cylindre de la colonne.

IMP. NERVAE TRAJANO DI
VI NERVAE F. CAES AVG GER
P. M. T. R. POT. P. P. COS. II
N. M. P. XXV

Imperatori Nervæ Trajano, divi Nervæ filio
Cæsari Augusto, Germanico, Pontifici maximo,
Tribunitia potestate, Patri patriæ, consuli secundum
Noviomago? Millia passuum XXV

« *A l'empereur Nerva Trajan, fils du divin Nerva, César* « *Auguste, Germanique, grand pontife, revêtu de la puissance* « *tribunitienne, père de la patrie, consul pour la seconde fois.* »
De Noviomagus? XXV mille pas.

CAGNY. — Le temps ne nous permettant pas de visiter

Cagny, je renvoie aux détails donnés sur cette localité dans ma *Statistique monumentale*, t. II, pages 49 et suivantes jusqu'à la page 59.

Ceux qui se sentiront le courage d'entreprendre une course plus longue devront, pour l'accomplir, partir de très-bonne heure : nous irons directement à Émiéville.

ÉMIÉVILLE. — Feu M. le vicomte de Chaumontel, membre de plusieurs sociétés savantes, mort il y a quelques années à Émiéville, a trouvé, sur différents points de la commune, des haches en pierre, une médaille consulaire, des débris de tuiles romaines et d'autres objets présumés de la même époque.

L'église a été reconstruite il y a bientôt 50 ans; elle a donc perdu beaucoup de son intérêt historique. La tour seule a été conservée; elle sert de vestibule à la nouvelle église, laquelle est en forme de croix; on a replacé tous les modillons dans les entablements. La porte romane qui existait dans le mur latéral du chœur a été remontée au milieu du transept méridional; on en a construit une semblable à l'extrémité du transept nord. Un oculus, imité du roman, a été ouvert au-dessus de chacune de ces portes, dans les murs du transept.

Les colonnettes qui décorent l'intérieur du chœur, et la grande fenêtre à plusieurs baies qui occupe le chevet, sont imitées du XIVe siècle. Deux autels avec des rétables dans le même style, sont adossés au mur oriental de chacun des transepts.

La nef est beaucoup plus simple; on n'y voit pas de moulures comme pour le chœur. Les fenêtres, de moyenne grandeur, sont ogivales, mais à une seule baie.

D'Émiéville nous pourrons jeter un coup d'œil sur les

marais des Terriers où quelques plantes rares peuvent être recueillies par les botanistes. M. Morière, professeur à la Faculté des sciences, en a donné le catalogue.

BELLENGREVILLE. — Bellengreville et Vimont bordent le marais des Terriers, et le centre des communes est traversé par la route de Caen à Lisieux.

L'église de Bellengreville est dans le style ogival primitif : on y voit des fenêtres en lancettes avec une colonnette de chaque côté. Une de ces fenêtres a son archivolte ornée d'un zigzag léger. Une porte latérale au sud est encore à plein-cintre, mais avec des moulures appartenant au style ogival. On y remarque, sur la cymaise, des fleurons cruciformes évidés avec une grande délicatesse, puis des cannelures, et sur l'angle qui sépare l'archivolte de la voussure, un ornement en losange qui ne repose que sur les parties saillantes des cannelures. Un dessin peut rendre seul la légèreté de ces moulures qui tiennent à peine à la pierre à laquelle elles sont attachées. Nous avons cité précédemment (t. Ier, p. 68, de notre *Statistique monumentale)* un ornement semblable à St-Contest ; nous le retrouvons dans plusieurs autres églises. L'ouverture centrale de cette porte est bordée depuis sa base jusqu'à son sommet par un zigzag léger du meilleur effet.

Le chœur de Bellengreville est à étudier pour ses jolis détails.

La tour centrale et la nef sont d'une époque postérieure, peut-être du XVe siècle.

Le toit de la tour, en bâtière, est surmonté d'une petite lanterne en charpente.

Un porche précède la porte occidentale.

VIMONT. — La petite église de Vimont a été reconstruite de fond en comble dans le siècle dernier. Elle n'offre

absolument aucun intérêt. Une tour avec petit dôme en pierre surmonte le gable occidental de la nef.

Plusieurs habitations assez agréables bordent la route à Vimont. Le château a été possédé successivement, dans ces derniers temps, par M. Delaunay et par M. le comte de Saint-Cricq. Il appartient à présent à M. Baudot, ancien juge au tribunal de commerce de la Seine.

La famille de Saffrey possédait la seigneurie de Vimont au XIV[e] siècle, et l'a conservée longtemps depuis.

Monument commémoratif de la bataille du Val-des-Dunes. — En 1841, j'ai consacré par une borne monumentale élevée à Vimont, sur le bord de la grande route, le souvenir de l'importante bataille livrée en 1047, par le duc Guillaume, aux seigneurs qui avaient juré sa perte et soulevé contre lui le Cotentin et le Bessin. Nous voulons parler de la bataille du *Val-ès-Dunes*. On sait que le roi de France, Henri I[er], était venu au secours du duc Guillaume, et qu'il campa près de Valmeray, où il entendit la messe le matin de la bataille (10 août 1047).

L'armée du duc, après avoir passé la Muance au gué Bérenger, près d'Argences, se dirigea vers le sud pour rejoindre l'armée française. Les deux armées, tournées vers l'ouest, entrèrent ensuite, dit le chroniqueur Wace, dans la plaine du Val-ès-Dunes, qui, d'après le récit très-circonstancié de cet auteur, devait être près de Billy. Wace dit effectivement que cette plaine était bornée de deux côtés par des cours d'eau ; or, la Muance, passant à Fierville, et le ruisseau le Semillon, qui traverse le marais de Bellengreville, bornent la plaine de Billy. Enfin, nous trouvons dans les notes manuscrites de l'abbé De La Rue que Secqueville, village situé sur la hauteur, à une demi-lieue à l'ouest de la plaine de Billy, est désigné ainsi dans certains actes : *Sicca villa juxta Valedunas.* Comme les noms de lieu notés par

l'abbé De La Rue l'ont été d'après ceux qu'il a trouvés dans des chartes authentiques, cette note n'est pas sans intérêt.

Mais ce qui vient encore à l'appui de notre assertion, c'est la connaissance acquise de l'emplacement occupé par la chapelle St-Laurent, élevée, suivant l'historien de Bras, en mémoire de la victoire, et probablement près du lieu où le gain de la bataille fut décidé, où furent portés les derniers coups. Or, cette chapelle se trouvait sur le coteau qui termine la plaine à l'ouest, sur le bord de la route allant vers Caen : le terrain porte encore le nom de Champ-St-Laurent.

Ainsi donc la bataille s'engage dans la plaine du Val-ès-Dunes, à l'ouest-nord-ouest de Billy : le combat se termine au pied du mont St-Laurent, vers lequel devaient passer naturellement les vaincus pour gagner la route de Caen et repasser l'Orne, comme ils le firent dans le plus grand désordre. Si nous avions besoin d'autres preuves, nous ferions observer que les marais des Terriers de Bellengreville et de Chicheboville devaient, au XIe siècle, rendre peu convenable pour le développement d'une armée l'espace compris entre Vimont et Cagny, où passe la route actuelle, et qu'il fallait se porter au sud, vers Billy, pour trouver une plaine commode : c'était la route que devait prendre une armée. La plaine située entre Secqueville, Bellengreville et Billy, se trouve d'ailleurs, comme Wace le dit, *entre Argences et Cinglais;* en allant du premier de ces points à l'autre en ligne droite, il faut passer par Billy. Cette plaine est aussi à trois lieues de Caen, comme le dit Wace.

D'après ce qui précède, il aurait fallu, si l'on avait voulu placer la colonne au lieu même où s'engagea le combat, la planter au milieu de la campagne; mais de quelle utilité eût-elle été au milieu de champs où personne ne passe, pour faire connaître le fait historique ? Elle eût été là complètement ignorée ; d'ailleurs il eût été difficile de choisir absol ment la

place. Il valait donc beaucoup mieux placer le monument sur une route fréquentée, où il pût être vu et instruire du fait qu'il est destiné à rappeler.

L'emplacement que j'ai choisi, à Vimont, offre l'avantage d'être en même temps en vue du gué Béranger, par où passa l'armée du duc ; en vue d'Airan, par où vint celle du roi de France ; en vue de Valmeray, où le roi de France entendit la messe, et en vue de la campagne de Billy, où s'engagea la bataille. Ces différents points se trouvent à peu près à une demi-lieue de l'emplacement où le monument est élevé.

Cette colonne est placée tout près de la route, dans un terrain que j'ai acheté et planté d'arbres verts ; elle porte les inscriptions suivantes :

AU SOUVENIR DE LA BATAILLE DU VAL-ÈS-DUNES.

PRÈS D'ICI, VERS LE SUD-OUEST, AU LIEU DIT LE VAL-ÈS-DUNES, FUT LIVRÉE LA BATAILLE GAGNÉE PAR LE DUC GUILLAUME SUR LES BARONS NORMANDS RÉVOLTÉS CONTRE LUI, LE 10 AOUT 1047.

LE DUC PASSA LA MUANCE AU GUÉ BÉRENGER, PRÈS D'ARGENCES, OPÉRA SA JONCTION A VALMERAY AVEC SON ALLIÉ HENRI Ier, ROI DE FRANCE, ET DE CONCERT AVEC LUI ATTAQUA LES INSURGÉS DANS LA PLAINE DU VAL-ÈS-DUNES : CEUX-CI FURENT DÉFAITS APRÈS AVOIR SOUTENU PENDANT QUELQUE TEMPS AVEC COURAGE L'ATTAQUE DES DEUX ARMÉES ET PRIRENT LA FUITE DANS LE PLUS GRAND DÉSORDRE.

ARGENCES. — Argences est un bourg considérable dont le marché hebdomadaire a beaucoup d'importance. C'était une baronnie qui, en 996, appartenait à Richard Ier, duc de Normandie ; celui-ci la donna à l'abbaye de Fécamp en 1027 ; son fils Richard II confirma la donation : *Argentias cum ecclesiis, terris cultis et incultis, pratis, vineis, silvis, molendinis, aquis aquarumve decursibus, mercatum forense,* etc., etc.

Les moines de Fécamp avaient haute justice au bourg

d'Argences, dont relevaient Ste-Paix de Caen, Mondeville et le Mesnil-Frementel. Cette juridiction est souvent qualifiée de vicomté, mais plus ordinairement de sénéchaussée.

Il y avait à Argences un fort dont nous ne déterminerons pas l'emplacement avant de nouvelles recherches, et dont il ne reste pas de traces à présent. En 1371, ce fort fut visité par les commissaires chargés par le roi de visiter les forteresses du bailliage de Caen et de les faire réparer. C'est ce qui résulte du passage suivant du procès-verbal de cette visite :

« *Jeudi XXVI*e *jour de Fevrier.* — Item les diz commis visiterent le fort d'Argences, et firent les commandemens à Guillaume d'Olendon, capitaine, et aux bourgoiz de la ville, et jour assigné jusques au jour de Pasques fleuriez. »

Le bourg d'Argences renfermait deux églises avant la Révolution. L'une de ces églises, l'église St-Patrice, est devenue propriété privée, et a été convertie en magasins, en greniers à blé, en brasseries et en écuries ; elle appartient à deux styles différents, qui caractérisent très-nettement deux époques. La nef est à plein-cintre et doit dater de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe. On y voit peu de moulures, et les dimensions n'en sont point considérables. Les modillons qui soutiennent la corniche sont, à présent, ce qui mérite le plus d'être observé.

Le chœur ne datait que du XVe siècle ; mais il était plus orné que la nef et garni de collatéraux. Plusieurs chapiteaux sont encore assez bien conservés. Le reste est fort délabré par suite de l'établissement d'une brasserie de bière qui occupe cette partie de l'édifice. Le collatéral du nord a été complètement démoli.

L'autre église, qui sert au culte, est sous l'invocation de saint Jean.

Les moines de Fécamp avaient, dans l'origine, bâti une chapelle de St-Jean et un petit monastère à côté, tout

près de la rivière, dans l'enceinte duquel étaient compris un jardin, un moulin et les autres choses nécessaires à la vie. Cette maison, dit un document que j'ai sous les yeux, fut habitée par les moines de Fécamp jusqu'en 1440, qu'un arrêt du conseil privé ordonna à l'abbé de rappeler ses religieux, de n'en plus envoyer à Argences et de faire desservir la chapelle St-Jean par un prêtre séculier dont ils paieraient les honoraires. On manque de renseignements pour fixer l'époque où cette église devint paroissiale, mais ce fut avant la retraite des moines, car elle est désignée comme paroisse dans le livre Pelu de l'évêché de Bayeux.

L'église actuelle de St-Jean est moderne. En 1738, elle fut construite de fond en comble, à la place de l'ancienne, aux frais de l'abbaye de Fécamp. La tour offre encore un exemple de ces petits dômes hémisphériques qui ont été à la mode au siècle dernier.

L'église, du reste, est tout à fait sans intérêt et singulièrement ornée. On a pratiqué au centre un petit dôme vitré comme une cloche à melons pour donner la lumière nécessaire.

Dans un pouillé de Normandie de l'an 1648, il est fait mention de l'hôpital d'Argences, et le pouillé de Rouen, imprimé en 1738, mentionne les cures de St-Patrice et de St-Jean d'Argences, *avec les chapelles des lépreux et de l'hôpital dudit lieu.*

On pourra dîner à l'hôtel du Grand-Cerf, et pendant qu'on préparera le repas rien de plus facile que de faire une promenade sur les bords de la Muance. Ces bords sont très-frais et garnis de coteaux du côté droit; c'est là que se trouvaient autrefois des vignobles dont les derniers vestiges ont disparu depuis peu d'années.

Plusieurs usines existent au pied du coteau pour la fabri-

cation de la tuile et de la brique. Celle du *Frêne* est la plus importante.

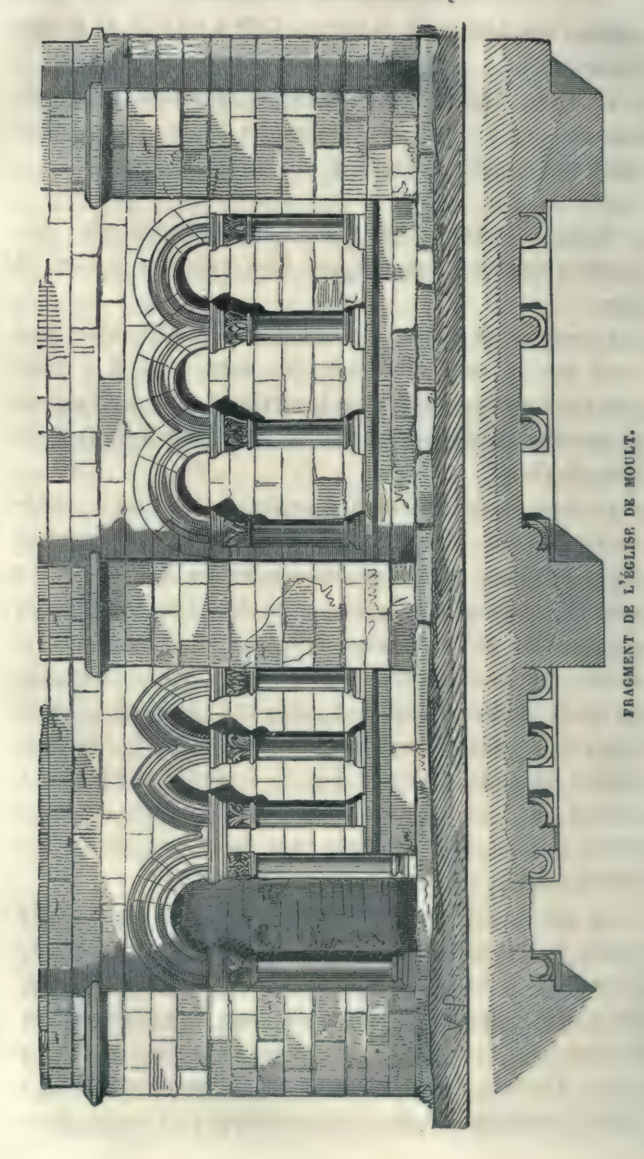
Le bourg d'Argences s'est beaucoup embelli depuis vingt-cinq ans : on y a fait des trottoirs, et les rues sont infiniment plus propres qu'autrefois.

MOULT. — Après notre dîner, nous n'aurons plus que Moult à voir en allant à la gare pour retourner à Caen le soir.

Le chœur de l'église de Moult est du XIIe siècle, plus élevé que la nef ; au chevet sont deux fenêtres à plein-cintre (en partie bouchées par la sacristie), ornées de zigzags et surmontées d'une rose bordée de tores et d'un rang de têtes de clous.

Le mur du sud est orné d'arcatures, les unes à plein-cintre, les autres en ogives ; ces arcatures m'ont paru mériter d'être figurées, et sont caractéristiques du XIIe siècle. Ce n'est pas seulement la présence des deux arcatures ogivales qui me font admettre cette date de transition, car il est certain que le défaut d'espace en a seul déterminé l'emploi. La travée voisine renferme, en effet, trois arcatures cintrées, égales en diamètre ; mais dans l'autre une porte était pratiquée ; elle prenait plus du tiers de l'espace ; il fallait donc rétrécir les deux ouvertures voisines, et, pour que l'extrados arrivât à la même hauteur que celui de la porte et des arcatures citrées, il fallut adopter la forme ogivale.

Ce qui me fait attribuer le chœur de Moult au temps du roman le plus orné, ce sont surtout les chapiteaux des colonnes, et la manière dont sont évidées les cannelures qui séparent les tores des archivoltes. Des fenêtres ont été repercées au-dessus des arcatures et le reste de l'église a peu d'intérêt. La nef peut être ancienne, mais elle n'a pas de caractère, l'appareil en est moyen ; la tour, placée



FRAGMENT DE L'ÉGLISE DE MOULT.

à l'ouest, a été reconstruite il y a vingt ans et manque encore du *toit pyramidal* que l'on était dans l'intention de lui donner.

Camp de La Hogue. — Le village est dominé par une colline au sommet de laquelle on remarque une enceinte appelée *La Hogue*, défendue en partie par l'escarpement naturel du terrain, et du côté où il tient au plateau environnant, par un rempart considérable. Cette enceinte est presque carrée, elle borde l'ancienne voie romaine de *Vieux à Lisieux* et pouvait servir à intercepter le passage. De ce camp on aperçoit ceux de Campandré et du Plessis, éloignés de 11 lieues, la butte Saint-Clair-la-Pommeraye et plusieurs autres points élevés. On a trouvé près du camp quelques médailles de Constantin, en petit bronze, et quelques briques sur la pente du coteau qui regarde le village actuel.

Voie romaine. — La voie romaine dont je parlais tout à l'heure a été reconnue il y a quelques années entre l'église de Moult et la campagne de Vimont, au sud de la grande route actuelle. On y découvrit plusieurs haches en bronze et quelques autres objets de même métal. Plusieurs sépultures anciennes ont été trouvées dans la campagne de Moult; un des squelettes avait, dit-on, des anneaux de bronze aux jambes.

On a découvert sur le bord de la même voie, et près de l'endroit où les précédentes découvertes avaient eu lieu, 6,000 médailles romaines.

Cette voie nous ramène à la gare, qui se trouve à deux kilomètres de l'église de Moult, à l'ouest.

En rentrant à Caen, on pourra se dire : notre journée a été bien remplie ; car nous aurons vu plusieurs localités historiques. L'histoire du pays ne s'apprend jamais mieux que sur le terrain même où les faits se sont passés.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

PAR

MM. A. DE CAUMONT, l'abbé L. et G. BOUET.

LES THERMES ANTIQUES D'AMÉLIE-LES-BAINS (PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Les Romains ont élevé pendant leur domination en Gaule un grand nombre d'établissements thermaux près des sources chaudes si répandues dans notre France ; la carte de Peutinger en indique un certain nombre par des signes particuliers. Sans parler des bains d'Aix en Savoie, de Vichy, d'Aix en Provence, de Luchon et de tant d'autres, nous avons souvent cité les beaux restes découverts à Néris, par M. Esmonnot, qui nous a autorisé à publier le plan des piscines qu'il a pu reconnaître lorsqu'il a construit l'établissement actuel. Ce plan se trouve dans la nouvelle édition de notre *Abécédaire d'archéologie*, p. 178.

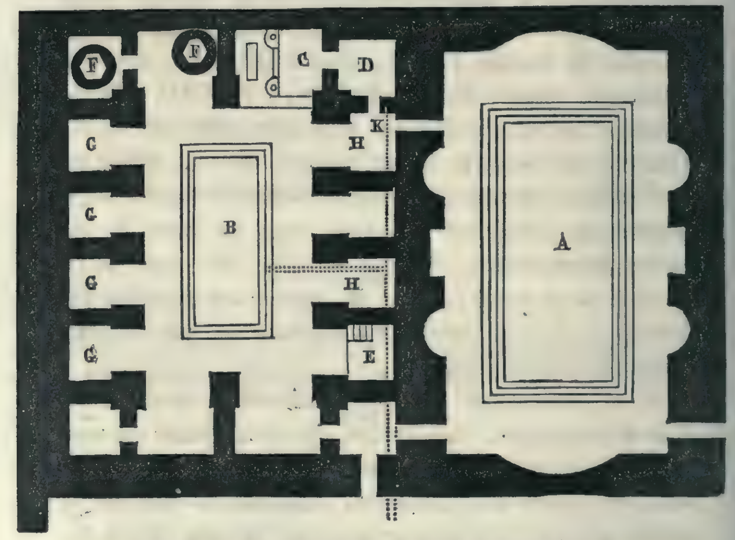
Nous avons donné aussi le plan des bains si intéressants de Baden-Villers, duché de Bade, dont les ruines sont encore imposantes ; mais nous n'en connaissons pas qui méritent plus d'attention pour la conservation de leurs murs et de leurs voûtes que les restes des bains romains d'Arles ou d'Amélie-les-Bains, dans les Pyrénées-Orientales. Cette grande

construction antique existe encore près de l'église et forme la majeure partie de l'établissement thermal qui appartenait il y a quelques années à M. le docteur Bessières, tout prêt de celui du docteur Poujade. J'en ai déjà dit un mot dans un de mes rapports verbaux (*Bulletin*, t. XXVIII). C'était, quand j'y suis allé en 1861, une vaste salle à murs très-épais, voûtée en plein-cintre, encore presque intacte, quoiqu'on l'eût enclavée dans des constructions modernes et qu'on eût, à grand'peine, percé des ouvertures dans ses murs et ses voûtes indestructibles. Aujourd'hui c'est une vaste pièce éclairée par la voûte, autour de laquelle sont disposées des baignoires. Il y avait au centre une piscine A, qui a été détruite (V. le plan p. 620).

M. le commandant Ratheau, membre de la Société française d'Archéologie, annonce que depuis ma visite des travaux considérables ont été exécutés : une salle plus vaste, dont on voyait une partie des fondations à côté de la précédente, a été déblayée; au centre était une piscine B. Le pavé est en petites briques, dans le système appelé *arêtes de poisson*, reliées par un ciment très-fin. Des cabinets, situés à différents niveaux, communiquaient entre eux; l'un renfermait une baignoire en marbre blanc; on y a trouvé encore quelques traces de tuyaux. Un luxe assez grand devait régner dans ces thermes, car on a constaté l'usage général des placages en marbre blanc. Les deux salles se trouvaient réunies par une voûte cylindrique à un autre bâtiment, dont l'emplacement est occupé en partie par l'église actuelle, bâtie au XIIe siècle. Cette église repose sur des substructions romaines.

Voici, d'après M. Ratheau, le plan des deux salles connues dont une, la salle A, après avoir servi de cave et de magasin, était, lors de mon voyage, rendue au service des bains administrés par le docteur Bessières.

L'eau thermale qui alimentait le bain sort de la montagne



PLAN DE LA PARTIE CONNUE DES BAINS ROMAINS D'ARLES.

A. Grande piscine dans une salle voûtée en plein-cintre encore existante.
B. Petite piscine en parfait état.
C. Cabinet avec une baignoire et deux siéges à douches.
D. Cabinet qui renfermait une baignoire.
E. Cabinet avec une petite piscine dont le sol existe encore.
F. Puits en maçonnerie formant réservoirs pour l'eau thermale.
G. Cabinets dont on n'a retrouvé que la base des piliers.
H. Cabinets existant encore aujourd'hui avec leurs voûtes.
KK' Canaux de décharge pour l'écoulement des eaux.

voisine (1); on y remarque des murs de soutènement renversés et quelques fondations, ce qui prouve que les Romains

(1) D'autres sources chaudes existent. M. le docteur Poujade en a trouvé plusieurs dans son établissement qui est situé tout près de là, au pied de la montagne.

avaient entouré cette source de constructions. Elle est aujourd'hui recueillie par un aqueduc qui la distribue dans plusieurs établissements ; elle franchit ensuite la vallée sur un pont-aqueduc tout récent pour se rendre à l'hôpital militaire (1).

Nous ne connaissons évidemment qu'une partie du monument romain, mais cette partie est considérable, et la salle A a le mérite de conserver sa voûte comparable à celle des thermes de Julien, à Paris. Espérons que les travaux projetés pour la reconstruction de l'église nous révéleront de nouveaux faits. Ces travaux permettront sans doute de compléter de ce côté le plan de l'établissement antique.

DE CAUMONT.

LE MONUMENT ROMAIN DE VERNOU.

M. l'abbé Bourassé a signalé le premier à Vernou, près de Tours, une construction romaine que l'on y connaît sous la dénomination de *Palais de Pépin.* J'en ai fait l'objet d'une note dans le t. XXII, p. 497, du *Bulletin monumental.* Alors je discutais la question de savoir si, comme était porté à l'admettre M. Bourassé, on devait voir dans ces ruines les restes de la basilique de *Vernudum*, fondée par saint Perpet, d'après le témoignage de Grégoire de Tours. J'inclinais à admettre que ces ruines pourraient bien se rapporter à la basilique citée par Grégoire.

(1) Voir, dans le t. XXVIII du *Bulletin monumental,* mon rapport sur une excursion à Amélie-les-Bains et à Arles-sur-Tech.

Mais depuis mon premier voyage mes idées ont changé ; il y a tant de rapports de construction entre la ruine de Vernou et celles de Thésée, publiées et citées à plusieurs reprises dans le *Bulletin monumental* et tout récemment encore dans la nouvelle édition de mon *Abécédaire d'archéologie* (ère gallo-romaine), p. 399, 400 et 401, que j'ai cru devoir les comparer l'une à l'autre. M. Bouet est allé, l'année dernière, faire un nouveau dessin que je vais reproduire, afin que l'on puisse mieux apprécier le mode de construction de l'édifice.

M. de Cougny, avec lequel j'ai parlé de ces ruines, doit aller prochainement les visiter, et son opinion pourra fixer mes doutes sur la destination de l'édifice.

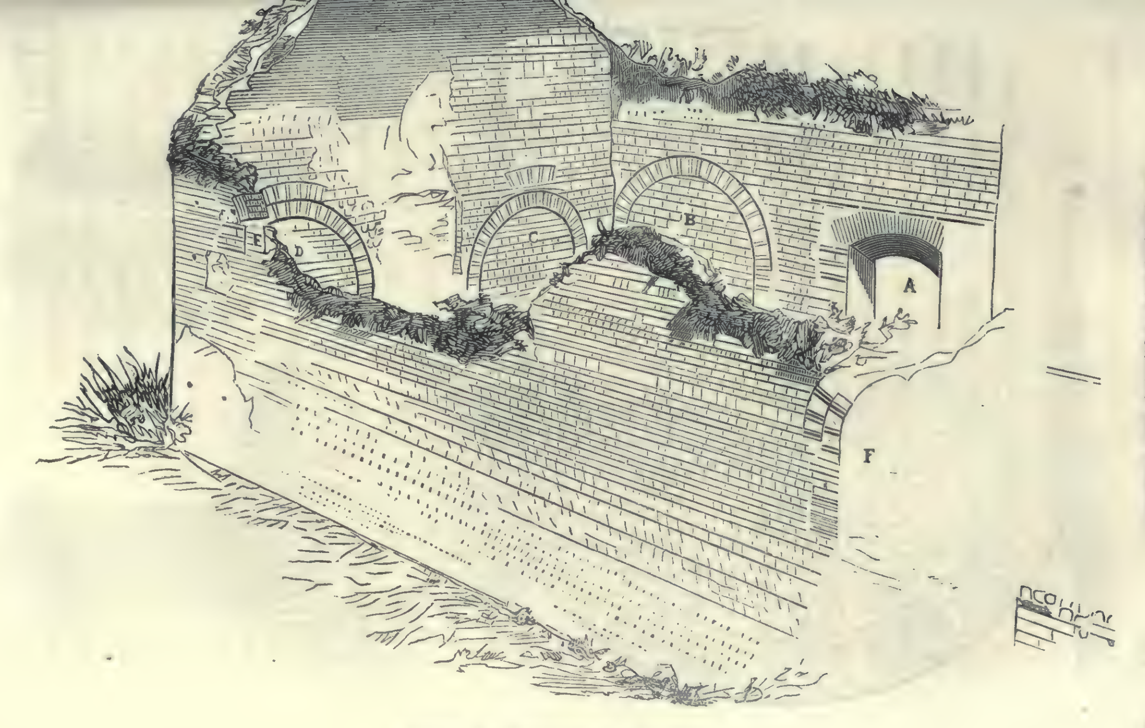
Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y voit le même appareil qu'à Thésée (1) ; on y voit aussi des arcades cintrées et des arcs surbaissés, dont les claveaux sont alternativement de pierres et de briques, une porte surbaissée a son cintre complètement formé de grandes briques.

La ruine gallo-romaine de Vernou doit être citée parmi celles qui offrent encore une certaine importance, et je la recommande à ceux qui ne la connaissent pas encore et qui visiteront les bords de la Loire.

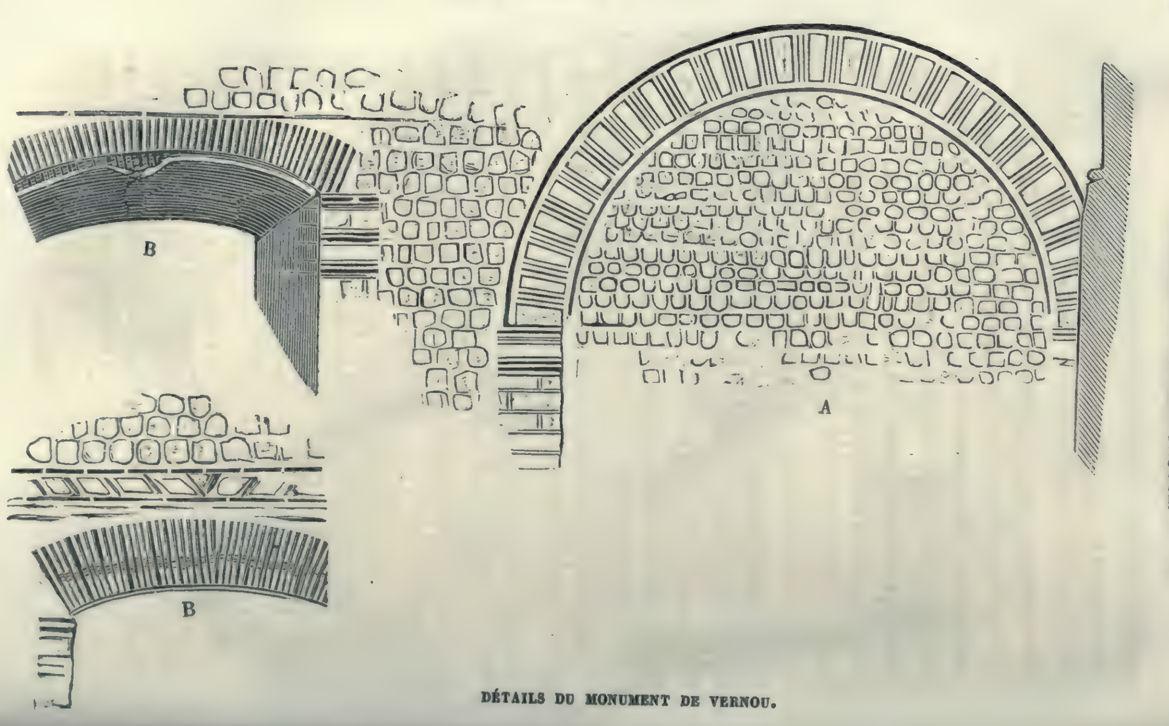
L'édifice avait la forme d'un carré-long; les deux grands côtés et le côté ouest existent encore en partie, mais l'extrémité orientale a été détruite et nous ignorons comment elle était terminée.

DE CAUMONT.

(1) Voir p. 396, 397 et 398 de mon *Abécédaire d'archéologie* (nouvelle édition), les figures représentant le monument de Thésée, l'ancien *Tascisca* de la carte de Peutinger.



RUINES DU MONUMENT DE VERNOU.



DÉTAILS DU MONUMENT DE VERNOU.

LES TOITURES D'ÉGLISES AU XIIe SIÈCLE.

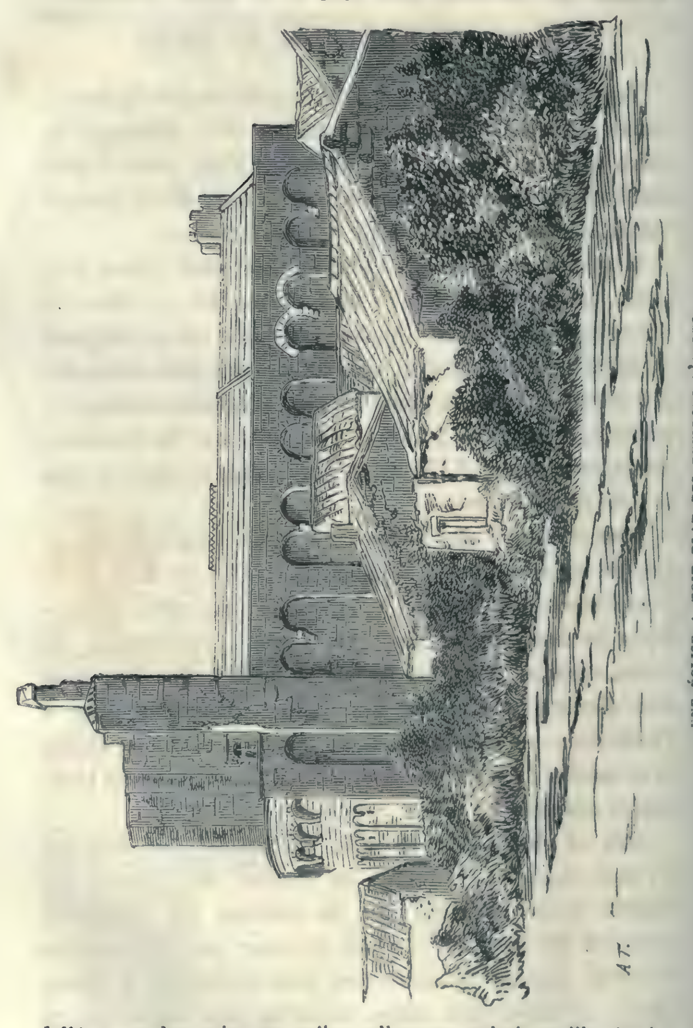
Tout le monde a pu voir, en examinant nos églises romanes, combien les toitures actuelles sont différentes de celles qui existaient au XIIe siècle ; il n'est guère d'église dans laquelle on ne puisse apercevoir la trace de ces changements, soit dans les gables, soit dans les transepts.

Il est évident que tous les toits du XIIe siècle étaient très-plats, comparés à ce qu'ils sont aujourd'hui ; et dans les églises voûtées, il arrivait quelquefois que le toit se composait de dalles reposant sur l'extrados de la voûte sans charpente. J'ai reconnu, dans un grand nombre d'églises romanes, les traces de ce genre de toiture, et l'on en trouve des exemples, très-bien conservés à l'heure qu'il est, dans le centre et dans le midi de la France.

Dans le nord, elles ont persisté moins longtemps, parce que de bonne heure on reconnut l'avantage des toits élevés pour l'écoulement des pluies, et que le style ogival y développa de bonne heure aussi les formes pyramidales ; les dalles, quoique composées de pierres fossiles, que l'on avait soin d'imbriquer comme des tuiles, donnaient prise à l'infiltration des eaux pluviales, et quand l'architecture s'éleva et se modifia au XIIIe siècle, on adopta dans le nord les charpentes couvertes en tuiles.

Mais ce changement ne se fit pas partout sans difficulté ou sans résistance. Souvent, les fenêtres de la grande nef latérale furent aveuglées par les chevrons qui supportent la toiture des bas-côtés ; on voit à chaque pas des exemples de ce fait dans nos églises rurales. Dans les contrées à pierres plates, les couvertures dallées résistèrent plus longtemps, et elles persistèrent dans les contrées méridionales qui avaient moins à redouter l'humidité que les autres.

Plusieurs églises de ce pays nous montrent ces toitures



UNE ÉGLISE A TOIT PLAT DES ENVIRONS D'ARLES.

dallées ou des toits en tuiles tellement aplatis qu'ils équivalent presque aux dallages.

Nous nous proposions d'étudier ces toitures au Congrès archéologique convoqué à Arles pour cette année. Puisque de tristes événements ne permettent pas au Congrès de se réunir, nous recommandons cette étude à tous nos confrères. D'ici à un an, ils pourront recueillir des faits et nous communiquer leurs observations. Tout ce qui tient à la succession des usages et des procédés appartient à l'histoire de l'art et ne saurait être négligé.

DE CAUMONT.



LES ABBAYES DE FRANCE ET LES ABBAYES D'ITALIE.

Ce qui fait que les abbayes italiennes ont perdu la plupart de leur caractère et souvent leur intérêt, c'est qu'elles ont jusqu'à ce moment continué d'être abbayes et qu'elles ont subi, depuis trois cents ans surtout, tous les changements qu'il a plu aux moines modernes de leur infliger. Chez nous, il en a été de même jusqu'à la révolution de 89 ; mais, depuis cette époque, tout est resté dans l'état où il se trouvait, quand on n'a pas rasé les édifices.

Disons aussi que l'Italie a été plus pressée encore que nous de substituer l'architecture moderne aux constructions du moyen-âge ; presque partout, les couvents sont modernisés, plâtrés, barbouillés de peintures. Chez nous, la besogne dévastatrice avait marché moins vite ; nos abbayes, quand elles avaient de l'argent de reste, ont refait de grandes façades en style moderne ; mais il est resté derrière des bâtiments gothiques assez considérables, que l'on cherchait à cacher. Voilà pourquoi nos abbayes étaient déjà beaucoup plus intéressantes que les italiennes en 1789 ; mais les couvents

italiens ont continué leurs changements depuis que les nôtres sont vides, et ils ont à présent proportionnellement bien moins encore de parties anciennes.

M. Vitet a très-bien compris ce fait historique quand il a dit que les abbayes anglaises, abandonnées avant les nôtres ont conservé mieux encore leur physionomie; les couvents anglais ont été, comme on le sait, supprimés par Henry VIII en 1538. Or, depuis 1538 jusqu'en 1789, nos abbayes ont été soumises au caprice des habitants, caprice dont les abbayes anglaises n'avaient plus à redouter les conséquences. Chez nous, au contraire, comme le dit M. Vitet, « les moins observateurs de la mode auront, à un signal « donné, couvert les ogives de l'église par des draperies de « marbre et des guirlandes dorées, ou par de ces grands « soleils rayonnants au milieu d'un vaste nuage de plâtre « parsemé de chérubins ailés et joufflus; puis enfin, sur le « mot d'ordre du général, mot d'ordre parti de Rome vers « le milieu du dernier siècle, les *cloîtres*, les *salles du chapitre*, les *réfectoires*, tous les *bâtiments conventuels* en « un mot, auront été impitoyablement jetés par terre pour « faire place à ces *grandes et plates casernes* qui sont sorties « de terre dans toutes les abbayes où régnait la règle bénédictine. »

M. Vitet a dit ce mot: *grandes et plates casernes*; c'est là ce que la déplorable centralisation a produit en fait d'art pour les abbayes; c'est ce qu'elle a produit dans les arts pour tout le reste: sécheresse, platitude et monotonie. Les effets de la centralisation au moral ont produit un autre genre d'aplatissement dont chez nous, cette fois, les formules ne sont pas venues de Rome, mais de Paris.

Résumons-nous et disons que cette fureur de refaire, et surtout de peindre et de moderniser, est déplorable en Italie,

ce qui fait que les ruines de nos abbayes sont généralement plus intéressantes en France que dans ce pays, où l'on serait tenté pourtant d'aller chercher les monuments les plus anciens.

DE CAUMONT.

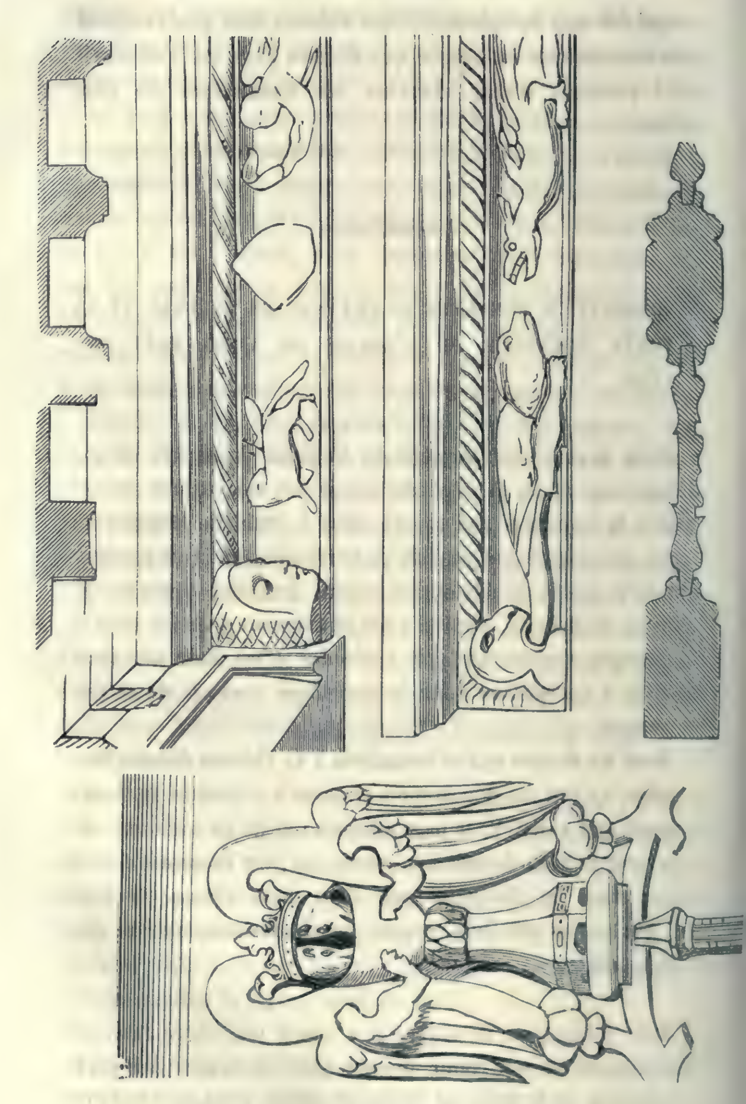


LA DÉMOLITION COMPLÈTE DU CHATEAU DE BELLEAU ET LA PORTE NOUVELLE DE L'ÉGLISE DE VIEUX-PONT-EN-AUGE.

Dans le précédent numéro du *Bulletin*, je parlais de ma déconvenue et de la nécessité où je me suis trouvé de regagner la Bretagne. J'ai trouvé dans le train de Mézidon au Mans un archéologue aimable de l'arrondissement de Lisieux, qui m'a appris la démolition depuis longtemps prévue du château de Belleau, dont il a été amplement question dans la *Statistique monumentale du Calvados*. C'est donc une mort de plus à enregistrer pour la *nécrologie castrale* de ce département.

Tous les dessins qui se rattachent à ce château doivent être publiés, ce qui me détermine à envoyer à la Société quelques croquis que voici (V. la page suivante) et qu'un architecte de mes amis m'avait donnés il y a trois ans, car ils seront mieux placés dans le *Bulletin* que dans mon album. Ce sont des sculptures sur bois ornant les chambranles ou les entablements.

Mon compagnon de voyage m'a appris une autre nouvelle fâcheuse, c'est que pour donner plus de largeur à la porte occidentale de la curieuse église de Vieux-Pont-en-Auge, on



DÉTAILS DU CHATEAU DE BELLEAU (CALVADOS).

l'avait élargie et refaite à nouveau plus grande, dans le style roman; que l'on avait détruit ainsi cette curieuse porte qui nous donnait un type si précieux des ouvertures antérieures à l'an 1000. Ainsi, pour faire passer plus commodément la croix et la bannière, peut-être aussi cette machine que l'on appelle un dais, on a sacrifié la porte de Vieux-Pont-en-Auge. C'est dans notre XIXe siècle que l'on fait de ces puérilités-là !!! Je suppose que le curé n'est pas innocent de cet acte vandale, dont il n'a pas compris la portée; mais son prédécesseur, vieillard que j'ai connu, n'aurait pas laissé commettre cet acte; ainsi, malgré la diffusion des connaissances archéologiques, il faut convenir que nous ne sommes pas en progrès. Il serait à désirer que Mgr de Bayeux et de Lisieux ne laissât pas les fabriques libres de faire ce qui leur passe par la tête. Il faut souvent mettre un frein au désir de faire du neuf, même quand il s'agit de faire passer plus librement un dais ou de développer une procession; on était plus religieux autrefois qu'à présent et l'on se contentait des dispositions anciennes.

On m'a parlé de bien d'autres prétendues restaurations faites dans la même contrée; mais les églises ont infiniment moins d'importance que celle de Vieux-Pont, et ces actes sont moins impardonnables. Comme la plupart se rapportent à des églises de l'Orne et de la Sarthe, j'en écrirai peut-être à MM. de La Sicotière et Hucher.

L'abbé L***,

Curé breton.

ÉGLISE DE BAZOUGE, PRÈS CHATEAU-GONTIER.

Comme la plupart des églises que j'ai vues dans cette contrée, cette église est revêtue d'enduits et de plâtrages qui

lui ôtent tout l'intérêt qu'elle pouvait présenter. La nef est neuve, le reste de l'église en mauvais gothique. Les seules parties qui remontent un peu haut sont : le portail, bonne construction en pierre blanche et poudingue, peut-être du XIIe siècle, et le clocher paraissant plus ancien ; celui-ci est entièrement construit en schiste, sauf deux dessus de fenêtre, dont un petit et l'autre plus grand, formant un arc en imitation d'appareil.

Contre un énorme contrefort évidemment ajouté à la construction primitive, on lit cette inscription :

> A ceulx qui visiteront et dōnerōt de leurs biens pour
> reparer ceste eglise est dōne mille iours de pardon de lau^te^
> apostolicque aux secondes fetes de Pasques de la Penthecouste
> le iour saint Armel saint Martin et la dedicacion ī ppetuum.

L'intérêt principal de cette église consiste dans l'inscription (V. page suivante) qui a été trouvée il y a quelques années au nord du chœur, dans le cimetière, vers la place de la sacristie actuelle, et qui est aujourd'hui conservée dans le bas-côté septentrional. Je l'ai comparée comme me l'avait recommandé M. de Caumont avec la gravure qui en a été publiée dans l'*Abécédaire*, p. 104 de la 5e édition, d'après un estampage de M. de la Beaulučre; ce dessin est généralement exact.

Nous signalerons cependant une erreur dans la date, qu'il faut lire : ANNO INCARNATIONIS DOMINI DCCCLXXVI INDICTIONE VIIII. En effet, 876 est la première année après le couronnement de Charles-le-Chauve comme empereur. La ligne inférieure de L oubliée dans la gravure est d'ailleurs bien marquée dans l'inscription.

La lecture GISHWAL est-elle bonne ? Le nom se trouve

INSCRIPTION TROUVÉE A CHATEAU-GONTIER.

+ SVB HOC LAPIDE REQVIESCIT · CoRPVS · VIRI RELIGIoSI
BEATE · MEMORIE NOMINE · GISHVVALI CVIVS FIDES VERA · ET
VITA FVIT BEATA ⁝ HIC DECESSIT III · KL · APRL · HVC QVICVQ ⁝
VENIS · ET CERNIS · DICTO Q SO · GSHVVALI FAMVLI · REX MISE
RERE DS · ANNO INCARNACONIS DNI · DCCC · LXX · VI INDICCONE VIIII ·
REGNANTE · KAROLO · IMPR ANNO PRIMO

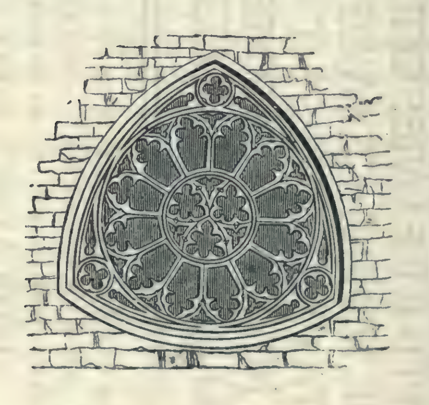
H. MEUNIER

SVB HOC LAPIDE REQVIESCIT · CORPVS · VIRI RELIGIOSI
BEATE · MEMORIE NOMINE · GISHV · VALI · CVIVS FIDES VERA · ET
VITA FVIT BEATA ⁝ HIC · DECESSIT III KALENDAS APRILIS HVC QVI CVMQVE ⁝
VENIS · ET CERNIS · DICITO QVESO · GISHV · VALI · FAMVLI · REX MISE
RERE DEVS · ANNO INCARNATIONIS DOMINI · DCCC · LXX · VI INDICTIONE VIIII ·
REGNANTE · KAROLO · IMPERATORE ANNO PRIMO.

deux fois : la première il est écrit avec un G, la seconde avec un C, et les deux fois le mot est séparé en deux par un point qui a été omis dans la gravure : GISHV · VALI. Trois autres points ont aussi été oubliés à la quatrième ligne entre le Q et l's du mot, qui malgré ces points ne semble pas pouvoir se lire autrement que QUESO.

G. BOUET,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.



PROGRAMME

D'UN

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

A VENDOME;

Par M. Ch. BOUCHET,

Bibliothécaire-archiviste de la Société historique et archéologique du Vendômois.

Si l'ordre de nos sessions n'avait pas été troublé par les événements, nous aurions probablement, en 1871, tenu le Congrès archéologique de France en deux parties : l'une dans le nord, à Vendôme, pendant les fêtes qui devaient avoir lieu pour l'érection de la statue de Ronsard ; l'autre à Toulouse, dans le Midi, sous l'impulsion de M. le vicomte de Juillac. Nous n'avons plus de projets arrêtés aujourd'hui : nous publions pourtant le programme qui avait été préparé à Vendôme ; il nous paraît des plus complets et mérite d'être connu. D'ailleurs tôt ou tard, il faut l'espérer, la *Société française d'Archéologie* tiendra ses assises dans cette ville, comme elle l'avait promis. DE CAUMONT.

I. — TEMPS PRÉHISTORIQUES.

1. La période paléolithique et la période néolithique sont-elles représentées dans le Vendômois ?

2. A-t-on rencontré des ossements d'animaux soit éteints, soit émigrés ?

3. Quelles sont les plus anciennes traces de l'existence de

l'homme? Remontent-elles toutes à l'époque quaternaire ou est-il possible de les rattacher à l'époque tertiaire?

4. A-t-on remarqué que les pierres taillées se trouvent principalement sur le bord des cours d'eau? Existe-t-il des gisements où l'abondance et la similitude des instruments peuvent faire supposer des ateliers de fabrication? Rencontre-t-on des roches étrangères au Vendômois qui auraient servi à la fabrication des armes ou des outils? Les instruments en silex sont-ils accompagnés d'autres indices de la présence de l'homme, comme des cendres, des poteries, etc.?

5. Décrire les principaux polissoirs trouvés.

6. Les grottes préhistoriques du Vendômois sont-elles naturelles ou artificielles? Les débris de l'industrie humaine et les ossements d'animaux qu'on y a rencontrés peuvent-ils nous renseigner sur leurs habitants primitifs?

7. Énumérer et classer les monuments mégalithiques du pays. Ont-ils été fouillés de nos jours? Dire les légendes qui s'y rattachent.

8. Décrire les tumulus du Vendômois. Sont-ils des tombeaux ou des buttes télégraphiques?

9. A quelle époque remontent les tombeaux en forme de puits de la commune de Thoré.

10. A-t-on recueilli des instruments préhistoriques en bronze?

11. Peut-on tirer quelques conclusions générales des faits préhistoriques constatés dans le Vendômois?

II. — ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

1° Histoire.

12. Trouve-t-on quelque mention du Vendômois à l'époque gallo-romaine, c'est-à-dire depuis César jusqu'au commencement du Ve siècle?

12 *bis*. Saint Martin a-t-il réellement passé par Vendôme?

2° Archéologie.

13. Quels sont les monuments gallo-romains (villas, cimetières, etc.) qui se rencontrent dans le Vendômois? Les discuter.

14. Le théâtre d'Areines peut-il faire croire à un emplacement primitif de Vendôme autre que l'emplacement actuel? Y aurait-il d'autres indices à l'appui?

15. Quels sont les objets de la même époque qui ont été trouvés soit séparément, soit dans les sépultures?

16. Les voies romaines ont-elles été suffisamment étudiées? Pourrait-on en tracer le parcours à travers le pays (ponts, gués, etc., etc.)?

17. Existe-t-il dans l'arrondissement d'anciens camps romains? Ont-ils été bien reconnus pour tels? Quel en est l'état de conservation?

18. Monnaies romaines découvertes. — De quels règnes principalement et dans quelles localités?

III. — ÉPOQUE FRANKE.

1° Histoire.

19. Des diverses mentions de Vendôme à cette époque. — Peut-on rattacher à cette ville quelques événements historiques?

20. Est-il fait mention de quelques autres localités voisines?

21. A-t-il été fondé quelques monastères dans le pays?

2° Archéologie.

22. Existe-t-il dans le Vendômois des monuments de cette époque?

23. La chapelle St-Pierre, à Vendôme, est-elle réellement mérovingienne comme l'a prétendu M. de Pétigny?

24. Des différentes sortes de sépultures dans le Vendômois. Quels objets y ont été trouvés?

25. Monnaies mérovingiennes et carlovingiennes du pays. Comment le nom de Vendôme y est-il exprimé ?

IV.—MOYEN-AGE.

1° Histoire civile.

26. Ancienne division territoriale et diocésaine du Vendômois.

27. Origine des comtes de Vendôme. Quelques aperçus sur la géographie féodale du pays.

28. De la double suzeraineté prétendue par les comtes d'Anjou et les évêques de Chartres sur les comtes de Vendôme.

29. Causes de l'accroissement de la Maison de Vendôme au milieu de voisins si puissants.

30. Bataille de Fréteval. Les Anglais dans le Vendômois à diverses époques.

31. Des diverses coutumes qui régissaient le Vendômois. — Origine de l'appel des jugements de Vendôme devant la cour de Baugé.

32. Des justices seigneuriales du Vendômois.

2° Histoire religieuse.

33. Causes de la fondation de l'abbaye de Vendôme. Légende qui s'y rattache.

34. Des diverses chartes de fondation de l'abbaye. Expliquer cette pluralité. — Des différentes éditions ou copies qui en existent.

35. Des cartulaires de la Trinité : historique, importance, opportunité d'une publication.

36. Appréciation de l'abbé Geoffroy d'après ses lettres.

37. Du personnage d'Hildebert. — Son origine, ses relations avec le Vendômois.

38. Légende de la sainte Larme ; la ramener au sens historique.

39. Statistique religieuse du Vendômois au moyen-âge. Nombre des paroisses, des couvents, etc. — Ses rapports de hiérarchie religieuse avec le pays Chartrain.

40. Histoire de l'église collégiale de St-Georges ; nombre des chanoines, dignités, administration, fondations.

41. Des saints particulièrement honorés dans le pays. Légendes qui s'y rattachent. Superstitions populaires.

42. Pèlerinages célèbres ; fontaines sacrées ; mœurs et usages ; analogie avec d'autres localités.

43. Sceaux des comtes, abbés, tabellions, etc.

3° Architecture civile.

44. Principaux monuments de l'architecture civile au moyen-âge dans le Vendômois.

45. Étude particulière du château de Vendôme.

46. Souterrains du château ; en déterminer le caractère et l'époque.

47. Étude du château de Lavardin, du château de Fréteval.

48. Les divers châteaux de la vallée du Loir offrent-ils un lien commun et un système général de défense ?

49. A quels indices peut-on reconnaître l'âge des monuments militaires, particulièrement aux Xe et XIe siècles ?

50 Quels sont les monuments qui offrent des armoiries ? En donner l'explication.

4° Archéologie religieuse.

51. Quels sont les styles d'architecture qui prédominent dans le pays ? Causes de cette prédominance.

52. Ces styles ont-ils subi l'influence de quelque province voisine ?

53. Existe-t-il des églises antérieures au XIe siècle ?

54. Connaît-on dans le Vendômois des églises possédant

des cryptes, ou des cryptes isolées, dont les églises ont disparu ?

55. Étude particulière de l'église de la Trinité.

56. Étude du clocher, vérifier les assertions de M. Viollet-Leduc.

57. Autres monuments curieux : églises de St-Gilles de Montoire, Lavardin, Troô, Nourray, Huisseau, etc.

58. Église St-Georges. En retrouver le plan.

59. Existe-t-il des peintures murales dans les églises ? Les décrire. Des Litres.

60. Vitraux ; connaît-on l'époque de leur confection, le nom de leurs auteurs ?

61. Dalles tumulaires du pays.

62. Cloches ; quelles sont les plus anciennes ? Leurs sceaux.

63. Objets divers : rétables, tabernacles, reliquaires, chasubles, ciboires, tableaux religieux, etc.

64. Du symbolisme dans les églises du Vendômois ?

65. Manuscrits à miniatures de l'ancienne abbaye. Peut-on les rattacher à quelque école ?

V. — RENAISSANCE.

1° Histoire civile.

66. Du rôle des ducs de Vendôme à cette époque.

67. Du rôle de Marie de Luxembourg dans le Vendômois.

68. De Ronsard dans ses rapports avec le Vendômois. La nature de ce pays a-t-elle exercé quelque influence sur son génie ?

69. Rabelais a-t-il été véritablement curé de Souday ? — Retrouve-t-on dans ses œuvres quelques expressions encore usitées dans le langage populaire du pays ?

70. Siége et prise de Vendôme par Henri IV. Peut-on en décrire clairement les opérations d'après les textes originaux ?

71. César de Vendôme. Ses fondations et son influence dans cette ville.

72. Administration du pays à cette époque. Attributions du pouvoir local et du pouvoir central.

73. Des grands jours vendômois.

2° Histoire religieuse.

74. Histoire des deux abbés de Crevant. Réédification de la Trinité. Bulles des papes.

75. Histoire du protestantisme dans le Vendômois.

76. Séjour de Jeanne d'Albret à Vendôme. — Des tombeaux, des reliques et du trésor de St-Georges.

3° Archéologie civile.

77. De l'hôtel-de-ville de Vendôme; époque de sa construction. Quel en est l'architecte? Le rattacher à quelques monuments analogues.

4° Archéologie religieuse.

78. Monuments religieux de cette époque : ancienne église St-Martin de Vendôme. — Pourtour du chœur de la Trinité. — Portail de l'église de Lunay.

79. Des voûtes en bois du XVIe siècle dans les églises du Vendômois. En connaît-on qui soient antérieures au XVIe siècle?

80. De l'utilité d'une carte archéologique et d'une carte féodale du Vendômois?

81. De l'utilité d'introduire dans l'enseignement primaire quelques notions de l'histoire locale?

82. Quels services les instituteurs primaires peuvent-ils rendre à l'archéologie? Moyen d'utiliser leur concours?

QUELQUES MOTS

SUR

LES COLOMBIERS,

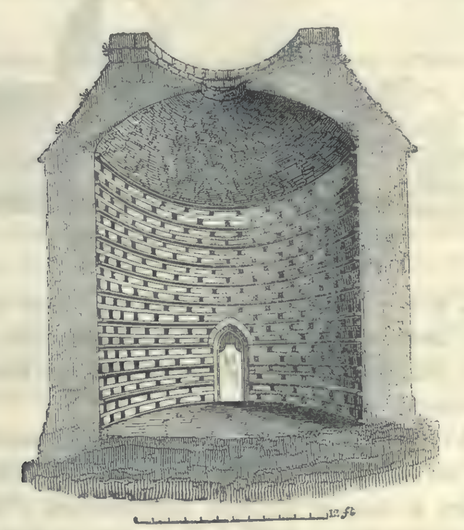
PAR M. DE CAUMONT.

Dans le moyen-âge et jusqu'au XVIIIe siècle, les pigeons entrèrent pour une certaine proportion dans l'alimentation publique ; toutes les terres un peu étendues avaient des colombiers où plusieurs centaines, quelquefois plus de 1,000 pigeons, vivaient sans que les propriétaires se préoccupassent de leur nourriture. Quand la division des propriétés s'est accrue, ces nuées de pigeons sont devenues trop nuisibles aux récoltes pour être tolérées ; déjà bien des colombiers étaient inhabités au XVIIIe siècle, et la Révolution de 1789 leur a porté le dernier coup ; il serait difficile aujourd'hui de trouver de grands colombiers *garnis de pigeons :* tous, à un petit nombre d'exceptions justifiées par les grandes étendues des terres sur lesquelles ils sont construits, sont *complètement déserts.* Dans le nord et jusqu'à la Loire, ce sont des masses imposantes dont les habitants de nos campagnes ont retenu le nom, sans se faire une idée bien exacte de ce qu'était la population emplumée à laquelle ils ont servi d'abri.

J'ai donné il y a longtemps, dans mon *Abécédaire d'archéologie* (architecture civile), quelques notions sur la forme des colombiers ; mais ces notions sont insuffisantes. Il serait

donc bon d'étudier attentivement les colombiers, car tous les jours on les détruit ; ils n'ont plus d'utilité quand ils n'ont pu recevoir quelque destination nouvelle dans les fermes, et tout bâtiment inutile doit disparaître dans un temps donné.

En Normandie, le colombier est le plus habituellement une tour ronde, ayant à l'intérieur des trous symétriquement rangés pour recevoir chacun un couple de pigeons et son nid ; ces trous, d'une certaine profondeur, occupent



INTÉRIEUR D'UN COLOMBIER.

toute l'élévation des murs, et l'on en compte plus de 900 dans beaucoup de colombiers qui pouvaient ainsi contenir 1,800 pigeons, en comptant un couple par trou. Pour atteindre à ces trous, il y avait quelquefois au centre du colombier une grande poutre verticale et pivotante qui portait une ou deux traverses auxquelles une échelle était attachée. Cette échelle tournait ainsi en rasant les trous, et à ce moyen on

faisait la récolte des jeunes pigeons dès qu'on avait besoin de garnir les broches ou les casseroles du propriétaire.

Suivant que le colombier était construit en pierre, en brique ou en bois mêlé de briques, il affectait des modifications dans sa forme. Les colombiers en pierre étaient généralement semblables à celui que nous voyons à Jucoville,



COLOMBIER DE JUCOVILLE (CALVADOS).

chez M. le marquis de Cussy. C'était une grosse tour dont le toit, tantôt arrondi comme dans l'exemple cité, tantôt conique, était habituellement surmonté d'un épi, quelquefois d'un clocheton.

Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, on a parfois supprimé la toiture des colombiers en pierre, et l'on s'est contenté de construire le mur en surplomb intérieurement à la partie supérieure de la tour cylindrique, afin de garantir les trous de la pluie ; mais cette économie du toit paraît d'une époque assez moderne. On s'est même demandé si cette disposition des assises en surplomb avait toujours existé dans les colombiers où on l'observe, et si elle ne se serait pas introduite quand la charpente usée a été supprimée par des propriétaires économes. Il est probable que cette supposition est fondée pour bien des cas ; mais il y a lieu de croire aussi que, dans le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, quand on appréciait moins les

pigeons qu'à une autre époque, probablement à cause de leurs déprédations, on les traita moins bien qu'auparavant et qu'on fit sans toit des colombiers en pierre ; car j'en connais dont le couronnement des murs semble exclure une charpente, et qui paraissent avoir été construits d'un seul jet et sans toit.

Si les colombiers cylindriques sont très-nombreux, il y en a aussi de carrés, et d'octogones, comme celui de Boos, près Rouen.

Le colombier de Boos est surmonté d'une corniche circulaire assez saillante. La brique a été, avec la pierre de taille, employée pour la construction de l'édifice ; on a su en tirer un grand parti. Chacun des huit pans de l'octogone montre (dit le compte-rendu d'une visite faite à Boos en 1859 par la Société française d'Archéologie (1)) des briques émaillées de couleurs diverses formant des dessins symétriques par la manière dont elles sont disposées. Ces briques émaillées ont permis ainsi d'imiter une mosaïque (V. la page suivante).

A la partie supérieure, les figures géométriques sont encadrées dans des arcatures.

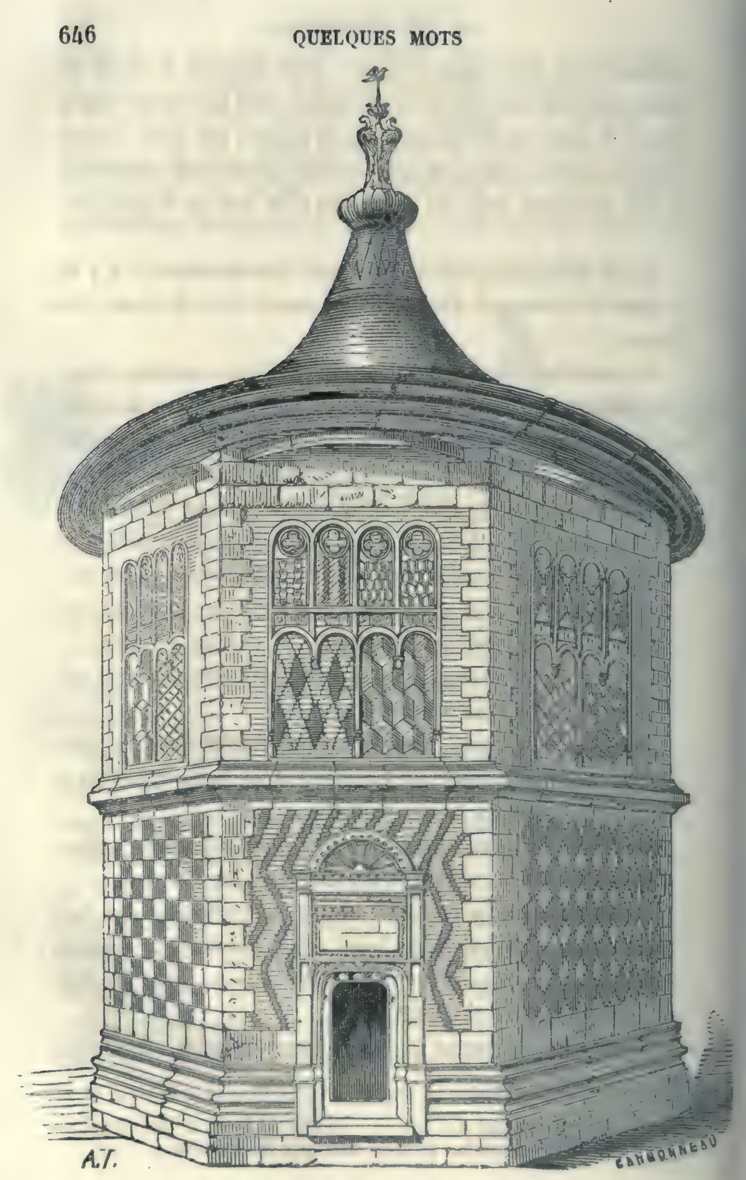
Dans la partie basse, c'est un grand damier dont les compartiments sont formés alternativement de briques rouges et de briques émaillées jaunes et brunes.

Une porte élégante, dont le dessin ci-joint montre l'ordonnance, s'ouvre au milieu d'un des pans de l'octogone.

Au-dessous de la corniche règne, sur chacune des huit faces, un rang de pavés en terre cuite émaillée sur lesquels on distingue des têtes d'hommes et de femmes dans le style du commencement du XVI[e] siècle.

Le toit était couronné par un élégant pédicule cylindrique supportant un épi.

(1) Voir le procès-verbal de cette visite par M. Thaurin.



COLOMBIER DE BOOS, PRÈS ROUEN.

Le colombier cylindrique du manoir d'Ango, à Varengeville, près de Dieppe, n'est pas moins élégant que celui de Boos ; il est également construit en briques de couleurs diverses et, comme lui, encore très-bien conservé à l'heure qu'il est.



COLOMBIER DU MANOIR D'ANGO, PRÈS DIEPPE.

Les colombiers construits en bois et en briques, comme nous les rencontrons si fréquemment dans l'arrondissement de Lisieux, dans celui de Pont-l'Évêque et dans le département de l'Eure, ont toujours une toiture élégante ; jamais

les pigeons qui les habitaient n'ont été à aucune époque exposés à la pluie, comme ceux des colombiers en pierre du dernier siècle ; car on ne pouvait laisser les murs en bois et en briques sans les garantir de l'humidité. J'en ai figuré plusieurs dans ma *Statistique monumentale* du Calvados. J'ai donné dans le *Bulletin* celui du château de Belleau, qui doit être détruit depuis que je l'ai visité, et celui du château de Bellouet (V. la page suivante). Le toit conique déborde largement sur les murs de bois et de briques, qui avaient besoin d'être protégés contre la pluie; c'est une sorte de parapluie, dont l'extension au-delà de la verticale des murs est soutenue par des consoles. Les spécimens que je viens de citer sont conformes à la plupart de ceux que nous connaissons dans la région indiquée, où le bois et la brique ont été le plus souvent employés faute de pierre.

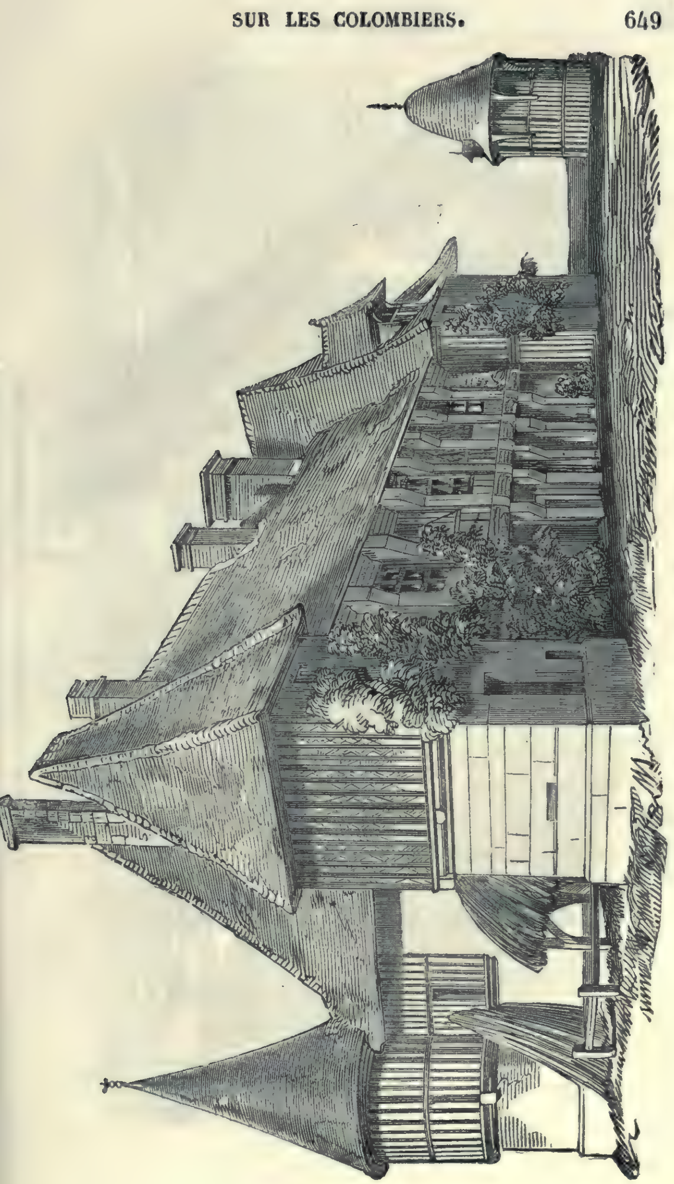
La forme carrée et la forme hexagone ont été aussi employées ; le manoir de Canappeville, entre Pont-l'Évêque et Trouville, montre au centre de sa cour un colombier quadrangulaire (V. la page 650).

Celui qui existe encore dans la cour du manoir de St-Germain-de-Livet, et dont le toit est surmonté d'un reste d'épi en terre cuite, est hexagonal (1).

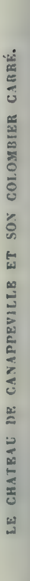
On comprend quelle dut être la physionomie des colombiers octogones, soit en pierre, soit en bois et brique ; ils ont été couronnés d'un toit conique comme les tourelles qui renfermaient, à la même époque, les escaliers des maisons ; mais ils ont un diamètre bien autrement considérable.

Après les colombiers de Boos et de Varengeville, on peut en citer un moins considérable, mais pourtant assez remarquable, à Livarot, chez M. le marquis de Neuville, et un autre au manoir du Coin, à Mesnil-Mauger (V. la page 651).

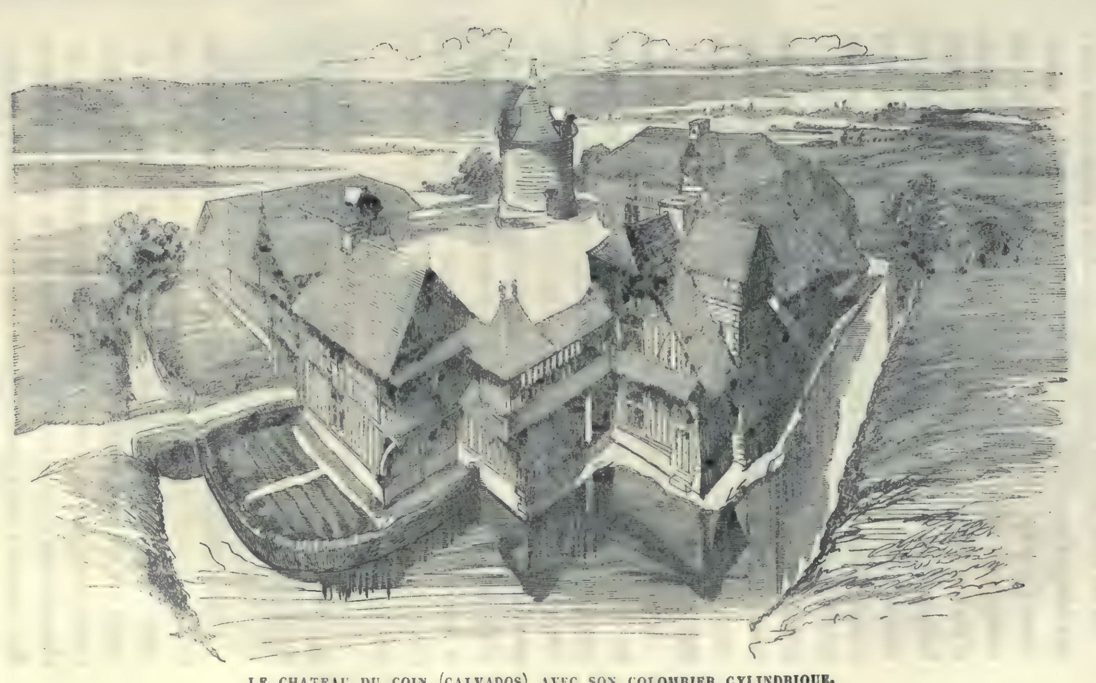
(1) V. ma *Statistique monumentale du Calvados*, V^e vol., p. 320.



LE CHATEAU DE BELLOUET ET SON COLOMBIER.



LE CHATEAU DE CANAPPEVILLE ET SON COLOMBIER CARRÉ.



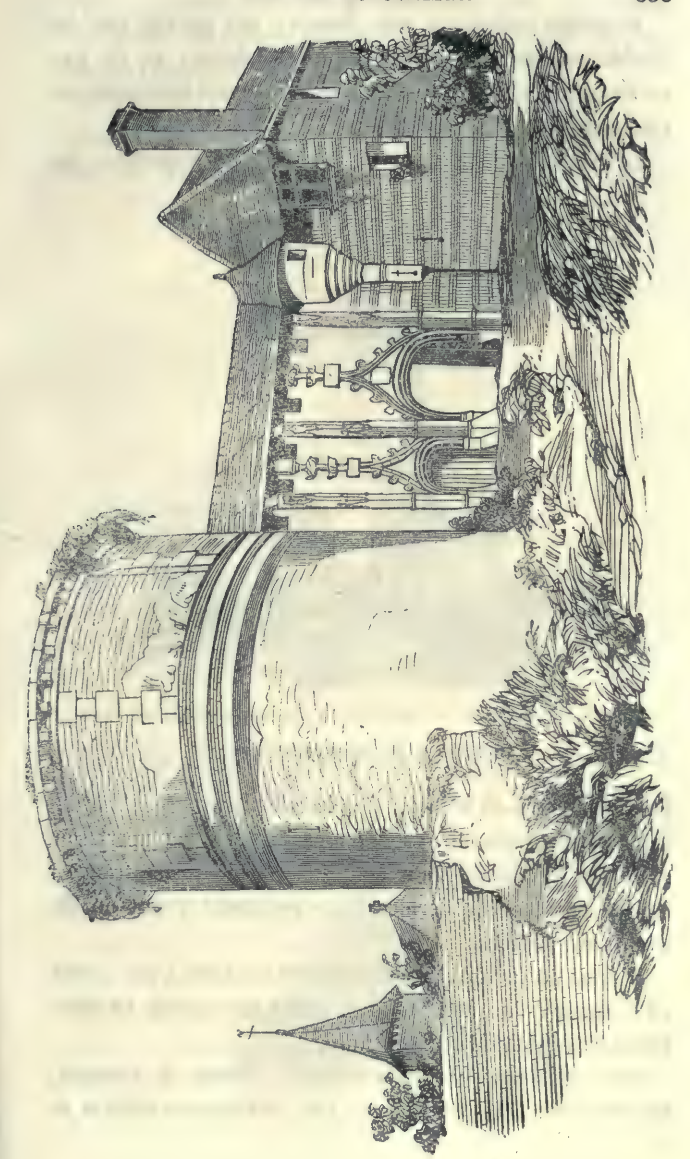
LE CHATEAU DU COIN (CALVADOS) AVEC SON COLOMBIER CYLINDRIQUE.

Je ne veux traiter ici que des colombiers proprement dits, des édifices construits exclusivement pour les pigeons, autrement j'aurais à parler de ceux qui, au XVIe siècle, ont été établis dans des tours d'enceinte. On sait que les fortifications d'alors n'étaient pas très-sérieuses, et qu'on les élevait, dans beaucoup de châteaux, plutôt comme signe de noblesse que comme moyen de défense. Aussi n'est-il pas rare d'en trouver dont l'intérieur est garni de trous et dont la garnison devait être passée, non pas au fil de l'épée, mais au fil de la broche. La tour cylindrique de la Houblonnière, que l'on voit avant de passer sous le tunnel et qui donne un air de forteresse au château, était en même temps un colombier (V. la page suivante).

L'une des échauguettes qui garnit les angles du donjon de Chamboy est aussi, m'a-t-on dit, garnie de trous pour les pigeons à l'intérieur ; si cette partie du donjon est, comme elle le paraît, de la même époque que la tour, elle remonterait à la fin du XIIe siècle probablement ; mais comme il n'est pas possible de parvenir dans cette partie supérieure de la tour, qui a perdu ses planchers, sans des échafaudages et des échelles, je n'ai pu m'assurer que ces trous soient du même temps que l'édifice.

M. Canivet, propriétaire actuel du donjon, pourra s'en assurer lorsqu'il fera faire les réparations pour lesquelles la Société française a été heureuse de voter quelques fonds.

Dans le midi de la France, la forme des colombiers a été toute différente de ce qu'elle était dans le nord ; c'était un édifice dont la partie supérieure seulement logeait les pigeons ; le rez-de-chaussée servait de magasin. Les colombiers, placés souvent au milieu des vignes, recevaient au rez-de-chaussée les échalas ou les ustensiles de la culture, comme des remises ; aussi quelques-uns sont portés sur des arcades.



CHATEAU DE LA HOUBLONNIÈRE AVEC SA TOUR CYLINDRIQUE AYANT SERVI DE COLOMBIER.

Beaucoup renferment une chambre qui pouvait être habitable pendant les travaux de la vendange, et ce n'est qu'au-dessus de cette chambre que se trouve habituellement l'étage consacré aux pigeons.

Le colombier que voici est un des plus importants que



UN COLOMBIER DU DÉPARTEMENT DU LOT.

j'aie observés dans le midi; c'est le colombier normand cylindrique, porté sur un étage d'arcades. Mais la plupart sont carrés, et les plus répandus sont de la forme qui se trouve à la page suivante. Le dernier étage seulement y sert de demeure aux pigeons.

Comme on le voit, les colombiers du Midi n'ont jamais pu contenir qu'un nombre assez limité de pigeons. Ils différaient tout-à-fait de ceux du Nord.

Dans les pays de grande culture, comme la Picardie, la Normandie, l'Ile-de-France, etc., d'énormes volières de

pigeons pouvaient trouver leur nourriture dans les plaines, et les vastes colombiers que nous y voyons étaient proportionnés à l'abondance de cette population.

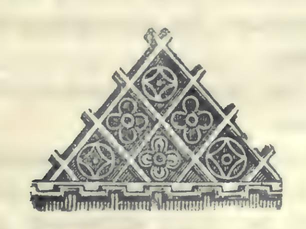
Le Midi était probablement dans d'autres conditions.

Il serait intéressant de recueillir des esquisses des différents genres de colombiers qu'on y voit. Je ne donne ici que le



TYPE DE COLOMBIER COMMUN ENTRE TOULOUSE ET MONTPELLIER.

type le plus répandu depuis Bordeaux jusqu'à Toulouse et Montpellier ; il doit en exister d'autres ; il est temps de les décrire et de les dessiner.



SÉANCE

TENUE A CAEN,

Le 28 octobre 1870,

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE.



La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. l'abbé *Le Petit.*

MM. *Pépin*, *E. Châtel,* archiviste; le commandant *de Brecourt, Travers, Bouet, Gaugain, Châtel,* de Vire; *Aubert,* de Caen; *Le Blanc-Hardel,* siégent au bureau.

M. de Caumont communique des lettres de MM. le colonel Gazan et Mongins de Roquefort, d'Antibes; de M. de Verneilh, inspecteur divisionnaire de la Dordogne; de MM. de Cougny, d'Indre-et-Loire; Ch. Vasseur, de Lisieux; de M. Cotteau, d'Auxerre; de M. Pannier, de Lisieux; de M. le baron de Rivière, du Tarn; de M. Véran, d'Arles.

On apprend avec un vif regret la mort de M. le colonel de Saint-Hilier, membre de la Société, qui l'année précédente avait communiqué des notes épigraphiques fort intéressantes à Loches.

M. Gaugain fait connaître la mort de M. Dupasquier, architecte, à Lyon.

M. Pépin, de St-Pierre-sur-Dive, annonce qu'il a trouvé des poteries romaines à Donville, près St-Pierre-sur-Dive; il donne ensuite des détails intéressants sur les fiefs de

Magny-le-Freule et sur celui que l'abbaye de Villers-Canivet possédait à Bissières, sur le fief de Bernay à Canon, et sur d'autres fiefs que l'étude des chartes lui ont fait connaître; il reçoit les remercîments de l'Assemblée, qui le félicite de puiser avec courage aux vraies sources de l'histoire locale.

M. de Caumont annonce que pendant son séjour à Pougues, cette année, M. le curé de cette station de bains, chef-lieu de canton du département de la Nièvre, lui a fait part de son désir d'agrandir son église, et lui a demandé son avis. M. de Caumont lui a répondu que personne ne pouvait aussi bien que Mgr Crosnier donner des conseils pour la réalisation de ce projet : en considérant l'emplacement, il paraîtrait qu'un allongement à l'ouest, sans rien changer à ce qui existe, remplirait le but. On pourrait faire un portail roman sur la nouvelle façade. M. le curé paraît goûter cette idée.

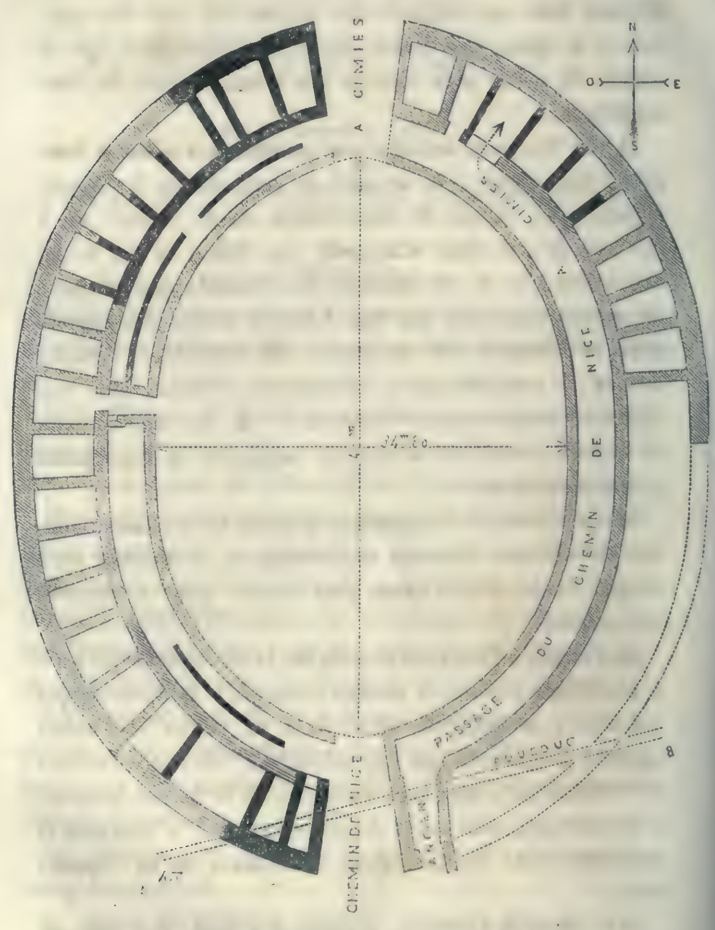
M. de Caumont communique diverses observations résultant de récentes tournées archéologiques; il annonce qu'il en fera l'objet d'un rapport plus complet pour le *Bulletin monumental.*

M. l'abbé Le Petit rend compte de la correspondance qu'il a entretenue pendant le dernier trimestre, et communique des lettres de MM. Baruffi, colonel de Morlet et d'autres savants. Il annonce que M. Gildenhuis, de Rotterdam, et Mme Gildenhuis, membres étrangers de la Société française d'Archéologie, sont venus dernièrement dans le Calvados et qu'ils ont visité les principaux monuments de ce département.

MM. Brun et Chevalier, architectes à Nice, font parvenir de nouvelles notes sur les explorations faites par eux à Cimiez et ailleurs.

A cette occasion, M. de Caumont présente le plan de

l'amphithéâtre de Cimiez qu'il a fait graver d'après es dessins de M. Brun. Cet amphithéâtre, dont il a déjà en-



AMPHITHÉATRE DE CIMIEZ.

tretenu la Société, et qu'il a visité lui-même en 1866, est un des plus curieux du Midi, bien qu'il n'ait pas à beau-

coup près l'élévation et l'importance de ceux de Nîmes et d'Arles, car il n'avait que deux étages ; mais en revanche le couronnement est presque intact dans quelques parties, et l'on y voit, comme dans le magnifique mur du théâtre d'Orange, les consoles en pierre dans lesquelles venaient s'engager les mâts du *Velarium*.

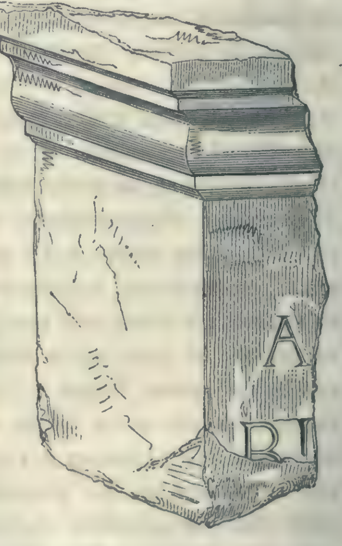
On entend le rapport de M. de Caumont sur la correspondance entretenue par lui avec M. Moutet, maire d'Arles, et les membres de la Commission formée dans cette ville pour la tenue du Congrès archéologique de France en 1870. M. Moutet, dit-il, avait mis la plus grande bienveillance à préparer cette session ; M. Véran, architecte de la ville, M. Revoil, architecte du gouvernement, M. Valère Martin de Cavaillon, M. Berluc de Pérussis, M. Second-Creps, à Marseille ; M. Ricard, à Montpellier ; M. le baron de Verneilh, dans la Dordogne ; le baron de Rivières, d'Alby ; M. le marquis de Castelnault, inspecteur divisionnaire du Sud-Ouest ; M. le vicomte de Juillac, inspecteur divisionnaire à Toulouse ; M. de Bonnefoy, inspecteur divisionnaire à Castelnaudary ; M. Brun, architecte à Nice, avaient préparé la session chacun dans leur circonscription. M. le comte Melchior de Vogué, l'habile explorateur de la Terre-Sainte, avait promis de faire d'importantes communications. Les événements n'ont pas permis de nous réunir le 20 septembre comme on l'avait arrêté, d'accord avec le Congrès international archéologique de Bologne, qui devait avoir lieu le 1[er] octobre. Notre réunion fut retardée et fixée au 20 décembre : alors bien des personnes vont passer l'hiver à Nice, M. Victor Petit est à Cannes, et nous avions l'espoir de voir notre Congrès assez nombreux encore, surtout à cette époque où la récolte des vins terminée laisse aux propriétaires du Midi une liberté qu'ils n'ont pas toujours en septembre.

Malheureusement, il a fallu renoncer à ce projet. La

guerre, que nous pensions d'abord pouvoir être terminée en octobre, est de plus en plus désolante dans le Nord et dans l'Est; le service des chemins de fer est désorganisé ou supprimé dans un grand nombre de départements; les préoccupations, même dans les départements non envahis, absorbent toutes les pensées; nous avons donc, à la demande générale, décidé que le *Congrès archéologique* n'aurait pas lieu à Arles en 1870, et nous avons prévenu M. Moutet de cette décision, en le priant de nous conserver son bon vouloir et celui de ses compatriotes pour des temps plus heureux.

M. de Caumont annonce ensuite que M. le conseiller Renault s'est fixé à Falaise, sa ville natale, et qu'il veut bien s'occuper de la rédaction du IVe volume de la Table raisonnée du *Bulletin monumental*, qui embrassera les dix tomes derniers, c'est-à-dire de XXXI à XL inclusivement. Cette bonne nouvelle est accueillie avec d'autant plus de joie que le IIIe volume de ces tables, rédigé par M. Renault avec le plus grand soin, rend chaque jour de grands services à ceux qui ont des recherches à faire dans ce recueil intéressant.

Un membre du Conseil rappelle qu'une allocation a été faite il y a longtemps pour continuer des fouilles gallo-romaines commencées autrefois au Mont-d'Éraines, et dont le résultat fut important, puisqu'elles produisirent un



FRAGMENT D'AUTEL EN MARBRE TROUVÉ AU MONT-D'ÉRAINES.

autel brisé en marbre avec fragment d'inscription et des ruines, dont le plan se trouve dans l'*Abécédaire d'archéologie* (ère gallo-romaine) et dans le tome II de la *Statistique monumentale du Calvados*. Il y aurait donc lieu de rétablir, cette année, sur le tableau les allocations qui avaient été faites antérieurement pour cet objet, dans l'espoir que M. Renault pourra diriger de nouvelles fouilles. Adopté à l'unanimité.

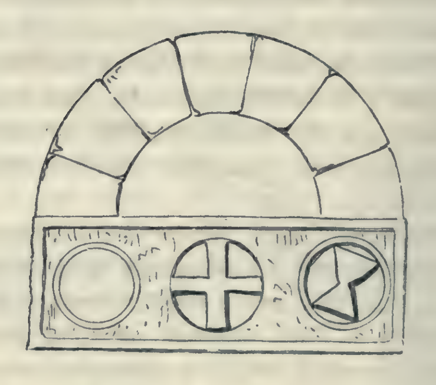
La Société française d'Archéologie a recueilli quelques nouveaux dessins des portions les plus anciennes de nos plus vieilles églises ; elle s'efforce toujours de réunir de nouveaux types des époques mérovingienne et carlovingienne : elle en a déjà publié dans le *Bulletin monumental*, elle en publiera d'autres l'année prochaine. Ces documents épars ont toujours, vu leur rareté, un intérêt considérable. Nous n'obtiendrons probablement pas des notions complètes sur l'architecture de ces époques, mais ce que nous trouverons n'en sera que plus précieux.

Pour conserver l'espoir d'obtenir des données plus positives, il faudrait que les monuments de cette époque ne fussent pas d'une aussi grande rareté, comme le disait judicieusement M. L. Vitet. Comment sur un si petit nombre d'exemples parvenir à établir des règles sûres et constantes ? Nous ne doutons pas que de sérieuses études, de patientes comparaisons ne dissipent en partie cette obscurité ; mais il restera toujours, quoi qu'on fasse, quelque chose de vague et d'incomplet dans la classification des monuments antérieurs à l'an 1000.

Nous avons des données assez exactes sur la chronologie des monuments à partir du XI[e] siècle, mais il reste toujours à mieux expliquer comment, durant ce siècle, la sculpture d'ornement se transforma et se modifia. Les figures qui se rap-

portent à des monuments bien datés du commencement du XIe siècle sont toujours précieuses, parce qu'elles se rapprochent davantage de celles qui étaient usitées dans le siècle précédent ; on a donc raison de les rechercher.





M. de Caumont, en annonçant la prochaine publication dans le *Bulletin monumental* d'un travail approfondi de M. Bouet sur les tours d'églises, lequel sera accompagné d'un très-grand nombre de planches, et dont le premier fragment a paru dans le sixième numéro du *Bulletin* (1870), rappelle avec quelle sagacité cet habile confrère a analysé les divers monuments religieux de la Basse-Normandie, comment il a démontré presque mathématiquement les

changements divers qui ont été opérés dans la plupart de nos églises romanes lors de l'établissement des voûtes, qui ont été presque partout substituées à des planchers en bois. M. de Caumont rappelle aussi à ce sujet les observations et le mémoire de M. Ruprich-Robert sur les églises Ste-Trinité et St-Étienne de Caen, dans lequel cet architecte, s'il diffère de M. Bouet pour quelques détails, partage ses idées dans leur ensemble. Évidemment, quand on examine attentivement les églises romanes et même les églises d'une date postérieure, on reconnaît des modifications plus ou moins considérables qui méritent d'être étudiées, et M. Bouet a, pour ce genre d'explorations délicates, un *flair* remarquable, une habileté que la Société française d'Archéologie a bien des fois signalée.

M. Bouet montre quelques-uns des beaux dessins qui doivent accompagner son texte.

M. Travers réclame contre l'assertion récemment exprimée dans une note du *Bulletin*, d'où il semblerait résulter que les porte-feuilles de dessins légués par M. Lair à la ville de Caen seraient invisibles. M. Travers tient tous ces dessins à la disposition du public : il suffit d'en réclamer la communication.

M. Victor Châtel, de Valcongrain, communique le dessin d'un fragment sculpté provenant, dit-on, de la chapelle des Trois-Maries, près d'Harcourt, et servant aujourd'hui de linteau de cheminée. A l'occasion des trois Maries, il s'est démandé si cette invocation n'a pas été substituée à celle des trois déesses-mères des Romains.

M. Victor Châtel parle ensuite de ces enceintes avec mottes coniques que l'on trouve au milieu des bois et que l'on a rapportées au Xe siècle et au XIe ; il les croit plus anciennes, et il en décrit quelques-unes.

M. Eug. Châtel, archiviste du Calvados, secrétaire général

de la Société des Antiquaires de Normandie, communique les épreuves des planches que la Société a fait tirer de la belle et très-curieuse mosaïque trouvée à Lillebonne cette année.

Cette mosaïque, découverte dans une propriété de M. le docteur Pigné, maire de Lillebonne, mesure 8^m,56 de longueur de l'est à l'ouest, sur une largeur de 6^m,80 du sud au nord. Elle se compose de huit parties distinctes :

I. Un vaste encadrement servant de bordure en petits cubes de pierres blanches.

II. Une large bande remplie de petits cercles noirs enchevêtrés les uns dans les autres. Le milieu de chaque cercle est rempli par une croix de cubes noirs dont le centre est un cube blanc; la croix est entourée de petits cubes rouges formant un carré.

III.—VI. Quatre compartiments de 1^m,20 de largeur s'étendent sur les quatre faces de la mosaïque : 1° Le compartiment du nord contient la scène représentant un sacrifice à Diane chasseresse, où figurent les divers personnages et les animaux de la chasse, dont les divers épisodes remplissent les trois autres cadres. — 2° Le compartiment de l'ouest contient quatre personnages dont le premier conduit le cerf qui servira d'*appelant;* le second, s'appuyant sur un bâton, porte sur l'épaule un instrument que M. E. Châtel, — s'appuyant sur des citations du *Cynegeticon* de *Gratius Faliscus*, des *Commentaires de Wernsdorf*, des *Fastes d'Ovide* et d'un distique de *Properce*, — croit être un falot qui éclairera la scène de l'affût ; il est suivi de deux chiens accouplés ; le troisième personnage marche à côté d'un cheval tout sellé, et le quatrième, monté sur un autre cheval, porte un fouet. — 3° Le compartiment du sud représente une forêt : un arbre éclairé par le falot glissé dans les branches. Au pied de cet arbre, dans un buisson épais, se cache un homme tenant par la bride le cerf *appelant*, der-

rière lequel un autre homme bande son arc et dirige sa flèche contre un cerf qui vient à l'encontre du cerf *appelant;* derrière le cerf, qui semble hésiter, se trouvent une biche qui broute une plante et un faon qui allonge la tête et parait aux écoutes. — 4° Le compartiment de l'est représente trois hommes à cheval lancés au grand galop, accompagnés de chiens, chassant avec ardeur.

VII. La septième pièce de la mosaïque est un cadre à double bordure noire, dans l'intervalle de laquelle se trouve une série de losanges alternés en cubes blancs et rouges.

VIII. Un joli cercle double en cubes noirs, reliés entre eux par une belle torsade formée par des cordons de cubes blancs, roses et rouges de briques.

Ce cercle entoure la scène principale de la mosaïque, qui représente Daphné poursuivie et atteinte par Apollon portant la couronne de laurier, saisissant Daphné de la main droite et tenant de la gauche la longue houlette, symbole du pasteur, alors qu'il gardait les troupeaux d'Admète. Daphné, épuisée de la course, tombe sur les genoux, la main droite appuyée sur un morceau de tronc d'arbre et la gauche ouverte et tendue dans la position d'une suppliante. Elle semble dans l'attitude qu'elle devait avoir, lorsque Ovide la dépeint implorant le secours de Tellus et de son père, le dieu-fleuve Ladon ou Penée, qui la changèrent en laurier (δάφνη).

Au-dessus de la tête d'Apollon et de Daphné se trouve un cartouche contenant l'inscription :

T SEN FILIX C PV
TEOLANVS FEC

que l'on est généralement convenu de traduire par ces mots :

Titus Senius Felix, civis puteolanus, fecit,

qui indiquent que la mosaïque est l'œuvre d'un artiste de Pouzzoles.

Au-dessous et le long de la jambe de Daphné se trouve un autre cartouche contenant les mots

ET AMORCK
DISCIPULUS

qui ont bien exercé la sagacité des archéologues, dont les uns ont lu : *Et Amoris discipulus*,

Les autres : *Et Amorcus discipulus*,

D'autres enfin : *Et Amor Caii filius discipulus.*

M. E. Châtel avait reconnu que cette seconde inscription complétait la première, et qu'à côté du nom de l'artiste de Pouzzoles figurait le disciple qui l'avait aidé dans l'achèvement de son œuvre; que ce disciple s'appelait *Amor* ou *Amorcus*. La lettre finale K ressemble à notre *k* figuré dans les inscriptions pour un F. C'est le digamma antique.

M. E. Châtel a répété que s'il a pu donner une exacte description de la mosaïque qu'il est allé étudier, par deux fois, sur place, il le doit surtout aux dessins remarquables de MM. Bouet et Duval. M. Bouet a dessiné les quatre scènes de chasse encadrant la mosaïque ; M. Duval, percepteur à Lillebonne, a reproduit avec autant de bonheur que de conscience la scène principale et tout l'ensemble du triple encadrement dans ses détails les plus minutieux.

M. E. Châtel reçoit les félicitations de ses confrères pour la sagacité avec laquelle il a expliqué les différentes scènes de ce très-intéressant tableau. L. M. S.

CHRONIQUE.

Nouvelles archéologiques et publications. — Pauvre humanité, où vas-tu ? Quand les hommes éclairés travaillent sans relâche à améliorer ton sort, à combattre les misères de ton existence ; quand la religion, la philosophie et l'éducation élèvent ton esprit, voilà que les passions brutales reprennent le dessus avec fureur et un incroyable aveuglement ; voilà que les nations dites civilisées se déchirent. Ce qui se passe à l'heure qu'il est est bien fait pour pénétrer de découragement et de dégoût les plus dévoués philanthropes, les plus fermes apôtres du progrès.

Et nous, amis des arts, pourrons-nous, à l'aspect des événements déplorables qui nous affligent, continuer les paisibles études qui tendent à améliorer le cœur et l'esprit, à former le goût, à adoucir les mœurs ? Quand la guerre renverse et brûle ces monuments que nous aimons et que nous vénérons, quand les harmonies qui charment sont étouffées par le bruit confus du canon, que nous reste-t-il à faire ? Hélas ! il nous reste à *protester énergiquement* contre les passions sauvages qui renaissent au milieu de la civilisation moderne, contre la convoitise et la conquête, contre la guerre et ses procédés.

— Au moment où nous écrivons, on annonce la mort de M. Prosper Mérimée, ancien inspecteur général des monuments historiques de France, membre de l'Académie française : c'est à Cannes, où depuis plusieurs années il allait passer l'hiver, que l'illustre académicien s'est éteint (Voir la nécrologie ci-après).

— La Société archéologique de Montauban continue régu-

lièrement la publication de son *Bulletin archéologique*. Le numéro de mai et celui de juin nous sont parvenus et nous prouvent que M. l'abbé Pottier donne toujours aux travaux de la Compagnie dont il est président une excellente impulsion.

— Une circulaire de Montpellier nous annonce que le compte-rendu de l'importante session tenue par le congrès scientifique de France à la fin de l'année 1868 est terminé et va être distribué. Deux forts volumes, l'un de procès-verbaux, l'autre de mémoires, composent cette publication. L'impression du volume des mémoires avait été retardée, les auteurs ayant toujours la mauvaise habitude de retoucher et d'allonger leurs œuvres sans se préoccuper de l'engagement pris de donner les comptes-rendus à époques fixes, c'est-à-dire six ou huit mois après la tenue de chaque congrès.

La section d'archéologie a été nombreuse à Montpellier, et la part qu'elle a prise à la rédaction de ces volumes est assez considérable.

—Parmi les publications les plus intéressantes de ces derniers temps (1870) nous citerons en première ligne le volume de M. Esnest Bouchard, membre de l'Institut des provinces, à Moulins, intitulé : *Les poëtes Bourbonnais du XIVe au XVIIe siècle* (1). Ce volume n'est pas moins remarquable pour la forme que pour le fond. M. Bouchard a donné les renseignements les plus intéressants sur les poëtes de sa province.

M. Bouchard a cité des pièces de chacun de ces écrivains et fait connaître leur mérite relatif. C'est une excellente idée que d'avoir ainsi réuni et comparé les poëtes d'une même région. C'est par région que les études devraient être entreprises ; l'Institut des provinces a recommandé cette méthode.

— M. Faure, docteur ès lettres et professeur d'histoire, a fait paraître, de son côté, un volume qui embrasse les illustrations de tout genre en Bourbonnais aux XVIe et XVIIe siècles, comprenant le cercle complet des études : poésie lyrique,

(1) Moulins, imprimerie de Desroziers ; 1 vol. grand in-8° de 123 pages.

poésie dramatique, poésie latine, éloquence sacrée, jurisprudence, histoire, érudition, linguistique, controverse, traductions, commentaires, sciences occultes, médecine, éducation, polygraphie.

Ce volume très-nourri comprend près de 500 pages in-8°, et renferme une multitude de documents précieux. Nous ne pouvons l'analyser ici, mais il mérite d'être lu par tous ceux qui étudient l'histoire des XVIe et XVIIe siècles. Comme M. Bouchard, M. Faure a eu le Bourbonnais pour objectif, et nous le félicitons d'avoir choisi, comme lui, une région bien déterminée.

— M. l'abbé Desroziers, membre de la Société française d'Archéologie, nous adresse une monographie de la cathédrale de Moulins, ancienne collégiale, commencée en 1474 par le duc Jean II et terminée en 1508. Cette église est à peu près contemporaine de St-Nizier de Lyon, de certaines parties de la cathédrale de Limoges, et de la Sainte-Chapelle de Riom ; elle a été construite dans les mêmes années que la Sainte-Chapelle de Bourbon, et probablement dessinée par le même architecte.

M. Desroziers, après avoir décrit l'édifice avec la plus grande exactitude, indiqué ce qu'il a perdu, les changements qu'il a subis, le tout appuyé de bonnes planches, a donné quelques aperçus, sur les proportions numériques admises par les architectes. Nous ne le suivrons pas dans ces détails dont nous ne pouvons vérifier l'exactitude.

Le 3e chapitre est consacré aux vitraux, qui sont très-remarquables comme on le sait. « Ce qui augmente la valeur des verrières de Moulins, dit M. Desroziers, c'est qu'elles sont les vrais représentants de notre art français. A ces époques, les murs des églises italiennes se couvraient des peintures des maîtres que la Renaissance multipliait et inspirait. Mais nos artistes français durent prodiguer leurs chefs-d'œuvre sur le verre que la faveur publique appréciait. Les vitraux étaient les peintures favorites de nos aieux, et ces tableaux fragiles furent les seuls témoins de la renaissance de notre peinture française.

On complétera la collégiale de Moulins en l'allongeant pour

en faire une véritable cathédrale. Voici ce que dit M. Desroziers de cette addition :

« Une première construction de M. Lassus, assez grande et assez spacieuse, se soudait au vieil édifice par un jubé et respectait ainsi son existence et son caractère.

« Cette œuvre remarquable a été remplacée par une autre de dimensions restreintes, ne s'accordant avec notre vieille collégiale ni dans la largeur de ses travées, ni dans le niveau de sa toiture, ni dans le niveau de son pavé.

« Aujourd'hui, cet édifice demande à s'agrandir et à se compléter, et pour cela il exige le sacrifice de deux travées, c'est-à-dire d'un tiers de notre vieux monument. Et qui ne voit que c'en est purement et simplement la ruine ? Que deviendra cet édifice détruit dans son harmonie et dans ses proportions, dans son caractère, cet édifice ébranlé par le pic du démolisseur ? Il deviendra fatalement la proie de son rival, et son emplacement nettoyé servira à achever les contours du sanctuaire de la nouvelle cathédrale. »

Je crains que la prédiction ne s'accomplisse, précisément parce que les architectes disent qu'ils veulent conserver. Ces messieurs finissent toujours par faire le contraire de ce qu'on leur demande et de ce qu'ils promettent. Il y aurait pourtant, je crois, possibilité de conserver entièrement l'ancienne collégiale, et de la raccorder avec la construction nouvelle.

—Lisieux doit déjà à M. Piel, imprimeur, un excellent almanach dont nous avons parlé précédemment. Cet éditeur vient de faire paraître (octobre 1870) un *Guide du voyageur dans la ville de Lisieux*, suivi de plusieurs itinéraires, indiquant les monuments les plus intéressants de l'arrondissement. Ce livre, bien fait, sera très-utile aux voyageurs et même aux habitants de la cité. Nous voudrions que chaque ville eût un semblable petit livre : ce serait un moyen excellent et sûr de populariser l'histoire locale.

Nous remarquons avec plaisir que le mouvement littéraire se développe à Lisieux. M. Piel aura eu sa part dans ce mouve-

ment, car personne ne peut mieux le seconder qu'un imprimeur éclairé et ami de son pays. M. Piel réunit ces qualités.

—L'excellente Revue des Beaux-Arts de Belgique, dirigée par M. A. Siret, nous tient au courant du mouvement artistique en Belgique et en Allemagne ; elle publie dans son dernier nº (15 octobre 1870), un article étendu et très-bien fait sur l'exposition de peinture et de sculpture ouverte à l'heure qu'il est à Anvers. Elle nous apprend que beaucoup d'artistes français sont venus s'établir à Bruxelles pendant le siége de Paris et que M. Wapper, de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), s'est fixé à Malines.

Le nouvel hôtel-de-ville de Berlin a été le sujet de deux articles de la Gazette des Beaux-Arts ; nous allons citer quelques passages de ces articles, car un édifice qui a coûté déjà plus de 3 millions de thalers, environ 12 millions de francs, et qui n'est pas terminé, doit intéresser le monde artistique tout entier :

« Extérieurement l'édifice a mérité de sévères critiques. La masse énorme ne s'élève pas du sol aux angles par un soubassement proportionné. Le monument est cantonné sur des saillies flanquées de tourelles crénelées. Les fenêtres du rez-de-chaussée ont le linteau cintré à plat, celles des autres étages, sont à plein-cintre. Le premier et le deuxième étage sont desservis par les mêmes fenêtres, qui, à cause de cela, sont partagées par une espèce de croisée en pierre. Ce déchiquetage des grandes baies, d'un mauvais effet, ne répond pas plus à la disposition de l'intérieur qu'aux façades de gauche et de derrière, les appartements des cérémonies et des fêtes ayant en réalité la hauteur de deux étages.

« Tout l'extérieur est en briques d'un beau ton rouge, excepté le soubassement et les bandes marquant les étages, lesquels sont en granit gris très-clair et s'accordant mal avec les briques. La corniche à consoles est trop détaillée dans ses formes pour sa position élevée et trop mesquine dans son ensemble, eu égard à la grandeur de l'édifice. Mais la partie vraiment regrettable de l'extérieur est une tour gigantesque, mal faite et mal

placée. Elle s'élève au milieu de la façade principale, carrée, lourde, malgré les colonnes grêles des balcons. L'architecte n'a point su établir de liaison entre les différentes parties de son œuvre ; à côté du grand portique, de petites tourelles crénelées s'élancent au-dessus de la corniche et se joignent, par un vrai bousillage, au corps de la grande tour. »

L'intérieur est beaucoup mieux réussi.

« Les briques et les pierres moulées sorties de la fabrique d'Ersnt March, à Charlottenbourg près de Berlin, sont d'une grande finesse. Les ornements des nombreuses terres cuites figurées, sont dessinés, pour la plupart, par un architecte très-habile, mais qui malheureusement est mort à l'âge de 36 ans, à Berlin, le 7 juin 1868. Il s'appelait Bernhard Kolscher. Le même a orné l'hôtel-de-ville d'une belle grille en fer fondu et les fenêtres du rez-de-chaussée, de très-beaux treillis en fer forgé; il est l'auteur des lustres de toutes les salles; ceux principalement de la salle des fêtes sont d'un effet presque féerique. De lui encore sont les dessins gracieux de tous les petits travaux d'ouvrier qui complètent et achèvent l'œuvre et la rendent propre à sa destination. C'est surtout la multitude de ces pièces élégantes et pleines d'adresse et de style qui impressionne agréablement le visiteur.

« Puis il règne partout une solidité élégante, sans luxe exagéré d'une part, ni monotonie de l'autre. On s'est appliqué avec succès à éviter, même dans les bureaux si multiples et dans les galeries à perte de vue, l'aspect triste d'un mur simplement badigeonné, d'un plancher peint tout uni, d'un plafond s'étendant sans interruption. On a partout varié l'aspect en le rendant agréable, ne fut-ce que par de simples ornements.

« Il y a quelque temps on a fait appel au concours des autres arts, et, jusqu'à présent, la peinture du moins a contribué beaucoup à embellir le nouvel hôtel-de-ville. Dans la Bibliothèque, Ernst Ewald a peint les allégories de toutes les sciences, avec un talent rare pour la décoration et la couleur et un goût fin pour la simplicité et la beauté. Dans la petite salle voisine, Ludwig Burger a représenté sur le plafond les figures

typiques des fables allemandes, plus poétiquement dans les détails que vigoureusement dans l'ensemble. La grande salle des fêtes, enfin, contient la représentation des mois et des arts, de la main habile d'Oscar Begas. Le *Rathskeller* même a eu sa part : August von Heyden y a esquissé avec beaucoup de talent et de verve six groupes de buveurs de diverses époques ; on y voit des vers de Rudolh Loewenstein qui, d'ailleurs, dans les devises épigrammatiques de tous les murs, a donné une encyclopédie assez curieuse et prodigieusement complète de la sagesse du buveur.

Telles sont les appréciations que nous tirons de l'intéressant article de M. Bruno Meyer, dans la Gazette des Beaux-Arts de Belgique, habilement dirigée par M. Siret, membre de notre Institut des provinces de France.

— On attendait en 1870 le compte-rendu de l'important congrès archéologique international, tenu en septembre 1868, à Bonn. M. Dognée de Villers, un des secrétaires-généraux, nous l'avait annoncé, nous n'avons encore rien reçu ; la guerre a probablement retardé cette publication qui devait être splendide ; mais elle ne peut manquer d'avoir lieu puisqu'elle était presque terminée au printemps dernier.

— M. Schuermans, conseiller à la Cour de Liége, et l'un des plus savants épigraphistes de ce pays, auquel la Société française d'Archéologie a voté une médaille cette année, nous annonce une trouvaille importante, celle d'une *Inscription découverte près Bruxelles*, dans les fondations rasées de l'église de Hoeylaert. « J'ai été appelé par le ministre de l'intérieur, « dit M. Schuermans, à relever cette inscription, que voici ; « elle sera déposée au musée de Bruxelles :

MA*TR*O*NIS*
CANTRVSTEI
HIABVS · C · AP
PIANIVS PA*C*
*AT*VS PRO SE*ET*
SVIS · I · M

« Les *Matronæ Cantrusteihiæ* seraient-elles les mêmes que « les *Andrustihæ* des bords du Rhin ? Ou bien auraient-elles « quelque rapport avec notre Condros (des *Condrusi* de César), « appelé dans une inscription romaine *Pagus Condrustis* et au « moyen-âge *Pagus Coudrustensis ?*

« *C.* devant *Antrusteiheabus* serait-il une aspiration ? Au- « rions-nous ici, de même que dans les *Matronæ Addrustihæ* « de Cologne, un nom ayant des rapports avec les *Antrusteons* « ou Leudes du moyen-âge ?

« Toutes ces questions se posent à propos de cette inscrip- « tion, dont l'intérêt est surtout la preuve du culte des divinités « rhénanes dans le Brabant où l'on parle le flamand : Hoeylaert, « commune flamande, est voisine de La Hulpe, Waterloo, etc., « communes wallonnes.

« C'est la première inscription des divinités topiques connues « sous le nom de *Matronæ* qu'on ait signalée en Belgique. »

On voit que cette découverte a de l'importance, et nous remercions M. Schuermans de nous l'avoir signalée.

De Caumont.

Nécrologie. — *Mort de M. Prosper Mérimée, sénateur, membre de l'Académie française, ancien inspecteur général des monuments historiques, grand officier de la Légion-d'Honneur.* — C'est à Cannes, comme son illustre ami, M. Cousin, que M. Mérimée est décédé tout récemment. Chaque année M. Mérimée passait l'hiver dans cette petite ville, et deux fois nous l'y avions visité en allant à Nice.

Nous n'avons pas à nous occuper des travaux littéraires de M. Mérimée, qui ont été appréciés par tant d'hommes compétents ; mais nous rappellerons que, pendant plusieurs années, il avait été *inspecteur général des monuments historiques* il avait succédé dans cette fonction à M. Ludovic Vitet, et s'acquitta de sa tâche en inspectant plusieurs contrées de la France et publiant plusieurs volumes intéressants sur ces visites.

Quand il fut nommé sénateur, M. Mérimée, qui n'affection-

nait pas le cumul comme tant d'autres quoiqu'il fût très-égoïste, ne voulut pas conserver l'inspection générale, et elle passa aux mains des architectes. Comme le disait M. Parker, au Congrès international d'Anvers, « c'est là un fait déplorable ; car les « architectes démolissent et reconstruisent, *mais ils ne con-* « *servent pas.* C'est ce qui fait que la France est tombée « au-dessous des autres nations de l'Europe au point de vue « de la conservation ; bien au-dessous de l'Allemagne surtout, « où l'on ne serait pas assez mal avisé pour *choisir des loups* « *pour garder des moutons.*

« Là ce n'est pas un architecte, mais un homme savant, « un homme dévoué, désintéressé, M. le baron de Quast, « enfin, qui est inspecteur général ; il donnerait immédiate- « ment sa démission si les architectes de son pays osaient « commettre seulement quelques-uns des actes de vandalisme « dont certains architectes français font leur occupation favo- « rite et constante. »

Comme artiste, M. Mérimée avait le goût très-délicat et ses appréciations étaient toujours fines et justes. Nous avons plusieurs années fait partie du jury de l'architecture avec lui aux expositions parisiennes et nous avons pu le juger : on lui reprochait avec raison d'être un peu dédaigneux. C'est ce dédain quelquefois immérité qui lui a fait négliger de défendre contre les reconstructions projetées certains monuments d'un haut intérêt pour l'archéologie et pour les souvenirs historiques.

M. Mérimée était moins antiquaire qu'artiste et littérateur ; cependant il connaissait bien l'histoire de l'art au moyen-âge, et on peut lui rendre cette justice qu'il a protégé dans plusieurs circonstances, depuis *qu'il n'était plus inspecteur général*, des édifices que les architectes et les conseils municipaux n'auraient pas été fâchés de faire disparaître.

DE CAUMONT.

Mort de M. l'abbé Champenois, de Châlons.—M. le comte de Mellet, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, nous annonce la mort de M. l'abbé Champenois,

curé et restaurateur de la curieuse église de Châlons-sur-Marne. M. Champenois est trop connu des archéologues pour que nous rappelions tout ce qu'il a fait pour la renaissance de l'architecture du moyen-âge. Outre les travaux importants de l'église Notre-Dame, on lui doit aussi le beau carillon fondu par notre habile artiste, M. Bollée, du Mans, et qui occupe les tours de Notre-Dame. Quand la Société française d'Archéologie a tenu son Congrès à Châlons, M. Champenois lui a fait les honneurs de son église dont les réparations n'étaient pas encore achevées. M. Champenois n'avait que 68 ans. D. C.

Mort de M. Dupasquier, de Lyon. — La Société française d'Archéologie a perdu un architecte de mérite, un de ses inspecteurs, M. Dupasquier, de Lyon. M. Dupasquier a été chargé de travaux importants ; mais ce qui a porté très-haut sa réputation, c'est la splendide monographie de l'église de Brou. Ce magnifique ouvrage, avec ses planches en couleur, son grand format et la parfaite exécution de tous les détails de cette église si finement sculptée, est un des plus remarquables qui aient été édités à notre époque.

DE CAUMONT.

Mort de M. Morren, doyen de la Faculté des sciences de Marseille. — Nous apprenons avec un vif regret la mort subite de M. Morren, officier de la Légion d'Honneur, doyen de la Faculté des sciences de Marseille. M. Morren avait pris part au Congrès scientifique de France, réuni à Aix en 1868. Nous l'avions connu précédemment doyen de la Faculté de Rennes.

DE CAUMONT.

Mort de M. Thaurin. — Nous apprenons encore la mort de M. Thaurin, de Rouen, membre de la Société française d'Archéologie et conservateur des collections des sociétés savantes de cette ville. M. Thaurin avait formé pour lui une collection assez nombreuse d'objets anciens trouvés à Rouen à diverses époques.



LIBRARY
NOV
19
1981
UNIVERSITY OF TORONTO

